

**N  
O  
V  
E  
M  
B  
R  
E  
  
2  
0  
2  
4**



***DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2024***

**Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional**

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 14 novembre 2024

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

## Sommaire des délibérations de l'Assemblée Plénière du 07 novembre 2024

- 1 - RAPPORT/DGSSAC /N°116091 DAP2024\_0027.....  
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLENIERE DU 28 JUIN 2024
- 2 - RAPPORT/DHSDCS /N°116163 DAP2024\_0028.....  
OBJET : RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2023
- 3 - RAPPORT/DGADD /N°116085 DAP2024\_0029.....  
OBJET : RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2023
- 4 - RAPPORT/DGARS /N°116172 DAP2024\_0030.....  
OBJET : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025
- 5 - RAPPORT/RSDF /N°116154 DAP2024\_0031.....  
OBJET : BUDGET REGION 2024 - ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES ET CRÉANCES ÉTEINTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024
- 6 - RAPPORT/RSDF /N°116136 DAP2024\_0032.....  
OBJET : BUDGET 2024 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR L'EXERCICE 2024
- 7 - RAPPORT/DGADD /N°116038 DAP2024\_0033.....  
OBJET : PLAN DE RESTRUCTURATION 2024 D'AIR AUSTRAL
- 8 - RAPPORT/RSDRH /N°116182 DAP2024\_0034.....  
OBJET : PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES
- 9 - RAPPORT/RDDNRL /N°115571 DAP2024\_0035.....  
OBJET : RAPPORT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES ET D'AVANT-PROJET DE LA PHASE 2 DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL
- 10 - RAPPORT/DGARS /N°116186 DAP2024\_0036.....  
OBJET : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SEM NEXA, AGENCE DE DÉVELOPPEMENT, D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION
- 11 - RAPPORT/DGARS /N°116184 DAP2024\_0037.....  
OBJET : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) ESTIVAL

**DELIBERATION N°DAP2024\_0027****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 33*

*Nombre de membres  
représentés : 5*

*Nombre de membres  
absents : 7*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
RAMAYE AMANDINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
BADAT RAHFICK  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
LEBRETON LAËTITIA  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

**Représenté(s) :**

SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
BAREIGTS ERICKA  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
PAYET JOHNNY  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DGSSAC / N°116091

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLENIERE DU 28 JUN 2024



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0027  
Rapport /DGSSAC / N°116091

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLENIERE DU 28 JUIN 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport N° DGSSAC / 116091 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Considérant,**

- que le procès verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'Assemblée Plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 28 juin 2024 ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE du 28 JUIN 2024**  
**à 9h00 sous la présidence de**  
**Madame Huguette BELLO – Présidente du Conseil régional**

**Madame Huguette BELLO:**

Mesdames, Messieurs, bonjour. Veuillez prendre place. Nous avons déjà pris un peu de retard. Mes chers collègues, ainsi que l'usage l'exige, je déclare ouverte cette session du Conseil Régional et je demande à **Laëtitia LEBRETON** de bien vouloir procéder à l'appel nominal. **Laëtitia LEBRETON**, vous avez la parole.

**Madame Laëtitia LEBRETON :**

Merci Madame la Présidente. Je vais donc procéder à l'appel pour cette assemblée plénière du 28 juin.

<b>ABMON-ELIZÉON Liliane</b>	<b>Présente</b>
<b>AHO-NIENNE Sandrine</b>	<b>Absente</b>
<b>ANNETTE Christian</b>	<b>Présent</b>
<b>BADAT Rahfick donne procuration à Mme Karine NABENESA</b>	
<b>BAREIGTS Ericka donne procuration à Monsieur PLANTE</b>	
<b>BELLO Huguette</b>	<b>Présente</b>
<b>BERTILE Wilfrid</b>	<b>Présent</b>
<b>BOULEVART Patrice</b>	<b>Représenté</b>
<b>CESARI Maya</b>	<b>Présente</b>
<b>CHABRIAT Jean-Pierre</b>	<b>Présent</b>

<b>CHANE-HONG Régine</b>	<b>Présente</b>
<b>CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne</b>	<b>Représentée</b>
<b>CHANE-TO Marie-Lise</b>	<b>Présente</b>
<b>CORBIÈRE Evelyne</b>	<b>Présente</b>
<b>COSTES Yolaine donne procuration à Mme CHANE-TO</b>	
<b>GIRONCEL DAMOUR Nadine</b>	<b>Absente</b>
<b>GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie</b>	<b>Présente</b>
<b>HOARAU Denise</b>	<b>Absente</b>
<b>HOARAU Fabrice</b>	<b>Présent</b>
<b>HOARAU Jacquet</b>	<b>Présent</b>
<b>LAGOURGUE Jean-Louis donne procuration à M. VERGOZ</b>	
<b>LEBRETON Laëtitia</b>	<b>Présente</b>
<b>LEBRETON Patrick</b>	<b>Présent</b>
<b>LOCAME VAISSETTE Patricia</b>	<b>Présente</b>
<b>MAILLOT Frédéric donne procuration à Mme SITOUZE</b>	
<b>MARATCHIA Jean-Bernard</b>	<b>Présent</b>
<b>MOREL Jean-Jacques donne procuration à Mme LOCATE VAISSETTE</b>	
<b>NABÉNÉSA Karine</b>	<b>Présente</b>
<b>NATIVEL Lorraine donne procuration à Mme Huguette BELLO</b>	
<b>NIRLO Richard</b>	<b>Absent</b>
<b>OMARJEE Normane donne procuration à Madame GOBALOU</b>	
<b>PAYET Johnny</b>	<b>Absent</b>
<b>PICARDO Bernard</b>	<b>Présent</b>
<b>PLANTE Pascal</b>	<b>Présent</b>
<b>POINY-TOPLAN Stéphanie</b>	<b>Présente</b>

<b>PROFIL Patricia</b>	<b>Présente</b>
<b>RAMASSAMY Nadia</b>	<b>Absente</b>
<b>RAMAYE Amandine donne procuration à Mme. Stéphanie POINY-TOPLAN</b>	
<b>RAMIN Sabrina</b>	<b>Absente</b>
<b>RATENON Jean-Hugues</b>	<b>Présent</b>
<b>SIHOU Mickaël</b>	<b>Représenté</b>
<b>SITOUZE Céline</b>	<b>Présente</b>
<b>TECHER Jacques</b>	<b>Absent</b>
<b>VERGOZ Michel</b>	<b>Présent</b>
<b>VIENNE Axel</b>	<b>Présent</b>

Le quorum est atteint ; nous pouvons commencer.

**Madame Huquette BELLO :**

Merci beaucoup. Le quorum est atteint. Donc, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Avant tout, je salue la présence de

- **Dominique VIENNE, président du Conseil Économique, Social et Environnemental** – merci d'être présent.
- **Monsieur RAMCHETTY, Président du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement.**

Merci pour votre présence Messieurs. Je vous remercie aussi pour la qualité de votre travail, de vos avis et de vos différentes contributions que vous avez reçues chers collègues ;

Je salue la présence de **Rose-Mery VELLIN, notre comptable publique régionale** depuis mars 2023.

Je remercie l'ensemble de nos collègues à qui je demande, une fois encore, une grande assiduité au sein de nos commissions sectorielles. Comme vous le savez, c'est au sein de ces séances de commissions que s'effectue un travail de fond des dossiers.

Je remercie également les services pour leur travail remarquable. Regardez la pile de dossiers : ce sont pas des centaines mais des milliers de pages. C'est un beau travail d'administration.

Sans plus attendre, nous allons passer aux motions. Nous en avons reçues trois qui ont été déposées à l'ouverture de cette séance. Je demande à leurs auteurs ou à un représentant du groupe d'en donner lecture. La motion du Groupe Avenir. **Pascal PLANTE.**

**Monsieur Pascal PLANTE :**

Bonjour Madame la Présidente. Bonjour à tous les collègues. **Motion de dénonciation des propos du représentant du Rassemblement National contre la fête du 20 décembre.**

- Vu le décret du 27 avril 1848 abolissant immédiatement l'esclavage dans toutes les colonies françaises ;
- Vu la promulgation à La Réunion de ce décret le 18 octobre 1948 applicable 2 mois plus tard conformément aux instructions officielles ;
- Vu la proclamation solennelle du 20 décembre 1848, le délai de 2 mois achevé ;
- Vu la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ;
- Vu la résolution du Parlement Européen le 19 juin 2020 reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité ;
- Considérant les propos du représentant du Rassemblement National tendant à remettre en cause la célébration de l'abolition de l'esclavage à La Réunion visant à dénigrer, à minimiser cette journée, une attaque contre l'ensemble de la communauté réunionnaise qui traduit une ignorance de notre histoire et des souffrances passées, ainsi qu'une volonté délibérée de diviser notre société ;
- Considérant que nous ne pouvons tolérer aucune forme de révisionnisme historique, ni d'incitation à la haine et à la division ;

- Considérant qu'en tant que Réunionnais, nous avons un devoir de mémoire, de reconnaissance et de célébration envers tous ceux et celles qui ont façonné notre île pour honorer les sacrifices de nos ancêtres, pour rappeler à toutes les générations l'importance de cette lutte pour la dignité humaine ;
- Considérant l'importance de la date du 20 décembre 1848 dans l'histoire de la culture réunionnaise donnant lieu à de nombreuses célébrations populaires chaque année – un moment historique qui constitue le fondement de notre identité commune, de notre culture, de nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ;
- Considérant le projet de transformation du musée historique de Villèle en musée de l'habitation et de l'esclavage afin de promouvoir et de préserver la mémoire, les connaissances et cette part douloureuse de notre histoire ;
- Considérant les leçons de l'histoire démontrant que le devoir est essentiel pour la transmission aux générations futures des valeurs et des traditions inestimables que nous avons héritées pour construire au mieux l'avenir de notre pays ;
- Considérant la situation de milliers de travailleurs dans le monde subissant le travail forcé,

Les élus de la majorité régionale de La Réunion, réunis en Assemblée plénière ce vendredi 28 juin 2024,

- Condamnent avec la plus grande fermeté les paroles du représentant du Rassemblement National ;
- Réprouvent les propos consistant à défendre l'idée d'un effacement de l'histoire en affirmant que l'esclavage est terminé et que cela ne se reproduira plus ; que la fête Kaf n'a pas lieu d'être célébrée ;
- Appellent également l'ensemble des Réunionnais et Réunionnaises ainsi que toutes les forces vives de notre Région à se rassembler autour de cette journée symbolique pour montrer que la mémoire de notre histoire et le respect de nos valeurs sont plus forts que les discours de haine et de division ;
- Appellent l'ensemble des élus du Front républicain à s'abstenir de tout partenariat politique avec des représentants du Rassemblement National ;
- Rappellent que nous avons le devoir de défendre les valeurs qui nous unissent et de promouvoir le respect de notre patrimoine culturel et historique.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci. La deuxième motion, **Monsieur VERGOZ – La Région Demain. Motion sur la place du Fonds Régional d’Aménagement Foncier et Urbain – FRAFU dans la relance de construction de logements sociaux à La Réunion. C’est à vous.**

**Monsieur Michel VERGOZ :**

Si vous permettez, Madame, j’ai deux motions. On va procéder par celle qui a l’air d’actualité.

**Madame Huguette BELLO :**

Je sais. Le pouvoir d’achat ?

**Monsieur Michel VERGOZ :**

Oui. **Motion pour un front commun réunionnais contre la vie chère et pour la défense du pouvoir d’achat.**

- Considérant les motions déposées en séances plénières du Conseil Régional contre la vie chère, pour une vraie concurrence et une obligation de transparence sur la formation des prix et des marges à La Réunion, motions déposées ici même le 27 juin 2023, le 4 novembre 2023, le 14 décembre 2023 et le 28 mars 2024 ;
- Considérant l’examen de toutes ces motions en commission thématique de la Région sans avancée aucune ;
- Considérant l’impact de la vie chère sur la cohésion sociale et le caractère permanent des inquiétudes des Réunionnais sur le pouvoir d’achat ;
- Considérant toutes les statistiques accablantes sur les taux de chômage, du RSA, de pauvreté, sur le niveau de vie médian à La Réunion et les déclarations de personnalités et autres rapports d’institutions faits sur le sujet de la vie chère, le besoin de transparence sur la formation des prix et des marges, ainsi que sur la concurrence vitale à installer – et nous faisons référence à des écrits qui

témoignent de la mobilisation de La Réunion sur ce sujet de la vie chère depuis des années, ainsi le rapport d'information de l'Assemblée Nationale du 23 juillet 2009 en parlait déjà – la loi relative à la régulation économique du 20 novembre 2012 l'a traité ; l'avis de l'autorité de la concurrence du 11 juillet 2019 sur le fonctionnement de la concurrence dans les DOM est accablant. L'enquête parlementaire n° 1549 du 20 juillet 2023 sur le coût de la vie dans les DOM en parlait très longuement. Et enfin, le rapport d'évaluation de la Cour des Comptes sur l'octroi de mer de mars 2024 en nous indiquant subrepticement que la vie chère pourrait être aussi dû à l'octroi de mer ;

- Considérant enfin la réunion de l'Association des Maires – l'AMDR Réunion du 20 mars 2024 à laquelle ont participé à un échange sur l'octroi de mer – 6 maires sur 24 au cours de laquelle il a été proposé de confier à l'Association des Maires de France – l'AMF, une étude sur l'octroi de mer à La Réunion plutôt que de laisser à l'AMDR le soin de la porter ;

Les élus de la Région Réunion appellent à la constitution d'un front commun réunionnais pour briser le constat d'impuissance, le fatalisme et la résignation devant la prétendue impossibilité de faire la transparence sur la formation des prix et des marges ainsi que devant les verrous posés sur le comptoir colonial.

Gardons toujours à l'esprit que, là où il y a une volonté politique forte et assumée, il y a toujours un chemin. Je vous remercie.

**Madame Huguette BELLO :**

**Monsieur VERGOZ**, je vous laisse le soin de lire la deuxième motion que vous proposez.

**Monsieur Michel VERGOZ :**

**Motion relative à la place du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain – le FRAFU –** que ce FRAFU devrait prendre dans la relance de la construction de logements sociaux à La Réunion.

- Considérant la crise majeure que subit le secteur du bâtiment et des travaux publics – le BTP à La Réunion dans lequel secteur, celui de la construction de logements sociaux occupe une place importante à ce jour ;
- Considérant l'impact significatif de la réalisation de logements sociaux sur la création d'emplois – on indique régulièrement que 1 logement = 3 emplois ;
- Considérant le stock de demandes en attente de logements, lequel ne cesse de s'alourdir pour atteindre un record aujourd'hui de plus de 40 000 demandes ;
- Considérant la nécessaire évaluation du nombre de dossiers de construction de logements sociaux, différés – voire supprimés aujourd'hui, à la suite de difficultés de financement d'aménagement du foncier ;
- Considérant la ligne consacrée au FRAFU – à ce fonds, au Budget Primitif de 2024 ici même voté – de 600 000 € en crédits de paiement et de 2 millions d'euros en autorisations de programme par rapport aux 4 millions d'euros de crédits de paiement au budget 2023,

Les élus de la Région Réunion

- demandent qu'au travers d'une Décision Budgétaire Modificative que la ligne consacrée au FRAFU soit ajustée de telle sorte qu'une fois le foncier maîtrisé, l'aménagement de ce foncier ne constitue plus un obstacle à la réalisation de ces logements comme il en est aujourd'hui ;
- déclarent enfin, Madame la Présidente, l'urgence dans la prise en compte de cette situation.

Je vous remercie.

**Madame Huguette BELLO :**

Sur ce point précis, nous allons en parler lorsqu'il y aura la Décision Modificative, **Monsieur VERGOZ**. Et si vous en êtes d'accord, les motions présentées nous allons les examiner en commission, si vous permettez. Et donc, avant de passer à l'Ordre du Jour, je voudrais partager avec vous un certain nombre d'informations au préalable. Je tiens à vous remercier de votre présence à cette séance plénière qui intervient à un moment particulier.

Conformément aux dispositions réglementaires, nous devons adopter le **Compte Administratif 2023** de la Collectivité comme pour toutes les autres collectivités avant

le 30 juin de l'année en cours. Voilà pourquoi c'est nécessaire ; je vous remercie d'être présent pour ne pas retarder les dossiers de tous les Réunionnais parce qu'enfin, ce que nous faisons, cela concerne la population réunionnaise.

Vous le savez, la dissolution par le Président de la République de l'Assemblée Nationale a pour effet de placer notre séance plénière 48 heures avant le premier tour des élections législatives. Je compte sur votre sens des responsabilités pour que nos débats se déroulent dans la sérénité et demeurent à l'abri des joutes électorales liées à ce scrutin. Je vous en remercie par avance. Il en va ainsi de la vie démocratique qui ne saurait entraver l'action publique et le bon fonctionnement de nos institutions. Dans cette période de gravité, lourde d'incertitude, notre collectivité doit plus que jamais garder le cap et être au rendez-vous des dossiers décisifs pour son avenir.

Ainsi, le Préfet a transmis à la Région, au Conseil Départemental et aux EPCI la maquette financière du futur contrat de convergence et de transformation 2024-2027. Notre Commission Permanente sera appelée à se prononcer sur ce document au cours des semaines qui viennent.

Autre dossier au cœur de nos préoccupations, celui de l'octroi de mer bien sûr. Dans le prolongement de la visite de la ministre des Outre-mer en mai dernier, une mission s'est rendue à La Réunion et a présenté aux différents acteurs concernés les orientations de la réforme voulues par le Gouvernement. Nous avons fait part du point de vue de la Région en rappelant les enjeux liés à l'autonomie financière, au développement économique, et à la formation des prix. Nous devons rester extrêmement prudents et vigilants sur ce dossier qui est loin d'être clos quelles que soient les différentes orientations qui pourraient être prises sur le plan national.

Nous consacrons également une grande attention au dossier AIR AUSTRAL qui a fait l'objet en avril dernier d'une deuxième réunion interministérielle, le 22 mai dernier. Nous agissons pour que l'effort collectif qui est engagé par les actionnaires et le personnel soit pleinement soutenu et accompagné par l'État afin de réussir le plan de redressement.

L'actualité récente a été dominée à La Réunion par la crise du bâtiment / travaux publics. La Région a apporté sa contribution à la résolution de la crise qui s'est traduite par un protocole d'accord signé en Préfecture vendredi 14 juin dernier ; nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure lors de l'examen de la Décision Modificative Budgétaire.

Enfin, le dossier de l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral va, dans les prochains mois, entrer dans une phase plus opérationnelle. Le rapport d'information, vous sera présenté lors de la prochaine Assemblée plénière.

En attendant, notre Commission Permanente a adopté vendredi dernier un nouveau dispositif qui permet de réduire significativement la durée et le nombre de basculements à partir d'un relèvement des seuils de pluviométrie. Je tenais à vous faire part de cette information qui intéresse tous les automobilistes et qui sera présentée publiquement en détail prochainement.

Telles sont les informations que je voulais partager avec vous. Nous pouvons maintenant passer à l'Ordre du Jour qui appelle 11 questions :

- 1- Arrêt du procès-verbal de l'Assemblée plénière**
- 2- Rapport d'activité**
- 3- Comptes de gestion**
- 4- Comptes administratifs**
- 5- Budget de la Région – Budget Principal, Annexes et autonomes – affectation de résultat de l'exercice 2023**
- 6- L'expérimentation de la Certification des Comptes Locaux – communication de la synthèse de l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Région Réunion et poursuite de la démarche**
- 7- Budget 2024 – projet de Budget Supplémentaire – Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2024**
- 8- Approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et son rapport environnemental**
- 9- SPL Grand Ouest – proposition d'entrée au capital**
- 10- Adhésion de la Région Réunion au GIP CYROI**

## 11-Personnel Région Réunion – création de postes

Nous allons donc démarrer le 1<sup>er</sup> point : **l'arrêt du procès-verbal de l'Assemblée plénière du 28 mars 2024.**

S'il n'y a pas d'observations de votre part, je vous propose d'arrêter le procès-verbal. Pas d'observation. Procès-verbal arrêté. Merci à vous.

Nous passons tout de suite au **Rapport d'Activité 2023.**

S'agissant de l'axe 1, le bilan des politiques régionales mené en 2023 traduit, comme en 2022, la volonté de notre collectivité de faire du développement humain et solidaire l'axe majeur de notre politique.

Les deux années écoulées depuis le début de notre mandature ont été marquées par la restructuration des services en cohérence avec le programme de la mandature. Je note tout particulièrement les travaux préparatoires autour de la construction de deux lycées : le Lycée des Métiers de la Mer au Port et le Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme à Saint-André, de la reconstruction de l'AFPAR de Saint-François, des réhabilitations des CREPS et du gymnase de Champ Fleuri qui se sont poursuivies.

S'agissant de l'axe 2, le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation, deuxième génération baptisée la Nouvelle Économie est pleinement opérationnelle depuis début 2023.

Globalement, sur cet axe, la Collectivité Régionale a consacré un montant de 70 544 111 € en crédits de paiement au titre de l'année 2023. La nouvelle stratégie régionale dispose de la création de dispositifs d'aides et d'accompagnement ; de même d'un système de modification des aides en direction des projets implantés dans l'Est, le Sud, les hauts du territoire.

Concernant l'axe 3 – dans le domaine des Transports, la Région a poursuivi la mise en place de la gratuité progressive sur les réseaux Cars Jaunes qui a concerné, en 2023, les stagiaires de la formation professionnelle.

Dans le domaine routier, la Collectivité a poursuivi ses efforts en matière d'entretien et de fluidification et de sécurisation de son réseau.

Par ailleurs, compte tenu du dérèglement climatique qui se fait de plus en plus ressentir avec la hausse des températures à l'échelle du globe compte tenu du caractère insulaire et tropical de notre île, l'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à terme à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement.

Enfin, en termes de transversalité, la démarche d'évolution entamée en 2023 avait pour but principal d'impulser une nouvelle dynamique de gestion de l'activité régionale et ainsi valoriser les projets prévus par notre plan de mandature.

Avant d'ouvrir les débats et pour tenir compte de vos remarques, je demanderai aux Présidentes et Présidents des Commissions de résumer le plus synthétiquement possible les avis des Commissions dont le texte intégral a été communiqué.

La parole est à **Wilfrid BERTILE**.

**Monsieur Wilfrid BERTILE :**

Merci Madame la Présidente de me donner la parole. Je voudrais, comme je prends la parole la première fois dans cette enceinte pour notre session, saluer nos collègues et tous les participants.

La Commission prend acte du rapport d'activité des services de la Région Réunion pour l'exercice 2023. L'année 2023 s'inscrit pleinement dans le déploiement du plan de notre mandature avec les 3 axes du développement humain et solidaire, du développement économique et du développement durable.

En 2023, l'organigramme a été ajusté aux orientations prioritaires de la mandature. Ainsi, les actions engagées ont permis l'amélioration des taux de réalisation de 93% en section d'investissement et de 94% en fonctionnement. L'effort s'est également

porté sur une meilleure gestion et valorisation du parc immobilier. La collectivité a, par ailleurs, engagé la consolidation de son système d'information.

S'agissant des programmes européens, l'année 2023 se situe à la jonction de 2 périodes de programmation : d'une part, la priorité a été donnée à la clôture des programmes de la génération 2014-2020 – la Commission souligne les niveaux très satisfaisants atteints par le taux de programmation, en particulier sur le volet REACT UE où les délais ont été contraints. Les taux de certification sont également satisfaisants.

D'autre part, au titre des programmes 2021-2027, tous les travaux permettant le dépôt des dossiers ont été finalisés. Les premiers dossiers ont pu être programmés et le dispositif de gestion PO FEDER FSE + validé par l'autorité d'audit.

Enfin, la redynamisation de la politique de la coopération de la Collectivité s'est concrètement traduite en 2023 d'une part, par le redéploiement du nouveau programme opérationnel INTERREG VI Océan Indien et d'autre part, par une démarche globale de restructuration de la politique de coopération régionale par la conclusion de partenariat et la signature d'accord de coopération décentralisée.

La Commission estime qu'à mi-chemin de la mandature, un travail remarquable a été accompli à la fois, en termes de développement des actions et en termes de sécurisation des process et en sait gré à l'exécutif.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci **Monsieur BERTILE**. Je donne la parole à **Monsieur CHABRIAT**.

**Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :**

La Commission Développement Humain réunie le 18 juin 2024 émet un avis favorable sur le rapport d'activité de la Collectivité Régionale pour l'exercice 2023 relatif à tous les domaines qui concernent la Commission, c'est-à-dire : l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

S'agissant de l'éducation, d'importants efforts ont été soutenus et d'importants efforts ont été consentis par la Collectivité régionale pour renforcer, pour offrir aux lycéens – et ensuite pour aller plus vite, je rajouterai plus vite comme vous l'avez demandé, Madame la Présidente pour renforcer toutes les conditions de réussite pour les lycéens, pour les apprenants, pour les étudiants de l'enseignement supérieur et faire en sorte qu'effectivement, dans la vie de tous les jours, leurs vies soient davantage facilitées.

Il faut souligner en particulier les actions mises en œuvre dans le domaine de l'éducation sur la mise en œuvre des ressources numériques, de la cantine à 1 € qui vient soulager véritablement le porte-monnaie de nos concitoyens et de faire en sorte que la gratuité de l'internat notamment pour les lycéens originaires des différents cirques.

S'agissant de l'enseignement supérieur, on peut souligner qu'on a contribué particulièrement à l'évolution statutaire de l'École d'architecture qui deviendra la 21<sup>ème</sup> École nationale supérieure d'architecture de La Réunion et qui va nous permettre de rayonner dans l'Océan Indien ; je pense notamment aux pays de la côte Est de l'Afrique puisqu'il y a des collaborations fortes notamment avec le Mozambique et aussi avec l'Australie.

Je voudrais souligner sur l'enseignement supérieur aussi un investissement important de notre Direction Générale, de Madame CAROUPANIN, de Salim CADJEE sur la mise en place de cette direction qui est nouvelle mais qui nous a permis de structurer un certain nombre d'actions dont des actions – je voudrai le souligner puisque ça a été évoqué lors d'un débat sur une chaîne de télévision par un jeune, sur la question du logement étudiant.

La Collectivité régionale – et je sais qu'avec mes collègues **Céline SITOUZE** et **Karine NABENESA**, nous prenons à cœur la question du logement étudiant – que ce soit dans les lycées, que ce soit pour les apprenants, que ce soit pour les élèves de l'université ou des écoles et avec l'académie, en tout cas, on a levé un front pour agir. Ça ne sera pas immédiat. Mais il faut qu'on le dise à ces jeunes que nous nous

sommes impliqués dans la question du logement étudiant à La Réunion et on va tout faire pour qu'on puisse apporter des solutions immédiates et d'avenir.

S'agissant de la formation professionnelle, je voudrais souligner que la dynamique engagée dès 2021 est complètement amplifiée en 2022 et en 2023 et on est particulièrement engagé dans la situation actuelle dans l'écriture du contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles ; et ça va nous mobiliser et ça va nous permettre d'amplifier encore plus notre action dans le champ de l'action professionnelle pour faire en sorte que chaque jeune de notre pays, de La Réunion puisse – que ça soit dans les lycées, que ça soit en formation professionnelle ou en enseignement supérieur, avoir un avenir digne et fier à La Réunion.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci infiniment. Je donne la parole à **Stéphanie POINY-TOPLAN** pour la **Culture**.

**Madame Stéphanie POINY-TOPLAN :**

Merci Madame la Présidente. Bonjour tout le monde. La Commission Identité, Culture et Sport, lors de sa réunion du 14 juin 2024 a émis un avis favorable sur le rapport d'activité 2023. Vous avez pu prendre connaissance de l'intégralité de l'avis et je vais vous en donner quelques lignes.

Pour la Culture, l'action volontariste de la Collectivité s'est traduite par une augmentation du budget de 3,9%, ce qui est à souligner dans un contexte de raréfaction de ressources publiques.

Sur l'**Axe 1** concernant l'égal accès de tous aux ressources culturelles à l'éducation et à l'enseignement artistique et culturel, de nombreuses actions ont été reconduites ou nouvellement mises en œuvre. À titre d'exemple : les rencontres auteurs, territoires et habitants. Du côté du CRR, la saison événementielle de l'orchestre a connu un franc succès avec 5 concerts à guichets fermés, dont la Carte Blanche à Thierry GAULIRIS.

Sur **l'Axe 2**, concernant les actions de développement et de structuration des secteurs culturels, on peut noter quelques éléments marquants :

- La signature du pacte linguistique entre l'État, l'Association des Maires de La Réunion et la Région Réunion en vue du projet d'un Institut des Langues Régionales ;
- Le renouvellement de la Convention cadre du Livre ;
- La poursuite du dispositif GUETALI avec 45000 publics touchés et 580 représentations sur l'ensemble du territoire ;
- L'accompagnement des acteurs culturels en quelques chiffres en 2023 : 13 salles de diffusion subventionnées, 16 écoles d'enseignement artistique aidées, 6 librairies accompagnées avec des créations d'emplois, 63 projets portés par des compagnies de théâtre, danse, cirque, arts de la rue qui ont été soutenus.

Sur **l'Axe 3** concernant l'accompagnement aux acteurs culturels, l'année 2023 a permis d'enclencher ce chantier avec des temps de concertation et d'écoute qui constituent un préalable indispensable à la construction d'une politique culturelle ambitieuse, partagée et coconstruite menée par la Collectivité.

Sur **l'Axe 4** concernant la formation professionnelle culturelle et artistique, une collaboration avec la Direction de la Formation professionnelle a permis de lancer plusieurs programmes :

- **Administration et production d'un projet culturel et enregistrement et production musicale ;**
- **Programme de redynamisation par la culture dans le spectacle vivant**

Et enfin, sur **l'Axe 5**, concernant la valorisation du patrimoine, on peut noter le projet autour des arts de combat de l'Océan Indien qui contribue à la valorisation de la recherche et la connaissance des fondations de notre identité ou l'inscription au patrimoine immatériel de la France de pratiques comme « Rode lo guêp ».

Il faut également noter les très bons résultats de fréquentation des musées régionaux qui enregistrent une hausse significative avec 431 493 visiteurs, soit 43% de plus.

Pour le Sport, la politique sportive régionale menée en 2023 s'est illustrée par un soutien important au développement du sport à La Réunion et dans la zone Océan Indien. Un axe majeur a été représenté par la consolidation des partenariats avec les ligues et comités sportifs réunionnais.

La Région a également joué un rôle déterminant dans le soutien aux manifestations sportives d'envergure régionale en apportant notamment son appui à l'organisation des Jeux des îles de l'Océan Indien à Madagascar où pas moins de 200 sportifs Réunionnais ont fait le déplacement.

Parallèlement, la création de la Maison Régionale de la Performance portée par le CREPS de La Réunion a permis de renforcer le soutien à la performance sportive.

Dans une démarche de coopération régionale, la Région s'est également mobilisée en valorisant les actions de coopération sportive dans la zone Océan Indien.

Enfin, le dispositif d'aide spécifique pour accompagner les lycéens et étudiants sportifs en mobilité est maintenu afin de leur permettre de concilier leur cursus scolaire et leur projet sportif de haut niveau.

Donc, l'ensemble de ces actions témoigne de l'engagement fort de la Région en faveur du Sport à la fois comme levier de développement économique et social et comme vecteur de promotion de l'identité réunionnaise. Je vous remercie.

**Madame Huguette BELLO :**

Je donne la parole maintenant à **Evelyne CORBIÈRE** pour la **Commission Cohésion Sociale et Solidarité**.

**Madame Evelyne CORBIÈRE :**

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous et à toutes. La **Commission Cohésion Sociale et Solidarité** réunie le 14 juin 2024 a émis un avis favorable au rapport d'activité 2023.

Il est à noter que le soutien en investissement pour les structures de distribution d'aide alimentaire et les têtes de réseau en réponse aux besoins réels des acteurs, il est aussi à noter la distribution des boutons d'alerte connectés aux associations qui soutiennent les femmes victimes de violence ainsi que le soutien à l'installation de la Maison des Femmes de l'Ouest portée par le CHOR.

L'accent doit aussi être mis sur la continuité territoriale et le nouveau calibrage souhaité par la majorité.

Aujourd'hui, la continuité territoriale revisitée est bien positionnée selon la légalité et les responsabilités de chacun, notamment pour la Région Réunion en matière d'action volontariste pour accompagner les familles réunionnaises.

La Commission salue également l'accompagnement des besoins en matière de mobilité de la jeunesse avec le ressourcement étudiants et la mobilisation des équipes au niveau central et dans les antennes pour répondre aux sollicitations des familles avec le passage à la dématérialisation.

Dans cette transition, la Région a accompagné le public éloigné du numérique en mobilisant les acteurs du territoire.

Nous notons également que la démocratie participative relève d'un aspect transversal mais est bien rattachée à la Commission Cohésion Sociale et Solidarité car elle est vecteur de cohésion sociale.

Autre élément que je tiens à porter à votre attention, c'est que, en matière de santé, l'action volontariste de la Région est en pleine connexion et coordonnée avec les acteurs du territoire. Les budgets mutualisés pour des sujets bien ciblés concernant la population réunionnaise représentent un financement sur mesure pour les acteurs du territoire pour endiguer les problèmes de santé publique.

Également concernant les Emplois verts, un gros travail a été mené pour améliorer et recalibrer le dispositif afin de répondre mieux aux objectifs fixés en matière d'égalité des chances et de facilités de gestion pour les associations.

2024 verra les fruits du travail démarré en 2023 sur plusieurs volets, notamment les panneaux signalétiques, les portraits de femmes Emplois verts et le Forum de la Formation.

Il est également important de rappeler que l'investissement de la Région sur tous ces volets est volontariste et que les dispositifs sont en perpétuelle évolution pour répondre aux besoins des publics sensibles. J'ai un peu synthétisé – le détail est dans l'avis.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci beaucoup **Evelyne CORBIÈRE**. Je donne la parole à **Patrick LEBRETON** pour les aides aux entreprises, l'aménagement économique et l'internationalisation.  
**Monsieur LEBRETON**, la parole est à vous.

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, la Commission se prononce favorablement sur le bilan d'activités 2023 de l'Axe 2 – le Développement Économique et l'ouverture de nouveaux horizons.

Dans le domaine des aides aux entreprises, la Collectivité régionale a poursuivi ses interventions économiques notamment dans le cadre du programme FEDER / FSE + 21-27 avec la mise en œuvre de nouvelles actions.

Dans le domaine de l'**Aménagement économique**, la Commission souligne les actions suivantes réalisées en 2023 :

- **Le lancement d'un AMI en vue de la commercialisation et la valorisation du foncier de la zone arrière aéroportuaire Pierre Lagourgue.**
- **La définition d'un scénario d'aménagement de la zone arrière portuaire**

- **Le soutien de la Collectivité au développement des aménagements structurants de La Réunion**

Dans le domaine de **l'Internationalisation** des entreprises, la Commission Développement Économique et Innovation a pris bonne note du renforcement de la gouvernance régionale de l'internationalisation des entreprises.

S'agissant de la politique en matière de **Recherche et d'innovation**, la Commission a pris acte d'un renforcement du pilotage et des partenariats à travers l'élaboration et la signature de contrats d'objectifs de moyens et de performance avec les organismes de recherche et les structures d'accompagnement à l'innovation.

Dans le secteur de **l'Économie bleue**, la Commission relève les aides financières apportées aux producteurs et aux organismes de la filière pêche et aquaculture en 2023 et demande une présentation différenciée afin de mieux appréhender les efforts consentis pour chacun des deux secteurs.

En ce qui concerne **le secteur Touristique**, la Commission note avec satisfaction que l'année 2023 aura été une année record avec une progression des flux de fréquentation touristique extérieure dépassant ainsi les résultats de l'année 2018 qui avait été jusqu'à présent l'année de référence record.

S'agissant de la Gouvernance du secteur, la Commission note que l'audit conduit par la Collectivité sur l'écosystème touristique local aura permis de proposer un nouveau modèle d'organisation plus efficient, plus collaboratif et plus lisible pour l'ensemble des acteurs à travers la création d'un organisme unique du tourisme en accord avec le Département regroupant les émissions de l'IRT et de la FRT sous la forme d'un EPIC.

Concernant **l'Agriculture**, la Région a engagé une nouvelle démarche d'accompagnement du secteur agricole à différents niveaux afin de s'inscrire dans la coordination des politiques publiques et les cadres stratégiques en lien avec l'État, le Département, les Collectivités et les acteurs des filières.

En ce qui concerne les **Industries de l'image**, l'audiovisuel et le cinéma, la Commission note que l'intervention régionale est structurée autour de 3 axes :

- **L'accompagnement à l'acquisition et au développement de compétences ;**
- **La création audiovisuelle cinématographique et des jeux vidéo ;**
- **L'accroissement significatif de la visibilité des œuvres produites à La Réunion.**

Sur le plan de l'**Économie sociale et solidaire** en 2023, la Région, l'État et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire – la CRESS ont poursuivi les travaux de co-construction de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en précisant les orientations et en déclinant les premières actions.

La Commission note enfin que l'année 2023 a été marquée par plusieurs avancées dans le développement numérique de La Réunion.

**Madame Huquette BELLO :**

Merci Monsieur le Premier Vice-Président. Je donne la parole maintenant à **Maya CESARI** concernant l'Aménagement du territoire, la préservation de la biodiversité et la planification ; c'est à vous.

**Madame Maya CESARI :**

Bonjour. Bonjour à toutes et à tous. Merci Madame la Présidente. Rapidement, la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Ecologique lors de sa réunion du 18 juin 2024 a émis un avis favorable sur le rapport d'activité 2023 concernant les secteurs de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.

Concernant l'aménagement du territoire et la préservation de la biodiversité, l'année 2023 a été marquée essentiellement par l'avancée du Schéma d'Aménagement des travaux de révision du Schéma Régional. La Région a également soutenu 90 projets en faveur des hauts dans le cadre du programme LEADER. Nous veillerons également

à ce que, dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional on puisse avancer sur le Schéma de mise en valeur de la mer.

Concernant la planification des déchets et l'amélioration du cadre de vie, l'année 2023 a été marquée par l'arrêt du projet PRPGD comme vous le savez intégrant l'avis des personnes publiques associées et de à l'autorité environnementale.

On peut souligner également l'organisation des assises régionales des risques naturels au MOCA auxquelles nous avons participées et la création du Groupement Régional d'Expertise sur le Climat à votre demande, Madame la Présidente, le GREC ainsi que l'Observatoire du Littoral de La Réunion.

Concernant la transition énergétique, l'année 2023 est marquée par la déclinaison du Plan Solaire Régional avec la consultation des collectivités sur le Schéma Régional Éolien terrestre et la signature de la convention partenariale sur la gouvernance de l'énergie.

Enfin, concernant le logement, votre Commission déplore la faible mobilisation du FRAFU dans le cadre de la construction de logements sociaux au regard des besoins du territoire et souligne l'élaboration du nouveau dispositif FEDER pour soutenir la rénovation et la réhabilitation des logements sociaux et la participation de la Région au Plan de Sauvegarde de la Chaumière – copropriété dégradée.

Globalement, concernant le secteur de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Écologique, la Région a consacré un montant de plus de 25 millions d'euros à cet axe.  
Merci.

**Madame Huquette BELLO :**

Merci **Madame CESARI**. Je donne la parole maintenant à **Fabrice HOARAU – Mobilité durable, infrastructure moderne.**

**Monsieur Fabrice HOARAU :**

Merci Madame la Présidente. Bonjour chers collègues. La Commission Transports, Déplacement et Travaux, lors de sa réunion du 11 juin 2024 a émis un avis favorable sur le projet de rapport d'activité de la Région au titre de l'exercice 2023.

Sans vous lire l'ensemble de la totalité de l'avis, vous l'avez – je vous donne quelques éléments qui me semblent importants de partager.

Pour l'exercice 2023, la Région a mobilisé 222 millions d'euros en crédits de paiement pour les Déplacements, les mobilités au service du développement durable de notre territoire.

Pour continuer à offrir aux Réunionnais un réseau routier de très bonne qualité, la Région a consacré en 2023, 70 millions d'euros à l'entretien des 680 kilomètres de routes nationales et à la surveillance des 1 395 ouvrages d'art.

Concernant l'amélioration du réseau routier par la réalisation de nouvelles infrastructures, la Région aura consacré 38 millions d'euros. 2023 aura vu la mise en service complète du tronçon Saint-Denis – Grande Chaloupe de la Nouvelle Route du Littoral mais aussi la réalisation de la bretelle d'accès au Centre Hospitalier Ouest Réunion et la continuation de la contournante de Saint Joseph.

2023 aura vu aussi le lancement de nouvelles études entre autres, celles pour le nouveau pont de Saint-Paul, de l'Étang Saint-Paul ou la liaison RN1 / RN 5.

Concernant les mobilités, 2023 a été marquée par la tenue des états généraux des mobilités dont tout le monde aura eu les conclusions. Nous travaillons actuellement à coconstruire avec les partenaires la feuille de route issue des EGM.

Dans le domaine des mobilités et en résumé, la Région aura travaillé à l'amélioration de son offre de gratuité pour notre réseau Car Jaune mais aussi travaillé largement sur la réalisation de nouvelles voies de transport en commun, notamment sur le tronçon Sainte-Suzanne – Sainte-Marie.

2023 aura vu aussi l'allongement de notre réseau de Voies Vélos régional de 22 kilomètres et l'amélioration du dispositif cofinancé par la Région de covoiturage.

Globalement, la politique de mobilité durable aura mobilisé près de 100 millions d'euros en crédits de paiement en 2023.

En conclusion, la Commission demande que la Région puisse continuer à prioriser et à planifier les investissements pour un réel report modal vers les mobilités actives et durables.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci. Maintenant, Mesdames et Messieurs, nous pouvons engager les débats. Qui souhaite prendre la parole, je vous en prie. **Monsieur VERGOZ ?**

**Monsieur Michel VERGOZ :**

Ah oui Madame, je suis désolé. Souvent on dit qu'on parle trop, puis on parle peu – des fois on ne parle pas du tout.

Ce rapport d'activité, moi je souhaiterais, dans un esprit positif, de faire 3 remarques. La première, sur la nouvelle gouvernance installée dans le développement économique à propos du secteur touristique. Je pense que c'est une importante décision prise – politique au sens noble du terme – par la Région. Des prés carrés ont été installés et on se faisait la petite popote interne tranquillement dans un entre-soi de bon aloi.

Le seul intérêt qui vaille, c'est celui de La Réunion. Et je le dis au **Président LEBRETON**, écoute que l'intérêt de La Réunion. Les gens viendront te voir en te disant ils ont la solution miracle. La solution miracle, c'est prendre soin, elle viendra du soin que nous apporterons à notre pays, dans sa propreté, dans la protection de sa biodiversité, dans le soin qu'on apportera à nos sites touristiques qui sont des *zarlors* dans le monde pour certains d'entre eux. C'est ça – c'est notre patrimoine. Il n'y a pas

de sauveur dans ce pays Madame. Aucun sauveur. Ni dans cette salle, ni dans le pays.

Alors, on peut s'auto-déclarer. Mais je n'y crois pas. Le sauvetage viendra de notre capacité à réaliser des petits socles communs pour agir. C'en est un sur le secteur touristique. Je dis à **Monsieur LEBRETON** qui vit la ruralité un peu comme je la vis parce que Saint-Joseph aussi c'est une merveilleuse ville ouverte sur le volcan – le *zarlou* de La Réunion par essence et il mérite mieux que ça. Ce n'est pas normal que ... J'ai un grand respect pour les institutions dans les moments qui sont aujourd'hui les nôtres et qui seront demain peut-être ébranlés ; je ne dirai pas plus. Il est important pour nous de veiller à la sauvegarde de ces institutions. Et le Parc national en est une de ces institutions. Mais ne nous laissez pas impressionner.

S'il vous plaît, récupérons notre fierté de Réunionnais. Ils sont 84 dans ce Conseil d'Administration – ils prennent des décisions certains côtés, certaines fois bonnes, utiles mais pas toutes les fois. Et ils freinent le développement du tourisme. Je fais allusion au volcan. Ce n'est pas normal qu'on en soit là encore alors qu'il est reconnu dans le monde.

Donc, moi j'encourage l'EPIC – l'Établissement Public Industriel et Commercial nouvellement installé pour une nouvelle gouvernance à agir. Et je serai de ceux qui viendront apporter notre modeste contribution à ce développement du secteur touristique si précieux au développement de l'emploi à La Réunion.

La deuxième chose, Madame, contre laquelle je voudrais vous mettre en garde, c'est sur le SAR. C'est un exercice périlleux, à tout point de vue ; je vous plains. Mais il est incontournable. On est arrivé à l'heure de la révision ; il faut le conduire. Ne nous laissons pas abattre par les grands diseurs.

J'ai eu l'occasion d'être informé d'éléments forts venant de la DEAL en votre direction, en notre direction de la Région, sur le SAR qui est en train d'être constitué. N'ayons pas peur des choses. Mettons les sur la table. Discutons-en. Personne ne me fait peur et encore moins les idées. Allons les laisser s'entrechoquer si c'est dans l'intérêt de La Réunion. Mais ne mettons pas ça sous le tapis Madame. Parce que, moi, j'ai lu des

choses qui m'ont heurté – je ne prétends pas détenir la vérité mais j'ai la prétention de vous dire très modestement dans cette salle que j'ai la prétention de détenir une infime partie de la vérité, tout comme chacun d'entre nous dans cette salle. Alors, si vous avez peur de le dire, prenez votre courage à deux mains et affichez-le.

J'ai entendu sur le FRAFU, Madame, qui disait... ; c'est bien ce que vous faites – maintenant il faut le vérifier. J'ai cru comprendre qu'il y aurait une DM là-dessus. C'est ça ? Tout à l'heure ? C'est vrai ? Ce n'est pas vrai.

C'est vrai ? Mais c'est merveilleux. Mais il faut le dire ça. Le FRAFU c'est le fonds régional pour l'Aménagement urbain et foncier. Chez moi, j'ai du terrain. Je ne peux construire parce que l'aménageur n'a pas de sous pour faire des aménagements primaires et secondaires. Terminé. C'est-à-dire qu'on a la LBU, on a des sous pour faire des logements sociaux – 40 000 demandes et puis voilà. Pour 3 fois rien. C'est très bien que vous ayez cette réactivité. C'est dommage que ce soit en période électorale que je vous le dise mais il faut savoir le dire même en période électorale. Je ne pense pas que ça interviendra dimanche 30 et 7 mais là vous me surprenez agréablement. En toutes circonstances, c'est un exemple d'ouverture d'esprit.

Enfin, j'arrête en direction de **Fabrice** – quelque chose qui me tient à cœur et qui a constitué un débat pendant très longtemps ici, du temps de votre prédécesseur feu le **Président VERGÈS** sur les TCSP – les Transports en Commun en Site Propre. On a débattu là-dessus des heures et des heures dans cette salle. Je me rappelle depuis 2004 : débat public organisé par le National. Et on est sorti sur une entente entre la nécessité de conserver des voies dédiées au transport collectif. Mais hélas, cet enjeu a été maillé par le débat mortifère qu'on a eu sur le vecteur. C'est-à-dire le train, le rail plutôt que le bus à haut niveau de service. Ça a été une des plus grosses conneries que La Réunion ait pu faire : mettre ce débat en avant-garde.

Aujourd'hui on se rend compte qu'on parle du vecteur mais personne n'y croit plus. Par contre, le REACT UE nous a sauvés un peu sur les sites dédiés – on n'en a point sur les bandes réservées ; on n'en a pas ou on en a très peu ; on en a insuffisamment – c'est ça qui constituera dans le proche avenir, **Fabrice** – j'ai l'occasion de te le dire très souvent – le nœud du problème de déplacement à La Réunion. Et on est dans

une nasse de ce point de vue-là. Tout ce qui sera fait pour essayer de dégager en extrême urgence des voies dédiées pour demain mettre ce que vous voulez. Vous voulez du train. Mettez du train. Je ne sais pas où vous allez tirer le pognon. Mais mettez-le.

Vous voulez quoi ? Vous voulez un Scooter ? Mettez-le. Vous voulez quoi ? Ce n'est pas ça qui est important. C'est le SP – le Site Propre ce n'est pas le TC, ce n'est pas le transport en commun. Je suis dérangeant à dessein Madame. Pourquoi ? Parce que maintenant on est dans la nasse. C'est devenu épouvantable, insupportable.

Donc voilà, ce débat, si on peut le ramener sur le site propre, le site dédié, réservé et sortir de la motrice de celui qui conduira les transports collectifs de la machine, on aura avancé.

Voilà ce que je voulais souhaiter dans ce rapport d'activité et puis me féliciter, Madame, que ce matin, à deux jours du premier tour qu'on ait eu le quorum avec l'opposition. Merci Messieurs, Dames. Je tenais à le souligner parce que personne ne le fera à notre place. Nous en sommes fiers. C'était un clin d'œil.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci. Mais vous avez souvent raison, **Monsieur VERGOZ**. Je vais donner la parole à **Patrick LEBRETON** et ensuite à Fabrice pour conforter ce que vous dites. Conforter, je dis bien. **Patrick LEBRETON**.

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Oui, merci Madame la Présidente ; je vais répondre sur l'aspect touristique et notamment la gouvernance touristique. Je n'ai pas eu, tout à l'heure, l'occasion mais je voulais saluer notre collègue **Jean-Hugues RATENON** qui est député sortant mais qui est aussi candidat et qui est ce matin avec nous ici. Et c'est au même titre que je salue l'opposition. Je salue aussi le courage de notre camarade.

**Monsieur Michel VERGOZ :**

Je le trouve fatigué ; il paraît qu'il donne le biberon le soir...

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Ne nous égarons pas. J'ai bien entendu notre collègue **Michel VERGOZ** dans ce qu'il disait à l'instant et je fais confiance et j'analyse ses conseils, ses recommandations, ses remarques – je dirai comme étant de vrais conseils basés sur une expérience vécue et sur de nombreux points, notamment que nous partageons et notamment là-dessus. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit tout simplement de défendre La Réunion sur un segment économique important.

On a voulu avoir une gouvernance touristique qui n'empêche pas d'être diversifiée dans les appréciations, les approches mais qui se veut être un organisme unique. Unique mais pas seul. On ne veut pas faire seul. Et unique parce que c'était nécessaire quand on est dans des salons, quand on est dans des endroits où, par exemple, les pays voisins arrivent, ils sont en général unis – les salons européens, français ou sur le salon de Berlin par exemple quand Maurice y vient, *zot zot na* le MPTA, *zot zot na in seul organisme* et ils parlent sous un seul drapeau. Pourquoi nous, nous n'aurions pas un drapeau touristique ?

On a la marque territoriale et comment, là-dessus, nous qui vivons intensément justement, je dirai, nos richesses et qui proposons de les vivre ainsi, nous ne le ferions pas seuls. Donc, nous ne le ferions pas ensemble. Donc unique, mais nous ne voulons pas être seuls.

Et on a voulu traduire ça dans la gouvernance. Nou na pa invente le fil à couper le beurre mais on a quand même repris l'histoire de la volonté d'avoir un outil unique qui s'était exprimé dans la fin des années 2000 et où le milieu, et on a bâti et vous avez fait confiance à cela pour qu'on ait une gouvernance où la Région ait 9 membres, le Département, 3 – les intercommunalités ou les OTI, **Monsieur Michel VERGOZ**, 5.

Mais on a aussi pris les Communes touristiques avec notamment les Communes classées ou les stations classées : Salazie, Cilaos mais aussi Saint-Pierre, Saint-Paul

et là-dessus, je ne sais pas comment on peut dire mais nous ne fermons pas la porte à d'autres demain si tant est qu'il y aurait d'autres qui viendraient : les Chambres consulaires – les 3 sont représentés, les socio professionnels, au même nombre que les représentants de la Région et puis 5 personnalités qualifiées désignées par la Région qui est la Collectivité d'adossement.

En parallèle de cela, et ce n'est pas évident, ça c'était énoncé dès l'arrivée de la Présidente en 2021 – en parallèle de cela, on a voulu aussi avoir une direction régionale dédiée – une direction régionale du tourisme. Moi j'ai pesé pour que ça ne soit pas dans la direction de l'attractivité. C'est normal qu'il y ait des vues, des visions différentes. Pourquoi ? Parce que je pense, au même titre que la nouvelle agriculture, dans notre économie demain, La Région a besoin d'exprimer à travers des directions, son ambition et les moyens qu'elle met en face pour pouvoir justement agir.

Avoir demain un Établissement Public Industriel et Commercial dont la moitié des territoires régionaux ont en France sont dotés – on a fait un peu de *benchmarking* sur la question et sur cela, on a voulu être opérant. Être opérant, ça veut dire quoi ? Aujourd'hui, vous allez encore entendre quelques-uns qui vous disent – y compris dans le Conseil d'administration de l'actuel IRT, pourquoi avoir changé le modèle associatif ? Tout simplement parce qu'il est dangereux pour les élus. Dangereux sur le plan juridique, sur le plan pénal et par voie de conséquence, on ne peut pas s'engager dans une voie si d'ores et déjà on a une épée de Damoclès qui nous empêche d'agir. Donc, il y a cette dimension-là.

Enfin, la dernière qui je l'espère permettra de rassurer mais ce seront sur nos premiers actes – on verra si on y parvient ou pas ; on a une volonté que l'on veut afficher et je sens aussi dans la démarche des socio professionnels qu'il y a un certain nombre aujourd'hui qui veulent bouger parce qu'aussi ils estiment qu'il y a autre chose à voir, une ambition à marquer et à jouer collectif. Eh bien, notre volonté, la volonté de cet Établissement Public Industriel et Commercial qui sera totalement opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine – 2025, c'est de faire avec les territoires.

Faire avec les territoires parce que je pense que si on tire les leçons du passé, quand on avait eu notamment le Comité Stratégique Touristique, on a failli en ce domaine.

Parce qu'on n'a pas donné la place aux Communes. Or, si on veut faire avec les territoires, il faut partir d'un principe que c'est dans les Communes, ce n'est pas les Interco qui connaissent. C'est les maires et les élus. Moi, par exemple, je trouve que ça a été une erreur d'avoir effacé, je ne sais pas pour quelle raison, les Villages Créoles. *Ou sa va dan tous lé villages kréols ou va voir lé panneaux* qui ne sont pas barbouillés, qui ne sont pas souillés, qui sont toujours implantés et pourtant la seule chose *ki la barbouille à zot*, c'est l'usure du temps. C'est le limon parce que souvent *lé* dans les hauts. Moi, je trouve que demain, ce travail-là il faut repartir – il faudra peut-être plus faire le Village Créole mais on travaille aujourd'hui sur un concept – c'est l'IRT qui a poussé cela, c'est une étudiante, une universitaire Réunionnaise – Aurélie TOSSEM – qui a fait un travail et qu'elle poursuivra sur la route des Musées et des Jardins. Et je pense que demain, il peut y avoir un concept sur la route des Villages Créoles. Et il faut *ke nou gagne trouver* véritablement cela, et on fera avec les Mairies, on fera avec les maires.

Puis, je dirai une autre chose. Le COS n'a pas réussi, pourquoi ? Parce que, si on veut faire des implantations, même dans les Intercos, les permis de construire, c'est les maires qui les donnent et ça on ne peut pas leur enlever. Et c'est pour ça que je pense que c'est avec eux qu'il faut travailler. À Sainte-Rose, il y a une déclinaison et vous le faites entendre souvent, il y a une déclinaison par exemple sur la vue du volcan sur l'activité volcanique et ça je pense que ça, ce sont des éléments où il ne faut pas seulement par des grandes déclarations dire qu'on fait mais concrètement voir comment on s'associe.

C'est vrai qu'il faut des moyens. Mais ces moyens sont souvent – acter le principe d'agir ensemble et peut-être que ça pourrait choquer quelques-uns demain, moi j'aimerais bien que cet ÉPIC-là rencontre les Communes et les Collectivités pour agir parce que, voyez-vous, le ramassage des déchets, pour ne pas jeter les déchets par exemple, c'est une ambition touristique. Il faut que *nu soigne* notre environnement pour que justement on ait cela demain.

Puis, peut-être pousser un peu dans les retranchements aussi, les représentants de l'État, pour que par exemple, sur les itinéraires touristiques on puisse implanter, comme cela a été fait chez vous, les toilettes. Parce que si *nu fait pas de toilettes*, je

suis désolé, mais il arrive que des touristes aient des besoins. Besoin de s'alimenter, j'arrête là. Mais les Réunionnais sont aussi des touristes. Ça c'est souvent quelque chose que *nu acte pas. Pou nou in touriste il doit venir de dehors ; si nu fé du Réyoné un touriste, à coz le Réyoné est in touriste kan i gagne le coup, kan na na la Covid ? En d'autres temps li lé pas. Allé voit Maurice koman i fé. Les hôtels font des prix pour les locaux. Pourquoi nu ici, nu adapterait pas justement une politique pou cela ? Si lé bon pou dehors, lé bon pour ici dan. Ici dan nou na na les meilleurs ambassadeurs pou porter demain le message. C'est ça kif o ke nou dit.*

*Alors s'il faut dire en allemand ou en anglais, on cherchera les gens pour bien le dire, il ne faudra pas me prendre moi, mais on sera en équipe justement pour cela. Et ni kose pas anglais ni allemand avec les maires. Nou va kose en créol et nou va kose en action responsable.*

Voilà ce que je voulais dire à **Monsieur VERGOZ** en le remerciant justement de ses remarques et de ses encouragements.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci. Pour dire à **Michel VERGOZ** aussi que la SPLRMR – le Centre d'Interprétation du Volcanisme littoral chez vous, il est en marche.

**Monsieur Michel VERGOZ :**

C'est Noël avant l'heure.

**Madame Huguette BELLO :**

Je vais donner la parole à **Fabrice HOARAU** qui l'a demandée.

**Monsieur Fabrice HOARAU :**

Oui, je voulais remercier mon collègue **VERGOZ** de nous donner l'occasion d'intervenir sur le VRTC puisqu'on n'avait pas eu l'occasion ce matin de faire un zoom là-dessus et le travail de la Région est quand-même important dans ce domaine-là.

J'aimerais aussi signaler à **Monsieur VERGOZ** que le premier grand débat qui a eu lieu sous le **Président VERGÈS** sur les mobilités et les routes a été fait en 1998, pas en 2004, **Monsieur VERGOZ**. Il faut remettre les choses dans la chronologie.

Sur les VRTC, nous avons en 2023, livré un long tronçon qui fait gagner un quart d'heure aux bus Car Jaune qui viennent de Saint-Benoît et qui vont jusqu'à La Mare. Et nous travaillons actuellement sur un second tronçon sur cette RN2 qui va vers Saint-Benoît. Sur l'Ouest, on est aussi en train de travailler et le projet est en cours et le chantier va commencer ou est commencé – en tout cas, ça ne va pas tarder sur la Gare routière de Saint-Paul où des aménagements spécifiques sont réalisés pour améliorer le déplacement des Cars Jaunes.

Sur le Sud, il y a des études qui sont en cours ou qui vont commencer sur la VRTC entre l'Étang-Salé et Saint-Pierre, Saint-Pierre et Le Tampon et Le Tampon et Grand-Bois. On ne peut pas aller beaucoup plus vite malheureusement puisqu'on est tenu, bien évidemment et comme vous le savez, par la bourse qui est le plus important à regarder.

Donc, le travail avance – il est évident que le haut niveau de service comprend bien évidemment et c'est quasiment l'essentiel – les VRTC, puisqu'on aura beau faire de beaux bus climatisés avec Wifi et tout ce qu'on peut prévoir dedans, si le bus est pris dans un embouteillage, ça reste un problème. On est d'accord là-dessus, **Monsieur VERGOZ**. Merci.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais clôturer le bilan d'activité. **Céline**, je t'en prie.

**Madame Céline SITOUZE :**

Bonjour à tous, merci Présidente.

- Souligner quand même par quelques mots l'intervention de la Région sur l'éducation. L'année 2023, nous avons investi 77 millions d'euros pour nos 40 000 lycéens, auxquels il faudrait ajouter les 65 millions d'euros pour la part du personnel ; sur 3 ans, 2021/2022/2023, ce n'est pas moins de 225 millions d'euros qui ont été investis pour la réussite de nos lycéens – je n'intègre pas dans cette part bien sûr ce qui relève de l'enseignement supérieur – il s'agit bien là de nos lycées ;
- Vous donner des informations concernant nos projets de deux lycées qui sont plus que des projets puisque le Lycée des Métiers de la mer a été choisi et que la première pierre sera posée en tout début 2026 ;
- Que nous avons, en tout début de cette semaine, réalisé le choix de 3 groupements qui sont autorisés à avancer dans leurs propositions du future Lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie qui sera implanté à Saint-André sur un site remarquable à proximité à la fois de la côte et de l'Étang de Saint-André, un bel endroit.

Pour ces deux lycées, ce n'est pas moins de 77 millions d'euros pour le Lycée des Métiers de la Mer et 84 millions d'euros pour le Lycée des Métiers du Tourisme.

- Revenir très rapidement même si mon collègue Jean-Pierre CHABRIAT l'a énoncé, sur les investissements que nous avons réalisés en 2023, la généralisation, le déploiement du numérique qui, bien sûr, comme toute généralisation demande à être parfaite ; donc, nous continuerons sur le déploiement de nos bornes wifi. Mais également la mise en place de la cantine à 1 € où nous n'avons pas rogné sur la qualité puisque 23 millions d'euros ont été investis ; plus de 8 millions d'euros rajoutés pour pouvoir compléter la part des familles. Nous n'avons donc pas rogné sur la qualité des repas qui ont été offerts à nos jeunes.
- Venir également sur la question des jeunes qui sont scolarisés et qui habitent dans les cirques ; plus de 200 jeunes ont accès à l'internat à titre gratuit pour tenter de réparer les inégalités géographiques et sociales qui s'installent pour ces jeunes qui viennent de Mafate, de Cilaos ou de Salazie et qui ne peuvent

pas voir un établissement être construit dans leurs zones malheureusement, de façon définitive.

- Mais également le soutien que nous apportons aux établissements et qui recommencent, après la période COVID, à organiser des séjours pédagogiques – ce sont 15 000 € que nous octroyons à chaque projet pour que des classes partent. Il n'y a pas moins de – au mois de mai, le Lycée Roland Garros a emmené, une classe est partie en Angleterre. Le Lycée Bois d'Olives, une classe est partie aux États-Unis. Donc, nous soutenons ce genre d'initiative – à charge pour les équipes enseignantes de nous faire des propositions.
- Souligner encore l'engagement de la Collectivité dans la lutte contre la précarité menstruelle. Il s'agit pour nous de faire en sorte que nos jeunes filles puisse s'assurer et venir correctement à l'école tout au long de leur scolarité et quel que soit le jour des mois, qu'elles passent leur temps à l'école.

Donc, il y a énormément d'engagements. Et puis, ce qui ne relève pas du budget 2023 mais vous le dire, chers collègues, que pour cette rentrée 2024, au mois d'août, ce sont tous nos jeunes qui sont en lycée professionnel et je n'ai pas à vous dire qu'en lycée professionnel, il y a essentiellement des enfants qui viennent de familles défavorisées qui se verront offrir par la Région tout l'équipement nécessaire pour réaliser leur scolarité.

Alors, les équipements sont de l'ordre de 700 € à 150 € - donc un vrai bol d'air pour les familles pour que les jeunes réussissent leur scolarité.

Toutes ces mesures sont des mesures volontaristes, non obligatoires mais que nous voulons mettre en place pour faire en sorte que nos jeunes, à La Réunion, réussissent leur scolarité et faire en sorte que les familles soient soutenues dans un contexte particulièrement difficile. Merci Présidente.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci bien. Je vais donner la parole à **Pascal PLANTE** et **Karine**.

**Madame Karine NABENESA :**

Bonjour chers collègues. Peut-être pour compléter, pour aller dans le sens de Céline et avoir une complétude sur le volet Développement humain et notamment sur l'Éducation / Formation, effectivement l'année 2023 a été une année pour nous Présidente, une année un peu crash test. Il faut le dire parce qu'effectivement lorsqu'on a signé nos accords et que nous sommes revenus aux côtés de l'État et resignant le Pacte en 2021, cet accord nous engageait financièrement à faire un certain nombre de choses – donc, ils nous tenaient dans une année à pouvoir tenir nos engagements. Et aujourd'hui, on peut dire avec beaucoup d'humilité que cet accord qu'on a signé en 2021 a été largement rempli en 2023, ce qui nous a permis, en 2024 de reprendre totalement notre place en tant que chef de file de la formation professionnelle. Parce que jusqu'en 2023 étant donné que l'ancienne mandature n'avait pas signé le Pacte, c'est France Travail qui faisait à la place de la Région ce que la Région devait faire sur la formation professionnelle.

Et peut-être quelques chiffres pour souligner ça – l'année 2023 c'est pas moins de 10 000 places de formation qui ont été ouvertes sur le territoire, pas moins de 9000 entrées en formation effectives, dont 7852 places au titre du Pacte : 1000 places par exemple dans le BTP ont été offertes aux jeunes Réunionnais et aux moins jeunes ; 300 dans le transport logistique, 900 dans l'aide à la personne, 800 dans l'hôtellerie, tourisme, restauration, 800 dans l'informatique, communication et nouvelles technologies.

Nous avons également diversifié notre manière d'acheter parce que, comprenez bien que pour acheter 10 000 places de formation, ce n'est pas simplement la forme initiale de la commande publique telle qu'elle était imaginée à la Région qui aura permis ça. Et donc, nous avons innové et nous avons aussi lancé des appels à manifestation d'intérêt dans le sens de l'Aller Vers – c'est-à-dire que nous avons eu, sur cet appel à manifestation d'intérêt, pas moins de 67 projets qui ont concerné près de 3000 Réunionnais dans tous les quartiers et dans des quartiers très éloignés des centres urbains ou des centres de formation.

Donc, nous sommes allés à Saint-André dans le quartier Fayard. Nous sommes allés dans les hauts à Saint-Paul. Nous sommes allés à Saint-Joseph. On est allé dans des

endroits où on ne partait pas avant et où la formation n'arrivait pas et nous avons touché des initiatives locales – ce sont des associations, ce sont des organismes de formation qui nous ont dit comment il faudrait raccrocher certaines personnes, comment il faudrait faire de la formation. Donc, nous avons ouvert et nous avons accompagné des activités allant du sport au théâtre, à la culture en passant par des métiers beaucoup plus traditionnels, en ouvrant les méthodes pédagogiques.

Et de la même manière, nous avons – j'ai envie de dire – un peu réveillé l'AFPAR qui est notre SPL puisque nous l'avons donc réinvestie sur des champs qu'elle n'allait pas, notamment l'Intelligence Artificielle, le Photovoltaïque, la réparation des vélos électriques. On a fait sur des secteurs où on n'allait pas. On a ouvert aussi les diplômes parce qu'aujourd'hui, et c'est ce que nous voulons dire, c'est qu'il n'y a pas qu'une seule manière d'acquérir de la compétence. C'est vrai, Céline l'a dit, nous accompagnons et nous faisons un effort soutenu dans la formation initiale, à travers nos lycées mais pour un certain nombre de Réunionnaises et de Réunionnais. Pour diverses raisons, l'éducation nationale n'est pas une réponse. Et on le sait, on le voit chaque année – pas moins de 4000 jeunes restent et sortent du système scolaire avec ou sans diplôme et ceux-là on les retrouve dans le champ de la formation professionnelle et c'est de la responsabilité de la Région de leur apporter une réponse.

Et nous ce qu'on veut dire, c'est qu'aujourd'hui, on n'a pas la prétention de dire qu'on va donner un emploi à tous les jeunes, mais nous sommes certains qu'une formation, une qualification est la meilleure arme pour eux, pour elles, afin de pouvoir avoir une meilleure place dans la société.

L'Éducation Nationale est importante mais ce qu'on fait dans le champ de la formation professionnelle et à l'heure de Parcours Sup, notamment, je veux dire à peut-être beaucoup de vos proches, des personnes que nous connaissons autour de nous, que peut-être que vous n'avez pas eu votre place dans Parcours Sup, peut-être qu'aujourd'hui vous allez vous diriger par défaut ou par dépit vers la Fac, peut-être que vous sortez de votre scolarité sans diplôme, aujourd'hui il y a une vraie réponse qui est dans le champ de la formation professionnelle. C'est une méthode pédagogique qui est complètement différente de celle de l'Éducation Nationale. On apprend un geste professionnel sur une période très courte et on peut être autant diplômé – on

peut être diplômé avec un Bac +4 si on le souhaite, peut-être partir sur des secteurs beaucoup plus rapides et beaucoup plus courts si j'ai envie de dire.

Et aujourd'hui le champ du possible est ouvert et nous allons l'accompagner parce que la formation professionnelle, ce sont aussi une rémunération qui peut être pour un jeune de 600 € et qui peut monter selon sa situation familiale à près de 1000 €. C'est aussi un hébergement parfois qui est gratuit ; il faut le dire et notamment à l'AFPAP. Et c'est un coût de repas qui est de l'ordre de 2 €. La présidente l'a dit. On a mis en place le bus gratuit et on a augmenté quand on l'a pu les bourses également sur le champ de la formation sanitaire et sociale.

Nous allons continuer à poursuivre cet effort et si dans notre offre de formations diverses et variées qu'on a éclatées, on ne trouve pas une réponse, sachez qu'on a mis en place un chèque formation appelé jusqu'à l'année dernière par un nom un peu barbare : l'AF2R et qui est devenu cette année le Pass Formation mais qui a quand même permis à 600 Réunionnais de trouver une réponse pour un accompagnement d'environ 4000 € par Réunionnais pour aller se former et pouvoir avoir une compétence.

Pour terminer, je voulais vous dire que nous avons signé, la semaine dernière, en Commission Permanente, le Pacte 2024/2027 et nous allons poursuivre nos efforts et renouveler le Pacte. Nous aurions voulu un meilleur accord ; nous prenons ce que nous avons.

Le Pacte 2024 est un engagement de plus de 141 millions d'euros et pour poursuivre notre effort sur la formation, que nous ouvrons bien évidemment même si ça n'était pas le cas – aux bénéficiaires du RSA tout comme nous ouvrons également aux Bac+1 qui sont en échec de parcours après la première année de Fac que l'on voit souvent malheureusement être faite parfois par défaut parce qu'ils n'ont pas une réponse dans le champ de la Formation Professionnelle lorsqu'on quitte les lycées professionnels. Je vous remercie.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci. ... qu'il y ait beaucoup d'informations, qu'il y ait une vraie pédagogie dans l'information que l'on doit diffuser aux uns et aux autres parce que malgré ces 12000 plans de formation qu'on offre, ce qui est quand même terrible, c'est que l'on a 41000 jeunes sans emploi ni formation – ça c'est terrible.

Donc, on a encore beaucoup de travail. On a beaucoup de communication. On a beaucoup à diffuser ; à infuser chez les jeunes dans nos sociétés. Parce que ce n'est pas possible que l'on soit seulement informé sur l'écume et les choses profondes, on ne les connaît pas ; on n'est pas informé là-dessus.

Je vais donner la parole à **Maya CESARI**.

**Madame Maya CESARI :**

Oui rapidement, merci Madame la Présidente, sur le volet Innovation. L'année 2023 s'est traduite au niveau de votre Collectivité par une année de plein exercice de cette nouvelle direction de la Recherche et de l'Innovation sous la DGA Économie et Innovation et c'est extrêmement remarquable de voir à quel point la Collectivité s'est réappropriée la gouvernance de la recherche et de l'innovation en mettant tous les outils en place avec un service Recherche et un service Innovation et avec des personnes en transversales, une direction consolidée aujourd'hui à consolider encore dans l'avenir.

Cette année 2023 s'est traduite également par la création de l'Agence Régionale d'Innovation et je tiens à rappeler ici que nous ne sommes pas dans la définition de l'innovation comme étant un gadget « blingbling » de plus. Mais réellement l'innovation comme source de solution aux grands défis territoriaux de La Réunion et de l'Océan Indien.

Votre Collectivité a mis en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performance tant avec les acteurs de la recherche et **Jean-Pierre CHABRIAT** en parlera mieux que moi mais aussi avec les acteurs d'accompagnement de l'innovation pour les faire le plus possible travailler ensemble, et également pour faire en sorte que les porteurs de

projets puissent avoir une belle visibilité et une compréhension de l'ensemble de l'écosystème.

Ces acteurs sont : **l'Incubateur, l'Association Technopole, le Pôle de compétitivité Qualitropic, la SASU CITEB pour l'économie bleue, le CYROI pour les biotechnologies, le CRITT Agro-Alimentaire adossé à la Chambre de Commerce, le CIRBAT sur le bâti tropical adossé à la Chambre des Métiers, et le cluster TEMERGIE.**

Donc, on a aujourd'hui l'ensemble de l'écosystème qui est accompagné et qui est en cours de signature de contrat d'objectifs, de moyens et de performance avec la Collectivité.

Nous avons également mis en place un dispositif Défi Run à l'interface entre la Direction de l'Information et la Direction de la Recherche et de l'Innovation. C'est un dispositif, un appel à projets – nous avons pu retenir 2 projets en 2023. C'est un appel à projets pour favoriser la formation dans les tiers-lieux. On a tout un travail à faire pour s'approprier cette notion de tiers-lieux à La Réunion pour l'ancrer dans le territoire parce qu'il y a beaucoup plus de tiers-lieux qu'on ne le pense, mais les tiers-lieux eux-mêmes ne s'appellent pas tiers-lieux, ne se nomment pas tiers-lieux. Donc, on a tout ce travail à faire pour une appropriation de cette définition des tiers-lieux par le territoire et ce n'est pas moins de 1,5 million qui est disponible sur cet appel à projets Tiers-Lieux.

On a également sur le dispositif France 2030 régionalisé où on arrive pour moitié avec l'État et avec le soutien de la BPI soutenu en 2023, quatre projets innovants et un projet de filière.

Également, votre Collectivité a accompagné, sur fonds propres, les 24 heures de l'Innovation et l'évènement outre-mer French Tech Days que vous avez ouverts Madame la Présidente.

Et enfin, nous sommes allés, pour la première fois, à Vivatech accompagnés de 7 jeunes entreprises innovantes qui, aujourd'hui, sont extrêmement dynamiques et ce

déplacement a permis des levées de fonds importantes pour ces 7 entreprises innovantes qui sont des pépites de La Réunion, dont on parle beaucoup aujourd'hui. Je vous remercie.

**Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :**

Sur l'action éducative, je voudrais aussi souligner quelque qui, peut-être, est aussi important que tout ce qu'on a dit, c'est l'action que l'on mène sur la question – plus largement appelée de l'illettrisme mais plus habilement décrit sous la forme de la maîtrise des compétences clés.

Nous rappelons que, sous votre impulsion, Madame la Présidente et sous l'impulsion de Madame la Vice-Présidente, **Madame Lorraine NATIVEL**, un Plan Régional de Maîtrise des Compétences Clés est mis en œuvre et dans le cadre de ce Plan Régional de Maîtrise des Compétences Clés, la Région a mené une première action territorialisée à travers les dispositifs qui s'appellent LESPASSCLÉS avec des acteurs d'expérimentation sur 4 Communes à Cilaos, à l'Entre-Deux, à Saint-Joseph et à Saint-André dans une démarche d'aller vers les jeunes, d'aller vers les citoyens qui sont en difficulté pour initier, pour dynamiser les parcours d'usagers qui, généralement, sont difficiles à mobiliser et pour les entraîner vers une plus grande autonomie et une réappropriation simplement de la vie au sein de notre société ; une réactivation simplement des compétences clés.

Et en 2023, la Collectivité poursuit cette action et elle va l'amplifier en 2024 et en 2025 pour faire en sorte que l'expérimentation devienne un plan tout à fait déployé au niveau de La Réunion. Mais il m'importait de dire que nous agissons non seulement au niveau de la formation professionnelle, au niveau de l'éducation dans les lycées, au niveau de l'enseignement supérieur mais aussi en rattrapage dans toute La Réunion et dans toutes les strates Réunionnaises.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci. Je donne la parole maintenant, avant de clôturer ce débat – la marque territoriale, à **Pascal PLANTE** sur ce dossier qui est le fruit d'une large concertation qui a pour vocation de faire connaître et reconnaître notre territoire, notre identité.  
**Pascal PLANTE.**

**Monsieur Pascal PLANTE :**

Merci Madame la Présidente. Puisqu'on a parlé de concertation, de regroupement des acteurs sur le territoire, juste rappeler qu'en 2022, nous avons déjà créé le Comité Stratégique pour l'Internationalisation des Entreprises – le COSIE ; le COSIE qui a pris son rythme de croisière véritable en 2023 puisqu'il s'est réuni 3 fois. Et le COSIE, c'est l'instance pilotée par la Région aux côtés de l'État, qui regroupe l'ensemble des partenaires de l'internationalisation pour définir une feuille de route commune, une stratégie commune et éviter les cafouillages à l'extérieur si je peux me permettre pour faire en sorte que La Réunion soit identifiée comme un territoire organisé, structuré avec une orientation stratégique claire.

Nous l'avons posé dans notre programme de mandature, la nécessité d'avoir une marque territoriale et les membres du COSIE l'ont aussi exprimée pour favoriser le développement des entreprises à l'international, avoir une marque territoriale, une bannière commune, qui puisse permettre aux uns et aux autres de reconnaître La Réunion à chaque étape de leur développement. Mais la marque territoriale a été aussi une volonté posée par d'autres acteurs en vue de promouvoir les valeurs de La Réunion pour faire connaître ce qui nous rend unique, soutenir des filières d'excellence, mieux valoriser nos pépites et nos talents et enfin, créer des opportunités d'emploi, faciliter le retour des talents et élargir l'horizon des possibles pour nos jeunes.

Voilà ce qui est exprimé de façon large. Dans la méthode, nous n'avons pas changé Madame la Présidente, puisque nous avons fait énormément de concertation comme vous l'aviez indiqué. Énormément de concertation, c'est rencontrer les représentants de tous les secteurs d'activités, de toutes les filières que ce soient économique, sportive, culturelle ou autre. Et aussi rencontrer les Réunionnais qui ont été sollicités à la fois sur la plateforme collaborative. On a eu plus de 2000 répondants sur cette

plateforme collaborative. On est allé à la rencontre des Réunionnais sur les marchés forains pour leur dire comment on peut imaginer cette marque, comment vous pouvez imaginer, quelles sont les couleurs, quelles sont les odeurs, quelles sont les sensations que vous voulez faire ressortir, quelles sont les valeurs. Et nous avons des résultats qui sont clairs ; c'est 92,3 % de ceux qui ont été sollicités disent oui nous voulons une marque territoriale pour représenter La Réunion, nos valeurs et nos talents à l'extérieur. 56% des répondants disent qu'ils veulent une image qui fédère La Réunion qui est unique par nature et 64% disent nous voulons que cette marque représente La Réunion des mondes.

C'est ainsi que nous avons compilé les différentes vellétés des uns et des autres, à savoir autour de cette marque qu'il ne faut pas voir comme un simple logo. C'est véritablement l'expression des valeurs et le point de rencontre naturel à la fois des Réunionnais mais à la fois du monde vers La Réunion.

Donc, c'est une île, c'est un monde. La Réunion est un monde. Nos origines des diverses immigrations que nous avons pu avoir font que nous sommes La Réunion, nous sommes les Réunionnais. Que nous sommes aussi un point de départ pour beaucoup de choses. On en a parlé notamment pour Roland Garros qui a vu La Réunion comme un point de départ. On est un carrefour. On est ce tout – une aventure humaine aussi – on peut le voir à travers des activités sportives et autres – c'est une destination bien sûr. La Réunion, c'est le monde qui se trouve au Sud du monde, donc, c'est La Réunion, c'est ce que nous avons voulu exprimer.

Les valeurs aussi au travers de cette marque, c'est le partage, l'humilité, l'exigence, la persévérance, la fierté et la créolité qui marquent certainement ce qui fait l'ADN des Réunionnais, ce qui fait l'ADN de La Réunion de façon plus générale.

Cette marque a été lancée le 2 mai dernier par vos soins, Madame la Présidente ; nous avons mis en œuvre d'autres actions. Et il nous paraissait naturel aujourd'hui devant les élus de cette Assemblée de présenter une nouvelle fois cette marque pour que chacun puisse se l'approprier. Et rappelons que la volonté des uns et des autres, c'est que cette marque ne soit pas une marque de la Région Réunion mais une marque

qui appartienne à La Réunion et à tous les Réunionnais, à toutes les Collectivités, à toutes les Assemblées qui voudront bien le porter, et toutes les entreprises également.

C'est une charte qui devra être signée, c'est un engagement qui devra être signé par ceux qui voudront porter cette marque et c'est de la réussite certainement au bout. **Maya CESARI** parlait de Vivatech. Nous avons pu voir la différence entre Vivatech 2023 et Vivatech 2024. Nous étions sous Pavillon La Réunion un certain nombre de stands juxtaposés – c'était bien le Pavillon Réunion et La Réunion était bien plus visible au travers de toutes les valeurs et au travers de tout ce que nous avons exprimé, et les résultats pour les entreprises ont souvent été doublés soit en recherche de fonds, soit en contacts clients. Chacun a pu mettre La Réunion sur une carte, non comme une île cocotiers mais comme une île de talents et d'excellence qui représente la France et l'Europe dans l'Océan Indien.

Voilà. Je ne vais pas être plus long puisque le temps est compté, peut-être si vous en êtes d'accord, découvrir le film qui résume un peu tout ce que je n'ai pas pu exprimer et qui aujourd'hui, vous invite, nous invite à nous réunir autour de cette marque et à la faire connaître tous les jours, de plus en plus.

C'est juste aujourd'hui, un mois de demi après, Madame la Présidente, une soixantaine d'organisations qui demandent aujourd'hui à être porteurs de cette marque, un mois et demi après le lancement.

**Madame Huguette BELLO :**

C'est possible la vidéo ? Je vous en prie. Merci à la technique, merci à vous Messieurs. Ce rapport que nous venons d'examiner est un rapport d'information qui n'est pas soumis au vote. Je vous prie de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité de la Région pour l'exercice 2023.

Nous passons maintenant à **l'Examen des comptes de gestion de la Région Réunion pour l'exercice 2023.**

Comme vous le savez, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté, Budget Principal et Budget Annexe. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante préalablement au vote du Compte Administratif.

Le compte de gestion du Receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion comptable pendant l'exercice budgétaire passé. Il présente la situation générale des opérations en distinguant la situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée, les opérations de débit et crédit constatées au cours de l'exercice, la situation à la fin de gestion sous forme de bilan de clôture, le détail des opérations effectuées au titre de l'exercice budgétaire et les résultats de celui-ci.

Avant d'ouvrir les débats, j'invite **Wilfrid BERTILE, Président de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales**, à donner lecture de l'avis de la Commission.

**Monsieur Wilfrid BERTILE :**

La Commission a donné un avis favorable sur le rapport des comptes de gestion 2023 de la Région Réunion.

**Madame Huguette BELLO :**

On va maintenant engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Avant de passer au vote global, j'invite **Madame Rose Mery VELLIN, Comptable Publique Régionale** – comme il est de coutume – de quitter momentanément la salle. Je vous demande, donc, d'approuver à main levée, les comptes de gestion 2023 du :

- **Budget Principal**
- **Budget Annexe Énergie Réunion,**
- **Budget Annexe des Musées Régionaux,**
- **Budget Annexe Transport,**
- **Budget Annexe FEDER 2014-2020, Budget Annexe POCT 2014-2020**
- **Budget Annexe FEDER FSE 2021-2027 et**
- **Budget Annexe INTERREG 2021-2027.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Budget adopté. Madame la Comptable, je vous invite à rentrer.

Je vous informe donc que les opérations de vote sont terminées. Et nous passons à l'Examen des Comptes Administratifs de la Région Réunion pour l'exercice 2023. Il s'agit de soumettre à votre approbation les Comptes Administratifs de la Région pour l'exercice 2023, ces Comptes Administratifs étant la traduction budgétaire des activités de notre Collectivité pour l'année 2023. Un bilan financier de la Région vous a été remis qui présente également le bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2023 ainsi qu'un compte-rendu des opérations d'emprunt, de gestion, de trésorerie, et des régies comptables mises en œuvre en 2023 conformément à la réglementation et aux délégations que vous m'avez accordées.

Sans plus attendre, je donne la parole à **Monsieur Patrick LEBRETON** qui fera une présentation plus détaillée.

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Présidents des Comités Consultatifs, Mesdames et Messieurs les journalistes, Mesdames, Messieurs, chers collègues élus ; le **Compte Administratif 2023** que nous avons à examiner ce matin s'inscrit dans le temps de notre mandat débuté en juillet 2021, lors de notre accession à la Région Réunion pour se terminer en 2028 avec comme fil conducteur notre programmation pluriannuelle en Investissement et en Fonctionnement.

Il traduit notre capacité à concilier la bonne gestion budgétaire tout en mettant en œuvre notre projet de mandature qui vise à améliorer la vie et le quotidien des Réunionnaises et des Réunionnais.

Au-delà des bons indicateurs, notre objectif est de répondre aux besoins de notre territoire et de notre population. Notre mandature, Madame la Présidente, chers collègues, trace la voie, le chemin et la ligne de crête de notre vision budgétaire pour les finances régionales.

La voie, nous l'avons définie en juillet 2021 par la refondation de nos principes de gestion. D'abord, s'appuyer sur nos ressources propres, notre fiscalité, puis reconstituer notre autofinancement pour le porter à un niveau permettant de réduire l'endettement de notre Collectivité.

Le chemin, c'est celui de la mise en œuvre de ces principes de gestion par l'administration régionale. Madame Claudine DUPUY, notre Directrice Générale des Services avec ses équipes : Monsieur John GANGNANT, le DGA – chargé des finances, a mené le travail demandé par notre majorité ; celui du redressement des finances régionales, redressement qui demeure néanmoins fragile. Je tiens ici à leur rendre hommage.

La fragilité, c'est la ligne de crête. C'est cette partie étroite que les randonneurs les plus expérimentés arpentent à travers notre île entre nos pics et nos remparts. Ce lieu est ce moment où chacun doit rester attentif pour continuer sa route sans péril. Attentifs, nous le restons. Attentifs et vigilants surtout. Dans un moment où les évolutions politiques de notre pays peuvent être de nature à impacter rapidement et gravement le fonctionnement ainsi que le financement de nos collectivités locales et singulièrement des collectivités ultramarines et des régions ultrapériphériques.

Les résultats budgétaires des politiques publiques menées par les gouvernements successifs ces dernières années, sont préoccupants :

- **explosion de la dette publique de plus de 900 milliards d'euros, la portant aujourd'hui à 3000 milliards 100 millions d'euros ;**
- **dégradation de la note de la France et déficit excessif au regard des engagements européens.**

S'il y avait un commentaire à apporter dans cette Assemblée, ce serait que ce déficit n'ait pas corrélé à une augmentation des moyens des services publics. Ce déficit ne provient pas non plus des Collectivités qui subissent cette situation de plein fouet.

Face à tout cela, le **Compte Administratif 2023** de la Région Réunion, par ces résultats, démontre notre résistance et notre résilience. Le **Compte Administratif**

**2023** traduit par ces chiffres notre capacité de gestionnaire non pas au service des ratios mais bien, Mesdames et Messieurs, au service des Réunionnaises et des Réunionnais, au service de notre population qui a tant besoin de soutien dans sa vie quotidienne. Un milliard 125 millions d'euros dont 627 millions d'euros en investissement et 498 millions d'euros en fonctionnement.

Dans cette structure budgétaire ambitieuse, l'investissement – vous le voyez à l'écran – représente 56% de nos dépenses. La Région s'affirme dans sa vocation de Collectivité bâtitrice. Les niveaux de réalisation en dépense : 93% en investissement ; 94 en fonctionnement sont les marqueurs d'une Région au travail.

Au travail et en action pour la réalisation de notre projet de mandature, développé autour de 3 axes opérationnels dont les budgets sont tous en augmentation.

Sur l'axe **Développement Humain et Solidaire**, ce sont 308 millions d'euros qui ont été investis au service de la population. Concrètement, nous avons agi en faveur du pouvoir d'achat des foyers Réunionnais dans un contexte d'inflation avec la reconduction du dispositif d'aide aux familles pour l'acquisition de la bouteille de gaz plafonnée à 15 € en partenariat avec le Département. Sans ce dispositif de plafonnement essentiel, les Réunionnaises et les Réunionnais auraient dû payer 20,47€ pour une bouteille de gaz en juin 2024.

Nous avons financé aussi plus de 3,2 millions de bons de ressourcement ce qui a permis à 4 364 étudiants Réunionnais de bénéficier d'une aide spécifique de la Région hors dispositif de la continuité territoriale pour un retour dans leur île.

Nous avons revalorisé les bourses doctorales qui sont passées de 1200 € à 1500 € permettant ainsi de favoriser et soutenir l'enseignement supérieur de notre jeunesse.

Sur l'axe **Développement Économique**, ce sont 182 millions d'euros que nous avons consacrés pour le soutien aux entreprises. Les aides régionales aux entreprises sont en augmentation de 21,9%.

Par ailleurs, la Collectivité Régionale a signé avec le Fonds Européen d'Investissement – le FEI, l'accord de financement pour la constitution du fonds de participation FAIRE – Fonds d'Aides à l'Investissement Régional pour les Entreprises Réunionnaises portant la mise en place de deux instruments financiers. Des prêts à taux abordables, une prise de participation au capital des entreprises.

Sur l'axe du **Développement Durable et de la Transition Écologique**, ce sont 397 millions d'euros qui ont été dédiés à notre politique de déplacement au service de notre autonomie énergétique et de la préservation de nos territoires. Je me permettrai de mettre l'accent sur un engagement fort de notre équipe et qui tenait particulièrement à cœur à notre Présidente, à savoir la gratuité progressive du ticket de bus.

Depuis 2017, la loi NOTRe a transféré la compétence de la gestion du réseau Car Jaune à la Collectivité régionale ainsi que l'exploitation des gares routières. À ce titre, nous avons décidé d'augmenter notre budget Annexe Transport afin de mettre en place, d'une part, la gratuité progressive du ticket de bus qui a été étendue aux stagiaires de la formation professionnelle et d'autre part, de permettre l'augmentation des fréquences de bus sur certains trajets en heure de pointe.

Cette mesure phare répond ainsi à une demande forte des usagers du réseau Car Jaune en vue notamment de préserver leur pouvoir d'achat et d'assurer une meilleure desserte des bus sur notre territoire.

Ces réalisations ont nécessité un recalibrage des moyens humains et logistiques à plus de 32 millions d'euros, montant rendu possible grâce à la gestion rigoureuse de notre Collectivité. À cet égard, il faut souligner les taux de réalisation remarquables du Budget Principal tant en fonctionnement : 94% qu'en investissement : 93.

Les dépenses réalisées connaissent une progression notamment concernant les 3 axes de notre mandature.

S'agissant de la partie des recettes, pour la section de fonctionnement, c'est l'octroi de mer régional avec la taxe spéciale sur les carburants – la TSCC qui soutiennent notre édifice budgétaire. 136 millions d'euros de recettes d'octroi de mer – cela

représente ni plus ni moins mes collègues 30% de nos recettes fiscales et 22% de la totalité de nos ressources. En additionnant la taxe sur les carburants, 137 millions d'euros, ces parts atteignent 58% de nos recettes fiscales, soit 44% de nos recettes totales.

Ces recettes constituent une caractéristique forte des Régions d'outremer, en particulier de la Région Réunion, qui a été posée par le premier acte de la décentralisation des années 82-84, soit il y a plus de 40 ans à la création de la Région Réunion. Ces ressources ont permis et permettent à la Région d'agir en faveur du développement économique et social de La Réunion. Elles sont donc indispensables à notre territoire. Les évolutions législatives envisagées pour l'octroi de mer et l'évolution de son produit constituent un point de vigilance et je parlerais pour ma part de point d'alerte, voire un point d'alarme.

À ce sujet, la Région a sollicité le CESER pour qu'il effectue un travail sur l'autonomie fiscale régionale. Je tiens ici, au nom de la Région, à remercier le Président du CESER qui nous a répondu favorablement pour concourir à cette réflexion. Toute réforme impactera les finances de la Région, sa capacité à investir et à financer ses programmes. Nous parlerons donc de la capacité qui sera la nôtre – si on change les règles du jeu pendant le match de déployer la politique demandée et attendue par les Réunionnais.

Plus que jamais, nous devons expliquer aux Réunionnais les impacts d'une telle réforme sur le coût de la vie, le pouvoir d'achat et le développement du territoire.

Les recettes de fonctionnement évoluent bien souvent au regard de la situation économique et sociale dont elles sont dépendantes.

Quant aux dépenses, leur évolution est la conséquence de la mise en œuvre des 3 axes de la mandature. Au total, elles sont en hausse de 44 millions d'euros comme le montre le détail du graphique qui est projeté. Les principaux facteurs d'évolution de ces dépenses sont la contribution financière au réseau Car Jaune, une mobilisation plus importante des crédits pour la formation professionnelle avec le Pacte et une dotation de fonctionnement des lycées plus importante pour la cantine.

Au final, nous avons su maîtriser l'évolution des dépenses tout en investissant fortement dans l'éducation et la formation.

Pour la section d'investissement, les recettes proviennent principalement de l'Europe : 70 millions d'euros. Et le concours financier de l'État pour 78 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement en hausse concernent principalement le Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises Réunionnaises – le FAIRE, l'achat de bus et les routes.

Pour ce qui est de nos partenaires financiers et autres agences de notation, les ratios que nous parvenons à dégager s'inscrivent dans la trajectoire que nous nous sommes fixée pour les finances régionales, à savoir une épargne brute, différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement – une épargne brute de 181 millions d'euros – ce qui nous permet d'investir davantage sur le territoire et de préparer les investissements futurs.

Sur les 3 dernières années de notre gestion, mes collègues, 2021/2022/2023, le niveau moyen de cette épargne est de 179 millions, ce qui était la cible à atteindre pour notamment réduire notre recours à l'emploi.

Nous retrouvons là le niveau d'épargne brute constaté au Compte Administratif de 2010. Une épargne nette de 114,5 millions d'euros avec une moyenne pour ces 3 dernières années de 113 millions d'euros. Une capacité de désendettement de 6,6 années bien au-dessous de la norme nationale pour les Régions. Et si vous regardez le bâtonnet sur 2020, vous avez une indication de comparaison.

Enfin, en ce qui concerne la dette, celle-ci fait l'objet d'un pilotage maîtrisé. L'encours de la dette est en diminution constante depuis 2021 : - 121 millions d'euros. Cet encours s'élève au **Compte Administratif 2023** à 1 milliard 196 millions dont 687 millions d'euros soit 57% d'encours pour la partie livrée de la Nouvelle Route du Littoral. Son extinction est prévue à l'horizon 2044 et impacte notre gestion et nos marges de manœuvre pour de nombreuses années.

Ces chiffres traduisent notre engagement pour les Réunionnaises et les Réunionnais – notre engagement et notre sérieux pour une gestion financière rigoureuse et responsable dans le respect des fondamentaux budgétaires.

Pour dire les choses autrement et en créole : « *Nou la di, nou la fé pou La Réyion* ».

Mais, je vous alerte tous à nouveau sur ce qui pourrait avoir un effet cataclysmique pour la Région Réunion et pour les Réunionnais : une réforme malheureuse de l'octroi de mer ou pire encore, une disparition totale de cet octroi de mer.

Toujours en créole : « *Tention, pangar* ». Toute La Réunion risque de tout perdre au final sans rien gagner en retour. Soyons réalistes et conscients. Certains services publics pourraient disparaître en cas de suppression des ressources liées à l'octroi de mer.

*Mi doit tenir un langage de vérité* : l'octroi de mer finance les services publics, nos écoles, nos lycées, nos crèches, le soutien aux personnes les plus vulnérables ; comment financer la cantine scolaire, nos équipements sportifs culturels, notre 20 décembre sans que l'on sache aujourd'hui par quoi et comment cette taxe serait remplacée ? La misère se combat mais il ne faut pas nous retirer nos moyens.

Le second élément de réflexion, qui doit avoir toute notre attention, découle des propos inquiétants que l'on entend sur l'utilité des régions qui seraient trop grandes et trop éloignées de leurs populations. Il faudrait, selon certains, revoir peut-être le périmètre géographique et le mandat de conseiller régional devrait être remplacé par celui de conseiller territorial.

Nous pensons qu'il faut continuer à améliorer notre organisation territoriale et approfondir la décentralisation sans tout remettre en cause. Je vous laisse imaginer quels effets néfastes cela produirait sur le développement de notre territoire et de notre économie que de mettre en péril les Régions. Les Collectivités territoriales existantes ont toutes leur rôle à jouer sur notre territoire.

Enfin, permettez-moi de revenir sur la situation financière de la France et la mise à contribution arbitraire des Collectivités par l'État au titre du redressement de sa situation financière catastrophique. Ponctionner les Régions, centraliser les recettes, nous retirer notre autonomie fiscale et attaquer le pouvoir des élus locaux, voilà le projet qui devrait inquiéter tout élu et tout citoyen responsable préoccupé par le développement de son territoire. Cela aboutirait de plus à un effet ciseaux – c'est-à-dire plus de charges que de produits alors même que les risques financiers demeurent, notamment le contentieux lié à la Nouvelle Route du Littoral et la situation d'AIR AUSTRAL.

Nous, élus locaux, votons notre budget en équilibre contrairement à certains qui veulent nous faire la leçon. Nous faisons preuve, comme démontré au **Compte Administratif 2023** de responsabilité. Face aux incertitudes, nous sommes déterminés à continuer à agir tout en étant conscients des difficultés qui nous attendent. Cela nécessite d'avoir une Région forte, solide, capable de répondre aux besoins de notre territoire et de notre population. Je vous remercie de votre attention.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci. Je demande à **Wilfrid BERTILE, Président de la Commission Affaires Générales et Financières, Européennes et Relations Internationales** de donner l'avis de la Commission.

**Monsieur Wilfrid BERTILE :**

Merci Madame la Présidente. La Commission a donné un avis favorable sur le **Compte Administratif 2023** tout en demandant à l'exécutif régional de poursuivre les efforts afin de maîtriser nos charges de fonctionnement et tout en engageant une réflexion sur les ressources fiscales dynamiques pour la mise en œuvre des priorités de la mandature.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci. Nous pouvons maintenant engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ?  
Le vote, **Monsieur LEBRETON**, je vous laisse la présidence et je me retire.

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Oui. Parce que c'est votre Compte Administratif, Madame la Présidente.

**Monsieur Michel VERGOZ :**

Monsieur le Président. Peut-être deux petits mots sur l'octroi de mer si vous le permettez. La petite musique qui monte laisse à penser effectivement que c'est la cause de tous les maux réunionnais et c'est une erreur que de penser ça.

Ce n'est pas parce que je défends, comme on dit vulgairement, mon bifteck. 35% des recettes du fonctionnement de Sainte-Rose provient de l'octroi de mer. Tout le monde le sait. Mais le problème c'est que nous avons perdu la bataille de communication. Nous l'avons perdue d'entrée du sujet. La bataille de communication vis-à-vis de ce qui est perçu par le peuple. Le peuple comprend que vous vous en mettez plein les fouilles.

C'est ça la réalité. C'est, les maires se gavent, le Département se gave, la Région se gave, et vous faites des bêtises avec ça. Et c'est ça qui constitue pour moi notre point faible. Plutôt que de se dire – ce débat, comme il est orienté – je ne le partage pas. Parce que la méthode pour moi doit être différente. On doit d'abord faire une réflexion sur nous-mêmes.

Quand on va aller au débat mes collègues, ce sera difficile à nous de mettre sous le tapis le fait que nos Collectivités tournent en sureffectif.

Pardonnez-moi. Moi, je suis un maire. Je suis solidaire de mon camp. Mais, quand je monte sur le terrain, j'essaie d'être le mieux préparé pour sortir victorieux. Or, je perçois qu'on a des points de faiblesse. Vous avez des Communes – je lève mon doigt qui affichaient 72%. 72% de dépenses de personnel ; sur 100%, qu'est-ce qui reste

quand vous avez retiré les dépenses d'ordre général et le 65 ? Il ne reste plus rien

Donc, quelque part – pardonnez-moi – j'en ai marre de Paris, moi. Arrêtons de Paris. Arrêtons tout le temps de montrer nos problèmes viennent de là-bas. Et si nos problèmes venaient pour une bonne part d'ici ? Et je suis de ceux qui pensent ça en tant que Réunionnais. J'allais dire en tant que peuple premier. Iconoclaste à dessein ; je dérange à dessein parce que le contexte international nous interpelle, pour éviter de faire des mélanges. 72% de dépenses de personnel – j'ai les pieds et poings liés. C'est une réalité.

Est-ce que ça coûte cher de dire : pour être Réunionnais responsable dans une collectivité, allez, on fixe un plafond de verre qu'il ne faut pas dépasser sur les dépenses de personnel ? Entre nous. Sans que Hollande, Chirac, Sarkozy et Macron nous mettent en demeure de le faire. Tout le monde peut savoir que lorsque vous mangez 72% de votre recette en dépenses de personnel, ça ne passe pas. Rien que là-dessus.

Le débat sur l'octroi de mer nous interpelle et nous appelle à parler de cela parce que, sans vous dire, vos propres amis savent que c'est votre tendon d'Achille. C'est votre point faible. C'est là qu'ils vont vous attaquer. Donc, on n'est pas prêt au débat. Alors et en plus, la petite musique c'est de dire – la population dit le maire il vole, le maire il machin et cela.

Ça me fait mal parce que vous avez des élus qui sont sérieux et on va les perdre. Je vais vous dire. On joue à assurer. Personne ici dans cette salle et ailleurs ne peut assurer le peuple. Ça part en vrille. Vous le savez, ça. Nous sommes en train de décourager les meilleurs. C'est grave ce qu'il se passe.

Alors, sur l'octroi de mer, moi je suis pour qu'on aille au débat mais pas comme j'ai assisté le 20 mars 2024 – hier, où il y avait 6 maires sur 24, à un débat mené par mon ami **Serge HOAREAU**, Président ci-devant de l'AMDR. Il faut annuler cette réunion. Et il faut dire aux maires, venez précisément – c'est l'Association des Maires de La

Réunion. C'est passé. La presse n'en a pas parlé. Ce n'était pas aux 19h. Ni ici ou ailleurs.

Mais c'est grave. Alors arrive la Cour Régionale des Comptes qui dit le 20 mars – *patratras*, vos prix bien pour 4 à 10% sont dus à l'octroi de mer. Terminé. Plié. On est dos au mur. On est sur la défensive. On ne sait plus quoi dire. Sinon, « *si ou i rentre, mi totoche* ». Mais ce n'est pas un débat public, ça. On ne va pas finir à se mettre sur la figure. Qu'est-ce qu'il faudrait faire ? Je rêve hein, de ce fameux front commun réunionnais ?

Vous trouvez normal – et c'est ça qui constitue, Monsieur le Président, la provocation suprême du pouvoir central avec les institutions sur lesquelles ils s'appuient pour se faire éclairer. C'est la République qui fonctionne comme ça. Je ne vais pas la refaire même si on me prédit la prochaine. C'est un autre débat.

Qu'est-ce qu'il faut faire ? Me semble-t-il, c'est de rentrer au débat et dire, nous ne ferons pas de réforme nécessaire de l'octroi de mer, nous ne rentrerons pas au débat si l'ensemble des partenaires institutionnels, État d'abord ne nous dit pas, rien que de la transparence. Toute la transparence sur les éléments qui constituent le comptoir colonial. Formation des prix, tous les éléments. Quand vous voyez la ministre qui vous dit, en vous regardant : ce n'est pas possible de faire la transparence sur la formation des prix. On arrête. On bloque. On fait le front. On regarde si la droite, la gauche, le centre et ailleurs se réunissent pour dire : vous vous foutez de nous. On n'accepte pas que ce soit un gouvernement de droite, de gauche, du centre ou d'extrême droite.

Eh oui, tout est possible aujourd'hui. Et pour un qui était en 2002 à l'opposé de la situation d'aujourd'hui, je peux vous dire que je la vis très problématique, moi. Mais c'est un autre débat.

Donc, j'arrête en vous disant – posons nos conditions réunionnaises à ce débat, Président. Et nos conditions réunionnaises sont des conditions hautement responsables. Vous ne pouvez pas venir me dire – vous les institutions – me dire qu'on ne peut pas faire la lumière sur les éléments constitutifs du verrouillage de notre

économie. Je n'ai pas accès, moi, et c'est le Président de l'OPMR qui me l'a dit. Ils étaient deux en face de moi lorsque je les ai visités.

Il n'y a pas très longtemps ils m'ont dit – on n'a pas les prix qui arrivent au Port de la Pointe des Galets ; vous trouvez ça normal ? Vous voulez que je travaille dans le tunnel alors que vous, vous réglez les positions dominantes et les positions acquises par l'histoire ?

Voilà. J'aurais tant à dire. Alors, l'octroi de mer – je vais au débat mais au débat pas à reculons - je vais au débat si tant est qu'il n'y en est un encore – puisque, Monsieur le Président, ce qui risque de nous tomber sur la figure, c'est hop, on ouvre la télévision le soir et au 19 heures on entend c'est fini. C'est terminé. Ce serait gravissime au nom de la démocratie et au nom du dialogue social nécessaires et indispensables.

Voilà donc ce que je souhaitais vous dire : demandons et lions les choses, transparence sur la formation des prix et sur les marges, puis pourquoi pas une réforme qui garantisse et qui sécurise l'ensemble des parties prenantes à cette question sur l'octroi de mer. Tout cela peut venir, Monsieur le Président, que d'un front commun, un front commun réunionnais. Je vous remercie.

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Mes amis, un débat je pense que ça mériterait que les travées soient un peu plus riches en termes de présence physique ; ce serait dommage de s'en priver. Nous sommes sur le **Compte Administratif 2023** – nous n'avons pas de sujet d'octroi de mer. Moi, je l'ai placé pour que chacun soit devant leur responsabilité dans mon propos tout à l'heure.

J'entends les propositions intéressantes de **Monsieur VERGOZ** là-dessus et je pense que sera dans les prochaines Orientations Budgétaires qu'il faudra véritablement poser ce débat-là. On saura à ce moment-là qui sera au pouvoir au plan national, vers quoi on s'oriente, à ce moment-là, on verra s'il y a encore lieu d'avoir un débat. Ou si ce n'est pas le cas.

Je vous propose maintenant qu'on reprenne le vote du Compte Administratif ; la situation et le format dans lesquels on se retrouve aujourd'hui n'ont pas été souhaités par nous et ce serait bien que l'on fasse évoluer les choses.

Je vais donc dire qu'il convient de préciser que le vote de ce Compte Administratif porte sur 8 Budgets :

- **le Budget Principal ;**
- **le Budget Annexe Énergie Réunion ;**
- **le Budget Annexe Réunion des Musées DSP ;**
- **le Budget Annexe Transport ;**
- **le Budget Annexe FEDER 2014 – 2020 ;**
- **le Budget Annexe POCT 2014 – 2020.**
- **le Budget FEDER FSE 2021 – 2027 ;**
- **le Budget INTERREG 2021 – 2027**

S'agissant du **Budget Principal**, le **Compte Administratif 2023** est en concordance avec le Compte de gestion 2023 du Comptable Public Régional. Il est proposé d'adopter le **Compte Administratif 2023** comme suit :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de 173 449 905,27 € et
- Un solde d'exécution de la section de l'investissement déficitaire de – 123 762 299,90 €

Il n'y a pas de reste à réaliser, ni en fonctionnement, ni en investissement soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de + 49 687 605,37 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Secrétariat des Assemblées :**

**Madame CHANE-TO + procuration de Madame COSTES – Madame LOCAME-VAISSETTE + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.**

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

4 abstentions – c'est adopté. Merci.

S'agissant du **Budget Annexe ÉNERGIE**, le **Compte Administratif 2023** est en concordance avec le Compte de Gestion 2023 du Comptable Public Régional. Il est proposé d'adopter le **Compte Administratif 2023** comme suit :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de :  
+ 1 181 414,17 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de 0 euro.

Il n'y a pas de reste à réaliser ni en fonctionnement, ni en investissement soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 à + 1 181 414,17 €.

Question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Secrétariat des Assemblées :**

**Madame CHANE-TO + procuration de Madame COSTES – Madame LOCAME-VAISSETTE + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.**

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Très bien. Compte Administratif pour le 3<sup>ème</sup> Budget : **Budget Annexe DSP des Musées régionaux.**

Le **Compte Administratif 2023** est en concordance avec le Compte de Gestion 2023 du Comptable Public Régional. Il est proposé d'adopter le **Compte Administratif 2023** comme suit :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de :  
+ 277 084,52 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de  
+ 1 555 328,40 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser ni en fonctionnement ni en investissement, soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de + 1 838 412,92 €

Question ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Secrétariat des Assemblées :**

**Madame CHANE-TO + procuration de Madame COSTES – Madame LOCAME-VAISSETTE + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.**

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Adopté. 4<sup>ème</sup> Budget : il s'agit du **Budget Annexe Transport**. Le Compte Administratif 2023 est en concordance avec le Compte de Gestion 2023 du Comptable Public Régional. Il est proposé d'adopter le **Compte Administratif 2023** comme suit :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de :  
-0,31 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de + 0 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser ni en fonctionnement ni en investissement, soit un résultat déficitaire de l'exercice 2023 à -0,31 €.

Question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Secrétariat des Assemblées :**

**Madame CHANE-TO + procuration de Madame COSTES – Madame LOCAME-VAISSETTE + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.**

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Adopté. S'agissant du **Budget Annexe FEDER 2014-2020 – autonomie financière**. C'est le 5<sup>ème</sup>.

Le **Compte Administratif 2023** est en concordance avec le Compte de Gestion 2023 du Comptable Public Régional. Il est proposé d'adopter le **Compte Administratif 2023** comme suit :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de :

- 85 842 176,98 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de  
+45 212 489,35 €.

Le reste à réaliser en section de fonctionnement en dépenses de + 46 923 323,46 € ,  
et en recettes de +84 292 861,51 €

Le reste à réaliser en section d'investissement en dépenses de + 417 378 784,38 et  
en recettes de +420 959 022,57 €, soit un résultat déficitaire de l'exercice 2023 à :  
-40 629 687,63 € en reste à réaliser €.

Question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

#### **Secrétariat des Assemblées :**

**Madame CHANE-TO + procuration de Madame COSTES – Madame LOCAME-  
VAISSETTE + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.**

#### **Monsieur Patrick LEBRETON :**

Les mêmes. Adopté. Merci.

6<sup>ème</sup> Budget : s'agissant du **Budget Annexe POCT 2014-2020 à autonomie  
financière**, le **Compte Administratif 2023** est en concordance avec le Compte de  
Gestion 2023 du Comptable Public Régional. Il est proposé d'adopter le **Compte  
Administratif 2023** comme suit :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de :  
-182 625,03 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de  
+2 113 990,36 €.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement – en dépenses :  
+ 13 205 058,19 € et en recettes de +10 288 337,75 €.

Les restes à réaliser de la section d'investissement – en dépenses : + 4 431 246,72 €  
et en recettes de +5 437 690,60 €, soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 à :  
+ 1 931 365,33 € en restes à réaliser.

Question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Secrétariat des Assemblées :**

**Madame CHANE-TO + procuration de Madame COSTES – Madame LOCAME-VAISSETTE + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.**

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Adopté.

7<sup>ème</sup> Budget : Budget Annexe FEDER-FSE 2021/2027 à autonomie financière.

Le compte Administratif 2023 est en concordance avec le compte de Gestion 2023 du Comptable Public Régional. Il est proposé d'adopter le compte Administratif 2023 comme suit :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de  
+ 864 461,85 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de  
+ 32 642 416.62 €

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement, en dépenses :

+ 45 802 437,92 €

Et en recettes :

+ 44 937 976,07 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses :

+ 153 848 459 €

Et en recettes :

+121 206 041,60 € soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 à :

+ 33 506 878,47 € hors restes à réaliser.

Question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Secrétariat des Assemblées :**

**Madame CHANE-TO + procuration de Madame COSTES – Madame LOCAME-VAISSETTE + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.**

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Adopté.

8<sup>ème</sup> Budget : s'agissant du **Budget Annexe INTERREG 2021-2027 à autonomie financière**. Le **Compte Administratif 2023** est en concordance avec le Compte de Gestion 2023 du Comptable Public Régional. Il est proposé d'adopter le **Compte Administratif 2023** comme suit :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de :  
+ 1 867 573,77 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de :  
+1 245 049,18 €

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement – en dépenses :

+ 7 276 261 € et en recettes de + 5 408 687,23 €.

Les restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses, de + 1 616 947 € et en recettes de + 371 898 €, soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 à :

+ 3 112 622,95 €, hors restes à réaliser.

Question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Secrétariat des Assemblées :**

**Madame CHANE-TO + procuration de Madame COSTES – Madame LOCAME-VAISSETTE + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.**

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

Adopté. Je vous demande, mes chers collègues, de prendre acte de la présentation des rapports du bilan financier, de la gestion pluriannuelle des opérations, de la gestion de la dette et de la gestion de la trésorerie au 31 décembre 2023.

Je vous remercie. J'invite maintenant Madame la Présidente à entrer et reprendre donc sa place et la présidence de la séance.

**Madame Huguette BELLO :**

Monsieur le Vice-Président, merci d'avoir présidé cette partie de la séance. Nous allons passer à l'examen du rapport suivant :

- **Budget Région Réunion, Budget Principal, Annexes et autonomes affectation du résultat de l'exercice 2023.**

Il s'agit de l'affectation des résultats du Budget Principal, des Budgets Annexes avec et sans autonomie financière de la Région qui intervient à l'issu du vote du **Compte Administratif 2023**.

Ces résultats sont intégrés dans la décision budgétaire qui sera présentée dans l'affaire suivante : pour rappel, conformément aux instructions comptables et budgétaires, seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au **Compte Administratif 2023** fait l'objet d'une affectation par décision de l'Assemblée plénière.

L'affectation de résultat décidée par l'Assemblée plénière doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023, le solde peut être maintenu en excédent de fonctionnement, en reporté ou en dotation complémentaire en section d'investissement pour couvrir des besoins nouveaux de 2024. Dans le cas d'un résultat déficitaire de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation.

Avant d'ouvrir le débat, j'invite **Wilfrid BERTILE, Président de la Commission Affaires Générales et Financières, Européennes et Relations Internationales** à donner lecture de l'avis de la Commission.

**Monsieur Wilfrid BERTILE :**

La Commission donne un avis favorable sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 tel que proposé.

**Madame Huguette BELLO :**

Très bien. Débat ? Qui veut prendre la parole ? Vote ?

Pour le **Budget Principal**, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit 173 449 905,27 € comme suit en 2024 :

- **1 010 000 € maintenus en section de fonctionnement**
- **172 439 905,27 € en dotation complémentaire en section d'investissement dont 123 762 299,90 € en couverture du déficit d'investissement et le solde en diminution d'une partie du recours à l'emprunt prévu au Budget Primitif 2024 et à la couverture des nouvelles actions.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe Énergie**, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023 soit 1 181 414,17€ en section de fonctionnement 2024.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe DSP Musée Régionaux**, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit + 277 084,52 € en dotation complémentaire en section d'investissement pour des besoins nouveaux en 2024.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe Transport**, il est proposé de reporter le résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023 : -0,31 €, en section de fonctionnement 2024.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe FEDER-FSE 2014-2020 avec autonomie financière**, il est proposé de reporter le résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023 soit 85 842 176,98 € en section de fonctionnement 2024.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe INTERREG 2014-2020 avec autonomie financière**, il est proposé de reporter le résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023 soit – 182 625,03 € en section de fonctionnement 2024.

Qui est contre. Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe FEDER 2021-2027 avec autonomie financière**, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit 864 461,85 € en section de fonctionnement 2024.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe INTERREG avec autonomie financière 2021 – 2027**, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit 1 867 573,77 € en section de fonctionnement 2024.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

6<sup>ème</sup> point : **Expérimentation de la Certification des Comptes locaux – communication de la synthèse de l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Région Réunion et poursuite de la démarche.**

Il s'agit de vous présenter la fin de l'expérimentation de la Certification des Comptes menée au sein de notre Collectivité, de vous communiquer la synthèse du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes 2023 au titre de la 4<sup>ème</sup> dernière année de certification expérimentale.

La Collectivité maintient son orientation et la poursuite de la démarche de certification bien qu'au niveau national, le législateur ne se soit pas encore formellement prononcé. La Collectivité régionale souhaite faire preuve de vigilance en trouvant un juste équilibre entre les choix budgétaires et les principes comptables tout en gardant à l'esprit le cadre volontariste de la certification dans ses orientations et ses prises de décision.

Avant d'ouvrir le débat, j'invite **Wilfrid BERTILE, Président de la CAGEFRI** à donner lecture de l'avis de la Commission.

**Monsieur Wilfrid BERTILE:**

La Commission prend acte de la synthèse établie par le Commissaire aux Comptes au titre de l'audit des comptes 2023 de la Région Réunion. Les progrès réalisés permettant de parvenir à une certification de nos comptes à moyen terme, la Commission propose de poursuivre la démarche de certification.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci **Monsieur BERTILE**. Débat ? Qui pose une question ? Personne ? Vote. Il s'agit d'un rapport non soumis au vote de notre Assemblée, je vous prie de bien vouloir prendre acte de la synthèse établie par la Commission aux Comptes de l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Région Réunion.

Nous passons maintenant à l'examen du **Rapport relatif au Budget 2024 – Projet de Budget Supplémentaire - Décision Modificative n° 2**. Je vous propose d'examiner le projet de budget de Décision Modificative de l'exercice 2024 qui a pour objectif, d'une part, d'intégrer les résultats budgétaires de l'exercice précédent au Budget 2024 et d'autre part, d'ajuster les prévisions budgétaires 2024 pour répondre à des besoins

nouveaux ou d'ajuster les crédits antérieurs votés au regard de la projection de la réalisation au 31 décembre 2024.

La répartition des crédits équilibrée en dépenses et en recettes vous est présentée par chapitre budgétaire dans le rapport ainsi que dans les annexes comptables réglementaires jointes.

Ce projet de **Budget Supplémentaire – Décision Modificative n° 2** est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 178 342 299,90 € en mouvements budgétaires dont 178 012 299,90 € en mouvements réels et 330 000 € en mouvements d'ordre pour le Budget Principal.

**Monsieur BERTILE**, je vous donne la parole pour la lecture de l'avis de la Commission.

**Monsieur Wilfrid BERTILE :**

La Commission donne un avis favorable sur le Projet de Rapport relatif au Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°2 de l'exercice 2024. Elle souligne que ce budget se veut être une réponse à court terme à la crise du secteur du BTP, aujourd'hui confronté à une baisse significative de son activité.

**Madame Huguette BELLO :**

Avant d'engager le débat, je voudrais demander à **Fabrice HOARAU** de faire un point sur les crédits réservés au **Bâtiment Travaux Publics**.

**Monsieur Fabrice HOARAU :**

Merci Madame la Présidente. En effet, la Région s'est fortement investie ces dernières semaines afin de trouver des solutions et apporter une contribution utile et immédiate aux problématiques du secteur. Les services ont notamment mobilisé les outils pour simplifier les formalités et permettre un pic de commandes dans des délais très courts.

Ainsi, pour contribuer au redémarrage de l'activité de la filière BTP, la Région s'est engagée à voter une enveloppe supplémentaire d'investissement de 41,6 millions d'euros pour conforter la commande publique régionale. Il vous sera donc aujourd'hui demandé de voter cette enveloppe de 41,6 millions d'euros Décision Modificative en crédits de paiement, soit 38 millions affectés : à des travaux routiers pour 27,2 millions et à des travaux de bâtiment pour 10,8 millions qui seront programmés sur le second semestre 2024.

Le montant total des investissements de la Région sera porté donc à 479 millions d'euros pour l'année 2024.

La Région consentira aussi à un effort de commandes publiques sur les prochaines semaines d'une part, par une hausse accélérée des commandes sur accord cadre de travaux programmés. Et d'autre part, par le lancement de 52 opérations de travaux pour un montant de 3,8 millions d'euros sous 8 semaines au moyen de procédures simplifiées.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci **Monsieur HOARAU**. Je voudrais également apporter les précisions concernant les crédits pour le logement au cœur de la crise BTP et comme je m'y étais engagée – apporter des réponses à l'interprétation de notre collègue **Monsieur VERGOZ** en Commission Permanente vendredi dernier.

À ce jour, sur l'exercice 2024, la Région a inscrit pour le FRAFU, deux millions d'euros en AP et 622 000 € en CP, crédits prévus pour les opérations en cours ; à ce jour, il n'y a pas eu d'engagement sur ces crédits FRAFU car il n'y a pas de projets en stade opérationnel déposés au secrétariat du FRAFU.

Face à cette situation, la Région a pris des initiatives :

- Mise en place d'un nouveau dispositif de financement spécifique ou complémentaire au FRAFU pour soutenir les opérations de logement social en recyclage foncier ;

- Une réunion de travail a eu lieu avec l'ARMOS le 25 juin 2024 – présentation du dispositif au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 ;
- L'installation d'une gouvernance dédiée à l'aménagement à l'échelle régionale – espace d'échanges, de coordination, des dispositifs et politiques d'aménagement ainsi que des propositions pour faciliter la sortie des opérations dans le cadre d'une stratégie partagée ;
- Participation aux travaux d'élaboration du label Gestion Intégrée des Eaux Pluviales ;
- La mise en œuvre de solutions intégrées fondées sur la nature de gestion des eaux pluviales ont démontré leur capacité à diminuer de manière importante les coûts d'aménagement des opérations jusqu'à 30% estimés par exemple pour la ZAC Paniandy à Bras Panon entre un aménagement classique et un aménagement GIEP tout en diminuant l'impact environnemental des projets. Ce label est une première au niveau national et confère, à La Réunion, un rôle précurseur et démonstrateur en la matière.
- Le financement de la rénovation, réhabilitation énergétique et thermique du parc social en mobilisant le fonds européen de développement régional dans le cadre du Plan Opérationnel FEDER FSE de La Réunion 21-27 ; une enveloppe de 20 millions de FEDER à travers des appels à projets FEDER. Le premier appel à manifestation d'intérêt a été lancé cette année et vient de se clôturer.

La Région apportera bien évidemment des crédits complémentaires au fur et à mesure de la consommation des crédits déjà inscrits.

Nous pouvons maintenant engager le débat. **Monsieur VERGOZ** vous savez aussi qu'on ajoutera des crédits autant que de besoin. Mais pour l'instant, vous avez entendu ce que j'ai dit : il n'y a pas de dossier qui a été déposé. Qui veut intervenir ? Vous voulez prendre la parole ? Je vous en prie.

**Monsieur Michel VERGOZ :**

Juste pour dire mon étonnement devant l'information que vous remontez puisque j'ai une opération à Sainte-Rose qui est bloquée de la SEDRE depuis plus d'un an maintenant à cause du non abondement du FRAFU. Donc, vous comprenez bien que

je vais chercher à savoir et j'ai cru comprendre ce matin que la Région était ouverte au règlement de cet obstacle et je le dirai à la SEDRE.

Alors, attention – il y a deux types de FRAFU : le FRAFU primaire et le FRAFU secondaire. Et il me semblerait que ce soit sur le FRAFU secondaire qui était aidé à l'époque avant. Et donc, il faut clarifier les éléments de langage et le fait que vous soyez politiquement, dans le sens noble du terme, disposé à avancer là-dessus, me convient tout à fait Madame la Présidente, et c'est le message, avec vous, si vous m'autorisez à me trouver à vos côtés, à la Région, qu'on enverra aux opérateurs. Et il est salubre ce message. Je vous remercie.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci **Monsieur VERGOZ**. Qui souhaite encore prendre la parole ? Mesdames et Messieurs, le vote de la présente étape budgétaire est proposé au niveau du chapitre pour chaque section investissement et fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres, il est proposé d'arrêter le projet de Budget Supplémentaire Décision Modificative n° 2 comme suit :

Pour le **Budget Principal** : ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de 31 512 000 € en section d'investissement et 17 164 529 € en section de fonctionnement.

Les inscriptions nouvelles équilibrées en dépenses et en recettes s'élèvent, en section d'investissement, à 165 732 299,90 €. En section de fonctionnement 12 610 000 €.

Le **Budget 2024 après Budget Supplémentaire Décision Modificative**, s'élève à : 1 985 479 299,90 €.

Je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe Énergie**, les inscriptions nouvelles équilibrées en dépenses et en recettes s'élèvent en section de fonctionnement à 1 181 414,17 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe DSP des Musées Régionaux**, les inscriptions nouvelles équilibrées en dépenses et en recettes s'élèvent en section d'investissement à 1 832 412,92 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe Transports**, les inscriptions nouvelles équilibrées en dépenses et en recettes s'élèvent en section de fonctionnement à 149 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe FEDER 2014-2020 à autonomie financière**, les reports en investissement pour un montant en dépenses de 417 378 784,38 € et en recettes 420 959 022,57 € et en fonctionnement, le montant en dépenses de 46 923 323,46 € et en recettes 84 292 861,51 €. Les inscriptions nouvelles incluant les reports pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes : 526 955 422,57 € en investissement et 237 081 249,62 € en fonctionnement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe POCT 2014-2020 à autonomie financière**, les reports en investissement pour un montant en dépenses de 4 431 246,72 € et en recettes de 5

437 690,60 € et en fonctionnement pour un montant en dépenses de 13 205 058,19 € et en recettes de 10 288 337,75 €. Les inscriptions nouvelles incluant les reports pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de 7 724 985,19 € en investissement et 12 946 434,05 € en fonctionnement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe FEDER FSE 2021-2027 à autonomie financière**, les reports en investissement pour un montant en dépenses de 153 848 459 € et en recettes de 121 206 041,60 € et en fonctionnement pour un montant en dépenses de 45 802 437,92 € et en recettes de 44 937 976,07€. Les inscriptions nouvelles incluant les reports pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de 152 114 955,22 € en investissement et 47 535 940,92 € en fonctionnement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le **Budget Annexe INTERREG OI 2021-2027 à autonomie financière**, les reports en investissement pour un montant en dépenses de 1 616 947 € et en recettes de 371 898 € et en fonctionnement pour un montant en dépenses de 7 276 261 € et en recettes de 5 408 687,23 €. Les inscriptions nouvelles incluant les reports pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de 1 616 947,18 € en investissement et 7 276 261 € en fonctionnement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Nous passons à l'examen du **Rapport relatif à l'approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et de son rapport environnemental.**

C'est en 2021 qu'une nouvelle dynamique a été engagée pour finaliser ce projet en confirmant l'ambition forte de réduire les déchets, de les recycler, de les valoriser, y compris sur le plan énergétique pour sortir de la logique du tout enfouissement.

Notre volonté affichée a été de maîtriser les délais pour finaliser le plan et une forte mobilisation des partenaires a été nécessaire, partenaires institutionnels et professionnels, bureau d'études avec un rythme de travail soutenu compte tenu des évolutions stratégiques et politiques.

Je donne la parole à **Fabrice HOARAU** pour une présentation des grandes lignes du **PRPGD**.

**Monsieur Fabrice HOARAU :**

Merci Madame la Présidente. On va essayer d'être assez succinct. Merci de me donner la parole pour intervenir sur ce dossier important du début de notre mandature. Cette Assemblée plénière est importante puisqu'il s'agit aujourd'hui de proposer, dans ce rapport, l'approbation finale du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion**.

L'approbation finale de ce plan est un acte important pour notre territoire, son environnement et bien évidemment pour la protection de notre exceptionnelle biodiversité. Je ne vais pas revenir sur tout ce qu'on a déjà dit lors des dernières Assemblées Plénières lors desquelles le PRPGD vous a été présenté à plusieurs stades de son élaboration et surtout de sa validation. Il s'agit, pour nous aujourd'hui, de valider néanmoins le premier Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets dans ce format.

Pour ce faire, nous nous sommes fixé 3 grands principes : le premier, c'était de faire du plan un outil au service de l'économie circulaire. Le deuxième, c'était de travailler sur l'élaboration du plan dans la concertation la plus large avec les partenaires et notamment les 5 EPCI et les 2 syndicats. Et le troisième, c'était de travailler dans le respect du cadre réglementaire.

La priorité de la mandature, dès la prise de ma délégation en septembre 2021, la feuille de route était de doter La Réunion d'un document de planification dans la concertation la plus large avec l'ensemble des acteurs et une volonté affichée de créer des filières de valorisation locale afin de créer de la plus-value et de l'emploi.

Pour être réaliste et applicable, le plan devait être territorialisé et c'est pour cela que le PRPGD prend en compte les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés des EPCI et intègre les deux projets d'outil multi-filières de valorisation et de traitement des déchets portés par les deux syndicats mais qui restent néanmoins conformes aux objectifs fixés par le législateur.

La stratégie globale du plan organisée autour de deux grands bassins de vie se résume en 5 actions :

- Augmenter les actions de prévention ;
- Travailler sur la valorisation organique des déchets verts ;
- Travailler sur le développement de la valorisation matières ;
- Permettre la valorisation énergétique par la réalisation des deux outils multi-filières et enfin
- Réduire l'enfouissement de matières de manière drastique.

La mise en œuvre du plan se fera au travers de 6 actions principales : tout d'abord

- Œuvrer pour structurer une filière bio-déchets à l'échelle de l'île ;
- Suivre le déploiement des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs ou filière REP ;
- Soutenir les investissements en matière de gestion et valorisation de déchets ménagers ;
- Soutenir l'animation des filières ;
- Engager une démarche sur la mise en œuvre d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux ou ISDD et enfin
- Piloter et animer le plan

En conclusion, il vous sera demandé aujourd'hui, d'approuver le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion tout en sachant que le plan a passé avec succès l'étape de la consultation des services de l'État, des personnes

publiques associées, de l'autorité environnementale mais aussi de celle de l'enquête publique qui a rendu un avis favorable sans réserve. Merci.

**Madame Hugnette BELLO :**

Très bien. Merci. Je donne la parole à **Maya CESARI** pour donner l'avis de la Commission.

**Madame Maya CESARI :**

Merci Madame la Présidente. La **Commission Aménagement, Développement durable et Transition Écologique** lors de sa réunion en date du 18 juin 2024 a émis un avis favorable sur ce projet PRPGD de La Réunion et son rapport environnemental.

La Commission tient à souligner le travail important et complexe réalisé en concertation avec l'ensemble des partenaires et se félicite de l'aboutissement de ce plan régional très attendu.

Et enfin, la Commission attire votre attention sur la nécessité de s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle de ce plan et de son suivi, notamment sur les filières REP et la gestion des bio-déchets.

**Madame Hugnette BELLO :**

Merci. Questions ? Pas de question. Vote. Je vous demande d'approuver le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion intégrant le plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire son rapport environnemental et ses documents annexes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Nous allons passer à l'examen du rapport concernant la **SPL Grand-Ouest – proposition d'entrée au capital.**

Il s'agit de vous proposer l'entrée de la Région Réunion à l'actionnariat de la SPL Grand-Ouest à hauteur de 125 000 € correspondant à 250 actions, soit 500 € par action ; la Région Réunion représenterait 6,25% du capital total. Il serait représenté par un administrateur qu'il conviendra aussi de nommer.

Cette capitalisation semble nécessaire au regard des missions portées par la SPL Grand-Ouest, notamment celles portant sur l'aménagement de la zone arrière portuaire et également de l'Écocité. La SPL Grand-Ouest est une Société d'Aménagement créée en juin 2022 qui a vocation à intervenir sur l'ensemble des missions concourant à la réalisation de projets d'aménagement et de requalification urbaine et d'accompagner les porteurs de projets dans la définition de la réalisation d'équipements et espaces publics.

Avant d'ouvrir le débat, j'invite **Patrick LEBRETON** à donner lecture de l'avis de la Commission.

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

La **Commission Développement Économique et Innovation**, lors de sa réunion en date du 20 juin dernier, se prononce favorablement sur la participation de la Région Réunion à l'augmentation du capital de la SPL Grand Ouest à hauteur de 125 000 €, correspondant à 250 actions, soit 500 € par action.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci. Questions ? Pas de question. Vote. Je vous propose d'approuver la participation de la Région Réunion à l'augmentation du capital de la SPL Grand-Ouest à hauteur de 125 000 € ; d'autre part, de désigner votre présidente en tant qu'administrateur lui permettant ainsi de siéger au sein de la gouvernance de La SPL Grand-Ouest et représenter notre Collectivité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Dossier adopté.

Nous allons passer maintenant à l'examen du 10<sup>ème</sup> rapport relatif à **l'Adhésion de la Région Réunion au GIP CYROI**.

Il s'agit ici de soumettre à votre approbation la sollicitation du GIP CYROI à la Région Réunion pour que notre collectivité intègre le GIP avec voix délibérative. Ce Groupement d'Intérêt Public Cyclotron Océan Indien a été créé en 2004 et a été administré par le CHU de La Réunion, l'Université de La Réunion et la CINOR. Il est labellisé plateforme Infrastructure Biologie Santé, Agronomie et Centre de Ressource Technologique.

Participer à la gouvernance du GIP CYROI permettra à la Région de contribuer plus fortement au-delà du financement FEDER et de la convention d'objectifs de moyens et de performances établie pour la période 23-26, aux orientations du GIP CYROI en adéquation avec nos ambitions en matière de souveraineté sanitaire et notre stratégie de développement économique et de recherche, innovation.

Notre participation au CYROI s'inscrit dans le cadre de notre stratégie en faveur du Rayonnement des Pôles d'Excellence sur notre territoire.

Avant d'ouvrir le débat, j'invite **Monsieur LEBRETON** a donner lecture de l'avis de la Commission.

**Monsieur Patrick LEBRETON :**

La **Commission Développement Économique et Innovation** se prononce favorablement quant à l'adhésion de la Région au GIP CYROI en tant que membre avec voix délibérative. **Madame Maya CESARI** qui s'est donc retirée de la salle, n'a donc pas pris part au débat ni à l'avis de la Commission.

**Madame Huguette BELLO :**

Bien. On peut peut-être maintenant échanger. Qui veut prendre la parole ?

**Madame Maya CESARI :**

Juste dire que je ne prendrai pas part ni au débat ni au vote du fait de ma fonction.

**Madame Huguette BELLO :**

Merci Madame. Je vous propose d'approuver les termes du rapport, d'approuver l'adhésion de la Région au GIP CYROI en tant que membre avec voix délibérative, de donner délégation à la Commission Permanente pour tout engagement financier et toutes modalités administratives relatifs à cette adhésion de désigner 3 élus pour y siéger :

- **Jean-Pierre CHABRIAT**
- **Laëtitia LEBRETON**
- **Et moi-même.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Nous arrivons au dernier rapport inscrit à l'Ordre du Jour :

- **Personnel Région Réunion – création de postes.**

Il s'agit de création de postes permanents à temps complet et non complet liés au bon fonctionnement des services et à la promotion interne ; de création d'un poste non permanent en contrat de projet ; et de transformation de 3 postes permanents à temps complet afin de mettre en cohérence les besoins des services.

Avant d'ouvrir le débat, je donne la parole à **Wilfrid BERTILE** pour lire l'avis de la Commission.

**Monsieur Wilfrid BERTILE :**

La Commission a émis un avis favorable à la création de 37 postes pour les raisons que vous venez d'indiquer, Madame la Présidente. Elle émet aussi un avis favorable à la création d'un poste de Directeur du Tourisme et d'un poste de Directeur adjoint au CRR, ce qui porte le nombre total de postes créés à 39.

**Madame Huguette BELLO :**

Très bien. Qui souhaite prendre la parole ? Je vous propose donc d'adopter le rapport complété par l'avis de la Commission et d'adopter par conséquent la création de 39 postes, dont 36 statutaires permanents à temps complet ; 2 à temps non complet, 1 non permanent à temps complet en contrat de projet.

Qui vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie infiniment chers collègues en cette période un peu sensible, d'avoir participé activement à cette Assemblée.

Je remercie également, évidemment, les services de l'Assemblée d'avoir veillé à son bon déroulement et d'avoir si bien travaillé, d'avoir fait de si bons dossiers. Je vous remercie de tout mon cœur au nom des Réunionnais. Je vous remercie. Je déclare la séance levée et je vous invite à la distraction maintenant pour entendre 2 prestations : une prestation de chant du jeune chœur du Centre à Rayonnement Régional, une prestation de chanteurs malgaches. Merci infiniment et de vous restaurer également. Merci.

*La secrétaire de séance*



**Madame Laëtitia LEBRETON**

*La Présidente du Conseil Régional*



**Madame Huguette BELLO**

**DELIBERATION N°DAP2024\_0028****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 34*

*Nombre de membres  
représentés : 4*

*Nombre de membres  
absents : 7*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
RAMAYE AMANDINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
BADAT RAHFICK  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
LEBRETON LAËTITIA  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

**Représenté(s) :**

SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
PAYET JOHNNY  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DHSDCS / N°116163  
RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2023



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0028  
Rapport /DHSDCS / N°116163

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**Vu** la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle,

**Vu** la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique,

**Vu** le rapport N° DHSDCS / 116163 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 25 octobre 2024,

**Vu** l'avis du CCEE (Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement) en date du 05 novembre 2024,

**Vu** l'avis du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) en date du 06 novembre 2024,

**Considérant,**

- que la Collectivité Régionale est fortement engagée dans la promotion de l'égalité femmes-hommes,
- que les Collectivités de plus de 20 000 habitants sont directement désignées responsables de la mise en œuvre et de l'évaluation de leurs actions visant à réduire les inégalités femmes-hommes dans les champs relevant de leurs compétences et interventions,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- de prendre acte du rapport annuel relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2023, ci-joint ;

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0028-DE



- de renforcer ses engagements en la matière et de valider les propositions figurant dans ce rapport ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**



# 2023 RAPPORT

*Egalité*

FEMMES/HOMMES

– Région Réunion –

# MOT

## de la Présidente

- Huquette BELLO -



Les collectivités sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la défini-

tion et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont de véritables moteurs de l'action publique pour l'égalité.

Depuis 2014, en vertu de la **loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**, les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 20 000 habitants se doivent de mettre en œuvre une politique intégrée en faveur de l'égalité. Ce cadre légal est venu légitimer et sécuriser leur action en la matière.

La réalisation d'un rapport sur la situation comparée entre les femmes-hommes chaque année constitue une obligation, doit être présenté au moment des débats d'orientation budgétaires de la collectivité.

Au-delà de cette obligation, ce document reflète l'engagement volontaire de la Région Réunion qui a fait de la promotion de l'égalité femmes-hommes une des priorités de son programme de mandature. Ce rapport témoigne d'une mobilisation et d'une volonté de la majorité régionale de mieux comprendre la situation

actuelle, tant au sein de la collectivité que dans la vie des Réunionnaises et Réunionnais, afin de mener des actions spécifiques. Il permet de mesurer le chemin parcouru et les résultats produits pour ensuite mieux adapter les politiques publiques et identifier les pistes d'actions à développer sur le champ de l'égalité.

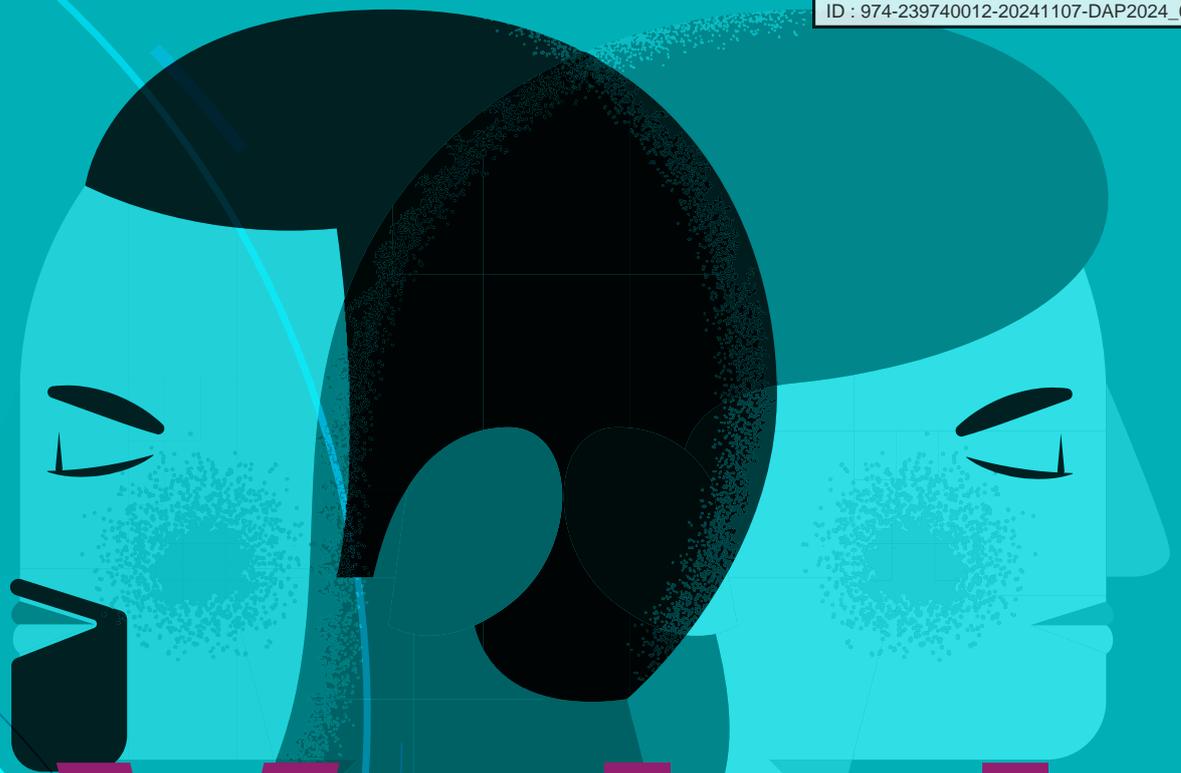
Ainsi, comme pour toutes les précédentes éditions, ce rapport sur la situation de 2023 comporte deux volets :

La **première partie** présente de manière synthétique les données genrées de la collectivité en termes de **ressources humaines**, issues du bilan social 2023 et les actions menées en interne afin de favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui travaillent ensemble pour la Région Réunion. Cette partie présente également le plan d'actions pluriannuel (2024-2027) adopté par la collectivité, ainsi que l'index égalité professionnelle.

La **seconde partie** est consacrée aux **politiques publiques** en faveur de l'égalité femmes-hommes portée par la Région dans ses champs de compétences obligatoires de manière intégrée et transversale mais également aux actions spécifiques qu'elle a mis en œuvre de façon volontariste. Ces politiques constituent des leviers importants de diffusion et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>VOLET 1</b> .....	4
<b>L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES DANS L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE REGIONALE</b> .....	5
<b>I. Les données sociales de la Région</b> .....	5
1. Effectifs et organisation du temps de travail.....	5
2. Carrière.....	7
3. Positionnement et rémunération.....	9
4. Absences.....	12
6. Avancements, promotions, concours et examens.....	14
7. Composition des instances représentatives en 2023.....	17
9. Formations.....	18
<b>II. PLAN D'ACTION « EGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » 2024-2027</b> .....	19
Axe 1 – Gouvernance de la politique d'égalité professionnelle.....	19
Axe 2 – Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération.....	19
Axe 3 - Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois.....	20
Axe 4 - Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle.....	20
Axe 5 – Lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations.....	21
<b>VOLET 2</b> .....	22
<b>Axe 1 développement humain et solidaire</b> .....	23
I. Actions spécifiques de soutien à l'égalité.....	24
II. Education.....	27
III. Formation professionnelle.....	29
IV. Enseignement supérieur .....	34
V. Culture et sport.....	37
VI. Emplois Verts .....	40
<b>Axe 2 : Développement économique</b> .....	41
I. Aménagement du territoire.....	42
II. Internationalisation des entreprises.....	43
III. Tourisme.....	45
IV. Numérique.....	46
V. Industries de l'image.....	48
<b>Axe 3 : développement durable et transition écologique</b> .....	54
I. Transport.....	55
II. Aménagement du territoire.....	58
III. Biodiversité .....	63
<b>Axe transversal</b> .....	64
I. Coopération régionale.....	65
II. La commande publique.....	67



# Voilet 01



# L'égalité professionnelle Femmes-Homme dans l'organisation de la collectivité régionale

## I. Les données sociales de la Région

L'index égalité professionnelle, introduit par la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, permet de mesurer les écarts de rémunération et d'accès aux responsabilités entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale. Avec un score de 89 sur 100 en 2023, la Région Réunion témoigne de ses efforts pour promouvoir l'égalité professionnelle. Il est composé de 4 indicateurs :

1. Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires : 50/50
2. Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels : 15/15
3. Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes : 17/25
4. Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents ayant perçu les plus hautes rémunérations : 7/10

### I. Effectifs et organisation du temps de travail

#### a) La répartition femmes/hommes par statut

Si l'ensemble de la fonction publique territoriale au niveau national est composée à 60% de femmes, cette proportion est inversée pour la Région Réunion : la Collectivité compte plus d'hommes (60%) que de femmes (40%).

Cela s'explique principalement par une sur représentation des hommes au sein de la filière technique du fait des transferts de compétences de personnels des routes ces dernières années.

Cette donnée est à prendre en compte au préalable de l'ensemble des informations suivant dans le présent rapport.

Année	Genre	Titulaires	Contractuels sur poste permanent	Contractuels sur poste non permanent	TOTAL	en %
2022	Femmes	862	204	15	1 081	40%
	Hommes	1 318	261	50	1 629	60%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 180</b>	<b>465</b>	<b>65</b>	<b>2 710</b>	<b>100%</b>
2023	Femmes	844	241	35	1 120	40%
	Hommes	1 290	362	43	1 695	60%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 134</b>	<b>603</b>	<b>78</b>	<b>2 815</b>	<b>100%</b>

Sources ASTRE RH au 31 décembre de l'année en ETPE

#### b) Répartition par sexe des agents en temps complet / temps partiel

	2022						2023					
	Femmes		Hommes		Total		Femmes		Hommes		Total	
Temps complet	1043	96%	1599	98%	2642	97%	1085	97%	1663	98%	1085	97%
Temps non complet	38	4%	30	2%	68	3%	35	3%	32	2%	35	3%
<b>Total</b>	<b>1081</b>	<b>100%</b>	<b>1629</b>	<b>100%</b>	<b>2710</b>	<b>100%</b>	<b>1120</b>	<b>100%</b>	<b>1695</b>	<b>100%</b>	<b>1120</b>	<b>100%</b>



#### Constat/

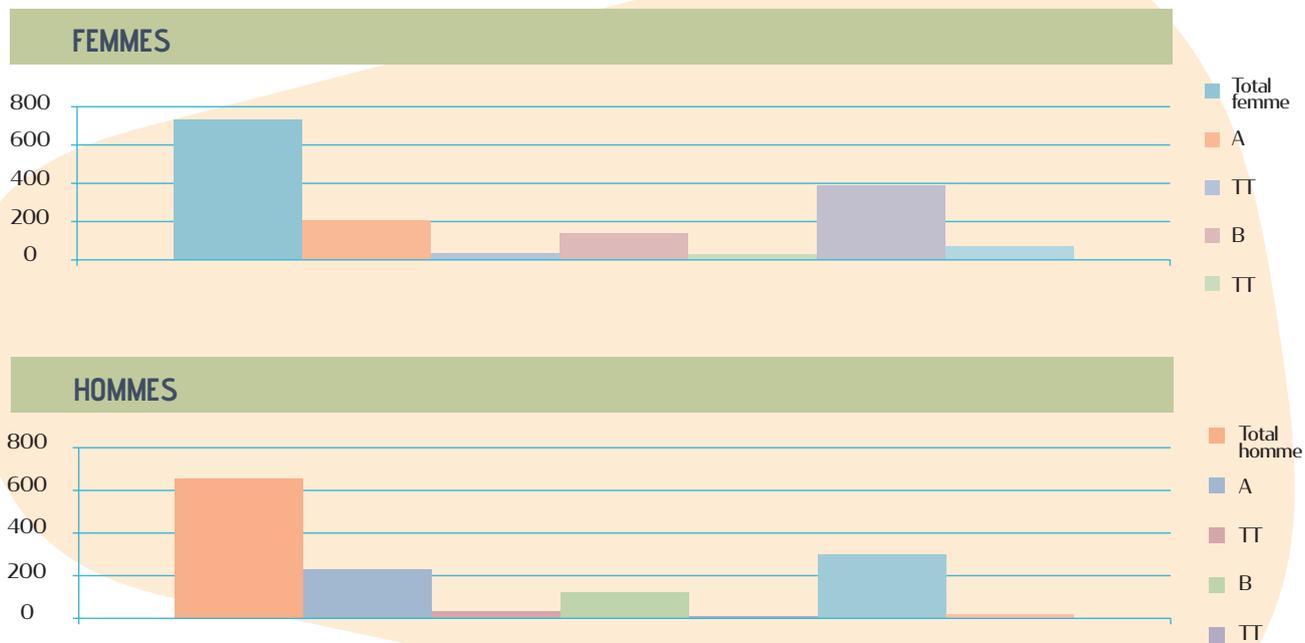
Les résultats ne sont pas significatifs en raison du faible nombre d'agents à temps partiel au sein de la collectivité.



## L'égalité professionnelle Femmes-Homme dans l'organisation de la collectivité régionale



### c) Répartition des télétravailleurs par genre et catégorie (2023)



#### Constat/

Nous pouvons observer que les femmes, indépendamment de leur catégorie, auraient plus tendance à être en télétravail comparé aux hommes. Le télétravail pourrait expliquer le peu de temps partiel dans les effectifs.



## L'égalité professionnelle Femmes-Homme dans l'organisation de la collectivité régionale



## 2. Carrière

### a) Recrutement

Catégorie	2022			2023		
	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
Catégorie A	22	23	45	27	32	59
Catégorie B	9	6	15	15	17	32
Catégorie C	77	138	215	58	107	165
TOTAL	108	167	275	100	156	256



#### Constat/

Dans les catégories A et B, nous constatons une répartition relativement équilibrée entre les femmes et les hommes dans le processus de recrutement des agents. L'écart se creuse au sein de la catégorie C dû au recrutement d'une soixantaine d'ATTEE en lycées ; essentiellement des hommes.



## b) Départ des fonctionnaires titulaires et contractuels

Motif	2022			2023		
	F	M		F	M	
Abandon de poste					1	1
Congé parental	3		3			
Décès		3	3	1	3	4
Démission	2	4	6	4	3	7
Détachement	3	6	9			
Détachement				3	5	8
Disponibilité	6	8	14	7	2	9
Fin de contrat	120	140	260	19	38	57
Fin de détachement				3	3	6
Fin détachement		4	4			
Licenciement					1	1
Mutation	9	3	12	6	8	14
Retraite	13	21	34	15	27	42
Révocation						
Rupture Conventionnelle	3	6	9	8	2	10
Suspension sans traitement		3	3		2	2
<b>Total général</b>	<b>159</b>	<b>198</b>	<b>357</b>	<b>66</b>	<b>95</b>	<b>161</b>



### Constat/

En 2022, nous observons que les départs sont principalement dus à la fin des contrats, des départs à la retraite, des mutations et des disponibilités.



### 3. Positionnement et rémunération

#### a) Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants

ENCADRANTS	2021					2022					2023				
	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
DGS/DGA	5	56%	4	44%	9	5	56%	4	44%	9	3	43%	4	57%	7
DIRECTEUR	21	75%	7	25%	28	21	70%	9	30%	30	29	75%	10	25%	39
ENCADRANT DE PROXIMITÉ	51	98%	1	2%	52	65	97%	2	3%	67	126	85%	22	15%	148
RESPONSABLE DE SERVICE	69 (hors lycées)	61%	44	39%	113	73	60%	49	40%	122	67	59%	47	41%	114
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>72%</b>	<b>56</b>	<b>28%</b>	<b>202</b>	<b>164</b>	<b>72%</b>	<b>64</b>	<b>28%</b>	<b>228</b>	<b>224</b>	<b>73%</b>	<b>83</b>	<b>27%</b>	<b>307</b>

Sources ASTRE RH au 31 décembre de l'année



#### Constat/

Nous constatons une sous-représentation des femmes au sein des emplois supérieurs et dirigeants de notre organisation. Le ratio national étant de 32/68%. Les hommes occupent une proportion nettement plus élevée de ces postes, ce qui suggère une éventuelle disparité de genre dans l'avancement professionnel ou l'embauche aux postes de direction et/ ou un déficit de candidatures à ces postes.

Cette disparité entre les femmes et les hommes est plus prononcée aux niveaux des directeurs. Il s'agirait pour la collectivité de mettre en place des initiatives visant à promouvoir les conditions de travail et lever les obstacles qui entravent la progression des femmes vers les postes de direction.



**L'égalité professionnelle Femmes-Homme  
dans l'organisation de la collectivité régionale**



**b) 10 rémunérations les plus élevées**



**Constat/**

Sur les 10 rémunérations les plus élevées en 2021, 7 étaient obtenues par des hommes et 3 par les femmes. Il existait donc un déséquilibre significatif en faveur des hommes dans les rémunérations les plus élevées cette année-là. En 2022, la répartition était plus équilibrée, avec 6 rémunérations les plus élevées attribuées à des hommes et 4 à des femmes. Cependant, les hommes occupaient toujours une majorité des postes les mieux rémunérés. En 2023, la tendance s'inverse 7 des 10 rémunérations étaient obtenues par des hommes et 3 par les femmes. Il est à préciser que les indemnités transactionnelles de départ sont incluses, sans elles nous serions à 5/5.





**c) Ecart entre les femmes et les hommes des rémunérations nettes  
moyens des personnels permanents**

Rémunérations nettes moyennes des personnels permanents	2021			2022			2023		
	Femme	Homme	Ecart F/H	Femme	Homme	Ecart F/H	Femme	Homme	Ecart F/H
A-DIRECTION CONCEPTION ENCADRT	3 969	4 625	-14,18%	4 077	4 719	-13,60%	4 170	4 731	-11,87%
B-CADRES INTERMEDIAIRES	2 871	3 206	-10,47%	2 925	3 325	-12,03%	3 026	3 410	-11,26%
C-AGENTS D'EXECUTION	<b>2 328</b>	<b>2 442</b>	<b>-4,70%</b>	<b>2 441</b>	<b>2 553</b>	<b>-4,36%</b>	<b>2 550</b>	<b>2 658</b>	<b>-4,09%</b>
<b>Moyenne générale</b>	<b>3 056</b>	<b>3 424</b>	<b>-10,75%</b>	<b>3 147</b>	<b>3 535</b>	<b>-10,98%</b>	<b>3 248</b>	<b>3 599</b>	<b>-9,75%</b>



**Constat/**

Pour les années 2021, 2022 et 2023 les disparités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les salaires sur l'ensemble des catégories au sein de la collectivité tendent à s'estomper. Cependant, des efforts restent à faire concernant les catégories A et B.



**d) Ecart entre les femmes et les hommes des rémunérations nettes  
moyens des personnels non-titulaires permanents**

Rémunérations nettes moyennes des personnels non-titulaires permanents	2021			2022			2023		
	Femme	Homme	Ecart F/H	Femme	Homme	Ecart F/H	Femme	Homme	Ecart F/H
A-DIRECTION CONCEPTION ENCADRT	3 289	3 791	-13,24%	3 271	3 820	-14,37%	3 429	3 687	-7,00%
B-CADRES INTERMEDIAIRES	2 585	2 657	-2,71%	2 596	2 754	-5,74%	2 693	2 838	-5,11%
C-AGENTS D'EXECUTION	1 944	1 938	0,31%	2 046	1 987	2,94%	2 179	2 196	-0,77%
<b>Moyenne générale</b>	<b>2 606</b>	<b>2 795</b>	<b>-6,76%</b>	<b>2 637</b>	<b>2 853</b>	<b>-7,57%</b>	<b>2 767</b>	<b>2 907</b>	<b>-4,82%</b>



**Constat/**

Il s'agira de poursuivre les efforts en faveur d'une diminution de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, particulièrement en catégorie A.



### e) Régime indemnitaire moyen en euros

Régime indemnitaire moyen en euros	2021			2022			2023		
	Femme	Homme	Ecart F/H	Femme	Homme	Ecart F/H	Femme	Homme	Ecart F/H
A-DIRECTION CONCEPTION ENCADRT	838	1139	-26,43%	852	1148	-25,78%	856	1133	-24,45%
B-CADRES INTERMEDIAIRES	512	635	-19,37%	513	642	-20,09%	519	643	-19,28%
C-AGENTS D'EXECUTION	370	378	-2,12%	372	381	-2,36%	374	383	-2,35%
<b>Moyenne générale</b>	<b>573</b>	<b>717</b>	<b>-20,08%</b>	<b>579</b>	<b>723</b>	<b>-19,92%</b>	<b>583</b>	<b>719</b>	<b>-18,92%</b>

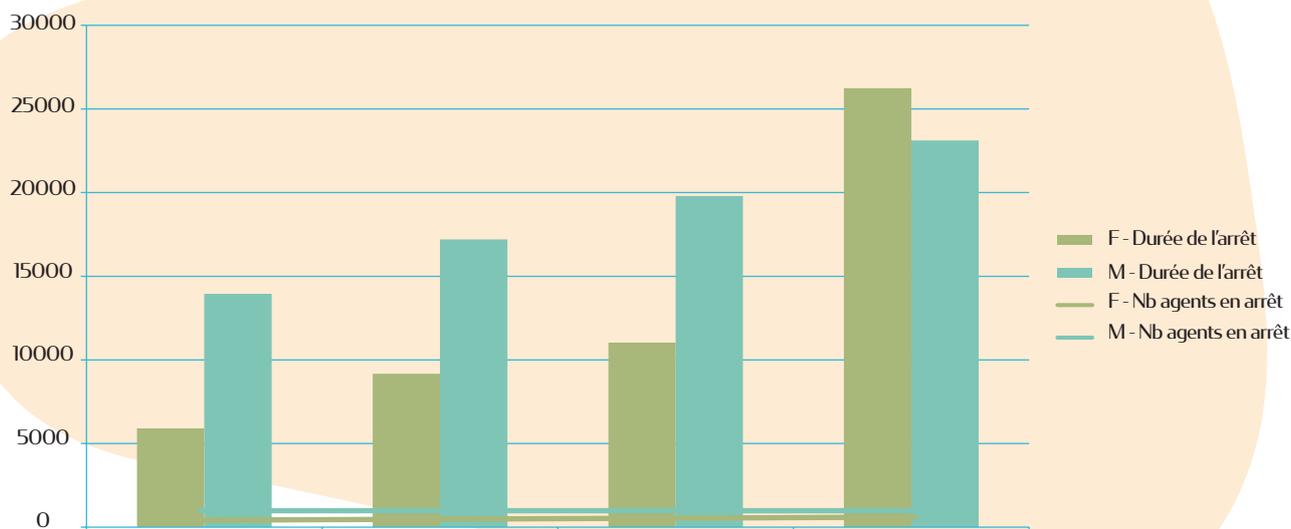


#### Constat/

Hormis, pour les catégories C qui laissent apparaître une équité dans les régimes indemnitaires entre les femmes et les hommes nous relevons une répartition inégale des régimes indemnitaires dans les catégories A et B, entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité. Cela pourrait être dû à une surreprésentation des hommes plus âgés au sein de la filière technique.

## 4. Absences

### a) Absences (hors congés maladie)



#### Constat/

De façon générale, les femmes prennent des arrêts plus longs dans le temps comparé aux hommes. La situation s'est dégradée au fil des années puisque la durée des arrêts des femmes a plus que triplé. Il est important de mener une analyse approfondie pour comprendre les causes sous-jacentes des différences dans les arrêts maladie entre les femmes et les hommes afin d'identifier les domaines où des mesures correctives peuvent être nécessaires.



## L'égalité professionnelle Femmes-Homme dans l'organisation de la collectivité régionale

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
 Reçu en préfecture le 14/11/2024  
 Publié le 14/11/2024  
 ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0028-DE



### a) Accidents de travail et jours d'absence pour maladie professionnelle

2022									
Motif	Femmes			Hommes			Total Nb Agents	Total Nb Arrêts	Total Nb Jours
	Nb Agents	Nb Arrêts	Nb Jours	Nb Agents	Nb Arrêts	Nb Jours			
Accident de service	31	32	4 097	53	56	8 510	84	88	12 607
Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CTIS) et Maladie professionnelle	29	35	9 079	31	24	8 199	60	59	17 278
<b>Total général</b>	<b>60</b>	<b>67</b>	<b>13 176</b>	<b>84</b>	<b>80</b>	<b>16 709</b>	<b>144</b>	<b>147</b>	<b>29 885</b>

2023									
Motif	Femmes			Hommes			Total Nb Agents	Total Nb Arrêts	Total Nb jours
	Nb Agents	Nb Arrêts	Nb Jours	Nb Agents	Nb Arrêts	Nb Jours			
Accident de service	30	31	3 934	51	45	9 117	81	76	13 051
Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CTIS) et Maladie professionnelle	36	41	10 096	29	22	7 342	65	63	17 438
<b>Total général</b>	<b>66</b>	<b>72</b>	<b>14 030</b>	<b>80</b>	<b>67</b>	<b>16 459</b>	<b>146</b>	<b>139</b>	<b>30 489</b>



#### Constat/

Les hommes semblent être plus exposés aux accidents de travail. Une sensibilisation à la sécurité au travail et la formation sur les pratiques ergonomiques peuvent être renforcées pour réduire les risques d'accidents et de maladies professionnelles.



## 5. Avancements, promotions, concours et examens professionnels

### a) Avancements

AVANCEMENT DE GRADE 2022										
Avancement de grade	Promouvables Hommes	%	Promouvables Femmes	%	Total de promouvables	Promus Hommes	%	Promus Femmes	%	Total de promus
Attache hors classe	5	45%	6	55%	11	0	0%	2	100%	2
Attache principal	4	44%	5	56%	9	0	0%	4	100%	4
Ingénieur principal	4	57%	3	43%	7	1	100%	0	0%	1
Bibliothécaire principal										
Adjoint administratif ppal 1C	3	10%	26	90%	29	2	25%	6	75%	8
Adjoint administratif ppal 2C	8	16%	41	84%	49	5	22%	18	78%	23
Adjoint tech ppal 1C	10	83%	2	17%	12	4	100%	0	0%	4
Adjoint tech ppal 2C	32	94%	2	6%	34	9	100%	0	0%	9
ATTEE ppal 1C	95	63%	55	37%	150	6	60%	4	40%	10
ATTEE ppal 2C	148	71%	59	29%	207	22	73%	8	27%	30
<b>TOTAL</b>	<b>309</b>	<b>61%</b>	<b>199</b>	<b>39%</b>	<b>508</b>	<b>49</b>	<b>54%</b>	<b>42</b>	<b>46%</b>	<b>91</b>

AVANCEMENT DE GRADE 2023										
Avancement de grade	Nombre de promouvables				Total de promouvables	Nombre de promus				Total de promus
	Hommes	%	Femmes	%		Hommes	%	Femmes	%	
Administrateur général	0	0%	1	100%	1	0	0%	1	100%	1
Attaché hors classe	9	56%	7	44%	16	4	67%	2	33%	6
Attaché hors classe – éch spécial	1	100%	0	0%	1	1	100%	0	0%	1
Attaché principal	5	63%	3	38%	8	1	50%	1	50%	2
Ingénieur principal	7	64%	4	36%	11	1	33%	2	67%	3
PEAHC	2	50%	2	50%	4	1	100%	0	0%	1
Adjoint administratif ppal 1ère classe	7	16%	37	84%	44	2	18%	9	82%	11
Adjoint administratif ppal 2ème classe	7	13%	49	88%	56	2	7%	26	93%	28
Agent de maîtrise principal	15	83%	3	17%	18	8	100%	0	0%	8
Adjoint technique ppal 1C	17	81%	4	19%	21	5	71%	2	29%	7
Adjoint technique ppal 2C	28	93%	2	7%	30	7	100%	0	0%	7
ATTEE ppal 1C	98	66%	51	34%	149	13	52%	12	48%	25
ATTEE ppal 2C	153	73%	58	27%	211	36	65%	19	35%	55
<b>TOTAL</b>	<b>349</b>	<b>61%</b>	<b>221</b>	<b>39%</b>	<b>570</b>	<b>81</b>	<b>52%</b>	<b>74</b>	<b>48%</b>	<b>155</b>



#### Constat/

L'évaluation des avancements de grade entre les femmes et les hommes est essentielle pour garantir l'équité des opportunités professionnelles au sein d'une organisation. Nous pouvons observer une certaine progression ces 2 dernières années vers l'équité sur l'ensemble des avancements.

**L'égalité professionnelle Femmes-Homme  
dans l'organisation de la collectivité régionale**

**b) Promotions**

PROMOTION INTERNE 2022										
Promotion interne	Promouvables Hommes	%	Promouvables Femmes	%	Total de promouvables	Promus Hommes	%	Promus Femmes	%	Total de promus
Attaché	65	47%	72	53%	137	2	67%	1	33%	3
Ingénieur	25	86%	3	10%	29	1	100		0%	1
Technicien ppal 2C	5	11%	41	89%	46		0%	2	100	2
Rédacteur	159	82%	35	18%	194	2	100		0%	2
<b>TOTAL</b>	<b>254</b>	<b>63%</b>	<b>151</b>	<b>37%</b>	<b>406</b>	<b>5</b>	<b>63%</b>	<b>3</b>	<b>38%</b>	<b>8</b>

PROMOTION INTERNE 2023										
Promotion interne	Promouvables Hommes	%	Promouvables Femmes	%	Total de promouvables	Promus Hommes	%	Promus Femmes	%	Total de promus
Attaché	60	43%	81	57%	141	2	20%	8	80%	10
Ingénieur	23	88%	3	12%	26	0	0%	1	100	1
Rédacteur principal de 2ème classe	2	33%	4	67%	6	0	0%	2	100%	2
Technicien	214	84%	40	16%	254	1	100	0	0%	1
Agent de maîtrise	444	74%	159	26%	603	15	88%	1	13%	16
<b>TOTAL</b>	<b>743</b>	<b>72%</b>	<b>287</b>	<b>28%</b>	<b>1030</b>	<b>18</b>	<b>57%</b>	<b>12</b>	<b>43%</b>	<b>30</b>



**Constat/**

L'analyse des promotions internes entre les femmes et les hommes démontre une nette augmentation du nombre total de promus pour l'année 2023, notamment chez les femmes et principalement en catégorie A et B.





**c) Concours et examen professionnel**

TYPE	Catégorie	Grade	HOMMES 2021	%	FEMMES 2021	%	Total 2021	HOMMES 2022	%	FEMMES 2022	%	Total 2022	HOMMES 2023	%	FEMMES 2023	%	Total 2023
CONCOURS	A	Attaché	4	25%	12	75%	16	2	15%	11	85%	13					
		Ingenieur	1	100%	0	0%	1	4	80%	1	20%	5					
		Prof. d'enseignement artistique											3	50%	3	50%	6
	B	Technicien principal 2eme classe	4	67%	2	33%	6										
		Rédacteur								1			1				
		Technicien	10	83%	2	17%	12	11	69%	5	31%	16					
EXAMEN PROFESSIONNEL	A	Attaché principal	1	50%	1	50%	2										
	B	Redacteur principal 1ere classe	0	0%	2	100%	2										
		Redacteur principal 2eme classe	1	17%	5	83%	6										
		Technicien principal 1ere classe	3	100%	0	0%	3										
TOTAL			24	50%	24	50%	48	17	49%	18	51%	35	3	50%	3	50%	6



**Constat/**

Il y a une équité entre les hommes et femmes dans les réussites aux concours et aux examens professionnels.

## 6. Composition des instances représentatives en 2023

### a) Répartition des représentants du personnel qui siègent aux commissions administratives paritaires (Catégorie A, B et C)

Catégorie	Titulaires		Suppléants	
	Femme	Homme	Femme	Homme
A	3	2	1	4
B	1	3	3	1
C	2	6	2	6
<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>11</b>

### b) Répartition des représentants du personnel qui siègent aux commissions consultatives paritaires

Titulaires		Suppléants	
Femme	Homme	Femme	Homme
3	2	2	3

### c) Répartition des représentants du personnel qui siègent au comité social territorial

Titulaires		Suppléants	
Femme	Homme	Femme	Homme
2	8	5	5



**Constat/**  
Une vigilance est à avoir surtout concernant les membres titulaires du CST.



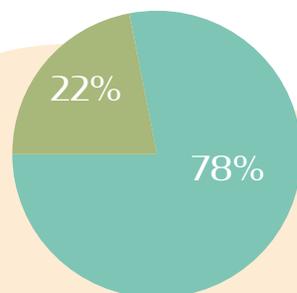
## L'égalité professionnelle Femmes-Homme dans l'organisation de la collectivité régionale



### 7. Formations

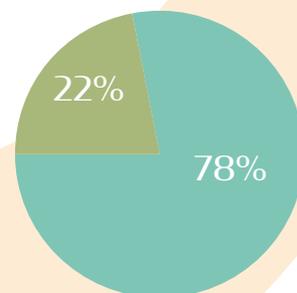
#### RÉPARTITION DES AGENTS AYANT SUIVI UNE FORMATION

2022



Femmes  
Hommes

2023



Femmes  
Hommes



#### Constat/

Nous pouvons constater que sur les 2 années (2022 et 2023) la répartition entre les femmes et les hommes des agents ayant suivi une formation est inégale. Ces écarts proviennent du caractère obligatoire de certaines formations techniques suivies par des hommes, car ces filières sont occupées majoritairement par des hommes.

Les écarts observés dans le suivi de formation entre hommes et femmes peuvent avoir des implications sur le développement professionnel, les opportunités d'avancement et la rétention des talents au sein de l'organisation.

# Plan d'action « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » 2024-2027

Le Plan d'action 2024-2027 a été validé en comité social territorial (CST) du 10 juillet 2024.

Dans le cadre du comité de suivi, les fiches actions seront déclinées.



## GOVERNANCE DE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Afin, de garantir l'engagement de la collectivité et en vue d'aboutir à une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes il est nécessaire que la gouvernance de la collectivité soit pleinement engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action.

1. Nommer un référent égalité dans la collectivité en 2024 ;
2. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'égalité et du plan d'actions par la mise en place d'une gouvernance et/ou comité de suivi (désignation des membres) dès le démarrage du plan en 2024 ;
3. Décliner les fiches actions de chaque axe dans le cadre du comité de suivi (2024) ;
4. Assurer la validation et la diffusion du plan d'action 2024/2027 ainsi qu'un suivi annuel via un COPIL, 2024/2027 ;
5. Créer un réseau de partenaires institutionnels et /ou externes (2024-2027).



## EVALUATION, PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION

Même si les traitements à corps, grade et échelon identiques sont plus équitables dans la fonction publique, il est important de souligner la sous-représentation des femmes dans les postes de direction et d'encadrement, dans les cadres d'emplois les plus élevés, ce qui concourt à un niveau de rémunération globalement plus faible chez les femmes.

1. Faire une étude plus précise sur les écarts de rémunération entre agents titulaires /agents contractuels /par filière/ âge (2024) ;
2. Mettre en place des actions correctrices pour tendre vers l'équilibre des rémunérations entre les femmes et les hommes à compétence et grade équivalent (2024-2027) ;
3. Créer dès maintenant un outil portant sur les recrutements et les rémunérations pour vérifier que sur un même poste, à diplôme et expérience professionnelle équivalents, la rémunération a été identique (2024-2027) ;
4. Anticiper l'impact de l'indemnité de rupture conventionnelle sur l'Index de l'égalité professionnelle (2024-2027) ;
5. Vérifier la prise en compte des souhaits de l'agent exprimés lors de l'entretien professionnel (2024-2027).

## Plan d'action « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » 2024-2027



### GARANTIE DE L'ÉGAL ACCÈS DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, GRADES ET EMPLOIS

Dans une politique d'égalité professionnelle, l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois pourra être favorisé grâce au développement d'une mixité des métiers, que ce soit par le recrutement, la communication, mais aussi par l'amélioration des conditions de travail et par un accompagnement des parcours visant l'égal accès aux responsabilités professionnelles.

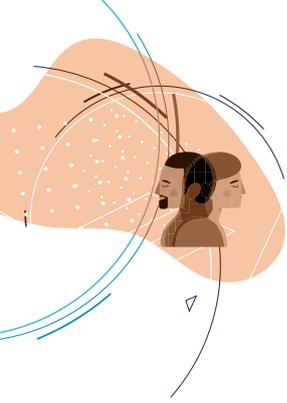
1. La publication de l'Index de l'égalité professionnelle est prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2024 sous réserve de publication des décrets d'application. Afin de rétablir l'équilibre des 10 plus hautes rémunérations il conviendrait dès maintenant d'envisager la mise en place de mesures correctrices telles que :
2. La compétence égale privilégier les femmes sur les postes où l'équilibre n'est pas atteint (direction et encadrement) (2024-2027) ;
3. Développer la mixité des métiers et assurer l'absence de discrimination dans le processus de sélection des candidatures (2025-2027) ;
4. Améliorer les conditions de travail des métiers techniques dits masculins (2025-2027) ;
5. Mettre à jour les fiches de poste en incluant l'engagement de la collectivité pour la diversité et l'inclusion (2024) ;
6. Mettre en place un outil et/ou un accompagnement qui donne aux agents une meilleure visibilité quant à la possibilité d'avancement/promotion/ gestion de carrière (2025-2026) ;
7. Intégrer les objectifs en matière d'égalité professionnelle dans le cadre d'une charte de recrutement (2024) ;
8. Mettre régulièrement en avant des portraits de femmes ou d'hommes dans des métiers où un genre est minoritaire (2024) ;
9. Mettre en place un budget genré (2025) ;
10. Favoriser une politique de mobilité. (Interne/ Externe) (2025-2027).



### ARTICULATION ENTRE VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE

La collectivité doit pouvoir permettre à ses agents de concilier plus facilement les temps de vie personnelle et professionnelle. Pour cela, l'aménagement de l'organisation du travail et du temps de travail s'avérera primordial. Ces actions permettront aussi d'éviter une augmentation des départs ou de l'absentéisme.

1. Proposer à OSCAR de négocier des conventions pour un quota de places réservées en crèche (2024-2027) ;
2. Mettre en place une salle d'allaitement et soins divers (2025) ;
3. Proposer une formation aux managers nécessitant une remise à niveau sur la thématique « le management en télétravail » (2024) ;
4. Ouvrir les discussions sur le dispositif télétravail et sur le règlement du temps de travail en cohérence avec l'égalité entre les femmes et les hommes (2025-2027) ;
5. Réexaminer le dispositif d'autorisation d'absence sur la base l'ancien dispositif d'absence (2026-2027).



## Plan d'action « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » 2024-2027



### LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, LES HARCELEMENTS ET LES DISCRIMINATIONS

Dans le cadre de l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, il est de la responsabilité de la collectivité de mettre en place obligatoirement un dispositif de signalement et de traitement des actes de violences, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes.

#### Actions prioritaires :

1. Proposer une procédure sur les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) transparente et lisible ayant comme support le « Violentomètre » (2024) ;
2. Faire valider le dispositif VSS par les instances de la collectivité (2024) ;
3. Publier le dispositif VSS sur le site de la Région (2025) ;
4. Suivre et évaluer le fonctionnement du dispositif en effectuant un bilan annuel des saisines effectuées et des suites apportées (2024-2027) ;
5. Mettre en place une formation des managers, des membres de la commission égalité, de la direction des ressources humaines et des représentants des personnels pour une meilleure prise en charge des VSS. Sensibiliser les agents avec des intervenants spécialisés sur cette thématique par le biais de formation relatives au handicap, à l'interculturalité, aux violences sexistes et sexuelles et autres discriminations (2025-2026).

En conclusion, la mise en place d'un nouveau rapport de situation comparée chaque année permettra de suivre et d'analyser les évolutions relatives à la situation des femmes et des hommes.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0028-DE



# voilet 02

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0028-DE



**Développement  
humain et solidaire**



# I. Actions spécifiques de promotion à l'égalité

## I. Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et les violences

Les fragilités et inégalités structurelles de La Réunion ont conduit la collectivité régionale, au-delà de ses obligations légales, à s'engager de manière volontariste dans le champ de la cohésion sociale pour une plus grande égalité des chances. En 2023, la Région a accentué ses efforts pour réduire les écarts entre hommes et femmes, notamment dans les territoires où les difficultés se concentrent.

Le soutien aux associations dédiées à la déconstruction des stéréotypes, à la lutte contre les violences sexistes et intra-familiales, ainsi qu'à la sensibilisation aux questions de genre, a permis d'amplifier l'impact de ces initiatives. Parmi ces actions, le projet des boutons d'alerte connectés pour les femmes victimes de violences a marqué une avancée significative, avec 1 000 boutons déployés et 655 remis à sept associations pour faciliter la protection des victimes. Ce dispositif, en complément des mesures nationales, continue jusqu'en 2024.

En matière d'égalité femmes-hommes, la Région a soutenu financièrement des projets pour la visibilité et l'inclusion de toutes et tous, notamment à travers les actions suivantes :



### Action 1

Promouvoir l'égalité  
entre femme et hommes  
(243 100 € en fonctionnement)

**21 ASSOCIATIONS**  
ont été soutenues pour la promotion  
de l'égalité contre les discriminations

**8 ASSOCIATIONS**  
de soutien  
aux femmes victimes de violences  
ont bénéficié de financements

## I. Actions spécifiques de promotion à l'égalité

### 2. Lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales

Dans les **Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)** et les **Quartiers Pauvres selon l'INSEE (QPI)**, environ **40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté**, impactant fortement les femmes. La Région a mené des actions spécifiques dans ces zones pour améliorer l'accès aux droits et à l'emploi, contribuant ainsi à réduire les écarts sociaux et de genre. Ces actions incluent :

- **Soutien à des projets dans 49 territoires prioritaires**, touchant environ **162 000 habitants**, dont une majorité de femmes subissant des inégalités liées à l'accès à l'emploi et à l'éducation.
- **Appel à projets «Cohésion des Territoires»** pour renforcer la participation sociale et éducative des femmes.



## SYNTHÈSE & PERSPECTIVES 2024

L'année 2023 a vu la Région Réunion renforcer son rôle de **pilier de la cohésion sociale**, à travers des actions concrètes en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre la précarité. En plus des actions classiques de soutien aux associations, la Région a développé des dispositifs innovants, notamment avec l'introduction des boutons d'alerte connectés et la création de nouvelles structures d'accueil pour les femmes victimes de violences.

Les **résultats positifs** obtenus en 2023 servent de socle pour les projets à venir, en particulier dans le cadre de la poursuite des dispositifs anti-violence et des actions visant à garantir l'égalité des chances dans l'ensemble des territoires.

Pour 2024, des ajustements seront apportés à certaines initiatives, notamment via la mise en place d'appels à projets structurants afin de **cibler plus efficacement les associations** et renforcer leur impact sur le terrain. Le **dispositif de soutien au prix de la bouteille de gaz** sera prolongé jusqu'en juin 2024, afin de continuer à protéger les ménages réunionnais contre l'inflation.

La **politique volontariste et engagée** de la Région continuera à façonner une société réunionnaise plus inclusive, avec des réponses adaptées aux besoins de tous, notamment des publics les plus vulnérables.

## I. Actions spécifiques de soutien à l'égalité

### 3. Renforcer la prévention santé à destination des réunionnais et contribuer à la politique sanitaire régionale

#### Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant de l'Ouest (MDFME)

La Région Réunion a apporté un soutien de 144 438 € pour la réalisation des travaux de la MDFME. Cet engagement vise à améliorer l'accueil des femmes victimes de violences intrafamiliales, grâce à une prise en charge pluridisciplinaire adaptée aux besoins spécifiques de ces femmes.

#### Projets de prévention en santé

La Région Réunion, dans le cadre de sa politique volontariste et solidaire, a financé des projets de prévention en santé à destination des femmes, avec pour objectif l'amélioration des indicateurs de santé sur l'île, qui restent préoccupants en matière de mortalité et d'affections de longue durée (ALD). En 2023, trois appels à projets dans le domaine de la prévention en santé ont été lancés, permettant de soutenir 48 projets pour un montant total de 321 810 €.

Ces projets se déclinent ainsi :



#### Analyse en matière d'égalité femmes-hommes :

Certains projets soutenus sont spécifiquement orientés vers la santé des femmes, notamment dans les domaines suivants :

##### • Santé sexuelle :

- o **Planning Familial 974** : communication autour de la plateforme « sexualités, contraception, IVG »
- o **ACCASE** : lutte contre les tabous liés aux menstruations
- o **REPERE** : organisation des journées nationales sur l'IVG et la contraception

##### • Prévention des cancers :

- o **RUN ODYSSEA** : organisation de la course pour la lutte contre le cancer du sein
- o **PAPAYES** : projet « Sport Santé Alimentation » pour accompagner les femmes durant et après un traitement de cancer gynécologique

##### • Prévention en nutrition :

- o **MSP la Kaz Diabète** : sensibilisation au diabète gestationnel et promotion d'une alimentation équilibrée chez la femme enceinte et son enfant



## PERSPECTIVES 2024-2025

La Région Réunion poursuivra ses efforts pour la création de nouvelles maisons des femmes et le soutien à des projets de prévention en santé, avec un accent particulier sur la santé des femmes, incluant des actions dans les domaines de la santé sexuelle, des cancers, et de la nutrition.

Ces initiatives montrent l'engagement de la collectivité dans la réduction des inégalités de genre et l'amélioration des conditions de vie des femmes réunionnaises.



## II. Education



### Persévérance scolaire : les filles réussissent mieux que les garçons

Jusqu'à 16 ans, quasiment tous les jeunes sont en cours d'études, même si un écart existe déjà avec l'Hexagone. Sur l'île, 94 % des jeunes sont scolarisés à 16 ans, contre 96 % dans l'Hexagone. À 17 ans, les écarts avec l'Hexagone s'amplifient légèrement : 88 % des jeunes de l'île sont scolarisés à 17 ans, contre 93 % dans l'Hexagone. C'est à cet âge qu'apparaissent les écarts entre garçons et filles. Encore plus que dans l'Hexagone, les jeunes Réunionnais quittent le système scolaire avant les jeunes Réunionnaises : à 17 ans, 86 % des garçons sont scolarisés contre 90 % des filles. C'est à 18 ans, à la sortie du lycée, que les écarts avec l'Hexagone se creusent fortement : à cet âge, seuls 70 % des jeunes de l'île poursuivent leurs études, contre 83 % dans l'Hexagone. Entre 18 et 20 ans, les écarts s'accroissent entre garçons et filles : à 18 ans, 67 % des garçons sont encore scolarisés contre 74 % des filles tandis qu'à 20 ans, c'est le cas de seulement 38 % des garçons contre 51 % des filles.

### Une orientation qui demeure genrée

Les **filles** s'orientent davantage vers la **voie générale**, ou vers une filière menant au baccalauréat lorsqu'elles choisissent la voie professionnelle. Elles sont ainsi plus nombreuses à passer le baccalauréat : 53 % des candidats sont des filles. La moitié des lycéennes sont inscrites au baccalauréat dans la filière générale (48 %), soit bien plus que les **garçons** (36 %). Ces derniers sont plus présents dans la **filière professionnelle** (49% contre 35% de filles). C'est d'ailleurs à La Réunion que l'orientation dans la voie professionnelle est la plus forte de toutes les régions françaises. Comme au niveau national, les filles ont un meilleur taux de réussite au baccalauréat : 87 % contre 84 % des garçons.

Les choix des séries du baccalauréat restent très **genrés**. Dans la filière générale, les filles se présentent trois fois plus souvent que les garçons dans la série littéraire (27 % contre 9 %). À l'opposé, 65 % des garçons de la filière générale ont composé dans la série scientifique contre 42 % des filles. De même, dans la filière professionnelle, 93 % des candidates sont inscrites dans le domaine des services, soit trois fois plus que les garçons.

→ Les filles sont donc moins en difficultés que les garçons et décrochent moins vite et moins souvent que les garçons. Néanmoins, les choix en termes d'orientation demeurent genrés.

#### Sources :

INSEE Analyses, 2023, *A La Réunion, malgré des diplômes de plus en plus élevés, les jeunes accèdent toujours tardivement à leur autonomie*  
 INSEE Analyses, 2024 *Scolarités courtes à La Réunion : 3 100 jeunes déscolarisés avant 18 ans, et 14 800 autres avant 20 ans*

## II. Education

Les politiques régionales en matière éducative relèvent de compétences obligatoires de la Collectivité régionale et portent davantage sur des missions techniques (construction de nouveaux lycées, entretien du bâti, fonctionnement matériel et équipements pédagogiques, restauration scolaire, planification scolaire et missions techniques assurées par les personnels ATTEE ...).

En parallèle, des dispositifs volontaristes sont mis en place afin de lutter contre les inégalités scolaires et leur déploiement se poursuit en 2023 (le repas à 1€, le numérique, les aides aux lycéens internes originaires des trois Cirques, la lutte contre la précarité menstruelle, ...).

### 1. La Convention partenariale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif et de formation à La Réunion 2021/2024

La convention régionale 2021/2024 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif et de formation à La Réunion décline au niveau régional la convention interministérielle a été signée le 8 mars 2021. Elle a pour objectif global de développer une politique éducative et de formation en faveur de l'égalité, avec comme axe majeur, celui de lutter contre les violences sexistes et sexuelles en affichant une « tolérance zéro » dans les établissements.

Sont partenaires de cette convention : l'Etat, le Rectorat, la Région, l'Agence régionale de santé, le Département, l'Université, l'Association des Maires du Département et la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF).

### 2. La lutte contre la précarité menstruelle

En 2022, la collectivité a mis en place le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle permettant aux lycéennes d'avoir un accès gratuit à des protections hygiéniques et ainsi contribuer à favoriser leur assiduité, facteur de réussite scolaire. L'expérimentation a été élargie à 55 établissements au lieu des 15 prévus. De plus, les 27 établissements disposant d'un internat ont été dotés d'une enveloppe pour installer deux distributeurs dont l'un prévu spécifiquement pour les élèves internes.

Par ailleurs, chaque lycée a constitué une équipe (CPE, infirmière, élus CVL, personnel direction), chargée de la conduite et du suivi du projet, s'attachant à communiquer sur les modalités de ce dispositif social innovant. Depuis 2023, ce dispositif est reconduit dans tous les établissements.

### 3. La réalisation d'une étude en partenariat avec l'INSEE sur l'accès à l'autonomie des jeunes

L'objet de l'étude est de dresser un panorama des jeunes réunionnais âgés de 16-29 ans habitants sur l'île, ainsi que les jeunes nés sur l'île et vivant ailleurs en France.

Il apparaît que les sorties du système scolaire sans diplôme se réduisent : parmi les jeunes ayant fini leurs études, 25 % n'ont pas de diplôme en 2019 contre 36 % en 2011. Les jeunes hommes sont plus fréquemment dans ce cas que les jeunes femmes (28 % contre 22 %). Aussi, les jeunes femmes se lancent plus souvent que les jeunes hommes dans ces études longues.

Plus globalement, les jeunes hommes trouvent un emploi avant de prendre un logement alors que les jeunes femmes prennent d'abord un logement. Cependant, même sans enfant, les femmes accèdent moins à l'emploi que les hommes

*INSEE Analyses, 2023, A La Réunion, malgré des diplômes de plus en plus élevés, les jeunes accèdent toujours tardivement à leur autonomie*

### 4. Le concours

#### « Je filme le métier qui me plaît »

En 2023, la collectivité, en lien avec l'association Euro-France, a organisé la 4ème édition du concours régional « Je filme le métier qui me plaît ». Ce concours d'envergure nationale et internationale (avec l'implication des lycées français à l'étranger), incite les jeunes et les enseignants à restituer leurs découvertes des métiers à travers la création d'un support numérique (vidéo) de 3 min maximum. L'objectif de ce concours est d'améliorer l'employabilité des jeunes, à travers une meilleure connaissance des métiers, mais également de valoriser les territoires partenaires de l'opération et de déconstruire les préjugés sur certains métiers (dont la question du genre).





### III. Formation professionnelle

La Région intervient sur le champ de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, et les formations du sanitaire et social.

La compétence sur la formation des demandeurs d'emploi s'exerce majoritairement dans le cadre de procédures de marché public, dans lesquelles sont demandées, à chaque candidat, de garantir la mise en œuvre de moyens favorisant l'égalité au marché du travail entre les femmes et les hommes et ce, dès la phase de recrutement des stagiaires. Par ailleurs, les prestataires s'engagent à faciliter l'accès et le déroulement de la formation aux candidats féminins sur des métiers traditionnellement masculins et inversement.

2023 a été marquée par une offre de formation professionnelle densifiée. D'une part, l'appel à manifestation d'intérêts a permis de faire émerger plus d'une soixantaine de projets innovants. D'autre part, la Collectivité a augmenté sa capacité d'achat de formation via de nouveaux accords et via un nouveau partenariat avec France Travail.

Au niveau de la programmation des actions de formation, la collectivité s'est attachée en 2023 à maintenir son offre de formation en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.



Sur les 10 000 places de formation programmés en 2023, près de 9 000 ont été pourvues. La participation des **femmes** est désormais stabilisée autour de 60%. Pour rappel ce taux était de **49,81% en 2018**.

Près d'un tiers des femmes sont inscrites en formation post-bac, contre 20% des hommes. Cet écart s'explique notamment par la prédominance des femmes dans les formations sanitaires et sociales, mais également par l'orientation de certaines actions innovantes favorisant le positionnement du public féminin.

L'accès aux formations pour les femmes en situation de handicap a été moindre (3,20%) que pour les hommes (4,38%).

Enfin, si on constate plus d'abandons en valeur absolue chez les femmes, ce nombre est à relativiser compte tenu de la proportion des genres. Ainsi, le taux d'abandon chez les femmes est de 17% contre 21% chez les hommes.



### III. Formation professionnelle

#### I. Davantage de stagiaires femmes à l'entrée en formation mais avec une répartition qui demeure genrée

SECTEUR PROFESSIONNEL	FEM	HOM
agriculture - élevage	26,35%	73,65%
agro-alimentaire - métiers de bouche	43,06%	56,94%
animation socio-culturelle et sportive	58,06%	41,94%
art - artisanat d'art - culture	47,56%	52,44%
automobile - carrosserie	6,82%	93,18%
bois - ameublement - ebénisterie	28,00%	72,00%
btp	10,22%	89,78%
commerce et services	84,46%	15,54%
electrotechnique - électronique	0,90%	99,10%
environnement - énergies renouvelables - travaux paysagers	10,00%	90,00%
formations générales - développement personnel	63,17%	36,83%
hôtellerie - restauration - tourisme	84,51%	15,49%
métallerie	2,78%	97,22%
pêche - aquaculture	0,00%	100,00%
productique et maintenance	16,67%	83,33%
santé - paramédical	79,15%	20,85%
social - aide aux personnes	85,59%	14,41%
tertiaire administratif	76,88%	23,12%
tic - métiers de l'image	40,91%	59,09%
transport - logistique	16,22%	83,78%
<b>Total général</b>	<b>61,00%</b>	<b>39,00%</b>

Les secteurs professionnels restent encore très genrés : ainsi, les secteurs du BTP, Transport-Logistique ou l'électrotechnique sont fortement masculins tandis que les formations tertiaires et services, ou encore le paramédical sont très féminisés. Il est à noter que la représentation tend à s'équilibrer dans le secteur numérique- audiovisuel.

Des efforts sont menés par la Collectivité, en lien avec la Cité des Métiers, pour la valorisation de ces métiers, parfois en tension, et des conditions de travail qui ont largement évolué en lien avec les nouveaux outils technologiques et digitaux.

### III. Formation professionnelle

NIVEAU DE DIPLÔME EN ENTRÉE EN FORMATION	FEM	HOM
Niveau I Master 2 ou plus (BAC+5 et +)	1,72%	1,05%
Niveau II Licence ou Master 1 (BAC+3/4)	6,36%	4,97%
Niveau III BTS ou DUT (BAC+2)	7,92%	6,90%
Niveau IV BAC ou BP	34,02%	29,19%
Niveau V BEP CAP	21,62%	27,51%
Niveau V bis Fin de 3e ou CAP BEP non valide	22,56%	26,18%
Niveau VI Fin de 5e ou sans qualif	4,83%	3,40%
(vide)	0,96%	0,81%
<b>Total général</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les femmes sont généralement plus qualifiées que leurs homologues masculins en entrée en formation. Ces données sont en lien avec les typologies de formation, notamment les formations sanitaires et sociales qui attirent des candidats qui ont parfois déjà réalisés un cursus dans l'enseignement avant une ré-orientation, face aux contraintes d'accès à l'emploi.

Cette hypothèse est confirmée par l'analyse du niveau de sortie en formation : 45% des hommes s'inscrivent à des formations menant à un niveau de certification infra-bac contre 30% de femmes. Inversement, les niveaux de sortie Bac et + représentent 35,50% des stagiaires femmes contre 23,63% des stagiaires hommes.



### III. Formation professionnelle

## 2. Éléments saillants sur le profil des stagiaires : un public masculin plus jeune

### A) Classe d'âge

ÉTIQUETTES DE LIGNES	FEM	HOM	Total général
-25 ans	45,61%	60,83%	51,55%
25/54 ans	49,22%	35,77%	43,97%
55 ans et +	5,17%	3,40%	4,48%
<b>Total général</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Il est intéressant de noter les écarts sur les tranches d'âges des personnes qui entrent en formation : si les hommes sont très majoritairement âgés de -25 ans à l'entrée, une majorité de femmes renoue avec la formation professionnelle à l'âge adulte.

Cette observation sera analysée plus finement afin d'identifier les moyens à déployer pour lutter contre les freins à la formation, notamment la question de la garde d'enfants pour les mères de familles, ou encore vis à vis de l'accès aux soins.

### B) Personnes en situation de handicap

Il est à noter que le nombre de personnes en situation de handicap accueillies dans les formations est globalement inférieure à la représentation de ce public parmi les demandeurs d'emplois (5% dans la population de demandeurs d'emploi contre 3,7% dans le public en formation). En particulier, ce taux est plus faible chez les femmes (3,2%) que chez les hommes (4,38%).

Pour rappel, le dispositif de rémunération des stagiaires comporte des dispositions spécifiques pour les personnes ayant la qualité de RQTH, montant majoré par rapport au droit commun.

Aussi, sur ce volet, la décision de la Collectivité de faire élarger l'ensemble des formations sanitaires infra-bac (auxiliaire puéricultrice, aide-soignant, moniteurs éducateurs etc..) au régime de rémunération de stagiaires, devrait favoriser un meilleur accès des publics RQTH à ces formations. L'impact de ce changement pourra se mesurer dans les prochaines années.

Des actions d'informations seront proposées par la Région en collaboration avec l'AGEFIPH qui porte le dispositif de Ressource Handicap Formation (RHF), afin de favoriser une meilleure inclusion en formation. Les ateliers organisés à cette occasion permettront d'analyser plus finement les situations selon les genres.



## III. Formation professionnelle

### 3. Sorties de formation : davantage d'abandon chez les femmes à relativiser

#### A) Abandons en cours de formation

Si on constate plus d'abandons en valeur absolue chez les femmes, ce nombre est à relativiser compte tenu de leur surreprésentation. Ainsi, le taux d'abandon chez les femmes est de 17% contre 21% chez les hommes.

MOTIF ABANDONS	FEM	HOM	Total général
Abandon volontaire	7,95%	10,12%	8,79%
Autres	4,99%	5,81%	5,31%
Emploi	1,10%	1,54%	1,27%
Engagement volontaire	0,22%	0,14%	0,19%
Radiation disciplinaire	0,22%	1,26%	0,63%
Radiation raison de santé	1,39%	1,26%	1,34%
Réorientation vers une autre formation	1,32%	1,12%	1,24%
<b>Total général</b>	<b>17,19%</b>	<b>21,25%</b>	<b>18,77%</b>

#### B) Information sur les sorties

La Collectivité ne dispose que peu d'information sur la suite post-formation (enquête à 6 mois). A la lumière des quelques données compilées, et avec une précaution de lecture nécessaire du fait de cette faiblesse statistique, il ressort que :

- Les femmes répondent beaucoup plus que les hommes à l'enquête à 6 mois ;
- Les sorties positives sont plus marquées par un accès à l'emploi pour les femmes, alors que les hommes poursuivent davantage en formation. La typologie des formations et la tranche d'âge des publics expliquent en partie ces comportements post-formation.



## IV. Enseignement supérieur

### 1. Les allocations régionales de recherche (ARR) : une parité à améliorer

Pour 2023, sur 24 allocations régionales de recherche (ARR) financées, 15 ont été attribuées à des femmes et 9 à des hommes.

### 2. Les aides aux étudiantes et étudiants à La Réunion : 59 % d'étudiantes bénéficiaires

La Collectivité met en place trois dispositifs d'aides pour les étudiantes et étudiants inscrits dans un cursus à La Réunion. Sur la session 2023/2024, 3 667 personnes en ont bénéficié, dont 59 % d'étudiantes.

S'agissant de la répartition par dispositif, on note que les étudiantes ont majoritairement bénéficié de l'ARES et de l'ARRPE (63%).

Dispositif	Nombre d'hommes	%	Nombre de femmes	%	Total de bénéficiaires
ARES Allocation d'études supérieures à la Réunion	1 403	40%	2 072	60%	3 475
API Allocation première installation	52	54%	44	46%	96
ARRPE Aide Régionale au remboursement d'un prêt étudiant	36	38%	60	63%	96
<b>Total</b>	<b>1 491</b>	<b>41%</b>	<b>2 176</b>	<b>59%</b>	<b>3. 667</b>

### 3. Les aides aux étudiantes et étudiants en mobilité (Hexagone et étranger) : davantage d'étudiantes

Afin de lutter contre les inégalités et favoriser la réussite du plus grand nombre, la collectivité régionale a fait le choix de renforcer de façon volontariste sa politique de mobilité en faveur des jeunes, et notamment des étudiants.

L'accès à la formation et la capacité à obtenir une qualification demeurent des facteurs décisifs d'insertion sur le marché de l'emploi pour les jeunes et la formation de niveau supérieur est un accélérateur de l'insertion professionnelle. Néanmoins, sur le plan local, l'offre de formation apparaît insuffisante. La politique de mobilité portée par la Région vise à offrir aux jeunes des alternatives en termes de diversité d'offre de formation mais aussi une ouverture sur le monde.

## IV. Enseignement supérieur

Pour la session 2023/2024, 3 070 aides en mobilité<sup>1</sup> ont été recensées. La répartition hommes/femmes est la suivante :

Session 2022/2023	Total	Hommes	Femmes
Nombre total d'aides	3 070	1177	1893
%	100	38%	62%

S'agissant d'une démarche individuelle de la part des bénéficiaires souhaitant se former et bénéficier d'une action de mobilité, l'accompagnement de la collectivité vise tant les femmes que les hommes. Toutefois, il est à noter que les femmes représentent une part importante des bénéficiaires : **62%** étudient en mobilité (en hausse de 1% par rapport à la session précédente) contre **38%** pour les hommes.

En termes de destination, proportionnellement, la répartition est sensiblement la même selon le genre.

### Répartition femmes-hommes selon les destinations

	FRANCE HEXAGONALE	EUROPE	ETRANGER	TOTAL
HOMMES	782	323	46	1151
En %	69%	28%	3%	100%
FEMMES	1268	511	53	1832
En %	68%	28%	4%	100%

De même, la répartition en termes de niveaux est pratiquement la même selon le genre, avec un taux légèrement plus important de femmes en L2 et d'hommes en L3.

Que ce soit pour les femmes ou les hommes, plus le niveau des études progresse, plus le taux d'aides à la mobilité décline.

#### Dispositifs concernés :

APIER : Allocation de Première Installation et Equipement Régional

AFPR : Allocation aux Filières relevant des Priorités Régionales

ARRPE : Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Étudiant

ARES : Allocation de Réussite dans l'Enseignement Supérieur

AMPE : L'Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers et Europe

ASPM : Allocation de stage pratique en mobilité

ATCM : Aide aux Tests de Certification Multilingues

VATEL : Aide Ecole VATEL (Ile Maurice)

## IV. Enseignement supérieur

### Répartition femmes-hommes par niveau

Niveau	Niveau L1	Niveau L2	Niveau L3	Niveau M1	Niveau M2	Total
Nombre d'hommes	500	215	317	273	69	1165
<i>En %</i>	<i>43%</i>	<i>18%</i>	<i>21%</i>	<i>13%</i>	<i>4%</i>	<i>100%</i>
Nombre de femmes	791	418	250	154	46	1868
<i>En %</i>	<i>42%</i>	<i>22%</i>	<i>17%</i>	<i>15%</i>	<i>4%</i>	<i>100%</i>
<b>Total</b>	<b>1291</b>	<b>633</b>	<b>567</b>	<b>427</b>	<b>115</b>	<b>3033</b>
<i>En %</i>	<i>43%</i>	<i>21%</i>	<i>19%</i>	<i>14%</i>	<i>4%</i>	<i>100%</i>





# V. Culture & sport

## Culture

### 1. Enseignement artistique : une évolution vers l'égalité encore lente

Sur les 14 établissements d'enseignement artistique accompagnés dans le cadre du schéma régional des enseignements artistiques (SREA), seules 4 écoles sont dirigées par des femmes.

Plusieurs pistes ont d'ores et déjà été identifiées pour favoriser l'égalité femmes-hommes dans ce champ :

- Encourager les écoles à rééquilibrer les notions de patrimoine et de patrimoine dans leur programmation et à valoriser les artistes réunionnaises féminines actuelles ;
- Construire une charte avec l'ensemble des écoles visant une meilleure égalité femmes-hommes dans les pratiques artistiques ;
- Former à la question des stéréotypes dans les pratiques artistiques et dans les métiers liés à l'enseignement artistique ;
- Adopter une communication plus inclusive (choix des visuels, actions valorisées ...) dans la newsletter.

Par ailleurs, dans le cadre du SREA, entre 2022 et 2024, 27 candidates et candidats dont 19 femmes ont été accompagnés pour leur préparation au concours et examens professionnels de Professeur d'Enseignement Artistique (catégorie A filière culturelle). Treize ont été lauréat.e.s, dont 9 femmes.

### 2. Spectacle vivant : des signes encourageants

L'évaluation du dispositif Guetali intègre désormais une observation de la parité Femme/Homme :

Pour 2023-2024 :

- la part des femmes à la direction artistique du projet est de 25%;
- la part des femmes référentes du projet pour la structure porteuse est de 69%;
- la part des femmes dans la distribution artistique est de 24%;
- la part des femmes dans l'équipe technique est de 0%.

Malgré les données insuffisantes sur cette question, les projets artistiques et culturels des salles de création et de diffusion du spectacle vivant affirment la prise de conscience de l'effort à faire pour augmenter le nombre des femmes dans la programmation artistique.

Certaines données sont toutefois encourageantes :

- augmentation importante du nombre de femmes à la direction des salles : 2024 : 8 femmes directrices sur 13 postes de direction

• exemple du Kabardock : outre le projet « Présentes! », projet de mentorat au féminin, la scène de musiques actuelles est très attentive à l'augmentation du nombre de femmes sur scène : les femmes leaders de groupes ou se partageant le leadership avec des hommes représentaient 30 % de la programmation en 2020, elles représentent 38% en 2023. Sur la totalité des artistes accueillis en diffusion, le nombre de musiciennes est passé de 18% en 2021 à 23% en 2023.

### 3. Patrimoine : un soutien à une exposition intégrant des portraits de femmes

Le Service Régional de l'Inventaire (SRI) dans son exposition «Marronnages : Refuser l'esclavage à l'île Bourbon au 18<sup>e</sup> Siècle», met en avant la place des femmes (Grandes Marones) au sein des mouvements de résistance au système esclavagiste organisés par le Royaume Maron de l'Intérieur. Sur 21 panneaux d'exposition, 3 sont consacrés aux Grandes Marones.

### 4. Audiovisuel : un soutien à deux festivals de cinéma faisant la promotion des droits des femmes

La Région a apporté son soutien financier à deux associations ayant organisé des festivals de cinéma avec pour thématique centrale la promotion de l'égalité femmes-hommes :

- Le Festival de cinéma «LE TEMPS DES FEMMES – festival du film de femmes» organisé par l'association Cinéfestival Océan Indien a obtenu une subvention Région de 20 000 euros.
- Le Festival du film au féminin (et ateliers de découverte du cinéma) organisé par l'association Coeur Vert a bénéficié d'une subvention Région de 40 000 euros.



## V. Culture & sport

### Sport

A La Réunion, 86% des hommes déclarent pratiquer une activité physique et sportive (APS) contre 76% des femmes. Cet écart se réduit cependant en termes de fréquence de pratique : 74% des hommes ont une pratique intensive pour 73% des femmes.

Le diplôme, la catégorie socioprofessionnelle et le revenu déterminent fortement la pratique d'une APS puisque les personnes les plus diplômées, les catégories sociales les plus élevées, et les individus ayant les revenus les plus hauts ont un taux de pratique chez les niveaux bac et plus de 89%, un taux de pratique chez les cadres ou professions intellectuelles supérieures de 96%.

Si le soutien au CREPS fait partie des missions obligatoires de la Collectivité, la Région Réunion mène également une politique volontariste en matière sportive, notamment à travers le soutien aux ligues et aux comités, l'aide à la mobilité des sportives et sportifs, dont celles et ceux de haut-niveaux, ou encore la valorisation d'actions de coopération dans la zone océan Indien.

### 1. Le CREPS : les femmes sous-représentées dans la gouvernance et parmi les bénéficiaires

S'agissant du CREPS, en termes de gouvernance, le Conseil d'administration est composé à 62% d'hommes (soit 24 hommes et seulement 15 femmes). En termes de ressources humaines, en moyenne, la parité est quasiment atteinte puisque le CREPS est composé à 49% de femmes et à 51% d'hommes.

	Femmes	%	Hommes	%	Total
<b>Personnel Etat CREPS</b>	22	49%	23	51%	45
<b>Personnel Région CREPS</b>	15	47%	17	53%	32
<b>Total</b>	37	48%	40	52%	77



## V. Culture & sport

Cependant, en termes de bénéficiaires, le déséquilibre est encore très important puisque 77% des demi-pensionnaires sont des hommes (100 hommes contre 27 femmes).

### 2. L'aide à la mobilité des sportifs profite seulement à un tiers de femmes

Sur les trois types d'aides accordées, en 2023, seul un tiers des bénéficiaires sont des femmes :

	Femmes	%	Hommes	%	Total
Sportifs de haut niveau	6	29%	15	71%	15
ARESME	25	32%	54	68%	79
BRESUP	15	39%	23	61%	38
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>33%</b>	<b>92</b>	<b>67%</b>	<b>138</b>

Cependant, en termes de bénéficiaires, le déséquilibre est encore très important puisque 77% des demi-pensionnaires sont des hommes (100 hommes contre 27 femmes).

### 3. Des aides aux ligues et comités sportifs présidés en grande majorité par des hommes

En 2023, ce sont 1,9 millions € qui ont été alloués aux 65 ligues et comités sportifs pour la mise en œuvre de leur programme d'action. Sur ces 65 structures, seules 15 d'entre elles sont présidées par des femmes (Ligue de volley-ball, ligue de tennis de table, ligue de savate boxe, comité régional de canoë-kayak, comité régional de tir à l'arc ...) contre 50 par des hommes.

### 4. Places des femmes dans les Jeux Olympiques de Paris

**Sur les 14 athlètes réunionnais sélectionnés, on comptabilise 5 femmes et 9 hommes.**

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 se sont inscrits pleinement dans l'ambition de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en respectant la parité parmi les athlètes. Les travaux initiés en 2023, s'agissant de La Réunion, n'ont pas permis d'atteindre la parité puisque ce sont 5 femmes (35%) et 9 hommes (65%) qui ont concouru.



## VI. DISPOSITIF RÉGIONAL EMPLOIS VERTS



parcours professionnels. Des campagnes de sensibilisation ciblées seront organisées pour encourager les femmes à postuler, et des partenariats seront établis avec des associations locales soutenant l'accès des femmes à l'emploi. Parallèlement, un suivi rigoureux des données de genre permettra d'évaluer l'impact de ces initiatives et d'ajuster les actions en conséquence.

Le projet de **portraits des femmes Emplois Verts**, lancé en 2023, s'inscrit également dans cette démarche. Cette initiative vise à mettre en lumière le parcours et les contributions des femmes au sein du dispositif, célébrant leur courage et leur engagement au service du territoire. Les photographies donneront lieu à une exposition prévue lors de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2025. Ce projet a pour objectif de valoriser le rôle des femmes dans le secteur des Emplois Verts et de servir d'inspiration pour d'autres, tout en renforçant la visibilité de leurs contributions essentielles.

**Les renouvellements de chantiers Emplois Verts :** Face à une situation socio-économique préoccupante à La Réunion, où 38 % de la population vit sous le seuil national de pauvreté et où le taux de chômage demeure élevé, la collectivité régionale intensifie ses efforts en matière de réinsertion par l'emploi. Depuis plusieurs années, elle s'engage activement dans la lutte contre les inégalités. En partenariat avec l'État, les prescripteurs tels que la Mission locale et Pôle emploi, ainsi que le milieu associatif, la collectivité œuvre pour valoriser et protéger le patrimoine naturel à travers le secteur non marchand.

En 2023, cette coopération a permis la création de 647 Parcours Emploi Compétence - Emplois Verts, destinés à offrir des opportunités d'emploi aux personnes en difficulté, tout en contribuant à la préservation de l'environnement et au développement durable. De plus, 74 postes d'encadrants techniques ont été mis en place pour soutenir et superviser ces parcours, garantissant un encadrement de qualité pour les travailleurs.

L'année 2023 a marqué un tournant significatif pour le dispositif des Emplois Verts, avec une dynamique renouvelée et des orientations stratégiques ambitieuses. Les transformations opérées témoignent d'un engagement ferme envers le développement durable et la création d'emplois, tout en intégrant des dimensions essentielles telles que l'égalité entre les sexes.

Dans cette perspective, la collectivité régionale s'engage résolument à promouvoir la féminisation des Parcours Emploi Compétences (PEC) Emplois Verts. Consciente de l'importance de l'égalité des sexes dans le développement socio-économique, des actions concrètes seront mises en place pour attirer et intégrer davantage de femmes dans ces

Au total, plus de 721 emplois ont été générés au sein du tissu associatif, illustrant l'impact concret de cette initiative sur le terrain et renforçant la vision d'une collectivité inclusive et engagée.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

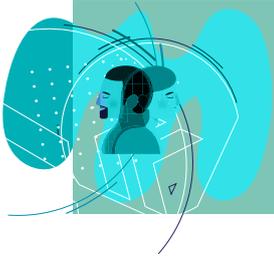
Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0028-DE



# Développement économique



# 1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire concourt à la protection des droits et libertés des individus et des groupes à vivre une existence digne, par l'organisation de l'espace et l'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi, l'aménagement du territoire doit contribuer à la production d'espaces habités inclusifs, accessibles, sécurisants, sains et attractifs pour l'ensemble de la population, sans distinction.

Les recherches en Aménagement de l'espace et Urbanisme, montrent que les usages, places assignées et rôles des femmes et des hommes dans la ville sont non seulement différenciés, mais qu'elles sont le résultat et le miroir des inégalités et iniquités du rôle des femmes dans la société.

Appréhender le genre dans la construction des territoires permet de relire nos manières d'analyser les rapports sociaux et les pratiques dans l'espace, pour penser un aménagement économique plus inclusive et moins inégalitaire.

Il faut souligner en effet, le fait que les espaces économiques ont longtemps été produits pratiquement exclusivement par des hommes (géographes, urbanistes, architectes, hommes politiques), dont les pratiques quotidiennes, usages, représentations et vécus peuvent parfois être en contradiction avec l'adhésion théorique qu'ils profèrent au principe de l'égalité des sexes.

Concernant les politiques publiques d'aménagement du territoire, la Région Réunion participe à la mise en œuvre, et depuis le 22 novembre 2021, à la révision de son document cadre : le Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Dans les travaux de révision du SAR à venir, les notions de genre et d'inclusivité au sein des espaces économiques questionne la manière dont nous abordons et pensons le fonctionnement de ces espaces. Il s'agira dans ces travaux de réaffirmer les principes et prescriptions de réduction des inégalités, de protection des droits culturels et d'accompagnement vers la conception d'espaces intermédiaires, communs et publics qui concourent à une appropriation pour l'ensemble de la population, quel que soit son genre. ur Vert a bénéficié d'une subvention Région de 40 000 euros.



## POINTS D'AMÉLIORATION POSSIBLES

Au regard des connaissances actuelles, rien ne garantit que les espaces économiques publics financés participent à la réduction des inégalités de genre.

Par ailleurs, les éléments ne nous permettent pas d'attester que les zones d'activités économiques financées, dans leur conception, ont pris en compte la situation, les besoins, les usages et les aspirations des femmes dans ces espaces.

Une méthodologie permettant de comptabiliser des indicateurs genrés reste à définir et à mettre en œuvre. Dans ce contexte, l'amélioration du cadre d'intervention sur les espaces économiques pourra notamment passer par l'inclusion systématique de cette problématique dans les critères de sélection des projets, et ce au même titre que les critères d'éco-responsabilité, indispensables à la transition écologique. Des indicateurs qualitatifs pourront également être suivis avec des enquêtes menées auprès des populations résidentes et usagers de ces espaces.

A ce stade, il faut souligner cependant que dans les dispositifs de soutien, cofinancés par l'Europe, les projets de création de zones d'activités et d'immobiliers d'entreprises les critères de sélection transversaux prévoient notamment les dispositions suivantes :

- Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ;
- Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés ;
- Pour les infrastructures et opérations accueillant du public, les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés.



## 2. INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

### 2.1. La place des femmes accuse une baisse dans l'encadrement de la gouvernance de l'internationalisation des entreprises

Cheffe de file de l'internationalisation des entreprises au titre de la Loi NOTRe, la collectivité régionale a créé la Team France export de La Réunion en 2019. Les organismes membres et partenaires de ce dispositif d'accompagnement des entreprises sont majoritairement dirigés par des hommes, alors qu'en 2021 les femmes représentaient 66% de l'encadrement contre près de 43% en 2023.

Organisation	Nombre de femmes encadrantes <i>(niveau direction)</i>	Nombre d'hommes encadrants <i>(niveau direction)</i>	Total Hommes Femmes	% de Femmes	Evolution
Région Réunion (DGAEI/DAT)	1	1	2	50%	Taux d'évolution depuis 2021 : -50%
CCIR	0	1	1	0%	Taux d'évolution depuis 2021 : -100%
Business France	0	1	1	0%	Idem 2021
BPI	0	1	1	0%	Idem 2021
Club Export	2	0	2	100%	Idem 2021
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>42,86%</b>	<b>Taux d'évolution depuis 2021 : -23,8%</b>

## 2. Internationalisation des entreprises

### 2.2. Les femmes entrepreneures demeurent moins représentées dans le domaine de l'export

#### • Situation au regard des aides à l'export

En 2023, le SIE a mis en œuvre des aides directes aux entreprises qui ont bénéficié à 21 entreprises dirigées par des femmes sur 42 entités, soit un taux de 50%.

Par rapport à l'année de référence (2021), une amélioration de la représentativité des femmes est à souligner avec la persistance d'une forte présence féminine dans le secteur de l'artisanat agroalimentaire.

Sur 29 porteurs de projet, 7 femmes ont été dénombrées, représentant 24,1 % de l'ensemble de bénéficiaires de l'accompagnement régional. Bien qu'inférieure à celle des hommes, la présence de porteuses de projet à l'export a enregistré une augmentation de 43%.



### POINTS D'AMÉLIORATION POSSIBLES

La représentation des femmes dans le domaine de l'internationalisation des entreprises s'est atténuée s'agissant de l'encadrement supérieur salarié des institutions (42,86% de femmes). La situation des femmes dans l'entrepreneuriat s'est en revanche améliorée (50% contre 24,1%).

Il reste que globalement, une approche particulière de l'accompagnement des femmes à l'internationalisation, sous l'impulsion de la collectivité régionale, demeure toujours d'actualité. Il s'agirait d'identifier les freins (ex : les risques à l'international, les contraintes familiales, ...) et les leviers potentiellement actionnables pour atténuer cette sous-représentation.



# 3. Tourisme

Force est de constater une forte représentation des femmes dans le secteur comme le montrent les données recueillies sur l'écosystème touristique.

Le tourisme à La Réunion est en pleine résilience. Si plusieurs crises successives l'ont mis à mal ces dernières années, les prises de conscience générées impliquent aujourd'hui une transformation du secteur, davantage axée sur des valeurs humanistes et durables.

Notre île dispose ainsi de nombreux atouts permettant d'inscrire la destination Réunion parmi les plus attractives dans cette recherche d'authenticité, de découverte de la richesse du patrimoine naturel et culturel, d'expérience humaine.

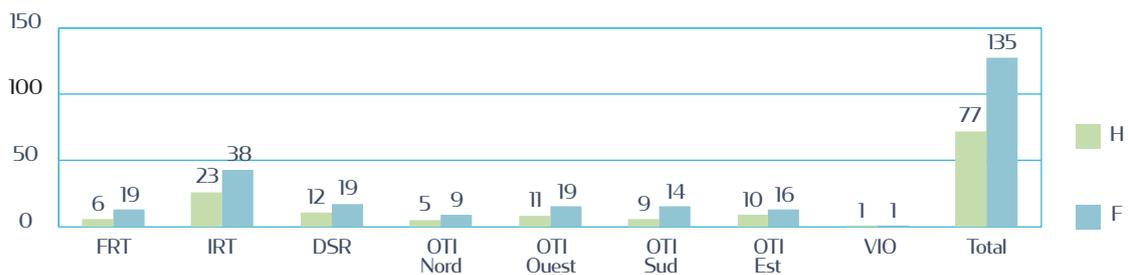
S'inscrire dans une démarche de tourisme durable signifie également lutter contre toutes les inégalités. Ainsi, la recherche de la parité entre les femmes et les hommes dans le domaine du tourisme fait partie des enjeux actuels.

Plusieurs enquêtes nationales montrent que si la place des femmes est prépondérante dans le secteur, elles occupent généralement peu de postes à responsabilité.

Sur un total de 212 personnes, 135 femmes et 77 hommes travaillent dans les Offices de tourisme intercommunaux, l'association Iles vanille, la Fédération Réunionnaise du Tourisme et l'île de La Réunion Tourisme. Les femmes représentent donc 64 % des effectifs. Sur ces 8 organismes, 4 femmes occupent des postes de direction.

## POINTS D'AMÉLIORATION POSSIBLES

Une analyse fine, étudiant chaque branche du secteur sera à affiner pour les prochaines années à La Réunion, mais les chiffres relevés auprès des organismes touristiques montrent une large majorité de femmes présentes dans les équipes. La production de données genrées pour les dispositifs de soutien adossés au FEDER en faveur des entreprises reste à mettre en œuvre pour avoir une vision globale de la situation d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'écosystème touristique.





## 4. Numérique

Le numérique est au cœur de la stratégie de la Région Réunion que cela soit en matière de soutien à la croissance économique ou de développement du territoire.

Face à ces enjeux, la collectivité régionale, en concertation avec ses partenaires et en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) a choisi de mettre en place le **Comité de Filière du Numérique (CFN)**. Les travaux du contrat de filière numérique 2025-2027 est en cours de finalisation au titre de cette année 2024.

### • Le dispositif « Kap Numérik »

Par délibération en date du 31 mars 2023 la Commission Permanente du Conseil Régional a validé les fiches actions relatives au programme Réunion FEDER FSE+ 2021-2027, et les régimes d'aide correspondants.

Le dispositif s'inscrit désormais dans la fiche action n°1.2.5 « Kap Numérik ». La Région préfinance ce dispositif.

L'aide FEDER prend la forme d'une subvention destinée à financer les projets liés à la stratégie digitale de l'entreprise : visibilité numérique, marketing digital, nouveaux services apportés aux usagers, sécurisation des systèmes d'information.

Les bénéficiaires éligibles sont les :

- Entreprises au sens communautaire - à l'exception des entreprises du secteur numérique de moins de 20 salariés (TPE) y compris les entreprises sans salarié, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Registre des métiers, dont le siège social est domicilié à la Réunion :

- Pour les entreprises de 0 à 9 salariés, le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 euros ;
- Pour les entreprises de 10 à 19 salariés, le chiffre d'affaires est inférieur à 1 000 000 d'euros.

- Professions libérales non réglementées ou assimilées, domiciliées à la Réunion, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 euros ;

- Associations de moins de 10 salariés, domiciliées à La Réunion.

Nb dossiers reçus en 2023	Nb dossiers subventionnés	Dirigeants	
		Femme	Homme
505	442	201 (45 %)	241 (54 %)

## 4. Numérique

### • Inclusion numérique – Le dispositif « Pass Numérique »

Alors que La Réunion a rattrapé son retard d'équipement et d'infrastructure numériques avec la Métropole, selon une étude de l'INSEE (2019), l'illectronisme reste une préoccupation majeure : un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à internet.

Dans ce contexte, le dispositif régional « Pass Numérique » permet d'accompagner les publics les plus éloignés des usages numériques (séniors, demandeurs d'emploi...). L'appropriation des usages et des potentialités du numérique pour les publics les plus fragiles, le développement du lien social et la garantie de l'accès de chacun à ses droits et au service public sont les bénéfices attendus de ce dispositif. Pour rappel, l'État est co-financier à hauteur de 46 %, au titre de l'appel à projets relatif à ce dispositif lancé en 2019 puis en 2020.

Conçu sur le modèle des titres-restaurants, le « Pass Numérique » est un chèque d'une valeur unitaire de 10 €. Chaque usager muni d'un carnet de 10 chèques (valeur 100 €) peut bénéficier d'un parcours d'accompagnement auprès d'un des 31 médiateurs numériques proche de son lieu de résidence et labellisés par la Région par des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI). Cette intervention régionale est réalisée en coopération avec les prescripteurs Pôle Emploi, CGSS, DRFIP et CAF qui assurent le ciblage des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire.

En 2023, le dispositif a touché 827 bénéficiaires (pour 6 969 Pass utilisés). Près de 70% de femmes ont été concernées par ce dispositif.

Nombre de bénéficiaires en 2023	Dont	
	Femme	Homme
827	562 (68%)	265 (32%)





## 5. Industries de l'image

Il existe trois axes d'intervention régionale pour la filière audiovisuelle, cinématographique et des nouveaux médias :

- > Le financement de projets audiovisuels, cinématographiques, de nouveaux médias et de jeux vidéo à travers deux fonds de soutien régionaux. Les dispositifs déployés dans ce cadre sont destinés à des porteurs de projets pouvant être des personnes physiques ou morales.
- > L'accompagnement de la structuration et du développement de la filière locale ainsi que de l'éducation à l'image à travers le soutien au programme d'actions de l'Agence Film Réunion (AFR).
- > La mise en œuvre d'actions de développement des publics et de diffusion culturelle.

### 5.1. Financement direct de projets audiovisuels, cinématographiques, de nouveaux médias et de jeux vidéo à travers deux fonds de soutien régionaux

Dans le cadre de son fonds de soutien en faveur de la filière cinématographique, audiovisuelle et multimédia de La Réunion, la collectivité a mis en œuvre des dispositifs associés aux différentes étapes d'un projet du stade de l'écriture à celui du développement et de la production. L'objectif étant de faire de La Réunion une terre de créativité et de tournage, propice au développement économique.

Cette politique régionale en faveur de la création et de la production audiovisuelle, cinématographique et multimédia fait l'objet de conventions cadre triannuelles entre la Région Réunion, le Centre National du Cinéma (CNC) et l'État (DAC de La Réunion). Par le biais de ce conventionnement, le CNC apporte un soutien financier à la Région en proportion des montants effectivement engagés par la Collectivité.

Les objectifs visés par le fonds de soutien sont les suivants :

- > Favoriser l'émergence de nouveaux talents et la création d'œuvres originales, dans tous les genres, au profit de projets d'auteurs motivés par la création artistique ;
- > Former et sensibiliser les professionnels du secteur ;
- > Participer au développement d'une industrie locale créatrice d'activités et d'emplois autour de projets originaux et maintenir un vivier de compétences dans un secteur porteur et dynamique ;
- > Contribuer à l'enrichissement d'un catalogue d'œuvres de l'océan Indien.



## 5. Industries de l'image

Les tableaux ci-après synthétisent les données générées pour les aides de ce fonds.

### • Émergence et auteurs •

PARITÉ - SOUTIEN : ENSEMBLE DES DISPOSITIFS EN FAVEUR DES AUTEURS										
Année	Sexe	Soutien		BOURSE / RES.		PARCOURS		AUTRE		
		TEC								
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	F	5	50	1	33	-	-	16	48	
	H	5	50	2	67	-	-	16	48	
	MIXTE	-	-	-	-	-	-	1	3	
	N.R.	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	10	100	3	100	-	-	33	100	
Année	Sexe	Montant (en €)		BOURSE / RES.		PARCOURS		AUTRE		
		TEC								
		en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %	
2023	F	-	-	1 500	33	-	-	66 000	44	
	H	-	-	3 000	67	-	-	78 500	53	
	MIXTE	-	-	-	-	-	-	4 000	3	
	N.R.	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	-	-	4 500	100	-	-	148 500	100	
Année	Sexe	Aide moyenne / soutien (en €)		BOURSE / RES.		PARCOURS		AUTRE		
		TEC								
2023	F	-	-	1 500,0	-	-	-	4 125,0	-	
	H	-	-	1 500,0	-	-	-	4 906,3	-	
	MIXTE	-	-	-	-	-	-	4 000,0	-	
	N.R.	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	-	-	1 500,0	-	-	-	4 500,0	-	

## 5. Industries de l'image

Les tableaux ci-après synthétisent les données générées pour les aides de ce fonds.

### • Production •

#### PARITÉ - SOUTIEN : SOUTIEN PROD

Année	Sexe	Soutien aux œuvres							
		CM en nb.	en %	LM en nb.	en %	AUDIOVISUEL en nb.	en %		
2023	F	7	58	2	22	4	29		
	H	5	42	7	78	7	50		
	MIXTE	-	-	-	-	3	21		
	N.R.	-	-	-	-	-	-		
	TOTAL	12	100	9	100	14	100		
Année	Sexe	Montants votés							
		CM en €	en %	LM en €	en %	AUDIOVISUEL en €	en %		
2023	F	240 000	53	600 000	24	335 000	31		
	H	214 091	47	1 940 000	76	229 135	21		
	MIXTE	-	-	-	-	514 000	48		
	N.R.	-	-	-	-	-	-		
	TOTAL	454 091	100	2 540 000	100	1 078 135	100		
Année	Sexe	Aide moyenne / soutien							
		CM		LM		AUDIOVISUEL			
2023	F	34285,7		300000,0		83750,0			
	H	42818,2		277142,9		32733,6			
	MIXTE	-		-		171333,3			
	N.R.	-		-		-			
	TOTAL	77103,9		577142,9		287816,9			



## 5. Industries de l'image

Les tableaux ci-après synthétisent les données générées pour les aides de ce fonds.

### • Expériences numériques •

#### PARITÉ - SOUTIEN : SOUTIEN À LA PRODUCTION

Année	Sexe	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
N	F					
	H	1		110000		110000
	MIXTE					
	N.R.					
	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>		<b>110000</b>		<b>110000</b>

#### 5.2. Accompagnement de la structuration et du développement de la filière locale ainsi que de l'éducation à l'image à travers le soutien au programme d'actions de l'Agence Film Réunion (AFR)

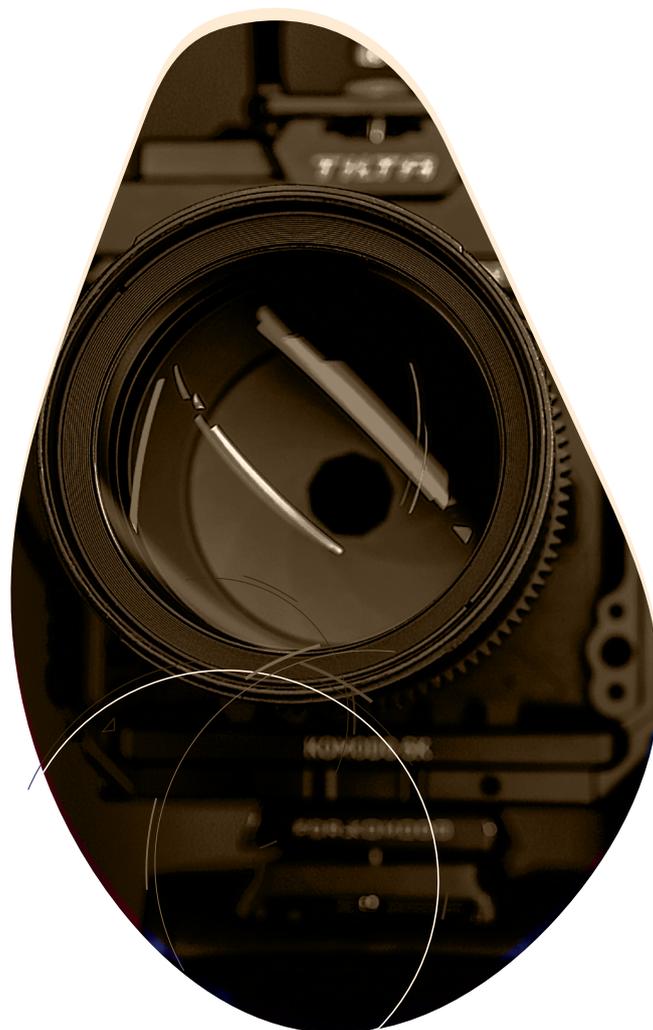
- **Accompagnement et valorisation des porteuses et porteurs de projets**

Parallèlement, des aides sont accordées à l'Agence Film Réunion qui intervient pour :

- La structuration et le développement de la filière audiovisuelle, cinématographique et multimédia de La Réunion ;
- La promotion de La Réunion en tant que terres de tournages ;
- L'éducation à l'image pour le public scolaire (lycéens et collégiens).

En 2023, l'AFR a notamment accompagné des auteur(e)s, que ce soit dans le cadre de l'écriture de leur projet de long métrage de fiction (Résidence d'écriture « Réunion Tout en Auteurs » - REA) ou de documentaires de création (Résidence DOC OI organisée par l'association Cinéastes de La Réunion). En complément de ce soutien, l'agence a organisé la Résidence « Ecrit Court » qui a accompagné les auteur(e)s souhaitant écrire leur premier ou second court-métrage de fiction.

Au total, parmi les 49 professionnels ayant candidaté pour participer à ces résidences, 19 d'entre eux ont été bénéficiaires de ces accompagnements, dont 7 auteurs.



## 5. Industries de l'image

### . 5.3 Actions de développement des publics et de diffusion culturelle

- **Ciné-clubs : cinéma et citoyenneté**

En complémentarité avec les dispositifs existant d'éducation à l'image, la Région en partenariat avec le CNC, a déployé à La Réunion en 2023 via l'association Unis-Cités le dispositif national « Ciné-clubs : cinéma et citoyenneté » dont les modalités sont précisées ci-après.

ENJEUX	MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès de tous à la culture ;</li> <li>• Renforcer la citoyenneté des scolaires, avec le cinéma comme outil de lecture et de compréhension du monde et de la société ;</li> <li>• Permettre à la jeunesse de découvrir des œuvres originales et susciter la curiosité pour le cinéma d'arts et essai ;</li> <li>• Développer et pérenniser les ciné-clubs du XXI<sup>ème</sup> siècle et contribuer à renouveler le public (jeune notamment) dans les salles de cinéma.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des jeunes engagés en Service Civique et un programme piloté par une coordinatrice d'équipe et de projet ;</li> <li>• Une proposition de films composée par le CNC et adaptée au programme ;</li> <li>• Plateforme de courts métrages à disposition pour multiplier les possibilités d'interventions (Le Kinetoscope, Agence du court métrage) ;</li> <li>• Une sélection de films locaux (La Réunion est le seul territoire à avoir eu cette initiative au niveau national) ;</li> <li>• Les référents d'établissements, lien indispensable pour la dynamique des ciné-clubs.</li> </ul>



Pour ce faire, 12 volontaires en service civique ont été mobilisés, dont 7 jeunes femmes et 5 jeunes hommes âgés entre 15 et 25 ans, et accompagnés sur leur engagement dans l'accomplissement de leur mission autour de ces axes :

- Lutte contre les discriminations et l'égalité hommes-femmes ;
- Environnement et enjeux climatiques ;
- Engagement associatif et implication citoyenne ;
- Santé et vie affective et sexuelle ;
- Sensibilisation eu handicap et inclusion.

## 5. Industries de l'image

### • Actions « Kourmetraz »

En 2023, le CNC, la DAC-R et la Région ont poursuivi leur soutien au dispositif d'éducation à l'image et d'initiation au cinéma par la pratique et l'initiation par la mise en place de ces 3 dispositifs : les « stages Kourmetraz » : « Kourmetraz vidéo challenge » et les « Ateliers écrits ta série ».

#### Stages Kourmétraz

KOURMÉTRAZ est un stage pratique gratuit de 3 semaines d'initiation aux métiers du Cinéma, qui permet à un groupe d'une quinzaine de jeunes, en besoin d'insertion sociale et professionnelle et éloignée de l'offre cinématographique et plus largement audiovisuelle, de participer à divers ateliers afin de réaliser ensemble un court métrage dans leur quartier.

Pour ce faire, ils ont été accompagnés par des intervenants professionnels du Cinéma. Le film réalisé collectivement sera ensuite présenté aux habitants lors d'une projection en plein air.

3 stages ont ainsi été organisés dans 3 communes de l'île.

Au total, 78 candidatures ont été reçues pour les 3 stages dont :

- 40 % de candidates ;
- 58 % de candidats ;
- et 2 % de candidats non-binaires.

Dans le cadre de cette action, 78 jeunes ont été accompagnés durant 210 heures d'activités par 2 chefs de projet missions ainsi que par 9 professionnels du secteur.

#### Video challenge

Ce dispositif a permis à 15 bénéficiaires (8 filles et 7 garçons) de s'affronter lors d'un challenge vidéo afin de réaliser un court-métrage de 2 min sur 2 jours autour d'un thème qui sera révélé le jour J.

#### Ecris ta série hors temps scolaire

Sur la demande de la Direction de la création, des territoires et des publics du service de l'action territoriale et culturelle du CNC, Cinékour accompagne depuis 2021 le défi « Écris Ta Série ! » dont l'objectif est d'acquérir les bases d'écriture scénaristique d'un pilote.

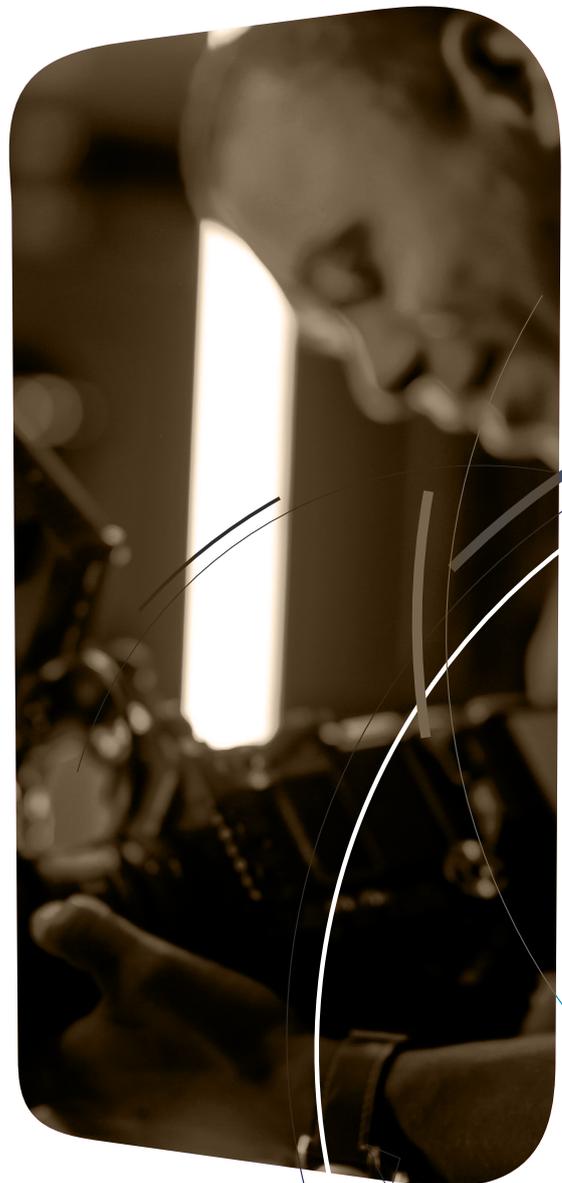
9 séances de 45 heures ont permis à 10 bénéficiaires âgés de 19 à 27 ans (2 filles et 8 garçons) d'écrire une série de 5x10 min, encadrés par 2 intervenantes professionnelles.

Par ailleurs, la Région a également maintenu son accompagnement au dispositif « Talents la Kour » portée par l'association Cinékour. Lors de la troisième édition de celui-ci, 38 candidatures ont été reçues dont. Au terme de la sélection, 10 lauréats ont été retenus dont 5 femmes et 5 hommes.

Enfin, en 2023, la thématique de « S'engager pour l'avenir », organisé par Canal Plus Réunion était dédiée aux femmes réunionnaises qui ont œuvré, œuvrent et œuvreront pour des grandes causes sociétales, environnementales, à La Réunion ou ailleurs.

Les sociétés bénéficiaires de ce dispositif devaient adhérer à la charte parité de Canal Plus. 70% des projets financés étaient signataires de la charte écoproduction et mixité diversité. 40% des œuvres étaient réalisées par des femmes (contre 37,5% en 2022). La chaîne a également organisé 2 soirées dédiées à la thématique sur la parité ainsi que 3 formations/masterclass traitant du sujet :

- « Agissement sexiste et sexuel sur les lieux de tournage » ;
- « Prévenir contre le sexisme dans les contenus éditoriaux » ;
- « La représentativité dans nos courts métrages ».



Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0028-DE

A stylized illustration of a person's profile in shades of blue and green, looking towards the right. The person's hand is resting on their chin. In the background, there is a city skyline and a globe. The overall style is modern and graphic.

# Développement durable & transition écologique

# I. TRANSPORT

## I. Répartition H/F sur les employés du réseau Car Jaune



Source : Transdev

	FEMME	% FEMME	HOMME	% HOMME	
<b>FONCTION</b>					Total général
CONDUCTEUR	54	15%	296	85%	350
<b>Total général (autres postes inclus)</b>	<b>103</b>	<b>22%</b>	<b>373</b>	<b>78%</b>	<b>476</b>

En 2023, sur les 350 conducteurs, il y avait 296 hommes et 54 femmes, soit 85% de sexe masculin et 15% de sexe féminin.

Le réseau Car Jaune s'inscrit dans la volonté de la collectivité de promouvoir l'égalité femmes-hommes dans ses actions et en nouant des partenariats.

## 2. Les réclamations liées aux usagers « femmes »

### • La sécurité des usagers, notamment du public féminin, au cœur des priorités du réseau

En termes de relations clientèle le réseau Car jaune attache une très grande importance à ce que l'égalité hommes/femmes soit respectée. Lors de la réception des réclamations chaque mois, un contrôle est opéré afin de vérifier que celle-ci n'est pas remise en cause.

Une analyse est effectuée et si des comportements inappropriés des conducteurs/agents à l'égard de la clientèle féminine sont constatés, des mesures sont immédiatement prises au niveau du Délégué pour recadrer les comportements, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du conducteur ou de l'agent concerné. Des formations sont également prévues pour les conducteurs concernant l'accueil des usagers.



## 1. TRANSPORT

### DOLEANCES REMONTEES PAR DES FEMMES CONCERNANT LES AGISSEMENTS DU PERSONNEL MASCULIN A LEUR EGARD POUR L'ANNEE 2023

Critères	Nombre de doléances de femmes	Nombre de doléances tout confondu	% sur le nombre de réclamations tout genre confondu	% Réclamations féminines sur le nombre de doléances tout critère confondu
Accueil & Prise en charge à bord	2	4	50,00 %	0,15 %
Agent accompagnement comportement	4	9	44,44 %	0,31 %
Agent comportement	7	11	63,64 %	0,54 %
Conducteur attitude	76	125	60,80 %	5,83 %
Contrôleur comportement	3	5	60,00 %	0,23 %
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>154</b>	<b>60 %</b>	<b>7,06 %</b>

Pour l'année 2023, on a pu constater au total 92 mauvais comportements l'égard des femmes. Cela équivaut à 3,13 % du total des réclamations (2940).

#### • Usagers vers usagers

B-Atteintes sexuelles	2022	0	1	1	1	0	1	1	1	1	0	0	0	7
	2023	1	1	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	6
	%	100%	0%	-100%	-100%	0%	0%	200%	-100%	0%	0%	0%	0%	0%

#### • Un outil : L'application UMay

Le partenariat avec **Umay** qui vise à lutter contre le harcèlement de rue et qui était en cours de formalisation est désormais opérationnel. Il s'agit, d'une part, de faciliter les remontées des incidents vers le service de régulation du réseau Car Jaune et d'autre part de faire des points Info vente du réseau des "Safe Place" pour les femmes qui peuvent se retrouver dans une situation de danger dans la rue ou dans les véhicules du réseau. Le personnel du réseau a donc été formé à la prise en charge/ accompagnement des victimes.

## 1. TRANSPORT

### 3. La communication

Durant tout le mois de Octobre (Octobre rose), des arrières de bus ont été habillés avec des affiches de l'association Odyssea.

- **La communication via les réseaux sociaux à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes**

Comme chaque année, pour la Journée internationale des droits des femmes le 08 mars, il y a eu la publication sur la page Facebook et dans les gares routières régionales du réseau d'un message réaffirmant la volonté du réseau de promouvoir les droits des femmes, et notamment d'encourager les femmes à intégrer le Réseau Car jaune sur tous les corps de métiers du réseau (contrôle, vente, accueil, mécanique...). Le slogan pour l'année 2023 a été « Allons plus loin ! ».

- **Les femmes comme cibles principales des communications sur les réseaux sociaux**

On note majoritairement une cible féminine (62,3%) âgée de 25 à 34 ans, les hommes ne représentent que 37,7% de l'audience de la page Facebook.

Ce sont principalement des locaux originaires pour la plupart de Saint-Pierre et de Saint-Leu ou encore de Saint-Joseph. Sur Instagram, la communauté est plutôt équilibrée avec 50,6% de femmes contre 49,4% d'hommes.





## 2. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1. Droit à la ville et inégalités sociales et environnementales

L'aménagement du territoire concourt à la protection des droits et libertés des individus et groupes à vivre une existence digne, par l'organisation de l'espace et l'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi, l'aménagement du territoire doit contribuer à la production d'espaces habités inclusifs, accessibles, sécurisants, sains et attractifs pour l'ensemble de la population, sans distinction.

#### 1.A. Qui fabrique la ville et pour qui ?

En sciences sociales et en sciences du territoire, le genre désigne la construction sociale de différenciation des sexes et les rapports sociaux qui en découlent. Ce concept rappelle que les différences entre les attributs du féminin et du masculin ne sont pas fondées sur la biologie, mais sont historiquement construites et culturellement reproduites par la socialisation différenciée des individus (Beauvoir, 1949 ; Duncan, 1996 ; Robeyns, 2003).

Les recherches en Aménagement de l'espace et Urbanisme, montrent que les usages, places assignées et rôles des femmes et des hommes dans la ville sont non seulement différenciés, mais qu'elles sont le résultat et le miroir des inégalités et iniquités du rôle des femmes dans la société. Appréhender le genre dans la construction des territoires permet de relire nos manières d'analyser les rapports sociaux et les pratiques dans l'espace, pour penser une ville plus inclusive et moins inégalitaire (D'Souza et al., 2006 ; Cattel et al., 2008 ; Robeyns, 2012 ; Navarrete-Hernandez et al., 2021 ; Louargeant et Barroche, 2021).

Il existe en effet des lieux sexuellement ségrégués et des espaces où cette ségrégation y prend des formes plus subtiles, dites de co-présence, où femmes et hommes se trouvent à la fois ensemble sur un même espace mais séparés, entre ségrégation, indifférenciation et invisibilisation, de part les pratiques, usages et relations sociales en jeu dans l'espace.

L'espace participe aussi de la construction des identités et des rôles sexués, pouvant alors renforcer les inégalités. Par exemple, l'identification comme « risques évidents » des problèmes d'insécurité que les femmes rencontrent sur l'espace public (culpabilisation des victimes de harcèlement

de rue par exemple) ne sont pas la conséquence de leur appartenance sexuée, mais participent à la production de cette appartenance alors indépassable.

Une autre difficulté tient également au fait que les espaces urbains ont longtemps été produits pratiquement exclusivement par des hommes (géographes, urbanistes, architectes, hommes politiques), dont les pratiques quotidiennes, usages, représentations et vécus peuvent parfois être en contradiction avec l'adhésion théorique qu'ils profèrent au principe de l'égalité des sexes.

Ainsi penser une ville inclusive et non-genrée doit nous faire réfléchir aux questions suivantes : Qui fabrique la ville ? Pour qui ?

Cela nous amène à penser d'avantage aux usages des lieux du quotidien et d'en déceler de possibles inégalités d'accès ou de pratiques : parvis et cours d'écoles, espaces professionnels (casernes de pompiers, crèches...), lieux dédiés aux pratiques sportives (terrain de foot, studio de danse, club de foot, salle de boxe...), ou lieux de sociabilité (salons de thé, cafés...).

La construction même de l'espace public influe sur les usages et possibilités d'agir, de traverser, de communiquer, de flâner, de s'arrêter, en d'autres termes de pratiquer librement la ville. Le rôle de l'éclairage, les possibilités d'utilisation de stratégies d'évitement, le revêtement des trottoirs, la construction de plateaux autres que sportifs, qui permettent vraiment à tous et toutes de profiter du plein air, l'accès à des toilettes publics, la lutte contre la précarité menstruelle en mettant à disposition des espaces sanitaires propres, gratuits, accessibles et mettant en libre service des produits menstruels, ne sont que quelques exemples de points clés à prendre en considération pour produire des espaces urbains qui répondent réellement aux besoins, pratiques et usages de la ville, tout en encourageant l'appropriation de ces espaces par tous et toutes.

## 2. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire concourt à la protection des droits et libertés des individus et groupes à vivre une existence digne, par l'organisation de l'espace et l'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi, l'aménagement du territoire doit contribuer à la production d'espaces habités inclusifs, accessibles, sécurisants, sains et attractifs pour l'ensemble de la population, sans distinction.

### **1.B. Le droit à la ville et l'inégalité de genre dans un contexte d'urgence climatique**

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les changements enregistrés au sein de la biosphère montrent que les impacts des activités humaines ont une incidence importante sur les dynamiques des milieux naturels et des sociétés (Krausmann et al. 2013 ; Schnellhuber et al., 2004 ; Steffen et al., 2015). Cependant, les sociétés humaines n'ont pas les mêmes empreintes écologiques, elles n'ont pas les mêmes modes d'exploitation des ressources naturelles, elles n'ont pas toutes les mêmes modes de développement. De même, ce ne sont pas tous les membres d'une même communauté qui impactent de la même manière les socio-écosystèmes (Harraway et al., 2017).

Par ailleurs, il a été démontré que les impacts dû à la crise climatique augmentent les vulnérabilités et les inégalités des groupes, communautés et individus. Les difficultés des femmes précarisées pour accéder à leurs droits fondamentaux (notamment à l'éducation, à l'eau, hygiène et assainissement, à un logement digne, à la mobilité, à leur participation politique...) augmentent du fait du changement climatique et les inégalités qu'elles subissent y sont par là-même accentuées (Pearse, 2017).

Ainsi, au regard des enjeux de la crise climatique sur le territoire de La Réunion, les capacités de résilience des individus et des groupes sont conditionnées par leurs capacités réelles d'agir pour faire évoluer la manière dont nous habitons nos territoires, dont nous protégeons nos écosystèmes et dont nous construisons nos villes (Nicault, 2023).

A ce titre, il est à noter que les femmes à La Réunion sont soumises de manière plus importante à la pauvreté en eau et aux situations de mal-logement (Fondation Abbé Pierre, 2023). Nous pouvons notamment retenir ce chiffre : 98 % des familles monoparentales sont des femmes, or 2 demandes sur 5 de logement social selon l'UESH émanent de familles monoparentales (Ibid.).

Du fait des inégalités persistantes d'accès à l'espace et aux décisions de la vie publique pour l'aménagement et le développement durable des territoires, les situations des femmes précarisées de La Réunion se trouvent marginalisées et invisibilisées au sein des politiques de transition écologique. Les politiques d'aménagement du territoire et d'adaptation

climatique doivent donc non seulement permettre de créer les conditions de la résilience des communautés humaines, mais aussi éliminer les obstacles structurels auxquels sont confrontées les femmes et toutes populations déjà vulnérabilisées et marginalisées du territoire (Commission des Nations Unies, 2022).

La transition écologique des territoires réunionnais, garantissant la réduction des impacts des activités humaines, doit ainsi être pensée et mise en œuvre de manière intersectionnelle sans distinction ni séparation entre les actions concourant à la réduction des inégalités de genre dans la fabrique de la ville et sa transition écologique.

## 2. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 2. Vers une approche non-générée des politiques d'aménagement et de développement du territoire portées par la Direction Aménagement du Territoire :

#### 2.A. La révision du SAR au prisme de la réduction des inégalités de genre

La Région Réunion participe à la mise en œuvre, et depuis le 22 novembre 2021, à la révision de son document cadre : le Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Le SAR est l'outil de cadrage principal d'un développement et fonctionnement durable et soutenable de l'île. Il indique les grandes destinations des sols (naturelles, agricoles, urbaines), tout en réservant des espaces pour répondre aux besoins des populations, en définissant les principes d'extensions urbaines, les objectifs de renouvellement urbain, de production de logements, d'implantation des grandes infrastructures, des équipements, des activités économiques, culturelles, agricoles, de santé, etc.

Dans les travaux de révision du SAR, les notions de genre et d'inclusivité au sein des espaces habités questionnent la manière dont nous abordons et pensons le fonctionnement des espaces urbains.

Au titre des travaux réalisés en 2023, deux éléments peuvent être plus particulièrement mis en exergue :

- Afin de garantir la prise en compte des besoins et réalités des habitantes et habitants dans la définition du projet de territoire du SAR, la mise en place d'une Convention Citoyenne en 2024. La désignation des membres de cette commission respectera les règles de parité ;
- En 2023, les Orientations Fondamentales du SAR identifient clairement les enjeux d'une production de logement permettant de répondre aux besoins des populations et à la lutte contre le mal-logement, notamment les plus vulnérables, comme : « amplifier le renouvellement et la production pour atteindre l'objectif de construction de 150 000 logements adaptés aux besoins et à la diversité sociale » ; « lutter contre la précarité énergétique » ; « concilier accueil des populations, pérennité des infrastructures et adaptation des usages aux risques présents et à venir » ; « penser l'aménagement au regard des enjeux de santé publique et d'accessibilité universelle ». Ces orientations seront traduites en principes d'aménagement et en règles qui devront être respectées et intégrées au sein des SCoT et des PLU.

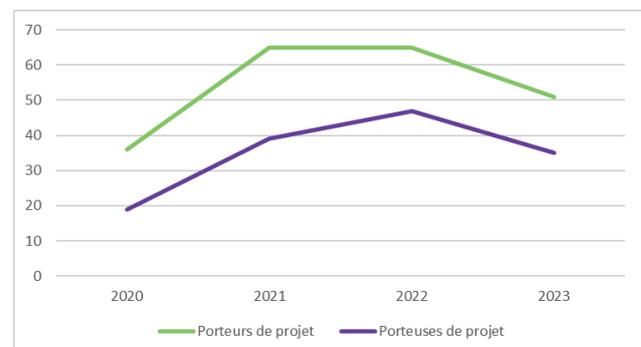
#### 2.B. Le co-financement de projets LEADER

Afin de mettre en œuvre ce projet, la collectivité régionale contribue également à la réalisation de projets de développement du territoire, porté notamment par le cadre d'intervention du LEADER.

Afin de poursuivre le développement territorial dans la zone des Hauts de l'île, les entreprises privées ainsi que les groupements installés dans les Hauts peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement au titre du programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement Économique Rural), sous-programme du FEADER.

La mise en œuvre de ce programme se fait au travers d'un Groupe d'Action Locale (GAL). C'est ce GAL, constitué à 50 % de représentants des établissements publics et de 50 % de personnes privées (agriculteur.e.s, commerçant.e.s, représentant.e.s des entreprises, acteur.e.s de la société civile, acteur.rice.s culturel.le.s...), qui lors du Comité de Programmation votent collectivement le subventionnement d'un projet. Au sein de ces instances de décision locale, il est à noter qu'en 2023, la parité n'est pas atteinte.

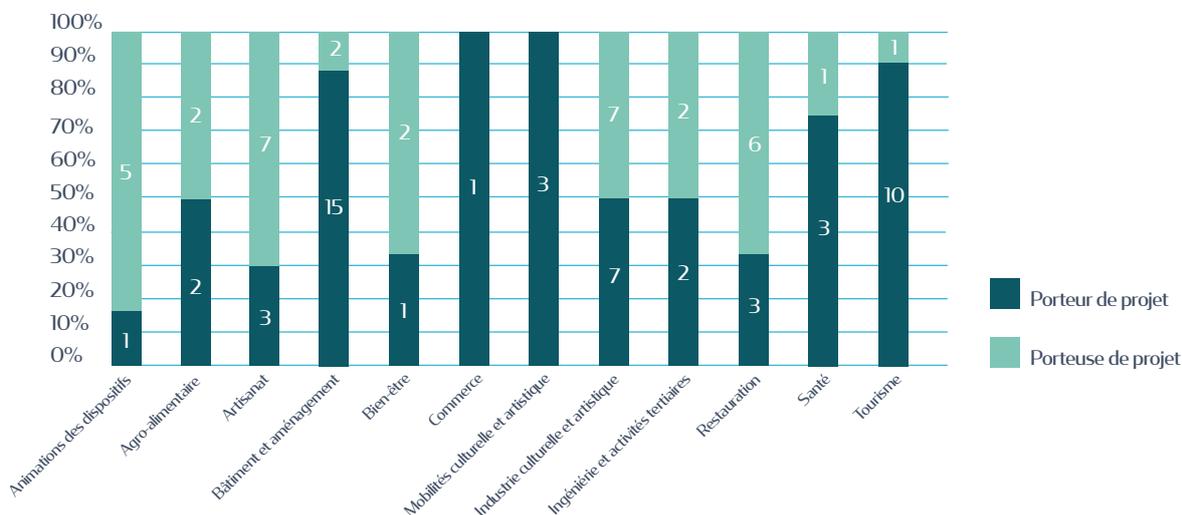
Au titre du programme LEADER, en 2023, 439 046 € ont été engagés par la Région Réunion pour la réalisation de 80 projets contribuant au développement des Hauts et 6 projets contribuant à l'animation de ces dispositifs. Parmi ces projets, 51 projets sont attribués à des hommes (189 529,76 €), soit comme entrepreneurs ou dirigeants d'organismes, 35 de ces projets (249 515,88 €) sont attribués à des femmes, soit comme entrepreneuses soit comme dirigeantes d'organismes.



Nous constatons qu'entre 2020 et 2023, le nombre de femmes, dirigeantes de structures ou entrepreneuses correspondent à plus d'un tiers des bénéficiaires des projets, 33 % en 2020 et 38 % en 2021, 42 % en 2022 et 41 % en 2023.

## 2. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Parmi ces projets, pour 2023, nous pouvons noter la typologie suivante :



Dans le cadre du soutien à la mise en œuvre du programme LEADER, la Région Réunion contribue à l'entrepreneuriat de tous et toutes. Les actions d'animation et de soutien des porteurs et porteuses de projet pour aboutir à la création de leurs entreprises permettent de donner de plus grandes opportunités pour les femmes et les hommes d'exercer un métier qui les passionnent et auquel ils et elles valorisent.

Cependant, nous ne sommes pas en capacité aujourd'hui d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs pour l'amélioration des conditions d'existence et de la qualité de vie des populations, notamment par la réduction des iniquités d'accès à certains métiers ou positions dans des organismes et entreprises, l'impact de la création d'entreprise sur leurs conditions de vie.

Pour de futurs rapports, il serait intéressant de mener, avec les partenaires impliqués dans ces programmes, des études qualitatives sur le parcours d'octroi des bénéficiaires de ces aides, l'impact de la création d'entreprise sur leurs conditions de vie, les modalités de gouvernance dans leurs entreprises, leurs perspectives, ou même les catégories d'employés éventuelles, les sensibilisations et politiques de recrutement.

## 2. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 2.C. Le financement de la production de logements

Un des instruments financiers de la politique du logement est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU). Il coordonne les interventions financières de l'État, et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés, ou qui ont vocation à l'être. C'est également un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers, et procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social. Le FRAFU contribue ainsi aux politiques de réduction du mal-logement.

Comme rappelé préalablement, à La Réunion les femmes sont plus exposées à la précarité économique, sociale, aux violences, ainsi qu'aux difficultés de logement. Le rapport de la Fondation Abbé Pierre de La Réunion de 2023 rappelle en effet les faits suivants :

1. 61 % des femmes cheffes de famille vivent sous le seuil de pauvreté, contre 44 % des hommes en familles monoparentales et 34 % des couples avec enfants ;
2. Seules 42 % des femmes en âge de travailler occupent un emploi, contre 34 % des hommes, et 28 % des femmes sont à temps partiel, contre 11 % des hommes ;
3. 98 % des familles monoparentales sont des femmes et 1 quart des femmes âgées de 25 à 54 ans est cheffe de famille monoparentale, contre 4 % des hommes ;
4. 1 tiers des demandes d'hébergements d'urgence concerne des femmes seules avec enfants ;
5. 54 % des ménages pris en charge à l'hôtel sont des femmes victimes de violences conjugales ;
6. Plus d'une famille monoparentale sur 5 vit dans un logement surpeuplé, contre 7 % des couples sans enfant ;
7. Seules 23,5 % des mères de famille sont propriétaires de leurs logements, contre 50 % des pères ;
8. 50 % des femmes ont quitté le domicile familial dès 22 ans, contre 26 % des hommes.

En contribuant au FRAFU, la Région Réunion contribue ainsi à réduire le déficit de logements sur le territoire, pour permettre notamment aux femmes, plus vulnérables, d'avoir accès à des conditions dignes de logement.

En 2023, malgré la mise en place en 2022 d'un nouveau protocole, la subvention FRAFU a été principalement mobilisée en faveur des logements locatifs sociaux (LLS et LLTS) et n'a pas concerné le cadre d'intervention régional en faveur des logements intermédiaires (PLS et PSLA).

Concernant les opérations en cours, seule l'opération Cœur de Ville La Possession (tranche 2) a fait l'objet d'un paiement d'acompte en 2023. Globalement la sollicitation du FRAFU est faible ces dernières années du fait d'un constat partagé d'une « panne » de l'aménagement à La Réunion.

La Région a participé en 2023 aux réunions du Comité d'accélération logement organisées par la Préfecture et la question du foncier et de l'aménagement a été abordée.

Les exemples présentés ont permis de mettre en exergue plusieurs catégories de difficultés et de blocages multiples et parfois multifactorielles : compatibilité du programme avec les documents de planification, gestion des eaux pluviales, préservation du patrimoine, Gestion des eaux pluviales, oppositions diverses et recours, contraintes techniques (plans de prévention des risques, pentes...).

Enfin, la Région a suivi la mise en œuvre des garanties consenties aux bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux. Le total de la quote-part garantie par la Région s'élève à 46,6 M€ (capital restant estimé à 36,9 M€ au 31/12/2023) et porte sur 175 opérations et 5 976 logements. En 2023, en application de la loi ELAN et du décret du 20 février 2020, la Région a délibéré pour confier la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux (soit 89 logements sociaux pour la Région), dans le cadre d'une gestion déléguée aux bailleurs sociaux pour une durée d'un an.

### 2.D. Conclusion générale

Au regard des éléments présentés, l'évaluation des politiques publiques nécessitent l'élaboration de méthodologies d'évaluation à la fois quantitatives et qualitatives (avec protocoles d'enquêtes, parcours commentés, observations directes...).

Dans le cadre du présent rapport, il est nécessaire que soient engagés des travaux de suivi in itinere des politiques publiques d'aménagement, qui évaluent les effets réels des actions engagées de la collectivité pour la réduction de toute forme de discrimination au sein de nos espaces habités.

### 3. BIODIVERSITÉ

L'égalité femme-homme dans le domaine de la biodiversité est un sujet qui concerne les droits humains et l'inclusion des femmes dans une activité qui a un impact durable sur notre planète. La participation des femmes à la gestion et à la conservation de la biodiversité présente plusieurs avantages :

- **Diversification des compétences :** Les hommes et les femmes apportent toutes deux leur propre perspective, leurs expériences et leurs connaissances dans le domaine de la biodiversité. L'association de ces perspectives diverses peut contribuer à une meilleure analyse des problèmes environnementaux et à élaborer des solutions plus efficaces.
- **Équité sociale :** Promouvoir l'égalité homme-femme dans le domaine de la biodiversité est un moyen d'assurer une répartition équitable des ressources, de responsabilités et d'opportunités entre les hommes et les femmes. Cela permet également de respecter les droits humains et d'améliorer l'égalité des chances pour tous.
- **Sensibilisation :** Les femmes ont souvent une relation plus étroite avec la nature, en raison de leur rôle traditionnel dans la production agricole et domestique. Elles peuvent ainsi jouer un rôle clé dans la sensibilisation à l'importance de préserver les écosystèmes et les espèces.
- **Résilience :** La participation des femmes au processus de conservation peut renforcer la résilience des communautés locales face aux changements climatiques et autres menaces environnementales, en raison de leur rôle central dans la gestion des ressources naturelles et du bien-être familial.

De plus, le 5<sup>ème</sup> objectif de Développement Durable (ODD 5) est axé sur l'« Égalité entre les sexes », un objectif fondamental qui doit être intégré dans les efforts de conservation de la biodiversité.

Ainsi, pour promouvoir l'égalité femme-homme dans le domaine de la biodiversité, plusieurs actions sont mises en place par la collectivité régionale :

- **Créer des opportunités d'emploi et de leadership pour les femmes dans ce domaine :**
  - l'Agence Régionale pour la Biodiversité est dirigée par une femme Mme Karine POTHIN.
  - le service biodiversité de la région est piloté par une femme
- **Encourager l'implication des femmes dans les processus décisionnels liés à la protection de la nature, en particulier lorsqu'il s'agit de planification et de mise en œuvre d'actions de conservation :**
  - La Vice-Présidente, déléguée à la Biodiversité est une femme Mme Ericka BAREIGTS

Cela permet de promouvoir le partage des responsabilités entre les sexes et lutter contre les stéréotypes qui limitent les possibilités des femmes dans ce domaine.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0028-DE



# LE TRANS- WER- SAL

# 1. COOPÉRATION RÉGIONALE



Au sein du programme européen Interreg océan Indien, dont la Région Réunion est Autorité de Gestion, la prise en compte des principes horizontaux constitue une exigence de la réglementation européenne pour tous les projets. En effet, les actions cofinancées par l'Union européenne doivent être cohérentes avec les principes européens d'égalité entre les femmes et les hommes et de non-discrimination. Ils constituent également des principes directeurs pour la sélection des opérations qui bénéficient de fonds européens.

Le nouveau programme Interreg VI respecte ainsi ces principes réglementaires européens et consacre un de ses volets aux projets de petite échelle favorisant la coopération entre citoyens dans les domaines culturels, sportifs et éducatifs (notamment l'éducation à la santé des femmes).

Sur la programmation 2014-2020 : plusieurs projets soutenus par la Région Réunion et le programme Interreg océan Indien dans le domaine de la coopération régionale sont emblématiques en matière de participation des femmes :

## 1.1. Le volontariat de solidarité internationale mis en œuvre par l'association France Volontaires : davantage de femmes bénéficiaires

Depuis 2004, 245 jeunes Réunionnais ont été bénéficiaires du programme de volontariat avec un cofinancement de

la Région Réunion, représentant 64 % de femmes. Dès sa création en 2002, ce programme cofinancé par la Région Réunion, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et l'Europe attire davantage de femmes que d'hommes. Il leur offre la possibilité d'exercer un premier emploi à l'étranger, souvent avec des responsabilités importantes, constituant ainsi un atout pour la suite de leur carrière professionnelle. Il est aussi une opportunité d'autonomie et d'expérience humaine dans un environnement sécurisant grâce au suivi rapproché de l'équipe de France Volontaires.

## 1.2. L'allocation régionale de recherche proposée par la Région Réunion : une majorité de doctorantes

Cette bourse s'adresse à des étudiants de l'océan Indien inscrits en doctorat à l'université de La Réunion et à des étudiants de La Réunion inscrits en doctorat dans une université de l'océan Indien, pour des thèses réalisées en co-tutelle (université de La Réunion et universités de l'océan Indien). Sur les 19 bourses doctorales accordées depuis 2016, 11 ont bénéficié à des femmes ; leur permettant ainsi de poursuivre des études de haut niveau dans un contexte international.

Le programme Interreg océan Indien et la Région Réunion soutiennent également :

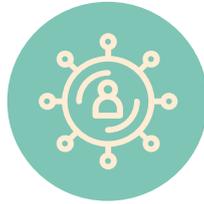
## 1.3. L'association **Entreprendre au Féminin, Technologies, Information, Communication océan Indien (EFTICOI)**, qui œuvre pour la promotion et l'essor de l'entrepreneuriat féminin dans l'océan Indien. Les projets soutenus ont permis :

- la participation d'une délégation d'entreprises réunionnaises à la 2<sup>ème</sup> édition de la manifestation internationale salon « made in Femmes » à Maurice (septembre 2017)
- la participation d'entreprises réunionnaises à la première édition du « Festival des Fibres 100 % naturelles en Indianocéanie » à Madagascar (octobre 2019)

## L'association **Laique pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA)**, qui accompagne :

- la création d'un centre d'accueil d'urgence pour femmes et enfants victimes de violences domestiques à Rodrigues, depuis 2018, à la demande de la Commission du développement de l'enfant et du bien-être de la famille de l'Assemblée Régionale de Rodrigues,
- la protection des affaires familiales et de l'enfance aux Seychelles, selon une convention signée en décembre 2019 avec le Ministère des affaires familiales et sociales de ce pays partenaire.
- Le 29 novembre 2023, une convention-cadre de partenariat dans le domaine de la coopération régionale a été signée entre la Région Réunion et l'ALEFPA.

# I. COOPÉRATION RÉGIONALE



## PLATEFORME DES FEMMES EN POLITIQUE DANS L'OcéAN INDIEN - SÉMINAIRE AU MOCA LE 4 DÉCEMBRE 2023 -

Lancée officiellement à Saint-Denis (La Réunion) le 11 janvier 2011, la Plate-Forme des Femmes en Politique dans l'Océan Indien (PFPOI) est un réseau d'associations de femmes politiques, non partisans et à but non lucratif, visant à éliminer la discrimination basée sur le sexe, la couleur, la philosophie, l'idéologie ou la croyance religieuse.

La PFPOI s'est constituée en tant que plateforme nationale de femmes en politique dans plusieurs pays membres de la COI (Madagascar, l'Union des Comores, Maurice, la France/Réunion et les Seychelles). Au niveau national, ces plateformes ont pour objectif de créer un environnement favorable à la participation politique des femmes et de promouvoir les droits des femmes en politique. Elles encouragent la participation des femmes dans la vie politique, les partis politiques, et les organisations politiques.

Suite à la déclaration sur la redynamisation des plateformes des femmes en politique de l'Océan Indien de la Commission de l'Océan Indien à Moroni, Union des Comores, le 25 janvier 2023, en présence de représentants des Seychelles, de l'Union des Comores, de Madagascar, de la France à travers La Réunion et de Maurice, la COI a affirmé sa volonté de relancer la collaboration entre ses membres ayant des enjeux communs en matière de gouvernance démocratique.

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de son projet Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS) pour lequel une convention de financement entre la COI et l'Agence Française de Développement a été signée, elle répond à l'objectif n°03 : « *renforcer les capacités et la collaboration entre acteurs de la région dans la promotion et la consolidation de la gouvernance démocratique, y compris dans la prise en compte d'enjeux régionaux spécifiques, à travers des actions de mise en réseau, de plaidoyer, d'information et de communication* ». A travers sa participation, La Réunion a réaffirmé son engagement à participer à la mise en œuvre du plan d'action arrêté par les membres de la COI afin d'atteindre les objectifs communs. Ce plan d'action s'articule autour de 3 axes :

- Axe 1 – Appuyer la redynamisation et le fonctionnement de la plateforme des Femmes en Politique de l'Océan Indien (FPOI) et la création de bases de données d'expertises et d'expériences
- Axe 2 – Renforcer les capacités des femmes dans des positions de leadership et en mentorat pour constituer un réseau d'appui/conseil entre pairs au niveau national et régional
- Axe 3 – Promouvoir des références féminines de l'Océan Indien en collaboration avec la plateforme FPOI et autres plateformes et organisations féminines

**La Région Réunion a souhaité participer pleinement** à cet événement financé par l'Union européenne le 4 décembre 2023, **par l'appui à son organisation et à la mise à disposition du site du Moca.**

Cette initiative fait écho à un entretien avec l'ambassadeur de zone M. Brunet, de travailler en lien avec la COI à l'organisation d'une conférence des femmes d'Afrique et de l'Océan Indien. **Dans cette perspective, une conférence d'envergure internationale des femmes leader de l'Afrique Australe et de l'Océan Indien devrait s'organiser à La Réunion en 2025.**



## 2. COMMANDE PUBLIQUE

### **La mise en œuvre de l'égalité femmes hommes dans la commande publique**

La mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes est un enjeu majeur.

La commande publique représente un levier important pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le monde du travail et lutter contre les discriminations.

Actuellement, le respect de l'égalité femmes-hommes est assuré sur une base déclarative, par l'attestation sur l'honneur par laquelle tout candidat atteste ne pas être soumis à l'interdiction de soumissionner aux contrats publics. Cette attestation engage le candidat. A défaut, les entreprises sanctionnées ou négligentes en matière de respect de l'égalité professionnelle sont privées d'accès aux contrats de la commande publique.

L'article 16 de la loi sur l'égalité femmes-hommes du 4 août 2014 prévoit deux interdictions de soumissionner aux contrats publics dans ce domaine :

- Que le candidat n'a pas fait l'objet, dans les cinq dernières années, d'une condamnation pour méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Une entreprise peut en effet être sanctionnée pour avoir, par exemple, mentionné dans une offre d'emploi le sexe ou la situation de famille requis, pris en considération le sexe ou la grossesse d'une personne pour l'embauche, la rémunération, la promotion professionnelle, etc. (cf art. L. 1146-1, L. 1142-1 et L.1142-2 du Code du travail) ;
- qu'il a satisfait, au 31 décembre de l'année précédente, à son obligation d'engager une négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et sur les mesures à prendre (cf art. L. 2242-5 du Code du travail) ; ou, à défaut, qu'il a régularisé sa situation à cet égard à la date à laquelle il remet sa candidature.

Au-delà de ces obligations légales, un travail plus fin d'évaluation de la mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes dans la commande publique sera mené dans le SPASER.

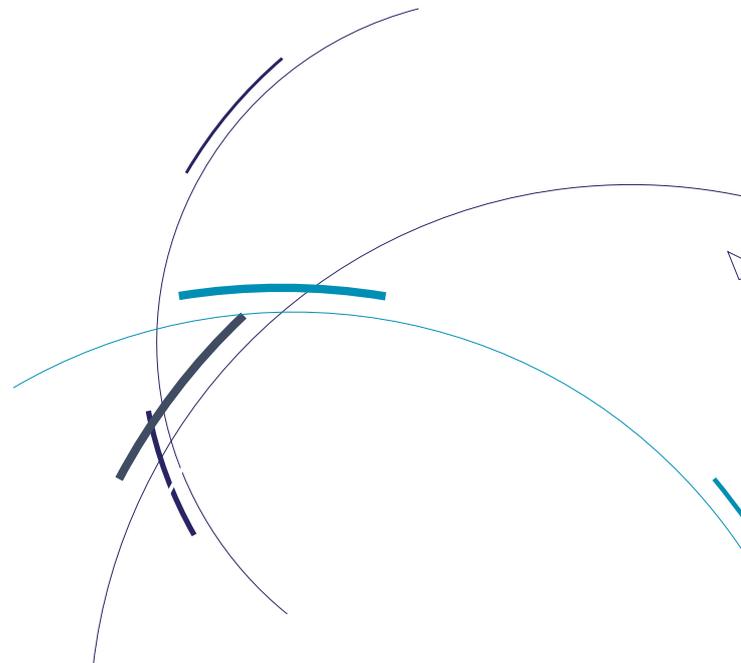
Le SPASER permettrait d'intégrer différentes mesures à la commande publique permettant de valoriser les entreprises qui mettent en œuvre des politiques en faveur de l'égalité. Plusieurs approches pourraient être mises en œuvre, comme :

- L'évaluation des offres : Les acheteurs publics sont incités à évaluer les offres non seulement sur des critères économiques, mais aussi sur des critères sociaux, comme l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de l'entreprise candidate.
- La rédaction des cahiers des charges: Les cahiers des charges peuvent inclure des clauses sociales qui obligent

les entreprises à respecter certaines obligations en matière d'égalité, comme la mise en place d'un plan d'égalité ou la réalisation d'actions de formation.

- La communication: Les acheteurs publics peuvent communiquer sur leur engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, afin de sensibiliser les entreprises et de favoriser une démarche vertueuse.

La mise en œuvre de l'égalité hommes-femmes dans la commande publique est un processus complexe qui nécessite une mobilisation de tous les acteurs et requiert une réflexion poussée. Elle offre cependant de nombreuses opportunités pour promouvoir l'égalité réelle.



Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0028-DE



# 2023

## RAPPORT

*Egalité*

### FEMMES/HOMMES



REGION REUNION  
[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



**DELIBERATION N°DAP2024\_0029****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 34*

*Nombre de membres  
représentés : 4*

*Nombre de membres  
absents : 7*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
RAMAYE AMANDINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
BADAT RAHFICK  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
LEBRETON LAËTITIA  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

**Représenté(s) :**

SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
PAYET JOHNNY  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DGADD / N°116085  
RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2023



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0029  
Rapport /DGADD / N°116085

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article D 4311-6,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** l'article 255 de la loi « Grenelle 2 » n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**Vu** le décret n°2011-687 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, pris pour l'application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement,

**Vu** le bilan d'activité de la Collectivité Régionale pour l'exercice 2023,

**Vu** le rapport N° DGADD / 116085 de la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 29 octobre 2024,

**Vu** l'avis du CCEE (Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement) en date du 05 novembre 2024,

**Vu** l'avis du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) en date du 06 novembre 2024,

**Considérant,**

- l'obligation réglementaire de présenter sous la forme d'un rapport la situation en matière de développement durable de la collectivité au niveau de son fonctionnement, des politiques menées et des orientations de nature à améliorer cette situation,
- la volonté de sensibiliser les citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux,
- l'obligation de présenter le rapport de développement durable des activités régionales préalablement aux débats sur le projet de budget 2025,

- la structuration réglementaire du rapport en 2 parties autour des 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'Environnement sur :
  - le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
  - le bilan des politiques publiques, en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluations des actions, politiques publiques et programmes,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- de prendre acte du rapport de situation en matière de développement durable du Conseil Régional de La Réunion pour l'exercice 2023, ci-joint ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**



# **RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'ANNÉE 2023**

**- Assemblée Plénière du Conseil Régional  
du 07 novembre 2024 -**

# SOMMAIRE

## **1. Le développement durable au regard de l'Anthropocène**

## **2. Le cadre réglementaire et les choix méthodologiques de l'exercice**

## **3. Les résultats d'évaluation des politiques et action régionales au regard des Objectifs de Développement durable**

- 3.1 Les actions de lutte contre le changement climatique
- 3.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- 3.3 La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- 3.4 L'épanouissement de tous les êtres humains
- 3.5 Une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

## **4. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard des Objectifs de Développement Durable : vers une administration publique vertueuse et soutenable**

- 4.1 Les actions de lutte contre le changement climatique
- 4.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- 4.3 L'épanouissement de tous les agents de la collectivité
- 4.4 Des modes de production et de consommation responsables au sein de la collectivité

## **5. Évaluation générale des politiques régionales au regard des objectifs du développement durable**

- 5.1 Un éclairage budgétaire des politiques régionales sous l'angle des finalités du développement durable
- 5.2 Piste d'amélioration pour le rapport 2023

oooOooo

# 1. Le développement durable au regard de l'Anthropocène

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les changements enregistrés au sein de la biosphère montrent que les impacts des activités humaines ont une incidence importante sur les dynamiques des milieux naturels et des sociétés (Krausmann et al. 2013 ; Schnellhuber et al., 2004 ; Steffen et al., 2015a et 2015b). Les impacts des activités humaines sont aujourd'hui considérables et s'influent directement les systèmes écologiques et climatiques à l'échelle planétaire.

Au regard des enjeux posés par l'Anthropocène<sup>1</sup>, la compréhension des impacts et effets des activités humaines sur les cycles et dynamiques de la biosphère sont aujourd'hui indispensables. Cette connaissance doit alors être capitalisée pour garantir que les actions portées sur les territoires s'inscrivent dans les limites de notre planète (Rockström et al., 2009) et des capacités des socio-écosystèmes<sup>2</sup> à absorber les activités humaines sans changer de régime (Berkes, Colding, Folke, 2003).

Par ailleurs, les déséquilibres planétaires et les déséquilibres sociaux s'exacerbent mutuellement. Les inégalités de développement se creusent à La Réunion et continuent de s'accroître avec le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. La transition écologique est donc un enjeu majeur pour la justice sociale et environnementale et la réduction de la pauvreté sur nos territoires.

De même, si les phénomènes et effets des activités humaines sont globaux, leurs causes sont différenciées et inégalement réparties. Ces impacts n'ont pas été causés par l'ensemble de l'humanité mais par le déploiement d'un certain mode de développement et d'aménagement des territoires. Ainsi, dans le cadre de la transition écologique, les politiques publiques ont leur rôle à jouer pour diminuer les efforts environnementaux demandés aux populations déjà fortement vulnérabilisées au sein de nos sociétés.

Dans ce contexte, la Région Réunion a son rôle à jouer dans ce changement de paradigme. Les politiques publiques qu'elle met en place impactent les socio-écosystèmes, en favorisant ou aggravant leurs équilibres. Les actions régionales doivent donc garantir l'augmentation des capacités de résilience des territoires, sur la base d'une adaptation réelle des sociétés humaines aux changements observés des socio-écosystèmes.

S'adapter, dans ce cadre, a pour objectif principal de diminuer les impacts des activités humaines et leurs perturbations sur les écosystèmes, en changeant les modes d'agir et de gestion des activités humaines et leurs implantations pour limiter les risques de perturbations et d'accroissement des vulnérabilités.

Le présent rapport contribue à mesurer les effets des actions de la collectivité pour répondre à ces objectifs.

---

<sup>1</sup>Anthropocène : Désigne une nouvelle ère géologique dans laquelle l'impact de l'activité humaine sur la planète est devenu la principale force géologique et environnementale qui façonne la Terre.

<sup>2</sup>Socio-écosystème : Le couplage du monde humain aux milieux naturels dans lesquels les individus et groupes sont ancrés et avec lesquels ils interagissent constamment. Les écosystèmes sont les systèmes naturels présents sur Terre. En d'autres termes, la Nature. Ils englobent les différents sous-systèmes des différents habitats et milieux naturels. Les socio-systèmes sont situés à l'intérieur des écosystèmes. Le monde humain s'est développé en une multitude de sous-systèmes culturels propres à ses diffusions géographiques autour du globe. Ils englobent l'ensemble des pratiques humaines, qui sont fortement déterminées par les autres parties des écosystèmes avec lesquels ils vivent en symbiose.

## 2. Le cadre réglementaire et les choix méthodologiques de l'exercice

### 2.1 Le cadre réglementaire de l'exercice :

En tant que collectivité locale de plus de 50 000 habitants, la Région Réunion est concernée par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, qui prévoit qu'un rapport présentant la situation et les ambitions souhaitées en matière de développement durable soit présenté en Assemblée Plénière de la collectivité préalablement aux débats et orientations budgétaires.

Le décret indique que le rapport se fonde sur les 5 finalités du développement durable de l'article L110-1 du Code de l'environnement, listés ci-dessous :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

Le rapport comprend deux parties :

1. Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire et une analyse des modalités de leur élaboration et d'évaluation de ces actions ;
2. Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

### 2.2 Définitions et enjeux du développement durable au regard des compétences de la Région Réunion

Puisque l'AGENDA 21 est qualifié de « projet territorial de développement durable » dans l'article L110-1 du Code de l'Environnement, les actions régionales sont analysées au regard des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, définissant les cibles de mise en œuvre de l'Agenda 21.

Les objectifs de développement durable sont définis comme un « appel à l'action » de tous les territoires, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

La question principale sous-tendant ainsi l'évaluation des actions régionales est : Sur quelles compétences la Région peut-elle s'investir pour répondre aux objectifs de développement durable ?

L'exercice de rapport d'évaluation des actions portées par la région en matière de développement durable, qui vous est proposé pour l'année 2023, a pour ambition d'identifier les actions pour lesquelles la collectivité répond à la feuille de route de l'Agenda 21. Cette feuille de route est mise en perspective avec la dernière actualisation des engagements pour le développement durable internationaux : les 17 objectifs de développement durable (ODD).

## 2.2.1 Les ODDs au regard des compétences de la Région

Les politiques publiques de développement sont conditionnées et réparties en fonction de compétences réglementaires attribuées aux collectivités territoriales par l'exercice législative du Parlement Français. L'exercice de ces compétences, en complémentarité des actions des autres collectivités territoriales, contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Le diagramme ci-contre rend compte de la contribution possible des compétences régionales pour atteindre les cibles fixées par les 17 ODD :



Ainsi, nous voyons que l'exercice des compétences obligatoires de la collectivité régionale doit permettre de contribuer significativement aux objectifs de développement durable. Ces compétences se polarisent principalement autour des 8 ODD suivants et leurs cibles :

	<p><b><u>ODD2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</u></b> : Assurer toute l'année une alimentation saine, nutritive et suffisante ; assurer les revenus, l'accès à la terre, aux savoirs, aux services, aux marchés et la protection des producteurs ; préserver la diversité génétique des semences et favoriser l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ; corriger et prévenir les distorsions commerciales.</p>
	<p><b><u>ODD3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et toutes</u></b> : Mettre fin aux épidémies, maladies transmises par l'eau et maladies tropicales négligées ; assurer l'accès de tous à des services de soin et santé ; mettre au point des vaccins et médicaments à un coût abordable ; accroître le budget de la santé et le recrutement ; renforcer la réduction et gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.</p>
	<p><b><u>ODD4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</u></b> : Scolariser l'ensemble des filles et garçons ; donner accès à tous aux enseignements et compétences techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ; éliminer l'analphabétisme ; construire des établissements de formation et scolaires accessibles à tous.</p>
	<p><b><u>ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.</u></b> Cet ODD est au centre de des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel. Cet ODD constitue indubitablement une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.</p>
	<p><b><u>ODD8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</u></b> : Maintenir un taux de croissance économique (PIB) et un niveau élevé de productivité économique ; créer des emplois décents ; améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement ; parvenir au plein emploi productif pour tous ; défense des droits des travailleurs et la sécurité au travail ; Tourisme durable.</p>
	<p><b><u>ODD11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</u></b> : Assurer à tous un logement, des services de transport et des services de base adéquats, sûrs et abordables ; renforcer l'urbanisation durable, les capacités de planification et gestion participatives, la protection du patrimoine culturel et naturel mondial ; réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant (qualité de l'air et déchets) ; garantir la sécurité dans l'espace public ; favoriser les liens positifs entre urbain, périurbain et ruralité ; gestion des risques et catastrophes.</p>

	<p><b><u>ODD12 Établir des modes de consommation et de production durable :</u></b>                  Économie circulaire ; Réduction et gestion des déchets ; Gestion durable et raisonnée des ressources naturelles ; Outils de contrôle et d'évaluation de la durabilité des pratiques.</p>
	<p><b><u>ODD13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions :</u></b> Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques ; Intégrer les mesures aux stratégies et planifications ; améliorer la sensibilisation et les capacités individuelles (atténuation, adaptation et réduction des effets des aléas).</p>

## 2.2.2 L'évaluation des politiques régionales au regard de l'approche des capacités : le développement humain au cœur des orientations de la collectivité.

Le développement est conditionné par les possibilités réelles de faire et d'être des habitants de La Réunion. C'est ce que l'on appelle les capacités<sup>3</sup>. Ces capacités sont déterminées par les écosystèmes et par les règles sociales et culturelles de la société réunionnaise. En effet, ancrés dans leurs socio-écosystèmes, les réunionnais ont plus ou moins possibilité d'agir en direction de leurs besoins et valeurs.

Dans le cadre de la pensée d'un développement qui se concentre sur ces possibilités réelles d'agir, les politiques régionales doivent favoriser la protection des droits fondamentaux des réunionnais. Ces droits fondamentaux sont intégrés et protégés au sein des Agendas 21 et 2030, et donc au sein des ODD.

Dans ses politiques publiques, la Région Réunion œuvre pour que chaque réunionnais soit un acteur du territoire, autonome, agent et libre de valoriser la vie qu'il souhaite valoriser. À ce titre, la politique régionale, construite autour de 3 piliers, se bâtit autour de l'expansion des capacités des acteurs réunionnais telles que :

1. **Les droits à la scolarité et à la formation**
2. **Les droits à la sécurité et aux services publics**
3. **Les droits au travail décent**
4. **Les droits à un territoire vivable et sain**
5. **les droits à l'environnement**
6. **Les droits culturels**
7. **Les droits à la participation à la vie publique**
8. **Les droits à l'égalité de traitement et à la réussite**
9. **Les droits de circulation et communication**

Cette édition 2023 du rapport se propose ainsi de lire les actions régionales non seulement au regard de la protection des écosystèmes - c'est-à-dire en organisant les activités humaines sans dépasser les limites et capacités des écosystèmes à absorber les perturbations de ces activités -, mais également au regard de la protection des droits fondamentaux des réunionnais, conditionnés par le socio-système. C'est ce que nous appelons l'évaluation des politiques publiques par l'approche des capacités.

<sup>3</sup>Amartya Sen, 1999, Development as Freedom, Oxford University Press

## 2.3 Protocole de collecte et traitement des résultats :

Le travail s'appuie sur 2 modes de collectes complémentaires et itératifs :

- Phase 1 : L'étude du Bilan d'activités 2023 de la collectivité ;
- Phase 2 : Des échanges avec les directions pour des informations complémentaires ;

Le traitement des données collectées sont classées en fonction des ODD et des 5 finalités du développement durable.

### 3. Les résultats d'évaluation des politiques et action régionales au regard des Objectifs de Développement durable

#### 3.1 Les actions de lutte contre le changement climatique

La finalité de lutte contre le changement climatique recoupe :

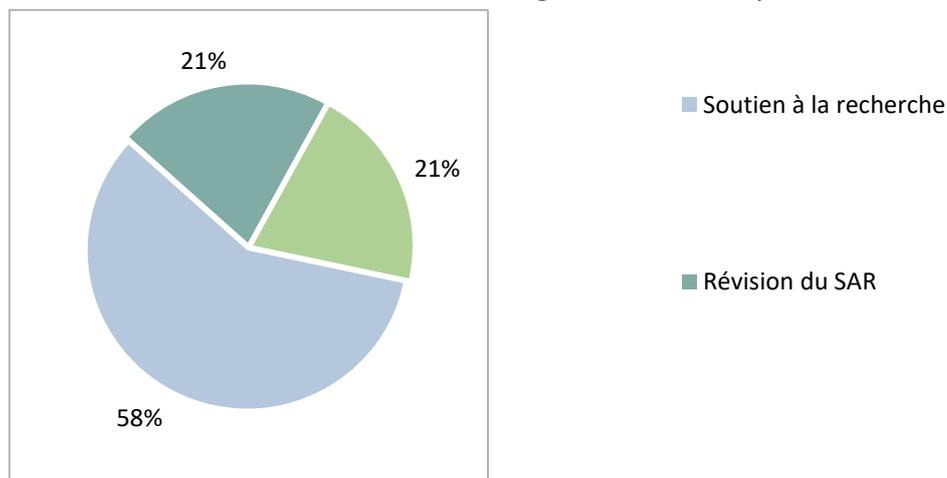
- Le renforcement de la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques, catastrophes naturelles, liés aux conditions biophysiques des territoires ;
- L'amélioration de la connaissance sur les écosystèmes, leurs dynamiques et les effets des activités humaines sur ceux-ci ;
- Assurer la mise en sécurité, l'accès aux logements et services essentiels aux population et ce de manière durable.

##### 3.1.1 Les grands chiffres de la lutte contre le changement climatique dans la politique régionale de 2022

3 386 172,00 € ont été investis en actions concrètes pour la lutte contre le changement climatique, selon la répartition budgétaire ci-contre :

Actions	CP 2023 (€)
Soutien à la recherche	1 974 510,00
Révision du SAR	721 932,00
Accompagnement aux projets cartographiques et observatoires des dynamiques territoriales (AGORAH)	689 730,00

La lutte contre le changement climatique



### 3.1.2 Focus sur la révision du SAR

L'Assemblée Plénière de la Région, lors de sa séance du 22 novembre 2021 a approuvé la mise en révision du SAR ainsi que la publication d'une déclaration d'intention permettant l'exercice du droit d'initiative.

Au premier semestre 2023, des premiers échanges entre les élus de la Région et ceux des intercommunalités ont permis de présenter le SAR de 2011 décliné par bassin de vie, d'explicitier les éléments d'appréciation issus de son évaluation, sa mise en révision et la démarche régionale d'aller vers les territoires.

Au second semestre 2023 de nouvelles rencontres territoriales dans le cadre de la phase de diagnostic ont eu lieu avec l'ensemble des communes et intercommunalités, avec pour objectifs de travailler la capacité d'accueil de leurs territoires pour répondre aux 5 défis du SAR révisé : « Habiter » La Réunion, « Se nourrir » en local, Territoire productif, Territoire de ressources, Autonomie énergétique et économie circulaire. Il a été également question de qualifier les projets de développement en cours ou envisagés ainsi que les sujets particuliers d'attention ou d'alerte à intégrer.

La Commission d'Élaboration et de Suivi du SAR (CESAR) s'est réunie le 14 juin 2023 pour valider le planning et la méthode du suivi de la consommation foncière. En outre, deux séminaires ont été organisés en 2023 : un premier séminaire-forum le 06 juillet 2023 pour partager la méthodologie et identifier les grandes problématiques et un second séminaire de restitution inter-territoires le 16 novembre 2023.

En parallèle à ce temps 1 :

- Une consultation citoyenne a été engagée, dans l'objectif de nourrir, d'enrichir et de contribuer à construire le projet de révision du SAR. Pour cela, un dispositif global de proximité et itinérant a été mis en place par le biais d'une caravane, appelée « SARavàn ». Elle a constitué le point d'attraction et de rassemblement de la consultation autour des 5 défis du SAR, de mi-septembre à mi-novembre. Elle a permis une participation de la population en nombre (26 428 contacts et 1 553 contributeurs actifs) et d'aborder une diversité de problématiques ;
- Une plateforme collaborative a été créée dans l'objectif de soutenir la consultation avec les habitants et de recueillir leurs contributions à grande échelle. Elle a été lancée le 1<sup>er</sup> septembre 2023.



Au niveau de l'avancement des études de la révision du SAR, un diagnostic et des orientations fondamentales ont été transmis à la Région et devaient faire l'objet d'une présentation en CESAR de décembre 2023. Cependant, le temps de relecture et d'échanges sur les rendus de cette première phase, a nécessité un report de la CESAR au 14 février 2024. L'état initial de l'environnement ainsi que les sommaires détaillés des chapitres individualisés ont été transmis en fin d'année 2023 et devront faire l'objet de développement en 2024.

Les grands axes du projet de territoire se concentrent ainsi sur la protection des droits fondamentaux des réunionnais, la protection des écosystèmes et la souveraineté alimentaire. Guidant les documents d'urbanisme au niveau intercommunal puis communal, le SAR permet de mettre en œuvre des principes du développement durable en garantissant la bonne adéquation entre droits du sol et structuration des activités humaines et non humaines.

En intégrant le ZAN, la révision du SAR intervient de manière plus intense sur la limitation des impacts des activités humaines sur l'artificialisation des sols, la pollution des eaux et l'érosion de la biodiversité.

### 3.1.3 Focus sur le projet PALM

Le projet de Protection et d'Aménagement du Littoral de Morondava (PALM) à Madagascar a pour but de lutter durablement contre l'érosion côtière, la submersion marine et les inondations qui affectent ce territoire très vulnérable aux aléas climatiques. Ce projet a obtenu le label « initiative climat » lors de la COP 22 à Marrakech. L'opération consiste à intervenir sur la partie littorale pour lutter contre les effets du vent et fixer les sables des dunes. Des aménagements intégrés, grâce à l'utilisation des défenses souples associant du génie civil et végétal, seront réalisés dans cette perspective. Le coût total s'élève à 735 083,15 € et bénéficie de subventions de l'AFD/FICOL (61,22%), de l'Etat/MAE (6,64%) et INTERREG-FEDER-Région (32,14%).

La Maîtrise d'Ouvrage (MO) est assurée par la Commune Urbaine de Morondava (CUM) qui a délégué cette mission à une agence d'exécution malgache l'AGETIPA. La Région Réunion est le garant de la gestion des fonds de l'Agence Française de Développement et du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et du respect des procédures de passation des marchés.

En 2023, devant l'incertitude planant sur la situation de l'agence d'exécution l'AGETIPA, la CUM a décidé une reprise en direct de la Maîtrise d'ouvrage du projet. Cette modification du schéma organisationnel a nécessité d'établir des avenants aux contrats établis avec la Maîtrise d'Œuvre et l'entreprise des travaux et à la convention de rétrocession des fonds avec la Région Réunion.

Ces actions étant finalisées et le budget consolidé, les travaux d'aménagement de protection du littoral de Morondava vont pouvoir démarrer en 2024.

### 3.1.4 Focus sur l'élaboration du Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) et de l'Observatoire du Littoral

Le changement climatique représente un défi majeur pour La Réunion qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux. La Région a coorganisé avec l'État les 3e assises régionales des risques naturels qui se sont tenues en octobre 2023, l'occasion de mobiliser tous les acteurs et de lancer la création d'un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) et d'un Observatoire du littoral.



Le Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) a pour objectifs principaux :

- D'injecter les connaissances scientifiques les plus récentes sur les décisions prises par l'administration politique ou les parties prenantes sectorielles ;
- D'informer tous les acteurs régionaux, y compris la société civile, des connaissances scientifiques plus récentes sur le changement climatique, la perte de biodiversité et les interactions socio-économiques ;
- De promouvoir des stratégies conjointes des parties prenantes scientifiques pour que les acteurs s'engagent dans toutes les transitions par le biais d'actions visant à favoriser la résilience territoriale.

L'observatoire du littoral, quant à lui, a pour objectif de traiter prioritairement toutes les questions relatives aux risques côtiers : dynamique spatiale, érosion du trait de côte et phénomènes de submersion marine qui peuvent être déterminants pour l'évolution du trait de côte. Il vient compléter les dispositifs mis en œuvre par la Région Réunion pour l'observation et la gestion de l'érosion côtière engagés depuis plusieurs années.

En 2023, une proposition de convention cadre pour la création de cet observatoire a été acté. Celle-ci associe le CNRS, l'Université de La Réunion, le BRGM, l'État et la Région Réunion.

### **3.1.5 Conclusion sur l'évaluation des actions régionales au regard de la lutte contre le changement climatique :**

#### **Par ces actions, la collectivité tend à répondre aux ODD suivants :**

ODD7\_Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD8\_Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD9\_Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD12\_Établir des modes de consommation et de production durable

ODD13\_Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

#### **Les pistes d'améliorations proposées pour 2024 sont les suivantes :**

Afin d'agir sur l'adaptation au changement climatique, la recherche-action doit permettre aux collectivités et acteurs du territoire à faire évoluer leurs pratiques et modes de gestion des territoires. Ainsi, la Région Réunion s'appuyant sur ses compétences en termes de recherche et d'enseignement supérieur pourra encourager la vulgarisation et transmission des dernières connaissances scientifiques acquises sur le territoire, dans tous les champs de la résilience des socio-écosystèmes, afin de traduire dans les politiques publiques les résultats et préconisations des chercheurs et chercheuses.

Les travaux de révision du Schéma d'Aménagement Régional permettront également la prise en compte de l'adaptation au changement climatique avec l'élaboration d'un chapitre particulier dédié à cette thématique.

### 3.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La finalité de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources recoupe :

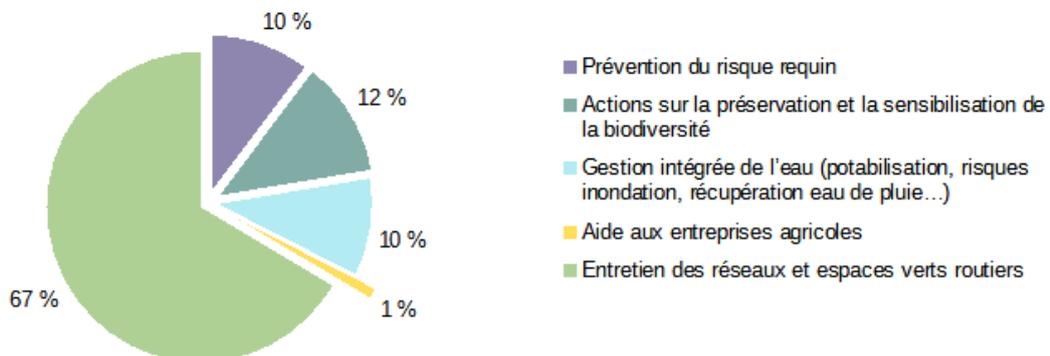
- La préservation, restauration et connaissance des écosystèmes terrestres et marins et leurs services connexes ;
- La protection des espaces naturels et agricoles, notamment la lutte contre la dégradation des sols, l'érosion de la diversité faunistique et floristique sur les territoires ;
- Les mesures de gestion durable et responsable des ressources communes et naturelles, notamment pour le déploiement des activités humaines.

#### 3.2.1 Les grands chiffres de la préservation de l'environnement dans la politique régionale de 2022

7 209 490,00 € ont été investis en action concrètes pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, selon la répartition ci-contre :

Actions	CP 2023 (€)
Prévention du risque requin	748 165,00
Actions sur la préservation et la sensibilisation de la biodiversité	864 025,00
Gestion intégrée de l'eau (potabilisation, risques inondation, récupération eau de pluie...)	725 544,00
Aide aux entreprises agricoles	73 151,00
Entretien des réseaux et espaces verts routiers	4 798 605,00

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



### 3.2.2 Focus sur l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

L'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion a été créée entre le Conseil Régional de La Réunion, l'Office Français de la Biodiversité, le Conseil Départemental de La Réunion et l'État par arrêté préfectoral n°873 du 26 avril 2023. La Région fait partie des membres fondateurs et contribue financièrement au fonctionnement de la structure. Au titre de l'année 2023, la Région a engagé 175 000€.

Il s'agit d'un établissement public de coopération environnemental à caractère administratif. Il a pour objet d'être un outil intervenant sur les milieux terrestres, aquatiques et marins, et d'apporter une plus-value opérationnelle en matière de coordination, d'appui, et de mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Les statuts prévoient 7 missions principales qui lui sont confiées :

1. Mise en réseau et animation des acteurs, des politiques et des programmes ;
2. Appui technique, conseil, expertise et ingénierie de projet ;
3. Portail des financements et ingénierie financière / de montage ;
4. Formation & renforcement des compétences (à l'intention des professionnels et des élus) ;
5. Sensibilisation, éducation et mobilisation citoyenne ;
6. « Observatoire » de la biodiversité et de l'eau ;
7. Coopération interrégionale.

La Région a assuré provisoirement le secrétariat de l'ARB et, à l'issue d'un processus de sélection, une directrice a été désignée en décembre 2023.

### 3.2.3 Focus sur Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité

La Réunion fait partie des Hotspot de la biodiversité mondiale et le cœur du Parc National créé en 2007 couvre 42% du territoire. Cette richesse a permis de classer les « Pitons cirques et remparts » au Patrimoine Mondiale de l'Unesco en 2010. Le territoire est très riche en biodiversité avec un taux d'endémisme très élevé, mais celui-ci est restreint, sous pression de nombreuses menaces et de gestion des multiples usages.

Cette stratégie comprend 6 axes tels que l'observation et la connaissance, la protection et la gestion de la biodiversité remarquable, ou encore la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives. Un état des lieux des politiques, stratégies et outils de conservation et de gestion de la biodiversité régionale a été réalisé dans le cadre des travaux de la mission de préfiguration pour la création de l'Agence Régionale pour la Biodiversité de l'île de La Réunion. La Région s'appuie sur ces travaux pour élaborer le bilan de la stratégie réunionnaise de la biodiversité.

Un budget de 220 000 € a été engagé en 2023, incluant les frais liés aux activités annexes (concertation des acteurs, séminaires de restitution, évènements grand public) et le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancé en 2024.

### 3.2.4 Focus sur les actions contribuant à une gestion intégrée de l'eau

Suite à la volonté de l'État d'accompagner les collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement dans l'Outre-Mer, un plan d'actions auprès de ces collectivités a été signé entre les ministres de l'environnement, des Outre-mer, des affaires sociales et de la santé, l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts, la Région et le Département le 30 mai 2016.

Ce plan Eau DOM vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement. Dans ce cadre, un nouveau mode de contractualisation (le contrat de progrès) a été défini avec chaque intercommunalité afin de décliner les objectifs du plan Eau DOM au plus près des réalités du territoire. Ce contrat conditionne les modalités de financement des programmes d'investissements engagés (accès à des prêts à des taux bonifiés de l'AFD et de la Caisse des Dépôts).

Ainsi, chaque EPCI doit signer son contrat de progrès. La Région a coprésidé la Conférence des acteurs de l'eau qui s'est réunie en février 2023 et a participé au suivi de la mise en œuvre des contrats de progrès, en lien avec l'État par les comités de suivi.

En 2023, la Région a poursuivi le suivi des projets déjà engagés, au titre des fiches action du POE FEDER 2014-2020 tout en préparant la poursuite sur le PO FEDER 2021-2027 :

- 5.06 « Création et extension d'usines de potabilisation » : total de 13 stations de potabilisation, représentant un coût total de 130,5 M€ et un montant total FEDER programmé de 68 291 630,73 €. En application du règlement « Fast Care », 3 projets de stations de potabilisation non achevés dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 ont été phasés et un montant FEDER de 11 138 258,69 € (685 638,08 € de contrepartie Région) programmé en phase 2 sur le PO FEDER 2021-2027 ;
- 10.3.5 « Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable » (volet REACT UE) : 5 projets avec un montant total FEDER programmé de 9 873 441,41 € en 2021-2022.

### 3.2.5 Focus sur le programme européen Interreg

Dans le programme européen Interreg dont la Région Réunion est Autorité de Gestion, la prise en compte des principes horizontaux dans les projets constitue une exigence de la réglementation européenne pour tous les projets. En effet, les actions cofinancées par l'Union européenne doivent être cohérentes avec les principes européens d'égalité entre les femmes et les hommes, de non-discrimination et de développement durable, mais également avec les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les 193 pays de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

#### I/ Le soutien du programme INTERREG V aux projets de développement durable

Le développement durable est soutenu dans le programme INTERREG V océan Indien à travers plusieurs fiches-actions : prévention et gestion des risques ; valorisation du patrimoine naturel et protection de la biodiversité. Au cours de l'année 2023, cinq projets liés aux thématiques pré-citées se sont achevés opérationnellement (clôture du programme Interreg V) :

- ***PAREO : « Le patrimoine récifal de l'océan Indien entre nos mains »***. Ce projet (en deux phases) vise à valoriser les récifs coralliens et en permettre une meilleure connaissance ; ceci à des fins de gestion partagée de ce patrimoine commun. Ce projet intègre également la reproduction et le déploiement des supports pédagogiques : la formation de nouveaux enseignants, la sensibilisation aux enjeux de conservation des récifs coralliens en associant l'art et les sciences ainsi que la solidification des liens d'échanges entre les élèves (CM1 à la 6<sup>e</sup>) des îles partenaires. PAREO entend dépasser les frontières en encourageant les échanges inter-îles afin de découvrir les différents récifs coralliens et par la suite, l'accroissement des capacités de gestion durable de ce ressources et milieux naturels.
- ***Coopération régionale en faveur de la conservation du dugong dans le Sud-Ouest de l'océan Indien.*** L'action de coopération s'articule autour de la préservation du Dugong. Il s'agit d'impulser deux actions de coopération au sein de la région Sud-Ouest de l'océan Indien comprenant les Comores (Mohéli), Mayotte et le Mozambique, au regard de leur problématique commune concernant la préservation de cette espèce. D'abord, il s'agira d'acquérir des connaissances sur la connectivité des populations de dugongs par le biais d'enquêtes auprès des pêcheurs de chaque territoire. Il s'agira, par la suite, de mettre en place une exposition itinérante sur le dugong dans l'océan Indien dans une optique de sensibilisation des communautés.
- ***La route des plantes, le chant des forêts.*** C'est un projet collaboratif faisant partie d'un nouveau programme d'activités « Fleur jaunes » visant à faire coopérer des artistes et professionnels pour contribuer à une meilleure connaissance, préservation et protection des plantes médicinales de La Réunion et des pays de la zone. Le projet prévoit des interviews informelles, des illustrations graphiques, les échanges, la transmission des savoirs ancestraux et la mutualisation des connaissances entre les acteurs malgaches, indiens et réunionnais (visite et exploration de la Réserve de Vohimana et de la Forêt de Nuage, expertise sur les variétés de plantes comme le tulsi).

- **PRIMO - Partenariat Régional pour l'inventaire des cétacés des Mascareignes et au sud-ouest de l'océan Indien.** Ce projet consiste à mener des actions d'inventaire à l'échelle de l'ensemble du sud-ouest de l'Océan Indien à travers la mise en place d'un réseau d'observateurs et l'analyse de données acoustiques récoltées dans la zone. Les résultats de ces actions et les connaissances acquises sont partagés et rendus accessibles aux acteurs de la zone via la plateforme IndoCet. Ces données peuvent être utilisées par d'autres programmes de protection des cétacés comme le « Quieter Western Indian Ocean » (QWIO).
- **MAETAG - Programme de marquage des Elasmobranches dans l'archipel des Mascareignes.** La connaissance de l'habitat des espèces vulnérables de raies pastenagues à taches noires de La Réunion et celle du requin gris de récif de Maurice et leur écologie permet de mieux les protéger. Ce projet vise ainsi à mettre en place un suivi acoustique de ces espèces d'élastomobranches par leur marquage et le déploiement d'un réseau acoustique à sur la bande côtière réunionnaise et les îles mauriciennes (île aux Serpents et île). Les données récoltées servent à décrire leur comportement, et à mieux intégrer ces espèces dans les mesures de gestion et de préservation en définissant les zones prioritaires à encadrer pour les préserver et les protéger. Elles seront mises à disposition dans la plateforme SINP (système d'information de l'inventaire et du patrimoine) de La Réunion.

## II/ La part croissante de la thématique dans la nouvelle programmation INTERREG VI océan Indien

La nouvelle politique de cohésion 2021-2027 de l'Union européenne met l'accent sur la dimension verte des programmes et projets européens, avec par exemple l'obligation de contribuer à hauteur de 30% aux dépenses liées à la réalisation des objectifs climatiques.

Le programme INTERREG VI océan Indien, a été adopté le 13 décembre 2022. C'est ainsi 19 047 409 € sur les 62 252 459 € (soit 33.7%) du montant total FEDER du programme INTERREG qui sont dédiés aux dépenses ayant un impact positif sur la réalisation des objectifs du climat et de la biodiversité.

Par ailleurs, outre les mesures reconduites sur la nouvelle programmation : la protection de la biodiversité, la prévention et gestion des risques ; d'autres mesures viennent enrichir la palette d'actions en faveur du développement durable : la transition énergétique et l'économie circulaire.

Enfin, le programme opérationnel INTERREG VI océan Indien favorise également les travaux et bourses de recherche envers les thématiques suivantes :

- les dynamiques socio-écologiques en milieu insulaire tropical : connaissance et restauration des systèmes ;
- l'économie bleue et gestion soutenable des socio-écosystèmes littoraux et marins tropicaux ;
- la production et protection écologique, transformation innovante des ressources tropicales territoriales : transition écologique, agro-produits et extraits naturels tropicaux - aménagement durable et bâti tropical pour la ville bioclimatique et résiliente en zone intertropicale ;
- le déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoire isolé.

La mesure tourisme prend également plus largement en compte les aspects écotouristiques et durabilité.

A ce jour, sur les thématiques pré-citées, un dossier a été sélectionné (AMI 2023) au titre du nouveau PO INTERREG VI OI. Il s'agit d'une opération portée par l'association des Villes et Communes de l'Océan Indien « AVCOI », financée à hauteur de 206 k € (UE et Région Réunion) dans le cadre de la nouvelle fiche-action dédiée au développement de l'économie circulaire.

Objectifs du projet : Fort de sa précédente « Stratégie de promotion de l'économie circulaire » réalisée en 2022, l'AVCOI souhaite transformer cet élan en se dotant d'outils et de compétences renforcées pour établir une feuille de route « économie circulaire » adaptée aux territoires de la zone océan Indien. Ce projet propose de sensibiliser, former et accompagner seize territoires de la zone dans la mise en place d'un diagnostic en matière d'économie circulaire, afin d'élaborer un plan d'actions concret et adapté à leurs enjeux et objectifs territoriaux. L'AVCOI prévoit également la mise en place de formations en économie circulaire, la mise en réseau d'acteurs pour optimiser leur coopération et enfin la promotion de la connaissance et des réalisations dans le domaine de l'économie circulaire.

Structures partenaires : MAYOTTE (Ville de Mamoudzou), MAURICE (Ville de Port-Louis, Ville de Beau Bassin Rose Hill, Ville de Vacoa-Phoenix), MADAGASCAR (Ville d'Antsirabe), COMORES (Ville de Domoni, Commune de Dimani, Commune de Nyuma Komo) et SEYCHELLES (Ville de Victoria).

### **3.2.6 Conclusions sur l'évaluation des actions régionales au regard de la protection de la biodiversité, des milieux et des ressources**

#### **Par ces actions, la collectivité tend à répondre aux ODD suivants :**

ODD3\_Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et toutes

ODD6\_Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD11\_Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13\_Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD14\_Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et ressources marines aux fins du développement durable

ODD15\_Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

#### **Les pistes d'amélioration**

En 2024, les efforts régionaux pour soutenir et accompagner la restauration et la protection des écosystèmes de l'île continueront.

Un groupe de travail pourrait se constituer pour mener des travaux spécifiques sur la protection des écosystèmes au sein des milieux fortement anthropisés (comme les milieux urbains) afin d'enclencher une mise en œuvre effective de transition écologique des milieux urbains, qui pourraient passer principalement par la transformation des délaissés urbains et dents-creuses en lieux de haute biodiversité. Cette approche pourrait se faire dans un premier temps sur les propriétés régionales et espaces régionaux, en réalisant un inventaire floristique et faunistique, dans une perspective de préservation des espèces indigènes, endémiques et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Dans ce cadre, des actions transversales d'inclusion de « clauses vertes », c'est-à-dire d'évaluation systématique des impacts environnementaux des actions régionales (quel que soit les directions) et de restauration des écosystèmes pourraient être mis en œuvre.

### 3.3 La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

La finalité de la cohésion sociale et de solidarité entre territoires et générations recoupe :

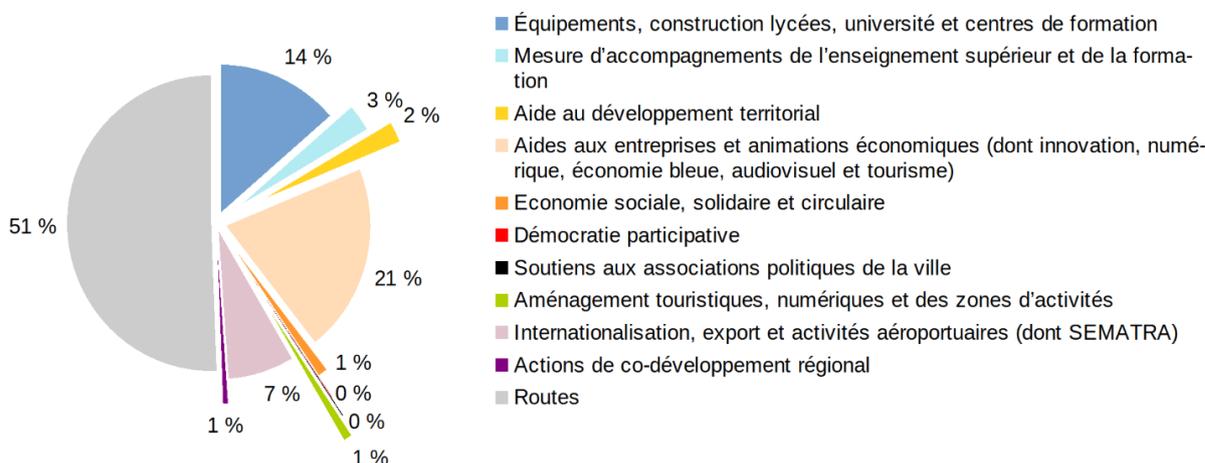
- La lutte contre la pauvreté dans toute sa multi dimensionnalité ;
- La lutte pour l'égalité des chances et l'autonomisation pour tous les citoyens ;
- Les mesures pour garantir l'emploi, l'accès aux services et aux biens pour une vie humaine digne pour tous et toutes.

#### 3.3.1 Les grands chiffres des actions pour la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires dans la politique régionale de 2022

219 321 827,00 € ont été investis en actions concrètes pour la cohésion et la solidarité, selon la répartition ci-après :

Actions	CP 2023 (€)
Équipements, construction lycées, université et centres de formation	29 966 607,00
Mesure d'accompagnements de l'enseignement supérieur et de la formation	6 397 367,00
Aide au développement territorial	4 847 550,00
Aides aux entreprises et animations économiques (dont innovation, numérique, économie bleue, audiovisuel et tourisme)	45 262 710,00
Economie sociale, solidaire et circulaire	2 248 991,00
Démocratie participative	113 759,00
Soutiens aux associations politiques de la ville	221 636,00
Aménagement touristiques, numériques et des zones d'activités	2 003 586,00
Internationalisation, export et activités aéroportuaires (dont SEMATRA)	16 153 154,00
Actions de co-développement régional	1 142 976,00
Routes	110 963 491,00

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations



### 3.3.2 Focus sur les initiatives associatives répondant aux besoins des quartiers prioritaires

La collectivité en tant que co-signataire des 13 contrats de ville de La Réunion a souhaité s'engager au développement inclusif et au renforcement des actions de proximité favorisant une meilleure cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les quartiers pauvres au sens de l'Insee.

Pour ce faire, la collectivité a, pour la cinquième année consécutive, lancé un appel à projets régional "Cohésion des Territoires", visant à favoriser et à apporter un soutien volontariste à des actions associatives œuvrant dans les 49 territoires prioritaires (162 000 habitants) et des quartiers pauvres recensés par l'INSEE (453 000 habitants). 62 associations ont ainsi bénéficié d'un soutien de la Région pour un montant total de 198 712 euros. Les deux tiers des projets concernent le lien social et la participation des habitants, 12% les activités redonnant goût aux apprentissages, 10 % concernant l'accès à l'information et aux droits pour tous, 10% le soutien des adultes dans leur fonction parentale.

La répartition des projets retenus sur le territoire est relativement bien équilibrée : 15 dans le Nord, 14 au Sud, 14 dans l'Est et 19 dans l'Ouest.

### 3.3.3 Focus sur l'Assemblée Citoyenne des Mobilités

La Démocratie Participative est portée par une démarche de co-construction des politiques publiques en impliquant davantage le citoyen au sein d'espaces de dialogue.

Ainsi, 2023 a été marquée, d'une part, par la structuration technique et opérationnelle d'un service dédié à la Démocratie Participative au sein de la Direction de Cohésion Sociale et des Solidarités (DCSS), et, d'autre part, par le développement d'opérations associant très largement les citoyens.

Dans ce cadre, une Assemblée Citoyenne dédiée aux mobilités a été installée en 2023 afin de co-définir les grandes priorités en matière de politique de mobilité à La Réunion. Cette instance a rassemblé 70 citoyens formant une image représentative de la diversité de la société réunionnaise.

Les membres de l'ACM ont travaillé sur les grandes priorités en matière de politique de mobilité. Cette démarche de co-construction des politiques publiques mise en œuvre par la Région a permis aux Réunionnaises et aux Réunionnais de travailler pendant 3 mois en commissions en réunions plénières au sein des 5 micro régions sur les thèmes suivants :

- Les conditions de circulation & les déplacements du quotidien ;
- Les transports structurants ;
- Les transports collectifs ;
- Les déplacements doux ;
- La gouvernance et la participation citoyenne.

Ces travaux placés sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ont donné lieu à un rapport final adopté à l'unanimité lors de la séance plénière de clôture qui s'est tenue le 9 décembre 2023. Cette nouvelle façon de faire, constitue un véritable MARQUEUR, et révèle une conception démocratique de l'action publique.

### 3.3.4 Focus sur la création de l'Agence Régionale d'Innovation

Afin de déployer ses orientations stratégiques (Nouvelle Économie et Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable – S5), la collectivité a pour objectif de renforcer le pilotage de la politique de la Recherche et de l'Innovation tant en interne qu'avec ses partenaires.

Afin de matérialiser cette ambition, l'Agence d'Innovation de La Réunion, dite « ARI » a été créée le 20 septembre 2023.

La Région a participé sur ses fonds propres au financement du lancement de l'ARI par :

- l'octroi d'une avance remboursable, sans garantie ni intérêt, à titre exceptionnel, afin d'abonder le fonds de trésorerie de l'association, pour un montant de 400 000 € ;
- la contribution au titre des droits d'entrée de la Région au sein de l'Assemblée Générale de l'association, pour un montant de 300 000 €.

L'agence est un opérateur « responsable » de nombreux objectifs opérationnels avec des missions différenciées de l'Agence de Développement Économique (Nexa) et un programme d'actions en cohérence avec la S5. L'ARI sera notamment chargée du secrétariat du Comité Régional d'Innovation (CRI) sous toutes ses formes.

Afin de faciliter la diffusion et l'appropriation de la S5, la collectivité a également procédé à la création de supports de communication ciblés (document socle maqueté, plaquette de communication...) avec l'appui d'une prestation extérieure.

### 3.3.5 Conclusion sur l'évaluation des actions régionales au regard de la solidarité et de la cohésion sociale

#### **Par ces actions, la collectivité tend à répondre aux ODD suivants :**

ODD1\_Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

ODD3\_Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et toutes

ODD4\_Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD5\_Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD8\_Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10\_Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

ODD12\_Établir des modes de consommation et de production durable

ODD14\_Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et ressources marines aux fins du développement durable

ODD16\_Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

#### **Les pistes d'améliorations**

La Région Réunion continue ses actions de lutte contre l'illectronisme, l'illettrisme, les inégalités de genre et toutes formes de précarité. Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de formation professionnelle, un travail transversal pourrait être mené sur les métiers de la transition écologique et solidaire de la société réunionnaise.

Un travail de co-construction inter-directions pourrait voir le jour pour inscrire des clauses « vertes » et « culturelles » (« culturelles dans le sens de recouvrir les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement »<sup>4</sup>) afin de garantir la responsabilité et la durabilité des actions économiques soutenues financièrement par la collectivité.

---

<sup>4</sup>Définition de la Déclaration de Fribourg.

Dans cette même déclaration, sont définies les notions suivantes :

- l'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité.
- Par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.

Ainsi, l'enjeu d'ajout de clauses culturelles serait de garantir le respect stricte de la dignité des individus et groupes qui seront impactés par les actions financées par la Région Réunion. Cela passe autant par les conditions de travail des employés, que la vigilance vis à vis d'activités dans les pays voisins (les activités d'entreprises ne doivent pas compromettre la dignité, les modes de vie et l'environnement de ces pays), que du respect des communautés habitantes et de leurs modes d'organisations propres.

### 3.4 L'épanouissement de tous les êtres humains

La finalité de l'épanouissement de tous les êtres humains recoupe :

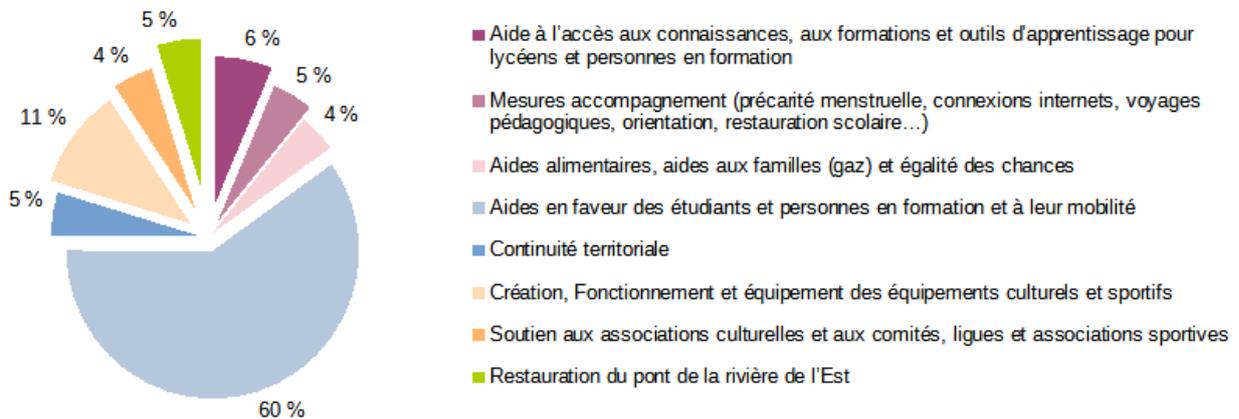
- La lutte contre les inégalités et les violences, quelles qu'elles soient ;
- L'accès à la connaissance, à l'expression artistiques, à ses droits culturels, à son histoire, à la participation à la vie citoyenne.

#### 3.4.1 Les grands chiffres des actions pour l'épanouissement de tous les êtres humains dans la politique régionale de 2022

139 461 084,00 € ont été investis en actions concrètes pour l'épanouissement des réunionnais et réunionnaises, selon la répartition ci-contre :

Actions	CP 2023 (€)
Aide à l'accès aux connaissances, aux formations et outils d'apprentissage pour lycéens et personnes en formation	8 884 038,00
Mesures accompagnement (précarité menstruelle, connexions internet, voyages pédagogiques, orientation, restauration scolaire...)	6 286 806,00
Aides alimentaires, aides aux familles (gaz) et égalité des chances	5 867 363,00
Aides en faveur des étudiants et personnes en formation et à leur mobilité	83 586 578,00
Continuité territoriale	6 548 580,00
Création, Fonctionnement et équipement des équipements culturels et sportifs	15 304 578,00
Soutien aux associations culturelles et aux comités, ligues et associations sportives	6 256 529,00
Restauration du pont de la rivière de l'Est	6 726 612,00

L'épanouissement de tous les êtres humains



## 3.4.2 Focus sur la réduction des inégalités des chances

### **Action 1 : La persévérance scolaire**

La collectivité s'est engagée à renforcer ses actions en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire. La 1ère étape de sa démarche en lien étroit avec tous les acteurs locaux, a été d'actualiser les statistiques liées aux publics des décrocheurs, mineurs notamment. Ainsi, la Région a sollicité l'INSEE pour réaliser une étude sur les scolarités courtes qui a montré l'ampleur du phénomène (plus 3 000 mineurs et plus de 14 000 jeunes de 18 à 20 ans).

La 2ème étape entreprise par la collectivité a consisté à demander une expertise extérieure pour disposer d'éléments comparatifs relatifs aux mesures de prévention et d'accompagnement. Cet objectif s'est concrétisé par l'organisation de la visite d'une délégation d'experts européens qui ont formulé des recommandations dans l'optique du programme d'actions régionales de lutte contre le décrochage.

La 3ème étape est l'association de la collectivité au CNRS, à l'Inspection générale du ministère de l'éducation et de l'académie de La Réunion, qui se déclinera par la contribution de la formulation d'un plan d'actions en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire. L'approche privilégiée par le CNRS est basée sur les alliances éducations locales optimisant les synergies et l'innovation.

Au regard de la problématique d'abandon des jeunes en cours de scolarité et compte-tenu de la compétence de la Région en matière d'hébergement dans les internats, la collectivité a mis en place, pour la première fois, une « aide régionale à l'hébergement des lycéens originaires des Cirques de La Réunion dans les internats des établissements publics secondaires de l'île ».

### **Action 2 : Lutter contre la précarité menstruelle**

En 2023, la collectivité a reconduit le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle permettant aux lycéennes d'avoir un accès gratuit à des protections hygiéniques et ainsi contribuer à favoriser leur assiduité, facteur de réussite scolaire. 17 630 lycéennes ont été concernées par ce dispositif.

### **Action 3 : La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique**

La collectivité a institué, à la rentrée scolaire 2023, la gratuité des ressources numériques pédagogiques pour l'ensemble des lycéens de la voie générale, technologique et professionnelle. Cette avancée permet aujourd'hui à chaque lycéen de disposer de supports pédagogiques diversifiés de gagner en autonomie et de disposer de multiples possibilités d'approfondir leurs compétences-clefs. Le Numérisak a ainsi poursuivi son objectif en permettant à 15 254 primo lycéens d'acquérir un équipement informatique doté de ressources pédagogiques numériques embarquées.

La Région a souhaité également doter les enseignants d'un équipement informatique équivalent à celui de l'élève et étendre cette opération au niveau première et terminale à la rentrée scolaire 2023/2024. 2 344 professeurs volontaires ont été recensés.

### **Action 4 : Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées**

La mesure importante pour la collectivité est la mise en place de la cantine à 1€, qui s'est traduite par une augmentation de 28% de la fréquentation des restaurants dans les lycées dès le premier trimestre. Le nombre de demi-pensionnaires est passé de 12 000 à 16 000 demi-pensionnaires, soit un taux de fréquentation stabilisé autour de 37%. Au-delà de la tarification, l'initiative régionale vise la santé des adolescents dans le contexte local où un enfant sur 4 est obèse.

### **Action 5 : Appel à projets pédagogiques**

La collectivité a souhaité accompagner davantage des actions pédagogiques mises en œuvre pendant et hors temps scolaire et contribuant à renforcer les compétences, le travail de groupe, la préparation aux examens, la réussite scolaire, l'épanouissement et l'implication des lycéens en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.

En 2023, la Région a validé un appel à projets pédagogiques en faveur des lycées publics et privés, qui sera lancé en 2024, il se décline selon 3 volets d'intervention.

### 3.4.3 Focus sur les dispositifs de soutien aux associations œuvrant contre les discriminations et toutes les formes de précarisation

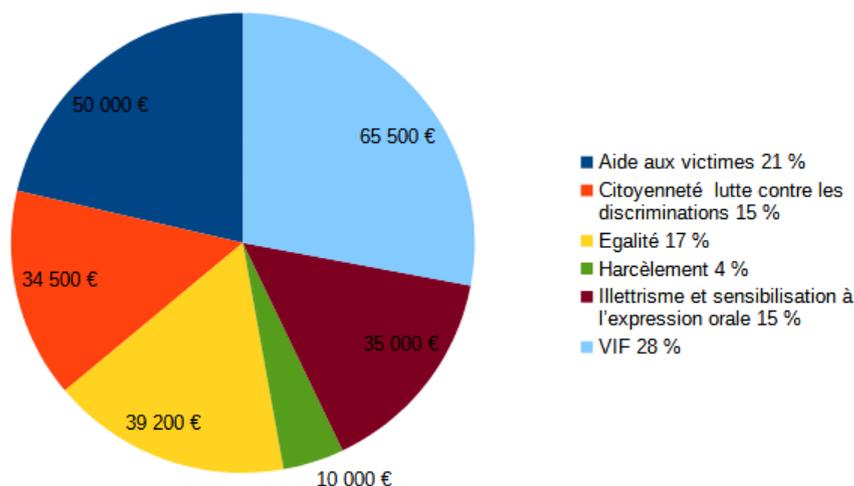
Les fragilités et inégalités structurelles de la Réunion conduit la collectivité régionale à s'engager de manière volontariste dans le champ de la cohésion sociale et territoriale pour une plus grande égalité des chances.

Le soutien au tissu associatif qui participe à la déconstruction des stéréotypes, à la sensibilisation à la thématique du genre, à la lutte contre les violences sexistes, les violences conjugales et intra-familiales, à la lutte contre le harcèlement et aux questions les plus fréquentes sur la discrimination que ce soit en milieu professionnel ou scolaire, est une action essentielle de la collectivité pour impulser les changements de société.

En 2023, la collectivité régionale a financé 21 structures qui font de l'égalité des chances et de la lutte contre les injustices sociales, une priorité.

Par ailleurs, la collectivité a lancé une expérimentation en acquérant 1 000 boutons d'alerte connectés en 2023. Ce dispositif permet aux femmes victimes de violences d'alerter et d'enregistrer les preuves. Ce dispositif vient en complément de ceux existants mis en place par l'État. 655 boutons ont été cédés en 2023 à 7 associations volontaires et actives dans la lutte contre les violences afin de les déployer auprès des femmes le nécessitant.

La collectivité a également soutenu le projet de maison des femmes impulsé par l'État et l'ARS et porté par le CHOR. Une aide à l'investissement de 144 438 € a été apportée pour permettre la création de la maison des femmes de l'Ouest. D'autres structures adossées aux autres établissements de santé pourront voir le jour en 2024.



### 3.4.4 Focus sur les actions de valorisation du patrimoine culturel et sa diffusion auprès des populations

#### Action 1 : Faire connaître et valoriser le patrimoine et l'identité réunionnaise

Dans le cadre de la valorisation de la littérature et de la langue créole, diverses actions ont été menées :

- La signature du Pacte linguistique en novembre : un temps qui ouvre la voie à la reprise des travaux du comité de pilotage en vue du projet d'institut des langues régionales ;
- Les projets de valorisation de manifestations comme le festival de contes créoles, mais aussi de concours comme le Pri LanKréol pour sa 19ème édition.

Concernant la valorisation du patrimoine, certaines actions du Service Régional de l'Inventaire (SRI) n'ont pu être menées à bien mais il a été réalisé :

- Deux opérations d'inventaires concernant les 126 km du tracé du chemin de fer, ses connexions aux voies privées des usines et au port de la pointe des galets ainsi que les 17 marines et ponts débarcadères. Réalisation d'un dossier documentaire « Patrimoine littoral en réseau » + notices explicatives et descriptives, de plans et d'iconographies anciennes ;

- Deux fiches concernant le patrimoine culturel immatériel « Rod lo guèp » et « le Mawindia Sionge mahorais » ont été transmises au Ministère de la Culture et figurent à l'inventaire du PCI de la France ;
- Un ouvrage de Cyrille Lougnon « Olivier Levasseur dit La Buse - Piraterie et contrebande sur la route des Indes au 18ème siècle » a été édité en novembre 2023 par les éditions Riveneuve en partenariat avec le musée Historique de Villèle ;
- Un projet de coopération régionale « Connaissance, Valorisation et Transmission des Arts de combat traditionnels de l'océan Indien » financé sur le programme InterReg V a été redimensionné avec les 5 pays partenaires (Madagascar, Les Seychelles, Mayotte, Mozambique, l'Union des Comores).

Le soutien aux porteurs de projets, aux communes et leurs groupements s'est poursuivi notamment par :

- L'accompagnement du CIAP de la ville de Saint-Denis, analyses et avis sur les PLU en révision en collaboration avec le service en charge du SAR et du pôle des patrimoines de la DAC Réunion.
- L'accompagnement du GIP Ecocité – TO et son projet de « Cité des arts culinaires et du patrimoine alimentaire réunionnais » => inventaire du patrimoine culinaire de La Réunion.

### **Action 2 : Rendre les musées régionaux accessibles**

L'accessibilité d'une offre muséale de qualité a été mise en œuvre en 2023 et s'est traduite par la hausse de la fréquentation des musées régionaux (+43% par rapport à 2022), confirmant à la fois l'affection des Réunionnais pour leurs musées et des touristes pour la destination Réunion et ses équipements culturels.

La définition et la mise en œuvre du projet de réhabilitation du Domaine de Maison Rouge se poursuivent. Retenu dans le cadre du programme d'ingénierie « Réinventer le patrimoine » piloté par la Banque des territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et Atout France avec le Ministère de la Culture, le projet bénéficie d'un accompagnement technique et financier pour le lancement d'une mission d'ingénierie culturelle et touristique. Il s'agit de définir pour ce site un projet viable et innovant alliant culture, musée et découverte du café Bourbon Pointu.

L'avancement des projets structurants (aménagement des réserves mutualisées et du FRAC Réunion notamment) a été retardé et devrait être lancé en 2024.

Dans le cadre de la préparation du renouvellement de contrat de concession avec la SPL RMR pour l'exploitation des musées régionaux, la procédure de délégation de service public a été mise en œuvre. En attendant l'entrée en vigueur du nouveau contrat en juin 2024, un avenant prolongeant de 6 mois la durée du contrat de gestion actuel a été signé.

### 3.4.5 Conclusion sur l'évaluation des actions régionales au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

#### **Par ces actions, la collectivité tend à répondre aux ODD suivants :**

ODD1\_Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

ODD2\_Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

ODD3\_Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et toutes

ODD4\_Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD5\_Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD8\_Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD11\_Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD16\_Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

#### **Les pistes d'amélioration :**

Dans le cadre de ses compétences propres de Service Régional de l'Inventaire et de mise en œuvre de stratégies régionales pour le développement des activités culturelles et artistiques, la Région Réunion continuera à porter une attention particulière pour que la création, la diffusion, la connaissance et la participation des activités culturelles et sportives soient accessibles à tous les réunionnaises et réunionnais.

Dans le cadre de la protection des droits culturels réunionnais, la Région Réunion continuera à travailler sur la coopération interrégionale et aux programmes de recherche archéologique, afin de renforcer la connaissance et la diffusion de ces connaissances au niveau local, régional, national et international.

Plus particulièrement, les activités liées à la connaissance et protection des patrimoines culturels immatériels pourraient être renforcés et mis en lien de manière plus affirmée avec les différentes actions et programmes régionaux (notamment les programmes économiques et d'aménagement du territoire).

### 3.5 Une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

La finalité de ce principe qui induit un développement qui suit des modes de production et de consommation responsables recoupe :

- La gestion durable et la préservation des ressources naturelles du territoire ;
- La réhabilitation et rénovation du bâti pour la limitation des déperditions énergétiques ;
- La production d'une énergie fiable, propre et sécurisée, ainsi que la recherche-développement dans ce secteur d'activités ;
- La gestion du cycle de vie des biens et la gestion ultime des déchets.

#### 3.5.1 Les grands chiffres des actions pour des modes de consommation et de production plus responsables dans la politique régionale de 2022

165 222 303,00 € ont été investis en actions concrètes pour la plus grande responsabilité des modes de production et de consommation :

Actions	CP 2023 (€)
Réhabilitation, maintenance, rénovation énergétique et mise aux normes des lycées	36 819 152,00
Travaux d'entretien et réhabilitation des centres de formation	4 692 810,00
Amélioration et réhabilitation des logements + FRAFU	2 019 246,00
Construction, mise aux normes, rénovation thermique d'équipements sportifs	493 401,00
Rénovation énergétique des logements	892 604,00
Aides à l'autonomie énergétique (aides photovoltaïques, chauffe eau solaire, documents stratégiques, aides aux collectivités et entreprises)	11 967 742,00
PEC (Emplois verts, LAV...)	7 230 852,00
Prévention contre les déchets	1 524 192,00
Mobilité durable (transports en commun, TCSP, mobilités douces, co-voiturage)	99 582 304,00

Des modes de production et de consommations responsables



### 3.5.2 Focus sur les enjeux de mobilités durables

Durant l'année 2023, la Région a consacré près de 100 M€ en crédits de paiement à la réalisation d'une politique de mobilité ambitieuse, avec notamment l'objectif d'une gratuité progressive sur son réseau de transport collectif.

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées selon les 2 axes stratégiques suivants :

- Le développement de l'intermodalité et des transports en commun ;
- La gestion du réseau interurbain Car Jaune.

Concernant plus spécifiquement le développement des transports en commun, l'année 2023 a vu la réalisation des actions principales suivantes :

- La Voie Vélo Régionale (VVR) a vu certains de ses tronçons livrés en 2023 : section Ravine des Chèvres (Sainte-Marie), cap La Houssaye, NRL entre Saint-Denis et la Grande-Chaloupe...

De nombreux autres aménagements cyclables ont également été réalisés le long des routes nationales, pour un linéaire de 22 km : RN3-traversée de la Confiance à Saint-Benoît, RN3B secteur Casernes/Balance à Saint-Pierre ...

- La voie réservée aux transports en commun (VRTC) de Sainte-Marie a été livrée le 3 avril 2023, hors Modulation Dynamique de Vitesse (MDV).

Le déploiement de la MDV s'est poursuivi avec une mise en fonctionnement fin 2023. L'année 2023 a vu également la réalisation des travaux de la VRTC entre Franche Terre et Bel Air (Sainte-Suzanne), et le lancement des études de MOE sur le tronçon Duparc → Verger (Sainte-Marie).

- Le projet d'aménagement de la RN 2 à Saint-Benoît s'est poursuivi en études en 2023 avec l'approbation de l'avant-projet pour l'infrastructure. Le maître d'œuvre a été retenu sur le pôle d'échange multimodal, traité à part. Les dossiers réglementaires ont été déposés en novembre pour instruction, en vue d'une enquête publique en 2024. Les études PRO d'infrastructures doivent être finalisées courant 2024, les consultations pour les marchés de travaux correspondants devant être lancés en 2024 en fonction de l'avancement des procédures réglementaires.

- Covoiturage : poursuite et reconduction du principe de la participation financière régionale au covoiturage via l'application Karos, avec une augmentation particulièrement notable de l'utilisation de l'outil régional.

- États Généraux de la Mobilité : l'année 2023 a été activement consacrée à la tenue des phases de consultation du public, permettant d'aboutir à un bilan et à des propositions établies par l'Assemblée citoyenne des mobilités. Une déclaration commune a été signée par l'ensemble des collectivités partenaires le 13 février 2023.

Les objectifs 2023 relatifs aux investissements en faveur des mobilités alternatives ont été largement atteints, hormis le prolongement de l'axe mixte, qui a pâti de difficultés à obtenir un engagement des partenaires sur la gestion des noues qui seraient créées le long de l'infrastructure.

### 3.5.3 Focus sur la rénovation énergétique des logements

L'objectif est d'accompagner la transition de La Réunion vers un modèle énergétique durable et économe en ressource en favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique à travers le soutien aux projets de réhabilitation et de rénovation thermique et énergétique des logements du parc social public, des bâtiments publics tout en encourageant, la mise en œuvre de solutions vertes d'aménagement des espaces extérieurs des bâtiments publics concourant à une baisse sensible des températures.

#### **Action 1 : Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux**

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation/réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants (notamment de l'État via la LBU), ainsi que des bâtiments publics. À cet effet, plusieurs dispositifs ont été validés au PO FEDER 2021/2027 :

- Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1),
- Chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5).

Des réunions d'échanges ont été organisées avec l'ARMOS et les bailleurs sociaux. Les fiches actions et les critères de sélections ont été validés en 2023 et un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé du 28/06/2023 au 16/10/2023 pour l'installation de chauffe-eaux solaires collectifs (2 dossiers déposés et montant de 193 499 € de FEDER programmé pour le premier dossier concernant 91 logements). L'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) a été également préparé fin 2023 (et publié en janvier 2024).

### **Action 2 : Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique**

Cette action concerne le solde des dossiers engagés avant 2021 au titre du dispositif d'amélioration de logements privés mise en œuvre par SOLIHA et SICA Habitat Rural. Les services procèdent aux soldes des derniers dossiers actifs avec des retards constatés dans la réalisation des travaux (il reste à solder environ 160 dossiers) par les deux opérateurs qui ont rencontré des difficultés.

En 2023, la Région a mis en place des dispositifs pour accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement.

### **3.5.4 Focus sur le Fond Régional d'Aménagement Foncier et Urbain**

Un des instruments financiers de la politique du logement est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU). Il coordonne les interventions financières de l'État, et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés, ou qui ont vocation à l'être. C'est également un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers, et procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social. Le FRAFU contribue ainsi aux politiques de réduction du mal-logement.

En 2023, malgré la mise en place en 2022 d'un nouveau protocole, la subvention FRAFU a été principalement mobilisée en faveur des logements locatifs sociaux (LLS et LLTS) et n'a pas concerné le cadre d'intervention régional en faveur des logements intermédiaires (PLS et PSLA).

Concernant les opérations en cours, seule l'opération Cœur de Ville La Possession (tranche 2) a fait l'objet d'un paiement d'acompte en 2023. Globalement la sollicitation du FRAFU est faible ces dernières années du fait d'un constat partagé d'une « panne » de l'aménagement à La Réunion.

La Région a participé en 2023 aux réunions du Comité d'accélération logement organisées par la Préfecture et la question du foncier et de l'aménagement a été abordée. Les exemples présentés ont permis de mettre en exergue plusieurs catégories de difficultés et de blocages multiples et parfois multifactorielles : compatibilité du programme avec les documents de planification, gestion des eaux pluviales, préservation du patrimoine, Gestion des eaux pluviales, oppositions diverses et recours, contraintes techniques (plans de prévention des risques, pentes...).

Enfin, la Région a suivi la mise en œuvre des garanties consenties aux bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux. Le total de la quote-part garantie par la Région s'élève à 46,6 M€ (capital restant estimé à 36,9 M€ au 31/12/2023) et porte sur 175 opérations et 5 976 logements. En 2023, en application de la loi ELAN et du décret du 20 février 2020, la Région a délibéré pour confier la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux (soit 89 logements sociaux pour la Région), dans le cadre d'une gestion déléguée aux bailleurs sociaux pour une durée d'un an.

### **3.5.5 Conclusion sur l'évaluation des actions régionales au regard des modes de production et de consommation responsables**

#### **Par ces actions, la collectivité tend ainsi à répondre aux ODD suivants :**

ODD1\_Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

ODD7\_Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordables

ODD8\_Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD9\_Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD11\_Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12\_Établir des modes de consommation et de production durable

#### **Les pistes d'évolution**

Du fait de sa compétence en termes de soutien aux entreprises et en termes de maîtrise d'ouvrage de grands projets d'infrastructures et d'équipements, la Région Réunion peut systématiser au sein de chacune de ses politiques et programmes des clauses « d'achat responsable ». Un travail concerté avec l'ensemble des directions pourrait être mis en œuvre pour que quelques soient les projets, les acteurs qui se font financés par la Région Réunion garantissent la limitation de consommation de ressources naturelles, favorisent l'utilisation de matériaux biosourcés et/ou de l'upcycling, réduisent leurs émissions de GES et proposent des compensations (sur la démarche d'éviter-réduire-compenser) si les impacts environnementaux notamment sont irréductibles (à l'image des marchés publics).

## 4. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard des Objectifs de Développement Durable : vers une administration publique vertueuse et soutenable

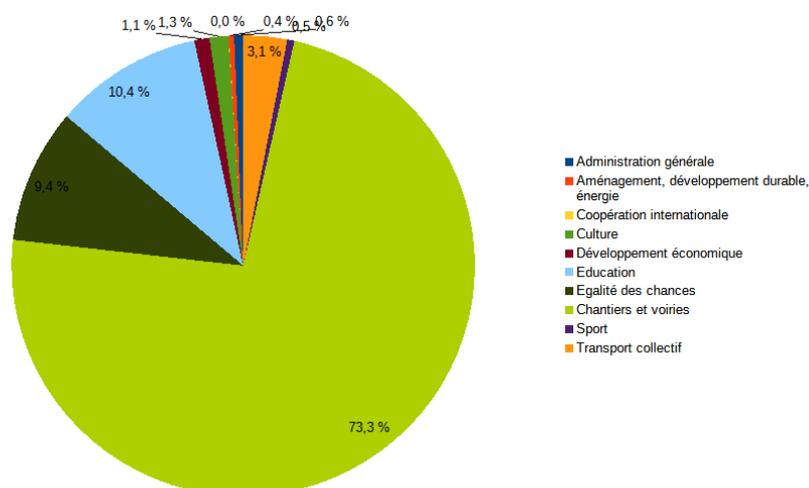
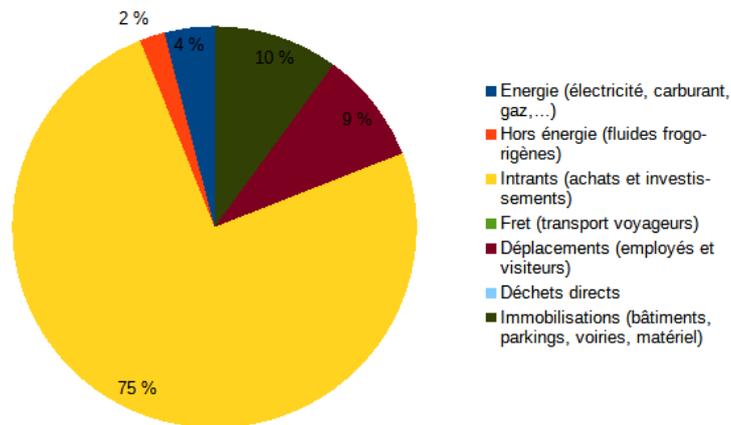
### 4.1 Les actions de lutte contre le changement climatique

#### 4.1.1 Le bilan des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) de la collectivité

Conformément aux engagements internationaux, la Région Réunion doit diminuer ses émissions de GES. Dans le cadre de l'application de la loi, la collectivité a réalisé, dans un rapport publié en juin 2022, l'état des lieux de ses émissions de GES. Ces données, fondamentales pour mesurer l'impact des activités régionales sur le réchauffement climatique et l'acidification des océans notamment, sont des données de premier plan pour construire le rapport de développement durable de la collectivité.

Ainsi, les données recueillies (données de 2018) du bilan carbone de la collectivité indiquent que les émissions de GES de la Région représentent 768,9 ktCO<sub>2</sub>, soit 260 tCO<sub>2</sub> par salarié, 650 gCO<sub>2</sub> par euro dépensé, 0,9 tCO<sub>2</sub> par Réunionnais.

Les émissions sont réparties de la manière suivante par grands postes et par compétences :



Ces analyses font ressortir les résultats majeurs suivants :

- Le premier poste d'émissions du bilan correspond aux chantiers et voiries. La compétence représente 563 224 tCO<sub>2</sub> et le poste « Intrants » qui la compose représente près de 502 000 tCO<sub>2</sub>. Les intrants correspondent aux achats et investissements, notamment les achats de matériaux de construction qui représentent 328 000 tCO<sub>2</sub> ;
- L'équipement et la gestion des biens correspondent à 10 % des émissions de GES de la collectivité ;
- Hors bénéficiaires de la continuité territoriale (9 % du total des GES produits), les déplacements domicile - travail des employés, des professionnels et visiteurs de la collectivité ont émis 72 ktCO<sub>2</sub> ;
- La dématérialisation complète de l'instruction des dossiers de subvention permet de faire baisser l'émission des GES de la collectivité du fait que les bénéficiaires ne se déplacent plus pour l'instruction ;
- Même si la consommation électrique augmente du fait de la digitalisation massive des activités régionales, les émissions produites par cette augmentation restent moins importantes que les émissions produites par les déplacements des agents et des bénéficiaires des programmes. La digitalisation des activités régionales participe ainsi à la réduction des GES de manière significative ;
- La part achat et investissement provenant de ratios financiers moins précis, il est impossible aujourd'hui de statuer sur la provenance exacte de ces émissions. Il est donc impossible aujourd'hui de pouvoir apporter des pistes d'améliorations concrètes pour réduire celles-ci.

La poursuite des travaux sur le Bilan Carbone et la construction d'un protocole de suivi inter-direction continu permettra d'améliorer les connaissances et de planifier la réduction des GES. Une mise à jour du bilan des émissions va être effectuée fin 2024 / début 2025 par la SPL Horizon Réunion.

## 4.1.2 La production d'énergies renouvelables

- **La production photovoltaïque**

La Région Réunion compte 23 sites de production photovoltaïque (28 installations) dont 19 sont confiés en exploitation à des tiers sous contrat d'Occupation Temporaire du Domaine Public et 4 sont gérés en direct par la collectivité.

La production photovoltaïque enregistrée en 2023 est de 4 390 MWh soit l'équivalent de la consommation de 1 220 foyers. Cette production correspond par ailleurs à un évitement de l'ordre de 3 160 t de CO<sub>2</sub>.



- **La production hydraulique**

Les micro-centrales du Bras des Lianes n'ont pas produit en 2023 suite à l'arrêt des installations en mars 2022 en raison de la dégradation de l'ouvrage principal de génie civil et des équipements. Des travaux d'urgence et de mise en sécurité des installations ont été réalisés, avec l'appui de la SPL Energies Réunion.

Afin d'étudier les modalités de leur remise en service, la Région a préparé un cahier des charges pour faire un audit des installations hydroélectriques dans l'objectif de connaître l'état des équipements et du génie civil, de définir le mode de gestion optimal de la centrale, d'identifier le programme des travaux permettant d'optimiser le fonctionnement des ouvrages, de vérifier la faisabilité de la réhabilitation des ouvrages en intégrant la notion économique analysée par l'intermédiaire d'un plan d'affaire. L'audit a démarré en 2024 et le rendu est envisagé au premier trimestre 2025.

Il conviendra également de régler les questions portant sur le prix de l'eau brute et les usages, entre la partie utilisée pour la production d'électricité et celle utilisée par les Communes de Saint-André et de Bras Panon provenant de la même ressource, en lien avec la CIREST qui a repris la compétence.

### **4.1.3 Conclusion sur l'évaluation des actions régionales au regard de la lutte contre le changement climatique**

#### **Par ces actions, la collectivité tend ainsi à répondre aux ODD suivants :**

ODD7\_Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD11\_Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12\_Établir des modes de consommation et de production durable

Dans le cadre de cette section, nous voyons qu'il existe un lien de causalité fort entre les modes de déplacement des agents lors de leurs migrations pendulaires, la qualité du patrimoine bâti de la collectivité, la maîtrise de la consommation électrique, la consommation des serveurs et matériels informatiques et le taux d'émission des GES de la collectivité.

Les actions portées répondent à plusieurs objectifs complémentaires :

- Évaluer l'impact réel des activités régionales afin d'identifier les postes les plus émetteurs ;
- Inciter les agents à changer leurs comportements et modes de consommation ;
- Choisir des matériaux et équipements pour les infrastructures régionales plus écoresponsables.

#### **Piste d'amélioration proposée pour 2024 :**

- Un suivi des émissions en GES annuel, en bâtissant une nomenclature financière plus fine afin de permettre de qualifier le poste de dépense « Intrants » ;
- Renforcer les mesures incitatives aux agents pour décarboner leurs déplacements ;
- Faire du bilan carbone le socle du rapport d'activité annuel de développement durable de la collectivité : proposer un protocole avec des indicateurs clefs de suivi.

## 4.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

### 4.2.1 L'entretien des espaces verts

Les jardiniers de la collectivité sont sensibilisés à gérer et à entretenir leurs espaces suivant des méthodes alternatives et l'utilisation de produits autorisés par la réglementation, pour la préservation de l'environnement (faune et flore).

A travers sa Stratégie régionale pour la biodiversité, le service Espaces Verts poursuit son changement de pratiques au-delà de la réglementation avec l'objectif de se rapprocher au 100% des espaces en « zéro phyto ». Si le recours aux produits phytosanitaires peut parfois s'avérer indispensable dans certains cas, notamment le traitement contre les fourmis « rouges » et contre le Varroa pour le rucher régional, il existe néanmoins une panoplie d'actions qui ont été mises en œuvre pour en limiter l'usage, de la conception des espaces aux bonnes pratiques de gestion. Pour le désherbage, le principe des techniques alternatives repose principalement sur l'utilisation de divers procédés :

- Lutte mécanique : éliminer les parties des végétaux infestés par une opération de taille sanitaire ;
- Méthode thermique : à flamme directe (pour les allées, joint de maçonnerie...) ;
- Méthode mécanique : binette, pioche, bêche ;
- Méthode physique : paillage de broyat végétal, ou toile anti-germinative.

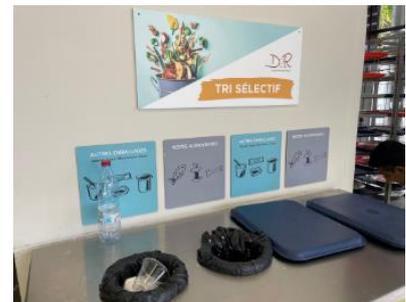
Toutefois, les retours d'expériences de l'utilisation de ces méthodes n'ont pas été évidents à la mise en pratique auprès des agents non expérimentés, non sensibilisés mais progressivement ce choix est de plus en plus compris.

### 4.2.2 Le compostage et la gestion des déchets

- L'installation de Bio-composteurs

Dans le cadre de la gestion de la cafétéria, et afin de réduire les déchets enfouis, OSCAR a mis en place des bio-composteurs afin de :

- limiter la part des déchets organiques non triés au sein des bacs gris ;
- de fournir en compost le jardin partagé.



- La mise en place de bornes de tri à l'hôtel de Région et à l'annexe

Afin de valoriser une plus grande proportion des déchets qu'elle produit, la collectivité a contractualisé avec un prestataire (Fourmize) qui a déposé en juin 2023, 208 bacs de collecte au niveau des étages de l'Hôtel de Région et de l'Annexe (papier, plastiques, canettes, cartons et verre). Il se charge de l'enlèvement avec une fréquence de collecte de quatre fois par mois et de la revalorisation des déchets déposés, permettant ainsi à la Région de répondre à son obligation de tri des déchets. Une gestion digitalisée de la collecte a été mise en place, assurant une traçabilité efficace des déchets.

Les résultats de cette collecte pour l'année 2023 (juin à décembre) sont les suivants :

- Papier : 2444,85 kg
- Plastique PET : 91,26 kg
- Carton : 164,83 kg
- Canettes : 5,91 kg
- Verre : 0,94 kg
- Erreurs de tri : 287,37 kg

=> Total des déchets recyclés : **2707,8 kg** (pour un coût total de 9742.43 euros).

Cette collaboration a permis d'améliorer la gestion des déchets recyclables à travers une sensibilisation accrue des agents de la collectivité, ainsi que l'optimisation des processus de tri à la source grâce à une pédagogie adaptée.

- **Dématérialisation**

En 2023, le développement de la dématérialisation a été poursuivi. La plateforme actuelle e-portail des « Aides et subventions » a fait l'objet d'une attention particulière avec l'évolution de la Continuité Territoriale qui est ainsi dématérialisée depuis janvier 2024. Dans cette démarche de dématérialisation, en 2023 ont été lancés :

- Une démarche de révision de la gestion des courriers internes avec une AMO accompagnant la Direction du courrier est en cours ;
- Une analyse des processus métiers de la formation professionnelle pour structurer le SI Formation Professionnelle.

- **Gestion électronique de documents**

La gestion électronique de documents (GED) est un volet important de la dématérialisation. Si la collectivité s'est employée à mettre en service une solution de GED pour l'ensemble des services de la collectivité, il reste aujourd'hui à démocratiser l'utilisation de cet outil. Aussi un accompagnement des directions a été réalisé afin de former les agents à l'usage de la GED.

Cependant, l'outil GED ne permet pas d'apporter une réponse à tous les cas d'usage. En effet elle reste très rigide dans son fonctionnement, et ne répond pas aux enjeux de mobilité, d'ergonomie et de simplicité d'utilisation. La palette d'outils a donc évolué avec l'acquisition d'une solution « partages réseaux standards » permettant de centrer la donnée autour de l'activité des directions métiers et non plus autour des agents. Une solution de « Drive » est désormais disponible dans le « Cloud » afin de simplifier et sécuriser les échanges avec nos partenaires, mais aussi de permettre du travail collaboratif « à plusieurs mains ».

Enfin, devant l'obligation faite de transmettre numériquement les demandes dans le cadre de la programmation 2021-2027, une refonte totale de l'interface utilisateur de la plateforme de la « GED européenne » est engagée depuis 2023. Elle permettra d'améliorer l'ergonomie de la solution, simplifiant tout autant son usage et optimisant la durée des traitements.

### 4.2.3 Le jardin partagé et le rucher

- **Le jardin partagé** : Un vaste espace dédié a été mis à la disposition d'une vingtaine d'agents volontaires qui se sont engagés à cultiver cet espace en respectant une charte de bonnes pratiques (cultiver bio, sans pesticide, ni engrais chimique, privilégiant des espèces endémiques). 25 lots composent ce jardin.

Des petits matériels sont fournis par la collectivité. Les jardiniers volontaires apportent librement boutures ou semences et leur temps pour les cultures et l'entretien de leurs lots. Les parties communes sont entretenues par le service en charge des espaces verts de la Région.

- **Le rucher régional** : Depuis 2016, la Région s'est engagée dans une action en faveur du développement durable, avec pour objectif la mise en place de ruches, visant d'une part à favoriser la préservation des populations d'abeilles, et d'autre part, à démontrer que chacun peut agir sur la protection de l'environnement à son échelle. Ainsi, depuis 2018, les ruches sont installées au domaine du MoCA.

Pour entretenir le rucher dont elle dispose, la Région a permis à deux de ses agents volontaires de la Direction des Moyens Généraux de se former à l'activité apicole avec la Chambre d'Agriculture.

Le rucher de la Région se compose de 12 ruches et ce nombre de ruches tend à augmenter chaque année. Les agents en charge de l'entretien et de l'exploitation de ces ruches disposent d'un local de stockage du matériel et des équipements, mais aussi d'une miellerie (local destiné à l'extraction du miel).



#### **4.2.4 Conclusion sur l'évaluation des actions régionales au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

##### **Par ces actions, la collectivité tend à répondre aux ODD suivants :**

ODD3\_Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et toutes

ODD11\_Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12\_Établir des modes de consommation et de production durable

ODD15\_Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

##### **Les pistes d'amélioration pour 2024**

Concernant le jardin partagé, le rucher et l'entretien des espaces verts, la sensibilisation et systématisation des pratiques de gestion des plantations écoresponsables se poursuivront et se renforceront pour garantir la bonne santé des espaces plantés. Un nouvel état de lieux sera fait afin d'assurer un renouvellement des attributaires si besoin et de faire de la Région Réunion une organisation biodiversity-friendly.

## 4.3 L'épanouissement de tous les agents de la collectivité

### 4.3.1 L'adoption d'un nouveau dispositif de télétravail

Au cours de l'année 2023, le dialogue social a été engagé avec les représentants du personnel en vue de l'adoption d'un nouveau dispositif de télétravail. Ainsi, après 3 réunions d'un groupe de travail sur ce dossier (13 juillet, 10 octobre et 18 novembre 2023), le nouveau dispositif de télétravail a été examiné en Comité Social Territorial (CST) les 29 novembre et 12 décembre 2023 pour une mise en œuvre en 2024. Il porte sur les principaux points suivants :

- Une augmentation des postes de télétravail sur les sites distants (Sassy à Saint-André, Maraina à Saint-Paul et ex-Arda à l'Etang-Salé) ;
- 2 jours maximum de télétravail par semaine sur site distant pour les missions et tâches éligibles ;
- La possibilité pour tous les agents de bénéficier d'un forfait de 10 jours flottants de télétravail par an au domicile, en cas de circonstances exceptionnelles ;
- La possibilité d'effectuer du télétravail à domicile pour raisons de santé sur recommandation du médecin du travail ;
- Un accompagnement des managers dans le cadre d'un pilotage de l'activité à distance.

Un bilan de ce nouveau dispositif est prévu à l'issue de la première année de mise en œuvre, fin 2024, pour envisager d'éventuelles adaptations.

### 4.3.2 La prise en compte de la santé au travail : rapport du service de médecine du travail

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) de La Réunion a assuré en 2023 la gestion des consultations médicales et la prévention des risques professionnels pour les agents de la collectivité.

Consultations effectuées par les médecins du travail : 673 en 2023.

L'infirmière du travail, IDEST, a mené un total de 654 consultations en 2023. Ces visites permettent un suivi plus précis des agents, en complément des consultations avec les médecins du travail, et contribuent à une meilleure prévention des risques professionnels. Les actions de prévention menées en milieu de travail ont été variées :

- 59 rédactions de rapports ou comptes rendus,
- 30 créations de supports de sensibilisation,
- 61 réunions ou groupes de travail,
- 73 propositions d'avis ou conseils,
- 43 études de postes,
- 6 visites de sites,
- 30 actions de sensibilisation aux risques professionnels.

Le rapport de 2023 met en évidence une forte implication de l'équipe pluridisciplinaire dans le suivi et la prévention des risques professionnels pour les agents de la collectivité. L'intervention des différents acteurs de la santé et sécurité au travail a permis en 2023 :

- D'améliorer les conditions matérielles dans certains services : aménagement matériel ergonomique des postes, attribution de matériel neuf, attribution d'Equipements de Protection Individuels adaptés
- D'apaiser certains conflits, de rétablir la communication dans les équipes ;
- D'affecter certains agents sur des postes plus adaptés de façon à les maintenir dans l'emploi ;
- D'apporter un soutien psycho social à des agents en souffrance ;
- De réfléchir à une organisation de travail appropriée au plus grand nombre.

La tenue régulière de réunions d'échanges de type CMA (Commissions Médico Administratives) est révélatrice de l'engagement de la Région Réunion pour l'amélioration des situations individuelles et collectives des agents. Les agents ont été sensibilisés aux Troubles Musculo Squelettiques (TMS).

### 4.3.3 Les mesures anti-discrimination visant à l'inclusion de tous les agents

- **L'égalité professionnelle**

Pour mieux appréhender les besoins et attentes du personnel, la référente égalité a mis en place un sondage via le bulletin d'information (Flash Info) auprès des agents de la Région Réunion en janvier 2023. Ce sondage en amont de la déclinaison du plan d'action a permis de collecter les avis et les aspirations des agents concernant l'égalité professionnelle. Cette approche participative a permis d'intégrer les préoccupations des agents dans la conception des fiches actions en faveur de l'égalité. Il a permis d'ancrer la démarche en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Région Réunion dans une approche participative. Les agents sont placés au cœur de l'élaboration de ce plan d'action. Cette approche vise à favoriser une meilleure appropriation de la démarche par l'ensemble du personnel.

Les actions se décomposent sous 5 axes :

En axe 1 : Évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes de la collectivité.

- Action réalisée : Informer et sensibiliser les agents, en particulier les femmes sur les avancements, les promotions et la retraite.

En axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emploi, grades et emplois.

- Action réalisée : Informer et communiquer sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

En axe 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

- Action réalisée : Finaliser la modernisation du dispositif de télétravail.

En axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

- Action réalisée : Un programme de communication, de sensibilisation et de formation axé sur ces problématiques a été réalisé :

En axe 5 : La gouvernance du plan Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Région Réunion.

- Action réalisée : Mettre en place un comité de pilotage et de suivi ; cette action non initiée en 2023 sera à mettre en place en 2024.

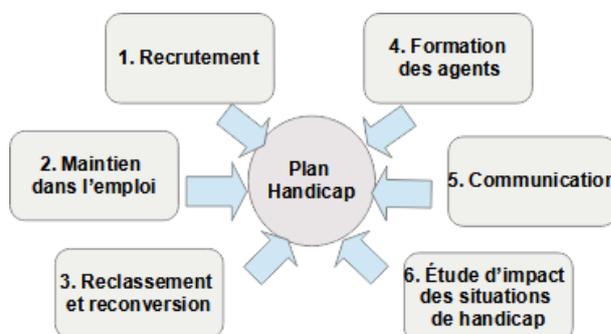
Un nouveau plan d'actions pour la période 2024/2027 est en cours de validation.

- **Poursuite de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour une meilleure inclusion des agents porteurs de handicap signée en 2022.**

La Région met en œuvre, depuis le 1er janvier 2016, une convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Afin de poursuivre ses efforts, la collectivité a signé une nouvelle convention de partenariat, la troisième, avec le FIPHFP pour la période de juillet 2022 à juin 2025. En 2023, le suivi personnalisé des agents en situation de handicap a permis de maintenir le taux obligatoire ; soit 6,69% au 30/06/2023.

Ce taux est prévu à la hausse en 2024 compte tenu du nombre importants de dossiers déposés à la MDPH concernant des agents de la collectivité.

Il est à noter que dans le cadre de la convention signée, la collectivité a l'obligation de recruter des apprentis en situation de handicap. Ainsi, en 2023, 1 apprenti supplémentaire en situation de handicap a été recruté par la Région.



• **Etat des lieux de la mixité au sein de la collectivité régionale en 2023**

		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
La mixité au sein des services	Titulaires	844	1290
	Contractuels (permanents)	241	362
	Contractuels (non permanents)	35	43
La mixité dans l'encadrement de la Région (permanents)	DGA et Directeurs/Directrices	14	32
	Chef/Cheffes de service et encadrants de proximité	69	193
La mixité dans le télétravail	Nbre d'agents en télétravail	115	61

#### 4.3.4 Le développement de la formation professionnelle interne

L'accompagnement du parcours des agents a pour objectif d'optimiser l'emploi et l'adaptabilité des effectifs, d'accompagner les projets de modernisation des administrations et d'améliorer l'adéquation entre les besoins, les ressources et les priorités. Cet accompagnement a concerné 512 agents (formations hors CNFPT) en 2023. En 2023, les missions ont connu une augmentation très significative sans pour autant atteindre le niveau d'avant Covid : 150 en 2023 contre 62 en 2022 pour un coût de 248 423 €. La progression rapide de l'utilisation de la visioconférence depuis la crise sanitaire devrait permettre de stabiliser le nombre de missions en deçà de 200 missions/an.

Les formations internes correspondent, pour un tiers d'entre elles à des formations à la prévention et à la sécurité au travail. Bien que les agents de catégorie C représentent 75 % de l'effectif, ils ne représentent que 65 % des départs en formation, tendance que l'on retrouve de manière générale quel que soit le type de collectivité.

Le Conseil en Evolution Professionnelle : L'accompagnement socio-administratif des agents en difficulté ou souhaitant une mobilité a été consolidé avec les actions déployées au titre du Conseil en Evolution Professionnelle mises en place depuis septembre 2023 : 43 entretiens individuels ont été réalisés. 2 PPR (Période Préparatoire au Reclassement) ont été préparées et une immersion a été réalisée. Cinq postes tremplins ont été créés en décembre 2023 afin de permettre la reconversion d'agents faisant face à des restrictions médicales fortes ou en inaptitude partielle.

Le domaine administratif est une voie possible de reconversion qui nécessite néanmoins des phases de formation et d'immersions temporaires au sein des directions. A l'issue d'une période d'un an d'emploi tremplin, l'agent sera accompagné dans sa recherche de nouvel emploi pour une affectation définitive.

#### 4.3.5 La communication interne

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation d'actions et d'évènements tout public ou ciblés :

- La réorganisation du portail RH ;
- La refonte du Flash Info hebdomadaire ;
- Les rencontres RH pour tous les agents (1 séance en 2023 sur l'avancement et la promotion interne) ;
- Les actions au titre de l'égalité professionnelle (sondage, podcasts) ;
- Les actions dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (duoday) ;
- La poursuite des afterworks à destination des encadrants (2 sessions).

### 4.3.6 Les instances consultatives internes

- Réunions du Comité Social Territorial : il s'est réuni à 4 reprises en 2023. Les principaux dossiers examinés ont été :
  1. Organisation des services : organigramme des DGA ;
  2. Protection des lanceurs d'alerte : dispositif d'alerte et modalités de traitement des signalements
  3. Point d'information sur le télétravail ;
  4. Délégation de service public pour l'exploitation du réseau « car jaune » ;
  5. Brigades de remplacement dans les lycées ;
  6. Procédure interne de recueil et de traitement des signalements éthiques ;
  7. Délégation de service public pour l'exploitation des musées régionaux ;
  8. Projet de règlement du télétravail ;
  9. Information sur le Conseil en Evolution professionnelle ;
  10. Bilan sur la mise en œuvre du Plan d'Action Pluriannuel pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes.
  
- Réunions de la Formation Spécialisée en matière de Santé et de Sécurité au Travail (F3SCT) : La F3SCT s'est réunie à 3 reprises en 2023. Les principaux dossiers examinés ont été :
  1. Rapport annuel d'activité de la médecine de prévention (CDG) ;
  2. Information sur le renouvellement de la convention avec le FIPHFP (Plan Handicap) ;
  3. Information sur la reprise de la mission de médecine préventive par INTERMETRA.

Par ailleurs, une délégation de la F3SCT a procédé à plusieurs visites de locaux :

- 28 juin 2023 : Service Contrôle CICC ;
- 12 décembre 2023 : Service Archives (bâtiment Foucque) ;
- 13 décembre 2023 : Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Saint-Denis.

### 4.3.7 La mise en œuvre du nouvel organigramme des services

Dans le cadre de la nouvelle organisation des différents services de la collectivité, des créations de postes permanents ont été approuvées lors de l'assemblée plénière de juin 2023, pour répondre aux besoins en lien avec la nouvelle politique régionale.

Cela représente 118 créations nettes, soit un coût de 8,4 millions d'euros en année pleine. Sur ces 118 créations nettes, 48 recrutements ont été réalisés en 2023, pour un montant de 2,2 millions d'euros en année pleine (soit 831 532€ en 2023). En outre, il y a également eu 21 mobilités internes.

### 4.3.8 Conclusion sur l'évaluation des actions régionales au regard des conditions de travail des agents de la collectivité

**Par ces actions, la collectivité tend à répondre aux ODD suivants :**

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et toutes

ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles

ODD 10 : Réduire les inégalités

## 4.4 Des modes de production et de consommation responsables au sein de la collectivité

### 4.4.1 La consommation de papier

La consommation de papier pour les besoins des services de la région sur l'année 2023 est la suivante : 6 490 rames de papier A4 (8 047 en 2022) et 192 rames de papier A3 pour un montant total de l'ordre de 35 000 €.

### 4.4.2 Une politique d'achat responsable et performante

La Région Réunion s'engage à développer une politique d'achat performante dans tous ses aspects, économique, sociale, durable, inclusive et responsable. Pour cela, un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) sera finalisé à la fin du second semestre 2024, avec une prise d'effet au début de l'année 2025.

Ce schéma matérialisera la nouvelle politique achat de la collectivité. Des engagements forts, avec des actions définies et des objectifs chiffrés, en matière de développement économique, sociale et environnementale y seront précisés. Des indicateurs permettront de suivre l'efficacité des actions et objectifs fixés à ce document. En appréhendant toutes les dimensions de l'achat, le SPASER permettra d'accompagner les mesures prises par la Région au titre de son programme lié à la « nouvelle économie ».

- **Les clauses d'insertion dans les marchés publics**

La Région Réunion souhaite utiliser les outils du Code de la commande publique afin de favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail (personnes en situation de handicap, personnes âgées, jeunes de moins de 26 ans, etc.). Plusieurs leviers sont proposés par le Code :

- Une clause imposant un nombre d'heures d'insertion à réaliser par les titulaires d'un marché en adéquation avec l'objet et le montant du besoin,
- Le critère de performance environnementale pour avoir une insertion plus qualitative,
- Et les marchés publics réservés aux structures de l'économie solidaire.

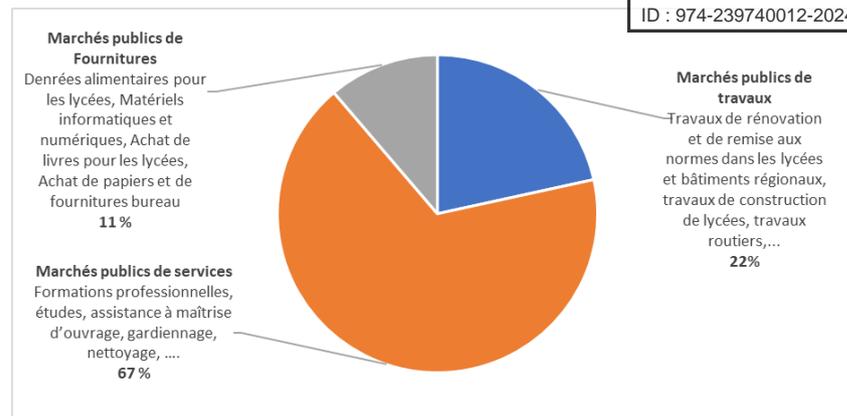
La collectivité régionale est engagée dans cette démarche depuis 2019. Une approche qualitative peut être actuellement menée grâce à la convention signée avec la MDEN (Maison De l'Emploi Nord), permettant à la Région de bénéficier de l'expertise de cette structure dans le clausage des marchés.

Au titre de l'année 2023, 22 000 heures d'insertion ont été réalisées. Ce chiffre peut être augmenté très significativement pour les années à venir. Les grands projets à venir (Nouvelle Route du Littoral, Lycée des métiers de la Mer, Lycée des métiers du tourisme, Creps de Saint-Denis, Creps de la Plaine-des-Cafres, etc.) offrent des potentialités d'insertion très importantes (plusieurs dizaines de milliers d'heures). Par ailleurs, les marchés propices (dans le domaine des travaux et des services) seront clausés plus finement pour augmenter nos heures d'insertion.

Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficiaires potentiels de travailler et de s'insérer via nos marchés, le SPASER proposera des outils ainsi que des stratégies de clausage avec des objectifs précis et chiffrés en matière d'insertion. La marge de progression en ce domaine est significative. La Région doit être un acteur de premier plan à la Réunion en ce domaine.

- **Garantir, faciliter et accroître l'accès des TPE/PME à la commande publique**

La commande publique régionale porte sur des marchés dans des secteurs d'activité divers qui intéressent de nombreuses entreprises réunionnaises (Chiffres clés de septembre 2023 à septembre 2024) :



Le poids de la commande publique régionale, pour l'année 2023, est significatif :

- 257 Millions € TTC : Montant des paiements aux titulaires de marchés publics,
- 12 Millions € TTC : Montant cumulé des marchés/lots inférieurs à 40k € accessibles aux très petites entreprises,
- Plus de 90% de nos marchés ont été attribués à des TPE/PME (dans la continuité des années précédentes),
- 5 lots, nombre moyen de lots en cas d'allotissement.

Dans un contexte économique difficile, marqué au cours du premier semestre 2024 par la crise du secteur du BTP, la Région Réunion souhaite de faire de la commande publique un axe majeur de sa politique en faveur du développement économique et de soutien aux entreprises du BTP. La Région Réunion souhaite aussi que le plus grand nombre d'entreprises puissent accéder à la commande publique locale. L'accès des TPE et PME est donc une priorité. La matérialisation de ces objectifs passe par les actions suivantes :

- Généraliser des clauses financières favorables aux entreprises : Contribuer à leur trésorerie via un paiement à 30 jours et systématiser le versement d'avance à hauteur de 30%,
- Prévoir des clauses dans les contrats pour pallier aux fluctuations économiques (clause de révision des prix adaptée à l'objet du marché et systématisée),
- Simplifier les modalités de participation des entreprises en ne demandant que les informations qui nous sont nécessaires ainsi que rendre les documents plus simples et compréhensibles,
- Avoir une meilleure compréhension du tissu économique local via le sourcing,
- Adapter les clauses des marchés aux TPE/PME (allotissement plus fin, avoir une meilleure cohérence et définition des besoins dans nos cahiers des charges, limiter le nombre de lots susceptibles d'être attribués à la même entreprise afin de permettre d'attribuer les marchés à plus de sociétés, avoir des marchés avec plusieurs attributaires),
- La Région Réunion continuera de mettre en œuvre tous les autres dispositifs favorables aux entreprises régionales.

Le SPASER aboutira à recenser et à généraliser tous les outils utilisables en ce domaine avec une présentation des indicateurs clés pour mesurer l'impact des marchés publics en ce domaine. Ce schéma comportera des mesures pour faciliter leur accès à la commande publique et à les inciter à répondre.

- **Favoriser et généraliser les clauses environnementales**

L'intégration du volet développement durable dans les consultations est un enjeu croissant aussi bien sur le plan réglementaire que sociétal. La Région Réunion a mené à terme son processus de dématérialisation complète des procédures. Le papier est donc employé à titre exceptionnel dans la gestion de nos procédures.

La réglementation impose que certaines clauses environnementales soient généralisées à tous les marchés d'ici 2025. 100% des contrats de la commande publique devront intégrer au moins une considération environnementale d'ici 2025 (clause ou critère) et 30% une considération sociale.

Cette notion de considération implique soit que le contrat comporte une clause environnementale (recyclage, mesures en faveur de l'environnement, etc.) soit un critère de performance environnementale. Ainsi, l'intégration du développement durable peut se faire soit par des clauses ad hoc dans les cahiers des charges techniques, soit par un pourcentage de marchés intégrant au moins un critère de développement durable (réduction des émissions de gaz à effet de serre, utilisation de matériaux écologiques, mesures prises par l'entreprise en faveur du développement durable, etc.).

Des clauses environnementales seront mises en œuvre dans tous nos marchés afin de s'assurer que ceux-ci seront exécutés dans le respect du patrimoine environnemental réunionnais existant et à venir.

La Région doit accompagner et amplifier cette démarche comme la mise en place d'un achat durable avec la nécessaire augmentation de la part des biens issus de réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées dans certaines catégorisations d'achat.

Pour l'achat de nourriture pour les lycées, acheter autant que possible une nourriture bio et issue de la filière courte. Des actions de formation et de sensibilisation des acheteurs publics seront prévus au cours de l'année 2025 et permettront de surmonter les réticences de certains acteurs à adopter de nouvelles pratiques.

Le SPASER permettra de recenser tous les outils à utiliser et à définir des objectifs chiffrés (avec ses indicateurs) et comportera des propositions d'actions pour renforcer la politique de développement durable dans les marchés publics de la Région Réunion.

Évaluation : La Région Réunion est le principal acteur de la commande publique réunionnaise par son implication dans la vie des réunionnais et dans l'activité économique de l'île (lycées, patrimoine routier, équipements culturels, centres de formation, etc.). Par conséquent, la Région doit jouer pleinement son rôle de pilier de l'économie réunionnaise. Elle doit agir en faveur de la cohésion des territoires en favorisant le développement économique, social et environnemental. Le SPASER qui sera mis en œuvre dès 2025 permettra à la Région de synthétiser et de définir ces objectifs de façon réaliste, à la recherche de l'efficacité. Des indicateurs chiffrés permettront l'analyse des résultats obtenus et de mesurer l'impact des marchés publics durables régionaux, afin de pouvoir mettre en œuvre les mesures correctrices.

### 4.4.3 La Région, maître de sa consommation d'énergie

#### La gestion du patrimoine et des consommations :

Pour rappel, le Décret Eco-Energie Tertiaire (DEET) aussi appelé décret tertiaire, dans le cadre de la loi Elan de 2018, vise à réduire la consommation d'énergie dans le secteur tertiaire. Il impose des obligations de performance énergétique aux bâtiments, avec des objectifs de réduction de consommation :

- Réduire de 40% d'ici 2030, de 50% d'ici 2040, et de 60% d'ici 2050 la consommation énergétique finale du bâtiment, par rapport à l'année de référence ;
- Ou, atteindre un niveau de consommation énergétique fixée en valeur absolue pour chaque type d'activité.

#### a) Le programme d'actions

Au-delà des obligations de renseigner la plateforme OPERAT liée au Décret tertiaire, la cellule énergie de la Direction des Bâtiments et du Patrimoine a mis en place des actions de performance énergétique telle que l'installation de télérelèves, la rénovation thermique des bâtiments, le changement d'installation de climatisation et de ventilation, l'installation de centrale production d'énergie renouvelable.

Concernant la consommation en eau et la gestion des fuites, la Direction a mené une campagne de suivi des consommations et de maintenance des réseaux afin de limiter les consommations liées aux fuites d'eau :

- En juillet 2023, 1 163 m<sup>3</sup> de fuites par jour au total étaient à déplorer sur le patrimoine, soit une perte 157 000€ TTC / mois.
- Un marché de recherche de fuites et de réparation a été mis en place au second semestre 2023, prenant pleinement action en 2024.

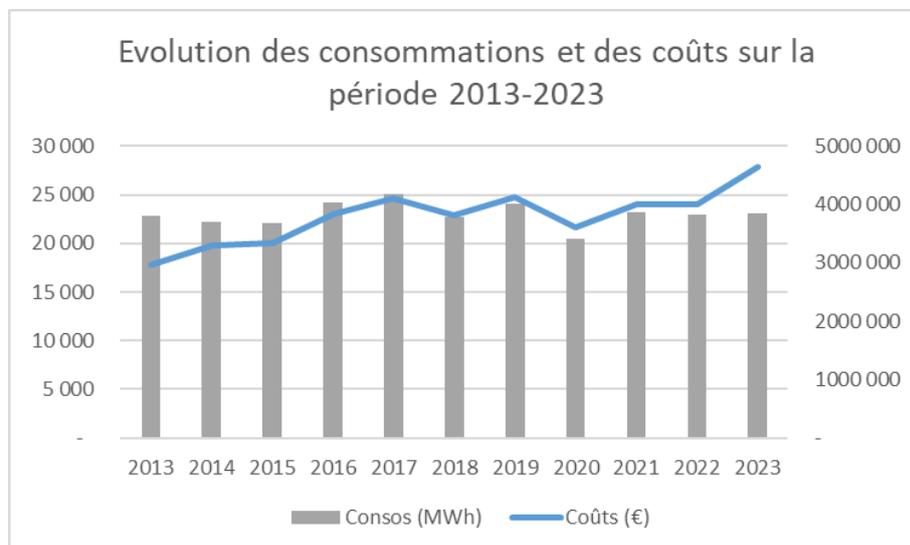
- En juillet 2024, 54 fuites ont été réparées sur 26 sites différents pour un total de 977 m<sup>3</sup> par jour de fuite résorbées, soit 126 033 € /mois (1,5M€ /an) de non dépense sur le budget de fonctionnement de la Région et des établissements,
- 371 000 €TTC d'investissement en travaux ont été engagés. Ces investissements ont servi non seulement à la réparation des fuites en actions correctives, mais également à la mise en conformité de certains réseaux en préventif.

Afin de poursuivre ces actions, la collectivité lance un Schéma Directeur Energie Patrimoine (SDEP). Pour ce faire, il est d'abord nécessaire de réaliser une campagne d'audits énergétiques sur les sites de la Région afin de faire un état des lieux des bâtis et de ses équipements. Ces audits permettront ensuite d'avoir un plan d'action d'économie d'énergie à court, moyen et long terme et de cibler des travaux prioritaires.



b) La consommation en électricité

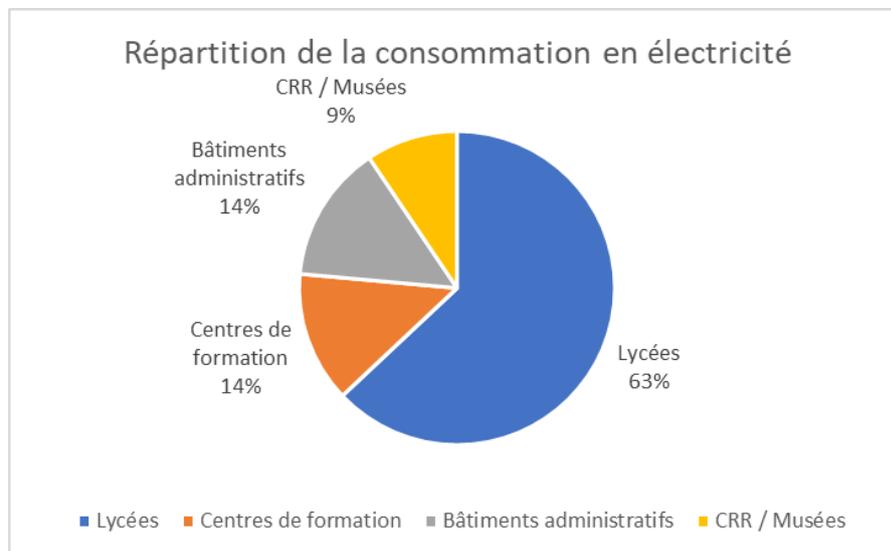
Patrimoine	Surface Utile (m <sup>2</sup> )	Consommation (kWh)	Total Facture électricité (€)	Ratio en surface (Kwh/m <sup>2</sup> /an)
Lycées	486 705	14 556 180	3 065 412	29,91
Centres de formation	77 616	3 118 328	639 372	40,18
Bâtiments administratifs	21 393	3 272 950	523 487	152,99
CRR / Musées	27 385	2 174 878	428 318	79,42
<b>Total</b>	<b>613 099</b>	<b>23 122 336</b>	<b>4 656 589</b>	<b>37,71</b>



c) La consommation en eau

Données issues de la télérelève des compteurs :

- Lycées : 504 124 m<sup>3</sup>
- Centres de formations : 27 000 m<sup>3</sup>



**Les projets VERDIR & OASIS**

a) Le projet Lycées OASIS

Le projet OASIS s'inscrit dans le registre du deuxième volet de la « rénovation énergétique des bâtiments publics » à destination des lycées, initiée par la Région Réunion. Il vise à répondre aux attentes exprimées par le Maître d'Ouvrage et constitue les orientations d'aménagement paysager des cœurs de lycées afin de redynamiser ces espaces et apporter une amélioration des conditions d'accueil et de confort thermique des établissements. Les objectifs principaux du programme portent sur :

- La végétalisation des espaces extérieurs des lycées,
- L'amélioration du confort thermique et énergétique des bâtiments,
- La redynamisation de ces espaces,
- La création de ces espaces à travers un projet participatif, la communauté scolaire était coconceptrice
- Le développement d'un laboratoire écologique à l'échelle d'un quartier,
- La continuité de service de l'établissement.

b) Le projet VERDIR

Dans le cadre d'une amélioration de la qualité des espaces extérieurs dans les lycées, la direction a sollicité les opérationnels de chaque site pour faire émerger des projets en lien avec le confort thermique et le bien être des usagers. 3 sites ont été identifiés avec une réelle volonté des équipes pédagogiques à travailler pour la création des espaces de confort thermique extérieurs. Les lycées Jean Claude Fruteau (St Benoît), Bel Air (Ste Suzanne), Amiral Lacaze (St Denis) se sont positionnés pour travailler de manière collaborative avec un maître d'œuvre et produire ces espaces. Après 6 mois d'échange, nous avons pu finaliser des dossiers de consultation des entreprises et lancer les travaux.

Pour chaque site un programme de travaux a été adapté et établi :

- Lycée Jean Claude FRUTEAU (St Benoît), création d'un espace couvert par des toiles d'ombrage abritant des activités de théâtre (ou autre activité) avec scène et gradins pouvant accueillir une quarantaine de personnes. Des espaces verts ont été réalisés avec un choix des plantes sélectionnées avec les équipes pédagogiques.

- Lycée Bel AIR (Ste Suzanne), création des espaces abrités par des toiles d'ombrage et un kiosque, des mobiliers spécifiques ont été installés permettant de créer une zone conviviale d'échange entre les lycéens. Des zones de fraîcheur ont été réalisées par la suppression du bitume dans la cour centrale, et remplacé par la plantation en pleine terre des espèces végétales choisies en collaboration avec les équipes pédagogiques.
- Lycée Amiral Lacaze (St Denis), création des espaces abrités par des toiles d'ombrage et un kiosque, des mobiliers spécifiques ont été installés permettant de créer une zone conviviale d'échange entre les lycéens. Des îlots de fraîcheur ont été réalisés par la suppression du bitume dans la cour centrale, et remplacé par la plantation en pleine terre des espèces végétales choisies en collaboration avec les équipes pédagogiques. Un bassin d'agrément a été construit avec des plantes aquatiques et des poissons pour réguler la prolifération des larves d'insectes.



#### 4.4.4 La mobilité des agents

##### a) La gestion du parc automobile

Afin de réduire la consommation de carburant, et les émissions de gaz polluants, la Région a travaillé sur un plan de renouvellement de son parc automobile vieillissant avec une plus grande proportion de véhicules propres (électriques et hybrides). Ainsi, 28 véhicules électriques Peugeot (4 type 2008 et 24 type 208) et 13 Toyota hybrides ont été acquis en 2023.

L'installation de 16 bornes électriques sur les sites de la Région et du CPOI en 2023 permet la recharge des véhicules électriques.

Pour l'année 2023, les dépenses relatives à la gestion du parc automobile s'élèvent à 532 780 € pour le carburant (en baisse de 8,5 % par rapport à 2022).

##### b) Les alternatives et principes d'incitativité proposés aux agents pour des mobilités décarbonées

Le forfait mobilités durables : Dans le cadre de sa démarche en faveur du Développement Durable, la collectivité propose d'attribuer le Forfait Mobilités Durables aux agents de la Région Réunion qui se déplacent à vélo ou font du covoiturage pour aller au travail. La Délibération N°DCP2021\_0437 permet d'attribuer le « forfait mobilités durables » aux agents de la Région Réunion qui se déplacent à vélo ou font du covoiturage pour effectuer le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail, dans les conditions fixées par le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 et de l'arrêté du 9 mai 2020. Il s'agit de verser un forfait par an aux agents qui se déplacent en vélo ou pratiquent le covoiturage au moins 100 jours par an.

La prise en charge des frais de transport domicile / travail : Cette prise en charge consiste en un remboursement partiel des frais de transports en commun ou location de vélos pour le déplacement entre le domicile et le lieu de travail. Il concerne les frais engagés pour l'utilisation des services publics de transport de voyageurs ou la location de vélos.

#### **4.4.5 Conclusion sur l'évaluation des actions régionales au regard des modes de consommation des ressources par la Région Réunion :**

##### **Par ces actions, la collectivité tend à répondre aux ODD suivants :**

ODD6\_Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD7\_Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordables

ODD11\_Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12\_Établir des modes de consommation et de production durable

ODD13\_Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD16\_Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

##### **Quelques pistes de progrès :**

Afin d'améliorer toujours plus l'éco-responsabilité des modes de gestion des biens matériels, du patrimoine bâti et consommables de la Région Réunion, la collectivité continuera son travail d'optimisation de l'utilisation des consommables par la stratégie du bon achat et ce en accord avec l'obligation de se fournir en matériels biosourcés.

La structuration d'un réseau de fournisseurs éco-responsables pourrait également être construite.

Un plan de mobilité pour les agents pourrait être réactualisé et des mesures d'incitativité pourraient être construites afin de proposer des alternatives pour les migrations pendulaires des agents. Le forfait mobilités durables pourrait être étendu aux autres engins de déplacement personnels motorisés.

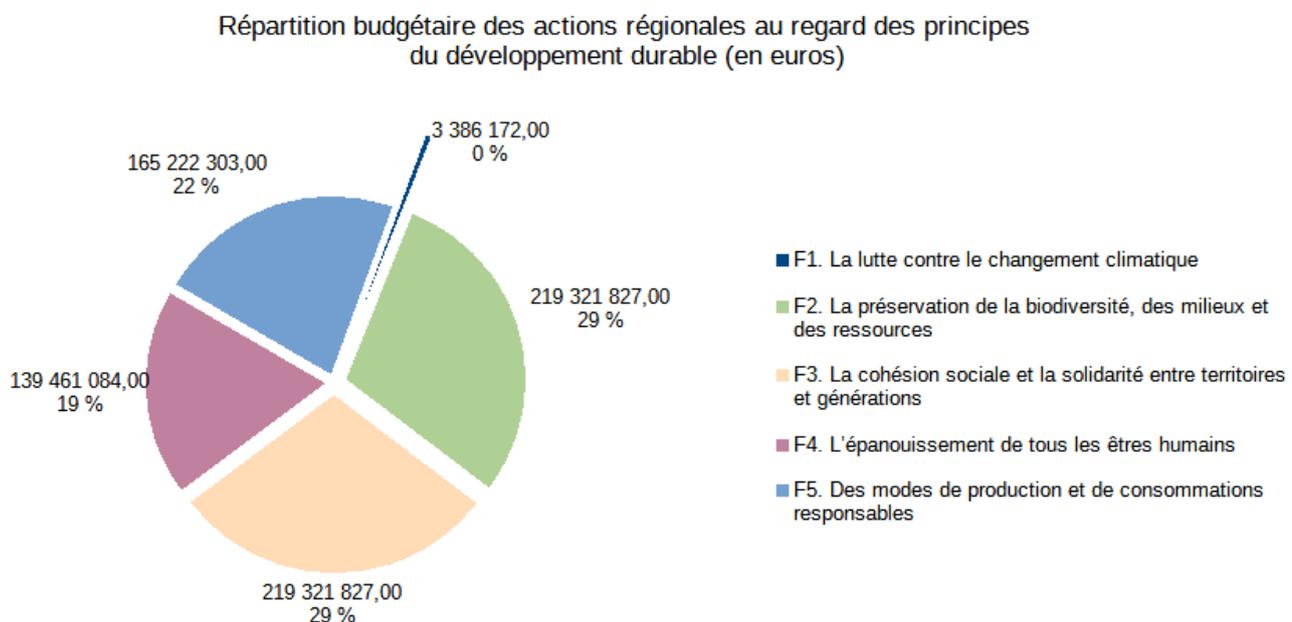
Enfin, afin de continuer à optimiser la dépense énergétique des datas-centers régionaux sur l'île, il serait nécessaire de penser à la mise en place d'une production électrique autonome et passive pour le fonctionnement de ceux-ci.

## 5. Évaluation générale des politiques régionales au regard des objectifs du développement durable

### 5.1 Un éclairage budgétaire des politiques régionales sous l'angle des finalités du développement durable :

Pour qualifier l'effet et les impacts des activités de la collectivité sur le développement durable, une analyse a été menée sur les grands programmes relevés au sein des bilans d'activités. Ce recensement permet de mesurer le poids financier de chacune des finalités du développement durable au sein des politiques régionales.

Les résultats pour 2023 sont les suivants :



## 5.2 Piste d'amélioration pour le rapport 2023 :

### 5.2.1 Un éclairage sur les effets des actions régionales sur l'ensemble des composantes du développement durable : réintégrer la transversalité des effets des actions régionales à l'évaluation

Une qualification qualitative des effets des actions recensés sur chacune des finalités pourrait être expérimentée dans ce rapport.

Chaque action serait analysée en fonction de son impact plutôt positif, neutre ou plutôt négatif sur chacune des finalités du développement durable. Cette méthodologie permettrait de redonner toute sa place à la transversalité de chacune des finalités du développement durable, et des impacts cumulatifs de chacune des actions régionales sur l'ensemble de celles-ci. En d'autres termes, cette méthode nous permettrait de sortir des silos thématiques.

L'évaluation des effets des politiques publiques est présentée ici comme expérimentation. L'enjeu est ici de véritablement constituer un outil d'aide à la décision pour les élus et les administratifs et de permettre d'intégrer au sein de chaque programme mené par la Région la protection environnementale, sociale et culturelle.

Ces effets seraient évalués au regard des éléments suivants :

Esprit des qualifications des effets des actions régionales			
Objectifs du développement durable	Positif	Négatif	Neutre
<b>F1. La lutte contre le changement climatique</b>	Accès à la connaissance des effets, aide à la recherche	Artificialisation du sol	Ne remplit aucun des critères
	Mesures de protection des populations face aux événements climatiques (dont inondations)	Augmentation des GES	
<b>F2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</b>	Mesures de restauration des écosystèmes / Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes	Disparition d'espaces naturels ou agricoles	Ne remplit aucun des critères
	Mesures de dépollution des écosystèmes et ressources (dont assainissement)	Artificialisation des espaces	
	Amélioration des connaissances et aide à la recherche		
<b>F3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations</b>	Présence de services publics, accès à des biens et services, réduction de la pauvreté	Renforce les inégalités d'équipement entre micro-région	Ne remplit aucun des critères
	Garantie l'équilibre d'accès aux services publics et biens essentiels aux populations		
<b>F4. L'épanouissement de tous les êtres humains</b>	Possibilité d'expression de sa culture	Accroissement des inégalités (sociales, éducatives, économiques, territoriales)	Ne remplit aucun des critères
	Accès à la connaissance		
<b>F5. Des modes de production et de consommations responsables</b>	Un essai de consommation de matériaux propres ou biosourcés, ou de réduction d'utilisation de ressources	Des activités carbonées et demandeuses en ressources naturelles	Ne remplit aucun des critères

## 5.2.2 La mise en place d'un protocole partagé, itératif et continu d'indicateurs de suivi auprès des directions

Dans le cadre du perfectionnement annuel de l'exercice, les services concernés par la rédaction du rapport souhaiteraient qu'une mission interne soit réalisée pour identifier les grands indicateurs de suivi des impacts des activités de la Région sur les 5 finalités du développement durable.

L'objectif est de proposer des outils à intégrer au suivi de projet des programmes menés par les différentes directions, qui seront intégrés aux bilans d'activités annuels.

La construction de cette grille pourrait être faite entre avril 2024 et avril 2025, afin de proposer une première évaluation de ce type au sein du rapport des activités de 2024.

Pour cela, il est nécessaire que l'ensemble des directions et services soit non seulement impliqué mais intègre la démarche au sein de leurs modes d'évaluation de leurs actions.

Nous proposons ainsi :

- La mise en commun et la co-construction d'une méthodologie d'analyse et de rédaction unique entre rapport de développement durable et bilan carbone de la collectivité ;
- La mise au point d'un protocole qualitatif d'évaluation de l'éco-responsabilité des activités régionales sur un modèle expérimental ;
- L'intégration des indicateurs d'évaluation de l'éco-responsabilité des activités régionales à intégrer dans les bilans d'activités (pour tous les projets et actions financées).

## 5.2.3 La définition d'un budget vert

La loi de finances pour 2024 a été publiée le 30 décembre 2023 au Journal officiel (JORF n° 0303 du 30 décembre 2023). Aux termes de ses articles 191 et 192, elle instaure l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « budget vert » ainsi que d'une « dette verte ». Cet état permettra de faire une présentation de l'évolution, sur l'exercice concerné, du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux mentionnés dans le règlement précité. Enfin, il sera indiqué la part cumulée de la dette au sein de l'endettement global de la collectivité.

La Région Réunion doit ainsi réaliser l'exercice, qui viendra compléter et affiner les exercices réalisés depuis 2020 au sein du Rapport de Développement Durable de la collectivité, et notamment au sein du présent rapport.

Ainsi, il s'agira pour 2024 de mener les actions suivantes :

- Piloter en mode projet avec les directions concernées (biodiversité, climat, eau, énergie, décarbonation des mobilités...) la mise en place d'un budget pour la transition écologique, sur la base notamment de la méthodologie développée par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE – Institute For Climate Economics) ; Proposer une démarche progressive autour des différents objectifs environnementaux de la taxonomie européenne ;
- Accompagner les directions dans la connaissance et l'appropriation de la démarche de budgétisation verte ;
- Etablir/réviser annuellement les dépenses budgétaires favorables et défavorables à l'environnement ;
- Définir/réviser annuellement les outils et moyens d'évaluation des politiques publiques et des missions transversales en matière de transition écologique et énergétique.

oooOooo

**DELIBERATION N°DAP2024\_0030****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 30*

*Nombre de membres  
représentés : 7*

*Nombre de membres  
absents : 8*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
BADAT RAHFICK  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
COSTES YOLAINE  
LEBRETON LAËTITIA  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

**Représenté(s) :**

RAMAYE AMANDINE  
SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
PAYET JOHNNY  
RAMIN SABRINA  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DGARS / N°116172  
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0030  
Rapport /DGARS / N°116172

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport N° DGARS / 116172 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 25 octobre 2024,

**Vu** l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 25 octobre 2024,

**Vu** l'avis de la Commission Développement Humain du 29 octobre 2024,

**Vu** l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, et Transition Écologique du 29 octobre 2024,

**Vu** l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 29 octobre 2024,

**Vu** l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 31 octobre 2024,

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 31 octobre 2024,

**Vu** l'avis du CCEE (Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement) en date du 05 novembre 2024,

**Vu** l'avis du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) en date du 06 novembre 2024,

**Considérant,**

- que le débat des orientations budgétaires doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget,
- que ce débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, conformément à l'article L.4312-1 du CGCT,
- que ce débat a eu lieu en lien avec les Grandes Orientations de la Mandature 2021-2028,



**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- de prendre acte des orientations budgétaires présentées au titre de l'exercice 2025, conformément au rapport, ci-joint ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0030-DE



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES



# MOT DE LA PRESIDENTE

Le débat sur les Orientations Budgétaires 2025 s'inscrit dans un contexte particulier, lourd d'incertitudes sur plusieurs plans.

D'abord sur le plan international avec notamment les guerres au Moyen Orient et en Ukraine et les élections présidentielles aux Etats-Unis.

Ces évènements de nature différente produisent une conjoncture économique sur le plan mondial dont il est difficile de déterminer tous les impacts avec précision.

Ensuite sur le plan national avec l'annonce d'un déficit public historique dont l'ampleur commande des mesures drastiques sur le plan budgétaire. D'ores-et-déjà, les orientations annoncées par le gouvernement font peser de réelles menaces pour les budgets des collectivités locales, pour l'économie et pour les services publics. La baisse du budget des outre-mer en est l'une des traductions. Le sort du projet de loi de finances 2025, avec des arbitrages et des choix lourds de conséquences, est suspendu au débat parlementaire actuellement en cours, dans un contexte politique tout à fait inédit.

Sur le plan local, force est de constater une baisse de la dynamique de nos ressources fiscales essentielles à notre budget et que nous devons absolument préserver alors qu'elles sont mises en cause par des velléités de réforme (octroi de mer) ou affaiblies par l'électrification progressive du parc automobile (taxe sur la consommation de carburants). Autre élément d'importance qui nous invite à la prudence, la poursuite des contentieux concernant la Nouvelle Route du littoral, même si les conclusions rendues sur les premiers dossiers nous autorisent à être raisonnablement confiants.

La combinaison des facteurs externes et internes dicte donc à la Région l'obligation de poursuivre les efforts ayant permis le redressement des comptes - qui étaient, ne l'oublions pas, très dégradés il y a 4 ans - afin de pouvoir disposer des marges de manœuvre permettant de réaliser notre projet de mandature.

Plus que jamais, la Région doit garder le cap.

Les orientations de la mandature autour des axes fondateurs de la solidarité et du développement humain, du développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle.

2025 sera notamment marquée par le déploiement de certaines opérations comme, à titre d'illustration : les études opérationnelles du lycée de la mer et du lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme ; la poursuite du programme amplifié de la formation professionnelle ; l'adoption de la nouvelle délégation de service public pour les cars jaunes avec le renforcement qualitatif et quantitatif de l'offre ; le début des premiers travaux liés à la construction du futur second viaduc de la NRL ; les contrats de filières identifiés dans le SRDEII dessinant la *Nouvelle Economie* ; le dispositif « *Faire* » pour aider financièrement les petites entreprises ; le lancement de la révision du Programme Pluriannuel de l'Energie et la définition d'une nouvelle feuille de route pour atteindre l'autonomie énergétique ; et bien entendu la poursuite des travaux de révision du Schéma d'Aménagement Régional.

Ces chantiers structurants s'accompagnent d'une politique volontariste de la Région, en faveur du pouvoir d'achat des ménages : cantine à un euro, gratuité des manuels numériques dans les lycées et des équipements dans les lycées professionnels ; gratuité des cars jaunes pour les publics prioritaires ; économie de la facture énergétique par les aides aux chauffe-eaux solaires et aux installations photovoltaïques...

C'est ainsi que nous bâtissons le développement durable et solidaire de notre île.

**Huguette Bello**  
**Présidente du Conseil Régional**

# SOMMAIRE

## LE CADRE FINANCIER ..... 3

### AXE 1

#### LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE ..... 15

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE.....	17
S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS .....	31
RENFORCER LA QUALITÉ DES FORMATIONS AU SERVICE DES RÉUNIONNAIS.E.S ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	41
POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE .....	57
SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS.....	74
CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS .....	86

### AXE 2

#### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION ..... 90

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS .....	92
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES .....	102
INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR.....	108
LA RELANCE DU TOURISME .....	123
UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.....	130
SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL .....	135
FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....	138
PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS .....	145
LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES .....	152

### AXE 3

#### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ..... 157

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES .....	159
UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS.....	165
MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE.....	173
POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT .....	180
POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN.....	193
ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE.....	201

#### LES MISSIONS TRANSVERSALES ..... 210

LES FINANCES.....	212
LES PROGRAMMES EUROPEENS.....	222
LES RESSOURCES HUMAINES .....	230
LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE .....	238
LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION.....	243
LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER.....	249
LES MOYENS GÉNÉRAUX.....	254

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0030-DE



# LE CADRE FINANCIER

## CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L.4312-1 du code général des collectivités territoriales, le cadre financier du rapport des orientations budgétaires est constitué de la présentation des éléments suivants :

- La conjoncture économique nationale ;
- La trajectoire de redressement des finances publiques en 2024 et en 2025 ;
- La contribution des collectivités au redressement des comptes : le Projet de Loi de Finances 2025 ;
- La trajectoire financière régionale 2025 ;
- La stratégie de la dette et la trésorerie.

### I - LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE NATIONALE

#### **A - Le contexte économique : une croissance décevante et une inflation qui se normalise**

Dans le cadre du PLF 2025, le gouvernement a révisé à la baisse ses prévisions de croissance par rapport à la dernière loi de finances, soit **une croissance à 1,1 % en 2025**, en dessous des prévisions de 1,4 % de la dernière loi de finances.

L'inflation se normalise depuis 2023 puisqu'elle est sous la barre des 2% au cours de l'année 2024 et se normaliserait autour de 1,8 % pour 2025.

Inflation	2024	2025
PLF 2025	+2,1%	+1,8%
Pacte de Stabilité (avril 2024)	+2,5%	+1,7%
LPFP 2023-2027 (nov 2023)	+2,5%	+2,0%
Banque de France (Sept 2024)	+2,5%	+1,5%
Consensus éco (Sept 2024)	+2,5%	+1,9%
OCDE (Sept 2024)	+2,4%	+1,9%
Com. Européenne (mai 2024)	+2,5%	+2,0%
FMI (avril 2024)	+2,4%	+1,8%

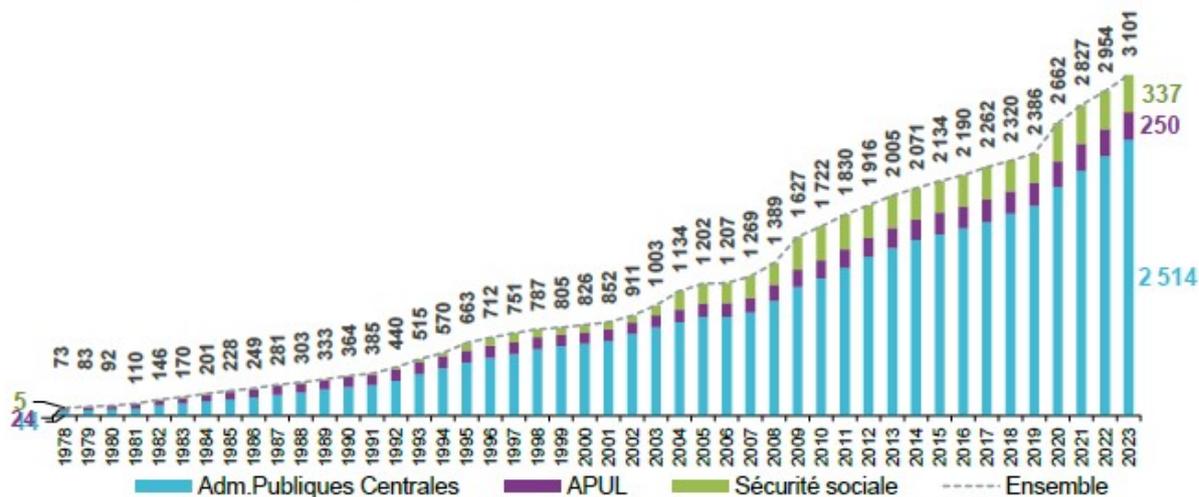
#### **B - Le contexte national : une dégradation du déficit public qui s'intensifie en 2024**

En 2023, le déficit public atteint **5,5% du PIB** contre une prévision de 4,9 % prévue dans le cadre de la LFI 2024. Ce premier « dérapage » concerne principalement le budget de la Sécurité sociale et de l'État, plus marginalement les administrations locales.

Le besoin de financement des collectivités locales s'est établi à 5,5 Md€ en 2023 contre un excédent de financement en 2022 de 3,0 Md€. Cet écart de 8,5 Md€ représente 30 % de l'augmentation du déficit public en 2023.

Néanmoins, le besoin de financement total des collectivités locales est lié à l'effort d'investissement. Le budget de l'Etat est structurellement déficitaire sur sa section de fonctionnement avec un niveau d'investissement plus faible.

L'endettement public est élevé : il a augmenté de 148 Md€ en 2023 dont 6 Md€ pour les administrations publiques locales (APUL) pour atteindre 3 101 Md€.

**Endettement des administrations en Md€**

Face à une situation dégradée, la Commission européenne a ouvert depuis le 26 juillet 2024 une procédure pour déficit excessif vis-à-vis de sept pays dont la France.

**Le non-respect d'une trajectoire de redressement expose la France à des sanctions allant jusqu'à 0,1% du PIB par an soit environ 2,8 Md€ / an.**

## **II - LA TRAJECTOIRE DE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES EN 2024 ET 2025**

Alors que la LPFP 2023-2027 adoptée en décembre 2023 prévoyait une trajectoire de retour vers les 3 % à horizon 2027, un net décalage est intervenu dès le début d'exercice 2024 notamment en intégrant le niveau de déficit 2023. Aussi, dans l'urgence, des mesures de maîtrise des dépenses de (-) 10,2 Md€ ont été réalisées dès le 21 février 2024 dont **(-) 50 M€ de crédits ciblés pour les Régions sur l'apprentissage**. Ce qui a représenté une baisse de (-) 1,2 M€ de dotation annuelle en faveur des CFA pour notre collectivité.

Début septembre 2024, le gouvernement a alerté sur un dérapage plus important du niveau de déficit qui était alors annoncé à **5,6 % pour 2024** et une trajectoire qui resterait supérieure durablement à **6 % sans mesures correctrices**.

Le PLF 2025 présenté le 10 octobre 2024 affiche une prévision encore plus dégradée pour 2024 avec un déficit qui atteindrait **6,1% du PIB et un effort de redressement de 1,1 % de PIB pour ramener le déficit à 5 % dès 2025**.

Ainsi, ce PLF 2025 contient dans sa version initiale **60 Md€ d'économies** à réaliser dont les deux tiers (soit 40 Md€) seront portés par des mesures de réduction des dépenses publiques partagées entre l'Etat, les collectivités et les administrations de sécurité sociale. Le tiers restant de l'effort (soit 20 Md€) portera sur les recettes où des mesures sont orientées sur la justice fiscale sans pénaliser la croissance et en favorisant la transition écologique.

Le retour en dessous du seuil de 3 % de déficit n'est pas prévu avant 2029.

### III - LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Les principales mesures de contribution des collectivités régionales au redressement des comptes publics concernent :

- la hausse du taux de cotisation à la caisse de retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, la CNRACL, de 4 points ;
- une réduction des dépenses de l'Etat en faveur des collectivités locales de **5 Md€** dont :
  - ❖ La constitution d'un fonds de réserve par prélèvement sur les recettes des collectivités de 3 Md€ ;
  - ❖ Le gel de la TVA de 1,2 Md€ ;
  - ❖ La réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) de 0,8 Md€.
  
- ❖ Pour les Régions et les Collectivités Territoriales Uniques (CTU), le PLF 2025 prévoit des mesures d'économies de **1,149 Md€ sur l'effort de 5 Md€** pour l'ensemble des collectivités, soit 23 % de contribution à l'effort alors que les Régions et CTU ne représentent que 15 % de la dépense locale.

Par ailleurs, il est à souligner une mesure décrite dans l'article 25 du PLF 2025 en faveur de la transition écologique qui vise à augmenter le malus automobile et qui a pour objectif d'accélérer le verdissement du parc automobile.

#### **A - La hausse de 4 points du taux de cotisation CNRACL**

Le PLF2025 acte la recommandation de la Cour des Comptes de faire contribuer les employeurs territoriaux au retour à l'équilibre financier de la CNRACL à hauteur de la part du déficit du régime des retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers par une augmentation de 4 points du taux de la CNRACL. Cette hausse serait suivie par des mesures complémentaires à compter de 2026.

- ❖ Pour les Régions et CTU, l'impact s'élèverait à 81 M€ sur la base des comptes administratifs 2023.

#### **B - Le prélèvement au profit d'un fonds de réserve : article 64 du PLF 2025**

L'article 64 du PLF 2025 propose la mise en place d'un prélèvement sur recettes affecté à un « fonds de réserve », plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités locales à compter de 2025.

Les collectivités concernées sont celles dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal en 2023 sont supérieures à 40 M€. Un prélèvement, plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement, est proposé. L'activation de ce prélèvement est conditionnée à un risque de dépassement d'un solde de référence du déficit public des collectivités locales.

A ce stade de la préparation du projet de loi de finances, les Régions non-contributrices au fonds de solidarité régionale en 2023 seraient exclues du prélèvement : la Région Réunion ne serait pas concernée par cette mesure d'économie.

- ❖ Pour les Régions et CTU, l'impact s'élèverait à **529 M€** pour 12 Régions.

#### **C - La révision à la baisse des fractions de TVA en 2024 et gel des recettes de TVA versées en 2025 : article 31 du PLF 2025**

Le gouvernement annonce une révision à la baisse de la croissance de la TVA au titre de 2024 à hauteur de 0,8 % contre 4,5 % sur une base 2023 initialement plus élevée.

L'assiette de TVA sur lesquelles émergent les collectivités est l'assiette dégrèvements. Le rendement s'est à nouveau affaîssi en 2023 (plus de remboursements), ce qui a amputé la croissance de la TVA de 1,8 %.

À rendement constant la TVA revenant aux collectivités locales aurait augmenté de 4,6% en 2024 et pas de 2,8%.

Les évaluations associées à la LFI 2024 et au PLF 2025 prévoient de rester dans des zones de rendement faible. Dans le cadre des évaluations révisées de la TVA au titre de 2024, le rendement serait de 72,2 % contre un exécuté de 72,9 % en 2023, **ce qui ramènerait la croissance de la TVA nette 2024 à 0,8 % seulement, soit une recette de fractions de TVA moindre en 2024.**

**Le PLF 2025 prévoit le gel des fractions de TVA pour 2025 (fraction TVA DGF et fraction TVA perçue en remplacement de la CVAE).**

L'affectation de la dynamique de la TVA aux collectivités locales à compter de 2026 n'est pas modifiée contrairement à ce proposait notamment le rapport de la Cour des Comptes publié début octobre.

- ❖ Pour les Régions et CTU, l'impact s'élèverait à 474 M€.

## **D - L'abaissement de la compensation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : article 30 du PLF 2025**

Le PLF 2025 opère deux modifications sur les attributions versées à compter de 2025 :

- La suppression du FCTVA afférent aux dépenses de fonctionnement ;
- L'abaissement du taux de compensation du FCTVA en investissement de 16,404% à **14,85%, soit - 1,554 points.**

- ❖ Pour les Régions et CTU, l'impact s'élèverait à 64 M€.

## **IV - LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE RÉGIONALE 2025**

### **A – La poursuite d'une stratégie financière responsable malgré de fortes contraintes externes**

La stratégie financière menée depuis 2021 a permis de redresser les finances de la Région avec un recul de la dette régionale de 1,317 Md€ à fin 2021, 1,262 Md€ à fin 2022, 1,196 Md€ à fin 2023.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la Région n'a pas recours à l'emprunt : l'encours de dette prévisionnel sera de 1,120 M€ à fin 2024, soit (-) 197 M€ depuis 2021.

Cependant, les mesures d'économies d'ampleur prévues dans le PLF 2025 pour ramener le déficit à 5 % du PIB en 2025 vont impacter fortement la Région Réunion.

Ainsi, nos recettes régionales seront abaissées par les mesures annoncées du PLF 2025 avec :

- la hausse de 4 points de la cotisation CNRACL :

- ❖ Pour notre collectivité, l'impact s'élèverait à **2 M€**.

- le recul du produit de TVA dès fin 2024 puis son gel de croissance prévisionnelle à un taux de 0,8 % pour 2025 :

- ❖ Pour notre collectivité, l'impact s'élèverait à **5 M€** dès l'exercice 2024 ainsi qu'en 2025.

- l'abaissement de la participation de l'Etat au financement de l'investissement local à travers le FCTVA ramené à 14,85 % (soit – 1,554 points) :

- ❖ Pour notre collectivité, l'impact s'élèverait à **4,7 M€** sur une base de dépenses éligibles de 300 M€.

D'autre part, les recettes fiscales perçues au titre de la consommation des (carte grise) apparaissent moins dynamiques depuis le début d'exercice 2024 dans un contexte de conjoncture économique plutôt morose.

Dans ce cadre, il est impératif de maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement sur les années à venir, d'optimiser nos ressources afin de préparer la forte augmentation de nos dépenses d'investissement en 2026 avec le démarrage du chantier du viaduc NRL.

La stratégie financière fixée par la mandature vise à pérenniser les équilibres budgétaires et financiers avec un objectif double : d'une part, ne pas dépasser le seuil d'alerte en matière de dette et, d'autre part, optimiser les capacités financières de la collectivité pour investir davantage sur le territoire.

Les principaux ratios relatifs à la santé financière et la solvabilité de la collectivité sont les suivants :

- une **épargne brute autour de 25 % des recettes réelles de fonctionnement** ;
- une **capacité de désendettement inférieure à 9 années** (plafond fixe pour l'ensemble des régions).

Le projet de budget 2025 de la Région devra ainsi s'inscrire dans une programmation pluriannuelle budgétairement soutenable, tant en investissement qu'en fonctionnement. Le PPI/PPF, présenté le 28 octobre 2022 sur la période 2023-2030, a été élaboré à partir des projets prioritaires de la nouvelle mandature.

C'est à l'occasion des travaux sur les orientations budgétaires 2025 qu'une mise à jour de ce document de référence est proposée en fonction de l'avancement des projets, des éléments législatifs et réglementaires ou encore du contexte social et économique du territoire.

L'actualisation des opérations, en cohérence avec les capacités financières de la Région, pose un cadre financier prudent pour l'année 2025. L'objectif est de pouvoir assurer les projets de la mandature avec les équilibres budgétaires et financiers, mais aussi conforter la confiance de nos partenaires externes pour les années à venir.

## B – Le cadre budgétaire (art. L.4312-1 du CGCT)

En mouvements réels, les évolutions budgétaires sur la période 2018 à 2025 sont prévues comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024	Pré CA 2024	BP 2025 prév.
Recettes réelles de fonctionnement	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	644,5	639,0	661
- RRF hors provisions	590,0	614,6	535,6	557,2	626,3	625,6	644,4	634,8	661
Dépenses réelles de fonctionnement	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	483,8	490,3	488
- DRF hors provisions	446,9	448,5	409,2	399,3	384,6	415,1	462,3	468,8	488
<b>Epargne de gestion *</b>	<b>142,0</b>	<b>161,2</b>	<b>125,7</b>	<b>156,8</b>	<b>241,2</b>	<b>210,5</b>	<b>182,3</b>	<b>172,0</b>	<b>173</b>
Intérêts dette	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,6	30,2	31,3	27
<b>Epargne brute *</b>	<b>121,3</b>	<b>138,0</b>	<b>105,3</b>	<b>136,0</b>	<b>219,4</b>	<b>180,8</b>	<b>152,0</b>	<b>140,7</b>	<b>146</b>
Remboursement dette	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	66,3	78,2	75,8	67
<b>Epargne nette *</b>	<b>83,9</b>	<b>97,9</b>	<b>46,3</b>	<b>71,7</b>	<b>154,3</b>	<b>114,5</b>	<b>73,9</b>	<b>64,9</b>	<b>79</b>
Dépenses d'équipement	534,3	397,5	296,4	316,5	291,1	352,3	437,3	341,3	451
Recettes propres d'investissement	229,7	218,4	194,2	98,0	156,9	213,8	295,4	273,5	111
Recours à l'emprunt	198,5	80,0	70,9	140,0	10,0	0	89,5	0	261
Endettement	1 190	1 230	1 241	1 317	1 262	1 196	1 207	1 120	1 314
<b>Capacité de désendettement (dette/EB)</b>	<b>9,8</b>	<b>8,9</b>	<b>11,8</b>	<b>9,7</b>	<b>5,8</b>	<b>6,6</b>	<b>7,9</b>	<b>8,0</b>	<b>9,0</b>
<b>Taux d'Epargne Brute (dette/RRF)</b>	<b>20,6 %</b>	<b>22,4 %</b>	<b>19,6 %</b>	<b>24,3 %</b>	<b>34,9 %</b>	<b>28,8 %</b>	<b>187,3 %</b>	<b>22,1 %</b>	<b>22,1 %</b>

\* hors provisions

Le cadre budgétaire 2025 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière pour garantir la réalisation des projets inscrits au PPI-PPF sur la toute la période 2023-2030, mais subit l'atonie de nos recettes et des mesures d'économies prévues par le PLF 2025.

**Ces mesures vont nous contraindre plus encore à rationaliser nos dépenses et optimiser nos recettes.**

- Les recettes de fonctionnement s'établissent à **661 M€** alors que les charges sont de 488 M€ (hors intérêts);
- Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 111 M€ et les projets d'investissement sont de 451 M€ ;
- Le niveau d'épargne brute dégagé est de 146 M€, avec une capacité de désendettement de 9 années projeté au plafond ;
- Le taux d'épargne brute s'établit à 22,1 % ;
- Le recours à un niveau d'emprunt de 261 M€ ce qui porterait l'encours de dette à 1 314 M€ à fin 2025.

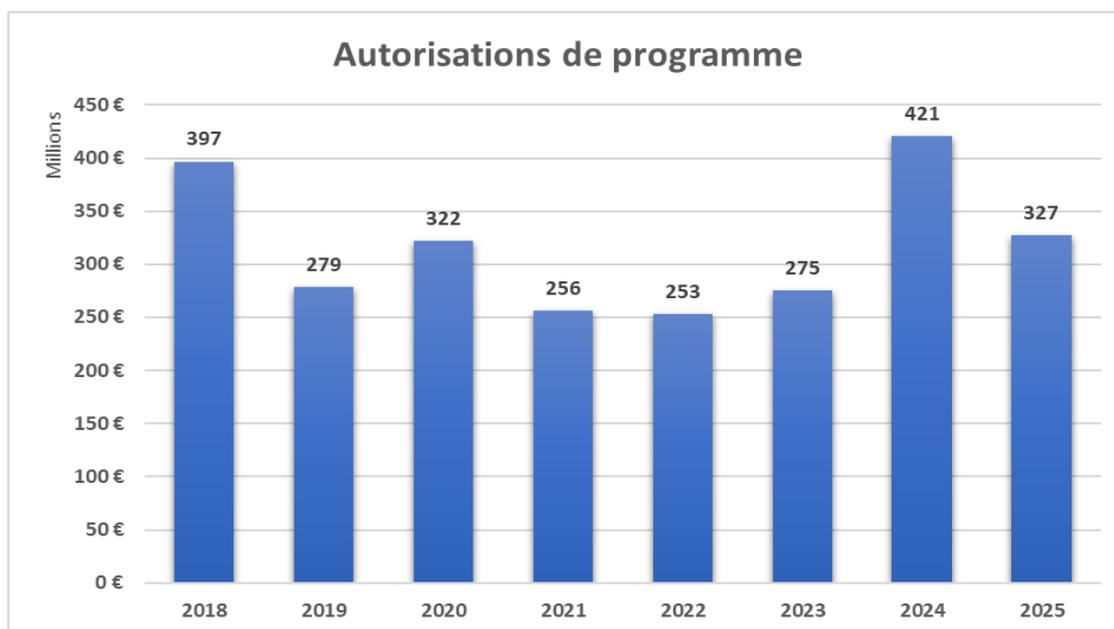
La Région Réunion, tout étant consciente de ses difficultés et des contraintes de préparation du budget primitif 2025, veillera à garder une trajectoire financière soutenable de ses finances.

### C – Les engagements pluriannuels

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du stock des autorisations de programme et d'engagement sur la période 2018 – 2025. Il s'agit d'enveloppes budgétaires programmées annuellement par le Conseil Régional pour présenter des projets d'investissement et des actions d'intervention inscrits dans son plan de mandature.

L'affectation d'une autorisation de programme ou autorisation d'engagement est la décision de la Région de mettre en réserve et de consacrer un montant des crédits prévus au budget à la réalisation d'une opération d'investissement ou de fonctionnement identifiée et évaluée.

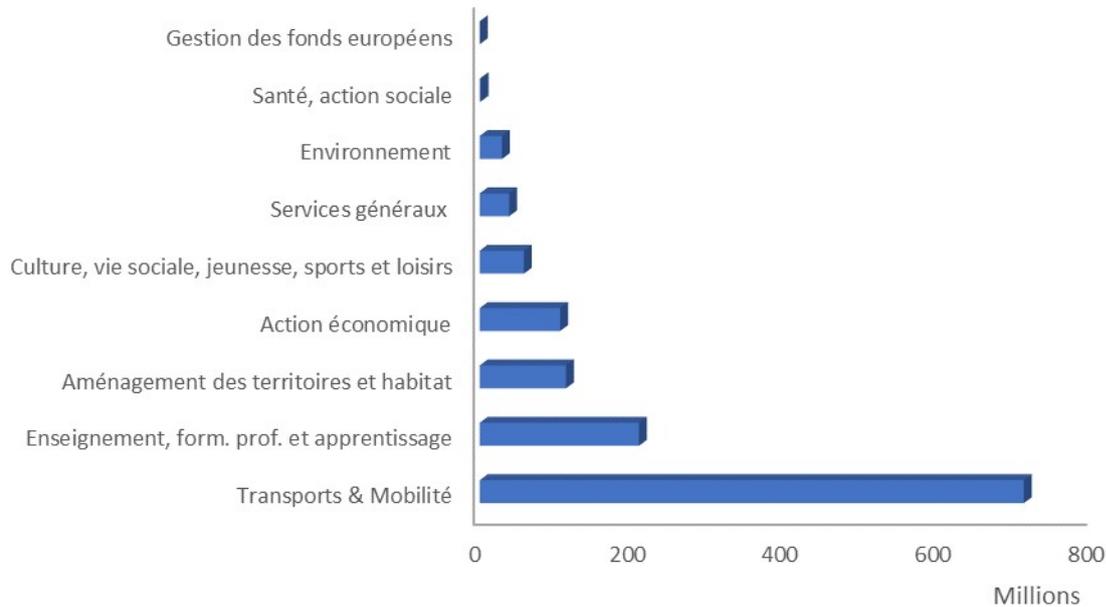
- **En section d'investissement**



Au BP2025, 327 M€ de crédits sont prévus pour les projets pluriannuels d'investissement.

Au 31/12/2023, le secteur des transports avec les constructions d'infrastructures modernes (NRL, pont de l'Etang de St Paul etc..) et la politique régionale de mobilité durable porte les projets les plus volumineux pour un montant cumulé affecté restant à réaliser de **710 M€**.

## Autorisations de programmes affectées non mandatées au 31/12/2023

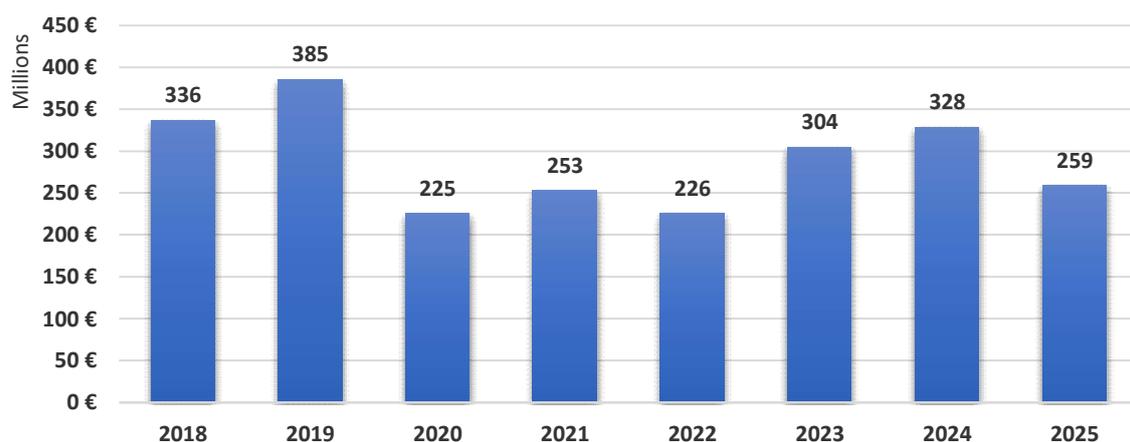


- **En section de fonctionnement**

Au BP2025, 259 M€ de crédits d'engagement sont prévus pour les projets pluriannuels de fonctionnement.

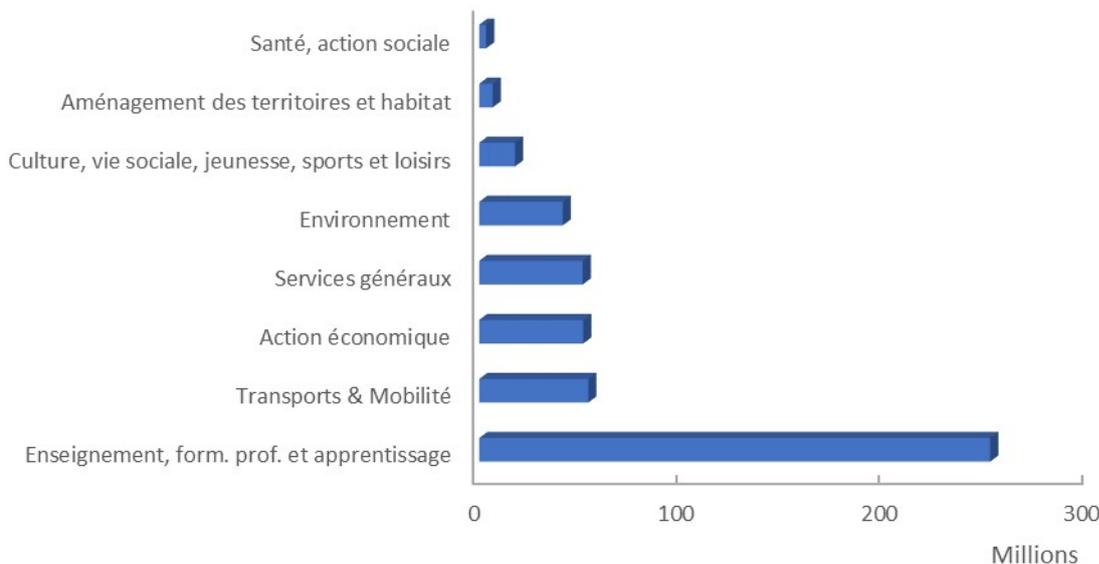
La Région poursuit son projet de mandature avec notamment la contractualisation du nouveau Pacte 2024 – 2027. Il permet à la collectivité régionale de mettre en place une nouvelle offre de formation en faveur des jeunes et d'offrir des parcours qualifiants pour favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi.

## Autorisations d'Engagement



Au 31/12/2023, le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle des jeunes ou des publics les plus fragiles reste un axe de développement prioritaire pour un montant cumulé affecté restant à réaliser de **252 M€**.

## Autorisations d'engagement affectées non mandatées au 31/12/2023



### D – La poursuite des travaux en faveur d’une certification des comptes

Dans le cadre de la certification des comptes de la Région, les travaux menés depuis 2020 ont permis de définir les actions prioritaires restant à développer pour parvenir à la fiabilisation des comptes et des états financiers.

Les chantiers restant à approfondir et à structurer concernent notamment :

- le patrimoine régional ;
- le contrôle interne comptable et financier en matière de recettes ;
- le système d'information sous l'angle de la qualité comptable ;
- la fiabilisation des états financiers.

En 2025, la Région s’inscrira dans une démarche d’accompagnement de ses services dans la poursuite des travaux en faveur d’une certification de ses comptes à l’aide d’une part, d’un accompagnement par un nouveau Commissaire aux Comptes, et d’autre part, en ayant recours à des spécialistes dans la gestion de l’actif patrimonial tant physique que comptable.

## V - LA STRATÉGIE DE LA DETTE ET TRÉSORERIE

### A – La situation de la dette et plan de financement

La Région Réunion a défini au cours des derniers exercices une stratégie financière visant à garder le contrôle de ses finances ainsi qu’à maîtriser son endettement, tout en finançant les investissements prioritaires.

- **Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la Région n’a pas recours à l’emprunt**

Les conditions de recours à l’emprunt sur la période 2022-2024 sont très dégradées. Grâce à un contexte favorable en 2024 de financements de l’Etat et de l’Europe en clôture du programme européen 2014-2020, la Région se dispense de recourir à de nouveaux emprunts.

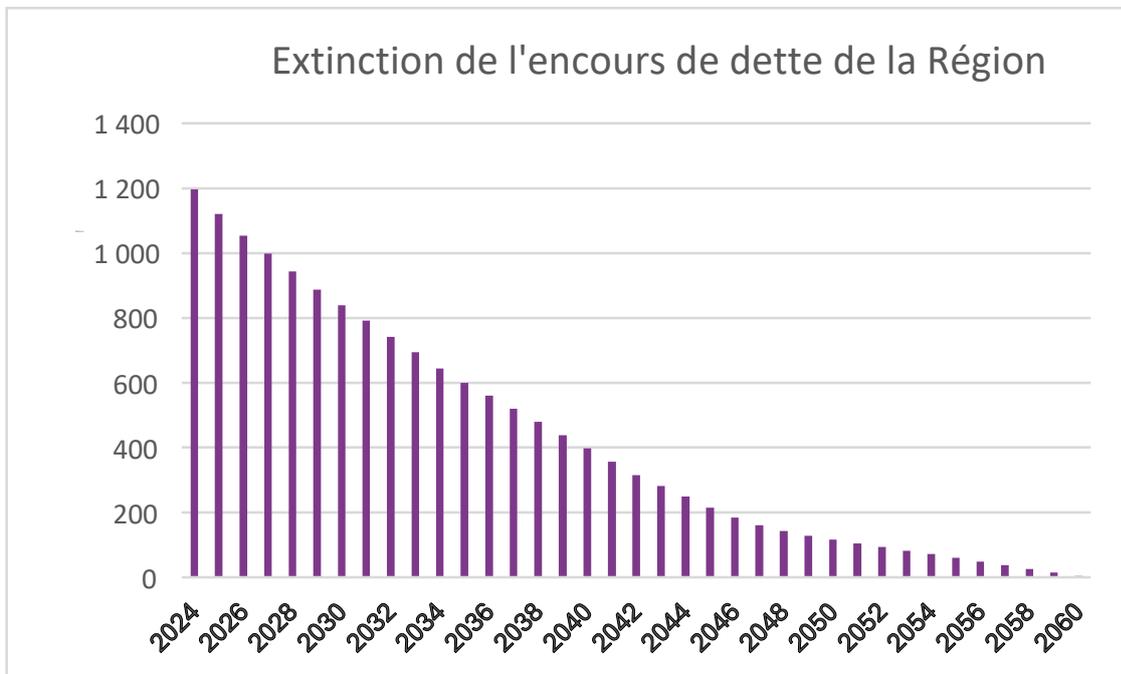
La dernière mobilisation d’emprunt remonte à 2022 sur un contrat dont les conditions ont été déterminées dans un marché très favorable en 2021.

- **La Région se désendette de 75 M€**

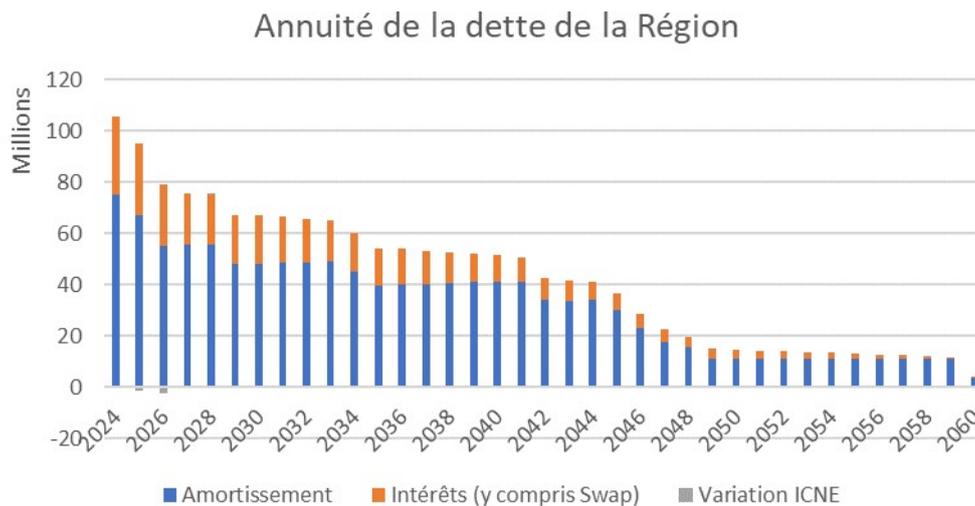
Sur l'exercice 2024, la Région est parvenue à diminuer son endettement de 75 M€. Ce qui représente, sur la période 2021 à 2024, un désendettement cumulé de près de 200 M€.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de dette prévisionnel de la Région s'établit à 1 120 M€.

L'extinction contractuelle de l'encours actuel est présentée ci-dessous :



Le remboursement de l'encours de dette se traduit par le paiement des annuités ci-dessous :

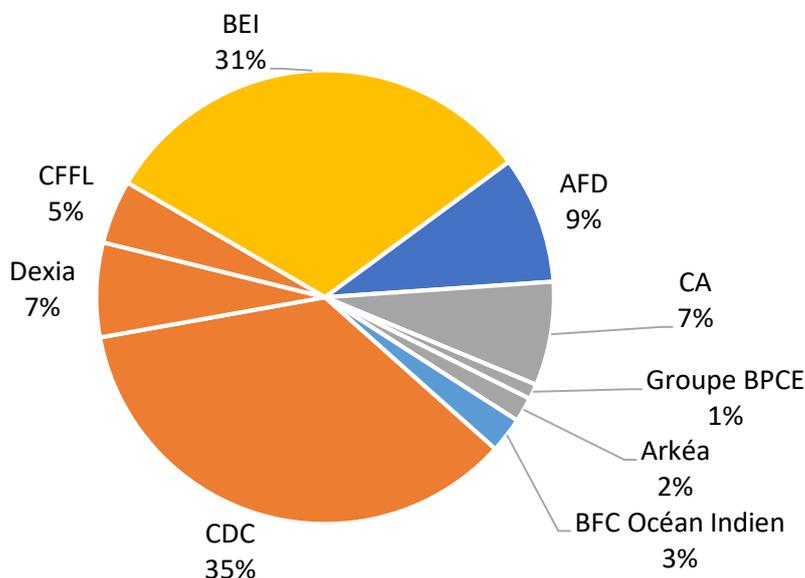


- **Les prêteurs de la Région**

L'encours de la Région est marqué par le financement des grands projets Régionaux.

Les principaux bailleurs sont la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la Banque Européenne d'Investissement.

### Répartition des prêteurs au 01/01/2025



- **Le coût moyen de l'encours de dette**

La Région subit depuis 2023, comme l'ensemble des collectivités, la hausse des taux d'intérêt. La politique monétaire de la Banque Centrale Européenne se traduit par une baisse des taux directeurs et des taux monétaires. La baisse serait effective en année pleine sur 2025.

La Région dispose d'une exposition à taux variable essentiellement composée de prêts de la CDC dépendant du taux du Livret A. Le taux du Livret A est stabilisé à 3% jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2025. Il devrait baisser à compter de cette date ce qui se traduirait par une baisse du cout de la dette à taux variable.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la part fixe de l'encours représentera 60% de l'encours total. Cette part apportera de la visibilité sur le niveau de la charge financière de la Région.

	Capital restant dû au 01/01/2025 (après couverture)	Part de l'encours	Taux moyen au 01/01/2025
<b>Fixe</b>	<b>672 318 163</b>	<b>60,0%</b>	<b>1,79%</b>
<b>Variable</b>	<b>428 142 053</b>	<b>38,2%</b>	<b>3,61%</b>
<i>Livret A</i>	<i>397 500 000</i>	35,5%	3,75%
<i>E6M</i>	<i>18 421 053</i>	1,6%	2,94%
<i>€ster / TAM / TAG</i>	<i>12 221 000</i>	1,1%	0,00%
<b>Structurés</b>	<b>20 000 686</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,70%</b>
<b>Total</b>	<b>1 120 460 902</b>	<b>100%</b>	<b>2,48%</b>

La ligne de 12,2 M€ arrive à échéance au 1/1/2025, elle ne générera donc pas

L'encours dit « structuré » représente 2% de l'encours global. Il s'agit de prêt sans effet de levier. Cette exposition est classée 1-B au sens de la Charte de Gissler, c'est-à-dire la catégorie la plus sécurisée après le 1-A (98% de l'encours de la Région). La Région n'a jamais recouru à des emprunts structurés toxiques ou volatils pouvant entraîner une forte dégradation des taux d'intérêt.

- **Le plan de financement**

Les perspectives de mobilisation de l'emprunt pour l'exercice 2025, et les exercices suivants, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement seront établies selon une diversification des sources de financement ainsi que dans le respect des indicateurs cibles de la stratégie financière fixée par la mandature (taux d'épargne brute et ratio dynamique de désendettement).

## **B – La politique de gestion de la trésorerie**

La Région dispose de deux instruments de trésorerie mobilisables tout au long de l'année en fonction des besoins infra-annuels :

- Un programme d'émission de titres Neu CP (anciennement billets de trésorerie) de 300 M€. Il s'agit d'un outil financier équivalent à une ligne de trésorerie. Il n'en diffère que par son aspect désintermédié, c'est-à-dire que la collectivité ne passe plus par un établissement bancaire pour obtenir des financements à court terme, mais recherche directement la liquidité auprès d'investisseur sur les marchés financiers.
- Des lignes de trésorerie jusqu'à 100 M€. En août 2024, une ligne de trésorerie de sauvegarde de 70 M€ au taux Ester + une marge a été souscrite pour une durée de 12 mois.

# AXE 1

## LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :

## LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

## PRÉAMBULE

La seconde partie du mandat étant amorcée, l'année 2025 sera marquée par la concrétisation de projets phares ou l'intensification de l'activité à la faveur de ces derniers.

Le développement humain et solidaire demeure le domaine d'intervention prioritaire de la collectivité. La Région déploie des efforts particuliers en faveur des Réunionnaises et Réunionnais en leur facilitant l'accès à des capacités essentielles. Garantir une éducation de qualité tout au long de la scolarité et des études supérieures, fournir l'égal accès à la formation professionnelle, promouvoir et démocratiser les pratiques culturelles et sportives, mais aussi bâtir un territoire solidaire avec plus de justice sociale sont autant d'objectifs qui continueront de structurer l'intervention régionale pour l'année à venir.

En effet, les trois premières années de ce mandat ont été marquées par des réformes structurelles et organisationnelles, qui ont permis d'aligner l'ensemble des politiques publiques avec les objectifs du programme régional. La création de la DGA DHS et la réorganisation de ses directions opérationnelles, entre 2022 et 2024, ont renforcé la synergie entre les différents champs.

En 2025, l'action régionale se concentrera plus particulièrement sur les politiques publiques à fort impact transversal, contribuant à la réalisation de l'ensemble des priorités du mandat, notamment en matière d'égalité femmes-hommes, d'orientation tout au long de la vie, de lutte contre le décrochage scolaire, d'aides à la mobilité pour les jeunes, ainsi que de formation professionnelle. La synergie entre la culture et l'éducation sera renforcée afin de stimuler l'éveil artistique, la créativité et l'esprit critique des jeunes.

Dans la continuité des travaux menés en 2024, l'année 2025 sera marquée par l'adoption et un travail spécifique sur l'articulation des documents programmatiques suivants :

- Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) ;
- Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

Aussi, parce que le patrimoine est au cœur de cette stratégie régionale, les études et travaux de construction d'infrastructures tels que les trois lycées (lycée des métiers de la mer, lycée du tourisme et de l'hôtellerie, lycée d'enseignement adapté), les centres de formation (AFPAR de Saint François, institut d'études en Santé du Nord), les équipements culturels ou sportifs (Domaine de Maison Rouge, MADOI, FRAC, Kélonia, Stella Matutina, CREPS...) seront poursuivis.

Enfin, la Région accentuera ses efforts pour renforcer la visibilité, améliorer la qualité des indicateurs et affiner l'évaluation des impacts des politiques publiques constitutives de l'axe 1, ci-dessous rappelées :

- Accompagner une politique éducative ambitieuse ;
- S'engager pour l'enseignement supérieur, la vie et la mobilité des étudiants ;
- Déployer des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population ;
- Parvenir à une excellence culturelle ;
- Soutenir l'excellence sportive ;
- Promouvoir la cohésion sociale et renforcer les solidarités.

# ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Face aux enjeux majeurs de l'éducation, à l'urgence sociale et aux difficultés économiques qui impactent la vie quotidienne des Réunionnais, la collectivité poursuivra ses efforts significatifs en faveur des lycées, des lycéens et de leurs familles. En effet, l'éducation demeure le seul ascenseur social sur notre île, marquée par une grande part de pauvreté de sa population : 36,1 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,9 % dans l'Hexagone.

La Région a ainsi décidé de placer l'égalité des chances au cœur de sa politique éducative. Un enfant sur deux grandit dans une famille défavorisée à La Réunion. Elle agit en conséquence pour favoriser une offre de formation de qualité et des conditions de vie et d'apprentissage optimales dans les 45 lycées publics, dépassant largement le périmètre de ses compétences, dessiné et sans cesse étendu par les lois successives de décentralisation.

Les deux ou trois années d'études passées au lycée sont déterminantes pour l'avenir professionnel des 41 000 lycéens, où ils se préparent pour des études supérieures ou une insertion professionnelle. Ils sont appelés à s'engager ainsi progressivement dans leur vie de jeunes adultes, dont l'autonomie financière est souvent problématique.

Consciente du chômage qui frappe les jeunes en particulier (41 000 Not Education, Employment or Training (NEET)<sup>1</sup> de 15 à 29 ans à La Réunion en 2021, dont 40 % n'ont aucune formation) et certaine du rôle moteur du diplôme pour décrocher un premier emploi, la Région investit de façon considérable pour soutenir matériellement la scolarité de tous les lycéens, afin qu'ils accèdent au baccalauréat ou à une qualification professionnelle.

Concrètement, pour 2025, la collectivité s'engage à :

1. Renforcer les conditions de travail et de bien-être de la communauté éducative dans les lycées publics et garantir une formation de qualité;
2. Préparer l'avenir de nos lycéens : aider les jeunes à découvrir leur vocation, choisir leur voie et bâtir progressivement un projet professionnel choisi et réfléchi;
3. Accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne au lycée (transport, service de restauration scolaire, internat, stages pratiques, lecture, sport, culture, etc.) ainsi que les autres membres de la communauté, notamment les personnels techniques de la collectivité ;
4. Optimiser les ressources mobilisées pour les lycées et les projets éducatifs plus largement (subventions, gestion des personnels techniques des lycées) et renforcer les contrôles de la dépense publique;

Malgré les fortes contraintes financières imposées dans le cadre de la réduction de la dette publique, la collectivité poursuivra ses actions inscrites au projet de la mandature, dont la grande majorité a déjà été engagée voire concrétisée durant les trois premières années. Dès lors, en s'appuyant sur une nouvelle dynamique, la collectivité doit définir une trajectoire pluriannuelle, dont la première phase sera concrétisée par les actions mentionnées ci-dessous :

---

<sup>1</sup> Ni en études, ni en emploi, ni en formation

- **des actions relevant des obligations légales** : construction de nouvelles salles de classe, sécurité renforcée des accès, fonctionnement matériel et équipements pédagogiques, restauration scolaire, sectorisation et orientation scolaire, planification scolaire, persévérance scolaire, accompagnement des missions techniques assurées par les personnels techniques, mise en œuvre de la loi concernant le traitement des déchets dans les lycées ;
- **des actions volontaristes** : Numérisak, Numériklas, cantine à 1€, gratuité de l'internat pour les élèves domiciliés dans les trois Cirques, « Un trimestre, un livre », gratuité des protections hygiéniques, mobilité des lycéens (voyages pédagogiques et stages professionnels hors de l'académie), développement des projets culturels et sportifs dans les lycées, renforcement des ressources des Centres de Documentation et d'Information (CDI), financement des consommables (livrets spécifiques...) pour les lycéens de la voie professionnelle...

## I – INTERVENIR DANS LES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

En 2025, la collectivité, poursuivra les chantiers engagés et notamment la construction du lycée des métiers de la mer et du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie. A ces deux projets majeurs de la mandature, la Région et, dans le cadre de ses compétences, engagera des études pour la construction d'un lycée d'enseignement adapté, dont la vocation est d'accueillir, former et faire accéder à une qualification professionnelle des adolescents en âge d'entrer au lycée, qui présentent des situations de handicap moteur, sensoriel ou qui sont en grande difficulté scolaire.

En outre, la collectivité accentuera ses interventions sur les axes suivants au sein de ses programmes de réhabilitation et de gros travaux de maintenance des lycées :

- la sécurité des établissements scolaires ;
- le renforcement de l'aménagement des espaces pour les élèves à besoins spécifiques ;
- les conditions de travail dans les ateliers ;
- le niveau technologique des équipements ;
- l'amélioration des espaces de restauration ;
- le verdissement des lycées ;
- l'aménagement des zones d'ombre et de repos.

### **A – Une programmation ambitieuse de construction et de réhabilitation des lycées**

En 2025, pour répondre à ces objectifs sur le bâti scolaire des lycées, la collectivité mettra en œuvre les grandes actions patrimoniales suivantes :

#### **1) Construire de nouveaux lycées**

Les projets de nouveaux lycées se matérialisent selon l'évolution démographique et géographique de la population (augmentation du nombre d'élèves en études supérieures, déplacement des bassins résidentiels), mais également selon les attentes du monde du travail. En effet, il est nécessaire d'adapter l'offre de formation à la demande des professionnels.

Ainsi l'action de la collectivité pour la construction des nouveaux établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré se porte sur les micro-régions en développement et une offre de formation en cohérence avec le développement économique de l'île.

Fin 2025, après obtention des autorisations de travaux, les phases préparatoires aux travaux de construction des deux nouveaux lycées devraient débiter.

- **Le lycée de la Mer**

La priorité régionale porte sur le futur lycée tourné vers les métiers de la mer. Son implantation est située sur le site régional du CIRFIM au Port, mitoyen au lycée Lépervanche. Ce futur lycée polyvalent, d'une capacité de 726 lycéens, s'inscrit dans un objectif de développement de nouvelles compétences en cohérence avec la « stratégie de l'économie bleue » définie par la collectivité et l'Europe.

Il présente aussi une offre de formation scientifique de haut niveau. La maîtrise de la notification du marché est intervenue en avril 2024. Le rendu des études APS est prévu fin d'août 2024. Le calendrier des opérations est tenu et livraison partielle du lycée est prévu pour la rentrée scolaire 2027.

- **Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie**

Il préparera aux métiers, de l'hôtellerie et du tourisme et viendra compléter l'offre de formation du lycée hôtelier de Plateau Caillou. Sa localisation sur la commune de Saint-André prend en compte l'évolution de l'offre hôtelière dans un objectif de répartition territoriale équilibrée. Ce lycée confortera aussi l'offre de formation dans le secteur du tourisme et notamment la certification de spécialisation « Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural » dispensée par le CFPPA à Saint-Benoît et le BTS Tourisme du lycée Cluny à Sainte-Suzanne. Le volet de la digitalisation des activités liées au tourisme sera aussi un axe de développement privilégié en collaboration avec d'autres lycées, notamment le lycée Nelson Mandela à Bras Fusil.

Le jury de sélection a été retenu en juin 2024 trois cabinets concourent pour la maîtrise d'œuvre. La notification du marché de maîtrise d'œuvre est prévue en décembre 2024. Le calendrier prévisionnel des opérations est retenu et la livraison partielle de l'établissement est prévue pour la rentrée scolaire de 2028.

- **Le lycée de Cilaos**

Le travail engagé avec le rectorat sera poursuivi pour l'examen de l'ouverture d'une classe de seconde générale et technologique.

- **Le lycée forestier**

Le travail engagé avec les services de formation de la direction de l'agriculture et les deux lycées agricoles permettra d'envisager une offre de formations dans le secteur forestier sur le territoire, en s'adaptant aux besoins du secteur et au regard de ses potentialités de développement.

- **Le lycée d'enseignement adapté**

Cet établissement de capacité d'environ 150 élèves, doté de son propre internat éducatif, sera situé sur le site du lycée agricole Angelo Lauret. Les formations dans le secteur agricole (culture, élevage, ...), de l'hôtellerie et des services aux personnes y seront privilégiées.

Pour mémoire, le nombre d'enfants et de familles concernés par des besoins spécifiques d'enseignement est très important et on constate à travers les chiffres du tableau qu'il est nécessaire de structurer la prise en charge des adolescents, au niveau scolaire notamment :

Nombre d'élèves et de dispositifs en 2019-2020 

Élèves en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en école primaire	4 692
Nombre d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en école primaire	134
Nombre d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en collège (77) et en lycée (10)	87
Nombre de Section d'Enseignement Général Adapté (SEGPA) au collège	27

## 2) Réhabiliter les lycées

La collectivité poursuivra le plan de réhabilitation et de modernisation des lycées, qui porte sur la remise à niveau technique et réglementaire, la mise aux normes en matière d'accessibilité, la rénovation thermique et énergétique et sur l'adaptation aux évolutions pédagogiques, en particulier le numérique et aux enjeux de développement durable.

Ce plan se déclinera en 2025 à travers une douzaine de chantiers de réhabilitation, sur les 38 initiés (26 sont déjà livrés). Par ailleurs, afin d'assurer la maintenance des bâtiments et des équipements techniques des lycées et optimiser le coût global pris en charge par la collectivité, un plan pluriannuel de grosses réparations pour la période 2022-2028 est programmé en privilégiant les opérations de maîtrise de l'énergie.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 - Construire de nouveaux lycées</b>				
Le lycée de la Mer	Taux d'avancement	Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	100 %	-
		Etudes de conception	20%	Dépôt du Permis de construire Conception : 100 %
Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie	Taux d'avancement	Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	100 %	-
		Etudes de conception	-	Dépôt du Permis de construire
Le lycée Forestier	Taux d'avancement	Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement des projets	25%	Présentation d'une étude pour l'évolution de l'offre de formation dans le secteur forestier
Le lycée de Cilaos	Taux d'avancement	Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement des projets	25 %	Présentation d'un rapport pour l'implantation d'une classe de seconde générale et technologique à Cilaos
Le lycée d'enseignement adapté	Taux d'avancement	-	-	Présentation de la structure pédagogique du lycée
<b>Action 2 - Réhabiliter les lycées</b>				
Plan pluriannuel grosses réparations et réhabilitation 2022-2028	Taux d'avancement de la réalisation	38 opérations de réhabilitation et rénovation thermique	71 %	79 %

## B – Des dotations financières conséquentes pour le bon fonctionnement et l’optimisation du parc d’équipements pédagogiques

Assurer l’accès à une formation de qualité reste un objectif central de la politique régionale inscrit dans le projet de mandature. La responsabilité de la collectivité porte sur les conditions matérielles et techniques, relatives aux équipements et aux locaux. A ce titre, elle s’attachera à maintenir ses interventions financières en faveur des lycées, afin d’offrir aux jeunes Réunionnais et aux équipes éducatives les meilleures conditions de travail et de transmission des compétences. Elle poursuivra également son partenariat avec les Établissements Publics Locaux d’Enseignement (EPLÉ) et l’Académie dans la mise en œuvre de ses politiques.

### 1) Accompagner le fonctionnement des lycées

En matière de fonctionnement, le soutien de la Région se traduit annuellement par l’attribution aux lycées publics d’une dotation globalisée leur permettant d’établir un budget pour leurs dépenses récurrentes. Celle-ci peut être complétée en cours d’année par une enveloppe de dialogue de gestion, visant à répondre, le cas échéant, à des besoins spécifiques ou à faire face à des situations exceptionnelles.

Une attention particulière sera portée sur les dépenses d’énergie et les frais de maintenance des équipements spécifiques afin d’assurer un fonctionnement optimal de tous les lycées publics.

S’agissant des équipements pédagogiques des lycées, la collectivité amorcera la dématérialisation des procédures administratives (expression des besoins des lycées, mise en place d’un outil de gestion et inventaire).

### 2) Optimiser le parc d’équipement des lycées

La collectivité s’est engagée dans une évolution de l’analyse des besoins des lycées en équipements pédagogiques. Chaque établissement est appelé à présenter son projet d’équipement et formuler ses besoins afférents. Cette étude a été déclinée au cours des trois dernières années et il est désormais nécessaire de mettre en place des outils de gestion et d’inventaire. Cette interface dématérialisée entre les lycées et les services de la collectivité permettra de garantir un suivi du parc d’équipements, de maîtriser son évolution à moyen et long terme ainsi que d’optimiser les enveloppes annuelles dédiées aux filières de formation, aux espaces de vie des élèves, à l’administration et au service général.

Il sera aussi question de mettre en place des groupements d’achats afin d’harmoniser et de rationaliser la dépense publique sur certains besoins spécifiques arrêtés en partenariat avec les établissements.

Le volet spécifique lié au parc d’équipement numérique fera l’objet d’un suivi adapté compte tenu de l’importance des sommes investies et du plan numérique mis en œuvre conjointement par la collectivité et le rectorat.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 - Accompagner le fonctionnement des lycées</b>				
Les dotations financières	Ratio	570	588	590
<b>Action 2 - Optimiser le parc d’équipement des lycées</b>				
Outils de gestion et d’inventaire des équipements informatiques - GLPI	Taux d’avancement	100 %	100 %	100 %
Outil dématérialisé de gestion et d’inventaire des équipements pédagogiques	Taux d’avancement	-	-	10 %

## C – Les missions techniques dans les lycées

### **1) Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal dans leur mission d'accueil, d'entretien, de maintenance, de restauration**

La gestion opérationnelle des personnels ATTEE incombe à la Direction de l'Éducation et de la Vie lycéenne. Les missions concernent l'accueil, la restauration scolaire, la maintenance et l'entretien des locaux et des espaces verts... La direction s'est organisée pour assurer cette gestion globale en lien avec les secrétaires généraux des lycées qui demeurent l'autorité fonctionnelle des ATTEE.

Ainsi, des axes de travail visant la formation, la prise en compte des Traumatismes Musculaires Squelettiques (TMS), l'optimisation des emplois du temps ainsi que la reconnaissance et la visibilité du travail des ATTEE seront poursuivis en 2025.

De ce fait, une plus grande proximité sera mise en œuvre avec les ATTEE afin que leurs missions dans les établissements se réalisent dans de meilleures conditions d'efficacité, de limitation des risques liés au métier et de leur épanouissement dans l'accomplissement des missions.

L'efficacité des actions de la Brigade Volante, validée par les établissements, a justifié en 2024 la création de postes supplémentaires en lien avec la Direction des Ressources Humaines. L'année 2025 sera, de ce fait, centrée sur l'optimisation de son fonctionnement.

En outre, pour l'ensemble des ATTEE, la Région va poursuivre son action relative à la mise en valeur de leur travail et mieux les identifier en tant qu'agent de la Région Réunion.

### **2) Accompagner les lycéens vers une restauration équilibrée et de qualité**

Concernant la restauration scolaire et en lien avec le dispositif du repas à 1€, la collectivité mènera une politique ambitieuse pour accroître la qualité dans l'assiette, l'attractivité des menus et des espaces de restauration ainsi que la santé des élèves. La formation des agents en cuisine est aussi une priorité pour les prochaines années.

S'agissant des EMATT, leur performance est reconnue et il sera nécessaire de mettre en place des dialogues de gestion pour accompagner ces équipes à se développer et étendre leurs interventions dans les lycées publics.

### **3) Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire**

La Région s'est engagée dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, via des diagnostics détaillés dans les lycées et des plans d'actions définis selon les résultats.

La démarche a été menée sur 15 sites volontaires depuis 2021 et sera étendue à terme à tous les lycées de l'île sur les 4 prochaines années.

L'objectif est de déterminer où se trouve le gaspillage afin de mener des actions pour le réduire, de former les équipes du lycée et d'instaurer une démarche pérenne dans chaque établissement afin que l'action perdure et s'inscrive dans des diagnostics réguliers et un réflexe de lutte contre le gaspillage.

Pour l'année 2025, la Région envisage d'étendre cette action à 7 ou 8 sites volontaires avec un plan d'actions comprenant notamment la réduction et la sensibilisation au gaspillage avec un suivi plus étroit.

S'agissant de l'alimentation locale et de la problématique de l'inclusion de produits locaux dans les menus des restaurants scolaires, la Région a déjà mis en place un groupement de commande (CODARUN) pour la mutualisation de la fonction achats dans son ensemble et donc la passation des marchés de fourniture en denrées alimentaires pour la préparation des repas de la restauration scolaire du secondaire (13 unités régionales et 15 unités départementales).

Ainsi, en 2025 la Région continuera à faire évoluer les marchés en fonction proposer le maximum de produits durables et de qualité.

Enfin, la collectivité reconduira également les deux actions « Tous au jardin, tous en cuisine » et le concours « recettes lontan » qui visent à faire connaître le patrimoine culinaire de La Réunion aux lycéens tout en créant des liens intergénérationnels, et mettra en place un nouveau projet intitulé « Tous au potager au lycée ».

#### **4) Informer et sensibiliser les lycées à la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire**

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), qui vise à réduire le gaspillage et à promouvoir l'économie circulaire, impose le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, indépendamment du tonnage. À partir du 1er janvier 2024, les lycées devront trier et traiter leurs biodéchets. Selon les estimations, entre 300 et 500 tonnes de biodéchets sont produites chaque année par les lycées publics de La Réunion. Un marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sera lancé d'ici la fin de l'année 2024. L'objectif est que les 45 lycées publics de La Réunion relèvent ce défi d'ici 2027, avec des opérations de gestion des biodéchets prévues dès 2025.

#### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal - Moyens humains</b>	Ratio ETP / Etablissement	28,9	28,4	28,4
<b>Action 2 : Accompagner les lycées vers une restauration équilibrée et de qualité - Part de la production locale</b>	Ratio Production locale / achat total des denrées	55%	60%	62%
<b>Action 3 : Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage - Diagnostics et plans d'actions</b>	Nombre de lycées accompagnés par an	7 à 8	0	5
<b>Action 4 : Informer et sensibiliser les lycées à la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire - Tri et valorisation des biodéchets</b>	Nombre de lycées sensibilisés	38	10	38

## **II - MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

### **A – Orienter et mieux former**

L'orientation dès la classe de 5ème est une impérieuse nécessité pour réussir la scolarité des lycéens et notamment en voie professionnelle où l'abandon scolaire est plus important. Au-delà des moyens mis en œuvre depuis plusieurs années, il convient de renforcer la notion de métiers, de parcours de formation dans les bassins d'enseignement (ou micro-régions) et d'ajuster les initiatives de valorisation des lycées, qui accueilleront ultérieurement ces futurs lycéens.

#### **1) Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours**

En 2025, tous les lycées seront invités à ouvrir leurs portes, leurs ateliers à un plus grand nombre d'élèves avec une démarche approfondie de valorisation de leurs atouts (partenariats avec les entreprises, aide au transport pour les stages obligatoires, le dispositif EKIPAOU, internat, programme de mobilité, activités sportives et culturelles...).

Dans la poursuite de l'accent mis sur les métiers ainsi que les actions « Je filme ma formation », la collectivité intensifiera ses efforts pour accroître la participation d'un plus grand nombre des lycées et des collèges. La valorisation des lauréats devra être plus large en associant notamment les partenaires (professionnels, administration...). Par ailleurs, la collectivité soutiendra les initiatives de création innovante.

Enfin, afin de mieux accompagner les bacheliers de la voie professionnelle vers des études supérieures, la collectivité mettra des parcours spécifiques de préparation à destination de bacheliers motivés qui nécessitent la consolidation de certaines compétences requises pour la poursuite d'études supérieures.

## **2) Structurer, diversifier et moderniser l'offre de formation initiale**

La réforme du lycée professionnel prévoit la transformation de la carte des formations à un rythme de 6% par an sur une période de quatre ans, soit 25% au total. Cette orientation vise à supprimer les formations qui n'offrent pas d'insertion suffisante et d'ouvrir des nouvelles sections, demandées par les entreprises du territoire et porteuses d'avenir (transition écologique, numérique, services à la personne lié au vieillissement de la population française). Cette démarche a déjà été engagée par la collectivité qui a son SRDEII et qui a lancé l'actualisation du CRPDFOP et du schéma prévisionnel des formations professionnelles scolaires.

Il sera aussi nécessaire de maintenir les capacités d'accueil pour le niveau 3 (CAP) car l'attente sociale est forte à ce niveau. Sans diplôme, il est encore plus difficile de s'insérer comme le montre l'étude de l'INSEE réalisée à l'initiative de la collectivité régionale (juin 2023).

La Région a lancé une étude pour être accompagnée sur la réalisation du schéma prévisionnel des formations initiales. Les résultats de cette étude permettront de guider l'évolution de l'offre de formation existante dispensée par les lycées.

Les conclusions de cette étude seront également prises en compte dans la réalisation d'un Schéma Directeur des Lycées, qui sera porté conjointement par la Direction des Bâtiments et du Patrimoine et la Direction de l'Éducation.

## **3) Valoriser la formation professionnelle**

La collectivité a mis en place pour la rentrée 2024-2025 un dispositif d'accompagnement ciblé des lycéens qui nécessitent un soutien pour l'acquisition des Equipements de Protection Individuels (EPI) et/ou de boîtes à outils dans le cadre de leur formation professionnelle, trop coûteux. Cette opération sera poursuivie en 2025.

En outre, il est important d'aguerrir nos lycées à l'esprit d'entrepreneuriat. La collectivité a pris l'initiative d'inviter diverses entreprises pour la participation aux deux concours « Je filme le métier qui me plaît » et « Je filme ma formation » afin de rapprocher les lycéens, les chefs d'entreprises qui ont délivré des messages sur leurs activités, les besoins en compétences, et les terrains de stage éventuels. Cet objectif sera renforcé par d'autres initiatives (soutien aux visites d'entreprises, démarches auprès de ces acteurs pour développer leurs interventions en milieu lycéen et collégien, association aux réflexions d'évolution de la carte pédagogique...).

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours</b>				
Évènements	Nombre d'actions, manifestations réalisées	2	1	5
	Nombre de jeunes informés	15 000	1 200	40 000
<b>Action 2 : Structurer, diversifier et moderniser l'offre de formation initiale</b>				
Évolution de la structure pédagogique des lycées	Nombre de nouvelles places créées / réduites / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalents	135/122/24	135/122/24	237/40/27
	Nombre de nouvelles sections créées / réduites / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalents	-	20/11/1	15/4/2
<b>Action 3 : Valoriser la formation professionnelle</b>				
Acquisition des EPI et/ou boîtes à outils	Nombre de lycéens accompagnés	10 000	Lancement à la rentrée scolaire 2024/2025	10 000

### **B – Accompagner la mobilité éducative lycéenne**

L'élévation du niveau de qualification des jeunes est un enjeu prioritaire de la politique régionale, pour permettre aux jeunes d'acquérir et de développer des compétences, dans le but d'accroître leur employabilité. Dans ce cadre, la collectivité soutient de façon volontariste les parcours des lycéens vers des formations d'excellence, dans le cadre de ses compétences légales partagées avec l'État s'agissant de l'information et de l'orientation.

La Région contribue de façon régulière et significative au développement de l'offre locale de formations supérieures et à l'élargissement des possibilités de poursuites d'études en mobilité. Dans les lycées, le continuum BAC-3 / BAC+3 est essentiel pour améliorer les actions d'information et d'orientation.

Aussi, la collectivité régionale a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à la mobilité des lycéens visant à offrir de nouvelles perspectives de formation, de parcours d'excellence et d'égalité des chances pour nos élèves qui seront reconduits en 2024 :

- La Bourse Régionale des Études Secondaires en Mobilité (BRESM) ;
- l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE) ;
- Le partenariat IEP de Paris au titre des Conventions d'éducation Prioritaire (CEP) et des admis à Sciences Po Paris ;
- Les Stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme pour les épreuves du baccalauréat et du BTS incluant une phase de mobilité ;
- L'aide aux voyages pédagogiques.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Accompagner la mobilité éducative lycéenne</b>				
BRESM	Nombre de bénéficiaires	30	30	30
AREGE		150	132	150
CEP		34	33	42
SEHA		200	47	150
Voyages pédagogiques	Nombre de projets accompagnés	10	6	10

### **C – Assurer une plus grande égalité des chances**

La Réunion reste marquée par un contexte très difficile et l'éducation constitue un levier essentiel du développement socio-économique du territoire. On enregistre aujourd'hui, 3 100 mineurs qui quittent chaque année le système scolaire sans aucun diplôme. Cette situation s'aggrave dans le temps. En effet, on comptabilise 41 000 jeunes de 15 à 29 ans (soit un sur quatre, deux fois plus nombreux qu'en France hexagonale) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Cela représente 40% d'entre eux qui n'ont aucune qualification. Dans ces conditions, c'est un réel handicap pour trouver un emploi et accéder à l'autonomie financière.

Face à cette problématique complexe, la collectivité est compétente avec les services académiques pour se coordonner et agir plus efficacement en faveur de la persévérance scolaire, liée étroitement à l'orientation.

#### **1) La persévérance scolaire : la première arme de lutte contre le décrochage scolaire**

Les lycéens de la voie professionnelle sont les plus touchés par le décrochage scolaire. Sur le territoire, cet enjeu prend un relief bien particulier car 44% des lycéens sont inscrits dans la voie professionnelle contre un sur trois en France hexagonale.

Les jeunes sont d'autant plus diplômés que leurs parents sont d'une catégorie socioprofessionnelle élevée. Les jeunes, qui vivent avec un parent cadre ou exerçant une profession intermédiaire (enseignantes, infirmières, chefs de chantier, etc.), terminent deux fois plus souvent leurs études avec un diplôme du supérieur que les autres. À l'inverse, ils sortent rarement du système scolaire sans diplôme : c'est le cas de 18 % d'entre eux, contre 40 % des jeunes qui vivent avec des parents sans emploi.

Le projet de mandature a situé la lutte contre le décrochage scolaire au cœur de sa politique éducative car ce fléau est si important que sa résorption complète se traduirait par la nécessité de prévoir l'accueil supplémentaire des effectifs de trois lycées.

Avec le partenariat des lycées, des missions locales, des partenaires et la direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la collectivité va agir en prévention et soutenir les initiatives qui tendent à préparer les sorties du lycée en offrant un parcours adapté et différent. La « rupture » scolaire ne doit pas être une fatalité, il est nécessaire d'accompagner avec un effort particulier ces jeunes vers d'autres solutions, en leur donnant le temps et la possibilité de rebondir.

Au regard de la problématique d'abandon des jeunes en cours de scolarité et, compte-tenu de la compétence de la Région en matière d'hébergement dans les internats, a été mise en place en 2023 une « aide régionale à l'hébergement des lycéens originaires des Cirques de La Réunion (Cilaos, Salazie et Mafate) dans les internats des établissements publics secondaires de l'île » afin de contribuer à la persévérance dans le parcours de formation de ces jeunes et de réduire le décrochage scolaire.

Une analyse sera menée pour étudier la possibilité d'étendre ce dispositif à des élèves internes, qui sont scolarisés dans un établissement, situés dans une autre micro-région et à plus de trente kilomètres de distance séparant le domicile et le lycée d'inscription.

De plus, la collectivité tirera les conclusions des actions d'approfondissement de persévérance et de décrochage scolaire soutenues par la Région. Les études menées actuellement sont celles de l'Insee sur la parité et les parcours scolaires, l'échange d'expertise sur le décrochage mené par Interreg Europe et la recherche-action portée par le CNRS, le Laboratoire d'économie et de sociologie et du travail de l'université d'Aix III, la Région académique et la collectivité régionale.

Un séminaire est prévu en mars-avril 2025 lors de la semaine de la persévérance scolaire. La présentation des conclusions de la recherche-action constituera la base de cette rencontre qui réunira chercheurs, lycées, parents d'élèves, élèves, opérateurs, institutions... Cette séquence aura aussi pour objectifs de proposer un plan pluriannuel d'actions concerté avec les acteurs locaux en faveur de la persévérance, de lutte contre le décrochage et de l'accompagnement des jeunes qui ont abandonné le système scolaire sans diplôme ni qualification.

## **2) Lutter contre la précarité menstruelle**

La difficulté d'accès aux protections périodiques lors des périodes de menstruation est une réalité de notre contexte sociétal en général et, scolaire en particulier (un enfant sur deux est rattaché à une famille vivant au-dessous du seuil de pauvreté). Pour les lycéennes, cela peut engendrer des absences en classe et fragiliser leur scolarité.

Afin de répondre à cette précarité, la collectivité a accompagné les lycées pour la mise en place de distributeurs au sein de leur établissement depuis 2023. Cette initiative sera poursuivie en 2025.

## **3) La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique**

Dans le cadre de la poursuite de sa politique du numérique, la Région a souhaité accompagner davantage les jeunes et leurs familles au moyen d'un plan d'acquisition de ressources et manuels numériques pédagogiques à destination des élèves et des enseignants, en addition de la remise d'un ordinateur portable tactile pour chaque nouveau lycéen.

L'objectif étant de garantir la gratuité des manuels et/ou des ressources pédagogiques et d'aboutir à la mise en place d'un cartable 100% numérique pour le lycéen : le Numérisak.

2 406 ordinateurs identiques à celui offert aux élèves ont été mis à disposition des enseignants qui en ont fait la demande, afin de faciliter l'appropriation de ces outils dans les meilleures conditions de travail.

Aussi, la collectivité a mis à disposition des lycées un marché numérique pour qu'ils puissent acquérir le droit à l'usage d'un corpus de ressources numériques académiques couvrant l'ensemble du programme scolaire de l'enseignement en lycée ou/et des manuels numériques depuis la rentrée scolaire d'août 2023.

Cette action sera reconduite en 2025 en prenant en compte les évolutions technologiques de l'équipement informatique et parallèlement, les lycées auront toujours la possibilité de compléter leurs collections de livres disposés dans les Centres de documentation et d'information (CDI) afin de garantir une souplesse dans les modes d'enseignement. Des livrets ou autres consommables seront aussi toujours disponibles pour des sections professionnelles et technologiques dans certaines formations spécifiques. Cette mesure fera l'objet de la coordination des lycées concernés.

## **4) Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées**

Compétente en matière de restauration scolaire dans les lycées depuis la loi du 13 août 2004, il revient à la collectivité de définir les orientations et la gestion de cette mission tant en termes d'équipement, de fonctionnement que d'organisation, notamment la détermination des tarifs de la restauration scolaire et d'hébergement.

Depuis 2023, la collectivité a mis place le dispositif fixant à 1 € le tarif de familles. En 2025, ce dispositif sera reconduit tout en continuant à mener des actions pour améliorer la qualité des repas en y incluant davantage de produits locaux et, éviter le gaspillage alimentaire. L'objectif est d'optimiser les coûts de production et d'accroître la fréquentation du restaurant du lycée.

La collectivité a étendu le dispositif de la cantine à 1€ à tous les étudiants inscrits dans les lycées en BTS et Classes préparatoires aux grandes écoles. Cette disposition sera poursuivie en 2025. La collectivité a saisi le CNOUS pour demander la compensation du coût de la restauration scolaire dont la compétence incombe à l'État. La réponse du CNOUS indique que la collectivité doit s'orienter vers les services centraux de l'enseignement supérieur pour l'examen de cette demande. La collectivité poursuivra sa démarche.

Par ailleurs, les espaces de la restauration scolaire feront aussi l'objet d'un plan d'aménagement quand les conditions matérielles le permettront.

### **5) Les actions en faveur des étudiants de BTS et des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)**

La collectivité apportera un soutien spécifique et renforcé aux étudiants de BTS et CPGE inscrits dans les lycées publics.

Les actions prévues :

- Renforcer le lien entre le niveau secondaire et les BTS en intensifiant les actions d'information et d'orientation en faveur des lycéens (« Je filme ma formation » en addition du projet « Je filme le métier qui me plaît »), qui auront pour objet de valoriser les parcours et filières de formation dans le cadre du continuum Bac -3/ Bac +3). Cette vision est primordiale pour définir et communiquer sur les perspectives réelles de poursuite d'études offertes aux lycéens dès la seconde en voie professionnelle et en 1ère année de CAP ;
- Renforcer la communication pour les élèves des terminales de la voie générale et technologique pour le parcours en classes préparatoires en soutenant les actions de promotion des CPGE des lycées qui ont des difficultés de recrutement, notamment en améliorant l'accompagnement des admissibles ;
- Le renforcement des actions liées à l'entrepreneuriat pour les étudiants de BTS en soutenant les initiatives des lycées qui nouent des partenariats avec des structures associatives.

### **6) L'appel à projets pédagogiques**

Contribuer à la réussite éducative passe également par la valorisation des talents et des compétences des jeunes inscrits dans les établissements de formation initiale.

Afin d'accompagner et d'impulser une dynamique au sein des établissements, la collectivité a lancé en 2023 un appel à projets pédagogiques auprès des lycées publics et privés selon 3 volets d'intervention portant en premier lieu sur 14 thématiques prioritaires, en lien avec la politique régionale, pour toutes les filières d'enseignement, en second lieu sur des thématiques spécifiques visant à valoriser les filières professionnelles des lycées professionnels et des lycées polyvalents et enfin sur des projets visant à dynamiser la vie en internat et la fréquentation de la restauration scolaire.

Cet appel à projets permet d'accompagner financièrement les projets pédagogiques liés à l'épanouissement et à l'implication des lycéens au cours de leur scolarisation. Il sera reconduit en 2025.

### **7) Accompagner la lutte contre le harcèlement scolaire**

En moyenne, au niveau national, ce sont deux élèves par classe qui sont en situation de harcèlement. Un plan interministériel de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement a été déployé en septembre 2023 par l'État.

La collectivité régionale souhaite également contribuer à la prévention et notamment par la mise en œuvre d'actions qui pourraient être portées par les associations de parents d'élèves sur la base d'un appel à projets.

### **8) Promouvoir la lecture auprès des jeunes**

En parallèle de sa politique de déploiement du numérique dans les lycées, la collectivité a souhaité mettre en œuvre une démarche innovante en faveur de la promotion de la lecture auprès des jeunes. Au-delà de l'aspect pédagogique aujourd'hui assuré par les différents ouvrages étudiés au cours de leur parcours scolaire, il est question pour la collectivité de réintroduire et d'encourager la lecture comme loisir quotidien des lycéennes et lycéens. En effet, la lecture demeure une source de culture, d'histoire, d'expériences, d'imagination, de créativité et peut jouer un rôle déterminant dans la construction individuelle.

Afin de réaliser cette ambition, la Région s'est engagée dans un plan d'acquisition de trois ouvrages papier par année scolaire pour tous les élèves.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : La persévérance scolaire : la première arme de lutte contre le décrochage scolaire</b>				
Renforcer au sein des lycées la persévérance scolaire	Nombre d'actions	5	-	-
Aide à l'hébergement des internes originaires des 3 cirques (Cilaos, Salazie et Mafate)	Nombre d'internes	200	207	240
<b>Action 2 : Lutter contre la précarité menstruelle</b>				
Précarité menstruelle	Nombre d'établissements concernés par le dispositif	55	55	55
	Nombre de distributeurs	99	99	99
	Nombre de protections distribuées	70 000	30 000	30 000
<b>Action 3 : La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique</b>				
Les manuels et ressources numériques	Nombre de licences numériques achetées	287 000	270 113	280 000
Le Numérisak	Nombre d'élèves de seconde et 1ère année de CAP bénéficiaires	-	15 364	15 000
<b>Action 4 : Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées</b>				
Repas à 1€	Nombre de lycéens accompagnés	14 500	18 517	19 525
<b>Action 5 : Actions en faveur des étudiants de BTS et des CPGE</b>				
Actions de promotion des BTS et des CPGE	Nombre d'actions	2	-	2
Accès au dispositif du repas à 1€	Nombre d'étudiants	1 000	1 000	1 000
Actions en faveur de l'entrepreneuriat des étudiants de BTS	Nombre d'actions	1	-	1

30/06/2024

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024		
<b>Action 6 : Appel à projets pédagogiques</b>				
Appels à projets	Nombre de projets accompagnés	25	2 projets	20 projets
	Nombre d'élèves participants	30	72	300
<b>Action 7 : Accompagner la lutte contre le harcèlement scolaire</b>				
Appel à projets	Nombre de projets accompagnés	-	-	3
<b>Action 8 : Promouvoir la lecture auprès des jeunes</b>				
1 Trimestre 1 Livre	Nombre de bénéficiaires	-	-	20 000

# S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont le socle d'une société agile indispensable à la réussite de toutes les transitions auxquelles doit faire face La Réunion de manière urgente, tout comme le climat, les énergies, l'alimentaire et la santé sont au cœur des préoccupations de chacun.

Si le service public de l'enseignement supérieur relève de l'Etat, la collectivité régionale veut affirmer son rôle de stratège territorial en accélérant l'émergence et la construction d'environnements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation propices à la compétitivité des entreprises réunionnaises, à leur capacité à créer les emplois et les richesses de demain.

La Région investit ainsi dans l'enseignement supérieur pour un avenir économique et sociable durable de la société réunionnaise.

En termes de compétences transférées par la loi, la Région assume ses responsabilités autour de 3 fondamentaux :

- L'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (*SRESRI*) en adéquation avec les autres schémas programmatiques régionaux ;
- La coordination des initiatives territoriales visant à développer et à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle ;
- La définition des objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche en déterminant les investissements qui y concourent.

Cette stratégie permet d'engager La Réunion vers une économie moderne de la connaissance et résiliente. La Réunion dispose de capacités, de savoir-faire et d'outils pour s'inscrire comme plateforme internationale éducative et scientifique d'importance dans l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'océan Indien.

L'objectif central est d'élever le niveau de qualification et la réussite des jeunes Réunionnais afin d'atteindre plus de 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur.

## I – AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS A LA RÉUNION ET EN MOBILITÉ

### **A – Favoriser l'accès au logement étudiant à la hauteur des besoins du territoire**

#### **1) Une gouvernance territoriale impulsée par la Région**

La Région Réunion se positionne comme un acteur stratégique de l'aménagement du logement étudiant aux côtés de l'Etat, des collectivités locales, du CROUS, des bailleurs sociaux et de la CAF. Ces partenaires jouent en effet un rôle primordial pour trouver des solutions collectives face au manque de logements étudiants actuel sur notre territoire.

Dans le prolongement du schéma territorial de la vie étudiante élaboré en 2023, la collectivité contribuera ainsi à impulser et mettre en place une gouvernance territoriale de la vie étudiante entre ces différents acteurs, notamment dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du SRESRI.

## 2) La mise en place d'un SIG dédié à l'Enseignement supérieur et à la vie étudiante

La collectivité a mis en place en 2023 un Service d'Information Géographique (SIG) permettant de recenser l'offre de logement étudiant sur le territoire (Crous, Résidence fac et bailleurs sociaux) et de la corrélérer à l'offre de formation post bac existant sur le territoire.

Grâce à une convention avec la CAF, ce recensement sera étendu aux offres de logement du parc privé. Progressivement, ce SIG sera consolidé et centralisera les données des partenaires pour permettre aux étudiants de géolocaliser l'offre de formations postbac existant sur le territoire, les logements proches de l'établissement sélectionné ainsi que les moyens de déplacement pour s'y rendre.

## 3) La création d'un label spécifique au logement étudiant

La collectivité poursuivra la mise en œuvre d'actions identifiées dans le cadre du schéma territorial de la vie étudiante, initié par le ministère de l'enseignement supérieur, notamment la mise en place d'un label spécifique au logement étudiant.

L'objectif du label est de sécuriser les étudiants et leurs parents quant à la qualité des logements étudiants mis sur le marché, gage de réussite et de bien-être pour les étudiants. L'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre d'une étude de faisabilité de ce projet.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Bilan projeté au 31/12/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Mise en place d'un SIG dédié à l'enseignement supérieur</b>	Consolidation du SIG issu du partenariat avec la CAF et intégration de données liées aux déplacements (bus...)	1	Réalisation d'une cartographie sur l'offre de formation et de logements	Réalisation d'une cartographie sur l'offre de formation et de logements	Consolidation du SIG issu du partenariat avec la CAF et intégration de données liées aux déplacements
<b>Action 2 : Création d'un label spécifique au logement étudiant</b>	Lancement d'une étude de faisabilité	Nouvel indicateur			Lancement d'une étude de faisabilité

## **B – Soutenir le pouvoir d'achat des étudiants réunionnais**

De manière générale, que ce soit pour les aides en faveur des étudiants inscrits à La Réunion ou en mobilité, la collectivité veillera à simplifier l'accès à ses dispositifs, tout en s'attachant à une équité dans leur attribution selon les conditions sociales de leurs bénéficiaires et le cumul d'aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche d'évaluation de l'action publique, une collecte de données sera mise en place, par sondage, notamment sur la réussite des étudiants (obtention du diplôme et insertion professionnelle) et l'impact de l'aide octroyée par la Région.

Pour tous les dispositifs de mobilité qui seront mis en œuvre, la collectivité sollicitera le Programme Européen Réunion FSE+ 2021-2027 pour les dépenses éligibles.

## 1) Des aides aux étudiants à La Réunion

Entamer des études supérieures représente un coût non négligeable pour les étudiants réunionnais et leurs familles. La Région Réunion a souhaité, depuis de nombreuses années de manière volontariste, aider les étudiants dans leur parcours, du niveau Bac + 1 à Bac + 5.

En 2025, elle étudiera la possibilité d'une revalorisation des aides attribuées aux étudiants inscrits à La Réunion, en fonction de ses capacités budgétaires, afin de parvenir progressivement à un rééquilibrage avec celles des étudiants en mobilité. Les dispositifs d'aides seront simplifiés dans le but d'améliorer leur lisibilité pour les étudiants et leurs familles (fusion de certaines aides).

## **2) Un accompagnement ambitieux des jeunes en mobilité**

- **A destination de la France hexagonale**

Chaque année, en moyenne 2 300 jeunes Réunionnais quitte l'île pour aller se former en France hexagonale. L'élévation du niveau de qualification est avérée pour les jeunes de La Réunion qui résident en dehors de l'île qui sont plus diplômés que ceux restés sur l'île.

Les freins à la mobilité sont très nombreux et fortement corrélés aux inégalités sociales et territoriales.

Au vu de ces constats, la Région poursuivra en 2025 le soutien financier et l'accompagnement de cette mobilité vers l'Hexagone.

A travers des aides aux étudiants inscrits dans une formation initiale délivrant un diplôme de l'Enseignement Supérieur ou un titre Répertoire National des Certifications Professionnels visés par l'Etat, il s'agit d'ouvrir les perspectives de nos jeunes et d'encourager l'opportunité de découvrir de nouveaux environnements éducatifs pour une plus grande chance d'insertion professionnelle.

- **A destination de l'Europe et de pays étrangers**

Le chômage, le faible taux de qualification, l'insularité sont autant de difficultés que la Région Réunion doit considérer au moment de mettre en œuvre sa politique volontariste envers les jeunes de l'île. La mobilité étudiante se présente comme un moyen de favoriser leur insertion sociale et professionnelle mais également la construction de leur autonomie et leur ouverture au monde.

La Région poursuivra donc son intervention auprès de ceux qui souhaitent se former dans les pays européens ou à l'étranger.

Le dispositif « Etudier et vivre au Québec », notamment, sera reconduit et redynamisé. Il permet à des étudiants réunionnais de réaliser leurs études au Québec, à travers un programme de formation technique de trois ans au sein des Cégeps de diverses régions du Québec. L'obtention de leur diplôme leur permettant par la suite d'intégrer le marché du travail québécois et canadien. Ils peuvent également revenir sur leur île et faire valoir les solides compétences qu'ils auront acquises.

## **3) La participation à des actions de sensibilisation**

En parallèle, la Région Réunion doit renforcer la visibilité des aides qu'elle met en œuvre au profit des étudiants. Les actions de sensibilisation seront reconduites auprès de nos partenaires (université, écoles, lycées...).

Par ailleurs, un 1<sup>er</sup> totem sera installé à l'ESAR afin d'informer et d'orienter au mieux les étudiants.

## **4) Le ressourcement des étudiants**

*cf. axe 1 « Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités ».*

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Bilan projeté au 31/12/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Accompagner les étudiants à La Réunion dans leur parcours de réussite</b>	Nombre de bénéficiaires	4 000	Démarrage de la session 2024-2025 le 08/07/24	2 900	3 700
<b>Action 2 : Accompagner les projets de mobilité dans l'Hexagone et à l'international</b>	Nombre de bénéficiaires	3 639	Démarrage de la session 2024-2025 le 08/07/24	2 900	4 200
<b>Action 3 : Information et sensibilisation sur les aides régionales</b>	Nombre de participations à des actions / manifestations de sensibilisation Totem installé	Nouveaux indicateurs			15 à 20 participations à des actions / manifestations 1 totem expérimental à l'ESAR
<b>Action 4 : Le ressourcement des étudiants</b>	<i>cf. axe 1 « Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités »</i>				

## II – DÉVELOPPER LES CURSUS DE FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La collectivité régionale conduit une politique volontariste pour favoriser la réussite de la jeunesse réunionnaise. Incontestablement, le territoire réunionnais poursuit sa transition vers une société de la connaissance, puisqu'aujourd'hui, plus de 25 000 étudiants sont formés par les opérateurs de l'enseignement supérieur sur l'île. Plus de la moitié des étudiants sont boursiers contre moins de 30% en moyenne en France hexagonale.

L'amélioration de leur intégration sociale passe par une orientation réussie, une consolidation et un développement des cursus de formations de l'enseignement supérieur. Les formations postbac (+2 ou +3), les sections de techniciens supérieurs (BTS), les Bachelor Universitaire de Technologie, les CPGE, les licences générales et technologiques sont d'ores et déjà identifiées comme filières prioritaires pour mieux répondre aux besoins du territoire.

La Région accompagne en particulier les formations et les parcours permettant le développement des compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes Réunionnais en lien avec les filières stratégiques du territoire, telles qu'elles ressortent de la politique régionale de la mandature (CPRDFOP, S3-S5, SRDEII), notamment celles qui relèvent des souverainetés alimentaire, sanitaire, énergétique.

### **A – Affirmer le rôle de chef de file de la Région au niveau territorial**

#### **1) L'élaboration du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)**

Ce document de planification stratégique, fruit d'une large concertation, permettra de développer et capitaliser les synergies entre les entreprises réunionnaises et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Son adoption est prévue pour la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

L'année 2025 sera également consacrée à la signature d'une charte d'engagement avec les partenaires et à décliner les ateliers thématiques organisés dans le cadre de l'élaboration du SRESRI en comités, constituant ainsi l'armature de la prochaine architecture de la gouvernance territoriale en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

## 2) La mise en place de Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performances

La Région va poursuivre la mise en place des Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP) avec les principaux opérateurs de l'Enseignement supérieur et assurera le suivi du COMP de l'ESAR et de l'ENSAM.

Grâce à des objectifs clairement fixés au moyen d'indicateurs précis et des moyens identifiés, il s'agit de mesurer l'impact de la politique en matière d'enseignement supérieur et leur adéquation avec les orientations de la mandature.

## 3) Initier la création d'une Université de l'océan Indien portée par la Région

L'objectif est de créer une université de l'océan Indien orientée vers l'ouverture internationale et l'intégration régionale, et de doter l'Indianocéanie et l'océan Indien d'une institution universitaire qui rassemblera une communauté régionale et internationale de spécialistes engagés dans la recherche, la formation doctorale, et la diffusion des connaissances, en vue de contribuer aux efforts de développement des sociétés de l'océan Indien réunies, modernes et inclusives.

Il s'agit d'un outil stratégique pour impulser et soutenir le développement de notre environnement régional, grâce à la mise en place d'un programme de formations, de recherche et d'innovation de haut niveau international.

La collectivité régionale pilotera la stratégie de configuration et de mise en place de l'Université de l'océan Indien en lien avec les différents partenaires.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Bilan projeté au 31/12/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Piloter la stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)</b>	Travaux de réalisation du SRESRI	Adoption du SRESRI	Phase de cadrage de la mission achevée/Début de la phase de lancement de la mission et de concertation avec les opérateurs du territoire	- Rédaction de l'avant-projet de SRESRI avec ses volets formation professionnelle continue et transition écologique	Adoption du SRESRI
	Nombre de partenaires mobilisés	Nouvel indicateur			140
<b>Action 2 : Mise en place de COMP</b>	Nombre de contrats	2	-	2	1
<b>Action 3 : Initier la création d'une université de l'océan Indien</b>	Définition d'un avant-projet sommaire	Nouvel indicateur			Définition d'un avant-projet sommaire

## **B – Favoriser l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières de l'Enseignement Supérieur**

### 1) Consolider la prépa INP

La prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP) propose un cycle préparatoire de haut niveau en 2 ans aux jeunes Réunionnais afin d'accéder aux écoles d'ingénieurs. Ce parcours leur permet d'intégrer un cursus d'Ingénieur dès le baccalauréat avec deux spécificités : le contrôle continu qui remplace le concours, et le stage en entreprise.

En 2025, la collectivité régionale renforcera son soutien à la prépa INP en fonctionnement et en équipement et participera au financement de la réhabilitation des locaux situés sur le site de la cité scolaire du Butor (cf. partie IV-A).

## 2) Accompagner la mise en œuvre de la prépa IngéPlus à La Réunion

Des discussions avec le réseau INGE+ de Grenoble, le lycée Lislet Geoffroy, l'Université et le Rectorat ont démarré en 2024 pour la mise en place d'un partenariat à La Réunion. Afin de favoriser l'accès aux écoles d'ingénieurs des élèves de BTS (bacheliers de séries technologique et professionnelle), Grenoble INP – UGA porte, depuis 2019, le projet intitulé IngéPLUS.

L'objectif est de doubler à terme le nombre d'élèves issus de BTS dans les formations d'ingénierie et écoles d'ingénieurs partenaires du projet, sur des parcours sécurisés en lien étroit avec l'université et l'entreprise afin de garantir la réussite et l'insertion professionnelle des jeunes.

Le projet IngéPLUS s'est construit sur un modèle pédagogique qui met en valeur les compétences des jeunes issus de milieux modestes et ruraux, dont certains ont tendance à privilégier des études courtes, professionnalisantes et à proximité de leur domicile. Il s'agit de donner à ces jeunes de l'ambition, de les rassurer sur leurs études et leur avenir professionnel. La Région apporte son soutien à ce projet dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2025.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Bilan projeté au 31/12/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Renforcer la prépa INP</b>	Nombre d'étudiants inscrits	40	41	41	25 pour la 1ère année et 16 pour la 2ème année, soit 41
<b>Action 2 : Mise en place de la prépa IngéPlus à La Réunion</b>	Nombre d'étudiants inscrits	Nouvel indicateur			20

## **C - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire**

### 1) Un partenariat renforcé avec l'Université de La Réunion

Forte de ses 19 200 étudiants à travers ses 5 Unités de Formation et de Recherche (UFR)<sup>2</sup>, de ses 4 Instituts<sup>3</sup> et de ses 3 écoles<sup>4</sup>, l'Université de La Réunion est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel majeur et le principal établissement d'enseignement supérieur du territoire.

S'agissant de l'ouverture aux mondes, la collectivité accompagnera les projets de mobilité des étudiants et des enseignants dans le cadre de la coopération régionale. Elle encouragera et soutiendra financièrement la mise en œuvre d'unités d'enseignement telle que la géopolitique de l'océan Indien, en faveur des étudiants de licence et de Master.

La collectivité poursuivra l'accompagnement de formations d'excellence telles que la prépa talent, le DU ambition, ainsi que la co-diplomation entre l'IUT et l'IRTS, le module de langue vivante régionale de l'INSPE, mais aussi l'ESIROI et renforcera son soutien en faveur des filières en sciences humaines.

<sup>2</sup> UFR Droit-Economie, UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement, UFR Sciences Humaines et Sociales, UFR Santé, UFR Sciences et Techniques.

<sup>3</sup> Institut Universitaire de Technologies (IUT), Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Institut National du Professorat et de l'Education (INSPé)

<sup>4</sup> Ecole de Gestion et de Commerce (EGC), Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de La Réunion (ENSAM), Ecole Supérieure d'Art de La Réunion ESAR).

Par ailleurs, de nouvelles filières telles que l'intelligence artificielle (IA), l'également soutenues.

## 2) La consolidation du soutien aux écoles supérieures régionales

La collectivité régionale poursuivra son soutien aux formations d'enseignement supérieur tant publiques (Ecole Supérieure d'Art de La Réunion, etc.) que privées (Ecole de Gestion et de Commerce, ILOI, etc.) en cohérence avec ses orientations stratégiques et en poursuivant une logique de développement équilibré du territoire dans l'offre de formations présente.

En 2025, la Région sera aux côtés de l'Etat pour la création de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de la Réunion. Cette école, portée sur les pratiques architecturales urbanistiques et paysagères innovantes et anticipatrices dans les espaces tropicaux, intégrera le réseau national des écoles d'architecture, grâce à son ouverture à l'espace de l'enseignement supérieur régional de l'océan Indien (Mozambique, Tanzanie, Kenya, Inde, Australie, pays de la COI).

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Bilan projeté au 31/12/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Un partenariat renforcé avec l'Université de La Réunion</b>					
Promouvoir le DU	Nombre d'étudiants inscrits	27	26	26	27
Soutenir la réussite des formations d'ingénieurs de l'ESIROI	Nombre d'inscrits par spécialité et par niveau ou taux de réussite	194	149 soit 87%	149	150
Co diplomation IUT/IRTS	Nombre d'étudiants inscrits	20		17	20
Module de langue vivante régionale de l'INSPE	Nombre d'étudiants inscrits	60	0	60 (inscription en cours -remontée en octobre 2024)	60
<b>Action 2 : La consolidation du soutien aux écoles supérieures régionales</b>					
Soutenir la réussite des étudiants de l'ESAR	Nombre de diplômés/inscrits (DNSAP + DNSEP)	27	110	110	121
Soutenir la réussite des étudiants de l'ENSAM	Nombre d'étudiants reçus au concours (L3 + M2)	161	172	172	175

## III – PROMOUVOIR LA FORMATION DOCTORALE

### A – Encourager les jeunes Réunionnais à poursuivre des travaux de recherche

#### 1) Le soutien aux doctorants par les allocations régionales de recherche

Afin de soutenir des travaux de recherche portant sur des projets d'intérêt régional ou intéressant les domaines d'intérêt majeur de la spécialisation intelligente du territoire, la Région consolidera le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat au travers du dispositif d'Allocations Régionales de Recherche (ARR) en direction des étudiants réunionnais (PE FEDER) et des étudiants des pays de la zone océan Indien (INTERREG). Ce dispositif sera dématérialisé en 2025 pour apporter plus de fluidité et une meilleure qualité de service aux doctorants.

Pour rappel, étant donné la situation sociale particulièrement difficile pour la collectivité régionale a renforcé sa politique volontariste en faveur des étudiants tout au long de leurs études en rehaussant le montant de l'ARR à 1500 €/mois (contre 1200 € précédemment).

## **2) Rapprocher les mondes économique et universitaire**

Depuis 2023, la composition du comité local d'expertise (CLE), qui intervient dans le processus de sélection des ARR a connu de façon inédite une ouverture au monde économique. Ainsi, la maire du village by CA a présidé la séance du CLE en 2023 et en 2024. L'effort poursuivi de rapprocher les mondes universitaire et économique sera maintenu en 2025, notamment à travers le financement d'actions spécifiques telles que les doctoriales.

## **3) La mise en place d'un prix « talents réunionnais » pour mettre à l'honneur les travaux de thèse**

La Région Réunion souhaite valoriser les recherches dont les résultats sont éclairants pour l'action des politiques publiques locales, particulièrement sur les axes de la S5 (stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable) en créant un prix « talents réunionnais ».

Ce dispositif a pour objet de mettre en lumière celles et ceux qui font briller la recherche dans les champs suivants : le développement durable, la transition écologique, le développement humain, le développement économique et l'ouverture du territoire vers de nouveaux horizons.

Afin de promouvoir la recherche réunionnaise, la collectivité régionale mettra donc en place ce prix honorifique qui distingue l'excellence et le mérite d'une thèse récemment soutenue à La Réunion et/ou dans toute université pourvu que le sujet porte sur un intérêt régional majeur.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Bilan projeté au 31/12/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Accompagner les doctorants</b>	Nombre de doctorants	25	Attribution 2 <sup>ème</sup> semestre	25	25
<b>Action 2 : Mise en place d'un prix talent réunionnais</b>	Nombre de participants	Nouvel indicateur			40

## **B – Soutenir les colloques d'envergure internationale**

### **1) Diversifier les colloques**

Afin de contribuer à l'élévation du niveau de qualification de la jeunesse réunionnaise, au rayonnement des établissements d'enseignement supérieur, la collectivité régionale poursuivra ses efforts en maintenant son niveau d'intervention financier à 20 000 € par manifestation ou colloque d'envergure (contre 10 000 € précédemment). Une attention sera portée à la dimension internationale des colloques, pour renforcer l'attractivité et l'impact pour le territoire réunionnais.

### **2) Ouvrir ces manifestations à un large public**

Le but recherché est d'élever le niveau de qualification des jeunes Réunionnais et leur curiosité pour la recherche en soutenant la participation de ces manifestations à un public plus large que celui des universitaires (lycéens, collégiens, demandeurs d'emplois...).

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Bilan projeté au 31/12/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Soutenir des manifestations et colloques d'envergure</b>	Nombre de colloques financés	8	3	-	8
<b>Action 2 : Ouverture à un plus large public</b>	Nombre total de participants	Nouvel indicateur			600

## IV – ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES OPÉRATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### **A- Participer à une structuration équilibrée des infrastructures en cohérence avec les besoins du territoire**

#### **1) Accompagner l'Université de La Réunion dans la construction du Campus Est**

Ce projet constitue un enjeu et un engagement fort pour la Région Réunion. Une convention de partenariat a été signée entre la mairie de Saint-André, la Région Réunion et l'Université de La Réunion le 4 octobre 2022. Il s'agit de conforter le positionnement stratégique de l'Université de La Réunion dans son environnement régional.

Ainsi, en matière d'aménagement du territoire, et compte-tenu du retard structurel de la micro-région Est, la Région Réunion s'est engagée à mener les actions nécessaires afin de contribuer au rééquilibrage du développement de cette partie de l'île.

La collectivité souhaite ainsi accompagner l'Université de La Réunion dans le développement du Campus Est, notamment à travers le SRESRI et en cohérence avec l'écosystème régional et le lycée du tourisme.

#### **2) Construire de nouveaux locaux sur la cité scolaire du Butor**

La Région a l'ambition de rénover un bâtiment scolaire situé au Butor pour accueillir la prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP), la prépa CPES (cycle pluridisciplinaire des études supérieures économie et Science pour l'Ingénieur), et un internat dédié aux étudiants de Classes Préparatoires aux Grandes Etudes (CPGE). Un comité de pilotage suivra l'évolution des études et des travaux de ce projet.

Cet aménagement va permettre d'une part de renforcer l'identité de la prépa INP de La Réunion et de la consolider dans le réseau national, et, d'autre part, de positionner la prépa CPES dans son ouverture sur l'Indiaocéanie.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Bilan projeté au 31/12/2024	Cibles 2025
<b>Construction de locaux sur cité scolaire du Butor</b>	Réaliser une étude	Nouvel indicateur			1

### **B- Assurer la coordination entre les différents acteurs et partenaires**

Au regard des priorités de la mandature, la collectivité mobilisera les fonds européens afin d'apporter son soutien pour la construction d'infrastructures dédiées à l'enseignement supérieur, dans le but d'accompagner la croissance démographique de l'île et l'élévation du niveau de qualification.

## 1) La construction du gymnase bioclimatique et de l'amphithéâtre par l'Université sur le PE FEDER 2021/2027

La collectivité poursuivra son rôle de coordination et de suivi avec les partenaires et le lien avec le service instructeur FEDER sur les projets portés par l'Université de La Réunion : le gymnase bioclimatique du Tampon ainsi que l'amphithéâtre du campus Santé.

La mobilisation des fonds européens sur ces 2 projets implique que le calendrier de réalisation des opérations soit en cohérence avec les délais et contraintes communautaires.

## 2) Le campus Paul VERGES : vers une montée en puissance des écoles du Port

Un nouveau bâtiment pour l'école d'architecture est prévu prochainement dans le cadre du projet de Pôle d'Aménagement de Construction Durable (PACD), localisé au cœur de la ville du Port, au sein de la ZAC du Triangle de l'Oasis. Ce PACD est un ensemble immobilier de près de 8 420 m<sup>2</sup> destiné à accueillir et à répondre aux besoins de la filière aménagement /construction durable en milieu tropical.

La livraison et la mise en service des nouveaux locaux de l'école d'architecture est prévue pour 2026. Ce nouveau campus devrait permettre de créer une dynamique autour des 3 écoles du Port : l'ESAR, l'ENSAR et l'ILOI.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Bilan projeté au 31/12/2024	Cibles 2025
Construction d'infrastructures d'enseignement supérieur	Nombre d'infrastructures construites durant le PO 2021-2027	-	-	-	1

# RENFORCER LA QUALITÉ DES FORMATIONS AU SERVICE DES RÉUNIONNAIS.E.S ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans la continuité de ses actions menées depuis 2021 avec des ambitions affirmées, la collectivité souhaite appuyer pour l'année 2025, son assise en tant que cheffe de file de la stratégie régionale de développement des formations et de l'orientation à La Réunion.

A la suite des travaux de révision menés au sein du Comité Régional de l'Emploi, des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP), enrichis par les attentes exprimées par les publics et les acteurs du territoire lors du « mois de la formation professionnelle 2024 », le début de l'année 2025 sera marqué par l'adoption et les premiers pas de mise en œuvre opérationnelle des nouveaux schémas stratégiques régionaux que sont le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), ainsi que le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).

Par une politique renouvelée et structurée, la collectivité vise, en 2025, à proposer une offre de formation dense et de qualité au service des Réunionnais.es et du développement économique local, dans le cadre de partenariats renouvelés. Une approche par filière économique, en lien avec la Nouvelle Economie portée par la Région, sera adoptée dans la construction de son offre de formation.

La collectivité poursuivra son action en matière de formation professionnelle des jeunes en difficulté, de repérage et de prise en charge pertinente des publics en situation d'illettrisme au travers le déploiement des actions du Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés (PR2C).

Soucieuse de l'efficacité des actions mises en œuvre, la Région s'attachera à engager une démarche d'évaluation de cette politique publique majeure, et travaillera avec les autres financeurs de la formation à faire émerger une démarche qualité.

Des efforts seront poursuivis en faveur du développement et de la diffusion des outils construits pour contribuer à l'orientation de tous les publics (brochures découverte métiers, catalogues de formation, tenue de salons, etc.) au travers le déploiement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et dans la perspective des conventionnements à venir.

En outre, la collectivité poursuivra en 2025 son action en faveur de l'égalité des chances des Réunionnaises et des Réunionnais, dans un contexte économique particulièrement difficile. Elle accordera une attention particulière à la lutte contre les freins périphériques à la formation. Elle soutiendra également les démarches individuelles de formation, vecteurs de l'inclusion sociale et de l'émancipation de la population.

Pour se donner les moyens de son ambition, la Région s'appuiera sur les financements du Pacte Régionale pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC), ainsi ceux du Programme Européens FSE+ 2021-2027.

## I – DÉVELOPPER LES OUTILS STRUCTURANTS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

### **A – Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques**

Concernant le SRFSS, une fois ses grands axes d'intervention fixés au regard du diagnostic partagé et son adoption prononcée, il s'agira dès 2025, de donner corps au document via une cellule dédiée rattachée à la Direction de la Formation Professionnelle et de le décliner de manière concrète par un travail constant à réaliser avec les partenaires du secteur.

Pour le CPRDFOP, les travaux concertés de mise à jour du contrat de plan à l'horizon 2028, permettront, suite à son adoption, une mise en œuvre pleine et entière dès 2025 des actions envisagées, avec l'instauration d'un comité de pilotage ainsi qu'un report des éléments de suivi et d'évaluation au sein des instances du CREFOP. Ainsi, par la mise en place d'une stratégie repensée avec les partenaires, des actions seront menées autour de grands axes permettant :

- de coller davantage aux réalités du monde économique en travaillant une observation partagée des données emplois et compétences ;
- de renforcer la qualité de l'offre de formation en travaillant avec les acteurs de la formation et le monde économique ;
- de lever les freins à l'accès et la réussite en formation ;
- de déployer le Service Public Régional de l'Orientation avec tous les acteurs du territoire ;

Dans le cadre du rapprochement des documents stratégiques de la Région, la collectivité veillera notamment :

- Pour le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
  - à l'articulation voire à la reconnaissance de certaines certifications professionnelles dans les parcours universitaires ;
  - à favoriser les partenariats de projets entre les laboratoires de recherche universitaire et les établissements de formation.
- Pour le SRDE2I
  - à l'adéquation des formations proposées et les besoins en compétences identifiées ;
  - à soutenir, à travers le levier de la formation, le développement des nouvelles filières identifiées dans le SRDEII.

En 2025, la collectivité poursuivra également ses actions autour de :

- L'animation du PR2C (Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés) élaboré et mis en œuvre conjointement par la Préfecture, l'Académie, l'Université, la Caisse d'Allocations Familiales, la DAAF et le Conseil Départemental et qui consiste à conduire la stratégie du Conseil Régional en matière de compétences-clés, organiser le suivi avec les instances de gouvernance du Plan et d'en conduire l'évaluation.
- La coordination du PR2C à travers la mise en œuvre des actions relevant de la collectivité notamment, l'expérimentation de LéspassClés qui pourrait s'étendre à d'autres communes volontaires.

En outre, suite à la re-contractualisation pour un nouveau cycle du Pacte d'Investissement dans les Compétences (PACTE) pour la période 2024-2027, une nouvelle convention financière de déclinaison du protocole sera conclue pour l'année 2025. L'ambition de la collectivité demeure intacte à cet égard : utiliser ce levier financier pour former davantage de Réunionnais, en particulier les plus éloignés de l'emploi.

## B – Renforcer la veille stratégique

Pour proposer une offre de formation collective adaptée aux besoins économiques du territoire, il est essentiel de disposer d'états des lieux réguliers et actualisés en matière d'emplois et de compétences.

Après avoir réalisé la phase de diagnostic du CPRDFOP en 2024, l'enjeu sera, en 2025, de garantir le suivi et le renforcement des missions d'observation du territoire.

Pour ce faire, la collectivité pourra s'appuyer sur des partenaires clés :

- **la DEETS** : grâce aux EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences), la DEETS offre une vision sectorielle et permet d'identifier les priorités d'actions à travers le diagnostic des besoins et la mise en place de plans d'actions ;
- **France Travail** : en contact direct avec les demandeurs d'emploi et les entreprises via leurs conseillers, France Travail fournit une vision programmatique des besoins du territoire. De plus, leur enquête annuelle sur les Besoins en Main-d'œuvre (BMO) offre une photographie des besoins de recrutement.

- **Réunion Prospective Compétences (RPC)** : pilotant l'Observatoire RPC produit également des notes sur Emploi Formation pour les six filières prioritaires du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Les premières versions de ces notes ont été réalisées en 2024 et seront actualisées annuellement, offrant ainsi une visibilité sur les tensions de recrutement dans les secteurs prioritaires et facilitant la communication avec l'écosystème concerné.
- **les OPCO (Opérateurs de Compétences)** : grâce à leurs référents entreprises, les OPCO constituent une porte d'entrée vers le monde économique. Leur présence sur le terrain permet d'écouter les besoins en matière d'emploi et de formation ainsi que les enjeux économiques des entreprises.

En s'appuyant sur ces partenaires, la collectivité pourra garantir une adaptation continue de l'offre de formation aux évolutions du marché du travail et aux besoins des secteurs prioritaires du territoire.

Enfin, pour aller au-delà de la simple adéquation entre les besoins du monde économique et l'offre de formation, la Région poursuivra en 2025 la démarche initiée en 2024 portant sur l'observation des caractéristiques des publics cibles de la formation. Cette initiative permettra, en collaboration avec les partenaires de l'orientation, et notamment les prescripteurs :

- **d'être à l'écoute des besoins de formation exprimés par les publics**, afin d'affiner l'offre de formation de la collectivité ;
- **de comprendre leurs attentes vis-à-vis de la formation**, permettant ainsi d'adapter la pédagogie pour garantir la montée en compétences des apprenants ;
- **d'identifier les freins à l'entrée en formation**, afin de mettre en place des actions et dispositifs spécifiques pour lever ces barrières (comme le financement, la mobilité, l'hébergement, la garde d'enfants, le soutien aux aidants familiaux, etc.).

Cette approche centrée sur les bénéficiaires vise à rendre la formation plus accessible et pertinente, tout en répondant aux besoins spécifiques et variés des publics concernés.

## C – Apporter plus de cohérence dans le système d'information de la formation professionnelle

En 2025, la collectivité continuera d'utiliser et renforcera l'usage de Ouiform, la plateforme dédiée à la gestion des candidatures pour nos formations régionales, qui est interconnectée à Formanoo. Cet outil permet également de piloter et de suivre les positionnements, ce qui aide la Région à identifier les formations manquant de candidats et à collaborer avec les prescripteurs pour remplir toutes les sessions.

Cependant, avec l'augmentation de l'activité de la collectivité, un système d'information plus précis et moins chronophage est nécessaire pour un suivi et un pilotage plus détaillé de la prescription.

Ainsi, la collectivité procédera à l'acquisition d'un nouvel outil. Préalablement, il s'agira de reconfigurer l'ensemble des processus métiers et de déployer la solution logicielle. Ces actions nécessiteront des besoins en ressources humaines et un accompagnement au changement.

De plus, au regard de la contractualisation du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences 2024-2027 (PRIC), la collectivité s'emploiera, en 2025, à alimenter AGORA avec les informations disponibles relatives aux stagiaires relevant des opérations de 2019 à 2024 pour assurer la bonne gestion des données et le suivi de la mise en œuvre du PACTE.

## D – Déployer des infrastructures de qualité

La Région Réunion a investi massivement ces dernières années dans des infrastructures de qualité en faveur de la formation. Ainsi, le Campus Pro représente un outil singulier sur le plan national, accueillant des stagiaires de plusieurs établissements de formation professionnelle d'adultes (AFPAR, E2C...), de formations sanitaires et sociales (IRTS), de formation en apprentissage (CCI, CMA). Le site accueille également la Cité des Métiers et à travers elle, une offre de service en faveur de l'orientation de tous les publics.

En 2025, le fonctionnement de ce campus sera repensé comme un lieu professionnel pour favoriser notamment les activités à visée pédagogiques au sein du campus telles que la restauration ou la garde d'enfants portées par les organismes de formation. En contrepartie, il conviendra de réglementer l'occupation des locaux, d'ouvrir l'accès aux ateliers et aux infrastructures à l'ensemble des acteurs dans le cadre de procédures ouvertes.

Sur ce modèle, la collectivité dessinera une stratégie patrimoniale de la formation professionnelle, favorisant l'émergence de centres de formation d'envergure dans les centres urbains, favorisant la mixité des publics et l'émergence de filières d'excellence. C'est dans cette optique qu'elle envisage la reconfiguration du site de l'AFPAP de Saint-François, autour de pôle de compétences dans le numérique (ex. cybersécurité, jeux-vidéo).

En complément de ces « hubs », des centres de proximité, voire des tiers lieux permettraient d'aller vers les publics dans les zones d'habitation les moins denses et/ou les plus distants. En lien avec l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des BRSA, la collectivité commandera une offre de formation innovante à l'AFPAP sur la zone de Saint-Leu – Trois Bassins.

En 2025, des projets immobiliers importants seront poursuivis dans le secteur des formations sanitaires et sociales : la relocalisation des Instituts d'Etudes en Santé (IES) du CHU nord, compte tenu des installations modulaires actuelles depuis plus de 12 ans ainsi que la construction d'un nouveau site de formations pour l'IRTS sur le territoire de Saint-Benoît.

## E – Engager une démarche de qualité de la formation professionnelle

En lien avec la montée en puissance de l'offre de formation régionale, la Région doit s'assurer de la **qualité de l'offre de formation**. Si le décret Qualiopi pose un référentiel Qualité, il appartient à chaque financeur, en vertu du décret du 30 juin 2015, de s'assurer de la qualité des formations dispensées. Dans ces conditions, il s'agira, en 2025, de structurer et de déployer un service qualité capable de procéder à des contrôles ad-hoc auprès des opérateurs financés par la Région, dans le cadre d'une démarche globale avec les autres financeurs de la formation.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégique</b>	Actualisation des schémas régionaux : CPRDFOP et SRFSS	Finalisation du CPRDFOP	Ouverture d'élaboration des travaux au CREFOP	Validation et signature
		Rendu définitif du SRFSS	Finalisation du diagnostic du SRFSS	Validation et signature
	Nombre de conventions signées PR2C	5	-	-
	Nombre de réunions de concertation PR2C	3	5	3
	Nombre d'évènements partenaires PR2C	3	1	3
	PACTE	Nombre de projets innovants soutenus		Nouvel indicateur
4 500 entrées réalisées			2 601	5 500
<b>Action 2 : Renforcer la veille stratégique</b>	Nombre de fiches sectorielles livrées	Nouvel indicateur	2	4

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	30/06/2024	
<b>Action 3 : Valoriser un système d'information plus efficace</b>	Décliner la stratégie SI	Audit des process informatiques et du système d'information (SI) de la formation professionnelle	Rendu de l'audit des processus et du (SI)  Définition effective du nouveau SI : Procédure d'acquisition d'un nouvel outil : en cours	Acquisition du nouvel outil de gestion de la FORPRO et reconfiguration des process au sein de la DFP
	Nombre de dossiers saisis dans AGORA	Nouvel indicateur	2 000	12 000
<b>Action 4 : Déployer des infrastructures de qualité</b>	Nombre de parcours AFDAR insertion	Nouvel indicateur	-	200
	Nombre d'implantation de tiers-lieux	Nouvel indicateur	-	4
	Réalisation des études et travaux des IES du CHU Nord	Démarrage des études de programmation		Validation de la carte pédagogique et lancement des études
	Réalisation des études et travaux du site de Saint-François de l'AFDAR	Démarrage des études de programmation		Lancement des études
<b>Action 5 : Engager une démarche de qualité de la formation professionnelle</b>	Nombre d'organismes de formation contrôlés	12 OF contrôlés (objectif de démarrage en attente de moyens)	-	Démarche de contrôle finalisée  6 OF contrôlés

## II – DEPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION EQUILIBREE, INNOVANTE ET DE QUALITE POUR REpondre AUX TRANSITIONS DU TERRITOIRE

L'ambition de la Région est de former des demandeurs d'emplois, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore les publics rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture en vue de favoriser leur insertion professionnelle. Dans cette perspective, des actions émergeant au Plan Régional de Formation Professionnelle et au Pacte seront proposées en 2025.

### **A – Soutenir la maîtrise des compétences clés et les soft skills**

#### **1) Déployer le Plan Régional des Compétences Clés (PRC)**

En 2025, la Région poursuivra la coordination du PR2C à travers la mise en œuvre des actions propres à la collectivité ainsi que le déploiement de l'expérimentation de LéspassClés. En effet, au regard du taux d'illettrisme trois fois plus important que dans l'Hexagone - qui ne peut être considéré comme une fatalité – l'acquisition des savoirs de base et compétences clés pour des publics aux besoins très différents est une priorité pour la collectivité.

Les compétences clés sont celles qui sont nécessaires à toute personne pour l'épanouissement et le développement personnel, l'employabilité, l'inclusion sociale, un mode de vie durable, la réussite dans une société pacifique, une gestion de vie saine et la citoyenneté active.

LéspassClés est un dispositif de proximité qui consiste à accompagner des adultes de plus de 16 ans en vue d'élever leur niveau de formation et les faire gagner en autonomie.

Une action expérimentale a d'abord concerné 4 communes (Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-André). Il est prévu une intégration progressive d'autres communes au dispositif à partir d'appels à projets, pour atteindre 16 communes en 2025. La suite de l'expérimentation consiste à intégrer davantage d'usagers bénéficiaires, grâce à la contractualisation directe en marchés avec les organismes de formation, financés par le PACTE.

Dans le cadre du PR2C, la Région travaille également à la création d'un centre de ressources qui alimentera la réflexion et l'action des acteurs en matière de compétences-clés, afin de les faire monter en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie. A cet effet, le Centre de Ressources pour l'Innovation – Compétences-Clés (CRI-CC) – qui fait l'objet d'une assistance en maîtrise d'ouvrage - mutualisera les compétences et les connaissances des partenaires par l'information, la formation et l'accompagnement des acteurs de terrain en vue d'atteindre les objectifs du Plan.

## 2) Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification

En articulation avec les actions prévues au PR2C, citées ci-dessus, la collectivité mettra en œuvre une réponse formative à travers les dispositifs qui permettent l'acquisition de compétences comportementales (soft skills) et de savoirs de base, dans une visée de professionnalisation :

- le dispositif « Ateliers compétences clés » (ACC/CléA) vise à encourager les personnes en graves et fortes difficultés de lecture et/ou écriture à renouer avec la culture de l'écrit en ayant accès au socle de connaissances autour du « savoir lire, écrire et compter » ;  
Avant de reconduire l'action en 2025, la Région confie à l'ARACT une mission d'évaluation du dispositif afin de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence de celui-ci à partir des sessions dispensées en 2023/2024 ;
- le dispositif « Compétences Clés en Situation Professionnelle » (CCSP/CléA) s'adresse également aux personnes en graves et fortes difficultés de lecture-écriture en vue de leur apporter le socle de connaissance autour du référentiel CléA, mais en y ajoutant les techniques de base et gestes professionnels nécessaires à l'accomplissement d'un métier afin d'élever leur niveau d'employabilité;
- le dispositif « Rebondir 16-29 ans » vise le développement des compétences comportementales (soft skills) et la préparation du projet professionnel des jeunes afin d'améliorer leur employabilité sur le marché du travail ; il s'appuie sur le référentiel CléA, dont la certification constitue un des objectifs, ainsi que sur un accompagnement personnalisé de chaque apprenant.

Parallèlement, la lutte contre la fracture numérique demeure une priorité en 2025 avec la poursuite des actions de formations spécifiques telles que celles donnant accès au CléA numérique.

Aussi, une **densification de l'offre de formation numérique et bureautique à destination des publics demandeurs d'emploi ou en recherche active d'emploi recensés dans des communes rurales, les Hauts et les écarts sera assurée en 2025.**

Par ailleurs, au titre de l'intégration sociale et professionnelle, les actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes en milieu carcéral, définies dans un cadre partenarial avec la Délégation territoriale de la Direction des services pénitentiaires d'Outre-Mer, seront reconduites en 2025 à destination des trois centres de détention de l'île en vue de lutter contre la récidive et de favoriser la réintégration sociale des personnes sous-main de justice.

## 3) Soutenir l'action de l'École de la Deuxième Chance (E2C)

En 2025, la poursuite d'un accompagnement financier de la structure **École de la Deuxième Chance (E2C)** à La Réunion sera mis en œuvre afin de permettre à celle-ci le raccrochage de jeunes de 16-25 ans non diplômés et/ou diplômés de niveau IV éloignés de l'emploi et en grande difficulté sociale.

Il s'agit d'accompagner ces jeunes à travers une pédagogie différenciée et de les aider à s'insérer dans un parcours individualisé et en alternance afin de construire leur projet professionnel et de les insérer dans la vie active. En outre, le Pôle Social de l'E2CR et leurs partenaires de terrain apportent également une aide à la résolution des freins sociaux que peuvent rencontrer ces jeunes.

**4) Lancer un appel à projets pour l'obligation de formation**

Afin de s'assurer que tous les jeunes réunionnais acquièrent les compétences nécessaires pour leur future insertion professionnelle et prévenir l'abandon prématuré de la formation en offrant des alternatives adaptées et des accompagnements ciblés relevant de la formation professionnelle, la Région lancera, en 2025, un appel à projets portant sur l'obligation de formation pour les jeunes de 16 – 18 ans. Cette démarche préfigurerait le chantier que la collectivité souhaite initier dans le secteur de l'éducation populaire.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Déployer le Plan Régional des Compétences Clés (PR2C)</b>	Nombre d'utilisateurs du centre de ressources	Lancement AMO pour centre de ressources	Nouvel indicateur	Création du centre de ressources
	Nombre de personnes repérées et accompagnées dans le réseau LésPasClés	420	310 personnes accueillies dans le cadre du diagnostic permanent 120 personnes accompagnées et formées dans LésPasClés	910 personnes accompagnées et formées dans LésPasClés
	Nombre d'entrées sur des actions de remobilisation et de préqualification (dont CLEA)	3 000	538	1 500
<b>Action 2 : Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification</b>	Nombre de parcours incluant une préqualification (parcours sans couture)	700	220	600
<b>Action 3 : Soutenir l'action de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C)</b>	Nombre d'entrées sur des actions de l'E2CR	660	360	720

**B – Former dans les filières prometteuses de la Nouvelle Economie à travers la poursuite de la mise en œuvre des accords-cadres**

*Soutenir les filières économiques par la montée en compétences des Réunionnais en cohérence avec la stratégie de la Nouvelle Economie*

Dans la poursuite de l'action régionale menée en faveur de la formation et de l'orientation professionnelles en 2024, il s'agira en 2025 de maximiser l'impact de l'insertion professionnelle des demandeurs sur le territoire grâce à une approche intégrée et cohérente des outils programmatiques de la Région.

De fait, le Schéma de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) - La Nouvelle Economie - offre un cadre de référence pour consolider l'offre de formation régionale en adoptant une approche par filière afin de rationaliser, harmoniser et améliorer l'efficacité des dispositifs de formation qui sont mis en œuvre afin de mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises sur le territoire.

Outre la consolidation de l'offre de formation rénovée en 2023 dans les grands secteurs économiques (BTP, Numérique, etc...). De nouvelles filières prioritaires seront explorées en 2025 dont celles de l'économie bleue ainsi que la transition écologique, énergétique et le développement durable.

## 1) Poursuivre la mise en œuvre des accords-cadres

Considérant les souhaits de développement de compétences des demandeurs d'emploi, les secteurs en tension et hors tension, ainsi que les mutations économiques, un **programme de formations concerné par plusieurs secteurs d'activités** sera proposé pour **faciliter l'accès ou le retour à l'emploi** des demandeurs d'emplois sur les postes à pourvoir sur le territoire avec une certification ou une qualification à la clef, tout en permettant une professionnalisation des secteurs et en réduisant le décalage entre le niveau et les compétences requises et celles attendues sur le marché.

Ainsi, en 2025, sur la base des accords-cadres mis en œuvre en 2023-2024, des formations seront re/programmées dans plusieurs secteurs : numérique (technicien géoréférencement, technicien réseau...), industrie (technicien supérieur méthodes produits process, soudeur à l'arc...), tertiaire, (domaine transport, juridique), tourisme (guide conférencier, animateur loisirs...), formation (coach en insertion, formateur public adulte...), industrie culturelle et créative (métiers artistiques et administratifs du spectacle vivant), BTP, etc.

De nouvelles formations seront également proposées en cohérence avec les comités de filières du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire, du recyclage et de la valorisation des déchets, de la pêche et du bâti tropical, etc.

Par ailleurs, la collectivité poursuivra, en 2025, ses efforts afin de renforcer l'efficacité des formations et maximiser l'employabilité des apprenants au travers des parcours sans couture et la possibilité pour chaque apprenant de bénéficier d'un accompagnement. L'objectif est d'améliorer la coordination des actions de formation dans une logique de continuité du parcours suivi par l'apprenant, c'est à dire limiter les coupures d'une action à l'autre (moins de 6 mois) et favoriser les passerelles vers une formation qualifiante ou un métier porteur.

En 2025, dans le cadre de sa stratégie d'achat de places en formation professionnelle, la Région adoptera une approche par filière. Si certaines filières font déjà l'objet d'un soutien important, à l'instar des secteurs BTP ou numérique, la collectivité veillera également à accompagner les filières émergentes par la consolidation de l'offre de formation dans ces secteurs, notamment :

### ○ **La filière du Care**

La formation dans la filière du Care est essentielle pour répondre aux besoins croissants de la société en matière de prise en charge des personnes vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les malades et les personnes en situation de handicap. Cette filière englobe un large éventail de métiers liés au soin, à l'accompagnement et au bien-être.

Une partie de cette filière est couverte par l'offre de formation dispensée par les établissements de formations sanitaires et sociales .

En complément, une offre de formation sera proposée pour accompagner pleinement l'émergence de cette filière.

### ○ **La filière de l'économie bleue**

Dans une économie réunionnaise tournée vers la mer avec des perspectives de développement dans l'économie bleue pouvant toucher les métiers en tension et l'ensemble des compétences afférentes, il est essentiel de continuer à accompagner les formations professionnelles existantes, de répondre aux besoins en compétence, d'anticiper les futurs métiers et d'être facilitateur au développement de ce secteur à part entière.

Aussi, en 2025, au-delà des formations de la petite pêche et de matelot qui seront poursuivies, la Région proposera des formations continues dans les secteurs émergents du maritime : soudeur, aménageur, les secteurs transverses, mécanicien réparateur, les menuisiers et les organisateurs de transport ainsi que dans les secteurs traditionnels (scaphandrier, voile, stratifieur).

○ **Filière de transition écologique, énergétique et développement durable**

Dans ce secteur, des difficultés de recrutement sont signalées pour une grande partie des métiers, cela en raison notamment d'un manque d'attractivité de ces derniers (difficulté du travail, horaire, salaire...). De fait, la Région s'attachera ainsi à développer des parcours de formation dans cette filière en prenant en considération la transformation profonde de ces métiers motivée par la transition écologique qui pousse notre société à s'adapter à des modèles plus durables et respectueux de l'environnement.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Care</b>	Nombre d'actions de formation sur la filière du care	Nouvel indicateur		25
	Nombre d'entrées sur des formations de la filière du care	Nouvel indicateur		350
<b>Action 2 : Economie bleue</b>	Nombre d'actions de formation sur la filière de l'économie bleue	Nouvel indicateur		10
	Nombre d'entrées sur des formations de la filière de l'économie bleue	Nouvel indicateur		150
<b>Action 3 : Transition écologique</b>	Nombre d'actions de formation sur la filière de la transition écologique	Nouvel indicateur		8
	Nombre d'entrées sur des formations de la filière de la transition écologique	Nouvel indicateur		120
<b>Action 4 : Autres secteurs</b>	Nombre total d'entrées sur des actions de formation professionnalisantes ou certifiantes sur les autres secteurs	2 500	800	2 000 (Cible ajustée en fonction des nouveaux indicateurs)

**C – Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général**

Dans un contexte où le taux de chômage reste élevé par rapport à l'hexagone, l'AFPAR demeure un pilier de l'action régionale en matière de formation professionnelle. Sa finalité est double : faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et répondre aux besoins de l'économie réunionnaise, en offrant de la main d'œuvre qualifiée.

Afin de soutenir la montée en compétences des demandeurs d'emploi et permettre à ces derniers d'intégrer des parcours d'excellence, la collectivité maintiendra son soutien à l'AFPAR.

Des missions spécifiques seront demandées à l'AFPAR :

- Prise en charge du public jeune en situation de décrochage scolaire. Pour ce faire, la collectivité analysera les expériences menées dans ce domaine, en particulier la possibilité de créer des parcours sur mesure adaptés à chaque situation personnelle en vue de permettre un raccrochage vers des dispositifs de formation initiale ou continue ;
- La Plateforme d'Accès à la Certification (PAC) développée depuis 2022 dans le cadre d'une expérimentation est confirmée en 2025. La PAC vise un public éloigné de l'emploi, nécessitant une prise en charge en amont des formations qualifiantes ;
- Le public BRSA sera une mission prioritaire de l'AFPAR avec la création de parcours et de lieux de formations spécifiques à ce public notamment dans la zone d'expérimentation France Travail sur le bassin de St Leu ;

- Le secteur des services à la personne, continuera, compte tenu de la situation spécifique de l'île, à bénéficier d'une attention particulière au développement d'une carte de formation spécifique dans ce secteur ;
- Par ailleurs, au regard des données socio-économiques sur le bassin Nord, le développement de formations dans les secteurs du service aux entreprises et aux particuliers sera développé (numérique et cybersécurité, tertiaire service et administratif et transition écologique).

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général	Nombre de stagiaires sur les formations de l'AFPAR	1 500 nouvelles entrées	760	1 600
	Taux de sorties positives sur les formations AFPAR	80%	79%	80%

### **D – Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale**

Au regard de l'adoption du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) en 2025, le secteur des formations sanitaires et sociales sera soutenu par la consolidation de l'offre de formation et l'aide aux apprenants de la filière.

Les **formations diplômantes** seront renforcées en fonction des capacités d'accueil des établissements (nouvelle section d'ambulancier à Saint-Pierre en juillet 2024 notamment). Dans le cadre du développement de l'UFR Santé de l'université, celui-ci accueille, depuis 2024, les formations de maïeutique et d'infirmiers en pratique avancée. La collectivité soutiendra la structuration de ces filières et envisage l'ouverture d'une filière orthophoniste en 2025.

Une attention particulière sera apportée aux besoins en formations relevant du secteur de la petite enfance en lien avec les évolutions,

Par ailleurs, la Région a amorcé, depuis 2022, une diversification des parcours en intégrant des **formations certifiantes** en complément des diplômes d'État. Ainsi, des titres professionnels ont été mis en œuvre et seront poursuivis en 2025.

En outre, dans le but de favoriser l'**égalité des chances**, la collectivité a déployé en 2023 un dispositif expérimental de soutien aux étudiants en soins infirmiers issus des filières de baccalauréat professionnel. Cette mesure importante sera évaluée en 2024 et généralisée à l'ensemble des formations post-bac. Afin de faciliter le quotidien des étudiants, la collectivité a déployé en 2024, un dispositif de lutte contre la précarité menstruelle ainsi qu'un dispositif d'accès aux soins pour les apprenants de ces filières.

Enfin, la Région mènera une expérimentation pour intégrer davantage de modules de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan projeté au 31/12/2024	Cibles 2025
<b>Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale</b>	Nombre d'apprenants en formation dans le secteur sanitaire et social	3 000	2 698	3 000
	Nombre d'apprenants diplômés dans secteur sanitaire	400	320	400
	Taux de réussite dans les formations sanitaires	85%	73%	85%
	Nombre d'apprenants diplômés dans secteur social	200	233	230
	Taux de réussite dans les formations sociales	80%	77%	80%

### **E – Acheter des places de formation au titre des Programmes Régionaux de Formation Professionnel (PRFP) nationaux**

En 2025, la collectivité amorcera une démarche de conventionnement avec les régions de l'héxagone favorisant ainsi la coopération interrégionale au bénéfice des demandeurs d'emploi Réunionnais qui pourront, grâce à la conclusion de conventions de partenariat, profiter de l'offre de formation collective sur le territoire national.

L'objectif sera de développer les compétences des individus sur des plateaux techniques inexistants à La Réunion en achetant des formations sur les PRFP des autres collectivités.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Acheter des places de formation au titre des PRFP nationaux</b>	Nombre de conventions conclues avec d'autres Régions	Nouvel indicateur		2
	Nombre d'entrées réalisées sur les PRFP nationaux	Nouvel indicateur		50

### **F – Favoriser les échanges avec les pays voisins**

A ce titre, la collectivité s'attachera à définir la stratégie territoriale de l'offre de formation et l'implantation des écoles et instituts, à identifier d'autres freins à la formation et proposer des solutions opérationnelles.

## **III – DEVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES VISANT A LEVER LES FREINS A LA FORMATION**

Au-delà des financements apportés aux organismes, la Région poursuivra l'accompagnement des apprenants à travers différentes aides.

### **A – Garantir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle**

La Région assure le financement de la rémunération des stagiaires inscrits sur des actions de formation financées et agréées par la collectivité.

Le versement d'une rémunération ainsi que la garantie d'une protection sociale restent des leviers incitatifs pour favoriser l'accès à la formation et renforcent la sécurisation du parcours de formation des apprenants.

En 2025, la collectivité veillera à maximiser l'effet levier de la rémunération des stagiaires, et envisagera les possibilités d'accroître la persévérance des stagiaires par ce biais.

## **B- Soutenir les stagiaires de la formation professionnelle et simplifier les démarches administratives et sociales**

Les **Bourses Sanitaires et Sociales** sont attribuées aux élèves inscrits dans des formations sanitaires et sociales dont la procédure a été dématérialisée.

Concernant l'année universitaire 2023-2024, les étudiants de La Réunion ont bénéficié d'une double revalorisation du montant des bourses, à savoir une revalorisation nationale et une revalorisation spécifique dans les départements d'outre-mer :

- Revalorisation nationale décidée en mars 2023 de 37 € applicable à tous les échelons ;
- Revalorisation spécifique dans les départements d'outre-mer d'un montant de 30 € applicable à tous les échelons de bourse.

Au second semestre 2023, en vue de favoriser une meilleure égalité des chances, une aide exceptionnelle a été octroyée par la Région Réunion, pour un montant de 400 €, à tous les étudiants boursiers relevant des formations sanitaires et sociales.

Pour l'année scolaire 2024-2025, une analyse sera menée afin d'apprécier la pérennisation de cette majoration (versement mensuel de 40 €).

Pour les formations de niveau infra Bac, le passage du dispositif Bourse Régionale vers la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle représente une amélioration de l'accompagnement financier des bénéficiaires concernés.

## **C- Accompagner les projets individuels via le Pass Formation**

En 2025, la Région maintiendra son dispositif d'aide à la formation individuelle, le Pass Formation, afin que tout demandeur d'emploi à La Réunion puisse trouver une solution formative assurant une insertion durable et pérenne dans l'emploi.

## **D- Poursuivre la levée des freins liés à la mobilité des stagiaires : Réuni'Pass**

La Région renouvelle, en 2025, la mise en œuvre du dispositif Réuni'Pass qui permet aux stagiaires de la formation professionnelle la gratuité des déplacements sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de l'île.

## **E- Conclure un partenariat avec la CAF pour établir un plan d'actions à la levée des freins périphériques**

Selon une étude menée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Observatoire de la parentalité en 2021, une famille réunionnaise sur quatre est une famille monoparentale et 38 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans ces familles.

Un parent sur trois ne fait pas garder son enfant, en raison le plus souvent d'un coût trop élevé (37,8 %), d'horaires inadaptés (27 %) et d'un manque de solidarité familiale (25,5 %).

Face à ce constat, la Région souhaite promouvoir l'égalité des chances et soutenir ces familles monoparentales en leur facilitant l'accès à des solutions de garde d'enfants pour leur permettre de se réinsérer professionnellement. Dans cette perspective, la Région travaillera en partenariat avec la CAF pour engager une première piste à la levée de ces freins qui est la réservation de berceaux dans les crèches implantées sur le territoire.

## **F- Assurer le maintien en formation par l'attribution d'une aide individuelle**

En 2025, la Région mettra en place un dispositif d'accompagnement afin d'inciter les stagiaires à poursuivre et à terminer leur parcours de formation, dans les secteurs sur lesquels les besoins en emploi sont avérés. L'objectif fixé étant de réduire les obstacles financiers qui pourraient conduire à l'abandon de la formation.

De plus il s'agit de rendre le statut de stagiaire en formation professionnelle plus attractif, encourageant ainsi les bénéficiaires à s'engager dans un parcours de formation pour monter en compétences et s'insérer durablement sur le territoire.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Garantir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle</b>	Nombre de stagiaires rémunérés	10 000	5 062	8 300
<b>Action 2 : Soutenir les stagiaires de la formation professionnelle et simplifier l'obtention des bourses sanitaires et sociales et EGCR</b>	Nombre de bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales	900	785	700
	Nombre de bénéficiaires de l'EGCR	80	0	160
<b>Action 3 : Accompagner les projets individuels de formation</b>	Nombre de bénéficiaires du Pass Formation et AF2R	750	011	1 800
<b>Action 4 : Poursuivre la levée des freins à la mobilité des stagiaires</b>	Nombre de bénéficiaires du RéuniPass	3 000	1 500	3 000
<b>Action 5 : Partenariat avec la CAF</b>	Nombre de réservation effective de berceaux	Nouvel indicateur		20
<b>Action 6 : L'aide individuelle pour le maintien en formation</b>	Nombre de stagiaires bénéficiaires	Nouvel indicateur		2 000

## IV- RENFORCER L'IMPLICATION DE LA RÉGION DANS LE CHAMP DE L'APPRENTISSAGE

### **A- Poursuivre le développement du partenariat avec les OPCO**

La superposition des compétences régionales et des missions assignées aux OPCO dans les domaines de l'observation, de la prospective, de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation exige une coordination précise et transparente des actions de la Région et des OPCO sur le territoire. Cette articulation est essentielle pour améliorer la lisibilité et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement destinés aux jeunes et aux demandeurs d'emploi à La Réunion.

A ce titre, en 2025, la Région poursuivra la démarche de conventionnement avec l'ensemble des OPCO implantés sur le territoire.

### **B- Soutenir l'investissement des centres de formation d'apprentis (CFA)**

Le soutien régional à l'investissement des CFA étant une initiative clé pour renforcer l'apprentissage et la formation professionnelle sur le territoire, la Région maintiendra, comme en 2024, son action dans le but de permettre aux apprentis réunionnais de se former avec les équipements et technologies les plus modernes et adaptés aux besoins des entreprises.

En 2025, la collectivité s'attachera à promouvoir la qualité des formations ainsi que la responsabilité sociale des entreprises à travers cette aide, dans un dialogue avec les OPCO.

## C- Améliorer l'accès à l'apprentissage (cout contrat + petit équipe)

Au regard du contexte de réduction des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, la collectivité intensifiera son action afin d'améliorer l'accès à l'apprentissage dans la limite des moyens qui lui sont alloués par France Compétences.

Il s'agira de formaliser l'intervention complémentaire de la Région dans le cadre de la majoration des coûts-contrats aux côtés des Opérateurs de compétences.

## D- Encourager l'aide à la mobilité des apprentis

Dans le but d'ouvrir le champ des possibles aux jeunes réunionnais, la Région maintiendra, en 2025, de manière complémentaire aux OPCO, le dispositif régional permettant aux apprentis de réaliser, dans le cadre de leur parcours d'apprentissage, un stage hors de l'académie.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Poursuivre le développement du partenariat avec les OPCO</b>	Nombre de conventions signées	4	0	5
	Nombre de dossiers co-financés	12	4	12
<b>Action 2 : Soutenir l'investissement des CFA</b>	Nombre de CFA soutenus	20	15	100
<b>Action 3 : Améliorer l'accès à l'apprentissage</b>	Nombre de CFA soutenus	20	0	50
<b>Action 4 : Encourager l'aide à la mobilité des apprentis</b>	Nombre d'apprentis bénéficiaires de l'aide à la mobilité	Nouvel indicateur		100

## V - INNOVER ET REVITALISER LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO) AU SERVICE D'UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE AVEC LES USAGERS

Alors que l'année 2024 a été marquée par la structuration et le déploiement du SPRO, la Région s'attachera, en 2025, à améliorer les activités de celui-ci en augmentant la proximité du service avec les usagers, dans le but d'améliorer l'accessibilité de l'information et de l'orientation en faveur du public.

De plus, dans un contexte qui évolue rapidement et devient de plus en plus complexe, influençant profondément les besoins en orientation professionnelle, la Région souhaite innover et revitaliser le SPRO en intégrant dans ses actions de nouvelles technologies, des approches modernes et par conséquent une offre de services plus adaptée aux besoins des usagers.

L'année 2025 permettra à la collectivité d'impulser le SPRO à travers 4 axes :

### A- Conseiller et orienter les Réunionnaises et Réunionnais

Améliorer l'accessibilité et la qualité des services en prônant la proximité avec les usagers, est, en 2025, la priorité du SPRO.

A cet égard, afin d'optimiser les interactions avec les publics, il s'agit de diversifier les points de contact (front office) du SPRO, notamment par la mise en place d'une plateforme téléphonique, à travers un n° vert gratuit, qui apportera à tous les Réunionnais un premier niveau d'information sur l'orientation, la formation et les métiers quel que soit leur lieu d'habitation sur le territoire que ce soit au moment d'une primo orientation ou d'un souhait de reconversion professionnelle.

De même, l'inauguration de la Maison de l'Orientation de l'Est assurera un accueil physique supplémentaire et marquera ainsi l'ouverture officielle d'un espace dédié à l'accompagnement et au conseil pour les personnes en quête d'orientation professionnelle ou scolaire dans la zone Est du territoire.

## B- Communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations

En 2025, il s'agit d'intégrer dans la stratégie de valorisation des métiers portée par le SPRO l'organisation de la 48<sup>ème</sup> édition de la compétition des métiers WorldSkills afin de susciter l'intérêt sur les métiers qui seront en compétition et définis par la Région, mais aussi d'inspirer et motiver les jeunes à poursuivre des carrières dans ces domaines dans lesquels il existe des tensions de recrutement sur le territoire.

Par ailleurs, pour garantir une meilleure proximité entre le SPRO et les usagers, il est prévu l'organisation d'actions événementielles portant sur la découverte des métiers, à l'instar des Rallyes des Métiers, ciblées dans chaque micro-bassin et également dans les Hauts et les écarts afin de couvrir l'ensemble du territoire.

## C- Informer et innover pour l'information et la découverte des métiers

Afin de maximiser l'impact du message régional sur l'orientation, la Région poursuivra la diversification des supports de communication afin de toucher efficacement différents segments du public cible en adoptant le bon canal de diffusion.

S'agissant du portail SPRO, dont la livraison est prévue au cours du dernier trimestre 2024, il s'agira en 2025 d'assurer une animation efficace et engageante du portail afin d'en créer un espace dynamique et interactif qui répond aux besoins des usagers.

Dans la poursuite de sa stratégie éditoriale, la Région, sous l'égide du SPRO, élaborera 10 brochures « Karé Metiyé » permettant d'outiller les acteurs de l'orientation et d'informer l'ensemble des publics sur les métiers qui sont issus des filières qui seront valorisées en 2025, à savoir le care, la transition écologique et énergétique et l'économie bleue.

## D- Accompagner les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives

En soutenant les acteurs de l'orientation, la Région souhaite améliorer leur capacité à guider efficacement les individus vers des choix qui correspondent à leurs aspirations et leurs compétences.

Ainsi en collaboration avec tous les acteurs de l'orientation, un programme de professionnalisation sera élaboré et appliqué en 2025 dans le but de favoriser la montée en compétences et l'actualisation des connaissances des partenaires de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi dans le cadre du SPRO.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Conseiller et orienter les Réunionnais</b>	Création des Maisons de l'Orientation	Travaux à réaliser sur le site choisi	Recherche d'un local en cours	Ouverture du site
	Création du numéro vert	Nouvel indicateur		Mise en œuvre et bilan de sa mise en place
<b>Action 2 : Communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations</b>	Nombre d'évènements autour de la valorisation des métiers pour tous publics	4	0	4
	Nombre de rallyes métiers organisés par la Cité des Métiers	10	8	10
	Nombre de sorties extérieures (LoKar)	Nouvel indicateur	16	36

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	30/06/2024	
<b>Action 3 : Informer et innover pour l'information et la découverte des métiers</b>	Portail SPRO	Mise en ligne d'une version finalisée	Livraison prévue pour septembre 2024	Animation, mise en œuvre et bilan de la 1 <sup>ère</sup> année d'exécution
	Nombre de Karé Métiyé	10	2	10
	Nombre d'éditions Orientanoo	3	1	3
<b>Action 4 : Accompagner les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives</b>	Nombre d'ateliers de professionnalisation	15	8	24 par opérateurs (48)
	Nombre de comités et instances de partage SPRO	8	19	Mise en place COPIL prescripteur
	Nombre de conventions signées	20	0	8

# POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE

Depuis son installation, l'autorité régionale renforce l'accès des Réunionnais à des ressources essentielles. Favoriser « l'excellence culturelle et sportive » est une priorité phare de l'axe 1.

Cette excellence doit se construire à partir des spécificités identitaires de la Réunion, en intégrant la culture populaire et les pratiques orales qui façonnent l'imaginaire collectif local.

Pour que cette politique réponde véritablement aux attentes de la population, elle doit non seulement reconnaître et valoriser les pratiques culturelles déjà existantes, mais aussi encourager les initiatives qui émanent des Réunionnais eux-mêmes.

Plutôt que de proposer une vision descendante de la culture, il s'agit de soutenir les projets locaux, en particulier ceux portés par les petites associations souvent actives dans les quartiers ou auprès des populations défavorisées. La Région doit jouer un rôle facilitateur en aidant ces acteurs à accéder aux financements, en simplifiant les démarches administratives et en accompagnant les initiatives citoyennes. Ce modèle de partage et de collaboration renforce les liens sociaux et permet de faire émerger une excellence populaire, véritable reflet de la créativité et des aspirations locales.

Par ailleurs, la politique régionale a pour ambition de créer des passerelles solides entre l'école, la culture et le sport, afin de garantir une égalité d'accès pour tous, notamment les jeunes. Cela inclut la poursuite des investissements dans les infrastructures culturelles et sportives, tout en renforçant le soutien aux pratiques sportives populaires, parallèlement à l'accompagnement des athlètes de haut niveau. La coordination des politiques culturelles et sportives doit passer par une meilleure articulation entre les différents niveaux de gouvernance (communes, département, région), afin de décloisonner les initiatives, de favoriser leur complémentarité et de maximiser leur impact sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, l'objectif est de mettre en place une politique culturelle et sportive qui reflète l'identité des Réunionnais, tout en étant accessible et participative. En s'appuyant sur les pratiques existantes et en encourageant la co-construction avec les acteurs locaux, la collectivité veut promouvoir une culture et un sport inclusifs, résilients et adaptés aux besoins réels du territoire. Pour la première fois, ces deux volets ont donc été fusionnés.

## I – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel forge l'identité d'une société. Chaque groupe social a une représentation de la notion du patrimoine qui est issue d'une histoire, d'un héritage culturel. Le patrimoine peut être une trace matérielle comme un lieu, un site, un bâtiment ; une trace immatérielle comme une langue, un savoir-faire, une tradition, un rite ; un paysage ; une trace hybride qui relie l'objet et le savoir-faire. Il peut jouer un rôle clé et transverse pour les générations futures dans le développement économique et touristique du territoire, contribuer à la cohésion sociale.

Consciente du potentiel patrimonial du territoire, la collectivité s'est engagée dans une dynamique concrète autour de la valorisation du patrimoine culturel de La Réunion, vivant, matériel et immatériel : il s'étudie, se préserve, se restaure et se transmet.

### **A – Offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité**

Lieux de mémoire et de préservation du patrimoine, de transmission, de médiation culturelle, espace de rencontres et de dialogues, les musées participent au développement du territoire et à l'émancipation de la société. Chaque année, la collectivité poursuit un programme d'investissement ambitieux afin de développer ses équipements muséographiques et d'offrir aux publics une offre muséale diversifiée et de qualité.

## 1) Renforcer l'attractivité des musées régionaux

L'année 2025 marquera la première année pleine du nouveau contrat de gestion attribué à la SPL Réunion des musées régionaux (mise en œuvre du nouveau contrat au 1er juin 2024). Ce nouveau contrat fixe des objectifs plus ambitieux pour les musées régionaux, en termes de fréquentation, de satisfaction du public, de programmation et de chiffre d'affaires.

## 2) Porter les grands projets muséographiques

La collectivité poursuivra en 2025 les projets structurants initiés en faveur du développement des équipements muséographiques :

- réhabilitation et mise en valeur du Domaine de Maison Rouge : étude de prospection archéologique, lancement d'une consultation pour l'étude de programmation ;
- aménagement des réserves mutualisées pour les collections du MADOI et du musée Stella Matutina : démarrage des études de maîtrise d'œuvre ;
- aménagement du FRAC : lancement d'une étude de programmation pour l'aménagement de réserves, lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet global d'aménagement et mise aux normes ERP ;
- projet d'extension de Kélonia : lancement des études techniques et faisabilité ;
- programme annuel d'enrichissement et de restauration des collections régionales, et petits travaux d'entretien des bâtiments culturels appartenant à la collectivité ;
- régie des collections régionales : mise en œuvre du logiciel de gestion informatisée des collections régionales et muséales, réorganisation des réserves des collections régionales ;
- étude de définition pour la préfiguration d'une Maison du Maloya.

L'objectif est de contribuer à la préservation et à la diffusion du patrimoine culturel réunionnais par la poursuite de ces projets phares à vocation muséale qui sont inscrits dans le PPI-PPF 2023/2030. En outre, ces projets bénéficient également d'un appui technique et financier de l'Etat à travers leur inscription au Contrat de convergence 2024-2027.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Renforcer l'attractivité des Musées Régionaux</b>	Nombre de visiteurs	226 812	174 764	398 582
	Chiffre d'affaires	2 755 562 €	1 985 994 €	4 906 459 €
<b>Action 2 : Porter les grands projets muséographiques</b>	Nombre de travaux/chantiers engagés	4	3	6

## **B – Valoriser et promouvoir la langue et la littérature créoles**

### 1) Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole, notamment dans le cadre de la Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique

Les signatures de la Charte des collectivités bilingues et du Pacte linguistique ont constitué des temps forts dans la politique linguistique de La Réunion ces dernières années. Il convient aujourd'hui d'entamer une phase de concrétisation des actions qui en découlent :

- Reprise des travaux du Comité de Pilotage sur la politique linguistique, débutés lors de la préparation des États Généraux du Multilinguisme qui se sont tenus à La Réunion en 2021. Il y sera notamment discuté la façon dont les partenaires pourront s'engager dans la mise œuvre du Pacte linguistique ;
- Mise en œuvre des actions de la Charte des Collectivités bilingues (signée fin 2022). Par exemple, production de signalétiques bilingues dans les bâtiments de la Région, proposition de courriers type bilingues etc.

**Enjeux stratégiques :**

- Structurer et mobiliser des moyens pour le développement linguistique.

**Impacts attendus en 2025 :**

- La valorisation de la pratique du créole au quotidien notamment dans les rapports avec les administrations ;
- L'augmentation des outils et mode de communications bilingues.

**2) Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture réunionnaise**

Poursuivre l'accompagnement des projets des acteurs culturels visant la promotion de la langue créole, notamment le projet de dictionnaire créole/français porté par Lofis la lang ou encore le PriLankréol qui fête ses 20 ans en 2024.

**Impacts attendus en 2025:**

- La poursuite du nombre de projets accompagnés (salons, concours, manifestations faisant la promotion de la langue créole, comme les Kabarlire ou les cocktails fonkèr ;
- Le développement du lectorat de la littérature réunionnaise ;
- Le développement et valorisation de la pratique de la langue créole grâce à une multiplication d'opérations faisant la promotion de la littérature créole.

**3) Participer à la préfiguration de la création de L'institu la Lang Kréol**

Le Pacte linguistique de La Réunion a été signé le 29 novembre 2023. Il a pour objectif d'établir un partenariat renforcé entre les signataires en faveur de la reconnaissance du créole réunionnais, pour un bilinguisme harmonieux, en s'appuyant notamment sur la création d'un institut public du créole réunionnais. En 2025 ce projet d'Institut va entamer sa phase de préfiguration.

**Impacts attendus en 2025 :**

- La réalisation des phases d'études pour la création de l'institut de la langue créole (lancement d'une AMO) avec pour objectif la définition de la forme juridique du futur Institut ;
- La sensibilisation des publics sur le Pacte linguistique et la politique linguistique visant un bilinguisme harmonieux.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole (Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique)</b>	Nombre d'actions	-	-	3
<b>Action 2 : Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture réunionnaise</b>	Nombre	5	5	5
<b>Action 3 : Participer à la préfiguration de la création de L'institu la Lang Kréol</b>	Lancement d'une étude de préfiguration	Nouvel indicateur		Etude réalisée et forme juridique de l'institut définie

**C – Recenser, étudier et valoriser le patrimoine culturel**

La Réunion possède un patrimoine culturel riche et diversifié. Cependant, face aux mutations sociales et économiques, aux risques liés aux conditions climatiques, et à la pression démographique, il est crucial de mettre en place des actions pour recenser, étudier, et valoriser ce patrimoine.

Une des étapes réside dans la compréhension approfondie de cet héritage patrimonial. Des recherches et d'études seront à lancer pour explorer les multiples facettes de cette identité, des traditions créoles aux influences diverses. Ces pratiques ancestrales sont autant de ponts qui lient le passé au présent, façonnant toujours l'avenir culturel de La Réunion.

La reconnaissance de ce patrimoine culturel s'affirme aujourd'hui, jour après jour. Des efforts ont été déployés pour le préserver, le promouvoir et le partager, témoignant de l'engagement continu, nécessaire envers la célébration de cette richesse culturelle unique.

En ayant une approche participative et inclusive, en tenant compte de la diversité culturelle et linguistique de l'île, les objectifs visés seront de préserver le patrimoine culturel et de le transmettre aux générations futures, ainsi que de renforcer l'identité culturelle de l'île tout en assurant son rayonnement.

En effet, la valorisation du patrimoine réunionnais ne se limite pas aux frontières de l'île. Des partenariats avec des institutions nationales, internationales, notamment de l'océan Indien, seront encouragés, favorisant l'échange et la reconnaissance mondiale de cette richesse culturelle unique (cad IRD, Fonds européens, Moring...).

### **Enjeux stratégiques :**

- Préservation de l'identité culturelle : sauvegarde des témoignages historiques et culturels et préservation de leur intégrité physique et leur valeur historique ;
- Attractivité et valorisation du patrimoine culturel ;
- Cohésion sociale impliquant les usagers et les associations.

### **Impacts attendus en 2025:**

- Sauvegarde du patrimoine et transmission aux générations futures ;
- Sensibilisation de la population à l'importance du patrimoine, notamment via l'éducation ;
- Dynamisation économique du territoire, développement des compétences locales dans les métiers de la conservation, de l'artisanat, et de la construction durable.

## **1) Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales**

La Région Réunion cofinance depuis 2009, aux côtés des Grandes Régions du territoire national la création et le développement d'un outil numérique indispensable aux opérations d'inventaire identifié sous l'acronyme GERTRUDE - Groupe d'Etude, de Recherche Technique, de Réalisation et d'Utilisation du Dossier Electronique - (dossiers d'Inventaire dématérialisés). La plateforme numérique de GERTRUDE est, depuis une douzaine d'années, déployés et utilisés au sein des régions partenaires.

### **Enjeux stratégiques :**

- Définir, développer et mettre en service une solution de production, de gestion et de diffusion du Dossier Électronique d'Inventaire du patrimoine culturel.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Intégration des données produites par le SRI dans le module de production et de diffusion de GERTRUDE pour diffusion aux publics et dans les bases de données du ministère de la culture qui en assure la pérennité.

## **2) Valoriser et diffuser les résultats des travaux**

En 2025, le SRI poursuivra sa démarche de création d'un site numérique dédié à la diffusion et la valorisation de ses données, le développement de publications et l'organisation d'événementiels culturels.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Diffusion au plus grand nombre des données, inventaires, études, actions de médiation culturelle par le biais d'un outil numérique ludique ;
- Organisation des premières journées du patrimoine immatériel de La Réunion ;
- Réflexions sur la poursuite du projet de coopération sur les arts de combats traditionnels (bilan, valorisation, ouverture).

### 3) Contribuer à la réhabilitation et à la préservation patrimoniaux

Face aux défis du temps, des projets de sauvegarde, de restauration et de réhabilitation de sites historiques sont mis en œuvre en lien avec la DAC Réunion. Ils visent des sites historiques privés ou publics, préservant ainsi l'authenticité et l'intégrité de la culture réunionnaise pour les générations futures. Le soutien aux actions de réhabilitation et de préservation vise à accompagner des projets de restauration du patrimoine culturel immobilier et mobilier classé, ou inscrit au titre des Monuments Historiques.

#### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales</b>	Nombre de notices d'inventaire	-	-	2
<b>Action 2 : Valoriser et diffuser les résultats des travaux</b>	Nombre d'expositions/de publications	2	2	2
<b>Action 3 : Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux</b>	Nombre de restaurations et/ou études engagées	1	0	2

## II – ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS ET SPORTIFS

### A – Soutenir les projets culturels et sportifs

La Région met en œuvre des dispositifs d'aides à l'équipement et aux actions des acteurs culturels sous statut associatif. Ces aides concernent de nombreuses disciplines telles que le théâtre, la danse, la musique, la littérature, les arts visuels, les arts du cirque, l'audiovisuel...

Le sport étant un moyen de promouvoir des valeurs essentielles telles que le respect, l'effort, la solidarité et le dépassement de soi, la Région Réunion investit dans les infrastructures sportives, en accompagnant les ligues et les comités et en soutenant les athlètes, les lycéens et les étudiants.

### 1) Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais

La Région contribue ainsi à améliorer la qualité de vie des Réunionnais et à renforcer le tissu associatif du territoire et la coopération sportive dans la zone océan Indien.

#### Enjeux stratégiques :

- Offrir au plus grand nombre un accès aux pratiques culturelles et sportives ;
- Renforcer les capacités techniques de production des acteurs ;
- Moderniser des équipements des acteurs au regard des évolutions technologiques et des contraintes écologiques ;
- Adapter les équipements aux nouvelles pratiques.

#### Impacts attendus en 2025 :

- Le développement des pratiques artistiques, culturelles et sportives ;
- L'amélioration des productions, des créations et des performances.

## 2) Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais

### **Politique culturelle :**

Le dispositif de bourse à la recherche artistique en mobilité de la Région Réunion vise à soutenir les créateurs professionnels du spectacle vivant souhaitant réaliser des projets de recherche artistique à l'étranger. Cette bourse permet aux artistes de se confronter à la création internationale, d'expérimenter et d'approfondir leur travail, tout en développant leurs réseaux professionnels.

### **Enjeux stratégiques :**

- Le renforcement de la compétitivité des artistes réunionnais sur la scène internationale ;
- L'enrichissement des pratiques artistiques locales par des influences extérieures ;
- L'amplification de la visibilité des créateurs réunionnais.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une diversification accrue des expressions artistiques à La Réunion ;
- Une meilleure intégration des artistes réunionnais dans les réseaux professionnels internationaux ;
- Le renforcement du tissu culturel local grâce à l'apport de nouvelles compétences et perspectives.

### **Politique sportive :**

### **Enjeux stratégiques :**

Le sport représente un levier puissant pour le développement économique, social et culturel de La Réunion. Il joue un rôle central dans la promotion de l'excellence sportive et dans l'accompagnement des futurs champions. À travers des initiatives de détection et de suivi des jeunes talents, la Région s'engage à renforcer les dispositifs permettant à ces futurs athlètes de se préparer aux compétitions de haut niveau. La création de pôles d'excellence et le développement d'un réseau d'ambassadeurs, tant au niveau national qu'international, visent à positionner La Réunion comme un acteur incontournable du sport.

L'accompagnement des sportifs de haut niveau se traduit par des aides individualisées, sous forme de bourses et de dispositifs adaptés, afin de faciliter leur préparation aux compétitions. Le suivi personnalisé, assuré par le CREPS, permet d'offrir aux sportifs des conditions optimales d'entraînement.

Cette démarche ne se limite pas à la préparation physique : elle valorise également les réussites individuelles, un moyen d'inspirer les jeunes générations tout en renforçant l'attractivité de La Réunion comme destination sportive de choix.

Au-delà du soutien individuel, la Région s'engage collectivement en soutenant l'organisation de compétitions nationales et internationales, faisant de La Réunion une terre d'accueil pour les meilleurs athlètes. La coopération régionale est un axe fort, notamment à travers le renforcement des relations avec les pays de la zone océan Indien. L'accompagnement du CREPS se traduit par un soutien accru à ses actions, ainsi que par l'amélioration des infrastructures et des dispositifs d'entraînement à destination des sportifs de haut niveau.

Enfin, La Réunion aspire à devenir une destination sportive de référence, en attirant des sportifs de haut niveau, favorisant ainsi les échanges avec les fédérations nationales et stimulant l'économie locale. Ce positionnement vise à accroître le rayonnement international de l'île et à renforcer son image de marque, tout en générant des retombées économiques et touristiques importantes. En parallèle, le sport contribue à la cohésion sociale, en promouvant des valeurs positives et en améliorant la santé publique. Les impacts attendus d'ici 2025 sont significatifs : l'émergence de nouveaux champions, une amélioration des performances sportives, une augmentation de l'attractivité de La Réunion et un développement économique renforcé.

**Impacts attendus en 2025 :**

- Développement des talents locaux : émergence de nouveaux champions, amélioration des performances sportives ;
- Rayonnement international de la Réunion : amélioration de l'image de marque de La Réunion, attractivité touristique, renforcement des partenariats internationaux ;
- Développement économique : création d'emplois, stimulation de l'économie locale (événements sportifs) ;
- Cohésion sociale : promotion des valeurs sportives et contribution à l'amélioration de la santé publique.

**3) Participer à la diffusion des manifestations culturelles et sportives**

La Région Réunion joue un rôle clé dans la promotion et la diffusion des manifestations culturelles et sportives, en soutenant des initiatives qui renforcent leur visibilité et leur accessibilité.

**Enjeux stratégiques :**

- Renforcer la médiation culturelle et sportive pour toucher un public plus large ;
- Élargir la portée des manifestations.

**Impacts attendus en 2025 :**

- L'augmentation de la participation du public à ces événements ;
- Une meilleure reconnaissance des talents locaux.

En 2025 une attention particulière sera portée sur l'accompagnement de manifestations visant à valoriser, affirmer et partager l'identité créole et la culture réunionnaise.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais</b>	Nombre de projets soutenus	-	320	320
<b>Action 2 : Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais à l'export</b>	Nombre de projets culturels accompagnés	-	-	5
	Nombre de jeunes talents soutenus	20	14	15
	Nombre de médailles remportées (compétition internationale)	-	JOP : 1 médaille d'or et 2 médailles de bronze	Championnat d'Europe – Championnat du monde
<b>Action 3 : Participer à la diffusion et à l'organisation des manifestations culturelles et sportives</b>	Nombre de manifestations culturelles soutenues	5	2	5
	Nombre d'événements sportifs internationaux organisés à La Réunion	67	60	67

**B – Consolider les opérateurs culturels et sportifs structurants et les industries culturelles et créatives**

Le développement des secteurs culturels et sportifs passe par une nécessaire consolidation des acteurs structurants et le soutien aux filières et aux réseaux constitués qui permettent une meilleure coordination et une optimisation des ressources.

## 1) Le Pôle Régional des Musiques Actuelles : PRMA

Le Pôle Régional des Musiques Actuelles de La Réunion prévoit un programme d'activité structuré autour ses trois secteurs : l'observation et la ressource, le soutien à la structuration et à la professionnalisation, et la valorisation du patrimoine musical.

### Enjeux stratégiques :

- Répondre de manière ciblée aux besoins du secteur des musiques actuelles, en mettant en place des actions spécifiques ;
- Mettre en place une observation participative et partagée et fournir des ressources variées pour répondre aux besoins du secteur ;
- Soutenir la structuration et la professionnalisation en encourageant l'émergence d'un écosystème musical dynamique et en diversifiant les sources de financement en faveur de la mobilité des artistes ;
- Valoriser le patrimoine musical en préservant et en promouvant le patrimoine musical de l'île à travers des initiatives de conservation et de diffusion.

### Impacts attendus en 2025 :

- Redéfinition des missions et de la stratégie du PRMA en concertation avec l'ensemble de la filière.

## 2) Fonds Régional d'Art Contemporain : FRAC

Le FRAC est un outil essentiel au développement des arts visuels sur le territoire. Comme tous les autres Fonds régionaux d'art contemporain, le FRAC RÉUNION - seul Frac d'outre-mer - a pour ambition de présenter l'art d'aujourd'hui.

En 2025 plusieurs chantiers sont prévus :

- Le lancement des travaux de mise aux normes ERP et de réaménagement des réserves ;
- La consolidation du partenariat FRAC-Région-Etat à travers une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs ;
- La mise en œuvre d'un nouveau projet de direction.

### Enjeux stratégiques :

- Constituer une collection représentative de la création artistique régionale et la diffuser auprès des différents publics.

### Impacts attendus en 2025 :

- Amélioration de la qualité de la conservation et de la gestion de la collection ;
- Développement des publics ;
- Révision de la Convention Pluriannuels d'Objectifs ;
- Déploiement des outils existants : le jardin -collection, le frac mobile.

## 3) Comités et ligues

Le partenariat entre la Région Réunion et les ligues et comités sportifs constitue un pilier fondamental du développement du sport sur le territoire. Il se traduit par un ensemble d'actions visant à soutenir les initiatives locales, à développer les pratiques sportives et à améliorer les performances des athlètes réunionnais.

### Enjeux stratégiques :

- Soutenir les ligues et comités pour la mise en œuvre de leurs projets (formations, compétitions, équipements...);
- Co-construire les politiques sportives en travaillant en étroite collaboration avec les ligues et comités afin de définir les orientations stratégiques du sport à La Réunion ;
- Améliorer la qualité des services proposés aux sportifs en offrant des services plus adaptés aux besoins des sportifs et des ligues et comités.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une offre sportive plus diversifiée et de meilleure qualité ;
- Une augmentation du nombre de licenciés ;
- Une amélioration des performances sportives des Réunionnais.

### **4) Salles de création et de diffusion**

Les 13 salles de création et de diffusion soutenues par la Région se sont grandement confortées et professionnalisées ces dernières années.

Pour 2025 l'accompagnement sera poursuivi et pourrait être renforcé par de nouveaux conventionnements et le suivi des institutions en cours de labellisation.

### **Enjeux stratégiques :**

- L'égalité d'accès de tous les réunionnais aux ressources artistiques produites ;
- La contribution à l'exercice des droits culturels des personnes et en particulier le droit de participer à la vie culturelle ;
- L'aménagement culturel du territoire et l'équilibrage de l'offre ;
- Le soutien à la création et à la diffusion locale ;
- Le maintien et le développement des emplois qualifiés.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Signature de 4 nouvelles conventions d'objectifs pluriannuels et multi partenariaux des salles « labellisées » à budget constant ;
- Signature de 3 nouvelles conventions d'objectifs pluriannuels et multi partenariaux des salles non labellisées à budget constant.

### **5) Compagnies conventionnées**

Le dispositif d'aide aux compagnies conventionnées vise à soutenir les activités artistiques et culturelles dans les domaines du théâtre, de la danse, des arts du cirque et de la rue. Cette aide est destinée aux compagnies bénéficiant d'un conventionnement avec le Ministère de la Culture, leur permettant de développer des programmes globaux d'activités artistiques cohérents. Les projets soutenus doivent démontrer une organisation professionnelle solide et des stratégies de développement ambitieuses, favorisant la création, la diffusion et les actions culturelles territoriales.

Une remise à niveau des relations entre les 16 compagnies « conventionnées Etat » et la collectivité est à prévoir afin d'étendre le principe du conventionnement.

### **Enjeux stratégiques :**

- Le renouvellement artistique ;
- L'aménagement culturel du territoire ;
- L'égalité d'accès aux ressources culturelles et le renforcement des liens entre la population et les œuvres et artistes ;
- Le rayonnement de la création locale ;
- Le maintien et le développement des emplois.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une meilleure structuration des compagnies artistiques ;
- Une augmentation de leur capacité de production et de diffusion ;
- Une amélioration des conditions d'emploi.

### **6) Industries culturelles et créatives**

Elles concernent principalement la filière du livre.

En 2025 la Région poursuivra sa politique de soutien à la filière livre en partenariat avec Centre National de Livre et la DAC Réunion dans le cadre de la Convention Cadre en faveur du livre 2023-2025.

**Enjeux stratégiques :**

- Le soutien et le développement de la création littéraire et de la production de l'édition régionale ;
- L'accessibilisation au livre et à la lecture au plus grand nombre.

**Impacts attendus en 2025 :**

- Une meilleure couverture du territoire par un tissu de librairies indépendantes modernes et accueillantes, proposant une offre de livres diversifiée et de qualité ;
- Le développement de la pratique de la lecture et de la vente de livres.

En 2025, les travaux de révision du Schéma du livre aboutiront à une photographie du secteur et un ensemble de préconisations qui serviront d'axe de travail pour l'accompagnement du secteur au cours des prochaines années.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
PRMA	Nombre d'artistes accompagnés	500	584	584
FRAC	Nombre d'expositions et de projets à l'attention des publics	5	5	5
Comités et ligues	Nombre de licenciés	Nouvel indicateur		
Salles de diffusion	Nombre de conventionnements (salles labellisées)	Nouvel indicateur		4
Compagnies conventionnées	Nombre de projets soutenus	Nouvel indicateur		12
Entreprises culturelles – Filière livre	Nombre soutenu	10	0	10

**C – Poursuivre et consolider les dispositifs sportifs et culturels**

La politique culturelle rénovée portée par la collectivité doit permettre de renforcer l'identité régionale, en créant un sentiment d'appartenance et de fierté tout en favorisant la diversité culturelle.

Le soutien de la collectivité aux projets artistiques et culturels est encadré par des dispositifs dont les contenus et critères sont définis précisément. L'année 2024 a permis de conforter les dispositifs actuels et l'année 2025 permettra de conduire la révision de l'ensemble des cadres existants pour qu'ils soient un outil au service de la réalisation des priorités de la mandature en matière de politique culturelle.

Il existe actuellement 58 cadres d'intervention, adoptés en 2018. Une révision est nécessaire pour :

- Prendre en compte l'évolution des contextes et les axes stratégiques de la mandature ;
- Simplifier la compréhension de notre action auprès des porteurs de projets ;
- Clarifier les démarches pour les acteurs.

L'objectif est de mieux répondre aux besoins du territoire.

**1) Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Guétali**

Le dispositif Guétali a pour objectif principal de développer l'économie du spectacle vivant et des arts visuels en soutenant les emplois culturels et en promouvant des spectacles et expositions pour les Réunionnais. Les projets retenus sont des créations artistiques locales récentes et sont programmés dans divers lieux afin de faciliter l'accès aux ressources artistiques.

**Enjeux stratégiques :**

- Stimuler l'économie culturelle locale en offrant des opportunités d'emploi aux artistes et techniciens ;
- Renforcer le tissu social en favorisant l'accès à des événements culturels de qualité.

**Impacts attendus en 2025 :**

- Le maintien de la fréquentation et de la diversification des types de lieux d'accueil ;
- Une meilleure répartition géographique de l'offre culturelle prenant davantage en compte les hauts et l'Est ;
- Une sensibilisation accrue des populations, y compris les jeunes, aux arts et à la culture grâce aux actions d'éducation artistique et culturelle intégrées au programme.

**2) Aides individuelles à la formation initiale et à la formation continue**

Le secteur culturel propose 4 dispositifs « d'aide à la formation individuelle » afin d'accompagner les jeunes Réunionnais désireux de s'investir dans les métiers de la culture :

- L'aide à la formation professionnelle ;
- Le parcours artistique d'excellence ;
- L'aide à la préparation au Diplôme d'État et au Certificat d'Aptitude ;
- L'aide régionale aux études artistiques secondaires en métropole (AREASM).

Un travail de révision des dispositifs est à mener en 2025, en collaboration avec la direction de la formation professionnelle afin de les harmoniser. En parallèle une réflexion est à mener sur l'accompagnement des organismes de formation aux métiers de la culture implantés sur le territoire qui connaissent des difficultés de plus en plus grandes pour financer leurs offres de formation.

**Enjeux stratégiques :**

- Favoriser la formation des jeunes aux métiers de la culture ;
- Participer à la professionnalisation des acteurs culturels ;
- Encourager la mobilité des Réunionnais.

**Impacts attendus en 2025 :**

- Une meilleure lisibilité et efficacité des aides apportées aux bénéficiaires ;
- Le développement des compétences aux métiers de la culture ;
- La structuration du secteur culturel.

**3) Bourses sportives**

Le secteur sportif propose deux dispositifs pour soutenir les jeunes sportifs réunionnais à haut potentiel. Ces bourses ont pour objectif de permettre à ces jeunes talents de concilier leurs études avec une carrière sportive de haut niveau, en leur offrant la possibilité de s'entraîner et de se former dans des structures de pointe dans l'Hexagone :

- Les Aides Régionales pour les Études Secondaires Sportives en Métropole (ARESME) ;
- Les Bourses Régionales des Études Supérieures Sportives en Mobilité (BRESUP Sport).

**Enjeux stratégiques :**

- Le soutien aux jeunes sportifs les plus prometteurs pour le développement du sport de haut niveau à La Réunion et l'émergence de futurs champions ;
- L'insertion professionnelle : en favorisant la poursuite d'études supérieures, la Région aide les jeunes sportifs à acquérir les compétences nécessaires pour envisager une carrière professionnelle, que ce soit dans le domaine du sport ou dans d'autres secteurs.

**Impacts attendus en 2025 :**

- Amélioration des performances sportives ;
- Augmentation du nombre de sportifs de haut niveau ;
- Développement de filières d'excellence : en concentrant les efforts sur certaines disciplines où La Réunion dispose d'un potentiel particulier, la Région pourra développer des filières d'excellence et renforcer son positionnement dans le paysage sportif français.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Guétali</b>	Nombre de public touché	40 000	76 000	65 000
	Nombre de représentations et expositions	600	669	650
	Nombre de structures bénéficiaires	50	53	55
<b>Action 2 : Aides individuelles à la formation initiale et formation continue</b>	Nombre de bénéficiaires à la formation initiale	4	4	6
	Nombre de bénéficiaires à la formation continue	35	33	35
<b>Action 3 : Bourses sportives</b>	Nombre de bénéficiaires	100	80	120

*NB: le dispositif Guetali a bénéficié d'un impact auprès du public très au-dessus des attendus en 2023/2024, en grande partie grâce à l'ouverture du dispositif aux arts visuels. Ce taux de visiteurs étant tout à fait exceptionnel en 2024, il faut donc rester prudent dans l'élaboration des cibles 2025. Par ailleurs, il conviendrait de maintenir le montant budgétaire dédié au dispositif afin de conserver le nombre de structures bénéficiaires.*

### III – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF TERRITORIAL ET LA COOPÉRATION

Que ce soit dans le champ de la culture et de la création ou dans celui du sport et de la compétition, les échanges avec l'extérieur sont une nécessité pour s'enrichir, monter en compétence et se former.

La Région Réunion, consciente de son potentiel artistique et sportif et de sa position géographique stratégique au cœur de l'océan Indien, continuera à renforcer ses liens tant sur l'espace géographique indianocéanique, que sur l'Europe et le reste du monde.

#### **A – Développer les partenariats et la coopération culturelle et sportive**

Bien plus que de simples loisirs, à La Réunion, le sport et la culture sont des vecteurs d'identité, de cohésion sociale et de développement économique.

Pour répondre aux ambitions de ces acteurs et renforcer l'attractivité de notre territoire, une stratégie partenariale avec l'ensemble des collectivités locales est nécessaire.

##### 1) Accompagner les contrats de développement territoriaux

L'investissement de la Région dans les secteurs culturels et sportifs, pour être efficient, doit s'inscrire dans une dynamique de co-construction et un partenariat étroit avec les collectivités locales.

Les contrats territoriaux de développement culturel et sportif pluriannuels ont pour objectif d'accompagner les politiques culturelles et sportives des communes et de leurs groupements, dans l'ingénierie et le soutien aux axes structurants, comme dans leurs projets d'investissement.

Dans un premier temps seront priorisés les territoires ruraux des hauts et de l'Est de l'Ile.

##### Enjeux stratégiques :

- Renforcer la structuration collective des différents acteurs culturels et sportifs et la mutualisation de leurs moyens ;
- Encourager la participation des habitants et habitantes à la vie culturelle et sportive, en protégeant et promouvant la diversité des expressions ;
- Favoriser une vie culturelle, artistique et sportive riche, harmonieuse et diversifiée sur l'ensemble du territoire, en accompagnant les démarches d'expérimentation territoriale, privilégiant la proximité et basé sur des coopérations inter- collectivités.

##### Impacts attendus en 2025 :

- La signature de contrats territoriaux pluriannuels de développement culturel et/ou sportif .

## **2) Soutenir les actions de coopération régionale**

Le développement de la coopération culturelle et sportive dans l'océan Indien est un axe central de la politique culturelle et sportive de la Région. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Il se concrétise par :

- L'organisation d'événements sportifs et culturels régionaux : jeux des îles, compétitions internationales, Marché des Musiques de l'océan Indien, Festival du Film... Ces événements permettent de fédérer les îles de la zone et de promouvoir les échanges ;
- La mise en place de programmes d'échanges : résidence de recherches artistiques, échanges d'athlètes, d'entraîneurs, de techniciens sportifs, permettant de partager les bonnes pratiques et de favoriser l'émulation ;
- Le soutien à la formation : organisation de rencontres et d'échanges d'expériences artistiques et culturelles, de stages de formation pour les entraîneurs, les arbitres et les dirigeants sportifs, afin d'améliorer leurs compétences et de professionnaliser le secteur ;
- La mise en réseau des acteurs du sport et de la culture : création de plateformes d'échanges pour faciliter la collaboration entre les différents acteurs du sport et de la culture dans la zone, en lien avec le CREPS de La Réunion et les différentes institutions culturelles.

### **Enjeux stratégiques :**

- Renforcer le rayonnement international : positionner la Réunion comme un acteur majeur du sport et de la culture dans l'océan Indien, attirer des événements sportifs et culturels internationaux et renforcer l'attractivité touristique en générant des retombées économiques et en créant des emplois ;
- Affirmer l'identité réunionnaise : mettre en valeur le patrimoine culturel et sportif de la Réunion, renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté régionale ;
- Développer le haut niveau sportif et valoriser la création artistique : favoriser l'émergence de nouveaux talents, améliorer les performances des athlètes réunionnais et augmenter leur visibilité sur la scène internationale.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Le renforcement des liens par la consolidation de la coopération régionale, une meilleure connaissance mutuelle et une dynamique de développement partagé. (Harmonisation des pratiques sportives et des actions culturelles, patrimoniales et artistiques, une mutualisation des moyens...);
- La reconnaissance internationale de la Réunion comme une terre de sport et de culture.

## **3) Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens**

Depuis 2017, la Région travaille à une stratégie de renforcement des compétences européennes locales grâce à la construction d'un partenariat avec le Relais Culture Europe.

Ce partenariat a pour objectif de permettre une activation des dynamiques d'ouverture et d'innovation européennes du territoire et une plus grande accessibilité au programme communautaire, en particulier Europe Créative.

La convention-cadre de partenariat 2022-2024 arrivant à échéance, une période d'évaluation et de reconstruction du partenariat sera ouverte en 2025.

### **Enjeux stratégiques :**

- Faciliter l'insertion des actrices et acteurs culturels de La Réunion dans des communautés de coopération européennes ;
- Mobiliser les programmes européens au bénéfice du développement culturel de La Réunion .

### **Impacts attendus en 2025:**

- L'évaluation de la convention de partenariat avec le Relais Culture Europe en vue d'un éventuel renouvellement.

#### **4) Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive**

Avec les changements rapides que traverse la société, notamment à cause des crises récentes, le programme d'innovation culturelle et sportive a pour but d'aider les acteurs de ces secteurs à mieux s'adapter et à agir efficacement.

L'idée est de trouver ensemble de nouvelles manières de travailler, de coopérer et de créer des modèles économiques plus indépendants et solidaires. Cela signifie, par exemple, aider les associations et les structures locales à trouver des financements, à collaborer entre elles et à imaginer de nouvelles façons de produire et partager la culture et le sport. Cette démarche nécessitera un accompagnement dédié et le soutien à des projets sur une durée de deux ans.

Une étude pour un projet innovant de célébration des grandes figures réunionnaises par la création d'un Mahavel la mémwar.

##### **Enjeux stratégiques :**

- Encourager l'innovation locale en développant des projets culturels et sportifs adaptés aux besoins des Réunionnais ;
- Renforcer la coopération en facilitant la collaboration entre associations et acteurs locaux pour des initiatives communes ;
- Renouveler les pratiques de création, de production, de diffusion, de médiation.

##### **Impacts attendus en 2025 :**

- Accompagnement de trois initiatives locales exemplaires.

##### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Accompagner les contrats de développement territoriaux</b>	Nombre de d'événements régionaux	-	-	2
<b>Action 2 : Soutenir les actions de coopération régionale</b>	Nombre de projets soutenus	8	5	10
<b>Action 3 : Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens</b>	Nombre de bénéficiaires	-	40	50
<b>Action 4 : Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive</b>	Nombre de projets soutenus	-	-	3

#### **B – Renforcer l'enseignement, l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive**

Les pratiques artistiques et sportives contribuent à l'accroissement et à la solidification de l'estime de soi, elles participent au mieux-être d'une société.

La Région Réunion encourage les actions à destination de la jeunesse réunionnaise et favorise l'émergence des talents locaux en offrant une formation d'excellence via le CRR et le CREPS. En plus de cette formation de haut niveau, elle soutient les initiatives d'éducation populaire portées par le milieu associatif, ainsi que le développement de la pratique amateur artistique et les activités physiques de pleine nature. Elle développe et accompagne les dispositifs d'Education Artistique Culturelle (EAC) pour tous et tout au long de la vie en particulier avec les établissements scolaires. Enfin, la Région s'engage dans la montée en compétences et dans la certification des acteurs sportifs et culturels par le biais de son plan de formation professionnelle et continue.

##### **Enjeux stratégiques :**

- Développer le haut niveau artistique et sportif à La Réunion : former et révéler les talents réunionnais et les accompagner dans leur progression ;
- Garantir l'accès, de tous les Réunionnais, à des activités artistiques et physiques variées, qualitatives et adaptées ;
- Développer les compétences et les qualifications des acteurs de la culture et du sport ;
- Promouvoir des valeurs éthiques et sensibiliser aux mutations sociétales et environnementales.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- L'augmentation du nombre de réunionnais.es ayant accès à une formation artistique et sportive ;
- L'augmentation du nombre d'artistes et de sportifs accédant à une formation supérieure ou professionnelle ;
- L'amélioration des performances sportives lors des compétitions nationales et internationales ;
- L'amélioration de la qualité de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire.

### **1) Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : le Conservatoire à Rayonnement Régional**

Le conservatoire s'inscrit dans un processus d'actualisation de sa pédagogie afin d'éveiller la créativité, la curiosité, l'initiative, l'épanouissement, l'autonomie et de répondre aux attentes du territoire en proposant :

- Une formation artistique de haut niveau ;
- Un parcours amateur, qu'il soit diplômant ou non diplômant.

Le CRR s'attachera à proposer des parcours diversifiés.

### **Enjeux stratégiques :**

- Proposer une offre de formation artistique et culturelle diplômante et permettant l'accès aux filières professionnelles ;
- Former des amateurs et favoriser le développement des pratiques artistiques ;
- Contribuer à l'accompagnement artistique, pédagogique et technique des structures du territoire.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Augmentation du nombre d'élèves en 3<sup>ème</sup> cycle, Cycle d'Orientation Professionnel (COP) et intégrant les Pôles d'enseignement supérieur ;
- Augmentation de la mixité sociale ;
- Augmentation du nombre de dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et en faveur de la pratique amateur.

### **2) Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS**

Créé en 1983, le CREPS de La Réunion (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) joue un rôle central dans le développement du haut niveau sportif sur l'île. Établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, il offre des infrastructures de qualité sur trois sites du territoire de la Réunion (Saint Denis, la Plaine des Cafres et Saint-Paul). L'encadrement technique de haut niveau qu'il propose contribue à former les athlètes de demain et à faire rayonner l'île sur la scène sportive internationale. Soutien historique des acteurs du territoire, le CREPS répond également aux besoins des associations et des collectivités dans le cadre de stage, séminaires et d'événements.

### **Enjeux stratégiques :**

- Accompagner les sportifs de haut niveau : mettre en place des dispositifs d'entraînement et de suivi personnalisés pour les sportifs de haut niveau ;
- Détecter et former les jeunes talents : identifier les jeunes talents et les accompagner dans leur parcours sportif ;
- Contribuer au rayonnement sportif de La Réunion : faire de La Réunion une terre d'accueil et de formation pour les sportifs de haut niveau et ceux de la zone océan Indien.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- L'amélioration des performances sportives lors des compétitions nationales et internationales ;
- Le renforcement de l'attractivité sportive de La Réunion.

### **3) Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation culturelle et sportive**

La Région Réunion s'engage pour un développement territorial équilibré et égalitaire de l'offre d'enseignement artistique et sportif à La Réunion, notamment par la mise en œuvre du programme régional d'éducation artistique et culturelle ayant pour objectif l'établissement d'une stratégie concertée reliant le monde associatif, les communes et leurs regroupements et l'Etat.

La Région porte ou participe à des dispositifs favorisant l'accès du plus grand nombre à des actions d'éducation et de formation artistique, culturelle et sportive :

- À destination des établissements scolaires (et plus particulièrement les lycées) : lycéens au cinéma, au spectacle et activités physiques de pleine nature, découverte du Maloya, Somen Kréol, actions de médiation des expositions de la villa de la Région, expositions de la collection de la Région dans les lycées. Il est proposé d'élargir le champ des bénéficiaires du dispositif « lycéens au spectacle » aux stagiaires des établissements de formation professionnelle continue soutenus par la Région ;
- Pour tous et tout au long de la vie: Guetali - Les dispositifs de médiation par la pratique sont développés depuis 2024 et seront renforcés en 2025.

La Région participe aussi aux dispositifs partagés : culture santé (appel à projets, label culture et santé et expérimentation « culture sur ordonnance »), culture justice, art et nature (Parc national de la Réunion), rencontre auteur territoire habitants, résidence en territoire scolaire.

La collectivité régionale soutient les acteurs de l'EAC sur le territoire : contrat territoire écriture (convention avec le Labo des Histoires), apprentissage musical par la pratique collective (orchestres à l'école et dispositif DEMOS)

En 2025, la Région accompagnera les projets permettant de faire émerger des pratiques collectives de musiques réunionnaises et de l'océan Indien.

#### **Enjeux stratégiques :**

- Compléter le maillage et la qualité de l'offre d'enseignement artistique et sportif : aider les structures culturelles associatives ou ligues et comités sportifs et en régie autonome dans leurs programmes d'actions et d'équipement ;
- Renforcer et renouveler les actions et dispositifs pilotés par la Région.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- L'augmentation du nombre d'établissements d'enseignement artistique soutenus ;
- Le renforcement de la qualité des infrastructures et des conditions d'accueils des pratiques sportives et artistiques et la réduction des disparités territoriales ;
- L'augmentation du nombre de lycées bénéficiaires et de jeunes concernés ;
- L'augmentation du nombre d'actions de médiation par la pratique dans le dispositif Guetali.

### **4) Soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs culturels et sportifs**

La Région Réunion met en place un plan de formation professionnelle et continue pluriannuel. Les formations proposées s'appuient sur un diagnostic partagé et répondent aux besoins du territoire définis en concertation avec les acteurs de cette filière.

- Des formations seront mises en place en 2025 : le diplôme d'Etat de musique et de danse en partenariat avec l'Etat (Dac Réunion) et s'appuyant sur les Pôles d'enseignement supérieur d'hexagone ;
- Des rencontres interprofessionnelles, permettant le croisement et le renouvellement des pratiques pédagogiques ;
- Le soutien aux actions de la fédération des établissements d'enseignement artistique de la Réunion ;
- L'accompagnement des établissements d'enseignement artistique dans l'écriture de leurs projets d'établissement et dans leur mise en œuvre ;
- Dans le secteur du spectacle vivant, la mise en œuvre de la formation : Directeur technique du spectacle vivant.

**Enjeux stratégiques :**

- Accroître les compétences des acteurs de la culture et du sport ;
- Faire émerger de nouvelles pratiques pédagogiques innovantes et éthiques.

**Impacts attendus en 2025 :**

- La diversification de l'offre pédagogique et artistique ;
- L'amélioration de la qualité de l'offre d'enseignement et des actions de médiation.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/24	Cibles 2025
<b>Action 1 : Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : le CRR</b>	Nombre total d'élèves	1650	1529	1550
	<i>dont nombre d'élèves en 3e Cycle et COP</i>	-	125	125
	<i>dont nombre d'élèves intégrant les pôles d'enseignement supérieur</i>	-	5	5
	Nombre d'actions d'EAC et en faveur de la pratique amateur	-	15	15
	Nombre de diffusions pédagogiques et artistiques	-	51	50
<b>Action 2 : Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS</b>	Nombre d'élèves	147	147	147
	Nombre de disciplines	14	14	14
<b>Action 3 : Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive</b>	Nombre d'établissements d'enseignement artistique soutenu	16	11	15
	Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : lycéens au cinéma	4 800	4 174	4 800
	Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : lycéens au spectacle	1 200	900	1 200
	Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : APPN	14 000	14 200	14 500
	Nombre de personnes touchées par des actions de médiation par la pratique (Guétali)	-	18 000	20 000
<b>Action 4 : Soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs culturels et sportifs</b>	Nombre de bénéficiaires	-	4	12 ( SV) et 50 (EA)
	Nombre d'actions	3	1	5

# SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS

La majorité régionale s'est résolument engagée à porter un projet commun porteur de progrès pour les Réunionnais. Face aux nombreux défis à relever, la collectivité régionale s'est donnée pour mission de tracer un nouveau cap et de bâtir un nouveau modèle de développement plus solidaire, plus harmonieux et plus écologique pour permettre à chaque Réunionnais de trouver sa place dans la société. Il s'agit notamment de mieux prendre en compte les besoins de la population et du territoire.

En effet, depuis 2020, le contexte de crise internationale continue à peser sur le contexte national et local avec une inflation qui touche les produits de première nécessité et une augmentation des écarts entre les plus riches et les plus pauvres. A une échelle plus longue, les mutations multifactorielles de la société réunionnaise ont des impacts à tous les niveaux : la Région solidaire agit avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour combattre les inégalités qui frappent encore le territoire réunionnais. En effet, l'ensemble des actions de la Région Réunion doivent concourir à améliorer les conditions de vie des Réunionnais et à dresser les contours d'un nouveau contrat de société.

En 2025, la Région Réunion continuera de démontrer un engagement fort en matière de cohésion sociale, de démocratie participative, d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations et les inégalités de santé. La collectivité régionale maintiendra son soutien à ces thématiques essentielles, tout en s'assurant du cofinancement des projets par les institutions compétentes et en favorisant les actions régionalisées.

## I – PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

### **A - Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes**

L'année 2025 devra permettre de renforcer et communiquer la feuille de route régionale pour la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

#### **1. Renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité dans les politiques régionales**

Il s'agira de faire du rapport Egalité une opportunité de dialogue interservices pour une meilleure prise en compte dans les politiques régionales. Notamment, des ateliers d'échanges interservices seront mis en place pour valoriser les bonnes pratiques.

#### **2. Développer un plan de sensibilisation /formation avec les partenaires**

En 2025, il est prévu de poursuivre le soutien aux structures associatives œuvrant à la sensibilisation et à la formation en direction des publics (lycéens, étudiants, formation professionnelle, classes de lecture...) et de valoriser leur action de terrain. Une expérimentation sera menée pour impulser le renfort de la formation des étudiants des formations sanitaires et sociales sur les enjeux de l'égalité et la lutte contre les discriminations en intégrant dans leur formation actuelle un module sur la thématique.

#### **3. Renforcer l'éducation à l'égalité dans les milieux scolaire et d'éducation populaire**

L'accent sera mis sur la sensibilisation du public touché par les politiques régionales via des ateliers dédiés à l'égalité, au respect mutuel et à la prévention des violences (missions de service civique JADE par exemple, UNICEF, Chancégal,...).

Le soutien aux projets associatifs, porteur des valeurs de l'éducation populaire et d'égalité, sera poursuivi.

#### 4. Faire du 8 mars une vitrine des actions régionales menées tout au

Lors de la Journée internationale des droits des femmes, l'objectif sera de valoriser les actions menées en faveur de l'égalité femme-homme par les différents services de la Région, ses satellites et ses partenaires tout au long de l'année. Cette journée sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur les personnalités actives et symboliques sur ce sujet.

### B - Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes

Pour avoir des résultats significatifs en termes de changement de société, il est indispensable de pouvoir expérimenter des initiatives nouvelles pour changer de paradigme. En 2025, l'accent sera mis sur 3 volets.

#### 1. Élargir le réseau des maisons des femmes

La collectivité régionale va continuer à accompagner l'ouverture de trois nouvelles Maisons des Femmes (services d'accueil, de soins et d'accompagnement des femmes victimes de violences). Il sera également proposé d'élargir l'offre de services de ces structures avec les dispositifs régionaux dont la formation professionnelle pour accompagner l'autonomisation des femmes.

Ces structures doivent aussi jouer un rôle de prévention et de sensibilisation : il sera proposé aux Maisons des Femmes des interventions dans les ateliers de sensibilisation par secteur géographique.

#### 2. Évaluer et développer le dispositif des boutons d'alerte "Mon Shérif"

Suite à l'expérimentation menée depuis novembre 2022, la Région envisage d'élargir la mise à disposition des boutons d'alerte aux autres acteurs médico-sociaux (CCAS, CLSPD, ISCG,...), après une évaluation des résultats de l'expérimentation. L'idée est que le dispositif régional coexiste avec toutes les solutions existantes contre les violences faites aux femmes.

#### 3. Soutenir des actions innovantes de lutte contre les inégalités femmes-hommes

L'innovation sera suscitée par un appel à projets pour la promotion, la sensibilisation, la lutte et l'accompagnement pour l'égalité femme-homme et la lutte contre les violences.

Elle pourra aussi consister à impulser des réflexions et des actions dans le secteur économique en s'appuyant sur les dynamiques de l'entrepreneuriat au féminin, à expérimenter l'usage de théâtre-forum dans des ateliers de sensibilisation ainsi que de nouveaux modules de sensibilisation ou outils d'information en direction des publics (lycéens, étudiants, formation professionnelle...).

### C - Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discriminations

La lutte contre les discriminations est une compétence partagée avec un ensemble d'acteurs. La Région contribuera de façon volontariste sur 3 volets :

#### 1. Lancer un fonds régional pour l'innovation sociale en faveur de l'égalité :

En 2025, en partenariat avec les services de l'Etat, la Région poursuivra son soutien financier aux projets innovants qui visent à réduire les inégalités et lutter contre les discriminations. Il pourra être envisagé de renforcer l'impact de l'intervention régionale en mettant l'accent sur une thématique annuelle.

#### 2. Développer des campagnes régionales de sensibilisation :

Pour toucher le grand public, la collectivité souhaite lancer deux campagnes de communication par an, visant à sensibiliser les Réunionnaises et Réunionnais aux enjeux de l'égalité, des violences domestiques et des discriminations, à travers les médias et les réseaux sociaux

#### 3. Organiser un forum annuel sur l'égalité et l'inclusion

L'autre moyen de toucher le grand public, sera d'organiser un forum annuel, avec la participation des intervenants locaux et nationaux pour échanger sur les meilleures pratiques en matière d'égalité. Ce forum sera l'occasion de proposer des ateliers pratiques et des conférences thématiques, touchant les réunionnaises et réunionnaises, pour sensibiliser et former les participants sur les enjeux de l'égalité et de l'inclusion.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes</b>	Nombre de services impliqués	-	-	10
	Nombre d'actions soutenues	14	4	20
	Nombre de personnes sensibilisées	3 000	-	6 000
<b>Action 2 : Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes</b>	Nombre de structures soutenues	10	9	20
	Nombre d'acteurs impliqués	20	9	20
	Nombre de personnes informées	2 000	-	2 000
	Nombre de personnes accompagnées	500	-	500
<b>Action 3 : Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination</b>	Nombre d'associations soutenues	5	5	5
	Actions soutenues / impulsées	10	5	10
	Campagne de communication	-	-	2
	Personnes présentes au forum	-	-	500

En 2025, la Région Réunion renforcera son cadre d'intervention pour promouvoir l'égalité des genres et prévenir les violences faites aux femmes. Des indicateurs de suivi seront mis en place, tels que le nombre de cas de violences signalés, les parcours de soutien proposés, et les taux de satisfaction des bénéficiaires.

## II – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DES TERRITOIRES

### **A- Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles**

La Région Réunion, dans une démarche volontariste, et signataire des 13 contrats de ville souhaite renforcer son action dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et les quartiers pauvres (QPI) pour améliorer la cohésion sociale et réduire les inégalités. En 2025, elle redéfinira son intervention dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de ville.

Il s'agira donc de faire évoluer l'appel à projet Cohésion des Territoires pour mieux correspondre aux orientations de la mandature et aux besoins des territoires. Le soutien en faveur des territoires les plus fragiles (QPV, QPI, Est, Hauts) pourra passer par une meilleure communication et donc une meilleure mobilisation des dispositifs et cadres d'intervention régionaux existants. Pour un meilleur impact de l'action régionale, une réflexion sera menée pour un accompagnement spécifique vers l'insertion professionnelle des femmes des quartiers fragiles, en particulier les cheffes de famille monoparentale. Les autres pistes de réflexion en termes d'évolution passent par le soutien aux initiatives pour l'accès à des opportunités d'emploi et des services de santé adaptés aux besoins spécifiques des populations des QPV et QPI.

### **B- Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté**

Face à l'aggravation de la précarité, la Région Réunion poursuit son engagement pour l'aide alimentaire. Il s'agira de poursuivre le soutien aux associations habilitées et de renforcer la valorisation de leur intervention ainsi que celle de la Région.

Des réflexions seront menées pour activer de nouveaux leviers : d'une part, des collaborations en échangeant avec les producteurs locaux et les grands groupes d'alimentation pour des contributions locales à l'aide alimentaire ; d'autre part, impulser des réflexions pour la valorisation des denrées alimentaires en faveur de l'aide alimentaire pour lutter contre le gaspillage.

En 2025, il sera aussi étudié la possibilité de mettre en place des programmes de sensibilisation à une nutrition saine dans les QPV et QPI pour améliorer la qualité de l'aide alimentaire.

### **C- Accompagner la structuration du tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale**

Le tissu associatif à La Réunion, avec ses 135 000 bénévoles et 16 000 associations actives, est un acteur clé de la cohésion sociale, mais il reste fragile sur les plans financier et structurel. La Région Réunion, dans une démarche volontariste, s'engage à renforcer son soutien à ce tissu associatif.

En 2025, la Région vise à soutenir l'accompagnement des associations (GUID'ASSO) et la dynamique de réseau régional associatif, des événements structurants organisés par les têtes de réseaux associatives mettant en avant les actions associatives financées par la Région ainsi que des ateliers de formation pour les associations (gestion financière, recherche de financements, et développement de projets durables).

Pour faciliter l'accès aux dispositifs régionaux, il est envisagé la création d'une plateforme régionale en ligne regroupant toutes les informations sur le soutien aux associations, incluant si possible des opportunités de partenariat avec des entreprises locales.

En soutenant la structuration du secteur associatif, la Région contribue à renforcer le lien social et à promouvoir une cohésion sociale durable dans les territoires fragiles.

### **D – Contribuer à préserver le pouvoir d'achat des Réunionnais**

Depuis août 2022, dans un contexte économique et social tendu, la collectivité a décidé de mettre en place un dispositif financier afin de maintenir le prix de la bouteille de gaz à 15 € afin de soutenir le pouvoir d'achat des réunionnais. Ce dispositif, cofinancé à parité avec le Département, a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2024.

En 2025, il sera analysé la poursuite ou non de ce dispositif en lien avec le Département au regard des capacités budgétaires. Des réflexions sont en cours pour solliciter d'autres contributeurs pour intervenir sur la baisse du prix de la bouteille de gaz.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles</b>	Structures soutenues	60	57	60
	Dispositifs régionaux mobilisés	-	-	20
	Bénéficiaires	-	-	6 000
<b>Action 2 : Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté</b>	Structures soutenues	52	22	25
	Bénéficiaires	-	-	20 000
	Nouveaux partenaires	-	-	10
	Nouvelles actions impulsées	-	-	3
<b>Action 3 : Accompagner la structuration du tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale</b>	Evènements structurants et formations	-	-	6
	Nombre d'informations utiles transmises	-	-	20
	Nombre structures reçues	-	-	120
	Nombre structures accompagnées	-	-	60

Dans une approche plus intégrée, la Région Réunion ajustera son action avec la réécriture de son cadre d'intervention pour lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales sur l'ensemble du territoire.

L'efficacité de ces actions sera évaluée à l'aide d'indicateurs précis, tels que la satisfaction des bénéficiaires de l'aide alimentaire, la réduction des inégalités dans les QPV/QPI, les Hauts et l'Est et l'amélioration des conditions de vie dans les zones concernées.

### III – RENFORCER LA PRÉVENTION SANTÉ A DESTINATION DES RÉUNIONNAIS ET CONTRIBUER A LA POLITIQUE SANITAIRE RÉGIONALE

Les indicateurs de santé sont moins favorables à La Réunion en comparaison avec le territoire national : une surmortalité plus globale et prématurée supérieure, notamment liée au diabète et aux maladies cardiovasculaires mais aussi une mortalité prématurée évitable liée à l'alcool et au tabac. Des disparités infrarégionales demeurent tant sur les indicateurs de santé que sur l'offre de soins.

Face à ce constat, la collectivité contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en santé régionalisée en collaboration avec les institutions réunionnaises partenaires, afin de partager une meilleure prise en compte des besoins économiques, sociaux et culturels de la population ainsi que les atouts et contraintes du territoire.

#### **A - Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire**

La Région s'inscrit dans le pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique, au sein de :

- La Conférence Santé Autonomie de La Réunion (CRSA) ;
- Les instances territoriales de concertation en santé ;
- Le Conseil de Surveillance de l'ARS Réunion ;
- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

En 2025, la collectivité veillera :

- à la prise en compte des besoins en santé du territoire dans les différentes instances ;
- au respect des orientations du Projet Régional de Santé 2023-2033 ;
- à renforcer les liens inter-institutionnels et la prise en compte des publics prioritaires (lycéens, étudiants...).

En outre, la thématique santé/éducation/environnement sera abordée en 2025 par l'ARS et le Rectorat pour un projet se concentrant sur la qualité de l'air et la prévention solaire dans les lycées. La thématique culture/santé sera également traitée en 2025 par la Région en lien avec les partenaires institutionnels (Direction des Affaires Culturelles, Département et ARS Réunion) pour soutenir en outre un projet de culture sur ordonnance porté par le tissu associatif, au bénéfice des Réunionnais et des Réunionnaises.

## **B - Améliorer les comportements nutritionnels pour agir sur le surpoids, l'obésité et le diabète**

Le diabète constitue un problème majeur de santé publique à La Réunion : près de 79 000 patients réunionnais traités, soit une prévalence 2 fois plus importante qu'au niveau hexagonal.

Cette situation épidémiologique, ajoutée à celle relative à l'obésité et aux maladies neurocardio-vasculaires, justifie de retenir la prévention nutritionnelle comme priorité régionale dans la lignée du « Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète » (PRND).

En 2025, la collectivité régionale maintiendra son soutien aux actions de prévention en nutrition autour des objectifs prévus par le PRND et le Projet Régional de Santé, en partenariat avec les différents partenaires institutionnels, ce qui pourra se traduire par la mise en œuvre d'appels à projets communs.

## **C - Prévenir les conduites addictives**

Le tabac et l'alcool restent les premières causes de mortalité évitable à La Réunion, sans compter les conséquences sanitaires et sociales liées à la consommation excessive d'alcool.

Depuis 2023, l'ARS, la Préfecture, la CGSS, le Département, la DRAJES et la Région Réunion ont piloté et mis en œuvre une politique de prévention et de lutte contre les addictions au travers d'une gouvernance partagée et d'un appel à projets conjoint permettant la mutualisation et la coordination des crédits dédiés à la prévention et la lutte contre les conduites addictives.

En 2025, ce partenariat privilégié sera maintenu et les opérations devront s'orienter en priorité vers les populations fragiles (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité...) et dans les territoires fragiles en santé (l'Est ou les Hauts de l'île...).

## **D - Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé portés par le secteur associatif**

Les associations travaillent au plus près des personnes malades et de leurs familles et sont un réseau précieux recouvrant La Réunion. Elles sont également vecteurs d'emplois et s'investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance.

Il s'agira ainsi en 2025 de renforcer le travail collaboratif avec les associations spécialisées afin d'améliorer la prévention et l'accompagnement des patients autour d'enjeux sanitaires identifiés et cohérents. Pour cela, la collectivité souhaite organiser une journée d'échanges à destination des associations spécialisées en santé afin de créer du lien entre tous les porteurs de projets, de faire émerger de nouvelles idées et de mettre en lumière les actions portées par la collectivité et les associations réunionnaises très actives sur le territoire.

Cet accompagnement pourra également être mis en œuvre dans le cadre du renouvellement d'appels à projet portés par la collectivité régionale. Les appels à projets pourront être renforcés compte tenu de l'importance des demandes du tissu associatif sur le territoire

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire</b>	Acteurs rencontrés	30	30	30
	Projets étudiés en commun	200	120	200
	Projets innovants	10	10	10
<b>Action 2 : Prévenir les conduites addictives</b>	Projets soutenus	17	8	12
	Personnes sensibilisées	1 000	-	1 000
	Personnes accompagnées	200	-	200
<b>Action 3 : Améliorer les comportements nutritionnels pour agir sur surpoids, obésité et diabète type 2</b>	Projets soutenus	17	17	- de 20
	Personnes sensibilisées	1 000	2 500	3 000
	Personnes accompagnées	200	100	200
<b>Action 4 : Accompagner les projets de prévention dans le domaine de la santé</b>	Projets soutenus	25	24	30
	Personnes sensibilisées	2 000	5 000	5 000
	Personnes accompagnées	500	1 000	2 000

## IV – CONSOLIDER UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE, EN ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE NATIONALE

Depuis 2021 et conformément aux nouvelles orientations de la nouvelle mandature, la Région a souhaité agir en concertation avec l'État en réajustant les modalités d'intervention de la collectivité par rapport à la réévaluation des moyens de LADOM afin que les familles à revenus modestes puissent bénéficier des mesures les plus avantageuses, tout en contribuant à l'optimisation des moyens budgétaires dédiés à ce dispositif.

### LES GRANDES ETAPES :

#### Refonte du dispositif régional en 2022

En 2022, la Région Réunion a approuvé une refonte du dispositif pour mieux collaborer avec l'État et créer un système plus équitable. Une convention de partenariat entre la Région et LADOM a été établie pour définir les modalités et les objectifs annuels du dispositif conjoint.

#### La nouvelle politique nationale de Continuité Territoriale

En réponse à l'augmentation de plus de 32 % des tarifs aériens, l'État a mis en place des mesures pour améliorer la mobilité des familles ultramarines :

- **Augmentation de l'aide au transport aérien** : depuis mars 2023, pour La Réunion, le bon de transport est passé de 360 € à 475 € ;
- **Réforme de la politique des mobilités** : depuis janvier 2024, le seuil du quotient familial a été élevé de 11 991 € à 18 000 €.

**Le périmètre d'intervention de la Région et de LADOM se présente aujourd'hui ainsi :**

Quotient familial	QF de 0 à 6 000 €	QF de 6 001 € à 18 000 €	QF de 18 001 à 26 030 €
<b>LADOM</b>	Bon de 475 €	Bon de 475 €	-
<b>Région Réunion</b>	Bon de 100 €	-	Bon de 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>575 €</b>	<b>475 €</b>	<b>200 €</b>

Les efforts conjugués de l'État notamment à travers les mesures du **Comité Interministériel des Outremer (CIOM)** de 2023 et de la Région Réunion ont permis de proposer une offre réajustée, plus soutenable et plus équitable envers les familles réunionnaises les plus modestes.

## A – Adapter le dispositif de continuité aux évolutions de la politique nationale

En 2025, le dispositif régional de continuité territoriale continuera d'évoluer pour s'ajuster aux réformes nationales et optimiser le soutien aux familles ultramarines. La réforme de l'État, qui a relevé le seuil du Quotient Familial de 11 991 € à 18 000 €, a entraîné une réduction significative de la demande pour la Tranche 3, estimée à environ 55 %.

Ces ajustements renforcent le rôle de l'État dans l'aide au transport aérien et confirment la stratégie régionale de recentrer la responsabilité principale de la continuité territoriale sur l'État. Ils offrent également l'opportunité de renforcer le partenariat avec la Région pour ajuster et améliorer certains aspects spécifiques du dispositif, notamment pour les acteurs culturels, sportifs, et la continuité territoriale funéraire.

## B – Faciliter l'accès à l'aide et optimiser la gestion : la dématérialisation

Depuis janvier 2024, le nouvel outil dématérialisé de la continuité territoriale permet aux usagers d'effectuer leurs démarches directement en ligne, 7 jours sur 7, 24/24h, en remplissant le formulaire en ligne et en transmettant les pièces du dossier par voie numérisée.

Avec un bilan positif, l'outil dématérialisé sera maintenu avec des améliorations en 2025 dans la gestion et le suivi des dossiers tant sur le volet technique que sur l'articulation renforcée de toute la chaîne.

Dans un souci de cohérence, de clarté et de simplification pour le public, des réajustements du cadre d'intervention seront également proposés à la marge sans incidence sur le budget.

Le dispositif d'accompagnement pour les personnes éloignées du numérique sera renforcé, avec la collaboration interservices incluant une stratégie collaborative avec les réseaux d'inclusion numérique pour réduire les inégalités d'accès.

## C – Renforcer la mobilité des étudiants réunionnais

Dans le contexte économique actuel, la Région a choisi d'apporter un soutien aux jeunes réunionnais inscrits en études en mobilité dans l'Héxagone, en Europe ou à l'Étranger. La mise en place de cette aide financière permet de lever certains freins à la mobilité et de favoriser l'insertion de nos élites dans le tissu économique réunionnais par des stages à La Réunion.

Ce dispositif a enregistré une forte progression depuis sa mise en place et sera renforcé en 2025, notamment pour les étudiants en mobilité à l'étranger dont le coût du billet d'avion lié à la distance entre leur lieu d'études et la Réunion constitue un obstacle majeur à un ressourcement familial durant leur parcours de formation.

A cet effet, il sera analysé une aide forfaitaire majorée pour les étudiants éligibles au dispositif Ressourcement Etudiant poursuivant leur cursus en dehors de la zone Europe, dont le lieu d'études se situe dans les continents éloignés suivants : Amérique, Asie, Australie.

## D - Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la Continuité funéraire

Face aux difficultés rencontrées par les familles réunionnaises face au deuil, la Région a initié un nouveau dispositif en lien avec les partenaires institutionnels concernés afin faciliter au maximum les démarches des personnes endeuillées.

A cet effet, notre collectivité a mis en œuvre, en étroite concertation avec le Département, un nouveau dispositif partenarial s'articulant autour des trois principales mesures suivantes :

- **Création d'un « Numéro d'appel unique » ;**
- **Un nouveau dispositif régional d'aide spécifique au transport aérien pour les obsèques en Métropole prévoyant une aide de 860 € maximum ;**
- **Prise en charge du Transport de corps Métropole/Réunion par le Département jusqu'à hauteur de 5 000 € maximum.**

Pour 2025, il s'agira de :

- Consolider le partenariat avec LADOM sur les dispositifs en étudiant les améliorations possibles (funéraire notamment) ;
- Communiquer et consolider le dispositif en lien avec les CCAS et les communes, pour mutualiser les aides existantes et offrir ainsi aux familles concernées un accompagnement plus rapide et mieux coordonné.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Répondre aux besoins de mobilité des familles les plus modestes (CT conjoint LADOM/ Région)</b>	Nombre de bons émis	20 000	10 009	20 000
<b>Action 2 : Accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires (CT Région)</b>	Nombre d'aides	15 000	4 782	12 000
<b>Action 3 : Aide au Ressourcement étudiant</b>	Nombre de bénéficiaires	5 500	3 365	6 000
<b>Action 4 : Aide à la continuité funéraire</b>	Nombre de bénéficiaires	100	50	100

## V- SOUTENIR L'INFORMATION ET LA MOBILITÉ DES JEUNES

### A- Le pilotage et le suivi du Comité Régional de la Mobilité Internationale des jeunes (COREMOB)

Le COREMOB de la réunion copiloté par le préfet, le recteur et la Présidente du conseil régional s'est installé pour la première fois à la Réunion le 14 mars 2022.

Le plan de développement 2022-2024 du COREMOB s'articule autour des 3 axes suivants :

- Recenser, comprendre et partager la dynamique de « la Mobilité » ;
- Valoriser l'engagement et la Citoyenneté Européenne des jeunes ;
- Rendre visible l'ensemble des dispositifs de Mobilité pour tous les jeunes.

A cet effet, la Région Réunion a lancé en 2022 en liaison avec les services de l'État (DRAJES), la réalisation d'un « Diagnostic croisé ». Cette étude sera livrée courant 2025.

Elle permettra de s'appuyer sur des données les plus précises, au plus près de la réalité des jeunes et de disposer d'un outil actualisé d'aide à la décision afin de déterminer en connaissance de cause, les axes prioritaires du plan de développement du COREMOB de la Réunion.

### B- La coordination de l'information jeunesse et de la politique jeunesse à la Réunion

La collectivité régionale mène une politique ambitieuse en faveur des jeunes réunionnais, afin d'offrir à chacun d'entre eux un accompagnement dans son parcours. Dans le cadre de cette stratégie régionale, la collectivité ambitionne d'agir en cohérence avec l'ensemble des dispositifs déjà mis en place, notamment en matière d'information et de documentation.

Afin de renforcer l'accessibilité des jeunes à l'information, la collectivité envisage de renforcer son partenariat avec le CRIJ. L'objectif principal est de faciliter la prise de décision du jeune et de permettre l'égalité des chances.

Pour 2025, le partenariat élaboré avec le CRIJ sera renforcé. L'accent sera mis sur :

- La diffusion des dispositifs régionaux en direction de la jeunesse ;
- Une collaboration renforcée pour appuyer les politiques jeunesse de la collectivité ;
- L'articulation avec les autres outils d'information de la Région dont le nouveau SPRO, en cours de déploiement par la collectivité ;

- Un appui de proximité pour faciliter les échanges avec les jeunes et des dispositifs spécifiques, autour de l'orientation et de la formation professionnelle par exemple ;
- La signature d'une convention pour accompagner la mobilité des jeunes.

Par ailleurs, la Région en tant que co-pilote du nouveau **Comité Stratégique Régional de l'Information Jeunesse (IJ)** installé en septembre 2023, accompagnera la mise en place du Schéma Territorial de l'Information jeunesse 2024-2027. Il sera garant de la mise en cohérence des politiques publiques de jeunesse en recherchant les points de convergence entre le schéma territorial de l'IJ et la stratégie propre de chaque membre.

### C- L'accompagnement des projets collectifs de jeunes en mobilité

S'agissant de la mobilité des jeunes, les différents dispositifs déployés dans le cadre de la Continuité Territoriale permettent de soutenir des projets spécifiques (les voyages pédagogiques, les mesures spécifiques en matière sportive et culturel) mais ne couvrent pas les besoins émergents des jeunes en matière de découverte de nouveaux horizons, d'échanges interculturels, de partage d'expérience et d'engagement citoyen.

En fonction des conclusions de l'étude sur la mobilité des jeunes, une expérimentation pourra être menée pour soutenir les projets des jeunes. Il s'agira d'encourager, de soutenir et de valoriser les jeunes, leur créativité, leurs initiatives dans le cadre d'un projet collectif incluant un volet mobilité visant à aider les jeunes qui en ont le plus besoin sur le principe d'équité géographique et sociale.

La Région s'appuiera sur les structures associatives partenaires compétentes en matière d'expertise d'accompagnement et d'évaluation des projets de jeunes pour l'aide au montage des projets, l'instruction des dossiers à soumettre à la validation de la collectivité ainsi que pour le bilan des actions réalisés.

L'ensemble de ces actions se déclinera comme suit :

#### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Le pilotage et le suivi du Comité Régional de la Mobilité Internationale des jeunes (COREMOB)</b>	Nombre de structures bénéficiaires	50	50	100
<b>Action 2 : La coordination de l'information jeunesse et de la politique jeunesse à la Réunion</b>	Nombre de jeunes touchés	-	-	10 000
<b>Action 3 : L'accompagnement des projets collectifs de jeunes en mobilité</b>	Nombre de bénéficiaires	-	-	100

## VI – FAIRE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE UNE VALEUR AJOUTÉE A L'ACTION RÉGIONALE

Depuis 2022, le Conseil Régional, s'est attaché à dessiner les traits d'une nouvelle façon de faire en mettant en place de nouvelles procédures caractérisées par la transparence, l'ouverture, le débat, et l'interaction avec les Réunionnais.

Ainsi, pour la Région, les dispositifs participatifs sont à la fois le résultat d'un engagement idéologique, et de la volonté de redonner une légitimité à la parole des citoyens dans le processus décisionnel.

A cet effet, la Région procédera en 2025 à la valorisation et à la structuration des outils de démocratie participative afin de dynamiser les solidarités, de développer les instances de dialogue et de partage avec les citoyens, et redonner consistance et cohérence à la démocratie.

Les objectifs sont multiples et visent globalement à faire valoir l'avis du citoyen :

- Informer le citoyen sur les différents projets et décisions régionaux ;
- Requérir l'expertise d'usage pour améliorer la gestion publique ;
- Optimiser les solutions et décisions en restant au plus proche des citoyens ;
- Sensibiliser dans une perspective de meilleure adhésion et d'efficacité.

## **A – Donner la parole aux citoyens pour les concertations sur les projets régionaux**

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités (ACM), la Convention citoyenne dédiée à la révision du Schéma d'Aménagement Régional (CC SAR) mises en œuvre respectivement en 2023 et 2024 ont démontré la capacité de l'institution régionale à s'adapter en faisant notamment évoluer les processus décisionnels pour prendre en compte le temps nécessaire à la participation des Réunionnaises et des Réunionnais.

De nouvelles possibilités de concertation des électeurs ont été ouvertes par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Elle a notamment acté l'élargissement de la procédure de consultation des électeurs à l'ensemble des collectivités territoriales. Une consultation peut ainsi être demandée par 1/10ème des électeurs pour les régions (articles L1112-15 et 16 du CGCT).

Suite à cette saisine, la décision d'organiser la consultation des électeurs dépendra de l'organe délibérant. Il appartiendra à l'assemblée régionale d'arrêter le principe et les modalités d'organisation de la consultation. L'année 2025 sera l'année de préparation, d'examen des demandes et des expérimentations éventuelles.

En 2025, nous procéderons :

- A la clôture des travaux de la convention citoyenne dédiée au Schéma d'Aménagement Régional (CC SAR) ;
- Au volet participation citoyenne du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;
- Au traitement des diverses sollicitations thématiques ;
- A l'analyse de l'expérimentation de consultation citoyenne au titre de la loi du 13 août 2024 relative aux libertés et responsabilités locales.

## **B – Développer la plate-forme digitale pour les concertations**

Plusieurs plateformes numériques spécifiques ont été mises en place en 2023 sur une entrée thématique (celle dédiée aux EGM, ou au SAR), nous travaillons depuis 2024 à la création d'un outil digital dédié au Budget Participatif Lycéen (BPL) dans un premier temps et devant permettre à terme une concertation globale et en continu.

Désirant offrir un outil à la fois performant et simple d'utilisation, la nouvelle interface de concertation visera les objectifs suivants :

- Gérer et sécuriser le déploiement opérationnel du budget participatif lycéen ;
- Permettre des échanges en dehors des lieux conventionnels ;
- Développer, améliorer le dialogue avec les citoyens ;
- Favoriser l'émergence des propositions citoyennes.

## **C - Développer les budgets participatifs pour plus de pouvoir d'agir des lycéens**

En 2024, la collectivité régionale a mis en œuvre le Budget Participatif Lycéen (BPL). Elle souhaite le structurer et le dynamiser en 2025.

Le Budget participatif est un exercice concret de citoyenneté, il est porteur de sens, et fait écho aux aspirations ou aux préoccupations de nos jeunes concitoyens. Il acte par ailleurs une reconnaissance de la place des jeunes dans la société. Ce choix a été guidé d'une part la volonté de reconnaître la citoyenneté et l'expertise d'usage, et d'autre part de placer la jeunesse Réunionnaise au cœur de son l'action régionale.

Ainsi, en 2025, tous les lycéens (établissements publics et privés) pourront proposer des projets, pourront voter, et pourront mettre en œuvre leurs projets. Un accompagnement à l'émergence et à la démarche de projet pourra être envisagé pour les lycéens à travers les Conseils d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

A travers ce dispositif, la Région Réunion ambitionne de favoriser la réussite de citoyens responsables et acteurs de la dynamique régionale.

## D – Rendre les jeunes Réunionnais acteurs de l'action régionale

En 2025, en complément des conventions et assemblées thématiques, une instance dédiée aux jeunes : le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) véritable lieu de dialogue et de débats sera installée.

Cette installation viendra prolonger les travaux du groupe projet préfigurateur et du COPIL dédiés au CRJ mis en place en 2024.

Véritable lieu de construction de projets au service de la collectivité, le CRJ sera représentatif de la jeunesse réunionnaise et donnera à chaque jeune le moyen de construire sa place dans la société tout en améliorant son quotidien et de devenir un citoyen averti et responsable.

Le CRJ, sera donc d'une part un véritable organe de la démocratie locale et une école de la citoyenneté d'autre part.

## E - Faire vivre la Démocratie Participative dans les champs d'intervention de la Région

En 2025, il s'agira de poursuivre les échanges entre services pour construire une culture commune de la concertation citoyenne et s'appuyer sur les bonnes pratiques. Il s'agira aussi de renforcer les compétences internes pour l'animation dynamique et vivantes des ateliers de participation.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Donner la parole aux citoyens pour les concertations sur les projets régionaux</b>	Consultations réalisées	5 à 10	1	4
	Contributions citoyennes	300	512	2 000
	Participants	2 500	7 961	6 000
	Propositions intégrées dans l'action publique	-	-	10
<b>Action 2 : Développer la plateforme digitale pour les concertations</b>	Contributions sur la plateforme	400	512	1 000
	Concertations	3	1	3
	Propositions intégrées	-	-	10
<b>Action 3 : Développer les budgets participatifs pour plus de pouvoir d'agir des lycéens</b>	Participants	-	-	4 000
	Projets présentés	-	-	156
	Projets réalisés	-	-	48
	Taux de satisfaction lycéens	-	-	80%
<b>Action 4 : Rendre les jeunes réunionnais acteurs de l'action régionale</b>	Jeunes engagés	45	-	45
	Sujets débattus	-	-	10
	Propositions et avis	20	-	20
<b>Action 5 : Faire vivre la Démocratie Participative dans les champs d'intervention de la Région</b>	Services mobilisés	-	-	20
	Concertations lancées par les services	-	-	10
	Taux de satisfaction des participants	-	-	80 %

# CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La production de logements, notamment de logements aidés, reste une priorité à La Réunion. En 2021, La Réunion compte 395 388 logements et au 31/12/2023 un parc global de logements locatifs sociaux d'un peu plus de 84 000 logements, représentant 24,7% des résidences principales.

Entre 2016 et 2023, les demandes de logement social ont augmenté de 61 % sur un territoire où 75 % de la population est éligible. Il faut noter que ces trois dernières années cette hausse est exponentielle avec près de 44 500 demandes enregistrées au 31 décembre 2023 (+14 % en une année).

Selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2050, ce qui nécessiterait de produire environ 170 000 logements, soit 5 700 logements par an en intégrant le phénomène de desserrement des ménages et les besoins non satisfaits à date. La production de logement est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper et recycler le foncier afin de construire la Ville Réunionnaise de demain. L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et de la précarité qui touche plus fortement notre territoire (près de 40 % des réunionnais vivant sous le seuil de pauvreté). Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être rénové. Près de la moitié du parc locatif social a plus de 20 ans et nécessite une remise à niveau (soit près de 35 000 logements).

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Contribuer aux politiques en faveur du logement ;
- Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique.

## **I – CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT**

L'évolution à la hausse des prix du foncier mais également des coûts liés à l'aménagement du foncier et à la construction sont autant de freins à la production de logements à La Réunion.

Le principal outil financier contribuant à la production de foncier aménagé pour les logements aidés est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) dont un nouveau protocole a été signé en 2022. Le FRAFU coordonne les interventions financières de l'État et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être.

Malgré les besoins encore importants, on constate une chute de la programmation de la production de logements à travers le FRAFU et des difficultés pour sortir de nouvelles opérations structurantes, nécessitant une meilleure coordination des politiques publiques, entre collectivités mais aussi avec les opérateurs.

Ainsi, la Région contribue aux politiques en faveur du logement à travers deux objectifs principaux :

- L'appui à la construction de logements sociaux et intermédiaires ;
- La mise en place d'un nouveau partenariat avec les opérateurs.

## **A – Construire davantage de logements sociaux et intermédiaires**

La Région intervient pour favoriser la construction de logements aidés à travers sa contribution au Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) pour le logement intermédiaire et un dispositif de financement complémentaire ciblé au Contrat de convergence territorial pour le logement social.

## **1) Favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction de logements aidés notamment à travers le FRAFU**

L'intervention de la Région à travers le FRAFU est ciblée sur les logements intermédiaires (PLS, PSLA), en complément des financements de l'État.

En 2025, la Région poursuivra son intervention à travers la mise en œuvre des conventions de financement FRAFU engagées (ZAC Savane des Tamarins, ZAC Cœur de ville à La Possession) et le conventionnement des nouvelles opérations au prorata des logements intermédiaires programmés par les opérateurs.

Dans le cadre de la commission Aménagement du FRAFU, il s'agira également d'animer en 2025 la Gouvernance régionale de l'aménagement (*cf axe 3 « Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire »*).

## **2) Mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux**

Face au constat de blocage de certaines opérations d'aménagement comprenant une part substantielle de logement social malgré le recours au FRAFU et la nécessité d'accompagner la production de logement en renouvellement urbain dans un contexte de ZAN, la Région a proposé de compléter son intervention au titre du FRAFU par la mise en place d'un dispositif complémentaire aux opérations de logement social, notamment en recyclage foncier. Ce dispositif a été inscrit au contrat de convergence territorial 2024-2027, en lien également avec la mesure 21 du CIOM.

En 2025, la Région mettra en œuvre ce nouveau cadre de financement et contractualisera avec les premiers opérateurs bénéficiaires.

## **3) Accompagner la création d'un Office Foncier Solidaire (OFS)**

Afin de faciliter l'accès à la propriété des ménages modestes et de favoriser la construction de logements à prix durablement encadré, la Région accompagne également depuis 2023 la démarche de création d'un Office Foncier Solidaire (OFS), initiée par le Territoire de l'Ouest.

En 2025, la phase de préfiguration de l'OFS doit se traduire par la création et l'installation du Groupement d'intérêt public dédié.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Financer les opérations d'aménagement en mobilisant le dispositif FRAFU</b>	Nombre de logements financés	Premier acompte Savane des Tamarins et solde de Cœur de ville	Versement du 1 <sup>er</sup> acompte sur Savane des Tamarins (OS travaux) et solde Cœur de ville	Engagement de 3 nouvelles opérations correspondant à 130 logements intermédiaires
<b>Action 2 : Mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux</b>	Nombre de logements financés	Définition du dispositif	Echanges avec l'ARMOS et les porteurs de projet en situation de blocage pour identifier les besoins	Mise en œuvre du cadre d'intervention
<b>Action 3 : Accompagner la création d'un OFS</b>	Nombre de logement en BRS réalisés	Mise au point du plan d'affaire, du budget et création du GIP OFS	Proposition d'une convention constitutive et un budget par TO	Installation du GIP OFS et définition du plan d'actions

## B – Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs

### 1) Suivre les conventions de gestion en flux des contingents de réservation de logement social

En 2013, la Région avait décidé d’apporter une garantie des prêts sur fonds d’épargne pour le logement social, à hauteur de 7,5% et pour une durée de 2 ans. Ce dispositif a été reconduit jusqu’en 2016 et les dernières garanties validées en 2020. Le montant total de la garantie d’emprunt par la Région s’élève à 46 M€ correspondant à la réalisation de 5 976 logements et la collectivité dispose d’un quota réservataire de 89 logements auprès de 7 bailleurs (SEDRE, SEMAC, SEMADER, SHLMR, SIDR, SODEGIS et SODIAC).

En application du décret N°2020-145 du 20 février 2020, la gestion des attributions a été modifiée avec une gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux, qui s’est traduit par un conventionnement en 2024 avec les bailleurs.

A la suite du conventionnement avec les bailleurs en 2024, la Région interviendra en 2025 pour :

- Suivre les conventions signées avec les bailleurs sur la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux ;
- Evaluer la mise en œuvre du dispositif et faire évoluer au besoin les modalités en gestion directe.

### 2) Contribuer au financement de l’ADIL

La Région contribue également au financement de l’Agence départementale d’information sur le logement (ADIL), dans le cadre de ses missions de conseil juridique et financier aux particuliers, de relai d’information des dispositifs des partenaires (dont ceux de la Région) et d’expertise et d’observation en matière de logement et d’habitat.

En 2025, la Région maintiendra son adhésion à l’ADIL pour apporter une information aux particuliers et aux collectivités sur les questions portant sur l’habitat et les droits liés au logement.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Suivre les conventions de gestion des contingents de logements</b>	Nombre de garanties d’emprunt des bailleurs et quotas de réservation Région	Gestion en flux des quotas avec chaque bailleur	Conventions signées	Bilan de la première année de gestion déléguée
<b>Action 2 : Contribuer au financement de l’ADIL</b>	Signature convention de financement	Signature de la convention et versement de la contribution annuelle	Signature de la convention et versement de la contribution annuelle	Signature de la convention et versement de la contribution annuelle

## II – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS

### A – Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux et bâtiments publics

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation/réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants (notamment de l’État via la LBU), ainsi que des bâtiments publics.

À cet effet, plusieurs dispositifs ont été validés au PO FEDER 2021/2027 :

- Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) ;
- Chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5) ;
- Rénovation thermique des bâtiments publics (FA 2.1.6) ;
- Rénovation de l'éclairage public routier et des équipements sportifs (fiche action 2.1.2).

En 2024, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé pour la rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) et les chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5).

En 2025 il s'agira de suivre la mise en œuvre des projets conventionnés et de lancer de nouveaux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Accélérer la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics</b>	Nombre de logements sociaux en rénovation énergétique (FA 2.1.1)	Lancement AMI 31/01	1 <sup>er</sup> AMI clos 27/06 (8 dossiers reçus)	2 <sup>e</sup> AMI à lancer
	Installation de chauffe-eaux solaires collectifs (FA 2.1.5)	Lancement AMI 31/01	1 <sup>er</sup> AMI clos 27/06 (19 dossiers reçus)	2 <sup>e</sup> AMI à lancer
	Soutenir la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics (FA 2.1.6)	Lancement AMI 31/01	1 <sup>er</sup> AMI clos 27/06 (3 dossiers reçus)	2 <sup>e</sup> AMI à lancer
	Rénovation de l'éclairage public routier et équipements sportifs (FA 2.1.2)	Lancement AMI 31/01	1 <sup>er</sup> AMI clos 27/06 (6 dossiers reçus)	2 <sup>e</sup> AMI à lancer

### **B – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement**

*cf. axe 3 « Atteindre l'autonomie énergétique ».*

### **C – Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique**

Plusieurs dispositifs (État, Département, Région) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources. Ces dispositifs mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural. En 2021, la collectivité a décidé d'orienter son intervention sur des travaux de rénovation énergétique des logements.

En 2025, il restera toutefois des dossiers en cours de réalisation à solder auprès des 2 opérateurs précédemment agréés (il reste à ce jour 148 dossiers à solder et un encours de 1,25 M€).

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique</b>	Nombre de dossiers soldés	Suivi des paiements et solde d'une partie des dossiers restants	Solde de 15 dossiers	Suivi des paiements et solde des derniers dossiers restants (reste 148 dossiers pour un encours de 1 253 101 €)

**AXE 2**

**LE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

**PAR L'OUVERTURE DE  
NOUVEAUX HORIZONS ET  
L'INNOVATION**

# PRÉAMBULE

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0030-DE



Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) «la nouvelle économie », voté fin 2022 en Assemblée Plénière, a été approuvé par la Préfecture au mois d'avril 2023.

Parmi les six priorités stratégiques qu'il promeut se trouve la contractualisation des filières économiques, afin d'accélérer leur structuration.

L'année 2024 a permis la signature des contrats de filière « Energies Renouvelables » (en mars) et « Economie Bleue » (en septembre). Les trois filières émergentes (« Industries de l'image », « Aéronautique & drones », ainsi que « Care »), en cours de structuration avec l'établissement de la cartographie des acteurs, devraient bénéficier d'un premier comité pour la fin 2024 ou le début de 2025. Les groupes de travail relatifs aux fiches-actions des filières « Agroalimentaire », « Bâti Tropical », « Economie Bleue » et « Energies Renouvelables » ont été animés par l'équipe SRDEII.

Les comités thématiques « ESS », « foncier et immobilier d'entreprise » ont été lancés, ainsi que les ateliers « Coopération Internationale » et « Numérique » animés. Une cellule régionale d'Intelligence Economique en partenariat avec l'Etat et Nexa est en cours de structuration.

La communication autour de la Nouvelle Economie a été assurée via une quinzaine de présentations auprès des partenaires publics et privés. Une mission de design de service a été menée, afin d'élaborer les services et usages qui pourraient être déployés dans le cadre de la future maison de l'Economie.

La Région a poursuivi sa participation au sein de dispositifs nationaux tels que Territoires d'Industrie, ETIncelles ou les « 50 sites clés en main ».

Enfin, l'année 2024 a permis la représentation régionale au sein de l'OCDE dans le cadre d'une séquence plénière relative aux RUP.

L'année 2025 permettra le suivi de la mise en œuvre des contrats de filière via l'animation des groupes de travail et comités ad hoc. La structuration des filières émergentes (Care, aéronautique et drones, industries de l'image) se concrétisera via de premiers comités et les groupes de travail afin de définir le périmètre de ces filières (acteurs et activités), partager une vision commune, et enfin aboutir à une stratégie et un plan d'actions. Les contrats de filière Bâti Tropical et Agroalimentaire seront signés en 2025, s'ils n'ont pu l'être fin 2024. Les comités de filière et groupes de travail seront poursuivis.

Les comités thématiques « ESS », « foncier et immobilier d'entreprise » lancés en 2024 continueront à se réunir. D'autres comités thématiques tels que le financement d'entreprises ou l'égalité Femme/Homme seront mis en place.

La Région poursuivra sa participation aux seins de dispositifs nationaux structurants tels que Territoires d'Industrie. Des conventions d'application du SRDEII avec les EPCI et chambres consulaires seront signées.

La communication autour de la Nouvelle Economie sera poursuivie auprès des différents partenaires, et sera amplifiée via une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée.

# LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le contexte économique actuel, après les différentes crises successives, est difficile pour les entreprises et particulièrement pour les très petites entreprises (TPE). Cette situation nécessite un accompagnement au plus près du tissu économique. Ainsi, la collectivité entend poursuivre son intervention en faveur des opérateurs économiques tout en mettant en place des dispositifs de soutien aux entreprises.

Ainsi, des dispositifs d'accompagnement seront mis en œuvre pour accompagner le développement des entreprises, notamment les TPE qui ne disposent que de peu de ressources internes, aussi bien sur le plan de la gestion des ressources humaines que dans le cadre de la gestion financière.

Par ailleurs, des instruments et des outils financiers seront déployés pour soutenir l'investissement ou encore la trésorerie des entreprises, dans un contexte financier tendu.

Enfin, le soutien à la production locale se poursuivra, notamment à travers l'étude des différentiels de l'octroi de mer.

## I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans un contexte économique tendu, il est primordial de soutenir les entreprises, et particulièrement les très petites entreprises (TPE), tant sur le plan de l'accompagnement technique que dans la mise en œuvre de dispositifs d'aide directe, à travers des subventions ou encore des prêts.

### **A – Accueillir et accompagner les porteurs de projets**

Sur le plan de l'accompagnement technique, il est proposé de poursuivre le soutien aux opérateurs économiques et autres partenaires dans la mise en œuvre d'actions collectives. Il est également envisagé de déployer des dispositifs d'accompagnement individualisés.

#### **1) Accompagner les actions collectives**

##### **a) L'accompagnement des opérateurs économiques**

En 2025, il est proposé de poursuivre l'accompagnement des opérateurs économiques à travers le financement de leurs programmes d'actions pour des interventions au plus près des entreprises sur l'ensemble du territoire. Notamment, il est prévu des accueils de proximité assurés par les camions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA Mobile) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI Proxi). Par ailleurs, des actions territorialisées seront également menées en lien avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

##### **b) L'accompagnement des groupements professionnels**

Il s'agira également de soutenir les entreprises dans le cadre de leurs groupements professionnels, sur des actions telles que la formation, la commande publique, la digitalisation ou encore la responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

#### **Impacts attendus en 2025 :**

Amélioration de l'accompagnement des entreprises.



## 2) Accompagner les manifestations à caractère économique

Un projet de cadre d'intervention, en cours de validation, permettra de redéfinir les modalités d'accompagnement des collectivités locales et des associations qui mettent en œuvre sur l'ensemble du territoire des manifestations à caractère économique dans l'objectif de soutenir la production artisanale et les savoir-faire locaux et de favoriser les circuits courts.

### Impacts attendus en 2025 :

Lancement d'un appel à projets en fin d'année 2024 afin de présélectionner les manifestations qui seraient accompagnées en 2025.

## 3) Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécialisés pour les TPE

En complément de ces dispositifs d'accompagnement collectifs, il est proposé de mettre en place diverses prestations de conseil spécialisées au bénéfice des TPE qui sont généralement peu dotées en moyens et en ressources pour assurer leur développement.

Ainsi, le dispositif d'accompagnement à la carte sera déployé à travers deux types de prestations, à savoir :

- Des prestations de conseil en ressources humaines, en partenariat avec la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) et les Opérateurs de Compétences (OPCO) ;
- Des prestations de conseil en gestion financière, en partenariat avec la Banque des territoires et le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC).

De plus, des prestations d'établissement de plan d'affaires seront proposées pour faciliter l'accès aux dispositifs de prêts mis en œuvre ou soutenus par la Région, telles que le Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises (FAIRE) réunionnaises ou encore le Prêt Relance.

### Impacts attendus en 2025 :

La diversification et le renforcement de l'accompagnement au développement des très petites entreprises en leur permettant notamment d'accéder aux dispositifs de prêts soutenus ou mis en œuvre par la Région.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Accompagner les actions collectives</b>	Nombre de partenaires	-	-	10
	Nombre d'entreprises en création (<3 ans)	2 800	1 100	2 300
	Nombre d'entreprises en développement (> 3 ans)	1 500 (CMAR – CCIR - NEXA)	600	1 100
<b>Action 2 : Accompagner les manifestations à caractère économique</b>	Nombre de manifestations	8	11	14
	Nombre de visiteurs	-	-	300 000
	Nombre d'entreprises présentes	-	-	250
<b>Action 3 : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécialisés pour les TPE</b>	Nombre de partenaires conventionnés	10	-	15
	Nombre d'entreprises accompagnées	-	-	75

## B – Mieux soutenir les entreprises

Sur le plan de l'accompagnement financier, il s'agira de renforcer les dispositifs d'aides aux entreprises par le biais de subventions à l'investissement ou en besoin en fonds de roulement (BFR). Il importe également de développer les instruments et les outils financiers afin de soutenir le développement des entreprises.

### 1) Déployer des dispositifs d'aide aux entreprises

En complémentarité avec le nouveau programme européen 2021-2027 FEDER-FSE + et le programme FEADER 2023-2027, il a été proposé de mettre en place sur les fonds propres de la Région un dispositif d'aide pour soutenir le programme d'investissements des TPE. A cet effet, un cadre d'intervention est en cours de validation, en veillant aux lignes de partage avec le FEDER et le FEADER et en élargissant les activités éligibles aux services. Le dispositif sera pleinement opérationnel en 2025.

En parallèle, la collectivité poursuivra son effort pour soutenir les activités de transport à travers la nouvelle convention déployée avec l'ASP.

Enfin, au regard des événements climatiques qui se sont déroulés en 2023 et 2024 et qui ont conduit la Région à mettre en œuvre des dispositifs d'aide exceptionnelle pour relancer les entreprises de Salazie, de Cilaos et de Mafate, il est envisagé de prévoir une ligne d'intervention spécifique.

#### Impacts attendus en 2025 :

- Une meilleure couverture des besoins en financement des TPE hors fonds européens ;
- La sécurisation de la pérennité des entreprises soumises aux conséquences des aléas climatiques.

### 2) Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE

En 2025, le Fonds d'aide à l'investissement régional pour les entreprises réunionnaises « FAIRE », financé dans le cadre du programme européen FEDER FSE + et préfinancé par la Région, devrait être pleinement opérationnel.

Pour rappel, ce Fonds se compose de deux instruments financiers qui s'adresseront aux PME au sens communautaire Entreprises, ayant leur siège social ou leur activité principale à La Réunion, à savoir :

- Un instrument de prêt avec partage de risque qui a pour but d'améliorer l'accès des bénéficiaires finaux au financement bancaire à des conditions préférentielles ;
- Un instrument de haut de bilan.

L'accord de financement signé avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) le 02 novembre 2023, s'est traduit par 2 appels à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de sélectionner les établissements de crédit et les sociétés d'investissement pour distribuer les deux instruments financiers auprès des TPE / PME réunionnaises.

Les premiers prêts avec partage de risque devraient être mobilisés fin 2024, dès la signature des accords opérationnels.

S'agissant de l'instrument d'équity (haut de bilan), l'AMI s'est révélé infructueux. Une réflexion est en cours pour la restructuration du Fonds de participation.

#### Impacts attendus en 2025 :

Un meilleur accès aux prêts bancaires pour les TPE à taux bonifiés.

### 3) Mettre en œuvre des outils financiers

Plusieurs outils financiers, sur fonds propres de la Région, seront soutenus ou déployés en 2025 :

#### a) Poursuite du déploiement du fonds RUNaissance

Ce fonds, mis en œuvre par Smalt Capital, a pour objet d'investir dans des opérations de capital développement et de capital transmission sans contrainte de spécialisation par secteur d'activité. RUNaissance peut intervenir en financement de besoins en fonds de roulement ou de refinancement de prêts obtenus dans le cadre de la crise Covid-19 (prêt Rebond, prêt Atout, prêt garanti par l'Etat...).

La Région a d'ores et déjà engagé 1 M€ sur ce fonds. Un montant de 541 500 € a été déjà versé suite à des appels de fonds. Il restera donc à verser 458 500 € en 2025 sur les prochaines opérations.

#### b) Déploiement du fonds de « Prêt Relance »

En partenariat avec la Bpifrance, la Région a signé le 08 août 2024 une convention en vue de distribuer le « Prêt Relance » auprès des TPE / PME de plus de 3 ans d'existence.

Cet outil de prêt se propose de cofinancer la trésorerie ou de petits investissements matériels à faible valeur de gage.

Le dispositif entrera dans sa phase de plein déploiement en 2025.

#### c) Choix d'un opérateur pour distribuer les « avances remboursables »

Il est proposé, d'ici la fin 2024, de confier à un opérateur agréé la gestion d'un fonds d'avances remboursables. Ainsi en 2025, ce fonds de dernier ressort permettra d'apporter des réponses adaptées aux besoins de trésorerie des TPE.

#### d) Proposition de mise en place d'un fonds régional à visée « stratégique »

Les études en lien avec la création d'un « Fonds Stratégique Régional » sont en phase finale. L'objectif de la collectivité est de se doter en 2025 d'un fonds destiné à soutenir les PME réunionnaises à fort ancrage territorial.

Néanmoins, une première opération de prise de participation directe dans une PME réunionnaise devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2024.

#### Impacts attendus 2025 :

- Une amélioration des conditions d'accès des TPE aux outils d'ingénierie financière ;
- Une consolidation et un renforcement de l'ancrage territorial des entreprises locales.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Déployer des dispositifs d'aide aux entreprises</b>	Nombre d'entreprises aidées sur fonds propres	200	52	500
	Nombre d'entreprises aidées par le FEDER	-	-	100
<b>Action 2 : Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE</b>	Nombre d'entreprises accompagnées	-	-	150
<b>Action 3 : Mettre en œuvre des outils financiers</b>	Nombre d'entreprises accompagnées	-	-	130

## **II – AMÉLIORER L’ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX HORIZONS**

En parallèle des aides aux entreprises, il est nécessaire de permettre aux entreprises d’évoluer dans un environnement favorable et stabilisé tant sur le plan de l’octroi de mer que sur le plan de l’aménagement du territoire.

### **A – L’octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l’emploi**

Dans la continuité des actions menées en 2023 et 2024, il importe de poursuivre la défense de l’octroi de mer, un outil au service du développement de La Réunion qui a fait ses preuves depuis plusieurs décennies.

#### **1) Adapter le tarif de l’octroi de mer dans le cadre de la lutte contre la vie chère et la transition socio-énergétique**

En 2025, il s’agira d’assurer le suivi et/ou l’adaptation du dispositif de l’octroi de mer au regard du projet de réforme prévu au plan national.

En parallèle, dans le cadre de la révision du tarif, la collectivité poursuivra des actions de concertation auprès des acteurs socio-économiques.

Ainsi, la Région s’attachera à travailler sur l’adaptation du dispositif de taxation de l’octroi de mer dans le cadre de la réglementation actuelle pour tendre vers plus de transparence et de lisibilité, pour répondre aux enjeux du développement économique et social, et enfin pour contribuer au développement durable dans la perspective d’une économie « Verte et décarbonée ».

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une amélioration et un verdissement du dispositif d’octroi de mer ;
- Le renforcement du pouvoir d’achat des réunionnais.

#### **2) Remettre le rapport d’évaluation à mi-parcours prévu par la décision européenne, au plus tard le 30 juin 2025**

S’agissant du dispositif d’évaluation des différentiels d’octroi de mer, la Région devra remettre à l’État le rapport d’évaluation avant le 30 juin 2025. A cet effet, une mission d’étude a été confiée au cabinet Action Publique Conseil, avec pour objectif de consulter l’ensemble des partenaires locaux. Plusieurs réunions de concertation seront programmées sur le sujet.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

La sécurisation des différentiels des taux d’octroi de mer au niveau de la Commission européenne.

#### **3) Animer des ateliers sur la thématique « Octroi de mer »**

En 2025, il est proposé de mettre en place des ateliers avec les entreprises dans le cadre de ce pôle d’information sur l’octroi de mer.

De plus, la collectivité envisage de renforcer le partenariat avec l’administration locale des douanes à travers des permanences mobiles de proximité.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

Une meilleure information aux publics et aux partenaires sur l’octroi de mer.

## Indicateurs et cibles 2025



Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Réviser le tarif de l'octroi de mer</b>	Nombre de familles de produits concernés	-	-	4
	Nombre de codes douaniers impactés	-	-	150
<b>Action 2 : Remettre le rapport d'évaluation à mi-parcours prévu par la décision européenne, au plus tard le 30 juin 2025</b>	Remise d'un rapport à l'Etat	1	1	30 juin 2025
<b>Action 3 : Animer des ateliers sur la thématique « Octroi de mer »</b>	Nombre d'ateliers avec les entreprises	-	-	3

### **B – Aménager le territoire**

Développer l'attractivité du territoire constitue un enjeu majeur pour le développement économique. Un des leviers consiste à développer et proposer des conditions propices à l'installation des activités économiques, par le biais notamment de l'aménagement économique du territoire.

L'enjeu sur un territoire insulaire et contraint est de disposer d'une offre foncière et immobilière en adéquation avec les besoins des entreprises. La qualité du foncier économique à offrir aux investisseurs apparaît en effet comme un facteur clé d'attractivité du territoire.

#### **1) Créer et rénover les Zones d'Activités**

L'anticipation, la création et la gestion durable d'espaces adaptés et dédiés à l'accueil d'activités économiques constituent une des composantes essentielles et stratégiques de l'aménagement économique de La Réunion.

La stratégie régionale relative au foncier économique se trouve ainsi déclinée dans plusieurs documents de référence :

- Le projet de mandature 2021-2028 ;
- Le Schéma Régional de Développement Economique et d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) ;
- Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Le PO FEDER 2021-2027 offre les moyens financiers à cette politique d'intervention en agissant sur deux leviers :

- La construction d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques respectant les critères de sélection qualitatifs des projets avec l'ambition de réaliser en 2029, 330 000 m<sup>2</sup> de surfaces construites ou aménagés ;
- La modernisation de ces zones d'activités vieillissantes par le financement des travaux de réhabilitation sur les espaces et voiries publics maîtrisés dans les zones d'activités de plus de 15 ans accueillant des activités du secteur productif.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une offre foncière, immobilière et logistique d'accueil pour l'implantation d'activités économiques ;
- Une offre foncière et immobilière à prix compétitifs grâce aux financements mobilisés.

## **2) Accompagner le développement économique équilibré de**

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), l'échelle pertinente retenue en termes d'aménagement est le Pôle d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) dans chaque bassin de vie. Ainsi, pour chaque bassin de vie, les orientations 2025 proposées sont les suivantes :

### **→ Pour le bassin de vie NORD**

La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) fait partie du Pôle d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) Nord au même titre que la Technopole. Pour rappel, la vocation d'un PAVR est d'accueillir les activités artisanales, industrielles, logistiques, technologiques et aéroportuaires qui valorisent le pôle économique.

La ZAA a donc vocation à accueillir des entreprises innovantes notamment pour des activités tertiaires à forte valeur ajoutée mobilisant la voie aérienne. Cette zone, en tant que porte d'entrée touristique et d'affaires, sur le territoire de La Réunion, doit être la vitrine des savoir-faire et des talents locaux.

Aussi, après la relance de l'AMI en 2023 et 2024, la priorité affichée pour 2025 est d'achever la commercialisation de cet espace hautement stratégique, avec la signature notamment des premiers engagements contractuels (promesse de bail).

### **→ Pour le bassin de vie OUEST**

La Zone Arrière Portuaire (ZAP) constitue le Pôle d'Activités à Vocation Régionale du bassin de vie Ouest identifié au SAR, qui s'inscrit par ailleurs dans le projet cœur d'agglomération du Territoire de l'Ouest (TO), comprenant les espaces urbains du Port, de La Possession et de Saint-Paul / Cambaie, et labellisé Ecocité Insulaire et Tropicale.

Ce PAVR a vocation à accueillir des activités industrielles, logistiques, technologiques et portuaires. Son aménagement doit ainsi pouvoir répondre :

- Aux besoins économiques relatifs à la stratégie régionale sur le Pôle à Vocation Régionale et à la stratégie d'internationalisation de La Réunion autour de son Port ;
- A l'urgence des besoins portuaires.

Suite à l'étude lancée par le GIP « Ecocité La Réunion » sur l'élaboration d'un schéma d'aménagement en 2023, l'aménagement de la ZAP représente d'une part l'occasion de résorber une situation de congestion pour l'infrastructure portuaire, et d'autre part, des perspectives de développement pour l'économie productive et le renforcement de la logistique territoriale.

Les conclusions de l'étude préconisent notamment d'optimiser le potentiel d'extraction de la zone sans pour autant empêcher l'intégration de la zone arrière portuaire à la ville, tout en laissant la porte ouverte à la possibilité de requalifier les zones existantes environnantes.

Comme en 2024, la Région Réunion, dans ses domaines de compétences, accompagnera en 2025 l'aménagement de la zone arrière portuaire au bénéfice des acteurs économiques et du développement industriel de La Réunion, en cohérence avec la stratégie économique (SRDEII).

Elle poursuivra, en tant que membre du GIP « Ecocité La Réunion », et à hauteur de ses droits statutaires, tels que définis dans la convention cadre constitutive du GIP, son engagement financier en faveur du budget de fonctionnement et d'investissement de la structure, en veillant à une meilleure priorisation quant au choix des études envisagées par cette structure.

### **→ Pour le bassin de vie EST**

L'enjeu est de faire émerger un pôle d'activités suffisamment conséquent pour résister à l'attractivité de la capitale régionale. La constitution d'un PAVR Est au niveau de Beauvallon sur Saint-Benoît, sera conduite dans le long terme.

Il conviendra de valoriser en complément le potentiel industriel existant (pôle bois, agro-alimentaire, énergie, matériaux).

La mise en place d'un pôle logistique pour appuyer le développement d'activités de transformation est aussi à envisager.

En 2025, la collectivité reconduira les financements mobilisés en faveur du GIP de Bois Rouge.

Enfin, la structuration de pôles d'activités intermédiaires sur le littoral des villes de Bras-Panon et Saint-André parachève la démarche proposée pour ce PAVR.

### → Pour le bassin de vie SUD

En 2025, il s'agira d'accompagner et soutenir le programme d'investissement opéré par le Syndicat Mixte de Pierrefonds. La plateforme aéroportuaire de Pierrefonds participe au développement de l'activité aéronautique de l'île de la Réunion en s'inscrivant pleinement dans la politique d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la modernisation, de la rénovation, de la réhabilitation et de la mise aux normes des installations aéroportuaires, le Syndicat Mixte Pierrefonds (SMP) a élaboré un Programme Pluriannuel d'Investissement 2024-26 (PPI 2024-26) à hauteur de 16.25 M€.

Les enjeux du PPI 2024-26 sont d'améliorer :

- Les conditions d'accueil des passagers et des accompagnants ;
- Les conditions de travail du personnel ;
- Le maintien de la conformité des infrastructures au regard des exigences réglementaires notamment celles inhérentes au certificat européen de sécurité aéroportuaire ;
- L'attractivité de l'aéroport pour les opérateurs aériens.

La Région participera, à hauteur de ses droits statutaires, au programme d'investissement du Syndicat Mixte de Pierrefonds.

### → Les territoires ruraux, les Hauts, et les mi-pentes

Force est de constater que le tissu économique est peu développé sur les mi-pentes, les Hauts et les quartiers ruraux alors même que ces territoires connaissent un accroissement de leur population.

La politique régionale de rééquilibrage du territoire passe donc par le développement d'activités et de mini zones d'activités économiques et artisanales, dans ces territoires.

Ce rééquilibrage aura aussi pour finalité de développer de l'attractivité afin de réduire les flux de déplacements vers les centres urbains.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une vocation économique affirmée pour chaque bassin de vie ;
- Un aménagement équilibré du territoire.

### **3) Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique**

En matière d'aménagement, d'autres constats peuvent être faits : le manque de visibilité des espaces économiques à court et long terme et des besoins, l'insuffisante corrélation entre la stratégie régionale et celle des EPCI et le besoin dans ces conditions, de traduire la stratégie des territoires au sein d'un même document.

L'asynchronie des différents schémas ayant trait au développement économique et à l'aménagement crée le risque de saupoudrage dans le financement des projets.

En effet, plusieurs études et réflexions sont actuellement engagées sur des sujets stratégiques, notamment :

- L'élaboration du schéma d'aménagement de la Zone Arrière Portuaire ;
- L'étude positionnement stratégique de l'aéroport de Pierrefonds ;
- Le développement économique de l'Est autour du secteur de Beauvallon à Saint-Benoît et de Bois Rouge à Saint-André.

Aussi, pour l'année 2025, la politique d'aménagement de la collectivité s'articulera autour des objectifs suivants :

- Renforcer la stratégie économique régionale d'un volet « aménagement et implantation des espaces économiques » et viser la compatibilité des schémas malgré les temporalités différentes ;
- Offrir une visibilité à long terme sur les différentes stratégies et les extensions futures ;
- Attirer les entreprises dans un cap donné de stratégie d'aménagement et de développement économique territorial ;
- Tendre vers une cohérence et une harmonisation de l'offre d'un point de vue spatial ;
- Equilibrer ou limiter les disparités de traitement du tissu économique en réduisant les flux de transport.

La Région poursuivra en 2025 la réalisation d'une étude de définition d'un schéma d'aménagement économique permettant de disposer d'une vision partagée avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par l'aménagement d'espaces à vocation économique.

De plus, la Région Réunion mènera avec le soutien de l'AGORAH des « portraits » de Zone d'Activités, dans le cadre de l'Observatoire du Foncier Economique (densification, optimisation, freins au développement, etc.). Ces investigations permettront notamment de soulever des pistes d'actions en vue d'optimiser le foncier économique.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une nouvelle feuille de route partagée par les acteurs publics et privés pour l'aménagement économique de La Réunion ;
- Une caractérisation des infrastructures d'accueil existantes.

### **4) Structuration de la filière aéronautique**

Les attentes des acteurs de la filière aéronautique reflètent une ambition commune de structurer et dynamiser le secteur. Il s'agit de donner un cadre clair et cohérent à la filière, permettant de définir les priorités stratégiques, d'aligner les initiatives et de mobiliser les ressources de manière efficace.

L'objectif est double : d'une part, maximiser l'efficacité et la cohérence des actions menées au bénéfice de la filière, et d'autre part, renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire à l'échelle régionale.

L'étude de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) réalisée révèle un besoin crucial de combler environ 1 300 emplois dans la filière d'ici 2030, soulignant l'importance d'une stratégie efficace de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Cet enjeu implique la mise en place de formations ciblées, l'adaptation des curricula aux réalités et aux innovations technologiques du secteur, ainsi que la création de passerelles entre le monde éducatif et le secteur aéronautique.

L'élaboration du contrat de filière sera confiée à l'Association Aérotech'OI, dont la Région est membre.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Un cadre stratégique clair pour le développement de la filière aéronautique ;
- Une feuille de route pour définir les besoins en compétences pour les métiers de demain.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Créer et rénover les Zones d'Activités</b>	Nombre de m <sup>2</sup> de surfaces construites et aménagées	-	-	33 000 m <sup>2</sup> (dans l'attente confirmation DGAEU)
<b>Action 2 : Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique</b>	Lancement et réalisation d'une étude de définition	-	Lancement de l'appel d'offres en vue de retenir un bureau d'études	Poursuite et finalisation
<b>Action 3 : Structuration de la filière aéronautique</b>	Mise en place d'un Contrat Filière Aéronautique et Drone	-	-	Poursuite de l'élaboration du contrat de filière avec l'Association AEROTECH'OI

# L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Bien que le 1er trimestre 2024 ait enregistré une sensible augmentation de l'export de marchandises par rapport à 2023 sur la même période, le déficit de la balance commerciale de La Réunion continue de se creuser du point de vue de l'échange de biens (hors services et tourisme). L'inflation impactant le coût des produits importés explique en partie le phénomène ; il n'en demeure pas moins la problématique d'une internationalisation des entreprises réunionnaises encore trop limitée.

Pour répondre à ce défi, la collectivité régionale se propose de poursuivre la mise en œuvre de sa feuille de route dont l'élément marquant sera en 2025 la structuration d'un Pôle d'accompagnement des entreprises à l'international et d'animation de la marque territoriale au sein de l'Agence Régionale de Développement (ARD).

## **I – RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES**

La politique régionale d'internationalisation des entreprises et d'attractivité économique s'articulera autour du couple-pivot formé par la Région cheffe de file et son opérateur, l'Agence de développement et d'internationalisation et d'attractivité. Toutes deux piloteront la mise en œuvre de la feuille de route de l'internationalisation des entreprises coconstruite par les partenaires du Comité Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE).

### **A – Animation du CoSIE**

La collectivité régionale poursuivra l'animation des réunions du CoSIE à un rythme régulier d'au moins 2 séquences en 2025 et autant que de besoin. Cette instance créée en 2022 se veut être force de proposition et de coordination de l'ensemble des acteurs pour conduire le plus grand nombre d'entreprises dans la démarche d'internationalisation de leurs activités en créant le réflexe chez les chefs d'entreprises de s'ouvrir sur l'extérieur en allant à la conquête de nouveaux marchés.

En lien avec cette instance de concertation et de coordination, se poursuivront les travaux relatifs à des projets structurants pour l'internationalisation des entreprises, en particulier :

- Le suivi des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) ;
- La mise en œuvre du plan d'actions issue de l'étude de positionnement de l'offre réunionnaise sur les marchés à l'export menée en 2024 ;
- La mise en œuvre de la stratégie d'attractivité et des investissements directs extérieurs issue de l'étude menée fin 2024/début 2025.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une instance de dialogue et de concertation réunissant acteurs publics, acteurs privés pour apporter des réponses aux problématiques de l'internationalisation des entreprises ;
- Un nombre croissant d'entreprises engagées dans l'internationalisation de leurs activités.

## Indicateurs et cibles 2025



Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Animation du CoSIE	Nombre de réunions	2	1	2

### **B – Pilotage stratégique de l'écosystème de l'internationalisation des entreprises**

L'internationalisation des entreprises comporte 2 volets :

- L'un sortant correspondant au Développement à l'International des Entreprises (DIE) dont la Team France Export (TFE) est l'opérateur dédié ;
- L'autre entrant correspondant aux Investissements Directs Extérieurs (IDE) dont la Team France Invest est l'opérateur dédié.

La collectivité régionale assure le pilotage stratégique de ces 2 instances.

#### **1) Pilotage stratégique de la TFE**

La Team France Export issue de la réforme de la politique nationale de l'export de 2018, regroupe pour La Réunion : 1 délégué régional de Business France pour ½ équivalent temps plein (ETP) et 1,5 ETP du pôle international de la CCI Réunion. Ce dispositif n'a pas encore atteint les objectifs d'accompagnement attendus et nécessaires à l'amélioration de l'accompagnement des entreprises à l'international faute d'intervenir à chaque étape du parcours.

En 2025, il s'agira pour la TFE et l'Agence de développement et d'internationalisation d'agir de concert pour déployer une offre complète de services aux porteurs de projet : du diagnostic export à l'aide à l'implantation sur le marché cible. Leurs actions seront guidées par les résultats de l'étude de positionnement de l'offre exportable attendue pour la fin 2024. En outre, la mutualisation de l'outil de suivi des porteurs de projet (CRM One Team de Business France) permettra à la TFE de présenter des indicateurs de suivi consolidés jusqu'ici difficiles à produire car dispersés entre plusieurs opérateurs.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une offre complète d'accompagnement des entreprises sur toute la chaîne de valeur de l'internationalisation de leurs activités ;
- Une mutualisation des outils de pilotage de l'internationalisation.

#### **2) Pilotage stratégique de la TFI**

L'accueil des investisseurs extérieurs confié à la société d'économie mixte NEXA se poursuivra et se structurera sur la base de la stratégie d'attractivité régionale menée par la collectivité régionale entre fin 2024 et début 2025.

Afin de garantir la sécurité économique indispensable à la souveraineté et à un développement durable et inclusif du territoire réunionnais, il sera opéré un traitement adapté des investissements français et en particulier issus de la diaspora réunionnaise de ceux des investissements étrangers.

Les opérateurs économiques pourront s'accorder sur cette démarche par le biais d'une Charte régionale des Investissements Directs Extérieurs, déclinaison locale de la charte nationale.

Les impacts attendus de cette stratégie d'attractivité consisteront en la création de nouvelles briques dans les chaînes de valeurs locales, l'intégration de La Réunion dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales et devront permettre la limitation de la dépendance du territoire vis-à-vis des importations et de la France hexagonale.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une nouvelle stratégie d'accueil des investissements extérieurs ;
- Un nouveau mode opératoire et une feuille de route pour les IDE.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Pilotage stratégique de la TFE</b>	Nombre d'entreprises suivies	-	-	100
	Evolution du CA global à l'export	-	-	-
	Pourcentage d'entreprises suivies par TFE ayant créé de l'emploi	(12% en 2023)	-	15%
<b>Action 2 : Pilotage stratégique de la TFI</b>	Nombre d'investisseurs accueillis	-	-	A définir dans le cadre de l'étude à lancer
	Montants des IDE Nombre d'emplois créés			

## II – MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans l'objectif de se connecter au monde et de conquérir des marchés extérieurs, la stratégie coordonnée de développement à l'international s'inscrit directement dans la volonté de la Région Réunion de renforcer son soutien au développement des entreprises réunionnaises.

Dans cette perspective, l'enjeu pour la collectivité est d'adapter son soutien public aux ambitions économiques des entrepreneurs réunionnais à l'international, de l'enrichir et d'en faire un objectif de développement économique du territoire, de croissance pour les entreprises et de stimulation de l'emploi.

Pour se positionner et faire de l'export un des moteurs économiques de l'île, l'initiative privée mérite d'être encouragée grâce à des dispositifs d'accompagnement cohérents et complémentaires, adaptés aux besoins pour surmonter des obstacles tels qu'une concurrence régionale non soumise aux mêmes lois et réglementations notamment en matière de coût du travail dans la zone océan Indien, des surcoûts logistiques dus aux ruptures de charges et à un nombre limité d'acteurs logistiques, et enfin de frais d'engagement supplémentaires liés à l'éloignement géographique.

### **A – Mobilisation du dispositif rénové de la Prim'Export**

Pour compléter l'accompagnement collectif des entreprises, la Région mobilisera les moyens du PO FEDER 2021-2027 pour compenser les surcoûts de transport et accompagner les démarches d'actions collectives, modalité la plus fréquemment proposée aux entreprises par les acteurs de l'international.

Parallèlement, le dispositif rénové de la Prim'Export qui a connu une refonte de son cadre en 2024 sera pleinement opérationnel en 2025 pour les TPE et PME réunionnaises en phase de conquête des marchés extérieurs.

L'objectif sera d'encourager plus de 80 entrepreneurs à mener des actions individuelles pour leur développement à l'international et ainsi de générer des courants d'affaires durables.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une amélioration de la compétitivité des entreprises à l'export par une compensation des surcoûts logistiques et d'accès aux marchés extérieurs ;
- Une augmentation du chiffre d'affaires export des entreprises.

### **B – Un soutien cible des organismes**

La mise en place d'une convention-cadre, accompagnée de conventions d'objectifs, de moyens et de performances entre la Région cheffe de file et les organismes assurant la promotion du territoire et le soutien à l'international sera rendu possible en 2025 grâce à la rationalisation de l'écosystème de l'accompagnement accomplie en 2024 (audit en cours).

Cette contractualisation garantira une politique régionale basée sur la culture et les moyens financiers alloués.

**Impacts attendus en 2025 :**

- Un nouveau modèle pour l'écosystème de l'accompagnement des entreprises à l'international ;
- Un nouveau cadre contractuel avec les organismes financés autour de la performance.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Dispositif Prim'Export</b>	Nombre de Prim' export	50	37	80
<b>Action 2 : Soutien ciblé des organismes</b>	Nombre d'organismes soutenus	6	3	6

**III – AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉUNION**

L'année 2025 sera, par ailleurs, consacrée à la mise en œuvre d'actions visant à renforcer l'attractivité économique du territoire. Dans ce cadre, un plan d'actions sera décliné concernant la marque territoriale « La Réunion » afin de poursuivre son animation et favoriser l'adhésion des acteurs à celle-ci, dans la continuité des interventions réalisées en 2024. Cette démarche associera pleinement la diaspora réunionnaise en tant qu'ambassadeurs de la marque.

**A – Marketing Territorial**

« Mieux nous faire connaître pour ouvrir de nouveaux potentiels pour nos entreprises à l'international » : c'est le point de départ du besoin d'une marque territoriale qui avait été partagé par l'ensemble des forces vives de La Réunion depuis 2021.

A l'issue d'une large concertation des acteurs et de la population réunionnaise autour de la co-construction d'une identité de territoire et d'une stratégie de marketing territorial, la marque « La Réunion » a été lancée en mai 2024.

Bien plus qu'un logo, elle est la traduction d'une véritable stratégie de rayonnement pour permettre de mieux valoriser nos atouts, de renforcer notre notoriété, de mettre en avant nos compétences locales et de multiplier les opportunités pour notre territoire

Symbolisant l'aboutissement de ce processus collaboratif et la concrétisation des efforts de tous les acteurs impliqués, la marque vise à promouvoir l'attractivité du territoire, à soutenir son développement socio-économique, touristique, sportif et culturel, et à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants.

Il s'agira pour l'année 2025 de conforter l'animation de cette marque et d'assurer un plan d'actions multisectoriel touchant le plus grand nombre de cibles.

**1) Assurer l'animation institutionnelle et économique de la marque de territoire**

Au travers d'une gouvernance de la marque impliquant l'ensemble des acteurs concernés, des moyens seront mobilisés par la collectivité pour structurer les actions de promotion des filières et des entreprises qui s'articuleront autour de :

- L'animation de la marque à vocation économique via la présence sur des salons professionnels sectoriels en accompagnement des entreprises dans leurs démarches de prospection individuelle et collective, et pilotée par l'agence régionale de développement et les têtes de réseaux ;



- L'animation institutionnelle de la marque en assurant notamment régionale sur des salons et événementiels grand public ou à vocation institutionnelle (Salon de l'Agriculture avec le Département, communication publique, ...).

Par ailleurs, il s'agira de poursuivre les actions de pédagogie et de visibilité pour susciter la fierté réunionnaise et l'adhésion la plus large à la démarche tant au niveau des institutions locales et nationales que du grand public.

**Impacts attendus 2025 :**

- Une meilleure appropriation de la marque distinctive par les professionnels et le grand public ;
- Une visibilité améliorée de la marque territoriale.

**2) Elargir le réseau des partenaires de la marque pour un rayonnement du territoire**

Parallèlement à la valorisation de cet outil de promotion de La Réunion, il sera nécessaire de mettre l'accent sur la constitution d'un réseau des partenaires adhérents visant à :

- Renforcer l'appropriation des valeurs et des usages de la marque dans les démarches entreprises et les projets visant l'attractivité et le rayonnement de l'île (événement réseau, formations, réseautage...);
- Aboutir à une base de données des acteurs et talents qui « mettent La Réunion en lèr ici et dans la diaspora réunionnaise » ;
- Disposer de contenus d'attractivité du territoire actualisés (création de fiches thématiques, de « guides invest », de catalogues filières de promotion...).

**Impacts attendus 2025 :**

- Un développement du réseau d'ambassadeurs de la marque territoriale ;
- Une reconnaissance de la marque territoriale.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Animation de la marque</b>	Nombre d'opérations de promotions et de rayonnement	> 4	6 événements	> 10 opérations
<b>Action 2 : Elargissement du réseau de la marque</b>	Nombre d'adhésions à la marque	Lancement de la marque	65 adhésions	100 adhésions

**B – Mobilisation de la diaspora réunionnaise**

Dans un contexte où La Réunion est la 3e région la moins diplômée de France<sup>5</sup>, sa diaspora devient de plus en plus conséquente et compétente en France hexagonale et de par le monde au fil du temps. Chaque année, plus de 2 300 jeunes quittent le territoire pour faire des études<sup>6</sup>. Cette diaspora, davantage visible aujourd'hui grâce aux réseaux de communication et aux actions associatives, bénéficie par la suite d'une situation professionnelle stable. Si les politiques locales d'accompagnement soutiennent cette mobilité, ce vivier de matière grise ne fait pas l'objet, à ce jour, d'actions ciblées en matière de politique de retour, que ce soit en termes de marketing, communications ciblées ou pour le rayonnement du territoire.

Pourtant, le marché de l'emploi à La Réunion est en quête régulière de compétences et d'expertises adaptées à la demande RH des entreprises, qui s'expriment régulièrement pour évoquer une certaine lacune dans de nombreux métiers. Et selon une enquête récente de l'association « réunionnais de retour au péi », 77 % des réunionnais hors département souhaiteraient revenir à La Réunion mais 66% estiment ce retour difficile, dont 28% pour des freins à l'emploi.

<sup>5</sup> Insee, La France et ses territoires, 2023

<sup>6</sup> Insee, jeunesse réunionnaise et mobilité, 2023

Cette diaspora, composée donc de profils diplômés (41% diplômés BAC+5) et expérimentés (43% plus de 10 ans d'expérience professionnelle) peut constituer une cible économique privilégiée à plusieurs titres : constituer un réseaux "d'ambassadeurs" du territoire au titre du rayonnement de La Réunion à l'extérieur, se projeter en tant qu'investisseurs sur le territoire au titre d'un retour « au pays », alimenter un vivier de main d'œuvre qualifiée pour satisfaire les besoins spécifiques des entreprises réunionnaises.

Il conviendra donc d'initier, en 2025, les prémices d'une politique publique régionale à l'encontre de la diaspora, à vocation économique, aux côtés d'autres acteurs tels que LADOM qui projette par exemple un dispositif expérimental de « passeport retour ».

### **1) Identification et ciblage de la diaspora sur le volet économique**

L'étude attractivité qui sera lancée fin 2024 comprend un volet d'identification et un plan d'actions économique à l'adresse de la diaspora. Cela permettra de la cibler et d'agir suivant les préconisations et validations du futur plan d'actions. Parmi les objectifs retenus, il conviendra *in fine* d'aboutir à la mise en place d'un réseau-relai « d'ambassadeurs réunionnais » au titre de l'attractivité et du rayonnement de La Réunion à l'international.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une meilleure connaissance de la diaspora et des opportunités de développement de la Réunion qu'elle peut porter ;
- Une diaspora comme « VRP » de l'attractivité et du rayonnement de la Réunion dans le monde.

### **2) Faciliter le retour à l'emploi sur le territoire pour la diaspora**

L'objectif visé ici est de faciliter le retour à l'emploi de la diaspora sur l'île grâce à des actions cibles en matière de communication et d'événementiels, notamment sur les opérations locales et nationales dédiées à l'emploi. Il s'agira de contribuer également à la facilitation au retour sur l'île, aux côtés d'autres acteurs publics, associatifs et privés.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une meilleure mobilisation des compétences et des savoir-faire de la diaspora ;
- Une logistique d'accueil améliorée de la diaspora.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Identification et ciblage de la diaspora</b>	Mise en place du plan d'actions	0	0	1
<b>Action 2 : Retour à l'emploi sur le territoire de la diaspora</b>	Nombre d'opérations liées à l'emploi	0	0	2

# INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

La collectivité régionale souhaite renforcer le pilotage de la politique de Recherche et d'Innovation du territoire, telle qu'elle est définie au sein du SRDEII et de la S5 (Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable).

Les éléments de contexte pour appréhender les orientations budgétaires 2025 sont les suivants :

- La contractualisation active avec les opérateurs de la recherche et les structures d'accompagnement à l'innovation, au travers d'une dizaine de Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) ainsi que d'accords-cadres, permet d'entrer dans une phase de consolidation et de suivi du pilotage de l'écosystème ;
- La gestion des interfaces avec l'Agence d'innovation de La Réunion, dite Agence Régionale d'Innovation (ARI) est une priorité au travers d'une COMP dédiée ;
- La consolidation de l'accompagnement des infrastructures de recherche structurantes reste une priorité ;
- 2 études en 2024, financées par la DG Regio, portent sur le renforcement des méthodes de pilotage de la DRI, pour le suivi et l'évaluation de la S5 et la conduite de projets transversaux ou de coopération au sein de la collectivité ;

L'année 2025 sera potentiellement marquée par le suivi opérationnel de projets à financements européens directs, permettant de renforcer notre présence dans les réseaux internationaux et de bénéficier de recettes dédiées.

La Région animera et poursuivra des dispositifs d'aide aux entreprises ou aux tiers-lieux déjà initiés qui se terminent fin 2025 (FR2030 régionalisé avec l'Etat) et fin 2026 (DEFFIRUN sur recette de l'Etat).

## I – RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET INNOVATION DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EN INTERNE ET EN PARTENARIAT

La Région poursuivra le pilotage de la politique de recherche et d'Innovation par des actions en interne et également en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de l'Innovation (ARI) pour la mobilisation de l'écosystème et le suivi de la mise en œuvre de la S5 en cohérence avec celle de la Nouvelle Economie.

### **A – S'outiller pour mettre en œuvre la politique publique « recherche- innovation » au sein de la collectivité**

Dans la continuité des réalisations de 2024, des partenariats seront renforcés entre les directions internes. Au travail collaboratif avec l'Agence Régionale de l'Innovation se rajouteront des partenariats externes d'ouverture et d'échanges de bonnes pratiques, notamment au sein de la 27<sup>ème</sup> Région.

#### 1) Accompagner le déploiement des fonds structurels à destination de la Recherche et de l'Innovation pour davantage de cohérence dans l'action régionale

Notre collectivité s'attachera à suivre le lancement des projets *in fine* financés des premiers AMI lancés sur fonds FEDER et INTERREG VI OI, en lien étroit avec la mise en œuvre des feuilles de route de la S5 et des comités de filières de la SRDEII ainsi qu'avec la « Feuille de route coopération régionale ».

Le suivi des programmes structurants de recherche développés sur le territoire feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre des COMP signés en 2023 et 2024 avec le CIRAD et l'IRD.

## **2) Explorer les possibilités d'innover dans notre manière de déployer le service public régional**

Sans mettre en place *ex nihilo* un laboratoire d'innovation publique, le développement de projets innovants au sein de la collectivité sera renforcé, notamment en termes de méthodes de construction et de déploiement des politiques publiques régionales. En faisant évoluer nos méthodes en interne, il s'agira d'améliorer in fine la qualité du service public rendu aux usagers, notamment en prenant mieux en compte leurs besoins. Le soutien de la 27<sup>ème</sup> Région, association à laquelle la collectivité régionale adhère, sera sollicité.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Explorer les possibilités d'innover dans notre manière de déployer le service public régional</b>	Nombre de projets d'innovation publics internes identifiés, accompagnés ou valorisés		Nouvel indicateur	1

## **B – Collaborer avec l'Agence Régionale d'Innovation (ARI) pour mettre en œuvre la stratégie d'innovation et animer l'écosystème de l'innovation**

### **1) Déployer la S5 en s'appuyant sur l'Agence Régionale de l'Innovation**

Afin de matérialiser l'ambition de la collectivité en matière d'innovation et de recherche et de l'accompagner dans la gestion et la mise en œuvre du plan d'action de la S5, une Agence Régionale d'Innovation (ARI) sous forme associative a été créée en 2023.

La Région poursuivra ses actions de collaboration avec l'ARI pour la mise en œuvre de la S5 et de son suivi selon un bilan à mi-parcours basé sur des indicateurs. L'accompagnement de l'Agence dans ses missions intégrera le développement des synergies entre les deux stratégies régionales S5 et SRDEII/ Nouvelle Economie qui intègre pleinement le challenge d'internationalisation de la recherche et de l'innovation. L'animation de la S5 sera ainsi menée en cohérence avec l'ensemble des stratégies régionales et donc également avec la feuille de route de coopération de la collectivité ainsi que le Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI).

La collectivité adhèrera au Réseau de Recherche et d'Innovation des Régions Européennes (European Regions Research and Innovation Network – ERRIN).

### **2) Superviser l'animation de l'écosystème de l'innovation**

L'agence d'innovation est notamment chargée du secrétariat du Comité régional de l'Innovation (CRI). La Région sera particulièrement attentive à l'animation territorialisée de l'écosystème, via les Comités Régionaux d'Innovation Territorialisés (CRITER), en lien avec les EPCI. Les CRITER visent à rapprocher les acteurs de la « quadruple hélice » (acteurs académiques, associatifs, économiques et institutionnels), à s'assurer que la S5 s'ancre dans le territoire et continue à se nourrir du territoire, et embarque bien les entreprises.

## Indicateurs et cibles 2025



Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Superviser l'animation de l'écosystème de l'innovation	Nombre d'entreprises ayant participé à des CRITER	30	-	45
	Nombre de participants au CRI plénier	70	-	100

### **C- Contractualiser avec les divers opérateurs pour accompagner la recherche et l'innovation sur le territoire**

#### **1) Faire vivre le partenariat avec les organismes de recherche et les structures d'accompagnement de l'innovation**

Le suivi opérationnel des Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) signés avec les opérateurs va se poursuivre en 2025. Seront concernés par cet exercice à la fois les organismes de recherche ou des structures d'accompagnements à l'innovation (CIRAD & IRD) mais aussi les structures d'accompagnement à l'innovation des entreprises (Qualitropic, la Technopole de La Réunion, le Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical (CIRBAT) de la Chambre des Métiers de La Réunion, le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Centre technique, de recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB), le cluster TEMERGIE dédié à la transition énergétique et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) CYROI).

Cette phase opérationnelle repose sur une réunion annuelle d'échange à l'appui des indicateurs de performance prévus dans les COMP afin de suivre les résultats et d'évoquer les difficultés rencontrées par les opérateurs.

Par ailleurs, le Conseil Régional a délibéré en 2024 en faveur de son adhésion au GIP CYROI, entraînant une participation financière annuelle.

#### **2) Etablir des COMP avec de nouveaux organismes de recherche ou structures d'innovation**

La contractualisation innovante et initiée en 2023 au moyen de COMP, sera étendue à d'autres opérateurs de recherche. La préparation de nouveaux COMP sera envisagée en amont d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) du dispositif FEDER dédié et concernerait l'Université de La Réunion, le BRGM, l'OVPF/IPGP et potentiellement le CNRS.

S'agissant de l'innovation, la collectivité pourra lancer des travaux avec d'éventuelles autres structures d'appui à l'innovation qui en formuleraient la demande.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Contractualiser avec les divers opérateurs pour accompagner la recherche et l'innovation sur le territoire	Nombre total de COMP signés (recherche et innovation) et en cours de suivi par la DRI	9	7	10

## **II – CONSOLIDER L’ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES MAILLONS DE LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE**

La collectivité veillera à consolider l’ensemble des maillons nécessaires à la création de valeur ajoutée afin de favoriser une politique de Recherche et d’Innovation au service du développement économique, social et soutenable.

### **A – Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée**

Le premier maillon de la chaîne repose sur une recherche d’excellence, qui sera accompagnée sur toutes les thématiques porteuses pour La Réunion.

#### **1) Le soutien aux projets de recherche**

La collectivité régionale apporte son soutien aux projets de recherche qui répondent aux besoins de développement du territoire, en écho à ses orientations stratégiques. Une structuration de cette recherche réunionnaise est visée par une programmation pluriannuelle établie par les COMP et en cohérence avec les objectifs de souverainetés énergétique, sanitaire et alimentaire. D’autres projets de recherche portant sur diverses thématiques (hors COMP) et développés par d’autres opérateurs de recherche, contribuent également au renforcement des capacités de recherche réunionnaise. Aux projets de recherche sélectionnés selon les premiers AMI lancés (y compris selon les premiers COMP signés), d’autres programmes de recherches structurants pourront être pensés dans le cadre de nouveaux COMP.

Le soutien poursuivi à la recherche agronomique, menée localement et en coopération, continuera de contribuer au développement des filières agricoles durables et alimentaires avec un impact territorial sur le plan de la bioéconomie et de la santé (animale, végétale, humaine et environnementale).

La création d’un dispositif d’intervention spécifique pour accompagner la recherche sur fonds propres permettra de faciliter la création de valeur ajoutée nouvelle pour La Réunion. Il vise à soutenir notamment les projets « orphelins » (IA, etc.), les projets dédiés aux Sciences Humaines et Sociales ou faisant la démonstration de leur pleine intégration aux projets de recherche, en application des orientations et stratégies régionales, en particulier de la Stratégie de Spécialisation Intelligente pour le développement social et soutenable de La Réunion (S5).

#### **2) L’accompagnement de la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de haut niveau**

La Région Réunion poursuivra son soutien à la structuration visée d’un « Pôle Régional technologique d’appui aux entreprises et de recherche » afférent à chacune des souverainetés alimentaire, sanitaire et énergétique et faisant le lien entre le monde de la recherche et celui de l’économie. Un pôle « Energie renouvelable et construction durable de La Réunion », impulsée par la Région, sera ainsi initié.

La collectivité régionale, sollicitée par l’Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), tutelle de l’Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) à La Réunion, envisage de porter la maîtrise d’ouvrage de la modernisation et de la reconstruction du bâtiment de l’Observatoire.

Cette réhabilitation vise un meilleur accueil des chercheurs à La Réunion et le développement d’une plateforme à vocation internationale avec des activités de recherche de pointe, de formation et de divulgation large de la connaissance.

Enfin, la Région soutiendra la structuration d’une halle de transformation agroalimentaire portée par le CIRAD. Ce projet qui contribue à la mise en œuvre de la SRDEII a fait l’objet d’une présentation au groupe de travail « Recherche et Innovation » du « Comité de filière pour l’agroalimentaire » et de consultations auprès des acteurs de la filière en 2023. Celles-ci ont permis de recueillir les demandes locales en agro-transformation.

Cette halle agroalimentaire dédiée à la recherche-innovation constituera ainsi un véritable lieu de rencontre pour les industries agro-alimentaires locales dans leur rôle stratégique pour la transformation et la conservation des agro-produits locaux en alimentation de qualité pour la population. Elle sera construite à Saint-Pierre au sein du « Pôle Régional technologique d'appui aux entreprises et de recherche » de l'Agro-campus de Ligne Paradis.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Le soutien aux projets de recherche</b>	Nombre de projets de Recherche structurants	3	2	3
<b>Action 2 : L'accompagnement de la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de hauts niveaux</b>	Nombre de projets d'infrastructure de recherche suivis par la DRI	2	2	2

## **B – Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire**

Le deuxième maillon de cette chaîne est constitué du tissu de structures qui interviennent auprès des inventeurs jusqu'à la dynamique de création de leur start-up ou d'entreprises plus matures afin d'encourager l'innovation comme levier de leur compétitivité.

### **1) Consolider l'offre de service portée par les Structures d'Accompagnement à l'Innovation (SAI) au bénéfice des entreprises**

L'intervention des structures d'accompagnement à l'innovation (SAI) est essentielle. En effet, au travers de l'accompagnement des entreprises et la réalisation de missions d'intérêt général, elles participent au développement du territoire (création de solutions et de valeurs), et notamment à son développement économique (création d'entreprises et d'emplois). Il est attendu des structures répondant à la définition de pôles d'innovation qu'elles assurent un service à leurs membres selon un modèle économique viable. Les objectifs des SAI financées visent par exemple à accompagner l'émergence de solutions en réponse aux défis du territoire et à augmenter les collaborations entre les acteurs de l'écosystème recherche-innovation.

Qualitropic, pôle de compétitivité spécialisé dans la bioéconomie tropicale bénéficie en outre d'un financement de l'Etat géré par la Région au titre de son label.

### **2) Poursuivre l'accompagnement de la dynamique des tiers-lieux à La Réunion**

Portée par différents acteurs, l'innovation sociale apporte des solutions à des enjeux complexes auxquels les pouvoirs publics et le marché ne peuvent répondre seuls, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Sur la base du rapport sur les tiers-lieux de 2022, la Région poursuit l'analyse de la mise en place d'un dispositif de soutien visant notamment à soutenir leur création dans les zones blanches non couvertes, à consolider ceux existants et à accompagner le renforcement du réseau régional des tiers-lieux.

Par ailleurs, la Région a mis en place avec l'Etat à La Réunion le dispositif DEFFIRUN (DEFFINOV au national) qui vise à favoriser le rapprochement entre des organismes de formation et des tiers-lieux. L'enjeu est que les secteurs de la formation professionnelle et des tiers-lieux se renforcent mutuellement, par l'acculturation, la mutualisation d'outils et le partage des pratiques, la conquête de nouveaux publics. Il s'agira en 2025 de suivre les projets et d'animer le réseau des lauréats du dispositif.

## Indicateurs et cibles 2025



Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Poursuivre l'accompagnement de la dynamique des tiers-lieux à La Réunion</b>	Nombre de (nouveaux) tiers-lieux financés	3	3	0

### **C- Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale**

La consolidation de la chaîne passe également par la mise en œuvre d'aides directes à destination des entreprises ou des créateurs d'entreprises.

#### **1) Financer les projets innovants des entreprises et les entreprises innovantes via le FEDER**

La Région soutient le financement des projets innovants des entreprises via le fonds FEDER et des Contreparties Nationales (CPN) sur diverses fiches actions. Il s'agit ainsi de soutenir l'innovation en entreprises grâce aux subventions allouées pour le recrutement d'un jeune diplômé de l'enseignement supérieur titulaire d'un doctorat n'ayant encore jamais signé de CDI (post-doctorat), aux subventions pour les projets d'innovation des entreprises ou encore pour les projets collaboratifs.

Il s'agit également de soutenir l'incubation de porteurs de projets et d'entreprises innovantes, notamment au sein de l'incubateur de la recherche publique porté par l'association Technopole (FA 1.4.2 - Soutiens à l'incubation de projets de créations d'entreprises innovantes).

#### **2) Financer les projets innovants des entreprises sur fonds propres**

Afin de soutenir les projets de création de jeunes entreprises innovantes, la collectivité a souhaité mettre en place un fonds régional d'amorçage dédié. Le travail de définition des besoins a abouti à la mise en place en 2024 de deux dispositifs qui seront à nouveau proposés en 2025, sous réserve d'adaptation suite à la mise en œuvre de la première vague :

- Aide au financement de la preuve de concept « Pré-Poc », dont l'enjeu est d'aider au financement des premières étapes de validation d'une l'idée / dépenses de preuves de concept, nécessaires en amont de projets d'innovation ;
- Aide aux fonds propres des jeunes entreprises innovantes « AFP JEI » dont l'enjeu est de faire effet levier auprès des banques et investisseurs privés en apportant une aide directe aux fonds propres des entreprises qui se lancent dans un projet d'innovation.

#### **3) Poursuivre la mise en œuvre de France 2030 régionalisé en partenariat avec l'État et Bpifrance**

Le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) portant sur la période 2021-2025, comporte un volet « PIA régionalisé », qui permet à chaque région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État, des actions en accord avec ses priorités. Renommé « France 2030 régionalisé », ce dispositif fait l'objet d'une convention entre l'Etat, la Région et Bpifrance (1,5 M€ engagés par la Région en 2021).

Deux appels à projets, portant sur des « Projets d'innovation » et des « Projets d'amélioration et de transformation des Filières » sont ouverts, en ligne à l'adresse : [france2030.regionreunion.com](http://france2030.regionreunion.com) jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve d'épuisement des crédits.

La mise en œuvre de ce dispositif tripartite se poursuivra en 2025 au bénéfice des entreprises et des filières innovantes du territoire (dernière année de mise en œuvre).

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale</b>	Nombre de projets innovants accompagnés par la Région	10	3	20

### **D - Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement entre les sciences et la société**

Le dernier maillon de cette chaîne passe par le transfert de la recherche et de l'innovation vers l'ensemble de la société.

#### **1) Soutenir le programme d'action de structures qui œuvrent au développement de la culture scientifique, technique et industrielle**

Le FEDER et la Région soutiennent l'accompagnement d'actions ponctuelles et/ou expérimentales, telles que la création d'outils scientifiques, des événements permettant à tous citoyens de s'approprier une culture scientifique, technique et industrielle, avec notamment l'organisation de manifestations à caractère scientifique, de colloques et conférences, l'accompagnement des actions d'animation ou de coordination du pôle territorial de référence (PTR) de la culture scientifique, technique & industrielle (CSTI) et l'accompagnement des projets de sciences citoyennes.

#### **2) Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière**

Pour les actions qui ne pourraient être financées par le FEDER, la Région pourrait, sur fonds propres, organiser des actions ou proposer des financements visant à accompagner :

- des actions collaboratives mobilisant des publics « citoyens » (notamment les jeunes, les lycéens, les demandeurs d'emploi...) afin de chercher des solutions innovantes à des problématiques posées, répondant de façon novatrice soit à des enjeux propres à la Région (politiques publiques régionales) ou à des défis auxquels fait face le territoire ;
- des actions de sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat innovant ;
- des actions de communication sur la recherche et l'innovation à La Réunion (par exemple un événement d'ampleur en lien avec le SRDEII et/ou la S5).

Ces actions pourront faire l'objet d'un dispositif, d'un AMI ou de procédures d'achat public.

A cette fin, la Région souhaite initier un partenariat avec l'association « Arbre des connaissances » pour participer au déploiement sur le territoire réunionnais du dispositif « apprentis chercheurs » visant à rapprocher le monde de la recherche scientifique des jeunes lycéens ou collégiens.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière</b>	Nombre d'actions de sensibilisation et de formation à l'innovation menées ou accompagnées par la Région	3	1	3

### **III – OUVRIR LES HORIZONS POUR PROJETER L'AVENIR EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET INNOVATION ET CRÉER DES OPPORTUNITÉS POUR LA RÉUNION**

La politique de recherche et d'innovation régionale aura aussi pour objectif en 2024 de créer des opportunités pour La Réunion. Pour ce faire, elle doit disposer des capacités d'études, de prospective et de veille pour détecter les opportunités, mais également s'inscrire dans une dynamique de partenariats nationaux et de coopération internationale pour ouvrir les horizons et exprimer les potentiels réunionnais.

#### **A - Etudes prospective et veille**

La collectivité et ses partenaires ne disposent pas de données récentes sur l'engagement des entreprises dans l'innovation, permettant notamment de savoir combien d'entreprises innovent ou pourraient innover, combien de start-up existent et quelle est leur durée de vie, par exemple. Il est ainsi proposé de nouer un partenariat avec l'INSEE afin de lancer en 2025 une étude concernant la place de l'innovation dans les entreprises ou TPE réunionnaises et de mesurer leur investissement dans l'innovation.

Afin de faciliter leur accompagnement et leur mise en valeur, la Région, en lien avec l'ARI, travaillera à la définition d'un outil de suivi de l'innovation et des entreprises innovantes et potentiellement innovantes sur le territoire.

#### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Mieux connaître et mieux suivre l'innovation et les entreprises innovantes du territoire</b>	Nombre d'études réalisées (en interne ou externalisées) par la DRI	1	0	1

#### **B - Offrir des opportunités de développement aux entreprises réunionnaises**

Au-delà des dispositifs de financement directs qui favorisent l'initiative entrepreneuriale, la Région pourra mener des opérations contribuant à offrir aux entreprises réunionnaises de nouvelles opportunités de développement, en matière de visibilité auprès de partenaires ou de marchés potentiels, d'accès à des financements privés mais aussi à des possibilités de bénéficier de l'achat public.

##### **1) Agir au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises en interne et en externe au territoire**

En premier lieu, la Région poursuivra en 2024 son adhésion à l'association French Tech La Réunion, dont les objectifs ont pour finalité de consolider la dynamique de l'écosystème entrepreneurial et de l'innovation du territoire, de faire monter en compétence les acteurs, d'accélérer les dispositifs d'accompagnement des startups (y compris leur croissance) et celles des entreprises plus matures ainsi que d'accompagner les succès des entreprises vers l'international.

Pour des actions de communication auprès d'entreprises qui ne pourraient être financées par le FEDER, la Région pourrait, sur fonds propres, organiser des actions et financer des démarches visant à accompagner la participation d'entreprises innovantes sur des salons ou dans événements nationaux ou internationaux (déplacement, achat de stand, coaching d'entreprises, ...).

La Région organisera la présence d'une délégation réunionnaise à Vivatech pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Cette opération permet d'envoyer des entreprises sélectionnées dans le plus grand salon de la tech à l'international.

La Région soutiendra aussi le développement de la filière cosmétique de La Réunion avec ses partenaires. Il s'agira de faire venir des grands groupes et des investisseurs à La Réunion afin de leur faire découvrir les talents réunionnais et de leur permettre de nouer des partenariats dans cette filière.

Ces actions pourront être menées en partenariat avec des SAI ou des réseaux locaux ou nationaux qui œuvrent à la croissance et au rayonnement international des start-up.

## **2) Contribuer au développement de l'achat innovant sur le territoire**

La Région met en place une démarche visant à connecter les entreprises innovantes et les start-up avec ses services prescripteurs. En effet, la Région constitue un acheteur public majeur sur le territoire, et l'achat innovant pourrait être davantage mobilisé afin d'acheter des services ou des produits innovants fournis par des entreprises réunionnaises.

## **3) Stimuler la mobilisation sur les programmes de l'ANR en faveur des partenariats publics-privés**

En avril 2024, l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) et la Région Réunion ont signé un Accord Général de Coopération soulignant leurs ambitions communes de soutenir et de renforcer les capacités en recherche et en innovation à La Réunion.

Un volet de coopération entre nos institutions vise à stimuler la recherche partenariale à travers différents instruments ANR tels que les Laboratoires Communs dits « LabCom » entre organismes de recherche et entreprises. En effet, depuis le début du programme LabCom en 2013, plus de 225 Laboratoires communs ont été financés avec des partenaires des projets exclusivement basés en France hexagonale (aucun acteur en outre-mer). Pourtant cet AAP présente un intérêt pour les acteurs de l'écosystème R&I à La Réunion et plus généralement en Outre-mer française.

Un enjeu pour 2025 est d'animer, le partenariat Région/ANR en stimulant, notamment la mobilisation sur ces programmes nationaux, des partenariats publics-privés (LabCom, Chaires Industrielles, etc.).

### **Indicateurs et cibles 2025**

<b>Intitulés des actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2024</b>	<b>Bilan au 30/06/2024</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>Action 1 : Agir au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises en interne et en externe au territoire</b>	Nombre de nouveau partenariat engagé dans le cadre d'une convention	1	0	1
<b>Action 2 : Contribuer au développement de l'achat innovant sur le territoire</b>	Montants annuels de l'achat innovant	50 000 €	0	100 000 €
<b>Action 3 : Stimuler la mobilisation sur les programmes de l'ANR en faveur des partenariats publics-privés</b>	Nombre de partenariats publics-privés financés par un programme de l'ANR faisant l'objet d'une action de la Région	Nouvel indicateur	0	1

## **C - Elargir les horizons avec la coopération internationale**

L'internationalisation de l'écosystème RDI passe par un élargissement de la coopération scientifique et institutionnelle existante. La collectivité régionale peut participer à cette démarche d'ouverture en devenant partie prenante, partenaire ou pilote de projets européens à financements directs tels qu'Interreg Europe ou Horizon Europe.

La Région s'est impliquée au sein de 3 candidatures, dans des projets financés par des financements directs sur des thématiques phares que sont le développement de filières ou la synergie des fonds R&I.

Parmi ces projets, la Région Réunion a été sélectionnée en juillet 2024 avec une trentaine d'autres autorités régionales européennes dans le cadre de l'appel projets du projet Horizon Europe CLIMAX sur l'adaptation face aux risques climatiques. La Réunion est la seule région française représentée et un des deux seuls territoires insulaires retenus. La collectivité régionale pilotera ce projet à partir de la fin d'année 2024 et espère rejoindre un autre consortium d'autorités locales début 2025.

Afin d'adopter une approche proactive d'intégration des réseaux internationaux, la DG Regio a octroyé en 2024 à la Région une mission de conseil pour bâtir un plan d'actions favorable à la conduite de projets transversaux au sein de la Région Réunion et une implication dans des consortiums européens pertinents au regard de la stratégie régionale de Recherche et Innovation.

Il s'agit de continuer en 2025, ce travail de veille et d'implication au sein des réseaux internationaux, en intégrant les orientations de la feuille de route de coopération régionale de la collectivité.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Elargir les horizons avec la coopération internationale</b>	Nombre de projets européens à financement direct suivis par la DRI	Nouvel indicateur	0	2

## **IV – LA PÊCHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ÉCONOMIE DE LA MER**

Les activités liées au secteur de l'économie bleue constituent une part importante de l'économie régionale et sont un levier essentiel de croissance économique et d'emplois pour l'ensemble du territoire.

Créatrice de richesses, les filières employaient plus de 10 000 personnes et représentaient à elles seules 2,6% du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'île en 2018, soit 485 M€ de valeur ajoutée.

Considéré par la Région comme un secteur d'avenir et d'innovation, celle-ci réaffirme son engagement à l'ensemble des professionnels du secteur maritime, de la pêche et de l'aquaculture. La collectivité entend poursuivre et mettre en œuvre en 2025 des moyens humains d'accompagnement pour soutenir les initiatives, les projets d'investissement et le développement économique des filières.

Elle poursuivra également son soutien financier aux acteurs et participera au paiement d'aides publiques de « contrepartie nationale » dans le cadre du FEAMPA.

Face aux nombreux défis spécifiques des filières pêche et aquaculture, comme par exemple le vieillissement des navires et des équipages, le changement climatique ou encore les problématiques insulaires de concurrence, la Région poursuivra les orientations visant à :

- caractériser précisément les freins au développement et les besoins des secteurs concernés via la réalisation d'études (SRDAR, PROEPP, commercialisation des produits aquacoles, etc...);
- accompagner ces filières aussi bien au niveau des structures représentatives que des besoins individuels à travers des dispositifs d'aide.

## A – Accompagnement et structuration des filières pêche et aquaculture

La Région mobilise et concentre ses actions dans l'accompagnement des filières maritimes, pêche et aquaculture. La collectivité apporte un appui constant aux acteurs concernés à travers le soutien des initiatives, des projets et des investissements permettant de pérenniser les activités et d'accroître l'attractivité des filières.

La collectivité régionale poursuivra son programme d'aides aux organismes d'animation économique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour la réalisation de missions d'intérêt général, et dont les programmes menés chaque année sont essentiels à la structuration et au développement des filières.

Ainsi, en 2025, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM), l'Institut Bleu (IB) et les centres de recherche et de valorisation aquatique bénéficieront de l'accompagnement financier de la Région nécessaire pour mener à bien leurs missions.

La collectivité poursuivra l'élaboration et la mise en œuvre des schémas régionaux stratégiques d'orientation et de structuration des filières, afin de préciser les problématiques et besoins des filières et d'améliorer le déploiement de ses politiques publiques en la matière.

### 1) Déploiement opérationnel du PROEPP

Dans le cadre de la mise en place du programme FEAMPA 2021-2027, la collectivité a lancé en 2024 l'actualisation de son Plan Régional d'Organisation et d'Équipements des Ports de Pêche (PROEPP). Les premiers travaux réalisés en concertation avec les principaux opérateurs ont permis, au premier semestre 2024, d'établir un état des lieux et d'identifier les investissements nécessaires à la poursuite de la modernisation des infrastructures portuaires. Cela permettra de renforcer l'attractivité et la compétitivité des principaux ports de pêche et des points de débarquement de l'île.

Dans le cadre des projets d'aménagements prioritaires, le dialogue avec tous les acteurs se poursuivra en 2025 pour encourager et conforter les initiatives et les efforts d'organisation et d'équipements à l'échelle des ports de pêche de La Réunion. La finalité est d'accompagner plus globalement les besoins de renforcement de la connectivité portuaire dans l'océan Indien.

La collectivité s'assurera que les investissements dans les ports de pêche restent en cohérence avec ses propres orientations, et qu'ils puissent émarger aux dispositifs du programme FEAMPA 21-27.

#### Impacts attendus en 2025 :

Lancement d'appels à projets (AAP) et dépôt des premières demandes de financement.

### 2) Lancement d'une étude sur la consommation locale des produits aquacoles

L'aquaculture connaît aujourd'hui un cycle économique morose, avec une production estimée inférieure à 60 tonnes par an, destinée au marché local. L'aquaculture marine a, quant à elle, totalement disparu en raison notamment des difficultés climatiques.

Les professionnels du secteur sont confrontés à de multiples difficultés pour pérenniser et développer leurs activités, comme l'accès au foncier, l'absence de fonctions supports mutualisées et un manque de visibilité sur les débouchés commerciaux de la production aquacole.

Sur la base des documents stratégiques que sont le Schéma Régional du Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (SRDAR) et le Plan Stratégique du Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (PSRDAR) finalisés en 2024, les besoins des professionnels de la filière aquacole ont été identifiés, les sites propices recensés et le plan d'actions stratégiques de relance aquacole sur 3 ans élaboré.

Cette meilleure connaissance de l'offre doit être mise en relation avec la demande potentielle, voire de nouveaux débouchés, au travers d'une étude sur la consommation locale des produits aquacoles.

En 2025, les premiers résultats permettront d'identifier les voies de diversification et de commercialisation - en termes de produits, d'espèces et de nouveaux marchés – réalistes et favorables au développement de l'aquaculture réunionnaise.

Cette étude devrait également cibler les dispositifs d'accompagnement et de soutien opérationnels adéquats.

**Impacts attendus 2025 :**

Résultat de l'étude de commercialisation des produits aquacoles, et premières mesures d'accompagnement de la filière.

**3) Animation du Contrat de filière Economie Bleue**

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) - La Nouvelle Économie - adoptée en 2022, la Région Réunion a identifié six filières d'excellence qui ont fait l'objet de contrats de filières. Celui de l'Économie Bleue a été signé le 18 septembre 2024.

Cette feuille de route se compose de 4 fiches actions :

- développement des infrastructures et sites « bleus » et des activités de réparation, de déconstruction navale et de gestion des déchets associés ;
- attractivité de la filière, formation et emploi ;
- innovation et recherche ;
- attractivité du territoire et internationalisation.

Tout au long de l'année et conjointement avec l'ensemble des signataires, la collectivité régionale poursuivra son rôle de catalyseur territorial dans la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de filière ainsi que dans le lancement à moyen terme de projets structurants pour La Réunion.

**Impacts attendus en 2025 :**

Développement d'une filière de démantèlement et de dépollution de navires.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Actualisation du PROEPP de la Réunion</b>	Taux de réalisation de l'étude	100%	70%	Lancement Appel à manifestation d'intérêt (AMI) FEAMPA
<b>Action 2 : Résultats de l'étude de commercialisation des denrées aquacoles</b>	Taux de réalisation de l'étude	20%	0%	100%
<b>Action 3 : Animation du Contrat de filière Économie Bleue</b>	Création d'une filière de démantèlement et dépollution de navire	Nouvel indicateur		Démarrage du projet de filière : 20 %

**B – Soutien et développement économique des professionnels**

Face à des difficultés réglementaires persistantes pour redynamiser la filière pêche et face au vieillissement de la flotte des armateurs réunionnais, la Région poursuit ses actions pour soutenir les professionnels à travers des aides directes, notamment l'ouverture du dispositif d'Aide au renouvellement de la flotte de la pêche côtière et la mise en place du Dispositif du règlement « de Minimis ».

## 1) Aide au renouvellement de la flotte de pêche côtière de La Réunion

Le régime notifié d'aide d'Etat SA. 57275 a été approuvé par la Commission européenne le 28 février 2022 sous réserve de l'existence d'équilibre entre les capacités (de la flotte) et les possibilités de pêche.

Conformément à son engagement de soutenir la profession, et malgré un rapport capacitaire en 2024 n'ayant considéré à l'équilibre que deux segments mineurs (PGP et PGO), la Région a saisi cette opportunité pour lancer le dispositif « Aide au renouvellement de la flotte de pêche côtière de La Réunion ».

Mis en œuvre par la Région en partenariat avec l'Etat, le dispositif qui prend la forme de subventions directes sera déployé à partir de janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028. Il a pour objet d'aider financièrement à l'acquisition, les pêcheurs artisans et palangriers côtiers ou les pêcheurs en phase d'installation appartenant aux deux segments cités, d'un navire de pêche professionnelle de moins de douze mètres pour l'exercice de leurs activités.

Pour la durée du régime, la mesure d'aide s'élève à hauteur de 4,2 M€ (État et Région) suivant un taux d'intervention de 60 %, réparti à part égale entre l'Etat et La Région.

### Impacts attendus en 2025 :

Mise en route du renouvellement de la flotte de pêche.

## 2) Dispositif du règlement « de Minimis »

Le 4 octobre 2023, la Commission Européenne a adopté une modification du règlement « de Minimis » concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cette révision publiée dans un nouveau règlement UE n°2023/2391, entré en vigueur le 25 octobre 2024, autorise pour les RUP l'attribution d'aides publiques sur de nouveaux champs d'intervention tels que l'acquisition ou l'amélioration des petits navires de pêche professionnelle de moins de 12 mètres, pour une durée d'application allant jusqu'au 31 décembre 2029.

Dès cette publication la collectivité a été partisane d'ouvrir un dispositif couvrant l'ensemble des champs nouvellement ouverts. Cependant, après une période d'hésitation, l'Etat a restreint son co-financement à l'achat de navire neuf de moins de douze mètres.

La Région a été saisie par le CRPMEM en juillet 2024 dans l'optique de pallier le retrait de l'Etat sur les autres champs, et sous réserve d'une harmonisation avec les dispositifs FEAMPA existant. La collectivité envisage de soutenir l'achat d'équipements permettant l'extension de la catégorie de navigation des navires qui le peuvent, afin d'étendre leur champ d'action, et ainsi de diminuer la pression sur les stocks démersaux.

Cet objectif est concordant avec les orientations de la Région en matière de soutien à la filière pêche et de préservation de l'environnement marin.

### Impacts attendus 2025 :

Déploiement du dispositif et dépôt des premiers dossiers.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Aides au renouvellement de la flotte</b>	Nouveaux navires	Nouvel indicateur		2
	Nouvelles installations			2
<b>Action 2 : Dispositif du règlement « de Minimis »</b>	Nombre de pêcheurs bénéficiaires	Nouvel indicateur		20

### **3) Autres mesures d'aides individuelles**

La Région poursuit une mesure annuelle récurrente visant à prendre en charge une partie de la cotisation des marins pêcheurs au dispositif de Caisse Locale de Chômage Intempéries, pour un budget annuel avoisinant les 80 000 € concernant environ 180 cotisants.

Ce dispositif vise à garantir une indemnité en cas d'inactivité lors de conditions météorologiques défavorables mais aussi à pallier les impacts subis par ces professionnels.

Pour l'aquaculture, au regard de la maturité des schémas de développement et des conclusions attendues en matière de commercialisation des produits aquacoles, la Région lancera l'élaboration de dispositifs en faveur du développement de la filière.

## **C – Impulser une dynamique de coopération.**

### **1) Coopération européenne : « Mission Océan »**

Pour la Région Réunion, la santé des océans est une condition préalable et incontournable à une économie bleue florissante. Pourtant la pollution, la destruction des habitats naturels et les effets de la crise climatique sont autant de menaces pour la richesse de la biodiversité du bassin maritime de l'océan Indien et pour le développement de l'économie réunionnaise.

La protection de l'environnement, la préservation des espaces naturels remarquables ainsi que la sauvegarde de la biodiversité souvent endémique sont donc depuis des années au centre des politiques publiques de la Région.

Pour répondre à ces enjeux et valoriser les atouts et les spécificités de La Réunion au-delà de ses frontières régionales, la collectivité se mobilise et s'engage dans une démarche de collaboration étroite avec ses homologues européens afin de veiller à ce que l'Union européenne prenne en compte les défis spécifiques auxquels est confrontée l'île.

En se joignant en 2025 à l'initiative « Mission Océans » lancée par la Commission européenne pour la création d'une coalition « Villes - Îles – Régions » dont l'objectif est de porter une voix commune en faveur de la protection des Océans, la Région Réunion a pour ambition de faire du territoire, le fer de lance des centres de recherche et d'innovation de la zone océan Indien.

En impliquant la communauté locale et scientifique dans cette initiative, la Région Réunion entend favoriser la coopération et l'innovation, ainsi que de faire émerger à moyen terme des solutions structurantes pour la sauvegarde de son écosystème marin et de l'économie dont elle dépend.

#### **Impacts attendus 2025 :**

Renforcement de la coopération entre les acteurs locaux et européens en matière de recherche et d'innovation dans la zone océan Indien.

### **2) Coopération internationale**

La Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC) prévue à Nice en juin 2025 sera la troisième édition de cet événement international. Elle vise à rassembler les États membres, les organisations internationales, les scientifiques, les ONG et les acteurs privés pour discuter des défis liés à la protection des océans et des ressources marines. Ces conférences se concentrent sur la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable 14 (ODD 14), avec pour ambition de « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines » dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Les principaux objectifs de cet événement incluront notamment :

- La lutte contre la pollution marine ;
- La promotion de la gestion durable des pêches et des ressources marines ;

- Le combat sur le changement climatique, qui affecte les océans (élévation du niveau de la mer, acidification, etc.) ;
- La protection de la biodiversité marine et les écosystèmes sensibles ;
- Le renforcement de la coopération internationale pour mieux protéger les océans.

La conférence encourage les États à prendre des engagements concrets pour améliorer la gestion des océans, et cherche à sensibiliser le public sur l'importance des océans pour la survie humaine et la santé planétaire.

La Région Réunion participera à cette conférence et contribuera à son rayonnement en étant un acteur du lancement de la campagne de sensibilisation portée par l'Etat consistant à faire de 2025 une "Année de la Mer en France".

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Mission Océans</b>	Nombre de partenariats scientifiques européens		Nouvel indicateur	2

# LA RELANCE DU TOURISME

Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), cadre stratégique partagé, fixe l'objectif de faire du tourisme une composante majeure de la croissance de l'économie réunionnaise, en visant prioritairement la dynamisation du chiffre d'affaires généré par ce secteur, avant le seul critère de l'augmentation de la fréquentation. Ainsi, 630 M€ de recettes touristiques extérieures sont à atteindre à l'horizon 2025, ainsi que 750 000 visiteurs et 17 000 emplois.

Après avoir été fortement impacté par la crise sanitaire mondiale due à la COVID 19, notre tourisme retrouve un bon niveau de croissance qui s'est amorcé depuis 2022 et conforté en 2023, année record avec plus de 500 000 touristes accueillis et 478 M€ de recettes générées. Le secteur a retrouvé un niveau d'activité supérieur à la période pré-pandémie, et notre île occupe également une place honorable par rapport à des destinations « phares » de l'océan Indien telles que Maurice ou les Seychelles, qui n'ont pas tout à fait retrouvé leur niveau de fréquentation d'avant crise (650 884 touristes au premier semestre 2019 pour Maurice/641 725 au premier semestre 2024).

Les résultats du premier semestre 2024 et les tendances pour la fin de l'année laissent augurer le maintien d'un bon niveau d'activité pour notre destination, au moins équivalent à celui de l'année 2023. Ainsi, près de 265 000 touristes extérieurs ont foulé le sol réunionnais lors du premier semestre 2024 (soit + 0,2 %/1<sup>er</sup> semestre 2023), et ont généré 221,3 M€ de recettes (222,7 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2023).

Eu égard aux objectifs à atteindre fixés par le SDATR, la Région devra poursuivre le soutien apporté au secteur touristique en agissant dans un cadre renouvelé en matière de gouvernance et en affirmant son rôle de « cheffe de file », en faveur de l'accroissement des recettes, de la diversification de nos clientèles extérieures tout en redynamisant le marché local donnant des signes « d'essoufflement » en retrouvant un niveau d'activité d'avant COVID, de la structuration des produits en s'appuyant sur l'innovation, et d'une mise en valeur équilibrée de notre territoire. Notre collectivité agira en s'appuyant principalement sur le POE FEDER 2021-2027 dont 2025 verra la montée en charge.

## I – SOUTENIR LA STRUCTURATION DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE

Face aux nombreux défis qu'elle doit relever, l'île de La Réunion dispose de nombreux atouts, parmi lesquels des paysages diversifiés, une offre de découvertes variée, une biodiversité, une culture, une authenticité et un art de vivre uniques au monde, que les acteurs locaux, publics et privés, doivent préserver, harmoniser et dynamiser.

### **A – Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable**

La Région, dans son rôle de « cheffe de file » pour le tourisme, a un rôle majeur dans le dialogue entre les acteurs, afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la stratégie de développement touristique arrêtée pour l'île.

## **1) Un audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur**

L'année 2025 verra la concrétisation d'un chantier lancé depuis 2022, visant à améliorer la gouvernance du secteur touristique local. Un audit de l'IRT, de la FRT et de l'écosystème touristique institutionnel avait ainsi conclu à la nécessité pour la Région, de reprendre sa place de cheffe de file du tourisme notamment en réorganisant ses services autour d'une direction spécifique d'une part, et en créant un organisme unique, d'autre part, reprenant les missions auparavant exercées par l'IRT et la FRT. Cette structure unique, à la fois Comité Régional du Tourisme et Comité Départemental du Tourisme, sera ainsi en ordre de marche au 1<sup>er</sup> semestre 2025. Le « Comité réunionnais du tourisme » traitera à la fois du tourisme local et extérieur, et sera chargé tant de la promotion que de la structuration et du développement de l'offre touristique. Il sera l'interlocuteur des offices du tourisme, des acteurs publics et des socio-professionnels du secteur, pour une meilleure appropriation de la stratégie touristique, et sa déclinaison à travers des actions cohérentes et efficaces à conduire dans le cadre d'une « intelligence collective ».

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une nouvelle gouvernance de l'écosystème touristique sous l'égide de la Région en lien avec les acteurs publics, les acteurs privés et les socio-professionnels ;
- Une stratégie partagée pour agir à la fois sur le tourisme local et extérieur.

## **2) Reprioriser les actions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)**

Si les efforts opérés en 2023 et 2024 ont consisté à travailler sur la gouvernance du secteur touristique, chantier majeur identifié par le SDATR, l'année 2025 permettra de déterminer avec l'ensemble des acteurs, les actions les plus prioritaires à dynamiser et à reprioriser au regard du contexte : nouveaux comportements des clients plus enclins au slow tourisme, à l'expérientiel, et attentifs à leur empreinte carbone.

Notre collectivité réunira ainsi les acteurs du tourisme dans le cadre de la nouvelle gouvernance, afin d'arrêter ensemble, pour les 3 prochaines années, les actions prioritaires du SDATR, qui demeure le « fil conducteur ».

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une redéfinition et une actualisation des priorités du SDATR ;
- Une nouvelle ligne stratégique pour le développement et l'aménagement touristique de La Réunion.

## **B – Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique**

Ces deux dernières années marquent une reprise notable de l'activité touristique qu'il convient de soutenir, pour faire face en particulier à une concurrence âpre qui s'est installée entre les destinations, tant sur le plan régional qu'international, et à la persistance d'un contexte d'incertitudes économiques et sociales. Notre collectivité poursuivra son appui aux opérateurs touristiques pour promouvoir notre destination, maintenir sa visibilité et accroître ses parts de marché.

### **1) Soutien au programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)**

L'année 2025 sera une période de transition pour l'Île de La Réunion Tourisme (IRT) appelée à changer de modèle. Dans l'attente de la pleine opérationnalité du nouveau comité unique du tourisme, la collectivité maintiendra son soutien à la mise en œuvre de son programme d'actions.

Les opérations sur le marché de la France hexagonale seront maintenues montées en puissance sur l'Europe occidentale (Allemagne, Belgique, Suisse) pour développer la notoriété de l'île sur ces bassins de clientèle. Un retour progressif et prudent vers d'autres marchés de diversification de proximité, tels que ceux de la zone océan Indien, sera conduit en tenant compte de leur situation économique. Des actions d'opportunité sur le reste du monde pourront être envisagées, afin d'élargir les cibles. Le secteur de la distribution sera stimulé afin que la destination soit davantage commercialisée, de même que la digitalisation des actions de communication pour augmenter la visibilité de notre île.

Le soutien au développement de l'offre et aux filières touristiques sera opéré : accompagnement des porteurs de projets, développement de produits innovants, promotion de labels de qualité, élargissement des produits sur la plateforme de réservation, appui aux filières telles que les sports et activités de nature (randonnée, plongée ...), la gastronomie et la culture de notre île.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Un accroissement de la notoriété de la destination par des actions de communication ciblées sur les principaux marchés émetteurs ;
- Une offre revisitée prenant appui sur les filières touristiques à fortes potentialités.

## **2) Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs**

La Région souhaite dynamiser la promotion de La Réunion à l'extérieur. La marque territoriale « La Réunion » est une opportunité forte que les acteurs du tourisme doivent saisir pour promouvoir notre destination. La Région souhaite mieux accompagner les entreprises (TPE-PME) dans leurs actions de promotion à l'extérieur. Pour ce faire, le dispositif « Chèque promotion tourisme » sera redynamisé afin qu'il soit plus adapté et davantage sollicité dans un contexte de bonne reprise de l'activité touristique, appelant l'objectif de conquête de nouvelles parts de marché.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Un accompagnement des acteurs privés autour d'une marque distinctive ;
- De nouveaux outils de promotion pour séduire davantage la clientèle extérieure.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Programme d'actions de l'IRT	Arrivées touristiques extérieures	600 000 touristes	264 246 touristes	560 000 touristes
	Recettes touristiques extérieures	500 M€	221,3 M€	458 M€

## **II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE**

La reprise du tourisme et la forte concurrence que se livrent de ce fait les destinations à l'échelle mondiale, appellent à la nécessité d'adapter et à repenser l'offre touristique en permanence, afin de conserver et d'accroître des parts de marché et de rester « visible », compétitif et attractif. C'est dans cet esprit que notre collectivité agira en faveur de l'accroissement et d'une meilleure qualification de l'offre réunionnaise.

### **A – Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité**

Notre île dispose de nombreux atouts culturels et naturels qu'il s'agira de révéler à travers l'appui à des produits diversifiés, innovants, mettant en avant l'authenticité et le caractère « d'île intense » qui caractérise notre destination. Notre collectivité agira en mobilisant principalement le POE FEDER 2021-2027.

## **1) Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement des loisirs touristiques**

Dans un contexte de clôture du POE FEDER 2024-2020, de retard pris dans l'adoption des critères de sélection pour les entreprises touristiques, le rythme de programmation des opérations au titre du POE 2021-2027 a été quelque peu ralenti au cours du premier semestre 2024.

L'année 2025 verra en l'occurrence une montée en charge progressive du soutien aux projets portés par les entreprises intervenant dans le secteur de l'hébergement, de la petite restauration et des loisirs touristiques.

Ainsi, en matière d'hébergement, notre collectivité procèdera au lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de sélectionner des projets dans le secteur de l'hôtellerie de charme, des hébergements insolites et de l'hôtellerie de grande envergure. L'objectif est de diversifier les gammes de produits et d'accroître la capacité d'accueil de l'île, nécessaire pour faire levier sur la programmation de la destination et sa commercialisation par les grands réseaux de distribution. L'aide à la rénovation des structures existantes sera en outre opérée afin de maintenir à niveau l'offre et la faire croître en qualité.

Le soutien au secteur des activités de loisirs sera poursuivi à travers des opérations valorisant les différentes filières : sports de nature, découverte de la culture et de la nature réunionnaises ...

Enfin, la Région dans son objectif de soutien au développement du tourisme rural, et à son volet agritouristique, poursuivra son accompagnement à la diversification des produits dans ce secteur et à leur qualité : petits hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, camping à la ferme ...), tables d'hôtes, fermes auberge, activités de découverte...

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Un cadre renouvelé pour accompagner les investissements des acteurs privés dans l'hébergement, la restauration et les loisirs ;
- Une offre renouvelée et diversifiée, nécessaire à l'amélioration de la pérennité des entreprises touristiques.

## **2) Accompagner les filières prioritaires**

La richesse de notre destination repose sur des actifs diversifiés (naturels, culturels, patrimoniaux ...) constituant des filières qu'il convient d'accompagner afin de mieux les structurer.

Ainsi, la Région poursuivra son soutien à l'agritourisme, en poursuivant les travaux engagés en 2023 et 2024, suite aux 1<sup>ère</sup> assises consacrées à ce secteur, en lien avec le Département et les acteurs concernés (comité de pilotage, animation de groupes de travail thématiques). L'objectif est d'aboutir à une feuille de route opérationnelle pouvant servir de base à un futur contrat de filière.

Le patrimoine historique et culturel est particulièrement riche à La Réunion ; sa valorisation touristique est une priorité définie par le SDATR. Suite aux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés en 2023 et 2024, la collectivité procèdera à l'engagement des opérations qui auront été sélectionnées, et procèdera à un second AMI en 2025 afin de susciter d'autres projets.

Enfin, la Région poursuivra son soutien à la filière croisière, dont la relance se fait sentir (6 391 croisiéristes en 2022 et 22 020 en 2023), dans le cadre des missions confiées au nouveau comité unique du tourisme en lien avec l'association « Iles Vanille ».

### **Impacts attendus 2025 :**

- Une meilleure valorisation des atouts touristiques de l'île ;
- Une nouvelle feuille de route pour la consolidation des filières touristiques existantes et l'émergence de nouveaux produits touristiques.

### **3) Soutenir et stimuler l'innovation touristique**

Le développement du tourisme à La Réunion doit nécessairement être dynamisé par des projets innovants. Innover n'est pas réservé aux technologies seules. La proposition de nouveaux services adaptés au territoire, à ses enjeux et apportant des solutions durables sont également les objectifs de l'innovation que la Région souhaite promouvoir auprès des acteurs touristiques. Après le 1<sup>er</sup> Innovathon tourisme en 2024, l'objectif pour 2025 est d'accompagner le développement des projets portés par les équipes finalistes et de susciter l'engouement pour d'autres projet innovants susceptibles de concourir pour une seconde édition à venir.

Parallèlement, la Région collaborera avec le Lab Tourisme positionné au sein du nouveau comité réunionnais du tourisme. Dans son rôle de « cheffé de file » du tourisme, elle sera garante de la communication entre les secteurs et favorisera le rapprochement entre les acteurs de l'innovation et ceux du tourisme.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une intégration de l'innovation dans la chaîne de valeur touristique ;
- Une offre touristique renouvelée par des produits innovants.

### **4) Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques**

Notre collectivité a amorcé la dynamisation digitale du paysage touristique réunionnais à travers son Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT). Abordée collectivement avec les acteurs institutionnels touristiques, cette déclinaison du SDATR œuvre pour l'évolution du paysage digital appliqué au tourisme réunionnais dont l'enjeu est l'augmentation de la recette touristique.

Après une année 2024 consacrée aux consultations pour l'acquisition d'un nouveau système d'information touristique, l'année 2025 portera sur le déploiement de ce nouvel environnement technique. La nouvelle plateforme ne se limitera pas à une simple base de données alimentant des sites Web, mais sera pensée comme un système ouvert, interconnecté avec d'autres applications.

Parallèlement, les travaux d'évolution de la Plateforme de Commercialisation seront engagés par le nouveau comité unique du tourisme suivant les stratégies marketing et commerciales à venir. Les coûts d'acquisition et d'évolution seront répartis dans les programmes d'investissements des organismes institutionnels (CRT et OTI), en tenant compte des besoins et des rôles de chacun.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une intégration de la digitalisation dans la chaîne de valeur touristique ;
- Une amélioration de la compétitivité des entreprises avec un système ouvert et interconnecté.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Accompagnement des entreprises (hébergement, restauration, loisirs, touristiques)</b>	Nombre de chambres créées (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes)	121	1	151
	Nombre de chambres rénovés (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes)	-	30	48
	Nombre d'emplois prévisionnels créés (hébergements)	50	27	36

## B – Soutenir l’animation des territoires

2025 sera une année de structuration du nouveau schéma de gouvernance du tourisme préconisé par l’audit réalisé par notre collectivité, par un repositionnement des acteurs institutionnels, qui bénéficieront du maintien de l’aide apportée par la Région.

### 1) Remettre à plat le partenariat avec les offices du tourisme

Les Offices de Tourisme sont des acteurs-clé des territoires dont le rôle et les missions sont reconnus dans l’écosystème touristique institutionnel. Leur plus grande implication dans la mise en œuvre des actions du nouveau comité unique du tourisme, tel que préconisé par l’audit conduit par la Région, sera considérée.

Une attention particulière sera portée aux types d’actions soutenues par la collectivité, du fait de la refonte de l’écosystème touristique local et de la mise en place du nouvel outil de gouvernance. Dans ce cadre, la collectivité procèdera à une remise à plat de son cadre d’intervention en faveur des OTI afin d’aligner les aides régionales sur la stratégie touristique globale définie par la collectivité, et d’instaurer un dialogue conjoint entre les acteurs institutionnels (OTI, CRT, Région) pour sa mise en œuvre.

#### Impacts attendus en 2025 :

- Une stratégie territoriale renforcée ;
- Un accompagnement amélioré des structures relais des territoires.

### 2) Renforcer le dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l’économie touristique

La collectivité maintiendra son soutien à la mise en œuvre du programme d’actions en faveur de la communication locale auprès des clientèles en séjour et les résidents, de la coordination et professionnalisation du réseau des offices de tourisme et de l’animation en faveur des différentes filières touristiques du territoire.

La Région poursuivra en sus de ses fonds propres, la mobilisation des crédits FEDER sur les opérations en matière de communication et de promotion sur le marché résidentiel, afin de redynamiser cette cible dont la consommation locale « s’essouffle » (1,350 milliard de recettes générées en 2022 contre 1,100 en 2023), du fait du retour des pratiques observées avant la pandémie (départs en vacances à l’extérieur de l’île) et de considérations économiques (pouvoir d’achat, inflation...).

Les actions liées à l’accueil régional aux frontières (port de croisière et aéroports) seront soutenues, dans un cadre renouvelé pour ce qui concerne l’accueil à l’aéroport Roland Garros.

#### Impacts attendus en 2025 :

- Une relance de la consommation touristique locale ;
- Un renforcement de la synergie des acteurs en réseau.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l’action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Renforcement du marché local	Recettes touristiques locales	1 Md €	290 M€	600 M€

## C – Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

Notre île se caractérise par des territoires aux multiples facettes complémentaires, faisant la richesse de notre destination. La situation transitoire entre les deux POE FEDER 2014-2020 / 2021-2027 a été de nature à ralentir en 2023 et 2024 la programmation de projets d'aménagements et d'équipements touristiques du territoire, réalisés par les maîtres d'ouvrage publics.

Deux Appels à Manifestation d'Intérêt ont pu néanmoins être conduits au second semestre 2023 et début 2024, et ont permis de recueillir près d'une quinzaine de projets. Les opérations sélectionnées feront l'objet d'un soutien en 2025. Elles s'inscrivent principalement dans le cadre d'une démarche écotouristique avec le double objectif de garantir la qualité des espaces naturels et de valoriser un environnement naturel d'exception. L'aménagement de grands sites emblématiques de l'île, tel que le Maïdo, sera également soutenu. La collectivité procèdera en 2025 à un nouvel AMI permettant de susciter de nouveaux projets afin de poursuivre la valorisation des atouts des différents territoires de notre île.

Enfin, un premier AMI sera également lancé dans le secteur des ports de plaisance, qui constituent de véritables pôles d'attractivité et d'animation touristique.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Un accompagnement amélioré pour soutenir les investissements publics destinés à l'aménagement et à l'équipement touristiques du territoire ;
- Une destination touristique attractive combinant offre d'hébergement, de restauration, de loisirs et sites emblématiques valorisés.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Aménagements et équipements touristiques publics	Surface de sites touristiques aménagés	7 ha	Cumul : (2014-juin 2024) : 101,21 ha	13 ha

## D – Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'océan Indien, à travers les actions portées par l'association « Îles Vanille »

L'association « Îles Vanille » créée en 2014 a pour but de répondre aux problématiques touristiques communes des îles de la zone Sud-Ouest de l'océan Indien, par une mise en synergie des moyens de chacune des îles pour la conduite d'actions collectives, s'intégrant dans leur propre stratégie, et dans une logique de partenariat « gagnant-gagnant », grâce principalement à la mobilisation des fonds FEDER au titre du programme INTERREG V porté par La Réunion, et cofinancé par notre collectivité.

La Région poursuivra son accompagnement au programme d'actions de l'association « Îles Vanille », en conduisant toutefois une réflexion sur l'évolution de ses missions dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance locale du tourisme, à travers le rôle conféré au nouveau comité unique du tourisme, et ce, dans un souci d'approche globale et cohérente de la politique régionale touristique. Ainsi, des objectifs en termes d'actions à conduire induisant des retombées plus significatives pour notre destination, pourront être notamment fixés à cette association.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Un développement de la complémentarité des stratégies touristiques des îles de l'océan Indien ;
- Un développement de partenariats « gagnant-gagnant » pour chaque destination.

# UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La compétence agricole ainsi que le rôle d'autorité de gestion du FEADER sont exercées par les Régions de France.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2028, la Région Réunion intégrera ces prérogatives.

Dans cet intervalle, tout en préparant cette échéance, la collectivité poursuivra son soutien indirect au titre de ses différents domaines de compétences, agira dans la coordination des politiques publiques et sera aux côtés des acteurs de la production locale.

## I – PILOTER ET ACCOMPAGNER LE SECTEUR AGRICOLE

Visant la reprise de la compétence agricole au 1<sup>er</sup> janvier 2028, la Région Réunion renforcera son positionnement dans la gouvernance et le suivi du développement du secteur productif.

### **A – Structurer la gouvernance et le pilotage du secteur agricole**

La Région déjà actrice au sein des politiques publiques en faveur de la production locale alimentaire souhaite conforter sa démarche d'intégration de la compétence agricole dans la coordination des actions globales, territoriales et sectorielles dans un objectif de cohérence de l'action publique.

#### 1) Coordination institutionnelle avec le Conseil départemental et l'Etat

Dans le cadre de la coordination des politiques publiques, la Région affirmera son positionnement aux côtés de l'Etat et du Département au sein des différentes instances financières et structurelles.

C'est notamment en ce sens, qu'elle organisera en 2025 les « Etats généraux de la canne ».

Par ailleurs, elle participera au bilan annuel du Plan régional de souveraineté alimentaire signé en octobre 2023 pour l'ensemble des filières agricoles.

En outre, la collectivité agira, selon ses compétences actuelles et dans un cadre plus élargi, dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition santé. Plusieurs leviers feront l'objet d'une attention renforcée au sein de la gouvernance (protection du foncier agricole et de ses outils, veille sanitaire, optimisation des ressources, agrivoltaïsme, observatoire de l'alimentation...).

Enfin, la collectivité mènera une valorisation agricole de son foncier en zones A (agricole) et N (naturel)

#### **Impacts attendus en 2025 :**

Renforcement de la coordination des politiques publiques en faveur de la production alimentaire locale.

#### 2) Participation aux programmes partenariaux des territoires et des filières

Au sein des chartes de développement agricole et des plans alimentaires territoriaux (PAT) notamment, la Région participera au suivi de la mise en œuvre de ces différentes dynamiques territoriales dans le cadre de ses compétences actuelles ainsi qu'en perspective de la reprise de la compétence agricole au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Par ailleurs, se posera la question de l'animation des plans alimentaires territoriaux du Parc National dans le cadre du pilotage de l'Etat.

En outre, chaque filière de production agricole fera l'objet d'un suivi spécifique afin :

- D'actualiser leurs enjeux, contraintes et potentialités ;
- De valoriser leurs particularités, en vue de l'intégration de la compétence agricole en 2028.

### **Impacts attendus en 2025 :**

Amélioration du suivi des projets de territoires en lien avec la production alimentaire locale.

### **1) Préparation de l'intégration de la compétence agricole**

Reprenant le plein exercice de la compétence agricole au 1<sup>er</sup> janvier 2028, les études d'ordre juridique, organisationnel, financier, permettront de présenter les scénarii différenciés et de fixer le contour de la future organisation régionale.

En outre, sur la base de l'ambition souhaitée par la collectivité, la diversification de son futur champ d'interventions sera précisée grâce notamment à la prise en compte des besoins et enjeux locaux de production, à la capitalisation l'exercice actuel des Régions de France et des RUP...

Dans cette perspective, sera lancée l'étude ex-ante préalable indispensable à toute participation de l'Union Européenne aux instruments financiers dédiés aux entreprises agricoles.

Par ailleurs, certains aspects plus spécifiques pourront faire l'objet d'analyses dédiées telles que l'évolution des coûts d'investissement et de production, la gestion des ressources, l'évaluation des besoins de structuration et d'outils collectifs.

### **Impacts attendus en 2025 :**

Clarification du contour de la reprise de la compétence agricole.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Préparation de l'intégration de la compétence agricole	Taux d'avancement	30%	10%	30 %

## **B – Accompagner le secteur agricole**

La Région est engagée depuis plusieurs années dans la valorisation des produits réunionnais et la promotion de leur qualité sur le marché local mais aussi à l'export. L'évolution positive des distinctions et certifications permet une meilleure reconnaissance des savoir-faire locaux et de la diversité de nos productions et de nos terroirs.

### **1) Promotion de la production locale**

Lors du Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris, du 22 février au 5 mars 2025, La Région contribuera à la valorisation de la production locale grâce à sa participation au Village Réunion ainsi qu'au soutien à l'internationalisation des entreprises participantes (actions pilotées par la Direction de l'attractivité du territoire).

Localement, lors de la Foire de Bras-Panon prévue en mai 2025, la collectivité sur son stand mettra en valeur ses missions et celles des acteurs de l'économie sociale et solidaire auprès du grand public.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aide aux manifestations à caractère économique, pourront être soutenus des événements dédiés à la production alimentaire locale, aux terroirs et aux productions identitaires.

**Impacts attendus en 2025 :**

Valorisation du savoir-faire local et augmentation du chiffre d'affaires à l'exportation et à la Réunion des artisans participants au SIA.

**2) Suivi des démarches de certification/labellisation des opérateurs et/ou des projets de filières**

L'agriculture locale a engagé depuis plusieurs années la démarche de certification de sa production. On compte déjà 549 exploitations certifiées en Agriculture Biologique (AB), 400 exploitations qualifiées en Certification environnementale de niveau 2 (HVE 2) et 31 exploitations reconnues en Certification environnementale de niveau 3 (HVE 3).

Malgré ces chiffres publiés localement par IQUAE (Institut de la Qualité et de l'Agroécologie), le potentiel demeure important au sein des filières et pour les indépendants afin de contribuer à la qualité et de la sécurité alimentaire ainsi que d'améliorer la part de la production locale certifiée au sein des marchés publics.

Les diagnostics individuels ainsi que les actions collectives devraient permettre de conforter les démarches engagées d'accompagnement des systèmes productifs vers la certification.

**Impacts attendus en 2025 :**

Augmentation du nombre d'unités économiques certifiées.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Promotion de la production locale</b>	Nombre d'entreprises locales au Village de La Réunion au SIA	-	38	35
<b>Action 2 : Suivi des démarches de certification/labellisation des opérateurs et / ou des projets de filières</b>	Nombre de structures agricoles certifiées	-	549	560

**II – AMELIORER LA COMPÉTITIVITÉ**

Dans le cadre du SRDEII et afin d'augmenter la couverture des besoins alimentaires par des produits locaux, la collectivité régionale est aux côtés des acteurs économiques grâce aux financements qu'elle mobilise ainsi qu'à son soutien aux actions collectives.

**A – Renforcer le partenariat avec les producteurs et les filières des Industries Agroalimentaires (IAA)**

La Région Réunion intervient en faveur du développement agricole, agroalimentaire et agritouristique. Outre le financement des investissements productifs, la collectivité poursuivra l'animation du contrat de filière.

Enfin, les préconisations du CCEE sur le développement de l'agritourisme devraient aboutir à ses 1<sup>ers</sup> résultats.

**1) Soutien à l'investissement productif des IAA**

En 2025, la Région poursuivra son cofinancement en faveur des investissements des entreprises agroalimentaires dans le cadre de la fiche action 73.031 "Soutien aux outils agro-industriels" du FEADER 2023-2027. Le taux d'intervention varie entre 35 % et 65 %, en fonction de la taille de l'entreprise et le montant d'aide est plafonné à 2 M€.

Le co-financement de la collectivité régionale interviendra uniquement sur le secteur sucrier relevant d'entreprises/industries/structures ayant une activité agroalimentaire à caractère industriel.

Ce dispositif bénéficiera pour la période 2023-2027 d'une enveloppe d'environ 29,5 M€ avec une participation du FEADER autour de 80 %. Il est prévu d'engager une enveloppe annuelle de 2 M€ pour accompagner les projets des entreprises, en co-financement du FEADER.

### **Impacts attendus en 2025 :**

Soutien aux outils de production agro-alimentaires.

## **2) Suivi du contrat de filière agro-alimentaire**

Le contrat de filière agro-alimentaire poursuivra sa mise en œuvre, via l'animation des différents groupes de travail.

Celui-ci sera signé par la Région ainsi que les principaux partenaires porteurs des fiches-actions.

## **3) Soutien à la diversification agritouristique des exploitations**

Rappelons que l'agritourisme est un complément de l'activité principale d'une exploitation agricole, en zone agricole, avec la qualité d'exploitant agricole. Outre le confortement du revenu de l'agriculteur, sont visées la valorisation en circuit-court de la production de l'exploitation, ainsi que la promotion de la diversité des variétés produites, du patrimoine local et du savoir-faire de l'exploitant.

Suite aux préconisations du Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement (CCEE), les actions des groupes de travail partenariaux pourront aboutir aux premières valorisations en 2025.

Par ailleurs, chaque année, la Région publiera une cartographie des exploitations agritouristiques ainsi qu'une infographie de cette diversification d'activités.

Enfin, la collectivité déjà partie prenante aux instances réglementaires soutiendra dans le cadre donné aux demandes de diversification des exploitations existantes en termes d'urbanisme et de d'autorisations d'exercer.

### **Impacts attendus en 2025 :**

Clarification des données de la filière et du rôle des acteurs d'accompagnement.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Soutien à l'investissement productif des IAA</b>	Nombre de projets soutenus	5	3	8
<b>Action 2 : Soutien à la diversification agritouristique des exploitations</b>	Nombre d'exploitations agritouristiques en exercice	140	-	90

## **B – Améliorer la couverture des besoins alimentaires en produits locaux**

Dans un contexte de sécurisation alimentaire et de consolidation des exploitations, les actions relatives à un meilleur approvisionnement en produits locaux du marché alimentaire et de restauration collective sont soutenues par la puissance publique. L'accompagnement des initiatives en la matière conduit à favoriser la diversification des débouchés et l'amélioration des conditions de la production locale et de sa valorisation.

## 1) Amélioration de l’approvisionnement en produits locaux des lycées

La collectivité poursuivra ses efforts pour une meilleure intégration de la production locale agricole et agroalimentaire pour la confection des repas des lycéens. Dans ce cadre, les conventions « Viandes Péi » et la labellisation RUP des viandes locales seront des atouts dans la démarche d’ancrage de l’achat public.

### Impacts attendus 2025 :

Développement de l’économie locale par confortement de ce segment de marché, valorisation du patrimoine culinaire réunionnais, contribution à l’égalité sociale et nutritionnelle des lycéens.

## 2) Suivi des projets favorisant les leviers de production locale et de diversification des débouchés

Dans la perspective de souveraineté alimentaire et d’exercice de la compétence agricole en 2028, il est essentiel de suivre les projets des filières de l’amont à l’aval de la production.

Sur les facteurs de production, il pourra s’agir d’initiatives collectives ou individuelles en faveur de l’amélioration de la disponibilité des semences, de l’autonomie fourragère, de la protection des cultures et des cheptels, de la fertilisation organique, de la gestion des déchets, de la mutualisation de la main d’œuvre et des outils de production, etc.

En termes de diversification de débouchés, les projets pourront porter sur les nouveaux produits en direction des consommateurs mais aussi sur l’adaptation des outils de transformation ou l’apport de nouveaux process.

### Impacts attendus en 2025 :

Identification de nouveaux produits, performance des filières locales, diversification de la valorisation de la production locale sur le marché alimentaire et celui de la restauration collective.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l’action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Amélioration de l’approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées	Part des produits locaux agricoles ou transformés dans le volume de denrée des lycées	55%	60%	62 %

# SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Les industries de l'image composées des secteurs de l'audiovisuel, du cinéma et de la création de jeux vidéo font partie des secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de la « Nouvelle Economie ». Afin d'accompagner cette filière dans une nouvelle étape de développement et de structuration, la collectivité régionale porte trois projets structurants :

- La création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo ;
- La co-construction d'un contrat de filière ;
- La création d'un pôle territorial des industries de l'image et du son.

L'année 2024 a été consacrée à la préfiguration de ces projets. Leur mise en œuvre opérationnelle sera réalisée en 2025.

## I-ACCOMPAGNER L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

S'agissant d'interventions à inscrire dans la durée, la collectivité maintiendra son accompagnement en faveur des actions d'éducation à l'image. En effet, à l'heure où les cinémas de quartier laissent la place aux multiplexes, que les vidéos publiées sur les plateformes et consultées sur télévision, téléphone portable, tablette ou ordinateur remplacent progressivement le grand écran, il est important de faire bénéficier aux jeunes, citoyens de demain, de séances de cinéma authentiques et de films de qualité, faisant du cinéma un outil de lecture, de réflexion et de compréhension du monde et de la société. A ce titre, la collectivité maintiendra son accompagnement en faveur du dispositif Ciné-clubs, avec comme objectif d'augmenter le taux de fréquentation des séances. La Région poursuivra également le financement des ateliers kourmétraz, stages professionnalisant à destination des publics empêchés (jeunes de quartier prioritaires), favorisant ainsi leur insertion professionnelle grâce aux compétences acquises durant ces stages. Par ailleurs, elle poursuivra son accompagnement à la montée en compétences des professionnels locaux par le biais d'ateliers, masterclass organisés par la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, structure succédant à l'Agence Film Réunion.

### Impacts attendus en 2025 :

- Un développement de la culture du cinéma authentique et de qualité chez les jeunes générations ;
- Un engouement des jeunes générations aux métiers des industries de l'image.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Renforcer la citoyenneté des scolaires avec le cinéma comme outil de lecture et de compréhension du monde et de la société</b>	Nombre de lycées bénéficiant du dispositif « Ciné-clubs : cinéma et Citoyenneté »	26	19	19
<b>Action 2 : Initier les jeunes aux métiers des ICC et favoriser la transmission de connaissances</b>	Nombre de jeunes bénéficiant d'un stage de professionnalisation	92	53	92

## II – SOUTENIR LA CRÉATION AUDIOVISUELLE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DE JEUX VIDÉO

Pour consolider la place de La Réunion comme terre d'inspiration, de création et de talents, une action soutenue est indispensable, la Région maintiendra son fonds de soutien à l'audiovisuel et au cinéma, mis en œuvre en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) avec la poursuite de la dématérialisation de la gestion des demandes d'aides émergeant à celui-ci s'agissant de la gestion de la phase d'instruction et de conventionnement des projets. Elle poursuivra également le maintien de son fonds de soutien pour la création de jeux vidéo.

Par ailleurs, afin d'offrir un rayonnement international à l'île, la collectivité régionale initiera en 2025 des actions de coproduction de longs-métrages et de séries à ambition internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo. Enfin, elle assurera les échanges entre le secteur de l'audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéo afin de développer les collaborations inter-secteurs (film en réalité virtuelle et contenus interactifs, métaverse, cinématiques, transmédia, intégration de l'intelligence artificielle...).

### Impacts attendus en 2025 :

- Une reconnaissance de La Réunion comme destination incontournable dans la création audiovisuelle cinématographique et de jeux vidéo ;
- Un accès facilité des porteurs de projets au financement des projets et un raccourcissement des délais dans la mise à disposition des fonds ;
- Un nouvel écosystème dans la gouvernance des industries de l'image.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Renforcer la place de La Réunion comme terre d'inspiration, de création et de talents</b>	Nombre d'entreprises audiovisuelles soutenues	25	25	25
	Nombre de projets de jeux vidéo soutenus	10	14	10
	Dépenses locales générées par la production audiovisuelle et le cinéma soutenue (2025)	-	6 M€	11 M€
	Nombre de jours/hommes audiovisuel et cinéma	-	7 536	12 000
<b>Action 2 : Positionner l'île sur les projets à dimension internationale</b>	Nombre de films et de séries co-produits	3	-	3
	Organisation d'ateliers avec les professionnels de la filière	3	2	3

## III – ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FILMS ET DES JEUX VIDÉO PRODUITS LOCALEMENT

Dans une logique de démocratisation de l'accès aux productions locales, la Région continuera à soutenir les actions de diffusion culturelle comme l'organisation de la fête du court métrage qui permet au grand public de découvrir des œuvres cinématographiques de courtes durées locales, nationales et internationales.

L'animation du dispositif « Médiateurs de cinéma » sera également poursuivie afin de valoriser les films d'arts et essais ainsi que ceux tournés dans l'île lors de leur programmation en salles de cinéma. L'objectif pour 2025 sera de renforcer les liens avec les exploitants par une offre plus structurée et une meilleure communication afin d'attirer le plus grand nombre de jeunes.

La collectivité régionale maintiendra aussi son soutien à la production des films dans une politique de structuration de filière permettant une meilleure visibilité des films locaux par le grand public avec la possibilité pour les réalisateurs et producteurs locaux de bénéficier d'une rémunération assise sur les droits de diffusion.

En outre, pour positionner La Réunion en tant que chef de file des Industries Culturelles et Créatives dans la zone océan Indien, la Région continuera à accompagner la Kourmétragerie qui intervient pour la distribution de courts métrages locaux dans l'île, favorisant ainsi l'accès à la culture cinématographique au plus grand nombre, notamment grâce à des dispositifs innovants et gratuits tels que « Check ton ciné hors les murs », ainsi qu'au niveau international par le biais des festivals.

Par ailleurs, afin d'accroître la visibilité des films produits localement, La Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, dans la continuité des actions menées antérieurement par l'AFR, continuera en 2025 à projeter et à promouvoir les films réalisés à La Réunion, et notamment ceux soutenus dans le cadre de l'aide régionale dans un objectif de valorisation du territoire et des talents locaux.

De plus, la Région, en qualité de chef de file du développement économique, poursuivra l'accompagnement d'événements phares de la filière, tels que les festivals internationaux de films et les salons du jeu vidéo. Ces manifestations qui doivent être dotées d'un marché, contribuent, d'une part, à la structuration des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dans le domaine du cinéma et des jeux vidéo, et d'autre part, participent à la croissance économique et à l'attractivité du territoire.

L'ouverture à l'international, et en particulier à la zone océan Indien, sera privilégiée. La collectivité soutiendra ainsi la 2<sup>ème</sup> édition du Festival International du Film de l'Océan Indien (FIFOI) qui sera organisée en 2025 avec comme objectif d'inscrire La Réunion comme territoire de création, d'innovation, de développement cinématographique et audiovisuel et de tisser des passerelles de coopération avec les pays de la zone Indopacifique.

#### **Impacts attendus en 2025:**

- Une amélioration de la notoriété de l'île ;
- Une communication accrue auprès du grand public et des professionnels pour la promotion des savoir-faire locaux dans le secteur des industries de l'image.

#### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Démocratiser l'accès aux productions locales</b>	Nombre de villes accueillant la fête du court métrage	20	16	20
	Nombre de films accompagnés par des diffuseurs locaux	20	25	20
<b>Action 2 : Positionner La Réunion en tant que chef de file des ICC dans la zone océan Indien</b>	Nombre de films présentés à des diffuseurs, distributeurs et éditeurs nationaux et internationaux	70	78	75

# FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Plus résiliente en période de crise économique, mieux armée pour répondre aux défis climatiques, sociaux et environnementaux, solidaire et ancrée sur le territoire, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une alternative à l'économie traditionnelle fondée sur le profit et la rentabilité, alors que pour ses promoteurs, l'ESS c'est avant tout donner du sens au travail, être utile à la société, et avoir voix au chapitre dans le fonctionnement de l'entreprise.

A La Réunion, l'engagement de la collectivité régionale pour inscrire durablement l'ESS dans le paysage économique local est total. Celui-ci trouve sa pleine expression dans le cadre du SRDEII adopté en décembre 2022 (Priorité 2 - Vers une économie réunionnaise plus coopérative, plus inclusive et équitable), et revêt une importance particulière au regard de la situation économique particulièrement dégradée qui invite à poursuivre, voire amplifier l'accompagnement des acteurs/opérateurs de l'ESS et soutenir de manière encore plus vigoureuse l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'insertion par l'activité économique.

## I – SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET D'ENTREPRISES NON DÉLOCALISABLES

La détérioration de la situation économique de notre territoire commande que la collectivité régionale poursuive son intervention en direction des structures de l'ESS qui apportent un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets. Il s'agira en particulier de :

- consolider l'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et des structures de l'ESS ;
- favoriser l'émergence de modèles coopératifs et des structures de l'insertion par l'activité économique.

### **A – Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS**

La Réunion connaît un taux de chômage parmi les plus élevés du territoire national, notamment chez les personnes peu qualifiées. Pour ce public, la création d'entreprise est attractive car elle contribue à l'inclusion sociale et professionnelle. Le tissu économique réunionnais est d'ailleurs constitué majoritairement de TPE créées par ces personnes. S'agissant en particulier du champ de l'ESS, le constat est le même et n'est pas sans conséquence sur la gouvernance des structures.

Dans ce contexte, l'intervention des réseaux d'accompagnement technique et financier est cruciale pour soutenir les petites structures et assurer leur pérennité. Par conséquent, il est important de poursuivre la démarche de soutien et de consolidation de cette offre d'accompagnement et de la rendre plus visible.

#### **1) Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE**

Si depuis 2023, le financement des structures d'accompagnement technique et financier à la création ou reprise d'activité relève des fonds européens FEDER, la collectivité régionale a fait le choix de maintenir ses efforts en fonds propres sur un certain nombre de dispositifs d'accompagnement, non éligibles aux fonds européens. Il s'agit des accélérateurs « Emergence » et « Création » cofinancés par la Banque Publique d'Investissement (BPI) et destinés à accompagner des entrepreneurs en devenir ou déjà en activité, issus ou implantés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) par le biais d'un programme intensif à l'entrepreneuriat.

L'accélérateur « Emergence » accompagne les entrepreneurs en devenir sur le territoire de la collectivité régionale de la Réunion, de la phase de pré-projet jusqu'à la création effective, tandis que l'accélérateur « Création » accompagne, durant 12 mois, les créateurs ou repreneurs d'entreprise de moins de 24 mois d'existence en vue d'améliorer leur performance d'entrepreneur.

Ces dispositifs devraient concerner une cinquantaine de bénéficiaires.

### **Impacts attendus en 2025 :**

Renforcement et consolidation des structures de l'ESS et des TPE.

## **2) Consolider les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE**

Suite à l'étude « Ex Ante » réalisée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de la préparation de la programmation européenne 2021/2027, soulignant l'insuffisance de financement pour les produits de microfinance, la collectivité régionale a fait le choix d'inscrire dans la durée l'abondement des fonds de prêts des structures distribuant des micro-crédits et prêts d'honneur à destination des TPE et structures de l'ESS.

En ce qui concerne l'ESS, les fonds seront en priorité orientés vers le financement :

- de l'amorçage et la création de projets d'innovation sociale ;
- du besoin en fonds de roulement (BFR) et de certains projets d'investissement ;
- du haut de bilan adapté aux caractéristiques de l'ESS.

### **Impacts attendus en 2025 :**

Meilleure couverture des besoins en financement des TPE et structures de l'ESS.

## **3) Soutenir l'entrepreneuriat au féminin**

Selon diverses études, les femmes trouvent la motivation à créer une entreprise dans leur désir d'indépendance mais également dans la volonté de faire quelque chose de significatif ou encore la perspective de revenus supérieurs. Cette motivation survient en général lorsqu'elles sont en situation de chômage ou encore à la recherche d'une autre source de revenus.

Le choix de l'entrepreneuriat par les femmes reste encore trop souvent un choix par défaut et non un premier choix.

Aussi, augmenter la participation des femmes à la création d'entreprise constitue un véritable enjeu d'autonomisation et d'égalité réelle, particulièrement à La Réunion où elles sont davantage exposées à la précarité.

En 2025, la collectivité s'attachera à renforcer les actions participant à lever les freins à l'entrepreneuriat féminin, à savoir : l'accès aux financements, l'articulation des temps de vie et la peur de l'échec ou encore le syndrome de l'imposteur.

A cet effet, la collectivité prévoit de renforcer son intervention dans le cadre d'un nouveau « Plan d'Actions Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin (PAREF) ».

Elle envisage également de soutenir le déploiement du dispositif « Beelab » qui constitue une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes.

Enfin, afin de sensibiliser les femmes à la création d'entreprise, de contribuer à la valorisation de l'entrepreneuriat féminin et de susciter des vocations, la collectivité organisera un prix régional de l'entrepreneuriat féminin.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Levée des freins à l'entrepreneuriat féminin ;
- Multiplication des initiatives en matière d'entrepreneuriat féminin ;
- Plus grande autonomie financière des femmes réunionnaises.

#### **4) Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS**

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, les structures de l'ESS voient leur modèle économique fortement fragilisé.

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), dispositif public, permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Consciente de l'importance de ce dispositif et de son rôle dans la consolidation et la professionnalisation des structures de l'ESS, la Région confirme son soutien au DLA, aux côtés de l'Etat et de la Banque des Territoires. Ce dispositif devrait permettre non seulement des accompagnements individuels mais également des accompagnements collectifs, pouvant porter aussi bien sur l'évolution du modèle économique de la structure, la révision du projet associatif ou de l'offre de service, le renforcement de la stratégie financière, les ressources humaines (accompagnement à la fonction employeur), la mutualisation et le regroupement de structures, que sur la gouvernance et l'organisation interne.

##### **Impacts attendus en 2025 :**

- Renforcement et meilleur dimensionnement des projets stratégiques des structures de l'ESS ;
- Renforcement des modèles économiques des structures de l'ESS ;
- Consolidation et développement de l'emploi.

#### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Consolider les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE</b>	Abondement des fonds de prêts	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €
	Nombre d'entreprises financées	1 500	800	1 500
<b>Action 2 : Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS</b>	Nombre de structures bénéficiant d'un DLA	42	23	50

#### **B – Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique)**

L'intérêt d'accompagner, au côté de l'Etat, la remise en activité des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) n'étant plus à démontrer, il s'agira de proposer à ces publics engagés sur une période maximale de 24 mois, des parcours leur permettant de pérenniser leurs emplois. Cela passera par :

- le soutien aux programmes d'actions de groupements d'employeurs (GE) ou d'organismes dont le rôle consiste à accompagner l'émergence et le développement de structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), tels que l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (URSIAE), le Chantier Ecole et la Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) ;
- le soutien en investissement et en fonctionnement des entreprises d'insertion (EI) et coopératives en création ou en développement.

##### **1) Soutien à l'émergence des coopératives**

Si le modèle coopératif a largement fait ses preuves dans l'économie agricole réunionnaise, il reste encore trop peu utilisé dans les autres secteurs d'activité.

Le territoire disposant désormais d'un organisme spécialisé dans l'accompagnement des coopératives, la collectivité régionale souhaite soutenir ce modèle porteur de valeur d'entraide, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité qui favorise l'ancrage territorial. Elle prévoit ainsi l'élaboration d'un cadre d'intervention permettant le financement d'investissements portés par des coopératives en création ou développement (société coopérative d'intérêt collectif – SCIC / Société coopérative et participative – SCOP).

**Impacts attendus en 2025 :**

- Déploiement de modèles alternatifs favorisant la solidarité économique et l'ancrage territorial
- Développement de l'inclusion sociale.

**2) Soutien à l'émergence des structures de l'IAE**

Si la Région a apporté, durant ces dernières années, un soutien régulier et croissant aux structures porteuses d'ACI, il est important qu'elle puisse également renforcer d'autres dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

En 2025, la collectivité va maintenir son effort en matière d'ACI mais va également favoriser la création d'Entreprises d'Insertion par deux moyens :

- Directement : en proposant un cadre d'intervention visant le soutien en investissement et en fonctionnement des entreprises d'insertion (EI);
- Indirectement : en accompagnant l'implantation de la tête de réseau Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) qui a pour mission de créer un environnement favorable à la création et au développement d'EI.

**Impacts attendus en 2025 :**

-L'inclusion sociale : remise en situation de travail de personnes éloignées de l'emploi

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Soutien à l'émergence des coopératives</b>	Nombre de SCIC/SCOP financées	2	-	4
<b>Action 2 : Soutien à l'émergence des structures de l'IAE</b>	Nombre d'ACI financés	60	10	60
	Nombre d'EI et GE financés	6	1	6

**II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE**

Conjuguant développement économique, lutte contre l'exclusion, transition écologique et participation citoyenne, l'ESS est en mesure d'apporter des réponses pertinentes aux besoins économiques, sociaux, et environnementaux du territoire, à condition d'inscrire ses modes d'intervention dans un caractère de durabilité et de renforcer, par ailleurs, son attractivité sur l'ensemble du territoire afin de rendre plus visible et plus lisible son utilité sociale.

**A – Promouvoir le développement durable dans l'ESS**

**1) Développer l'achat socialement et environnementalement responsable**

La commande publique représente un levier puissant pour l'économie d'une façon générale et plus spécifiquement pour l'emploi. L'achat socialement responsable permet, quant à lui, d'intervenir de façon ciblée et de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

Depuis quelques années la collectivité régionale fait appel à un « facilitateur » qui l'accompagne dans la rédaction des clauses sociales pour certains de ses marchés (quantification des objectifs d'insertion, conseil sur le choix des critères, rédaction des clauses) et dans le suivi des marchés « clausés » (suivi des entreprises attributaires, contrôle de l'exécution des clauses, évaluation annuelle).

Cet accompagnement se poursuivra en 2025, en se renforçant notamment sur le volet écologique et sur la partie animation du SPASER. Un effort particulier devra être fait sur la sensibilisation des services au SPASER, le développement des compétences en matière d'achat durable ainsi que sur le suivi du plan d'action.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Création d'une dynamique territoriale volontaire en faveur d'un développement économique et écologique responsable ;
- Accessibilité des structures de l'ESS à la commande publique ;
- Montée en compétence des acteurs économiques du territoire en matière de commande publique.

### **2) Renforcer les politiques de développement local durable**

La collectivité régionale s'est engagée depuis quelques années à accompagner l'émergence de filières, dont certaines en lien avec la transition écologique ou l'économie circulaire. L'accompagnement de ces filières, qui bien souvent favorisent le lien entre l'économie classique et l'Economie Sociale et Solidaire, se poursuivra en 2025.

En parallèle du soutien à l'émergence de filières porteuses, la collectivité prévoit d'accompagner la création du « Hub de l'ESS ». Au travers de ce projet, il s'agit de créer des conditions favorables à l'installation d'un nouveau dynamisme au service des habitants et d'une meilleure qualité de vie pour tous, ainsi que de favoriser d'autres manières de consommer et de travailler, plus vertueuses, plus responsables et plus solidaires.

Le Hub a pour vocation de développer de l'activité économique sur le territoire et pour le territoire, d'accompagner au mieux les personnes et les projets afin de favoriser pour tous de meilleures conditions de vie et créer du lien social.

Centré sur le réemploi, la récupération, la réutilisation et le reconditionnement, le hub de l'ESS se dote d'une volonté de développer des activités au cœur de l'économie circulaire et ambitionne d'être une vitrine pour l'ESS.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Création d'une dynamique de coopération entre les acteurs ;
- Plus grande visibilité des acteurs de l'ESS et de l'économie circulaire.

### **3) Contribuer au développement de l'économie circulaire**

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Celui-ci permet d'identifier les actions pour les filières locales d'économie circulaire à structurer, et d'orienter les appels à projets. La priorisation et l'animation des actions sont prévues dans le cadre de prestations confiées à NEXA. L'aide à l'investissement pourra se faire via le FEDER et ou des appels à projets Région/ADEME.

En 2025, la collectivité régionale donnera la priorité aux actions suivantes :

- L'accompagnement à la création et la structuration des acteurs de l'économie circulaire. Cela s'inscrira en grande partie dans le cadre de la fiche action FEDER. ;
- La réalisation d'un cadre d'intervention permettant aux entreprises de se faire financer des études de faisabilité ;
- Le pilotage et suivi de l'activité de NEXA en lien avec les actions du PRAEC ;

- Le suivi du déploiement et des résultats atteints sur le territoire par le Elargie des Producteurs (REP), en lien avec l'ADEME et la DEAL qui doivent assurer un contrôle renforcé de leurs actions notamment pour la filière « Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) » ;
- L'adhésion de la collectivité au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement) et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) ;
- La démocratisation de l'économie circulaire par le biais d'actions de sensibilisation lors d'événements tels que la Semaine Européenne du Développement Durable ou encore la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, mais aussi en établissant une cartographie des acteurs et en recensant les bonnes pratiques.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Modification des modes de consommation ;
- Diminution des déchets /Accroissement du réemploi, du recyclage, de la réutilisation.

#### **4) Étudier la mise en place d'une Monnaie Locale Complémentaire Citoyenne (MLCC)**

Une monnaie locale complémentaire citoyenne aurait pour objectifs de relocaliser l'économie réunionnaise, de dynamiser et soutenir la production locale, de flécher la consommation vers le local, et ainsi créer du lien social, économique et solidaire.

Un projet a émergé, dans un premier temps sur le Territoire de l'Ouest, à titre expérimental. Il conviendra d'analyser la pertinence de mettre en place une Monnaie Locale Complémentaire Citoyenne (MLCC) avec divers partenaires, avec un éclairage étude coût/avantage et une évaluation d'expériences sur le territoire national.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Relocalisation de l'économie réunionnaise ;
- Dynamisation de la production locale.

#### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Développer l'achat socialement et écologiquement responsable</b>	Nombre de marchés « clausés »	30	-	30
<b>Action 3 : Contribuer au développement de l'économie circulaire</b>	Nombre de filières REP à la Réunion	Nouvel indicateur		1 filière supplémentaire
<b>Action 4 : Lancer une Monnaie Locale complémentaire</b>	Nombre de magasins agréés sur le Territoire Ouest	Nouvel indicateur		A déterminer en fonction de la suite donnée

### **B – Faire de l'ESS une priorité partagée**

L'année 2025 verra la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS), et son déploiement sur l'ensemble du territoire : renforcer son attractivité, accroître sa visibilité, favoriser son essaimage constitueront autant de défis à relever dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'ensemble des parties prenantes.

#### **1) Promouvoir l'ESS**

Si la collectivité a pour ambition que l'ESS et les valeurs qu'elle porte, prennent toute leur place sur notre territoire, il est indispensable au préalable de les rendre lisibles et visibles.

En effet, l'ESS reste encore le « pré carré » d'une minorité et si l'objectif est sa saisie, alors il est urgent de la promouvoir.

C'est la raison pour laquelle la collectivité soutiendra en 2025 des actions favorisant la valorisation de l'ESS et renforçant son attractivité. La collectivité doit contribuer à mettre en lumière les initiatives porteuses de sens, de solidarité, de développement harmonieux pour le territoire. Il s'agira notamment d'accompagner des actions de communication, mais aussi des initiatives territoriales (tels des marchés éphémères de l'ESS) permettant de rendre accessibles les produits et services de l'ESS mais aussi de construire une identité collective de l'ESS réunionnaise.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Plus grande visibilité de l'ESS ;
- Appropriation de l'ESS par le grand public.

### **2) Favoriser la synergie entre l'économie classique et l'ESS**

En 2025, la collectivité souhaite accompagner, aux côtés de l'Etat, le dispositif « Pôle Territorial de Coopération Économique » (PTCE). Outils d'impulsion de dynamiques locales et citoyennes, ces pôles sont notamment des points d'ancrage pour le déploiement d'actions au plus proche des publics de l'ESS. Ces espaces doivent permettre également aux acteurs une meilleure interconnaissance et facilite les synergies. Ils sont envisagés comme des espaces de dialogue et de partage entre les entreprises de l'ESS mais aussi avec les entreprises classiques et le grand public.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Renforcement de la coopération entre les différents groupes d'acteurs présents sur le territoire.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Promouvoir l'ESS</b>	Nombre de marchés de l'ESS		Nouvel indicateur	4
<b>Action 2 : Favoriser la synergie entre l'économie classique et l'ESS</b>	Nombre de PTCE soutenus		Nouvel indicateur	4

# PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Les orientations budgétaires 2025 de la Région Réunion dans le secteur de la coopération régionale et institutionnelle et des relations internationales s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques définies par la mandature pour l'ouverture de La Réunion à l'international.

Cette stratégie d'ouverture s'appuie :

- d'une part, sur la relance de notre politique de coopération à travers notamment le nouveau programme INTERREG VI océan Indien ;
- d'autre part, sur la mise en place d'une diplomatie à l'échelle territoriale.

## 1- Le déploiement du programme INTERREG VI OI

Instrument majeur de la politique de coopération régionale de la collectivité, le programme opérationnel (PO) INTERREG VI océan Indien est désormais bien lancé et connaît un démarrage dynamique. 78 dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction. Ils concernent notamment des projets multi-pays.

Cette tendance, qui révèle une notoriété certaine du programme, sera en 2025 à conforter afin de franchir pour la Région, Autorité de gestion, le premier palier en termes de dégagement d'office (DO). 3,8 M€ devront en effet être certifiés. L'objectif pour la Direction opérationnelle de la Coopération régionale (DOCR), et en particulier son service Animation Interreg, sera en conséquence de :

- Contribuer activement à la formulation des avis sollicités par les services instructeurs, conformément au nouveau dispositif de gestion ;
- Mettre en œuvre une démarche en matière d'animation visant à renforcer l'accompagnement des opérateurs, la gouvernance du PO ainsi que la valorisation des actions. Il s'agira aussi de poursuivre le travail engagé auprès des associations porteuses de projets dits de petit format.

La démarche engagée, visant à renforcer la dynamique territoriale autour de la coopération, et à appuyer l'émergence de programmes et de projets portés par la collectivité, sera par ailleurs accentuée.

Il est à noter également que l'année 2025 sera une étape importante pour la collectivité en matière de gestion de fonds européens FEDER/INTERREG avec la gestion d'une enveloppe de fonds d'aide au développement de l'Union européenne (NDICI). La préparation de la programmation post-27 sera également amorcée en 2025.

## 2- La coopération institutionnelle et les relations internationales

La mise en place d'une diplomatie à l'échelle du territoire devra notamment se traduire pour notre collectivité par :

- Une participation accrue à des événements de portée internationale, dans le cadre bilatéral et multilatéral ;
- La poursuite de l'intégration des différents réseaux de la coopération française et européenne (Afrique australe et orientale ; pays membres de la Commission de l'océan Indien (COI), etc.) ;
- L'accueil de délégations d'importance et l'organisation d'événements d'envergure internationale à La Réunion ;
- L'organisation de déplacements officiels, à caractère politique, dans les pays de la zone ;

- La conclusion d'accords internationaux au titre de la loi d'orientation pour Letchimy ;

- La participation plus décisive de La Réunion aux organisations régionales de la zone (COI ; Association des pays frontaliers de l'océan Indien (IORA) ; Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; Union africaine (UA)).

## **I – FAVORISER L'INSERTION RÉGIONALE DE LA RÉUNION EN DYNAMISANT LE PROGRAMME INTERREG VI OCÉAN INDIEN ET EN RENFORCANT L'APPROCHE PAR LES PROJETS**

La première orientation de travail devra permettre de renforcer l'insertion régionale de La Réunion :

- en dynamisant le programme Interreg VI océan Indien ;
- en renforçant l'approche par les projets.

### **A – Dynamisation de l'animation du programme Interreg VI océan Indien**

La dynamisation de l'animation du programme Interreg VI océan Indien se matérialisera à travers des actions qui auront pour objectifs de :

- Contribuer activement à l'émergence de projets Interreg ;
- Renforcer la gouvernance du programme Interreg VI océan Indien ;
- Valoriser les projets et les ateliers Interreg ;
- Concrétiser l'articulation des fonds Feder-Interreg et NDICI ;
- Préparer la programmation post 27.

#### **1) Contribuer activement à l'émergence de projets Interreg**

L'accent sera mis sur le renforcement des accompagnements (individuels et collectifs) au bénéfice des porteurs de projets émergeant notamment sur des fiches à dynamiser (économie, éducation, sport, coopération agricole, projets de petit format).

Aussi, la réflexion relative aux travaux sur le préfinancement des projets Interreg sera approfondie.

Le traitement des avis sollicités par les services instructeurs dans le cadre de l'instruction des projets Interreg devra apporter une réelle plus-value en matière de coopération. Seront associées à ce travail les antennes ainsi que la Direction déléguée à la Coopération institutionnelle et aux relations internationales (DDCIRI) en charge de la politique multilatérale. Pour mémoire, 60 avis ont été à ce jour formulés, liés à la publication des premiers appels à manifestation d'intérêt (AMI).

La démarche engagée avec les opérateurs du secteur de la recherche/innovation et de la formation favorisant la conclusion d'accords cadre (cf. CIRAD, IRD, France Volontaires, France Education Internationale, ALEFPA) devra être poursuivie et élargie à d'autres acteurs.

#### **2) Renforcer la gouvernance du programme Interreg VI océan Indien**

En 2025, seront organisés :

- un atelier « Gouvernance » associant nos points focaux Interreg à La Réunion en marge du Comité de suivi Interreg ;
- des ateliers « Gouvernance » nationaux, dans les quatre pays partenaires suivants : Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles (en lien étroit avec les antennes de la Région) .

Pour les autres pays partenaires, des sessions d'information via des visioconférences pourront être proposées et organisées en lien avec les postes diplomatiques.

### 3) Valoriser les projets et les ateliers Interreg

Cette valorisation se déclinera dans le cadre des actions de communication externe et interne de la collectivité et mobilisera donc les supports appropriés tels que :

- Interview et courts films diffusés dans des magazines TV et sur les réseaux sociaux de la collectivité ;
- Publications sur les réseaux sociaux et flash d'information de la Région, des partenaires institutionnels et des opérateurs de coopération bénéficiaires de fonds Interreg.

L'objectif en 2025 sera, en cohérence avec la valorisation des projets FEDER, et en lien étroit avec la Direction de la Communication, de renforcer la communication sur les projets INTERREG, et au-delà, sur l'ensemble des projets de coopération.

### 4) Concrétiser l'articulation des fonds FEDER/Interreg et NDICI

La phase de conception du process de gestion achevée, l'année 2025 correspondra à la mise en œuvre effective de la gestion d'une enveloppe de fonds NDICI, qui pourra se combiner avec des fonds Interreg. Ce qui impliquera, en lien avec la DGA Europe, de procéder à la modification de l'actuel programme, et de lancer l'appel à projets ad-hoc FEDER-NDICI en vue de la sélection des opérateurs. L'enveloppe allouée à l'Autorité de gestion est de 5 M€.

### 5) Préparer la programmation post-27

Il s'agira, à travers une activité de veille et de participation aux ateliers organisés par l'ANCT et la Commission européenne de suivre attentivement et de contribuer activement aux travaux relatifs à la programmation post-27 (propositions réglementaires et stratégiques, etc).

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Contribuer activement à l'émergence de projets Interreg</b>	Nombre de projets accompagnés	-	70	80
	Nombre d'ateliers collectifs	-	2	3
	Nombre d'avis « Coopération » formulés	-	60	50
	Nombre d'accords-cadres signés	-	2	2
<b>Action 2 : Renforcer la gouvernance du programme Interreg océan Indien</b>	Nombre d'ateliers à La Réunion	-	1	1
	Nombre d'atelier dans les pays tiers	-	-	4
	Nombre de session d'information en ligne	-	-	4
<b>Action 3 : Valoriser les projets et les ateliers Interreg</b>	Nombre d'actions de communication interne et externe	-	11	12
<b>Action 4 : Concrétiser l'articulation des fonds FEDER-Interreg et NDICI</b>	Nombre d'ateliers de gestion	-	5	5
	Nombre d'appel à projets	-	-	1
	Nombre de projets cofinancés	-	-	2
<b>Action 5 : Préparer la programmation post-27</b>	Nombre d'ateliers de gestion	-	2	3

\*Nouveaux indicateurs 2025

## **B – Renforcement de la dynamique de projets**

La deuxième orientation sera, dans le prolongement des actions amorcées, de renforcer la dynamique de projets. Les actions envisagées auront pour but de :

- contribuer à la dynamisation du territoire de La Réunion autour de la coopération ;
- soutenir le développement de partenariats de coopération décentralisée ;
- concevoir et développer des projets structurants.

### **1) Contribuer à la dynamique du territoire de La Réunion autour de la coopération**

La collectivité organisera en 2025 des sessions d'information en direction des acteurs institutionnels et des opérateurs de la coopération en vue de partager les orientations et les priorités fixées par la feuille de route de la coopération. Celles-ci pourront, par exemple, se faire dans le cadre d'instances telles que la plateforme de coopération de la France dans l'océan Indien (PCFOI), le comité stratégique de l'internationalisation de l'économie (COSIE), ou encore le comité de suivi Interreg.

L'appui aux porteurs de projets, en particulier les porteurs associatifs de projets dits de petit format et les collectivités volontaires, se poursuivra en lien avec la Conférence inter-régionale des réseaux multi-acteurs (CIRRMA) avec l'organisation de deux ateliers.

Un des résultats attendus de cette démarche est de susciter l'intérêt des acteurs pour la mise en place d'une structure partenariale fédérative au service d'une politique de coopération à l'échelle du territoire de La Réunion mieux coordonnée et plus efficiente.

### **2) Soutenir le développement de partenariats de coopération décentralisée**

La mise en place de partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités locales des pays environnants permet de structurer la politique de coopération de la collectivité. Des accords ou des déclarations d'engagement ont été ainsi conclus dans des pays prioritaires tels que Madagascar avec les régions du Sud (Androy, Anosy) et de l'Ouest (Boeny) ; et le Mozambique avec la Ville de Quelimane.

Les premières actions ont été engagées dans les régions de Boeny et de l'Androy, en particulier dans les secteurs du développement agricole, de la formation et de l'éducation.

L'objectif sera donc l'an prochain de consolider celles-ci et de finaliser les programmes d'action avec la région Anosy et la Ville de Quelimane, en lien avec la Ville de St Paul co-signataire.

Des missions préparatoires seront par ailleurs programmées en vue de renouer les liens avec l'île Rodrigues et la province du Kwazulu-Natal en Afrique du Sud.

### **3) Concevoir et développer des projets structurants**

La démarche de conception et de développement de projets structurants pourra s'inscrire dans le cadre de partenariats avec des opérateurs de coopération attitrés ou d'une maîtrise d'ouvrage directe de la collectivité. Elle permettra ainsi de mettre en œuvre des projets prioritaires en déclinaison notamment des partenariats institutionnels conclus par la Région. (cf. Accord-cadre avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ; accords de coopération décentralisée).

L'année 2025 marquera ainsi le démarrage du programme d'appui au développement agricole et rural de la région Boeny avec le lancement des travaux du lycée agricole et technique de Besely, situé dans les environs de Majunga, grâce au concours financier de l'Agence française de développement (AFD) et de la Région.

La priorité sera apportée, à travers la mobilisation de la cellule de projets, à l'émergence de projets structurants en matière d'appui à la francophonie, d'autonomisation des femmes, de sport/développement et d'agro-écologie.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Contribuer à la dynamisation du territoire</b>	Nombre d'ateliers d'information collective	-	3	3
<b>Action 2 : Soutenir le développement de partenariats de coopération décentralisée</b>	Nombre d'accords-cadres signés ou en préparation	-	2	2
	Nombre de missions organisées	-	-	2
<b>Action 3 : Concevoir et développer des projets structurants</b>	Nombre de projets structurants en préparation	-	1	2

## II – POURSUIVRE LA STRATÉGIE DE DIPLOMATIE TERRITORIALE

### A – Le déploiement de la stratégie de diplomatie territoriale

L'année 2025 verra la poursuite des initiatives menées par notre collectivité pour mettre en œuvre sa stratégie de diplomatie territoriale. Cette démarche sera menée en complémentarité des grandes stratégies définies par la France (stratégie Indopacifique) et l'Europe (Global Gateway), et s'inscrira également en parfaite cohérence avec les initiatives récentes (mesure 54 du Comité interministériel des Outre-mer (CIOM), Etats généraux de la diplomatie) visant à associer davantage les collectivités d'Outre-mer à la politique étrangère de la France.

La collectivité continuera ainsi à affirmer son rôle en tant qu'acteur clé de la coopération régionale dans l'océan Indien et en Afrique australe et orientale, tout en renforçant ses liens à l'échelle internationale.

Cette stratégie se déclinera en plusieurs actions concrètes visant à accroître l'influence de La Réunion, et donc de la France, sur la scène diplomatique régionale et internationale.

#### 1) Participer à des évènements d'envergure internationale

La participation de La Réunion à des événements internationaux, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, seront de nature à renforcer notre visibilité sur la scène régionale et internationale.

En 2025, il s'agira pour la Région Réunion de participer à plusieurs rencontres de haut niveau, dans le cadre des instances des organisations régionales de la zone (COI, IORA) ou d'autres rencontres (séminaires, forums, etc.) auxquelles notre collectivité serait conviée.

Chaque événement représente pour la Région une opportunité d'élargir son réseau de partenaires et de présenter les atouts de notre île en matière de développement territorial.

#### 2) Organiser des déplacements officiels à caractère politique

Les déplacements officiels à l'étranger constituent un levier important pour la diplomatie territoriale menée par la Région Réunion. Ces déplacements servent non seulement à consolider des relations existantes, mais aussi à ouvrir de nouvelles perspectives de coopération.

En 2025, des missions seront organisées vers des pays représentant un intérêt stratégique dans notre politique de coopération régionale : Union des Comores, Mozambique, Afrique du Sud (Kwazulu Natal). Par ailleurs, et après l'accueil à la Région en 2024 de l'Ambassadeur de Chine à Paris, un déplacement pourrait être envisagé en 2025 afin de renouer les liens avec ce vaste pays qui avaient été rompus lors de la crise liée au Covid-19 – ce qui supposera d'identifier au préalable le bon partenaire.

Ces visites auront pour objectif de renforcer les liens politiques et économiques avec ces pays, tout en explorant des possibilités d'accords bilatéraux et de coopération.

### **3) Conclure des accords internationaux**

Outre le cadre défini par le programme INTERREG VI, l'action extérieure de la Région s'inscrit dans le cadre juridique fixé, d'une part, par le droit commun relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales françaises, et, d'autre part, par le droit spécifique aux régions d'Outre-mer (loi d'orientation pour l'Outre-mer, loi Letchimy), permettant à la Région de conclure des accords de coopération au nom du gouvernement français.

Au titre de ces possibilités, et dans le prolongement des discussions qui ont eu lieu en 2024, notre collectivité pourra conclure des accords-cadres bilatéraux, en particulier avec Madagascar et les Seychelles (sur le plan culturel). Suite également à l'accueil à La Réunion en 2024 de l'Ambassadeur de Namibie à Paris, la piste de la signature d'un accord avec ce pays d'Afrique australe devra être explorée.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, il pourrait être envisagé la conclusion d'un accord avec la Province du Kwazulu Natal en Afrique du Sud.

Préalablement à la signature de ces différents textes, il conviendra d'identifier les actions concrètes qui pourraient en découler et qui pourraient notamment faire l'objet d'un financement au titre du programme INTERREG.

### **4) Participer aux instances des organisations régionales**

L'implication de La Réunion dans les instances régionales sera poursuivie et amplifiée.

Notre collectivité devra prioritairement participer aux instances suivantes :

- Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) ;
- Sommet des Chefs d'État ou de gouvernement de la COI (si celui-ci ne se tient pas fin 2024) ;
- Conseil des ministres de l'IORA (Indian Ocean Rim Association) ;
- instances de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Cette présence devra permettre à notre collectivité de prendre part activement aux débats régionaux et de promouvoir ses intérêts dans ces enceintes stratégiques.

Il conviendra également, autant que possible, de participer aux programmes/projets mis en œuvre par ces organisations : COI (formation professionnelle/mobilité, innovation/recherche, industries culturelles et créatives, etc.) ; IORA (observation des cétacés, Centre de ressources touristiques, etc.), CEA (économie bleue).

### **5) Mettre en place un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité**

La Région dispose de plusieurs antennes de représentation dans les pays de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, Union des Comores). Ces antennes étaient jusqu'à présent caractérisées par la diversité de leurs missions et la pluralité des statuts des responsables en poste au sein de ces représentations.

Afin d'harmoniser ces différentes situations, en particulier dans le cadre de nouveaux recrutements, de sécuriser juridiquement l'affectation de ces agents à l'étranger et de faciliter l'exercice de leurs missions, un travail a été initié en 2024 et devra être poursuivi en 2025, afin de mettre en place un véritable statut pour nos agents en poste à l'étranger.

Notre démarche devra s'inscrire dans la réflexion actuellement menée au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et qui devrait se traduire par un texte réglementaire, visant à mettre en conformité, avec les dispositions légales existantes (loi de 2011, loi Letchimy), l'affectation d'agents des collectivités territoriales à l'étranger.

## **6) Accueillir des délégations d'importance et organiser des événements d'envergure internationale à La Réunion**

L'accueil de délégations et l'organisation d'événements internationaux à La Réunion demeureront des axes forts de la diplomatie territoriale en 2025.

La collectivité prévoit ainsi d'organiser plusieurs événements :

- Conférence des femmes d'Afrique australe et orientale et de l'océan Indien ;
- Accueil de personnalités / délégations étrangères des pays partenaires ;
- Séminaire co-développement au second semestre.

Ces rencontres offriront une plateforme idéale pour promouvoir l'expertise réunionnaise et consolider les partenariats internationaux.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Participer à des événements d'envergure internationale</b>	Nombre d'événements internationaux dans lesquels la collectivité est impliquée	-	-	3
<b>Action 2 : Organiser des déplacements officiels à caractère politique</b>	Nombre de déplacements officiels	-	-	2
<b>Action 3 : Conclure des accords internationaux</b>	Nombre d'accords en préparation ou conclus	-	-	2
<b>Action 4 : Participer aux instances des organisations régionales</b>	Nombre de réunions au sein d'instances d'organisations régionales	-	-	4
<b>Action 5 : Mettre en place un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité</b>	Statut d'expatrié mis en place	-	-	1
<b>Action 6 : Accueillir des délégations d'importance et organiser des événements d'envergure internationale à La Réunion</b>	Nombre de délégations étrangères et/ou d'événements internationaux accueillis	-	-	4

*\*Nouveaux indicateurs 2025*

# LE NUMERIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES

La Stratégie Régionale Numérique a été coconstruite lors d'ateliers de travail réunissant les principaux partenaires de la Région et a été adoptée en Commission Permanente de la Région le 22 septembre 2023.

Ce document cadre repose sur 4 axes d'intervention et 12 objectifs à l'horizon 2030 :

- Axe 1 : Le numérique pour une société solidaire et inclusive ;
- Axe 2 : Le numérique au service du développement économique ;
- Axe 3 : Le numérique pour un territoire résilient ;
- Axe 4 : Maîtriser les enjeux de la DATA et de l'IA.

Cette année 2024 a été consacrée à la déclinaison de cette stratégie dans le cadre d'une révision du contrat de filière numérique et au moyen de techniques d'intelligence collective. A cet effet, 4 Comités de filière Numérique et 4 ateliers se sont tenus en présentiel ou par visioconférence entre les mois de mars et juillet 2024. Ce travail a été effectué en mutualisation pour partie avec les travaux menés par le SGAR sur la feuille de route France Numérique Ensemble.

Une mission de développement de la stratégie régionale de cybersécurité a été confiée en juillet 2023 à la région Réunion THD, comportant deux projets principaux :

- La mise en place d'un centre de ressources en cybersécurité incluant un centre de réponse à incidents ;
- Le pilotage et la coordination du projet de pôle européen d'innovation numérique (EDIH) en cybersécurité porté en consortium avec 5 partenaires.

## I – METTRE EN ŒUVRE LA NOUVELLE STRATÉGIE NUMÉRIQUE ACTUALISATION ET DÉCLINAISON DU CONTRAT DE FILIÈRE

Si La Réunion figure dans le peloton de tête des territoires les mieux connectés de France, l'illectronisme concerne quand même plus de 16% de la population. Le numérique inclusif et accessible à tous reste donc une priorité comme offrir à chacun la possibilité de se former dans ce domaine.

Dans le même temps, il importe aussi d'accompagner la transformation numérique du territoire en appuyant la montée en compétences des acteurs économiques dans le cadre de la digitalisation de leurs activités.

Les autres enjeux concernent une résilience accrue face à la cyber malveillance, une transition vers un numérique responsable, caractérisée par une trajectoire de sobriété numérique clairement définie. Il convient également de maîtriser les enjeux des données et de saisir les opportunités de l'intelligence artificielle, tout en relevant ses défis.

Tel est donc le périmètre dans lequel le prochain contrat de filière sera décliné.

Il sera proposé à l'association Digital Réunion d'animer les réunions du Comité de Filière Numérique, de suivre l'évolution des fiches actions, de tenir un tableau de bord de suivi.

### Impacts attendus en 2025 :

- Une nouvelle feuille de route stratégique ;
- Une plus grande digitalisation de l'activité des opérateurs privés et publics.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique</b>	Adoption et déclinaison de la Stratégie	Stratégie rédigée et mise en œuvre	100 %	-
<b>Action 2 : Actualisation et déclinaison du contrat de filière</b>	Signature du contrat actualisé	Contrat signé	80 %	2 réunions du Comité de filière numérique
<b>Action 3 : Ateliers Territoriaux Numériques</b>	Nombre d'ateliers par an	4	2	4

## II – POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Les opérateurs privés ont activement déployé la fibre optique à La Réunion.

Ils ont cependant délaissé les territoires les moins rentables. La Région Réunion a donc créé la régie Réunion THD qui a déployé de la fibre optique sur 6 communes entières (Cilaos, Salazie, Saint-Philippe, Sainte-Rose, Les Avirons, l'Entre-Deux). Elle a également complété les écarts de Saint Louis (Les Makes, Bellevue et Petit Serré). Cette complémentarité entre déploiements privés et publics place La Réunion au 3<sup>ème</sup> rang des régions les mieux fibrées avec 93% du territoire éligible au très haut débit en fibre optique.

Il convient désormais d'améliorer la résilience du territoire sur le plan numérique tout en préservant notre souveraineté et en renforçant la concurrence. Réunion THD sera mobilisée pour porter, avec l'ensemble des opérateurs volontaires, un projet de nouveau câble sous-marin en préparation de l'obsolescence prochaine du câble SAFE.

Avec 93 % du territoire désormais éligible au très haut débit en fibre optique, de nouveaux usages pourront se développer pour les entreprises tels que : les outils collaboratifs en ligne, l'accès aux services cloud et le télétravail notamment. L'égalité numérique est renforcée, notamment dans les zones rurales.

L'extension de la fibre optique ouvre la voie à une société plus connectée et innovante, en offrant des opportunités égales d'accès aux services numériques, à la formation et à l'information.

### Impacts attendus en 2025 :

- Un projet THD achevé permettant une meilleure connectivité pour tous ;
- Un développement de nouveaux usages du numérique.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique</b>	Finaliser le projet de déploiement du THD pour atteindre une couverture complète en 2024	96%	98%	100%

## III – SOUTENIR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ORGANISATIONS ET DE LA POPULATION

### A- Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière

Les dispositifs FEDER, cofinancés par la Région continueront à soutenir la création et le développement des entreprises du secteur du numérique, dans une démarche de dynamisation de l'offre de service numérique à La Réunion.

La poursuite de la mesure consacrée à l'accompagnement de la transition permettra la reconduction du soutien aux projets portés par des sociétés hors du secteur numérique, visant à améliorer leur productivité et à développer davantage la digitalisation de leur processus par le biais d'investissements matériels et immatériels.

Enfin, le dispositif « Kap Numerik » fera l'objet d'une évolution dans ses modalités afin de répondre encore mieux aux besoins des TPE. En effet, l'évaluation menée en 2023 a montré un effet levier important (325 emplois créés chez les bénéficiaires).

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une numérisation améliorée des activités économiques ;
- Une amélioration de la compétitivité des entreprises.

## **B – Développer l'inclusion et l'accessibilité numérique**

En 2025, dans un contexte d'arrêt du financement en faveur des accompagnements du public éloigné du numérique par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de la forte accélération de la dématérialisation des services publics, la collectivité poursuivra le dispositif « Pass numérique » destiné à accompagner les personnes les plus fragiles dans leurs démarches numériques. Un dispositif d'inclusion numérique régional avec un portail de démarches dématérialisé devrait démarrer à partir du second trimestre 2025.

La Stratégie Régionale Numérique a défini en ce sens l'objectif « d'accompagner 10 000 usagers dans l'appropriation de l'outil numérique » comme prioritaire. Dans une démarche de cohérence et de mutualisation, l'Etat, le Département et la Région œuvrent à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble (FNE), feuille de route stratégique nationale 2023-2027 de l'inclusion numérique.

L'action portée par la Région en faveur de l'inclusion numérique est inscrite dans cette feuille de route FNE. Le Département pilote quant à lui les actions de la feuille de route en faveur de « l'accessibilité des services publics en ligne et la facilitation du parcours usager » respectueusement de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Une démocratisation du numérique accrue de la population ;
- Une égalité d'accès au numérique pour tous.

## **C – Structurer et valoriser les données**

En 2025, la collectivité continuera d'encourager la mutualisation des données publiques en incitant les producteurs à se regrouper autour du portail régional data.regionreunion.com. Depuis 2021, une démarche partenariale a été engagée avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), notamment à travers des conventions signées avec le TCO, la CIREST et la CIVIS. Toutefois, il est essentiel de renforcer cette collaboration.

L'animation territoriale se poursuivra avec la mise en place d'une gouvernance des données, et l'organisation d'événements consacrés à la data et à l'intelligence artificielle, tels que les Matinales de la Data et un hackathon. Ces initiatives visent à dynamiser l'écosystème local et à promouvoir une culture de l'innovation au sein du territoire.

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Un portail de données enrichi ;
- Une nouvelle gouvernance pour la DATA et l'Intelligence Artificielle.

## **D– Développer l'observatoire du numérique**

La collectivité finance régulièrement des études pour observer l'évolution de la filière et des usages du numérique.

En 2024, dans le cadre du marché en cours avec le cabinet Synthèse, des entreprises sont recueillies et analysées. Une étude sur la filière numérique a été notifiée en fin août 2024. Ces études viendront alimenter les réflexions sur la mise à jour du contrat de filière.

**Impacts attendus en 2025 :**

- Un laboratoire d'études et d'observations pour tout ce qui concerne le numérique ;
- Une connaissance améliorée des usages.

**Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière</b>	Kap Numérik : Nombre d'entreprises soutenues	1 200	850	1 200
<b>Action 2 : Structurer et valoriser les données (open data)</b>	Nombre de jeux de données publiés*	300	329	350
	Nombre d'EPCI ayant ouvert leur portail Open Data	2	1	2
<b>Action 3 : Développer le Pass numérique</b>	Nombre de bénéficiaires	1 000	240	700
<b>Action 4 : Développer l'observatoire du numérique</b>	Nombre d'études	1	1	2

\* data.regionreunion.com et data.tco.re

**IV – RELEVER LE DÉFI DE LA CYBERSÉCURITÉ**

Le centre de réponse à incident (CSIRT) déploiera progressivement ses services au profit des très petites et moyennes entreprises, des entreprises de taille intermédiaire, des collectivités territoriales et des associations. Le service réactif de réponse à incident permettra une prise en charge des victimes d'une attaque ou d'une crise d'origine cyber. Le CSIRT accueillera les victimes, prodiguera des conseils, encouragera la judiciarisation, accompagnera la réalisation des formalités réglementaires et mettra en relation avec des prestataires labélisés et/ou qualifiés pour les actions de remédiation et de reconstruction.

S'agissant des services proactifs, le CSIRT déploiera notamment les services suivants :

- Détection et management des surfaces d'exposition et notification de vulnérabilités auprès des bénéficiaire ;
- Accompagnement spécifique des collectivités territoriales par le biais du déploiement d'un outil de notation cyber et d'accompagnement à l'élévation de la maturité cyber ;
- Production de rapports sur l'état de la menace cyber à la Réunion ;
- Sensibilisation des bénéficiaires au travers de séquences dédiées ;
- Diagnostic des bénéficiaires par le biais du dispositif « MonAideCyber ».

S'agissant du pôle européen d'innovation numérique en cybersécurité (EDIH), le déploiement des processus et de l'outillage technique adaptée avec les partenaires du consortium permettra la mise en œuvre effective des parcours de cyber sécurisation au profit des bénéficiaires plus spécifique de ce projet (très petite et moyenne entreprises avec un focus sur les sous-traitants des opérateurs portuaires et aéroportuaires, et collectivités territoriales n'ayant pas bénéficié des parcours de cybersécurité de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information).

**Impacts attendus en 2025 :**

- Une amélioration de la lutte contre les malveillances ;
- Un nouvel écosystème pour la cybersécurité.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Centre de réponse à incident (CSIRT)</b>	Nombre de bénéficiaires « victimes » pris en charge	-	-	10
	Nombre de bénéficiaires des services proactifs	-	-	40
<b>Action 2 : Pôle européen d'innovation numérique en cybersécurité (EDIH)</b>	Nombre de bénéficiaires du service EDIH	-	-	40

# AXE 3

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

## PRÉAMBULE

Le contexte de conflit aux portes de l'Europe, qui fait suite à deux années de crise liées à la pandémie mondiale de Covid 19, rappelle à quel point notre île se trouve dans une situation de forte dépendance en termes d'approvisionnement, en particulier dans le domaine énergétique mais aussi en termes d'évacuation des déchets dangereux.

Cette question est d'autant plus importante ici, à l'île de La Réunion, lorsque l'on prend conscience de ces magnifiques paysages et cette biodiversité unique qui nous entoure. Nous devons collectivement prendre conscience que La Réunion constitue un fabuleux laboratoire pour penser le monde de demain. Notre insularité, nos reliefs montagneux et volcaniques, notre climat fait de vents, de houles, de soleil et de fortes pluies, en font une terre où peut se préparer l'excellence environnementale. Nous devons faire preuve de sobriété, valoriser nos ressources et protéger notre patrimoine naturel.

Parallèlement, les effets du réchauffement climatique se font de plus en plus ressentir (cyclones intenses, sécheresse, fortes chaleurs...), même si aujourd'hui cela touche plus durement l'hémisphère nord (canicule, grands incendies, inondations ...). Cela doit conduire à accélérer la mise en œuvre d'actions destinées à décarboner le secteur des transports, à en réduire la consommation énergétique, notamment en soutenant le développement d'une offre alternative, moderne et performante, à l'utilisation de la voiture particulière.

Il s'agit donc d'aller vers une certaine sobriété (réduire la demande en déplacements, mieux utiliser nos infrastructures plutôt que de les étendre davantage...), d'offrir des choix plus larges (développement de l'intermodalité) permettant de réduire l'empreinte énergétique d'un déplacement (transports collectifs, modes doux, co-voiturage...) et d'innover dans le domaine (moteurs à énergie alternative, renouvelable ou pouvant être produite localement) tout en protégeant et en préservant notre biodiversité et notre cadre de vie.

Le développement économique et l'élévation du niveau de vie des Réunionnais s'accompagne d'une production de déchets plus conséquente que le territoire doit pouvoir prévenir et maîtriser. Le tri, le réemploi, la collecte sélective, le recyclage et la valorisation, y compris énergétique, constituent la priorité du plan régional de prévention et de gestion des déchets validé en juin 2024 pour sortir de la logique du tout enfouissement préjudiciable à l'environnement et générateur de nuisances.

Ainsi, l'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer, à terme, à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement.

En matière d'infrastructures, les premiers travaux de la phase 2 de la NRL débiteront avec les travaux anticipés sur l'échangeur et le raccordement de La Possession. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour la phase exécution sera effectif afin de lancer l'appel d'offres pour les travaux du second viaduc entre la Grande Chaloupe et La Possession.

Dans le domaine de la mobilité, la collectivité poursuivra sa politique axée sur le développement du transport collectif dans le cadre de la nouvelle DSP Car Jaune, avec pour objectifs principaux l'amélioration de l'offre et l'incitation à l'utilisation de ce mode de déplacement. Cet enjeu passe par l'aménagement d'infrastructures dédiées au transport collectif (voies réservées aux bus) et aux mobilités douces (voies vélos) et l'accompagnement des initiatives liées aux mobilités alternatives (covoiturage par exemple).

Dans le domaine routier, les efforts seront poursuivis en matière de conservation du patrimoine, le développement du réseau pour l'aménagement du territoire et l'accessibilité aux sites touristiques.

Le réseau routier pourra cependant, à moyen et long terme, servir de support à la mise en place d'un système de transport terrestre moderne, collectif, performant et à haut niveau de service.

# DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

Cette politique publique regroupe le projet de Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces ainsi que les grands projets routiers et de développement d'un réseau régional de transports en site propre.

Après la mise en service de la section entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe, l'objectif à atteindre sera la sécurisation du reste de l'itinéraire de la route du Littoral entre la Grande Chaloupe et La Possession. Les premiers travaux de la seconde phase seront engagés dès 2025 sur l'échangeur de La Possession, parallèlement au lancement de l'appel d'offres pour les travaux du nouveau viaduc.

S'agissant des autres grands projets, la collectivité poursuivra en 2025 sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager.

Ces opérations seront, pour la majorité d'entre elles, cofinancées par l'État et l'Union Européenne, notamment dans le cadre du POE FEDER 2021-2027.

## I – LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL (NRL) EN TOUT VIADUC

L'achèvement du projet de la NRL en viaduc et son financement, entre la Grande Chaloupe et La Possession, ont été actés en 2022 dans le cadre du protocole de Matignon III.

### **A – Achever un chantier complexe d'envergure exceptionnelle**

#### **1) Avancement et organisation du projet**

Les **études de conception** engagées dès 2023, pour la section entre Saint-Denis et La Grande Chaloupe, doivent s'achever avec la remise des PRO/DCE<sup>7</sup> à la fois sur le viaduc ainsi que sur l'échangeur et le raccordement de la Possession.

En perspective de la réalisation des travaux, un **nouveau maître d'œuvre** sera désigné pour être opérationnel en 2025 pour les premiers travaux de La Possession. Le marché de maîtrise d'œuvre portera sur les missions classiques d'exécution de travaux (VISA, DET, OPR, AOR)<sup>8</sup>.

Les **reconnaisances géotechniques et géophysiques**, qui permettent de définir la nature du sous-sol, sont en cours et se termineront fin 2025. Les résultats de cette campagne de reconnaissances alimenteront le marché qui sera lancé pour la construction du futur viaduc.

La solution viaduc nécessite au préalable l'adaptation des extrémités des digues (appelées les musoirs) sur La Grande Chaloupe (digue D3) et sur La Possession (digue D5) qui avaient été dimensionnées pour achever le projet en digue. Un allongement d'environ 80 m de la digue D5 est nécessaire, ce qui correspond à la fourniture d'environ 350 000 m<sup>3</sup> de remblais et d'enrochements. Afin de sécuriser l'approvisionnement de la ressource, la Région a procédé à une **prospection des matières premières** avec la SAFER qui se poursuivra en 2025.

<sup>7</sup> Etudes de projet et dossier de consultation des entreprises

<sup>8</sup> Respectivement Visa des études d'exécution, Direction de l'exécution des travaux, Opérations préalables à la réception, Assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux.

En termes de **cadre réglementaire**, les échanges avec les services de l'Etat au niveau national et local dans le cadre du Comité de Pilotage Etat/Région pour autoriser la poursuite du projet sont réguliers. La Région devra constituer et faire instruire un dossier de modification substantielle du projet afin d'obtenir, après enquête publique, une modification des autorisations en cours permettant la réalisation d'un viaduc en lieu et place de la digue initialement envisagée.

L'objectif est de déposer un dossier début 2025 pour obtenir une modification des autorisations fin 2025, début 2026.

La mise en œuvre du programme de **mesures environnementales** sera poursuivie en parallèle et dans l'attente d'une réévaluation de ces mesures compte tenu du changement de solution technique pour l'achèvement de la NRL.

Au **plan financier**, la phase 1 de la NRL a bénéficié des concours de l'Union Européenne et de l'État (Protocoles de Matignon I et II) qui ont été soldés en 2024.

Il s'agira en 2025 d'engager les dépenses au titre du nouveau Protocole dit de Matignon III, signé en 2022 par la Présidente de Région et le Premier Ministre, dont la contribution de l'Etat est fixée à hauteur de 420 M€ (50% du montant des travaux). Une première enveloppe a été conventionnée pour la phase d'études de 11,6 M€ pour la période 2023-2025 afin de réaliser les études de reconnaissances préalables, les prestations d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, les missions de Maîtrise d'œuvre, l'élaboration des dossiers de demande d'autorisations. Une nouvelle convention pour la phase travaux sera à formaliser dès 2025.

## 2) Démarrage des premiers travaux à La Possession

Les réflexions sur l'allotissement permettent de démarrer dès 2025 plusieurs marchés afin d'optimiser le calendrier global de réalisation avant les travaux du second viaduc.

En termes de phasage de l'opération, les travaux de l'échangeur et du raccordement de La Possession seront notifiés fin du premier trimestre 2025, tandis que le marché des digues et des musoirs commencera mi-2026 préalablement aux travaux du second viaduc.

Les études de conception ont démontré l'intérêt d'une mise en service préalable de cet échangeur, avec réalisation d'un barreau de raccordement provisoire similaire à celui de la Grande Chaloupe. Il a été estimé que ce phasage permettrait un gain de 9 mois sur le planning général de mise en service de la NRL.

Le raccordement de l'échangeur de La Possession prévoit les travaux suivants :

- réalisation d'un barreau de raccordement entre la NRL et la RN1 existante côté Saint-Denis ;
- raccordement définitif de la NRL à la RN1 existante côté Possession ;
- aménagement d'un giratoire permettant les échanges entre la NRL, la RD41 et La Possession par la rue Mondon.

La réalisation de ces travaux, d'une durée approximative de 22 mois (dont 19 mois de travaux), aura un impact sur la circulation actuelle de la RN1 existante. Afin de limiter cet impact, les études en cours prévoient que ces travaux soient réalisés par phases, ce qui permettra de conserver une circulation en 2X2 voies dans les 2 sens de circulation avec une vitesse réduite de 90 à 70 km/h.

La mise en œuvre du raccordement doit se faire en 3 étapes :

- La première étape concerne la réalisation du barreau de raccordement entre la Nouvelle Route du Littoral et la RN1 existante. Ce barreau aura les mêmes caractéristiques que celui de La Grande Chaloupe à 2X2 voies à 70 km/h. Elle consiste à exécuter les travaux du barreau n'empiétant pas sur la Route du Littoral existante.

Ainsi, les travaux complets de terrassement, de chaussée, d'entretien, de retenue et enfin de marquage et signalisation sont amenés le plus proche possible de la RN1 sans perturbation du trafic. Cette phase permet de réaliser les travaux de chaussée définitifs sur la NRL et les aménagements provisoires sur la Nouvelle Route du Littoral nécessaires pour se raccorder à l'échangeur de la Possession. A noter que dès cette première étape, l'autopont qui enjambe la RN1 devra être démonté pour permettre la réalisation des étapes suivantes ;

- La deuxième étape concerne les travaux de chaussée permettant le raccordement définitif de la NRL sur la RN1 existante au niveau de la Mairie de La Possession en laissant la circulation existante sur la RN1 et des déviations provisoires ;
- La troisième étape concerne le basculement de circulation de la RN1 vers la NRL avec les raccordements de chaussée et équipements en 2 temps :
  - Basculement de la circulation sens 1 sur chaussée côté mer NRL : de Saint-Denis à La Grande Chaloupe ;
  - Basculement de la circulation sens 2 sur chaussée côté montagne NRL : de La Grande Chaloupe à Saint-Denis.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Réaliser le 2<sup>nd</sup> viaduc de la NRL de la Grande Chaloupe à La Possession</b>	État d'avancement des études et des procédures	Établir les DCE « études »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de « sourcing Travaux » réalisée pour alimenter les réflexions de l'AVP et du PRO.</li> <li>- AVP viaduc finalisé. PRO V1 en cours.</li> <li>- Campagne géotechnique en cours.</li> <li>- Bureau d'études retenu pour les dossiers d'autorisation environnementale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement du PRO V2 et DCE du viaduc, consultation des travaux fin 2025</li> <li>- Fin des reconnaissances</li> <li>- Instruction des dossiers d'autorisation au titre du code de l'environnement.</li> </ul>
		Choix du MOE en phase travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché de Maîtrise d'œuvre d'exécution lancé le 22/06/24.</li> <li>- Retour des offres le 26/08/24.</li> </ul>	Moe opérationnelle – Suivi des travaux du barreau de raccordement de la Possession
		Mise en place de l'organisation projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussions en cours pour une mise à disposition foncière de la ZAP du Port.</li> <li>- AMO Technique retenue avec le CEREMA.</li> <li>- Poursuite du programme de mesures environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature d'une convention avec le CD sur la ZAP.</li> <li>- Lancement d'une mission d'OPC.</li> <li>- Renouvellement des marchés de contrôles extérieurs.</li> </ul>
<b>Action 2 : Réaliser l'échangeur de La Possession</b>	État d'avancement	Réalisation des études	PRO réalisé. DCE travaux en cours de finalisation pour une consultation second semestre	Début des travaux

## B – Assurer les interfaces avec les extrémités de l’opération

### 1) Interfaces avec Saint-Denis : la Nouvelle Entrée Ouest (NEO)

Après la tenue du débat public relatif au projet de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (NEO), la confirmation de l’opportunité du projet et le choix d’une orientation de tracé (variante mer) par délibérations des exécutifs des trois maîtres d’ouvrage associés (Région, CINOR, Commune de Saint-Denis), le projet restait en attente de la production et de la validation conjointe d’un programme de maîtrise d’œuvre pour entrer en phase opérationnelle, depuis 2021.

A ce projet, s’est finalement substitué le projet BAOBAB, porté par la CINOR en partenariat étroit avec la ville de Saint-Denis et la Région. Il conviendra, en 2025, de valider conjointement les éléments programmatiques 2025 de ce projet au regard des perspectives redéfinies en matière de développement des mobilités sur l’agglomération dionysienne à court, moyen et long terme.

### 2) Interfaces avec La Possession

Dans le cadre des mesures d’accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée en 2013 avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête du littoral et le projet NRL.

En 2025, il est prévu de poursuivre la participation de la Région au projet de mise en valeur du front de mer, sous réserve de la confirmation du projet par la Commune. Une actualisation de la convention particulière de 2013 est également prévue.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : NEO</b>	Avance du projet	Définir la suite à donner à l’opération Réactivation du partenariat avec la CINOR	Études préliminaires BAOBAB en cours	Valider conjointement les éléments programmatiques 2025 de BAOBAB
<b>Action 2 : Interfaces La Possession</b>	Projet de Ville La Possession	Conventionner avec la commune la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer et actualisation de la convention particulière	Non réalisé pour la convention – phase 2 – mise en valeur du front de mer  En cours pour actualisation de la convention particulière	Conventionner avec la commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer, et finalisation de l’actualisation de la convention particulière

## II – UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

### A – En matière routière

Outre l’aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l’île d’infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l’aménager. Un accent particulier sera mis sur la congestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- La contournante de Saint-Joseph (RN2), à achever ;
- La liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l’est de Saint-Louis), mandat de MOA confié à la SPL MARAINA ;
- Le nouveau pont sur l’Etang Saint-Paul, à lancer en études.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : RN2 – Contournante de Saint-Joseph</b>	Avancement de l'opération	Réalisation et achèvement des travaux du dalot Bois Noirs (lot 1) et de confortement des falaises sous le point de la rivière des remparts  Notification du marché de MOE pour actualisation DCE Travaux section Est (section G7-G9) et dépôt de la demande d'autorisation réglementaire (a minima dérogation espèces protégées, dérogation interdiction de défricher)	Confortement de falaise sous l'OA des Remparts : réalisé à 70 % Dalot de bois noir : Travaux réalisés à 60 % Inventaire faune/flore annualisé réalisé	Appel d'offres travaux sections G7 – G9  Retour officiel sur demande de dérogation espèce protégée
<b>Action 2 : Liaison RN1-RN5</b>	Avancement de l'opération	Attribution du marché de MOE et actualisation des études préliminaires  Lancement de la campagne géotechnique et levé topographique	Convention de mandat SPL MARAINA en cours d'instruction	Lancement des études de MOE et des campagnes de reconnaissance par la SPL MARAINA
<b>Action 3 : RN1A nouveau pont Etang Saint-Paul</b>		Lancement études de MOE Sondages géotechniques	Consultation MOE en cours (phase négociation) Piste sondages en cours	Lancement études MOE
<b>Action 4 : Mise à 2x3 voies RN1 Section Echangeur RD26 – Pont rivière Saint-Etienne sens sud-nord à Saint-Pierre</b>		-	-	Finaliser les études, obtenir les autorisations réglementaires et lancer les travaux

De nouvelles études amont seraient également à initier pour chercher des solutions alternatives à d'anciens projets sur RN pour aborder, à une échelle plus large, des problèmes de congestion en agglomérations, dans des approches multi-maîtres d'ouvrages et multi-modales. Ainsi, par exemple, pourrait être initiée une réflexion relative à une rocade ouest de Saint-Louis. Les réflexions prospectives et les études amont doivent être relancées pour chercher des solutions neuves, ce qui implique d'initier des partenariats avec les EPCI et les communes concernées, pour un travail en étroite concertation dès les phases de réflexion amont.

## B – Le développement d’un réseau régional de transports en site propre

En complément des travaux de développement des voies de TCSP, les **études amont du réseau régional de transports guidés (RRTG)** en co-maîtrise d’ouvrage avec les EPCI seront réalisées.

Des compléments seront apportés aux études en cours sur le secteur du TCO (variante littorale) et de la CINOR (mutualisation des projets en intégrant BAOBAB et RRTG et adaptation des projets étudiés pour un phasage temporel) et sur la fluidification aux entrées d’agglomération.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Projets de Transport Commun (TC) ferré</b>	État d’avancement	Un projet global cohérent et mutualisé défini en partenariat avec les EPCI	Fin de la phase 1 des études : - proposition de tracés avec variantes	Finir la phase 2 des études : - Tracé RRTG - Stations

# UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain, développe une politique régionale de mobilité durable selon **trois grands axes** :

– La mise en œuvre d'un large **programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité**, qui s'articule principalement autour de la mise en œuvre de voies dédiées aux transports en commun sur son réseau routier (sites propres, voies partagées, itinéraires protégés), d'infrastructures dédiées à l'intermodalité (pôles d'échanges, parkings-relais, aires de covoiturages,...) mais aussi plus largement d'aménagements en faveur des mobilités alternatives, dont le vélo (notamment avec la Voie Vélo Régionale (VVR). Ces différentes actions sont conduites en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) et le Plan Régional Vélo (PRV)...

– **L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** dans le cadre du POE 2014-2020, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région apporte la contrepartie nationale : la mesure 6.01 « Trans Eco Express » et la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transport ». Ces dispositifs sont amenés à être reconduits dans le cadre du PO 2021-2027, mais sans nécessiter de contrepartie de la Région.

– **L'exploitation et la gestion du réseau de transport collectif routier non urbain, dit réseau Car Jaune**, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## I – LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le socle du **programme d'actions en faveur des mobilités durables** se décline comme suit :

- Offre d'alternatives crédibles au tout-automobile ;
- Poursuite de la réalisation de voies réservées aux transports en commun ;
- Déploiement de pôles d'échanges et amélioration des gares routières régionales ;
- Optimisation du covoiturage ;
- Promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.) ;
- Développement des éco-mobilités et de modes de transports innovants ;
- Optimisation de la gouvernance des transports de l'île, à travers Ile de la Réunion Mobilités (IDRM), le syndicat mixte des transports de La Réunion (ex-SMTR) ;
- Mise en œuvre des orientations de la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019.

### **A – Réaliser les grands projets au stade opérationnel en faveur des transports en commun**

La Région réalise, depuis 2022, des travaux d'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) le long du réseau RN pour y créer une voie réservée aux transports en commun (VRTC).

A fin 2024, des VRTC ont ainsi été réalisées, le long de la RN2 entre Bel Air Sainte Suzanne et Duparc, et entre Franche-Terre et Bel Air.

Une VRTC est également en travaux le long de la RN1, à Saint-Paul, entre Saint-Paul, dont la livraison prochaine permettra d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans cette zone fortement congestionnée à l'heure de pointe du matin.

La Région poursuivra les études de maîtrise d'œuvre relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux. La déclaration d'utilité publique de l'opération est attendue pour 2025, ce qui permettra le lancement des travaux.

Les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'Axe mixte (RN7) entre Cambaie et Savannah se poursuivront également, afin de le valoriser en tant qu'axe structurant de la ZAC Cambaie Oméga de l'Ecocité. L'enquête publique est prévue en 2025. S'agissant d'une voie urbaine, comportant en agglomération des aménagements d'espaces verts, piétons, cyclables, du mobilier urbain, il y aura lieu de prévoir des conventions de remise d'ouvrages et de gestion et d'entretien avec les collectivités d'échelle communale concernées (ville et/ou TO) avant de s'engager plus avant dans l'exécution de ces parties de l'aménagement, comme cela s'est fait sur d'autres projets de même nature (boulevard sud de Saint-Denis, nouveau pont sur la rivière Saint-Denis...).

En outre, la Région lancera en 2025 des études sur la RN1 entre L'Etang-Salé et Le Gol (Saint-Louis), sur la RN3 entre le Tampon et Saint-Pierre, ainsi que sur la RN2 entre Grands Bois et le pont sur la rivière d'Abord, afin d'aborder la possibilité d'offrir un site propre dans les deux sens pour être utilisables tant aux heures de pointe du matin que du soir, ou bien, le cas échéant de permettre une exploitation réversible.

Pour rappel, les projets d'aménagement de voies de bus le long des RN intègrent des dispositions destinées à faciliter, dans l'avenir, l'évolution de ces infrastructures vers un mode ferré léger de type tramway interurbain (RRTG) dont les études se poursuivront. Des variantes restent à étudier en particulier sur les périmètres du TCO (variante littoral Saint-Paul – Saint-Leu) et de la CINOR, dans le cadre de la recherche d'une synergie entre le projet urbain (BOABAB). Une telle cohérence devra aussi être recherchée avec le projet urbain développé par la CIREST, en particulier pour la branche nord-est du RRTG (liaison CIREST-CINOR).

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : RN2 Saint-Benoît</b>	État d'avancement	- Finaliser les études INFRA - Faire instruire les dossiers réglementaires - Réaliser l'AVP PEM (pôle d'échange multimodal)	- V3 des dossiers réglementaires déposée à la DEAL - V3 du PRO VRD reçue - Etudes Préliminaires PEM validées	- Obtention DUP - Lancement des travaux - Validation du PRO du PEM
<b>Action 2 : RN7 Axe Mixte</b>		Enquête Publique et Lancer les études PRO	- Dossier réglementaire en préparation pour dépôt - Finalisation des discussions administratives permettant reprise PRO	- Obtention DUP Lancement DCE Travaux phase 1
<b>Action 3 : VRTC RN2 Sainte-Suzanne</b>		Études Avant-Projet	Notification marché en cours	- Études PRO Mise en instruction étude réglementaire

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	30/06/2024	
<b>Action 4 : VRTC Duparc -Verger (Sainte-Marie)</b>	État d'avancement	Notifier marché de MOE	AVP en version 2 reçu	Obtention des autorisations réglementaires et attribution des marchés de travaux
<b>Action 5 : Voie de Bus Bernica vers Savanna (Saint-Paul)</b>		Etude d'EXE fin 2023 pour travaux en 2024	- Travaux démarrés en avril Aménagement parvis Cimendef finalisé (hors abris)	Finalisation de l'ensemble des travaux
<b>Action 6 : VRTC Sud RN1 RN2 et RN3</b>		Consultation études de faisabilité	CCTP en rédaction	Etudes MOE niveau AVP

## B – Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transports propres et durables

### 1) La mise en œuvre de la LOM

La Région a signé, en 2024, trois des quatre **Contrats Opérationnels de Mobilités (COM)** conclus à l'échelle des quatre bassins de mobilité définis avec ses partenaires « Autorités Organisatrices de la Mobilité Durables » (CINOR, CIREST, TO, CIVIS-CASUD). Il s'agira en 2025 de reconduire les COM de l'Est, de l'Ouest et du Sud et de reprendre la concertation avec la CINOR afin de finaliser le COM Nord.

### 2) Optimisation du covoiturage

En 2024, la Région Réunion a poursuivi son engagement en faveur du covoiturage en renouvelant la mise à disposition de **l'application KAROS** et en maintenant son soutien financier aux utilisateurs. Une **évaluation** globale du dispositif sera réalisée en 2025, en se concentrant sur l'efficacité des dépenses et l'impact réel sur l'amélioration des conditions de circulation. De plus, la Région prévoit de mieux faire connaître son rôle de financeur du service de covoiturage, de s'assurer ainsi que son soutien est clairement identifié, et de rendre le dispositif plus visible auprès des utilisateurs. Elle étudiera également la possibilité de réviser son aide en fonction des besoins et identifiera de nouvelles stratégies pour développer le covoiturage en fonction du contexte local.

Par ailleurs, Elle poursuivra le **développement des aires de stationnement** dédiées aux covoitureurs.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transport propres et durables</b>	Nombre de places de covoiturages soutenues par la Région	550	541	600
	Nombre de trajets passagers réalisés par an	330 000 trajets	237 243 trajets	450 000 trajets

### 3) Poursuivre la Voie Vélo Régionale (VRR)

La mise en œuvre du programme de la **Voie Vélo Régionale** se poursuit avec régularité (de l'ordre de 4 à 6 km nouveaux par an) avec un financement FEDER, reconduit sur le POE 2021-27.

Ce programme s'inscrit également dans le cadre du développement touristique de l'île, pris en compte par le déploiement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique.

L'année 2025 verra la poursuite de la réalisation d'**opérations en faveur des mobilités actives**, en études (RN1 pont amont de la rivière Saint-Etienne, RN102 Le Chaudron, La Convenance Sainte-Marie...) mais également en travaux (RN1A à Saint-Gilles, aménagements doux sur la RN1E au Port).

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : RN1 – Pont amont sur la rivière Saint-Etienne</b>	Etat d'avancement	Marché à conclure avec le CEREMA pour études de faisabilité à finaliser avant fin 2024	Modification programme MOE	Etudes MOE
<b>Action 2 : RN1A – Création d'une piste cyclable entre Boucan et La Saline</b>		-	-	Lancer les études de conception et séquençage des aménagements à caler
<b>Action 3 : Voie Vélo sur la RN102 au Chaudron</b>		Mener les études AVP	Etudes menées en lien avec le projet BAOBAB	Lancer les appels d'offres travaux
<b>Action 4 : VVR Sainte Marie la convenance</b>		Valider la solution technique	Études internes à reprendre	Finaliser le PRO
<b>Action 5 : Aménagements modes doux RN1E</b>		Lancer les premières études et consultation MOE	DCE MOE tronçon 3 en cours de réalisation Etudes tronçons 1 et 2 en validation	- Etudes AVP tronçon 3 - Dossier Loi sur l'Eau à déposer Finaliser les travaux des tronçons 1 et 2
<b>Action 6 : RN1 – Voie vélo Etang-Salé/Saint-Louis</b>		Lancer les études de conception en régie	Élaboration dossier Consultation MOE	-

De **nouvelles opérations** seront à initier, notamment pour assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables, à l'instar de ce qui pourrait être envisagé le long de la RN2 entre Bras-Panon et Saint-André, pour l'ouvrage sur la rivière du Mât, selon la faisabilité.

Dans cet objectif, deux nouvelles opérations de création de pistes cyclables en site propre sont proposées pour 2025 :

- La première opération est située au pied du Viaduc dans l'agglomération de Saint-Paul, entre le carrefour de la rue Poivre et le Cimetière Marin et constitue le chaînon manquant pour une liaison continue en site propre entre l'Étang de Saint-Paul et Boucan Canot ;
- La deuxième se situe entre La Saline et Les Trois-Bassins, sur le littoral, dans les emprises de la RN1A ;

D'autres aménagement en faveur des modes doux seront réalisés, notamment sur la RN2 à St-Joseph, sur la RN2 à Sainte-Anne du PR 48+375 à PR 49+610 (Chemin Déroland- OA Ravine Petit St Pierre) et divers tronçons sur la commune de Saint-Benoît

### 4) Autres actions

Au-delà de ces projets d'infrastructures arrivés à un stade opérationnel, la Région poursuivra ou lancera de **nouvelles réflexions/actions** visant à ouvrir des alternatives au tout-automobile, lutter contre la congestion, notamment urbaine et à réduire les effets des déplacements sur le climat :

- Les études pré-opérationnelles ou de maîtrise d'œuvre de nouveaux projets en faveur des **transports et/ou de l'intermodalité** à l'échelle de l'île ;

- Des actions pour soutenir et développer les **mobilités alternatives** :

- Plan Régional Vélo (PRV) : conduire des actions et des projets en étroite partenariat avec les autres collectivités, pour développer un réseau cyclable plus étendu, allant **au-delà de la seule VVR**, notamment par le sentier littoral.

En effet, si la trentaine de collectivités de l'île (24 communes, 5 EPCI de Développement) chacune 4 à 5 nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables, La Réunion pourrait rapidement devenir la 1<sup>ère</sup> île cycliste ultramarine. Ainsi, l'expérimentation de parcs pour vélos dans deux gares Car Jaune sera évaluée et le cas échéant à reproduire en développant le concept de vélo-ruches. La mise en place de dispositifs de location de vélos libre-service dans ces mêmes gares serait aussi à étudier, en lien avec les réflexions à mener pour le renouvellement de la DSP Car Jaune ;

- Réflexion sur le développement de sources énergétiques innovantes pour les transports (huile végétale hydrotraitee (HVO), BioGNV, Hydrogène...)

- Actions concertées avec le monde économique pour le développement de toutes **initiatives pouvant contribuer à réduire les charges de trafic aux périodes de pointe** (télétravail, espaces de co-working, parcs VAE en entreprise, plans de déplacement des administrations/entreprises en particulier pour des zones à forte concentration d'activités, ZAE...), mise en place de navettes pour la desserte de gros pôles générateurs de déplacements...).

- Réflexion à mener avec les communes et les entreprises sur l'étalement des horaires d'entrée et de sortie, en particulier pour les écoles. Un premier travail sera à conduire avec les communes de Saint-Denis et de Saint-Pierre (essayer d'initier une réflexion comparable à un Bureau des Temps en partenariat avec ces communes).

- **Évaluation et éventuelle actualisation des documents de planification existants** en vue de la révision du SAR.

Certaines de ces missions pourraient être confiées à Ile de la Réunion Mobilités (ex-SMTR).

## C – Accompagner les projets des autorités organisatrices de mobilité durable

La stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur des cadres d'intervention à destination des autorités organisatrices de la mobilité durable (AOMD). L'année 2025 verra la poursuite du **financement des opérations de TCSP et de pôles d'échanges**, portées par les différentes communautés d'agglomération de l'île au travers des nouveaux dispositifs du PO 2021-2027.

L'intervention sur les projets de transports collectifs constitue un axe véritablement prioritaire et exclusif pour l'avenir au niveau des financements européens. Une réflexion doit également être menée en parallèle pour le « **verdissement** » du **parc de véhicules de transport collectif**, qu'ils soient urbains ou interurbains. A cet effet, des études sont conduites en partenariat avec les AOMD sur le sujet des mobilités à partir d'énergies nouvelles (BioGNV, HVO, hydrogène...), compte tenu des spécificités de notre territoire (capacité de production à partir de sources d'énergie renouvelable ou locale) à la fois dans une perspective d'autonomie énergétique et de décarbonation des transports, mais aussi en s'assurant de l'adaptabilité/adéquation des différentes technologies aux modes de transport considérés (ex : solution adaptée pour du transport collectif routier interurbain, sur longue distance).

## D – Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les États Généraux de la Mobilité à La Réunion

Le principe de tels états généraux, suggérés par la Commission nationale du débat public (CNDP) à l'issue du débat public relatif à la Nouvelle entrée Ouest (NEO) de Saint-Denis, a été retenu par la Région.

Ces États Généraux de la Mobilité (EGM) à La Réunion se sont déroulés en 2023. La Région et ses partenaires se sont positionnés en 2024 sur les suites à donner aux propositions de **l'assemblée citoyenne des mobilités**.

L'année 2025 sera mise à profit pour mettre en œuvre la **feuille de route** qui doit être validée collégialement en fin d'année 2024.

Au-delà du bilan qui pourra être fait sur les réalisations des deux dernières nouvelles orientations pour le futur, il en est particulièrement attendu une étroite **mise en synergie** des politiques conduites par les différentes collectivités en enrichissant les réflexions par un débat avec les composantes de la société civile, les acteurs socio-économiques, le monde associatif, les usagers et de manière plus générale, les citoyens. Il est primordial que ce débat soit ouvert à l'ensemble des Réunionnais. Il s'agit, au final, de **redéfinir un plan de déplacement global à moyen/long terme** (10/30 ans) et de définir des **priorités** au regard de leur **soutenabilité budgétaire**.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les États Généraux de la Mobilité à La Réunion</b>	État d'avancement	- Poursuite et achèvement des EGM - Positionnement de la Région et de ses partenaires sur la proposition de l'assemblée citoyenne des mobilités	Phase 3 en cours de réalisation (rédaction de la feuille de route)	Mise en œuvre de la feuille de route des EGM

## II – LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

La Région est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les enjeux de la politique régionale porteront principalement sur **l'augmentation de l'usage** du transport public, l'optimisation des **fréquences** sur le réseau et la **modernisation des infrastructures**. Le réseau Car Jaune est géré via un contrat de délégation de service public (DSP) qui s'achèvera fin mars 2025.

### A – La gratuité sur le réseau Car Jaune pour certains publics et développer la tarification interopérable

La mise en œuvre de la **gratuité** sur le réseau Car Jaune pour certains publics a démarré en 2022 avec l'objectif de faciliter prioritairement les déplacements des publics les plus fragiles. En 2024, le bilan est très positif puisqu'un voyageur sur deux se déplace gratuitement sur le réseau régional.

Le développement de la **tarification régionale inter-réseaux** est à encourager au regard des attentes exprimées par les citoyens lors des Etats Généraux des Mobilités. La mise en œuvre du Réuni'Pass journalier à 5€ valable sur l'ensemble des réseaux de l'île et porté par Ile de la Réunion Mobilités permettrait de faciliter les déplacements des réunionnais.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Gratuité pour certains publics</b>	Nombre d'abonnement gratuit délivrés	60 000 PA/PH Etudiants Demandeurs d'emploi Stagiaires de la formation professionnelle	30 130	65 000

## B – Mise en œuvre du projet d'évolution du réseau Car Jaune 2025-2031

Le projet Car Jaune 2025-2031, intégré au futur contrat de DSP à signer en 2025, vise à renforcer l'offre de transports en commun et à préparer la transition vers un réseau ferré régional pour améliorer les déplacements quotidiens et réduire la congestion routière à La Réunion.

Pour assurer cette transition, le réseau Car Jaune sera renforcé et restructuré, notamment à partir de 2025 dans les bassins Sud, Est et Ouest, avec une offre plus fiable et attractive. Les lignes structurantes évolueront à partir de 2026 vers un projet de **car à haut niveau de service (CHNS)** avec des voies dédiées, une flotte de véhicules spécifiques (car à étage) et une fréquence renforcée aux heures de pointe. Ce renfort d'offre s'accompagnera de nouveaux véhicules acquis par la collectivité et mis à disposition du délégataire. Les 83 premiers véhicules neufs seront mis en service dès le démarrage du contrat. En complément, l'**intermodalité** sera favorisée par l'installation de box à vélos dans les gares routières régionales et de porte-vélos sur certains véhicules.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Augmentation des fréquences	Fréquence de passage à l'heure de pointe (lignes structurantes)	<b>Bassin Ouest</b> O1 : 60 minutes O2 : 20 minutes <b>Bassin Est</b> E1 : 60 minutes E2 : 20 minutes	<b>Bassin Ouest</b> O1 : 60 minutes O2 : 20 minutes <b>Bassin Est</b> E1 : 60 minutes E2 : 20 minutes	<b>Bassin Ouest</b> O1 : 30 minutes O2 : 20 minutes <b>Bassin Est</b> E1 : 30 minutes E2 : 20 minutes
	Nombre d'aller/retour Car Jaune / jour	<b>Bassin Ouest : 153</b> <b>Bassin Est : 144</b>	<b>Bassin Ouest : 153</b> <b>Bassin Est : 144</b>	<b>Bassin Ouest : 176</b> <b>Bassin Est : 156</b>
	Nombre de voyageurs Car Jaune en transport collectif par an	<b>6,7 millions</b>	<b>3,9 millions</b>	<b>6,7 millions</b>

La mise en œuvre du **projet de Car à Haut Niveau de Service (CHNS)** est une phase essentielle de l'évolution du réseau Car Jaune. Il vise à offrir une réelle alternative de déplacement en proposant un transport en commun plus rapide, fiable et capacitaire. Le CHNS desservira les principales agglomérations de l'île, reliant Saint-Paul à Saint-André en passant par Saint-Denis dès 2026, et s'étendra jusqu'à Saint-Pierre et Saint-Benoît en 2028. Grâce à l'utilisation de voies réservées, le CHNS évitera la congestion routière et offrira une fréquence de passage toutes les 15 minutes en heure de pointe (30 minutes aux heures creuses), avec des véhicules à double étage pouvant transporter jusqu'à 80 passagers.

## C – Aménager les infrastructures du réseau Car Jaune et des gares routières régionales

Outre la gestion du réseau de transport interurbain Car Jaune, la Région est également compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares routières. A ce titre, elle assure l'entretien et la maintenance des gares routières de Saint-Denis, Saint-Benoît et Saint-Pierre, du Pôle d'échanges de Duparc, ainsi que des **258 points d'arrêts** stratégiquement répartis sur le territoire.

Dans le cadre de l'amélioration du confort des usagers et de la mise en accessibilité de son réseau, la Région initiera en 2025 une première phase de travaux visant à **équiper et rendre accessibles ses points d'arrêt**. Cette démarche constituera également une occasion pour la collectivité de repenser l'image de ses abris voyageurs. Un nouveau modèle, intégrant des équipements modernes et un design repensé pour refléter une image plus cohérente et moderne du réseau Car Jaune, sera déployé, tout en favorisant le confort et l'accessibilité des usagers. Cette démarche de la Région se concrétise par l'élaboration d'un diagnostic des arrêts existants (quelque uns sont déjà accessibles), le choix d'un modèle d'abri, une programmation de travaux ainsi que la révision du Schéma directeur d'accessibilité des transports.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2025 ses actions de **rénovation, d'amélioration des gares**, avec la mise en œuvre des projets suivants :

- Installation d'abris vélos sécurisés dans les gares routières de Saint-Denis et de Saint-Benoît, prioritairement destinés aux abonnés du réseau Car Jaune ;
- Rénovation et mise en accessibilité des quais de la gare routière de Saint-Denis ;
- Travaux de rénovation des gares de Saint-Benoît, Saint-Denis et Saint-Pierre ;
- Étude de faisabilité pour le raccordement des eaux usées de la gare routière de Saint-Denis au réseau d'assainissement public ;
- Étude de faisabilité de nouveaux pôles d'échanges, notamment ceux de Sainte-Thérèse au Port et de Bel Air à Sainte-Suzanne.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Abris vélos</b>	Etudes en cours	Emplacements définis	Modèle d'abris validé	Livraison des travaux
<b>Action 2 : Equipement et mise en accessibilité des arrêts Car Jaune</b>	Etudes en cours	Finalisation du marché	Diagnostic en cours	Début des travaux
<b>Action 3 : Raccordement EU de la Gare de Saint-Denis</b>	Etudes en cours	Estimations réalisées	Etudes en cours	Début des travaux

# MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

À ce jour, ce réseau se compose de 394 km de routes nationales, dont 115 km sont à 2X2 voies et 35 km à 2X3 voies, auxquelles il convient d'ajouter 97 km d'échangeurs, giratoires et bretelles, ce qui représente un total équivalent à près de **675 km de voiries**. Elles forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion et supportent plus de 70 % du trafic total de l'île.

La collectivité a en charge la gestion et la maintenance de ce réseau, de ses chaussées et accotements, mais également de ses **nombreux ouvrages, équipements et accessoires** (7 tunnels, 3 tranchées couvertes, 738 ponts ou ouvrages d'art, 650 murs de soutènement, 221 portiques, potences et haut-mâts, 53 bassins ou cuves de traitements des eaux de pluie, plus de 800 000 m<sup>2</sup> de filets et grillages et 65 000 m<sup>3</sup> de gabions en ouvrages de protection contre les chutes de pierres, mais aussi les équipements dynamiques du centre régional de gestion du trafic (CRGT), 96 panneaux à messages variables (PMV), 180 caméras, 64 stations de comptage, 32 locaux techniques, 6 pluviomètres, 3 anémomètres, 25 antennes *bluetooth*, équipements de fermeture de tunnel...). Ces routes, équipements et ouvrages d'art doivent être suivis, nettoyés, entretenus régulièrement et réparés en temps utile, tant pour des raisons d'image de la collectivité régionale, que pour des raisons de sécurité des usagers et de bonne gestion de notre patrimoine, qu'il ne faut pas laisser se dégrader.

Les orientations proposées visent à trouver un **équilibre entre développement** du réseau (opérations nouvelles, à engager ou à achever) et un indispensable effort de **conservation et de modernisation** du réseau existant. Ce réseau constitue à la fois un patrimoine, qu'il convient d'entretenir en bon gestionnaire, pour fluidifier dans de bonnes conditions de sécurité le trafic actuel, mais aussi un atout pour le futur. En effet, il aura probablement à supporter demain le système de transport moderne qui se substituera au transport routier individuel.

Ces investissements prendront en compte également, quand cela sera jugé pertinent, des **aménagements en faveur des transports en commun**, afin de leur épargner au mieux les effets de la congestion, **mais aussi des aménagements en faveur du vélo** pour en rendre l'utilisation plus attractive notamment quand cela est possible, par une offre sécurisée.

Par ailleurs, la Région poursuit des opérations de requalification et de **sécurisation** des routes, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée, notamment la route des Plages, la route de Cilaos à moyen et à long terme, la route des Laves, la route des Plaines ainsi que les routes forestières.

## I – CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, la réhabilitation des sections dégradées et, d'autre part, le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art. L'année à venir sera concernée par un ensemble d'opérations réparties sur tout le territoire régional. Cet **effort de conservation du patrimoine** reste nécessaire afin d'éviter sa dégradation, plus particulièrement celle des ouvrages d'art. Elle aurait inévitablement pour conséquence de lourdes mais incontournables dépenses de réparation futures, voire des obligations de reconstruction, à plus ou moins long terme.

Ces dépenses ne bénéficiant malheureusement d'aucun concours financier extérieur dans le cadre des différents programmes ou plans de relance, elles devront être hiérarchisées, priorisées et étalées dans le temps.

## A – Maintenir en état les chaussées et les ouvrages d’art

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l’ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l’état du réseau et des chaussées, sont régulièrement effectuées. Elles se poursuivront en 2025. Le programme pluriannuel de grosses réparations sur ouvrages d’art (étanchéité, couche de roulement) sera également poursuivi.

Le budget annuel d’exploitation doit permettre de maintenir en bon état au quotidien les 675 km du réseau routier et les ouvrages qui le composent afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins de grosses réparations, pouvant être liés, pour certains, à des dégradations non prévisibles survenant lors de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies, crues, grands éboulements...).

Cette politique d’entretien et d’exploitation du réseau est en partie assurée par l’intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l’action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Entretien, exploiter le réseau – conserver le patrimoine routier régional</b>	Linéaire de réseau routier réhabilité	15 km	Travaux en cours	15
	Nombre d’ouvrages d’art réhabilités	50	6	40
	Nombre de jours de perturbation de la circulation (fermeture totale de la route du littoral)	-	2,5 jours de fermeture sur le premier semestre 2024  - 1 fermeture de 49h (2 jours) lors du passage du cyclone Belal (3h fermeture partielle sens ouest/nord puis fermeture totale 46h) - 2 fermetures dominicales de 6h pour travaux de purge soit (0,5 jour)	-

## B –Sécuriser et fluidifier le réseau

La modernisation des équipements de gestion dynamique se poursuit à travers le déploiement de panneaux à messages variables (PMV) full matrice, d’antennes bluetooth...

Une réflexion sera lancée afin de doter le réseau en équipements performants, notamment autour des grands chantiers à venir comme le réaménagement de la RN2 à Saint-Benoît, le second tronçon de la NRL, ou encore la déviation de Saint-Joseph.

La sécurisation et la fluidification de certains axes, carrefours et échangeurs se poursuivront en études, en procédures et en travaux.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Fluidification et modernisation du réseau</b>	Déploiement de la Modulation Dynamique de la Vitesse (MDV)	Gestion de la MDV	Modulation dynamique de la vitesse (MDV) effective sur la RN2 entre Duparc et Bel Air (2 sens)	Poursuite des études Gain en temps et régularité des TC et amélioration possible des congestions et du nombre d'accidents sur le secteur pour le trafic de tous véhicules
<b>Action 2 : RN2002 Reconstruction ouvrage sur ravine L'harmonie à Saint-Benoit</b>	État d'avancement	-	-	100 %
<b>Action 3 : RN5 – Sécurisation falaises secteur Cap Paille en Queue PR12+800 à Saint-Louis</b>		-	-	100 %
<b>Action 4 : RN2 - PR 73+600 à 73+850 - Travaux de sécurisation de la falaise de Bois Blanc</b>		100 %	-	-
<b>Action 5 : Cilaos 2 ponts Ilet Furcy + sécurisation sentiers</b>		20 %	-	100 %

## II – LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La congestion routière pénalise aussi fortement l'économie de notre île. Les améliorations apportées à notre réseau s'inscrivent donc aussi dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir ou de plus anciennes, dont l'accès est aujourd'hui saturé et qui doit être amélioré.

### **A – Aménager ou créer des échangeurs**

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2X2 voies font l'objet de réaménagement ou sont à créer sur différents secteurs de l'île. La desserte de nouvelles zones de développement économique sera aussi à envisager, en partenariat avec les aménageurs et les opérateurs économiques, des zones à desservir (définition technique des échanges, portage et financement des travaux...).

Par ailleurs, deux nouvelles opérations sont proposées pour 2025, pour la sécurisation et la fluidification de deux carrefours/échangeurs de la RN1A sur la commune de Saint-Paul : la première concerne la transformation du carrefour avec la rue Poivre et la RD 6 en carrefour giratoire urbain ; la seconde a pour objet la modification de l'échangeur dénivelé de la RN1A avec le chemin Carosse à Saint-Gilles, pour y aménager deux carrefours giratoires avec les voies communales en lien avec la requalification des accès au Port menée par les services communaux.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : RN2 Echangeur Cressonnière (Saint-André)</b>	État d'avancement	Finaliser les études côté amont	Etudes en cours	Convention à finaliser avec les partenaires et lancer les travaux
<b>Action 2 : RN1 – ZI4 Saint-Pierre</b>		Mise en œuvre convention de mandat avec la SPL Maraïna	Convention de délégation de MOA notifiée à la SPL Maraïna Convention CO MOA en cours avec la CIVIS	Lancer les études de MOE par la SPL
<b>Action 3 : RN2 Quartier Français</b>		Mise en œuvre convention de mandat avec la SPL Maraïna	Convention de délégation de MOA notifiée à la SPL Maraïna	Lancer les études de MOE par la SPL
<b>Action 4 : RN1A – Carrefour Chaussée Royale/Rue Poivre (Saint-Paul)</b>		-	-	Lancer les études
<b>Action 5 : RN1A – Echangeur Carosse (Saint-Gilles)</b>		Finaliser les études	Études en cours	Obtenir les autorisations réglementaires nécessaires et réaliser les travaux.

### **B – Construire de nouveaux ponts**

La construction de nouveaux ponts contribue également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. C'est notamment le cas du projet de nouveau pont sur l'étang Saint-Paul, déjà cité précédemment (chapitre II.A).

Une concertation publique devra également être lancée sur l'ouvrage de la ravine du Gol à Saint-Louis en partenariat avec la ville. Le pont devra être reconstruit tout en maintenant l'ouvrage maçonné existant (travaux prévus après réalisation des aménagements envisagés sur la rue du Général de Gaulle et de la suppression des radiers en amont. Portés par le Département, ces deux chantiers ne pouvant être menés en simultané pour le maintien de l'accès ouest au centre-ville de Saint-Louis).

Par ailleurs, le devenir du pont béton aval RN1 de la Rivière des Galets se pose. Ce dernier n'est plus utilisé, souffrant de plusieurs désordres. Il est fondé sur des appuis superficiels et pouvant menacer ruine, en cas de fortes crues et d'érosion en pied de pile d'ouvrage.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : RN1 – Pont Béton de la Rivière des Galets</b>	Etat d'avancement	Valider une solution pour le devenir du pont	Etude CEREMA en cours	En fonction des arbitrages retenus
<b>Action 2 : RNIC – Pont du Gol</b>		Clarifier les solutions possibles avec DACOI pour le lancement de la concertation CU et poursuite des études sur solution retenue	Concertation CU non engagée	Lancer la concertation en partenariat avec la ville
<b>Action 3 : RN1A – Pont sur l'Etang Saint-Paul</b>		Lancement études de MOE Sondages géotechniques	- Consultation MOE en cours (phase négociation) Piste sondages en cours	Lancement études MOE



## B – Sécuriser l'accès au cirque de Cilaos (RN5)

La RN1005, qui assure la continuité de l'accès au cirque de Cilaos depuis 2018, reste fragile. Elle est composée d'ouvrages « fusibles » en cas de crue. Afin d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, la pérennité de l'accès au cirque de Cilaos et aux différents îlets situés le long de la route, il est prévu, en remplacement des 2 ponts *bailey* existants au droit de l'îlet Furcy, la réalisation de deux ouvrages d'art (OA) définitifs dimensionnés pour une crue centennale (débit estimé à 3 000 m³/s), avec raccordements à la RN1005 en contournement de l'îlet Furcy.

Ce nouveau projet estimé à 30 M€ en coût d'opération prévoit :

- la construction de 2 ouvrages d'art (OA) d'environ 90m, sans appui en rivière, au vu des fortes contraintes hydrauliques du Bras de Cilaos, plus étroit dans ces secteurs ;
- la réouverture à la circulation du tronçon de la RN5 compris entre le « Bas du ruisseau » (à partir de l'intersection avec la RN1005) et « l'îlet Rond », avec, si nécessaire, quelques dispositifs contre les chutes de blocs à prévoir en falaise ;
- la démolition, après travaux, du tronçon de la RN1005 en aval de l'îlet Furcy qui ne serait plus utilisé ;
- le maintien du tronçon de la RN1005, entre les 2 nouveaux OA au droit de l'îlet Furcy.

L'abandon du projet initialement porté sur la section Les Aloès / îlet Furcy (projet de 6 km dont 4 km de voie nouvelle, travaux estimés à 130 M€) a été définitivement acté par la collectivité lors des comité technique (COTECH) et comité de pilotage (COFIL) tenus en août 2023, les études de ce projet d'envergure étant très complexes et longues à mener avec un point d'achoppement avec les services de l'État (DEAL) sur le volet paysages. Le nouveau projet s'inscrit dans un processus de mobilisation des fonds européens au titre du PO FEDER 2021-2027.

L'année 2024 a été mise à profit pour optimiser le projet avec l'Etat et limiter, au mieux, les contraintes administratives et environnementales. 2 ponts modulaires sont ainsi commandés en 2024. Leur pose est prévue en 2025 dès l'obtention des autorisations nécessaires.

Des réflexions sont menées en parallèle en d'autres points de la RN5, et notamment sur les tunnels, ouvrages très limitants en gabarit pour l'accès au cirque, afin de rechercher des solutions d'amélioration à plus court terme, sans attendre un projet global de sécurisation qui sera inévitablement long à étudier, à concerter puis à mettre en œuvre, dans un contexte de très forts enjeux environnementaux et paysagers. L'année 2025 verra le lancement des études préliminaires du tunnel de Gueule rouge, projet pour lequel la collectivité a passé une convention de partenariat avec le CETU en 2024.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : RN5 – Ilet Rond/Ilet Furcy</b>	Taux d'avancement	Poursuivre les études du nouveau projet (construction 2 OA et maintien RN1005 entre 2 OA en contournement de l'îlet Furcy: - AVP - Demandes d'autorisation réglementaire	Etudes en cours de finalisation Procédures réglementaires en cours Appel d'offres pour 2 ponts modulaires en cours de finalisation	Livrer les deux ouvrages et leurs raccordements
<b>Action 2 : RN5 – Reste de l'itinéraire</b>		Lancement de l'étude globale paysagère, écologique et technique sur la RN5	Priorisation secteur Ilet Furcy	-



Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 3 : RN5 – Tunnel de Gueule Rouge</b>	Taux d'avancement	Consultation pour un marché MOE, phase études préliminaires  Notification du marché AMO  Technique avec le CETU	Convention de coopération avec le CETU en cours de validation pour la phase d'études préliminaires	Lancement des études préliminaires

### III – ACCESSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

L'objectif de ces opérations est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers (routes nationales, routes forestières, voies vélo...).

Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers ainsi que **la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets**. Cela reste en effet un réel problème au vu des volumes collectés le long de nos routes.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Europe (VVR, routes forestières).

#### **A – Valoriser les itinéraires à fort enjeu touristique**

Les opérations à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, **route de Cilaos**, seul axe routier desservant ce cirque (en partenariat avec la CIVIS et la mairie de Saint-Louis sur la section îlet Furcy et Mairie de Cilaos sur le tunnel de Gueule Rouge), **la route des laves** (RN2) et **la route des plages** (RN1A).

#### **B – Poursuivre l'aménagement des pistes forestières**

La Région est compétente également pour l'aménagement de routes forestières, notamment celles à fort enjeu touristique principalement situées dans les Hauts (route du Volcan, route du Tévelave, route des Tamarins, route de la Plaine d'Affouches...). Ces opérations peuvent élargir au soutien du FEADER.

Un nouvel élan doit être donné au projet d'aménagement de la Route du Volcan, après le recrutement d'un nouveau maître d'œuvre en charge des études nécessaires à l'ensemble des nouvelles procédures. Cette opération, qui consiste à réaménager le dernier tronçon, du Pas des Sables au parking du Pas de Bellecombe, se développe dans un espace particulièrement sensible (Plaine des Sables, Parc national, bien classé au Patrimoine mondial par l'UNESCO). La concertation et les études devront être reprises en vue du lancement des travaux dans le cadre du prochain programme FEADER.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Route Forestière du Volcan</b>	État d'avancement	Reprise des études par le MOE – préparation de la concertation citoyenne	Consultation MOE en cours	Etudes AVP
<b>Action 2 : Route Forestière du Tévelave</b>		Poursuite études travaux de sécurisation en amont de la route	-Etudes topo réalisées  Etudes de tracé en cours	Lancement consultation travaux

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	30/06/2024	
<b>Action 3 : Route Forestière Affouches</b>	État d'avancement	Début des travaux	-Travaux non lancés du fait de présence d'espèces protégées  Compléments environnementaux en cours	Achèvement des procédures réglementaires et lancement des travaux
<b>Action 4 : Route Forestière Les Makes</b>		Finitions, confortement des plantations	Opération finalisée	-

# POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. L'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il s'adapte au changement climatique et réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer et de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux et climatiques. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement, pour une île solidaire. L'aménagement du territoire réunionnais devra privilégier notamment l'espace rural dans toutes ses dimensions.

De plus, La Réunion fait partie de l'un des Hotspot de la biodiversité mondiale. Le Parc National a été créé en 2007 : il couvre 42% du territoire et contribue à préserver la biodiversité. Ce patrimoine naturel et paysager exceptionnel a permis de classer les « Pitons cirques et remparts » comme Bien du Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 2010. Le territoire est très riche en biodiversité avec un taux d'endémisme très élevé, mais celui-ci est sous pression de nombreuses menaces et nécessite une gestion des multiples usages.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Réussir la révision du SAR, conférer aux Hauts et à l'Est un caractère prioritaire, en soutenant la ruralité ;
- Assumer pleinement toutes nos responsabilités au sein de l'agence régionale de la biodiversité et accélérer la reconquête de la biodiversité par la révision d'une stratégie régionale de biodiversité et le financement d'actions opérationnelles de restaurations écologiques.

## I – AMÉNAGER LE TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONTRUIRE UNE RÉUNION PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel de planification : le Schéma d'Aménagement Régional. Celui-ci fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire, et de protection de l'environnement.

L'évaluation du SAR rendue en 2021 a démontré la nécessité de le mettre en révision au regard notamment de la persistance ou l'accentuation des déséquilibres sur le territoire (logement, déplacements, polarisation des activités, ...), combinée à d'importantes évolutions législatives et contextuelles récentes. Aussi, le Conseil Régional a décidé, par délibération du 22 novembre 2021, de mettre en révision générale le SAR 2011.

## A – Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

### 1) Mener les travaux de révision du SAR

- L'élaboration du document

L'année 2024 a été consacrée aux travaux d'élaboration du SAR, qui se sont articulés autour de trois missions principales :

- La capitalisation des données pour la rédaction du diagnostic, des orientations fondamentales, des principes d'aménagement et des chapitres individualisés du SAR ;
- Le pilotage des études menées par le groupement d'AMO ;
- La définition de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette, avec l'appui de l'Agorah.

Suite aux difficultés rencontrées avec son AMO, la Région Réunion a décidé de résilier le marché avec le groupement titulaire du marché. Cette résiliation a impliqué un changement d'organisation et de méthode impliquant le lancement de consultations pour de nouveaux marchés et un renforcement des capacités de pilotage en interne sur les volets environnement et adaptation au changement climatique.

Une convergence a par ailleurs été opérée entre les travaux menés par la Région pour la révision du SAR et :

- L'élaboration de la feuille de route mobilité dans le cadre des Etat généraux de la mobilité ;
- Les études et démarches sur le changement climatique à l'échelle de l'île (CNRS-OSU, BRIO Météo France...), sur l'énergie (Futurs énergétiques 2050 et étude ADEME sur l'autonomie des ZNI), sur le paysage (Atlas et Plan Paysage), etc...

En 2025, La Région poursuivra les travaux de révision du SAR, avec les AMO nouvellement choisies ainsi qu'avec les bureaux d'études déjà missionnés en 2022 pour la sécurisation juridique du document et l'appui au pilotage. Les travaux se focaliseront plus particulièrement sur la rédaction des chapitres individualisés, la reprise du diagnostic, la rédaction des principes d'aménagement et du fascicule des règles, l'élaboration de la carte générale de destination des sols et l'analyse des incidences environnementales du projet.

- La procédure et le pilotage du projet

En 2024, la commission d'élaboration du SAR - CESAR, telle que définie par l'article R 4433-7 du CGCT, s'est réunie pour présenter le projet de diagnostic et les orientations fondamentales ; l'avancement des principes d'aménagement et la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

La Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols – CRG ZAN a également été créée et a donné un avis sur la liste des Projets d'envergure nationale et européenne (PENE) proposés par le Ministère pour la Réunion. Elle doit se réunir une seconde fois pour donner un avis sur le projet de trajectoire ZAN territorialisée et la liste des Projets d'envergure régionale (PER).

Le Comité stratégique – COSTRA, composé d'élus régionaux référents pour la révision du SAR, s'est réunie tout au long de l'année 2024, permettant à ces derniers d'arbitrer sur les différentes étapes et avancées du projet.

La Région Réunion a saisie l'Autorité Environnementale afin de disposer d'un cadrage environnemental. Ce cadrage a donné lieu à une mission de l'IGEDD sur site du 25 au 27 septembre 2024 et à la rédaction d'une note de cadrage.

Un premier contact a par ailleurs été établi par la Conseillère du Conseil d'Etat en charge du suivi du projet de révision de SAR.

En 2025, la CESAR sera réunie à nouveau afin de donner un avis sur le rapport, le fascicule des règles, les cartographies et les chapitres individualisés. Le COSTRA se réunira à échéance régulière pour orienter les travaux. Des échanges avec la Conseillère d'Etat sur le fascicule des règles et le rapport seront organisés aux étapes clés pour vérifier la conformité au droit du document.

- La concertation institutionnelle

En 2024, des rencontres territoriales et des groupes de travail ont été réalisés avec les EPCI, les communes et les partenaires publics de la révision du SAR (Département, DEAL, Parc National...). Cette concertation institutionnelle a permis de définir les principes fondamentaux du projet de territoire du SAR, ainsi que la trajectoire ZAN, en identifiant notamment les Projets d'Envergure Nationale et Régionale.

En 2025, les travaux de concertation se focaliseront sur des groupes de travail thématiques, avec l'ensemble des partenaires publics pour poursuivre la rédaction du SAR. Des ateliers de travail avec les EPCI et les communes permettront de préciser le projet de territoire, notamment au titre de l'aménagement, de la protection et de la valorisation du littoral, de la stratégie d'adaptation au changement climatique et de la rédaction du fascicule des règles.

- La consultation citoyenne

L'année 2024 a été consacrée principalement à la réalisation de la Convention Citoyenne du SAR. Accompagnée d'une AMO animation (ZOORIT), celle-ci s'est articulée autour de 3 sessions plénières, 2 commissions et de 10 groupes de travail. Le bilan et le rapport de la Convention Citoyenne ont été rédigés. Les travaux réalisés par les citoyens ont été restitués à la plénière de clôture du 14 septembre 2024 par les membres avec la remise d'un rapport comprenant 41 propositions.

Par ailleurs, au premier semestre 2024 ont eu lieu les dernières rencontres citoyennes avec le dispositif SARAVAN. Ce dispositif a également été clôturé.

Le bilan sur la consultation volontaire (SARAVAN et Convention Citoyenne) a également été rédigé et sera livré en novembre 2024.

- La concertation réglementaire

Dans le cadre de la procédure de révision du SAR, la Région Réunion a décidé de mener une concertation préalable au titre du Code de l'Environnement.

L'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre de la concertation réglementaire par la réalisation de réunions publiques, la mise à disposition des dossiers de concertation et de registres au sein de permanences localisées dans les bassins de vie, la mise à disposition des dossiers de concertation et de registres numériques puis, la préparation et adoption du bilan de la concertation préalable.

## 2) Poursuivre la mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur

A ce jour, 3 SCOT et 20 PLU ont été mis en compatibilité avec le SAR 2011. De plus, 8 PLU et 2 SCOT ont prescrit leur révision générale, que la Région Réunion devra expertiser dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SAR.

En 2025, la Région Réunion poursuivra son travail de mise en œuvre du SAR 2011, par le suivi de ses indicateurs environnementaux, son accompagnement auprès des communes et des intercommunalités, ainsi que son investissement auprès de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), de l'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR), de l'Agence d'Urbanisme de La Réunion (AGORAH) et du suivi des dossiers de planification stratégique du Parc National (révision de la charte du Parc, plan paysage) et des services de l'État (Schéma Régional des Carrières, COP sur la planification écologique régionale).

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Mener les travaux de révision du SAR</b>	Mise en œuvre des instances de pilotage (CESAR)	Programmation d'une CESAR en juin 2024	Réunion de la CESAR tenue le 14 février 2024, une prochaine est prévue pour déc. 2024	Programmation d'une CESAR en 2025 et de COSTRA réguliers
	Etablissement des pièces constitutives du SAR révisé et mise en place de la conférence de gouvernance du ZAN	Rendu du projet de SAR	Rendu des Orientations Fondamentales et premiers livrables sur les principes d'aménagement et chapitres individuels	Notification des marchés des nouvelles AMO et rédaction du projet de SAR
		Installation de la conférence ZAN et définition de la trajectoire	Installation de la CRG ZAN Avis rendu sur les PENE Mise au point de la convention Agorah sur l'appui à la trajectoire ZAN Bilan des remontées des communes et méthodologie de la trajectoire définie	Tenue d'une CRG ZAN pour établir un bilan de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols suite à son adoption fin 2024
	Mise en œuvre des dispositifs de consultation et concertation citoyenne et de concertation institutionnelle	Clôture et bilan du dispositif SARAVAN	Dispositif SARAVAN réalisé et clôturé (25 896 contacts citoyens)	Lancement de la concertation préalable au titre du code de l'Environnement  Poursuite de la concertation institutionnelle (groupes de travail sur les Chapitres Individuels et sur les règles)
		Organisation d'une convention citoyenne	Convention citoyenne réalisée et clôturée (3 sessions plénières, 10 groupes de travail et 41 propositions)	
		2 <sup>e</sup> Rencontres des 24 communes et 5 EPCI	2 <sup>e</sup> rencontres territoriales avec les communes (22/24) réalisées + Réunions de travail (OSU-CNRS, Météo France, Office de l'eau, Parc national, Réserve marine, DEAL, Départ., ...)	
<b>Action 2 : Poursuivre la mise en œuvre du SAR en vigueur</b>	Accompagnement des Communes et des EPCI dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SAR	Suivre les révisions et avis en tant que Personnes Publiques Associées (PPA)	Accompagnement 11 PLU et 3 SCoT + Mise en compatibilité 2 PLU supplémentaires (Bilan général : 20 PLU et 3 SCoT compatibles SAR)	Suivre les révisions et avis en tant que Personnes Publiques Associées (PPA)

## **B – Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, et à l'espace rural réunionnais toute sa place**

### **1) Mettre en place et animer une instance de gouvernance de l'aménagement**

Face à la crise du logement, au constat d'une « panne » de l'aménagement opérationnel et conformément à son engagement dans le cadre du Plan Logement Outre-Mer (PLOM), la collectivité régionale a souhaité mettre en place une gouvernance régionale dédiée à l'aménagement.

L'un des objectifs principaux de cette gouvernance est de définir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies foncières et d'aménagement coordonnées entre les différents acteurs, et adaptées au contexte local. En parallèle, il est crucial d'identifier et d'optimiser l'utilisation des outils financiers disponibles pour améliorer l'efficacité des projets. Une collaboration étroite avec le législateur est également nécessaire pour adapter au besoin les textes réglementaires aux spécificités locales. De plus, il est essentiel de soutenir les collectivités dans la réalisation de leurs projets afin de garantir leur mise en œuvre effective dans des délais raisonnables.

Cette instance permet d'aborder des sujets centraux tels que :

- L'objectivation des situations de difficultés et la mise en commun des expertises et des moyens pour apporter des solutions ;
- La coordination et l'optimisation des outils financiers de mise en œuvre de l'aménagement ;
- L'adaptation du cadre législatif et réglementaire au contexte local ;
- L'anticipation et l'accompagnement des pratiques rendues nécessaires par des évolutions majeures : la mise en place du ZAN, l'adaptation au changement climatique, l'évolution démographique...

Cette gouvernance aménagement s'appuie sur la « Commission Aménagement » qui est instaurée pour la gestion du FRAFU, et qui regroupe déjà l'essentiel des acteurs de l'aménagement.

Cette gouvernance dédiée permettra ainsi de définir, au-delà du FRAFU, une stratégie régionale partagée avec l'ensemble des partenaires et d'impulser des réflexions à travers des ateliers thématiques et une concertation entre les acteurs.

La Région dispose par ailleurs de participations au sein de plusieurs SEM d'aménagement (SEDRE, SEMAC, SODEGIS et SODIAC) et SPL (Avenir Réunion).

En 2025, la Région interviendra pour animer une gouvernance des acteurs et projets d'aménagement à l'échelle régionale avec l'appui de l'Agorah (volet animation et appui à analyse des situations de blocage).

### **2) Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais**

Depuis 45 ans, l'aménagement des Hauts de l'île est porté par une politique publique ambitieuse au travers du Plan d'Aménagement des Hauts, puis du Plan de Développement des Hauts de La Réunion jusqu'en 2014. Depuis 2015, un Cadre Stratégique Partagé pour la période 2014-2020 a été élaboré avec la signature d'un protocole d'accord Etat, Région et Département et la création d'un Secrétariat Général des Hauts pour en assurer l'animation et la coordination des politiques publiques. L'expertise diligentée par l'IGEDD rendue en 2023 avait recommandé de ne pas reconduire le Secrétariat Général des Hauts au-delà de la période intérimaire qui s'est achevée au 31 décembre 2023. Les travaux pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance des Hauts à travers un Comité stratégique des Hauts (COSH) réunissant les partenaires historiques Etat/Région/Département et pour constituer un observatoire des Hauts se sont poursuivis en 2024. L'installation du COSH est prévue d'ici la fin de l'année 2024.

Parallèlement, à l'initiative du Territoire de l'Ouest, des communes de Saint-Paul, de La Possession, et de la Sous-préfecture de Saint-Paul, un GIP pour le cirque de Mafate est en projet de création. La Région est appelée à être membre de ce GIP dont la convention constitutive est en cours de finalisation.

Enfin, la démarche LEADER a été reconduite et, suite à un nouvel appel à qu'Autorité de Gestion du FEADER, a sélectionné 4 Groupes d'Action Locale (GAL). Les fiches actions ont été finalisées et adoptées en commission permanente du 12 juillet 2024. Les conventions entre l'autorité de gestion FEADER et les quatre GAL sont en cours de signature.

En 2025, les travaux de préfiguration de l'observatoire des Hauts, en partenariat avec l'Agorah, doivent être engagés. Ils permettront d'évaluer les politiques publiques en faveur de ces territoires et mieux connaître leur caractéristiques et spécificités afin d'éclairer les interventions du COSH. Par ailleurs, il s'agira de suivre, coordonner et au besoin, débloquer les projets majeurs pour les Hauts identifiés par le COSH et animer cette nouvelle gouvernance.

La Région participera à l'installation et l'initialisation du GIP Mafate.

Enfin s'agissant du LEADER, l'année 2025 sera consacrée à la clôture du programme précédent et à l'engagement de la nouvelle programmation 2023-2027.

### **3) Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise**

Dans le cadre de dispositifs nationaux, la Région a été sollicitée pour signer des conventions-cadre, voir des conventions d'application concernant :

- Le programme Petites villes de demain lancé en 2020 qui concerne à La Réunion 11 communes via des candidatures conjointes de quatre intercommunalités (CIREST : Bras Panon, Plaine des Palmistes, Sainte Rose et Salazie / TCO : Trois Bassins / CIVIS : Cilaos, les Avirons, Petite Ile, l'Etang Salé / CASUD : Saint Philippe et l'Entre Deux) ;
- Le programme Action Cœur de ville mis en place par l'État pour régénérer les centres des villes moyennes pour lequel 4 villes réunionnaises ont été retenues en 2018 (Saint-Joseph, Saint-Pierre, Le Port et Saint-André).
- L'Ecocité insulaire et tropicale de la Réunion sur le Cœur d'agglomération du TO qui a donné lieu à la signature d'un Projet partenarial d'aménagement (PPA) en 2020. Seule Ecocité et seul PPA en outre-mer pour lequel la Région est partenaire aux côtés de l'Etat, du TO, du Département et des 3 communes de Saint-Paul, Le Port, La Possession.

Les échanges avec les services de l'Etat et les chefs de projets sont en cours pour préciser le positionnement de la Région et son intervention au regard des programmes Petites villes de demain et Action Cœur de ville, compte-tenu des évolutions des dispositifs et cadres d'intervention régionaux et européens.

Enfin, la Région poursuivra le suivi et le solde des projets engagés précédemment au titre du Plan Régional de Relance.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Accompagner les programmes d'actions PVD et ACV relevant des dispositifs régionaux et/ou éligibles au FEDER 2021-2027, notamment en lien avec la mise en œuvre des ITI (investissement territorial intégré) ;
- Soldier les dernières conventions actives du Plan Régional de Relance ;
- Participer aux opérations structurantes de l'Ecocité et notamment à l'opération de démarrage et de démonstration de l'Ecocité à Cambaie (Pôle vélo-glisse et village des initiatives).

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Mettre en place une instance de Gouvernance de l'aménagement</b>	Création de la gouvernance et échanges avec les acteurs	Suivi minoration foncière EPFR Etablir de nouvelles relations avec les acteurs	Mise au point de la convention d'accompagnement avec l'Agorah. Définition des objectifs et cibles de la gouvernance. Réunion avec l'Armos, participation à la présentation du plan d'action de l'EPFR, conférence FEDOM, COP régionale...	1 à 2 réunions de la Commission et ateliers de travail avec les acteurs. Déblocage d'une opération
	Relations avec les SEM et autres satellites	Définition de la stratégie régionale vis-à-vis de ses satellites	Rapports écrits des SEM et SPL, suivi des points de contrôle du décret	Améliorer le suivi des points de contrôle du décret à travers le recours à une assistance
<b>Action 2 : Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais</b>	Nombre de projets soutenus au titre du LEADER	80 projets	47 nouveaux projets accompagnés (fin de programmation 2014-2022)	80 projets
	Projets de développement des territoires ruraux et des Hauts et création du GIP Mafate	Mise en place de la nouvelle gouvernance des Hauts	Travaux de définition et préparation de l'installation du COSH (installation prévue en octobre) Participation aux échanges entre partenaires sur le budget d'investissement et fonctionnement et la convention constitutive du GIP	Accompagnement au sein du COSH des projets d'envergure prioritaires (dont l'observatoire) Installation du GIP Mafate.
<b>Action 3 : Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise</b>	Participation opération démonstratrice de la Ville durable	Contractualisation du financement au titre du CCCT pour le pôle-vélo glisse de l'Ecocité	Inscription du projet au CCCT. Projet au stade PRO et instruction du PC en cours	Accompagnement financier d'une à deux opérations structurantes Ecocité en phase opérationnelle
	Participation aux projets de territoire ACV, PVD, ORT...	Elaboration d'un porté à connaissance des dispositifs régionaux d'aides aux projets des communes	Coordination interne des directions sur les projets et recensement des dispositifs d'aide.  Instruction des conventions PVD Petite-Ile, Cilaos, Les Avirons en cours  Actualisation en cours relative aux financements Région et FEDER prévus dans les plans d'actions ACV 2 (Saint-Pierre, Le Port, Saint-Joseph, Saint-André)	Suivi/contractualisation de 6 conventions PVD en phase potentielle de conventionnement (Cilaos, Petite-Ile, Les Avirons, Etang-Salé, Bras Panon, Salazie)  Suivi/contractualisation d'une convention ACV en phase potentielle de conventionnement (Saint Louis)
	Solde du PRR	Poursuite du solde du programme	37 opérations actives pour un encours de 11 M €	19 opérations à solder (environ 5 M€ de subvention)

## C – Développer des outils au service de l'évaluation des politiques du territoire

La Région s'est dotée d'outils permettant d'observer l'évolution du territoire (*plateformes ARCGIS, PIMANT, observatoire virtuel*). Ces outils permettent d'accompagner les projets d'aménagement en apportant des éléments d'aide à la décision (*production et analyse de données SIG, cartographies, Dashboard, simulation 3D de projets structurants*) et de monter des projets d'aide au développement en coopération régionale (*Madagascar, Comores*).

Par ailleurs la Région a également été à l'initiative d'outils, devenus aujourd'hui des outils partenariaux comme la plateforme PEIGEO administré par l'AGORAH, et la station SEAS OI.

La Région contribue aussi au financement et au pilotage des missions socle de l'AGORAH, Agence d'urbanisme de La Réunion, comprenant notamment l'animation et le suivi des 10 observatoires de l'agence.

### 1) Observer le territoire

En 2025 la Région interviendra poursuivra ses activités d'acquisition de données, de maintenance de ses équipements et de développement de ses applications et outils d'observation de l'évolution du territoire (Observatoire Virtuel de la Réunion : outils cartographique, drones, SIG, modélisation 3D...). Elle mettra en place un catalogue de ses données et poursuivra ses missions d'aides à la décision et à l'évaluation des politiques publiques régionales, notamment dans le cadre de la révision du SAR. Elle poursuivra également son rôle d'animation et de partage de compétence en la matière (rencontres de la géomatique, transfert de compétence zone OI).

Enfin, la Région interviendra pour soutenir le programme d'action de l'Agorah pour l'année 2025.

### 2) Mettre en œuvre des projets de coopération régionale dans le champ de l'observation du territoire, de la planification et de l'aménagement

S'agissant du volet coopération régionale, les projets engagés précédemment sont entrés en phase de mise en œuvre opérationnelle en 2024, après la levée des difficultés rencontrées sur le terrain qui ont générés du retard. Cela concerne deux projets (cofinancés par l'AFD dans le cadre du programme FICOL) :

- Le projet PALM à Morondava qui a pour but de lutter durablement contre l'érosion côtière, la submersion marine et les inondations qui affectent ce territoire vulnérable aux aléas climatiques ;
- Le projet d'infrastructure SIG-OI pour fournir des équipements et du matériel SIG à Madagascar et aux Comores.

En 2025, il s'agira de finaliser et évaluer ces deux projets.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Observer le territoire</b>	Plateforme Observatoire Virtuel de la Réunion et mise en place du MOS	Finalisation de la mission MOS	Modélisation de projets structurants notamment de transports (RN5, Réunion express...) et la révision du SAR. MOS : Livraison de la version finale	Mise en œuvre de l'Observatoire virtuel de la Réunion
	Convention annuelle avec l'AGORAH (agence d'urbanisme)	Suivi du programme d'actions	Validation de la convention et suivi du programme d'action validé	Validation de la convention et suivi du programme d'action validé

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	30/06/2024	
<b>Action 2 : Mettre en œuvre des projets de coopération régionale</b>	Réalisation des travaux du projet PALM	Solde du programme	Travaux démarrés	Solde et évaluation des deux programmes
	Programmation du projet SIG OI	Solde du programme	Conventions signées et commandes équipements réalisées	

## II – PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) désigne la Région comme cheffe de file en matière de préservation de la biodiversité.

L'article L. 1111-9 du Code général des collectivités territoriales dispose ainsi que « *la région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives : à l'aménagement et au développement durable du territoire ; à la protection de la biodiversité ; au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie ; à la politique de la jeunesse ; aux mobilités, notamment à l'intermodalité, à la complémentarité entre les modes de transports et à l'aménagement des gares ; au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.* ».

La Région en tant que cheffe de file de la biodiversité a donc un rôle majeur de :

- Pilote qui assure la cohérence et la mise en synergie de l'action des collectivités et des établissements publics en faveur de la biodiversité ;
- Acteur actif qui impulse de nouvelles actions ou dynamiques territoriales pour la reconquête de la biodiversité ;
- Facilitateur qui favorise l'action commune pour la biodiversité par la mise en place d'initiatives permettant l'identification et l'adhésion à des objectifs communs, ainsi que la mobilisation des moyens nécessaires pour les atteindre.

Aussi, la loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages confère la possibilité aux régions et à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) de créer conjointement des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB) mais aussi de piloter l'élaboration des stratégies régionales de biodiversité.

La Région Réunion s'est pleinement engagée dans la préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion qui a été créée puis installée en mai 2023. La collectivité régionale a également mobilisé une enveloppe budgétaire et établit un cahier des charges pour réviser la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB).

### **A – Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée**

La mission de préfiguration s'est clôturée en juin 2022 par un séminaire de restitution, après une large concertation territoriale souhaitée par la collectivité et organisée fin 2021 / début 2022 : ateliers territoriaux au sein des micro-régions, mobilisation citoyenne (828 citoyens interrogés sur toute l'île).

L'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion a été créée par arrêté préfectoral n°873 du 26 avril 2023, sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale. Elle constitue un outil intervenant dans le domaine des milieux terrestres, aquatiques et marins, d'une part apportant une plus-value opérationnelle en matière de coordination, d'appui, et de mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

L'Agence Régionale de la Biodiversité est en charge de contribuer activement, aux côtés des acteurs locaux, à la mise en commun et à la valorisation de la connaissance sur l'environnement et sa diffusion, d'amplifier la mobilisation et l'information des différents publics, de renforcer l'action publique régionale en matière de préservation, de restauration et de valorisation de la biodiversité. Elle est chargée également d'apporter, lorsque cela manque, une coordination efficace et une meilleure synergie des actions existantes et à venir visant à préserver la biodiversité, de lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), de restaurer les milieux naturels et d'intégrer les enjeux de biodiversité dans le développement du territoire.

Le premier conseil d'administration s'est réuni le 25 mai 2023 pour élire la présidente et le vice-président. La collectivité régionale a assuré le secrétariat et l'installation administrative de l'ARB depuis sa création en avril 2023, dont le suivi de la procédure de recrutement de la direction, jusqu'à la prise de fonction de cette dernière au 15 février 2024. La collectivité héberge temporairement l'ARB et l'accompagne dans sa structuration et sa montée en compétence pour le déploiement de ses activités.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Apporter sa contribution financière à l'ARB de La Réunion ;
- Participer aux instances de gouvernance, à la mise en place de l'équipe, aux réunions techniques et d'orientation et à la préparation du plan d'action de la structure pour l'année 2025 ;
- Proposer un événement régional de sensibilisation en faveur de la préservation de la biodiversité et du développement durable à destination du grand public.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée</b>	Constituer l'équipe et décliner les actions de l'ARB	Recrutement de l'équipe par l'ARB et élaboration du plan stratégique 2024 avec la déclinaison des actions en faveur de la biodiversité	- Recrutement de la directrice en février - Feuille de route de l'ARB pour l'année 2024 présentée en conseil d'administration du 11/04/2024	Recrutement des autres membres de l'équipe par l'ARB et élaboration du plan stratégique 2025 avec la déclinaison des actions en faveur de la biodiversité

## **B – Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels**

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité a été validée en octobre 2014 et sa mise en œuvre couvre la période 2013-2020. Cette stratégie comprend 6 axes tels que l'observation et la connaissance, la protection et la gestion de la biodiversité remarquable, ou encore la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives.

Bien que n'ayant pas de portée réglementaire, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité est la concrétisation légale du chef de filât régional en matière de biodiversité. Elle vise en effet à définir et à appliquer collectivement des solutions communes pour répondre aux enjeux régionaux de biodiversité, issus d'un diagnostic partagé. Un de ses objectifs est l'intégration des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et des secteurs d'activité.

A La Réunion, la stratégie pour la biodiversité doit constituer un cadre commun d'intervention, visant à intégrer l'objectif de sauvegarde de la biodiversité au sein de l'ensemble des politiques territoriales et à lancer une nouvelle dynamique de projets et d'actions portés par les différents acteurs pour la valorisation et la préservation du patrimoine naturel exceptionnel de La Réunion.

Le cahier des charges pour le marché d'AMO pour la révision de la stratégie a été établi et réfléchi avec l'Etat et les partenaires afin que cette stratégie intègre :

- La déclinaison de la stratégie nationale de la biodiversité ;
- La territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées ;
- La stratégie de lutte contre les espèces invasives de l'île de La Réunion ;
- La stratégie de conservation de la flore et des habitats ;
- Une démarche de large concertation des acteurs de la biodiversité ;
- Une association du grand public pour que les réunionnaises et réunionnais se réapproprient leur patrimoine naturel.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Notifier le marché d'AMO pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité, en cohérence avec les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030, la Stratégie Nationale des Aires Protégées et la feuille de route régionale de planification écologique ;
- Réaliser le bilan de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité et de la Stratégie de Lutte contre les Invasives en s'appuyant sur les travaux menés lors de la mission de préfiguration de l'ARB et dans le cadre de la territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées ;
- Etablir avec l'appui du CBNM l'élaboration de la feuille de route de la stratégie de conservation de la flore et des habitats de La Réunion qui sera intégrée à la révision de la SRB.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels</b>	Élaboration d'une stratégie régionale	Etablir le bilan et élaborer une nouvelle stratégie	Cahier des charges pour la mission d'étude et d'assistance à maitrise d'ouvrage finalisé	- Etablir le bilan de la précédente stratégie - Initier le diagnostic stratégique du territoire et l'identification des enjeux de biodiversité

### **C – Accompagner les acteurs du territoire**

La Région est administratrice ou membre de plusieurs structures (GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion, GIP Réserve Nationale Naturelle de l'Étang Saint-Paul, Parc National de La Réunion, ARB, associations...) qu'elle accompagne dans la définition de leurs objectifs annuels ou encore en cofinçant des actions sur fonds propres et/ou en mobilisant les crédits du FEDER. La Région est également membre de diverses instances pour lesquelles elle participe aux travaux (Comité Eau Biodiversité, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de La Réunion, ...).

En 2024, des cadres d'intervention sont initiés afin de mieux définir les conditions de financement et les partenariats autour de 2 thématiques :

- Les actions de préservation de la biodiversité ;
- Les actions en matière de sensibilisation et d'éducation au développement durable.

Dans le cadre du PO FEDER 2021-2027, une fiche action (FA 2.7.1) est dédiée spécifiquement pour soutenir, dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt, des actions de protection et de valorisation de la biodiversité, ou pour l'observation et la restauration des milieux.

En 2024, deux appels à manifestation d'intérêt ont été lancés pour la reconquête de la biodiversité réunionnaise et la coopération régionale.

L'objectif est de privilégier à La Réunion, les opérations de restauration écologique avec des chantiers écoles et participatifs.

S'agissant de la coopération régionale, le même objectif est ciblé mais également les connaissances s'agissant d'espèces migratrices ou d'espèces patrimoniales communes aux territoires insulaires. Les opérations ou retours d'expérience d'actions de lutte contre les espèces invasives sont également ciblés dans les 2 AMI.

Par ailleurs, un travail a été engagé avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'ARB pour mettre en place localement le programme « Territoires engagés pour la nature » qui ambitionne d'engager les collectivités à la préservation de la biodiversité. Ce programme vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Poursuivre l'appui à la direction FEDER développement durable dans l'analyse des projets et la rédaction d'appels à manifestation d'intérêt mobilisant le FEDER ;
- Soutenir les actions de préservation de la biodiversité et de sensibilisation/éducation au développement durable, définies par les cadres d'intervention en cours d'élaboration ;
- Co-piloter le programme « Territoires engagés pour la nature » avec l'OFB et l'ARB.

## **D – Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens**

L'éducation et la formation au développement durable, la sensibilisation des citoyens permettent de faire évoluer les comportements et modes de vie face aux défis du développement durable. En 2022, une convention cadre a été signée par l'Etat, le Rectorat, la Région, le Département pour l'éducation au développement durable à La Réunion 2022-2030.

Pour la 22ème édition de la semaine européenne du développement durable, la Région a proposé des actions à destination de ses agents pour les sensibiliser :

- Un « Village Développement Durable » qui a abordé plusieurs thématiques : l'aménagement d'un potager et le compostage des déchets organiques du quotidien, la confection de produits ménagers et cosmétiques faits maison, un atelier de réparation d'appareils électroménagers, la protection de la biodiversité et la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes ;
- L'installation et l'inauguration d'un point de collecte par Réutiliz, de bouteilles en verre à l'Hôtel de Région ;
- des ateliers « Fresque du Climat ».

En 2025, la Région interviendra pour :

- Poursuivre la mise en œuvre d'actions relatives à l'éducation au développement durable et particulièrement en faveur de la biodiversité, dans le cadre d'une démarche transversale en interne, et en lien avec les partenaires ;
- Poursuivre les actions de réduction de l'impact écologique de la collectivité en transversalité (tri des déchets et notamment déchet organique, incitation à l'abandon des bouteilles en plastiques ...).

## **E – Mener des actions interne en faveur de la biodiversité**

La Région Réunion se doit d'être exemplaire et élabore chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable en tenant compte des politiques internes et des politiques publiques menées. Une attention particulière sera portée sur les forêts et espaces régionaux ainsi que sur la poursuite de la démarche transversale d'aménagement des lycées pour tendre vers des lycées « vertueux et résilients ».

Un travail transversal a été mené en 2024 pour amplifier le réaménagement des cours de lycées : désimperméabilisation, lutte contre les îlots de chaleur, éradication des espèces invasives et replantation d'arbres indigènes ou exotiques non envahissants, amélioration du mobilier et des espaces ombragés, etc. L'objectif est d'améliorer la qualité des cours de Lycées « Oasis » et d'améliorer le confort et cadre de vie des élèves en les associant au projet afin qu'ils se réapproprient leur espace. Le lycée Amiral Lacaze (Saint-Denis) a été réaménagé, les lycées Bel Air (Saint-Denis) et Jean-Claude Fruteau (Saint-Benoît) sont en démarrage et le réaménagement du lycée Moulin Joli (La Possession) est en cours d'étude.

Un cahier des charges a été établi avec un marché qui sera lancé en 2024 pour des actions régionales ainsi que proposer des modalités de gestion de ces espaces : lutte contre les espèces invasives, replantations d'espèces indigènes et endémiques, valorisation des espaces.

Propriétaire d'environ 1336 hectares de forêt et plus de 16 hectares d'espaces boisés au droit de ses sites patrimoniaux, la Région Réunion a conscience des enjeux liés à la conservation de la biodiversité, notamment sur sa propriété. De ce fait, la Région ambitionne d'approfondir les connaissances sur les forêts et sites patrimoniaux qu'elle possède, afin d'assurer leur gestion et leur valorisation sur le long terme.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Suivre le marché d'inventaire de l'état des forêts régionales dans une perspective de préservation des espèces indigènes, endémiques et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et renforcer les actions d'entretien des forêts ;
- En fonction de l'avancement du marché, initier quelques actions d'entretien des espaces régionaux (MOCA, ex-ARDA et MADOI) notamment avec l'Office Nationale des Forêts ;
- Poursuivre la coordination de la démarche engagée vers des lycées « vertueux et résilient » intégrant une approche de confort thermique, d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de promotion de la mobilité douce et électrique, de valorisation de la biodiversité sur les espaces extérieurs, de recyclages et valorisation des déchets ainsi que de la réutilisation des eaux de pluies.

## F – Mettre en œuvre les mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral

En lien avec la réorganisation des services, la Direction de la Transition Ecologique a pris en charge en 2023 la poursuite de la mise en œuvre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral localisées hors du périmètre direct de l'opération et s'inscrivant au sein de problématiques générales de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'île.

La mesure de quiétude pour les mammifères marins a été menée à son terme. L'étude sur la lutte biologique contre la liane papillon a été relancée et le soutien à l'effort de soins des oiseaux marins renouvelé. De même le cahier des charges pour la réalisation d'une aire marine protégée a été rédigé pour lancement de la phase de consultation et les études pour l'acquisition de terrains sur le plateau Malheur en vue de restauration écologique est en cours.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Mettre en œuvre des actions des Plans Directeurs de Conservation (PDC) et Plans Nationaux d'Actions en faveur des mammifères marins, des espèces végétales remarquables de la falaise littorale et des oiseaux marins ;
- Poursuivre l'étude menée en vue de la définition et de la création d'une zone de protection d'habitats remarquables en bordure du littoral réunionnais ;
- Installer des gîtes artificiels pour la nidification des oiseaux marins et leur préservation vis-à-vis des prédateurs ;
- Achever les études d'approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la liane papillon.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Accompagner les acteurs du territoire	Protection et valorisation de la biodiversité (FA 2.7.1)	AMI à lancer	AMI en cours (30/09/2024)	2 <sup>e</sup> AMI
	Protection et valorisation de la biodiversité (volet Interreg)	AMI à lancer	AMI en cours (30/09/2024)	-
	Création d'espaces publics en zone urbaine – Forêt urbaine tropicale (FA 2.7.2)	AMI à lancer	AMI clos le 21/08/2024 (3 dossiers reçus)	2 <sup>e</sup> AMI
	Lycées Oasis (FA 2.6.1)	-	-	1 <sup>er</sup> AMI

# POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

Il est urgent de réduire la production de déchets en améliorant la gestion de proximité des déchets par la prévention et la sensibilisation. Le zéro déchet, est une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets. Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement, via l'éco-conception notamment, optimiser et allonger l'usage, via l'économie du partage ou le réemploi par exemple, et en dernier lieu préserver la matière grâce au compostage ou au recyclage.

Du fait de son caractère insulaire tropical dans la zone Sud-Ouest de l'océan Indien, La Réunion est un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique longtemps annoncés et aujourd'hui avérés. Cela représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux.

Enfin, il est important de préserver les ressources, notamment les ressources en eau, afin de permettre la distribution d'une eau de qualité aux usagers, de réduire les pertes et les consommations.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030, développer et sécuriser le fonctionnement des filières de l'économie circulaire à travers l'élaboration d'un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) ;
- Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen, en prévenant les risques et en distribuant une eau de qualité.

## I – STRUCTURER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

La loi NOTRe de 2015 confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un Plan d'Actions Régional en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Ce plan unique couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets du BTP, déchets dangereux).

La Région a un rôle de coordination de l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs qui auront été définis dans le Plan (horizon de 6 ans et à 12 ans).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la Région accompagne la création et la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire, notamment par la mobilisation des fonds du FEDER.

## A – Animer le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La prévention et la gestion des déchets sur l'île est préoccupante et la nouvelle dynamique engagée depuis 2021 a permis d'approuver le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) par délibération de l'assemblée plénière du Conseil Régional le 28 juin 2024. Il s'agit d'un plan unique qui concerne tous les types de déchets, couvre l'ensemble du territoire et tient compte du respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets avec pour ambition de réduire drastiquement la part de l'enfouissement qui constitue la forme la plus dégradée du traitement des déchets.

Les travaux d'animation ont été repris fin 2022, par la tenue des réunions d'animation du PRPGD, avec les EPCI, les syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) et les acteurs de la gestion des déchets des activités économiques pour mettre en œuvre la stratégie de prévention et de traitement des déchets. En parallèle, une étude relative à la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux a été mise en œuvre.

Le projet de plan intègre les objectifs ambitieux fixés par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il s'agit de réduire de 15% la production de déchets ménagers et assimilés, d'atteindre 60% de réutilisation ou recyclage (en 2030 par rapport à 2010) et de réduire drastiquement leur enfouissement en 2035 (10% des déchets ménagers et assimilés produits admis en installation de stockage).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRPGD, des filières prioritaires ont été identifiées particulièrement les biodéchets et les déchets dangereux :

- Pour les biodéchets, il s'agit de coordonner les actions de prévention et de gestion sur le territoire en lien avec les acteurs compétents et de rendre la Région Réunion exemplaire en animant la prévention, la collecte et la valorisation des biodéchets sur ses propres sites, notamment les biodéchets produits par les lycées.
- Pour les déchets dangereux, les priorités d'action sont : amiante, batteries (plomb, lithium-ions), déchets diffus, et l'étude approfondie sur la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux dont les conventions de financement, de groupement de commande et cahiers des charges ont été élaborés et validés en 2024.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Défendre le PRPGD contre le recours contentieux déposé par le SYDNE ;
- Lancer l'étude sur l'ISDD par la participation à un groupement de commandes avec les syndicats de traitement des déchets et une convention partenariale avec l'Etat ;
- Œuvrer pour structurer une filière sur les biodéchets à l'échelle de l'île, en complément des actions des acteurs compétents en matière de prévention et de collecte, en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- Mettre en place un groupe de travail de concertation sur la prévention et la réduction des déchets, en lien avec les EPCI/SMTD en mutualisant les plans de communication
- Poursuivre des échanges avec les acteurs pour optimiser la collecte (encourager l'installation de bornes de collectes enterrées et d'apports volontaires) ;
- Suivre et animer la filière sur les déchets dangereux, en favorisant les échanges pour permettre l'export de batteries ainsi que la mise en place de la nouvelle REP, en permettant de mieux connaître le gisement d'amiante ;
- Réunir à nouveau la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour faire un bilan annuel de la prévention et de la gestion des déchets et un point d'avancement du plan ;
- Suivre l'observatoire réunionnais des déchets porté par l'Agorah.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030</b>	Approbation du plan régional par l'Assemblée plénière de la Région	Enquête publique et approbation finale du plan	Approbation du PRPGD le 28/06/2024	Suivi et animation mise en œuvre du PRPGD
	Bilan annuel de la prévention et de la gestion	Réduire la quantité des déchets	Organisation d'une CCES 2 <sup>ème</sup> semestre	1 CCES

### **B – Animer le PRAEC**

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Ce plan permet d'identifier les actions pour les filières locales et de structurer les appels à projets, avec pour objectif de favoriser les initiatives permettant la réutilisation, la valorisation et le recyclage des produits sur le territoire. La Région souhaite éviter l'enfouissement des déchets et soutenir des actions conformes aux objectifs du PRPGD, en se focalisant sur les emballages et les produits à forte valeur ajoutée susceptibles d'être réutilisés, employés ou recyclés.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Soutenir la création et la structuration d'entreprises et autres acteurs (associations, coopératives, etc.) en lien avec la Direction FEDER Entreprise et la Direction Économie, en recentrant son aide sur les études de faisabilité qui seront accessibles à un large éventail d'entreprises ;
- Préparer un nouvel appel à projet commun Région-ADEME pour soutenir les initiatives en faveur de l'économie circulaire ;
- Suivre la mise en œuvre des actions du PRAEC avec l'appui de NEXA, en favorisant les initiatives des filières dites à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et notamment la filière PMCB (Produits, Matériaux et Composants de Bâtiment) ;
- Renouveler l'adhésion au Cluster GREEN (Gestion Régionale des Entreprises Engagées pour l'Environnement) et le partenariat avec l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation pour démocratiser l'économie circulaire, en établissant une cartographie des acteurs et en recensant les bonnes pratiques.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire</b>	Bilan des filières REP à La Réunion	Augmenter le tonnage valorisé	Filière PMCB opérationnelle	1 nouvelle filière opérationnelle

### **C – Accompagner et solliciter les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets**

La Région accompagne les acteurs publics et privés à plusieurs niveaux :

- La Région est membres des deux Syndicats Mixtes de Traitement des Déchets (ILEVA et SYDNE) et contribue à leur frais de fonctionnement, en tenant compte de la part de la population concernée ;
- La Région soutien l'animation des filières du BTP (CER BTP), des déchets agricoles non organiques et organiques (Eco-agri Réunion, Chambre d'Agriculture) et contribue au suivi du programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets (AGORAH) ;

Par ailleurs, dans le cadre du FEDER 2021-2027, plusieurs dispositifs ont été lancés pour la gestion et le traitement des déchets :

- Gestion et valorisation des déchets ménagers (fiche action 2.6.1) ;
- Transformation des déchets verts – Composts (fiche action 2.6.2) ;
- Réhabilitation des anciennes décharges (fiche action 2.7.3) ;
- Fiches action instruites par la Direction FEDER Economie.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Lancer des AMI FEDER sur la Gestion et valorisation des déchets ménagers, sur la transformation des déchets verts (et biodéchets) ;
- Apporter une contribution à l'animation des filières du BTP et des déchets agricoles, ainsi qu'à l'observatoire des déchets ;
- Contribuer, aux frais administration des deux syndicats mixtes de traitement des déchets, en tenant compte des perspectives financières des syndicats et avec une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets</b>	<u>Dispositifs FEDER :</u> - Gestion et valorisation des déchets ménagers (FA 2.6.1) - Transformation déchets verts et composte (FA 2.6.2) - Réhabilitation ancienne décharges (FA 2.7.3)	AMI à lancer	3 AMI clos 29/05 (environ 25 dossiers reçus)	2 <sup>e</sup> AMI
	Contributions à ILEVA et SYDNE	Contributions aux 2 SMTD	Demandes instruites	Contribution avec plafonnement pour ILEVA (comme déjà réalisé pour SYDNE)

## II – SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La collectivité régionale s'engage d'ores et déjà dans la réponse régionale au changement climatique en se positionnant sur la stratégie du territoire au travers du Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision, en mobilisant des aides en tant qu'Autorité de gestion du FEDER du PO 2021/2027 et enfin, pour mettre en place sur le territoire de nouveaux outils de connaissance et de coordination des acteurs locaux pour faire face aux défis et enjeux qui se posent.

### **A – Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens**

La Réunion est soumise à divers risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, submersions marines, éruptions volcaniques...) et au risque requin.

L'élévation du niveau des mers qui peut avoir des conséquences graves pour les zones côtières de l'île (inondations, érosion du trait de côte, salinisation des masses d'eau littorales...) et une modification de la météorologie pourrait se traduire notamment par une intensification des phénoménologies climatiques opérants sur le bassin Sud de l'océan Indien et une modification à la hausse de la fréquence et des intensité des épisodes de sécheresse, impactant directement la ressource en eau, la biodiversité, et augmentant significativement les risques de feux de forêts.

De fait, le changement climatique représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux. La Région a co-organisé en 2023 avec l'Etat les 3<sup>e</sup> assises régionales des risques naturels, l'occasion de mobiliser tous les acteurs et de lancer de nouvelles initiatives comme la création d'un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC).

La convention de l'observatoire du littoral a été signée en 2024. S'agissant de la Convention de Gestion des Risques Inondation pour la période 2022-2027 identifiée 7 Territoires à Risque Important (TRI) pour lesquels 7 Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) ont été contractualisés.

Dans le cadre de la révision du Schéma Régional d'Aménagement, une étude sur l'adaptation au changement climatique est prévue pour alimenter ce document qui en constituera un chapitre spécifique.

S'agissant du risque requin, la Région est membre du GIP Centre Sécurité Requin, créé en 2016, qui a pour objet de conduire et d'accompagner toutes actions tendant à la réduction du risque à La Réunion. La Région souhaite encourager un audit du dispositif Vigie Requin Renforcé porté par la Ligue de Surf et œuvrer afin que le GIP CSR pilote la mise en œuvre de ce dispositif dans le cadre de ses missions.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Installer et accompagner la mise en œuvre d'un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) à La Réunion ;
- Contribuer à la réalisation d'une étude sur la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique et d'une carte de vulnérabilité du territoire ;
- Accompagner les actions stratégiques de l'observatoire du littoral ;
- Accompagner les actions d'adaptation à l'évolution du trait de côte et en cohérence avec le prochain Contrat de convergence territorial ;
- Contribuer à la révision du schéma de prévention des risques naturels de La Réunion 2018-2022 ;
- Poursuivre le programme de gestion des risques d'inondation (PGRI), en soutenant des actions de prévision, de prévention et de protection (fiche action 2.4.1 du PO FEDER) ;
- Contribuer à une démarche de contractualisation avec l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP) / Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) ;
- Apporter sa contribution au GIP Centre Sécurité Requin pour la gestion du risque requin et promouvoir un audit du dispositif « Vigies Requins Renforcés » et une mutualisation des dispositifs de prévention sous le pilotage du GIP CSR en réduisant progressivement sa contribution.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens</b>	Elaborer un dispositif de soutien aux collectivités contre l'érosion de trait de côte	Elaboration du dispositif	Convention observatoire du littoral signé	Mise en œuvre de la convention
	Mise en œuvre des PAPI (fiche action 2.4.1 du PO FEDER)	AMI à lancer	AMI clos 29/05 (1 dossier reçu)	2 <sup>e</sup> AMI
<b>Action 2 : Gestion du risque requin</b>	Surveillances des spots de surf par la ligue de surf	Soutien au GIP et à la Ligue de Surf	Contribution au GIP	Soutien au GIP et au dispositif « Vigies requins renforcés »

## **B – Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens**

Le Plan Eau DOM à La Réunion vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration des services rendus en matière d'eau potable et d'assainissement. Il permet de renforcer la gouvernance des collectivités avec un mode de contractualisation pluriannuel dit « contrat de progrès » (ils ont été signés par les 5 EPCI en 2020).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER une eau potable à chaque citoyen, préserver la ressource en eau et le traitement de l'eau :

- Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau (fiche action 2.5.1) ;
- Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable (fiche action 2.5.2) ;
- Valorisation des eaux en sortie de STEP (fiche action 2.5.4) ;
- Stations de traitement des eaux usées (fiche action 2.5.5).

S'agissant de la préservation de la santé des citoyens, la Région contribue au financement des équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion et participe à la mise en œuvre d'actions du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3).

Par ailleurs, elle apportera son soutien à l'actualisation du Plan Régional de qualité de l'Air porté par ATMO Réunion pour alimenter le chapitre individualisé relatif à la qualité de l'air dans le cadre de la révision du SAR.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Soutenir la création et l'extension d'usines de potabilisation de l'eau (de plus de 5 000 équivalents/habitants), contribuer à limiter les fuites dans les réseaux d'eau pour économiser la ressource en eau, réaliser des stations de traitement des eaux usées (fiches actions du PO FEDER 2021-2027) ;
- Analyser la mise en place d'un dispositif pour le stockage de l'eau pluviale chez les particuliers ;
- Soutenir les investissements d'ATMO Réunion.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens</b>	Nombre d'usines de potabilisation (FA 2.5.1)	Instruction au fil de l'eau	Pas de nouvelle demande	5 projets
	Réduction des fuites (FA 2.5.2)	AMI à lancer	AMI en cours (30/09)	2 <sup>e</sup> AMI
	Dispositif de stockage de l'eau pluviale	-	Benchmark de la réglementation actuelle	Analyse à mener

## III – AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERTS

Les travaux commencés en 2024 pour le dispositif Emplois-verts se poursuivront en 2025 avec des actions visant à améliorer et enrichir le programme, afin de mieux répondre aux besoins du territoire et de l'emploi. Une avancée importante est la signature prochaine d'une Convention d'Objectifs Annuels et de Moyens (CAOM) avec le Préfet de La Réunion, prévue pour début 2025. Cette convention facilitera la prescription des PEC, simplifiera les démarches administratives et sécurisera les processus.

En parallèle, une étude qualitative du dispositif sera réalisée en 2025 par un prestataire extérieur pour évaluer et optimiser son efficacité. La cartographie des risques de probité, commencée en 2024, sera finalisée à la fin de l'année pour renforcer la transparence et la gestion du programme.

Ces initiatives visent à rendre le dispositif Emplois-verts plus performant, innovant et adapté aux besoins actuels. La collectivité régionale continuera à rechercher des financements supplémentaires, y compris européens, pour soutenir le développement et l'enrichissement du programme, tout en mettant en œuvre des actions concrètes pour accompagner et encourager ce public éloigné de l'emploi.

### **A - Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts**

Le projet de renforcer le dispositif *Emplois Verts* vise la promotion de La Réunion comme une destination touristique de premier plan, et l'amélioration de la qualité de vie des réunionnais. Le dispositif s'appuie sur plusieurs orientations stratégiques :

- un principe de continuité pour capitaliser sur les expériences et compétences en restant vigilant la santé financière des associations, afin de garantir leur viabilité et leur impact durable ;
- l'orientation des actions vers les sites à fort impact touristique en renforçant la préservation de l'environnement, la lutte contre les espèces invasives, le verdissement et l'amélioration de la propreté des espaces publics ;
- La mise en valeur du foncier et des forêts régionales pour soutenir la biodiversité. Les projets de préservation, renforcés par des partenariats avec des organismes comme le Conservatoire Botanique des Mascareignes, permettent non seulement de protéger la flore endémique, mais aussi de développer les compétences locales en matière d'inventaires botaniques.

En résumé, ce plan vise à créer un cercle vertueux entre préservation de l'environnement, amélioration des conditions de vie, développement des compétences locales, et renforcement de l'attractivité touristique de l'Île de La Réunion. La continuité et le renouvellement des chantiers *Emplois Verts*, en veillant à la gestion financière des associations, garantiront un impact durable pour l'île et ses habitants.

## B - Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations

En 2025, la collectivité régionale renforcera les efforts initiés en 2024 pour valoriser le dispositif Emplois Verts, en mettant l'accent sur la visibilité et la reconnaissance des contributions des acteurs du programme. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2025, une exposition dédiée aux portraits des femmes impliquées dans les Emplois Verts sera inaugurée.

Des panneaux signalétiques, conçus à partir de matériaux naturels et respectant une charte graphique uniforme, seront installés sur tous les sites Emplois Verts.

Une communication grand public renforcée sera déployée à travers tous les supports régionaux pour promouvoir les sites Emplois Verts. Parallèlement, le projet de cartographie des sites, jusqu'ici réservé à un usage interne, se poursuivra avec pour objectif de rendre accessible une cartographie interactive d'ici 2025/2026. Un comité de pilotage, constitué d'acteurs concernés, sera chargé de superviser ce projet pour garantir sa réussite.

Par ailleurs, des mesures supplémentaires seront mises en place :

- Encadrants techniques** : analyse de la prise en compte de la hausse du SMIC et de l'inflation, assurer une meilleure reconnaissance de leur travail (...)
- Prise en charge des équipements de protection individuelle (EPI)** : à partir de 2025, la collectivité assumera la charge financière liée à l'achat des équipements de protection individuelle ;
- Révision du cadre d'intervention du dispositif.**

Ces initiatives complètent celles déjà mise en place pour valoriser les acteurs des Emplois-Verts

## C - Construire un parcours d'insertion pour les Emploi-Verts

Au premier semestre 2025, la collectivité régionale organisera un salon de la formation dédié aux bénéficiaires des contrats aidés Emplois Verts. Les préparatifs de cet événement ont débuté en 2024, avec pour objectif de susciter des vocations et d'orienter les bénéficiaires vers des formations diplômantes et certifiantes, afin de mieux les préparer aux exigences du marché du travail. Le salon proposera également un job dating, facilitant les rencontres entre les bénéficiaires et les entreprises locales, dans le but de renforcer les opportunités d'emploi et un catalogue de formations spécifiquement conçu pour ce public.

En parallèle, une réflexion sera menée pour instaurer un partenariat avec la DFP et l'AFPAR (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes à la Réunion) dans le but de proposer des formations aux savoirs de base ou des formations adaptées aux bénéficiaires des PEC Emplois Verts dès leur entrée en poste. Ce projet vise à combler les lacunes éventuelles en compétences de base, tout en renforçant leur employabilité à long terme. Un comité de pilotage sera mis en place pour étudier les modalités de ce partenariat, définir les objectifs précis et élaborer un parcours d'insertion adapté aux besoins de ces publics.

Cette formation des PEC Emplois Verts et encadrants techniques des contrats aidés renforcera leur employabilité tout en contribuant à la protection des écosystèmes.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large d'accompagnement des bénéficiaires pour une insertion durable.

## D - Développer la lutte antivectorielle et la lutte contre les espèces invasives

En 2021, la Région Réunion a demandé à la préfecture de réactiver le GIP LAV. Depuis, notre collectivité participe aux différents comités stratégiques sur le sujet. Elle porte une attention particulière à la situation épidémiologique de l'île, et est prête et volontaire pour toute action coordonnée en cas de crise. En 2025, une réflexion sera menée avec les acteurs institutionnels concernés au périmètre de la lutte anti vectorielle et de la meilleure stratégie à adopter pour le territoire réunionnais, afin de lutter efficacement contre la prolifération des maladies vectorielles, notamment la dengue.

Dans cette perspective, la collectivité régionale pourrait s'engager à mobiliser ses ressources pour :

- La formation des PEC Emplois verts et encadrants techniques à la LAV avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- La mise à disposition des PEC Emplois Verts pour la lutte anti vectorielle en cas d'épidémie.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts</b>	Nombre de PEC recrutés	1 000	312	800
	Nombre d'encadrants recrutés	110	37	80
	Nombre de sites touristiques	100	28	80
	Nombre d'associations bénéficiaires	55	18	45
<b>Action 2 : Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations</b>	Nombre d'actions de communication réalisées	-	5 (en cours)	6
<b>Action 3 : Construire un parcours d'insertion pour les emplois-verts</b>	Nombre de propositions de formations	-	-	300
	Nombre de formations réalisées	-	-	100
	Nombre d'emplois post PEC	-	-	100
<b>Action 4 : Développer la lutte antivectorielle et la lutte contre les espèces invasives</b>	Nombre d'interventions	-	-	10
	Nombre de contrats mobilisés	-	-	200
	Superficie traitée	-	-	10 ha

# ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

L'île de La Réunion reste encore très dépendante de l'importation d'énergie fossile avec un taux de dépendance énergétique de 88.6% en 2023. En tant que Zone Non Interconnectée (ZNI) à un réseau continental d'électricité, des dispositions particulières s'appliquent, avec notamment la co-élaboration par l'État et la Région Réunion d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) distincte de celle nationale. Celle-ci fixe les priorités de territoire en matière énergétique et a été approuvée en avril 2022 pour la période 2019-2028.

La part des énergies renouvelables augmente fortement dans le mix électrique à 56.6% en 2023 (contre 37,7% en 2022 et 28,2% en 2021). Cela varie en fonction des conditions climatiques qui influent sur la quantité de bagasse et sur l'hydraulique mais aussi avec la conversion progressive des centrales thermiques à la biomasse qui sera achevée d'ici fin 2024.

La volonté de la mandature est d'assurer une souveraineté énergétique durable pour l'île qui poursuit sa transition démographique et comptera un million d'habitants dans 20 ans, et considère l'objectif d'autonomie énergétique comme le fil rouge. Cette autonomie énergétique à l'horizon 2050 intègre tous les champs énergétiques du territoire : la mobilité, l'électricité ou la chaleur. Cette souveraineté énergétique durable de La Réunion, elle suppose que les ressources énergétiques utilisées pour l'ensemble des usages soient tout à la fois renouvelables et locales.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de 4 axes :

- Accélérer l'autonomie énergétique en amplifiant les actions en faveur de la transition énergétique, tout en contribuant à la relance de l'économie ;
- Développer le mix énergétique en s'appuyant sur une instance partenariale de gouvernance et en développant les filières correspondant au mix énergétique (solaire, en particulier le photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines, ...) ;
- Déployer un plan solaire régional ambitieux pour La Réunion en transformant les toitures de l'île en « toits solaires thermiques et électriques » sur la base de technologies matures et disponibles ;

Contribuer à la sobriété et à la rénovation énergétique à travers le programme du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) qui évolue vers un service public de la rénovation.

## I – METTRE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) s'inscrit dans une perspective de mix électrique 100 % énergies renouvelables dès 2024. Ses objectifs s'appuient sur des ambitions de réduction de la consommation d'énergie, sur la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour la production d'électricité, également sur un développement très ambitieux de la production d'énergies renouvelables notamment dans le solaire (photovoltaïques). Une impulsion forte sera également donnée à la filière hydrogène et pour développer les filières géothermie et éolien off-shore. La révision de cette Programmation doit permettre de poursuivre la transition énergétique à l'horizon 2033 en renforçant la part des énergies locales matures et en s'inscrivant dans une stratégie d'autonomie à l'horizon 2050.

## A – Mettre en œuvre et initier la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie du Schéma Régional Biomasse, en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie

La PPE révisée pour la période 2019-2028 approuvée par décret du 20 avril 2022, fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique. Elle doit faire l'objet d'une révision pour se projeter sur la période 2024-2033. Cette révision fera office de volet énergie du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) en cours de révision. Il convient donc de l'inscrire dans une stratégie énergétique qui vise la même échéance que ce document soit 2050.

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) 2018-2023 qui constitue le plan de développement de la biomasse pour la PPE est en cours de révision.

En 2025, il s'agira donc de :

- Assurer le suivi régulier de l'atteinte des objectifs de la PPE révisée dans le cadre de la Gouvernance de l'Énergie sous pilotage de la Région et de l'État ;
- Lancer la révision de la PPE pour la période 2024-2033 en veillant à y maximiser le recours aux énergies locales matures ;
- Définir et rédiger une stratégie énergétique à horizon 2050 pour le territoire dans laquelle la PPE révisée devra s'inscrire ;
- Faire le lien avec le SAR en révision dont la PPE constituera le volet énergie ;
- Finaliser la révision du Schéma Régional Biomasse et suivre la mise en œuvre de ses orientations en focalisant sur les filières à enjeux (cas notamment de la bagasse et des effluents d'élevage) ;
- S'assurer de la mise en œuvre du nouveau Cadre Territorial de Compensation (CTC) qui doit être approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en fin d'année 2024 pour financer les actions de Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) pour la période 2025-2028.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie</b>	Révision de la PPE	Suivi annuel des objectifs par filière	Atteinte des objectifs de MDE confirmé par les résultats du CTC Retard sur les volets transport (carburant et IRVE) et décalage de quelques mois sur la conversion des centrales charbon	Ecrire la révision de la PPE pour la période 2024- 2033
<b>Action 2 : Schéma Régional Biomasse</b>	Validation du SRB révisé	Valider le SRB révisé	SRB en cours de révision	Valider le SRB révisé
<b>Action 3 : Cadre Territorial de Compensation (CTC)</b>	Suivi les actions de MDE relevant du CTC	Suivre les résultats du cadre et proposer un nouveau cadre pour la période suivante	Bilan du premier cadre transmis (atteinte des objectifs PPE) et proposition de nouveau cadre transmis à la CRE	Mise en œuvre du nouveau CTC

## B – Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie

Les travaux d'élaboration de la PPE et de ses révisions s'appuient sur la gouvernance énergie qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs et de définir les objectifs. La SPL Énergies Réunion en assure le secrétariat et l'animation et établit le bilan énergétique annuel de La Réunion à travers l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion.

Une nouvelle convention cadre régissant le fonctionnement de cette gouvernance, notamment y intégrer les attendus de la loi Climat et Résilience quant à la définition de l'organe tenant lieu de Comité régional de l'Énergie.

En 2025, il s'agira de poursuivre les travaux au sein de la gouvernance énergie et notamment de :

- Assurer le fonctionnement de la Gouvernance de l'Énergie et de ses différents comités thématiques, avec l'appui de la SPL Énergies Réunion ; La Région est notamment en pilotage ou copilotage des comités Énergies renouvelables, MDE/Précarité énergétique et Mobilité électrique,
- S'appuyer sur la gouvernance énergie pour faire un bilan et avoir un suivi régulier sur l'atteinte des objectifs de la PPE révisée et de décliner les objectifs dans la feuille de route des comités thématiques ;
- Mettre en œuvre les outils de suivi de la mise en œuvre de la PPE notamment en matière de maîtrise de la demande en énergie ;
- Suivre les travaux de l'observatoire énergétique de l'île.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Suivi des résultats des actions mises en œuvre</b>	BER - Bilan énergétique de La Réunion (données 2023)	Édition du BER 2024 (données 2023)	Version de travail finalisée restant à publier	Édition du BER 2025 (données 2024)
<b>Action 2 : Conforter la gouvernance énergie</b>	S'assurer du fonctionnement des comités de la Gouvernance énergie et suivi des objectifs PPE par filière	Réunion de tous les comités	Convention cadre signée, réunion de tous les comités (sauf ENR)	Suivi annuel des objectifs PPE par filière

## C – Soutenir les énergies renouvelables locales

Pour faire suite au premier pas atteint en 2024 avec la conversion à la biomasse des centrales d'Albioma et de la centrale EDF PEI du Port aux biocarburants, la Région maintient sa volonté d'inscrire ses actions dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire, en favorisant le développement des énergies renouvelables locales et en s'appuyant sur des technologies matures.

L'identification du gisement et des caractéristiques environnementales pour le développement de l'éolien off-shore et pour les projets de géothermie sont inscrits dans la PPE révisée au titre de la prise en compte des études d'infrastructures, finançables par la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Projets de valorisation énergétique de la biomasse et déchets organiques selon différentes voies (combustion, méthanisation, gazéification ...) (fiche action 2.2.4) ;
- Etudes sur les énergies renouvelables (fiche action 2.2.5) qui permettent de prendre en compte les études de faisabilité qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île et d'augmenter la part des énergies renouvelables locales.

En 2025, la collectivité va mettre en œuvre les moyens et mobiliser les acteurs pour la transition énergétique du territoire et notamment :

- Commencer la mise en œuvre du **plan Hydrogène** pour La Réunion, en envisageant la création d'une fiche action du POE FEDER 2021-2027 et la mobilisation de fonds régionaux permettant de soutenir les investissements nécessaires à la réalisation d'un projet expérimental de production et valorisation d'hydrogène pour la mobilité lourde possiblement en lien avec la CIVIS. Une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en hydrogène pourra être recrutée ;
- Poursuivre le travail de préfiguration de la plateforme d'innovation et de développement sur l'énergie intelligente envisagée avec le Territoire de l'Ouest (TO) animé par la SPL Énergies Réunion ;

- Accélérer le développement de **l'éolien off-shore** en favorisant le dérisquage et le partage par l'État de données permettant de faciliter son implantation au large des côtes de La Réunion ainsi que la réalisation des études liées notamment aux volets logistiques et de raccordement du projet ;
  - Contribuer auprès de l'État aux réunions de la cellule énergies marines réunissant les acteurs de l'énergie et du milieu marin pour valoriser le potentiel énergétique marin ;
  - Accompagner les projets de **géothermie** soit en amont pour favoriser l'attribution du permis exclusif de recherche soit auprès des porteurs qui en sont déjà bénéficiaires ;
  - S'appuyer sur la SPL Énergies Réunion pour décliner les actions régionales qui contribuent à l'autonomie énergétique du territoire (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...)
  - Donner suite à l'audit des micro-centrales du Bras des Lianes pour en lancer les travaux de réhabilitation et envisager des échanges croisés de part de cette unité avec des porteurs privés (avec acquisition de parts sur d'autres projets d'ENR) ;
  - Définir une stratégie pour la collectivité en matière de valorisation énergétique de son patrimoine et d'exploitation de ses unités de production en lien avec la structuration d'**une Société d'Économie Mixte « Énergie »** avec d'autres partenaires publics et privés ;
- Soutenir des études qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Soutenir les énergies renouvelables locales</b>	Réalisation d'études	Lancement des études de dérisquage par l'État avec appui Région + études SEM Énergie	Réalisation mission d'étude et identification des priorités (logistique, raccordement, feuille de route CEREMA)	Lancement des études liées notamment aux volets logistiques et de raccordement du projet éolien off-shore
<b>Action 2 : Réhabilitation micro-centrales du Bras des Lianes</b>	Remise en services	Réalisation audit	Audit lancé	Lancement des marchés travaux

## II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

En déclinaison des priorités de la PPE révisée, la Région souhaite promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création d'emploi local. La PPE révisée validée en 2022 prévoit un objectif d'installer entre 250 à 310 MW de puissance en photovoltaïque en 2028 et un objectif de développement de la chaleur (solaire thermique) permettant d'éviter 419 GWh/an en cumulé en 2028. La PPE précise que « *Outre les appels d'offre CRE, les dispositifs locaux financés par la Région Réunion, l'ADEME et le financement européen (chèque photovoltaïque et appel à projets Autoconsommation tertiaire – industriel) contribueront à atteindre ces objectifs* ».

Pour cela, la collectivité poursuivra en 2025, le déploiement du plan régional solaire décliné en « un toit solaire pour chaque réunionnais », sur la base de technologies matures et disponibles, afin d'accélérer le déploiement des projets solaires sur le territoire. Le périmètre de ce plan solaire inclura également le solaire thermique.

### **A – Déployer le programme « MonToitSolaire »**

Le plan « un toit solaire pour chaque Réunionnais » est le premier axe de déclinaison du « plan régional solaire ».

## **1) Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers**

L'action cible le soutien à l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers d'une puissance comprise entre 0,3 et 9 kWc (avec ou sans stockage). L'objectif de viser entre 50 et 100 000 logements équipés en 2035. La publication en début d'année 2024 de l'arrêté tarifaire dit « S24 » a fortement impacté le dispositif « Kap Photovoltaïque » mis en place par la Région avec le cofinancement de l'Union européenne. En effet, pour tenir compte de ce nouvel arrêté, le dispositif cible désormais les seules installations en autoconsommation sans revente.

La Fiche Action 2.2.1 du PO FEDER 2021-2027 dédiée aux « installations photovoltaïques chez les particuliers » est mobilisée pour accompagner ce dispositif.

En 2025, le dispositif d'aide « Kap Photovoltaïque » (ex-Chèque Photovoltaïque) continuera à se déployer sur le territoire en mobilisant les fonds du programme opérationnel FEDER 21-27. Compte tenu de l'évolution du dispositif liée au tarif « S24 », le nombre de dossiers de demande attendu en 2025 est de l'ordre de 1 500.

En matière d'autoconsommation collective, une expérimentation sera également soutenue à l'échelle d'un quartier pour valider le bien-fondé de cette solution pour le déploiement du photovoltaïque. Les crédits du FEDER seront recherchés pour accompagner cette innovation.

## **2) Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics**

Il s'agit de soutenir la réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sans stockage dans les secteurs tertiaires, publics et industriels (y compris lorsque l'énergie produite est destinée aux bornes de recharge IRVE pour une flotte captive, ou autres usages tels que la climatisation).

Un autre dispositif consiste à soutenir la réalisation des investissements relatifs : Bornes IRVE accessibles au public, réalisées soit par un acteur public soit par un acteur privé (la revente du surplus est autorisée et/ou injection dans un bâtiment pour autoconsommation).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires (y compris bâtiments publics) et industrielles (fiche action 2.2.3) ;
- Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (accessibles au public) (fiche action 2.2.2).

En 2025, des appels à manifestation d'intérêt seront lancés pour faire émerger plusieurs projets d'installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires & industrielles et d'infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire. Des échanges seront également organisés avec les services centraux sur l'application des nouvelles lignes directrices sur les aides d'Etat applicables.

## **3) Accompagner l'agrivoltaïsme sur le territoire**

Il s'agit de favoriser le déploiement de centrales agri-photovoltaïques répondant aux attendus du décret paru en 2024. Pour cela la Région s'est proposée d'accompagner la chambre d'agriculture dans la rédaction d'une charte agrivoltaïque qui définira les principes retenus localement (conformes aux décrets) garantissant à la fois un intérêt agricole, économique et énergétique des projets soutenus.

En 2025, pour initier le déploiement, la Région pourra notamment promouvoir par un appel à manifestation d'intérêt l'émergence de projets agrivoltaïques sur son propre patrimoine agricole et s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage compétente en matière agricole pour l'accompagner dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie.

#### 4) Mesures d'accompagnement

En déclinaison du SRDEII, un contrat de filière Energies Renouvelables a été élaboré, avec un sous-contrat pour le photovoltaïque. Le plan d'action et d'animation mis en place avec la filière, sera mis en œuvre. De plus, le développement du cadastre solaire sera poursuivi en tant qu'outil permettant d'accompagner le déploiement d'installations photovoltaïques sur l'ensemble du territoire.

#### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers (FA 2.2.1)</b>	Installations subventionnées	4 000	689 (sans revente depuis le 01/03/2024)	1 500
<b>Action 2 : Réduire l'impact sur le réseau des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics (FA 2.2.2)</b>	Soutenir les installations en autoconsommation	AMI à lancer	Base juridique à consolider pour lancer l'AMI	AMI à lancer
<b>Action 3 : Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (FA 2.2.3)</b>	Mise en œuvre du dispositif de soutien	AMI à lancer	Base juridique à consolider pour lancer l'AMI	AMI à lancer
<b>Action 4 : Accompagner l'agri-voltaïsme sur le territoire</b>	Réalisation d'une charte de déploiement	-	-	Validation de la charte agrivoltaïque

#### **B – Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique**

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) est mené en partenariat avec la SPL Énergies Réunion et EDF. En réponse à un appel à programme national lancé par le CLER (Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables), le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) Réunion a été reconduit pour la période 2022-2025 et permet de mobiliser des financements apportés via les Certificats d'Économies d'Énergie.

Le dispositif Kap Ecosolidaire permet d'installer des chauffe-eaux solaires avec un reste à charge minimale pour les foyers modestes. A cet effet, la fiche action 2.1.4 a été inscrite au PO FEDER 2021-2027 pour les Chauffe-eaux solaires chez les particuliers en situation de difficulté économique.

En 2025, il s'agira pour la collectivité :

- De poursuivre le dispositif SLIME en visant l'accompagnement de 3000 foyers environ qui pourront ainsi bénéficier de diagnostics conseils. La Région prendra en charge dans ce cadre les petits équipements économes qui sont fournis dans le cadre des visites diagnostics ;
- De poursuivre le dispositif Kap Ecosolidaire avec le soutien de 1500 installations.

#### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique</b>	Nombre de diagnostics SLIME	4 500	1 316	3 000
	ECOSOLIDAIRE - Nombre de chauffe-eau solaire (FA 2.1.4)	1 300	1 013	1 500

## C – Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire.

Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) en cours de validation doit permettre au SIDELEC en lien notamment avec la Région de définir une stratégie permettant la recharge optimisée tant pour les véhicules que pour le réseau électrique des véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire.

En 2024, la Région a émis des observations sur le SDIRVE en demandant qu'il soit retravaillé en proposant notamment une déclinaison précise du déploiement des 3400 points de charge, l'installation d'un corridor de 20 à 30 bornes de recharge très rapides sur le littoral et la RN3, une interopérabilité des bornes et une description des moyens qui seront mobilisés pour assurer un taux de disponibilité élevé.

En 2025, il s'agira pour la collectivité :

- De s'assurer de l'opérationnalité du SDIRVE et de mobiliser les aides FEDER pour favoriser le déploiement de réseaux de bornes ;
- De participer également aux travaux menés par l'association AVERE pour accompagner le développement du véhicule électrique et les changements induits.

## D – Le chauffage des écoles des Hauts

La Région souhaite faire une expérimentation pour mettre en œuvre sur quelques écoles primaires une réhabilitation globale intégrant la mise en place d'isolation et de systèmes de chauffage afin de répondre aux besoins énergétiques liés au confort thermique, en coordination avec la mesure n°32 du CIOM :

- Pour les écoles des Hauts, le chauffage solaire et au bois feront l'objet d'une expertise pour envisager d'être aidé ;
- Un travail sera mené pour développer avec l'ONF une filière de production de plaquettes de bois pour alimenter les chauffages dans les écoles.

En 2025, il s'agira pour la collectivité de lancer l'expérimentation pour le chauffage d'écoles dans les Hauts.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Favoriser le confort thermique dans les écoles des Hauts	Nombre d'écoles réhabilitées	Expérimentation sur 4 sites	Préparation d'une fiche pour le cofinancement du cadre territorial de compensation 2025-2027	Expérimentation sur 1 à 2 sites

## III – ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

En matière de maîtrise de la demande en énergie, les actions à mener constituent un gisement considérable d'économies d'énergies et d'amélioration des conditions de vie, en particulier à travers les aides financières renforcées pour les foyers précaires et très précaires. Il s'agit aussi de création d'activité et d'emploi local dans le secteur du froid, de l'éclairage, de la rénovation thermique des bâtiments, etc. La PPE révisée en 2022 affiche des objectifs très ambitieux en matière de maîtrise de la demande en énergie dans les secteurs résidentiels (individuel et collectif), tertiaire et industriel (263 GWh évités par an en cumulé en 2023 et 438 GWh en 2028).

Après avoir développé depuis 2021 les bases du Service Public de la Rénovation Énergétique (SPREH) dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé), la Région en laisse les commandes en 2025 aux EPCI et au Département pour s'inscrire dans l'organisation voulue par l'État et de l'Anah. Ce sont désormais ces collectivités qui mettront en œuvre les actions de conseils et d'accompagnement auprès des ménages en assurant une vision globale de la rénovation intégrant non seulement le volet énergie mais aussi ceux du confort, de la salubrité, de l'adaptation aux personnes en perte d'autonomie... Elle maintiendra cependant son soutien à la réalisation d'audits énergétiques. La Région va donc recentrer son intervention sur la cible des petits bâtiments tertiaires privés tout en accompagnant la professionnalisation et l'information des professionnels de la rénovation dans la continuité des partenariats qu'elle avait initiés notamment avec la CCIR, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la FRBTP.

## A – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

L'État et l'Anah ont souhaité que le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARé) mis en œuvre par la Région à La Réunion depuis le 04 janvier 2021 avec l'appui de la SPL Énergies Réunion et qui préfigurait le SPREH évolue en 2025 pour que les actions correspondantes soient mises en œuvre par les EPCI et le Département.

Le parcours de conseil et d'accompagnement des demandeurs pour la rénovation énergétique de leur logement sera désormais piloté par ces collectivités qui bénéficieront des financements correspondant de l'État. La Région proposera toujours dans le cadre de ce parcours le dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergétiques EFFIKAZ' pour permettre aux propriétaires de logements d'identifier les travaux à réaliser pour les rendre performant thermiquement et énergétiquement. Le dispositif cofinancé par les crédits PO FEDER 2021-2027 (fiche action 2.1.3) a été testé en 2023, finalisé en fin d'année 2024 et sera déployé tout au long l'année 2025.

Pour les acteurs du petit tertiaire privé la Région maintiendra son soutien aux actions de conseil et d'accompagnement qu'elle avait initié dans le cadre du SARé. Elle maintiendra aussi son appui à l'animation et l'accompagnement des acteurs de la rénovation énergétique. La mise en place d'un programme de certificats d'économie d'énergie pourra être porté en ce sens par la collectivité.

En 2025, il s'agira donc de poursuivre le déploiement des audits EFFIKAZ', le soutien les actes de conseils et d'accompagnements au petit tertiaire privé et l'animation des professionnels de la rénovation.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement</b>	Nombre d'actes (programme SARé)	10 500	5 847	Fin du programme au 31/12/2024
	Nombre d'actes d'accompagnement petit tertiaire privé	643	129	250
	Nombre de diagnostics EFFIKAZ' réalisés	600 audits réalisés	-	300 audits réalisés

## B – Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes et vulnérables

L'augmentation du prix de l'énergie a un impact important pour les ménages, en particulier pour ceux déjà en situation de précarité, ou encore les personnes âgées. Face à cette situation, la Région a souhaité mettre en place un nouveau dispositif permettant d'apporter une solution globale et concertée, avec un reste à charge réduit pour les ménages de personnes âgées modestes et vulnérables. En 2024, une analyse des possibilités de mise en œuvre d'un tel dispositif a été menée et a permis d'en définir les principes. Le dispositif, assez complexe, devra s'appuyer sur des financements d'origines diverses (Région, Europe, Cadre Territorial de

Compensation, financements privés, MaPrimeRénov'...) pour proposer un dispositif thermique satisfaisant à moindre impact économique aux personnes âgées ou handicapées.

En 2025, il s'agira de finaliser le dispositif et de mettre en place une animation territoriale ainsi qu'une ingénierie afin d'apporter une solution globale pour réduire la consommation électrique de la cible visée (installation d'un panneau solaire de moins de 1,5 kWc en autoconsommation et d'un chauffe-eau solaire) et de mobiliser les autres dispositifs existants pour améliorer le confort thermique (isolation, installation de brasseurs d'airs, climatisation performante...). Il s'agira en complément de cette offre de proposer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les foyers concernés leur permettant de coordonner les différents travaux à réaliser et la mobilisation des aides correspondantes. La mobilisation de programmes CEE pour financer cette mission sera recherchée.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés	Nombre de projets aidés	Définition du dispositif	Ciblage des solutions techniques et des sources de financement	Test du dispositif



# LES MISSIONS TRANSVERSALES

# PRÉAMBULE

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0030-DE



L'année 2025 sera une année qui marquera la poursuite de la modernisation des missions transversales au service des politiques prioritaires de la mandature.

Tout d'abord sur le plan de la gestion des ressources humaines, il s'agira d'améliorer la qualité de service ainsi que le bien-être des agents et initier une gestion prévisionnelle des compétences. Cela devra se faire dans un contexte où la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et en particulier de la masse salariale, restera un des enjeux majeurs pour la Région.

L'amélioration et la fiabilisation de la chaîne comptable se poursuivra tout au long de cette année par la consolidation d'un dispositif de contrôles internes comptable et financier. Dans le cadre de la certification des comptes, l'accompagnement initial en 2024, avec un prestataire externe, se poursuivra en 2025 dans le but d'inscrire la Région dans une trajectoire d'amélioration continue de la qualité comptable et aboutir à une certification des comptes. La Région produira en 2025 une classification de ses dépenses budgétaires en faveur du climat dans le cadre de son premier Budget Vert.

De plus, la collectivité mettra en œuvre une gouvernance de son Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) prévu d'être adopté fin 2024.

Par ailleurs, la collectivité s'attachera également à poursuivre la modernisation de son système d'information en se faisant accompagner pour l'élaboration de son Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI). En outre, le développement de l'informatique décisionnelle ainsi que la modernisation des outils de gestion seront des projets que la collectivité portera dans le but d'améliorer la prise de décision et la qualité des services rendus aux usagers.

Enfin, s'agissant des fonds européens, l'accélération du rythme de la programmation en 2025 participera pleinement à la mise en œuvre des axes de la mandature.

# LES FINANCES

Conformément à la convention de services comptable et financier 2022/2027 signée entre la Région et la pairie régionale, la Région Réunion poursuivra ses travaux visant à améliorer la qualité de ses comptes mais également à moderniser les outils et procédures de contrôles budgétaire et comptable auprès des directions. Il s'agira également, en 2025, de démarrer l'activité de l'inventaire comptable et de partager auprès des services une démarche nouvelle de budgétisation verte.

## I – RENFORCER LE PILOTAGE DE LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE

Les objectifs consistent à offrir aux directions les outils leur permettant d'avoir une meilleure connaissance de la programmation budgétaire de leurs projets ainsi que de suivre et de piloter leurs consommations budgétaires en temps réel et en prospective.

Pour 2025, l'accent sera mis sur le déploiement d'un service auprès des directions visant à faciliter l'exercice d'actualisation de la programmation pluriannuelle des projets d'investissement et de fonctionnement.

Par ailleurs, il s'agira de partager auprès des services la démarche de budgétisation verte engagée par la Région au BP 2025.

### **A – Produire un budget vert**

Le budget vert ou budget climat est une démarche pilotée par **l'I4CE, l'institut de l'économie pour le climat**.

Pour 2025, la première évaluation des dépenses du budget de la Région portera sur l'axe « Atténuation du changement climatique » de la taxonomie européenne. Il s'agira de qualifier l'ensemble des dépenses au prisme des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de colorer l'ensemble des dépenses, en fonction de leur intensité climatique.

Plusieurs colorations de dépenses sont alors possibles (Très favorable, Favorable sous conditions, Neutre, Défavorable, À approfondir, Indéfini méthodologique).

Les dépenses de la Région seront ensuite classées en fonction de différentes rubriques (voirie, bâtiments, transport, alimentation, espaces verts...).

L'identification des dépenses non alignées avec les objectifs de neutralités représente **un levier d'action pour la collectivité, en matière d'arbitrages budgétaires futurs**.

Ces travaux d'évaluation et de classification de nos dépenses en faveur du climat au budget primitif 2025 faciliteront la mise en œuvre du décret du 16 juillet 2024, pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024, qui rend obligatoire, à compter de l'exercice 2024, une annexe au compte administratif de la Région intitulé « **Impact du budget pour la transition écologique** ».

## B – Poursuivre les actions de prévisions mensuelles de mandatement

Il s'agira de renforcer l'exercice de prospective budgétaire annuelle, en dépenses et en recettes, pour une plus grande maîtrise des consommations des crédits de paiement, d'anticiper les dérapages ou les sous-réalisations et d'arbitrer sur les redéploiements de projets de la mandature avec la valorisation d'un outil spécifiquement dédié.

La fiabilisation des projections des réalisations permet de sécuriser la gestion active de la dette de la collectivité et de limiter le recours à des lignes de trésorerie dans un contexte de taux d'intérêt toujours élevés.

## C – Piloter la mise à jour pluriannuelle des projets du PPI/PPF

Le PPI/PPF 2023-2030 est l'outil de pilotage des projets de la collectivité sur les 3 axes de la mandature. Il est construit sur la base d'une stratégie financière vertueuse qui vise à la fois un taux d'épargne brute ambitieux (> à 25 %) et une maîtrise de l'endettement (ratio dynamique de désendettement inférieure à 9 ans, seuil réglementaire pour les régions).

Il donne ainsi une vision prospective et synthétique des principaux engagements sur la période 2023-2030 dans une programmation budgétaire soutenable afin de garantir la confiance de ses partenaires externes, financiers et institutionnels.

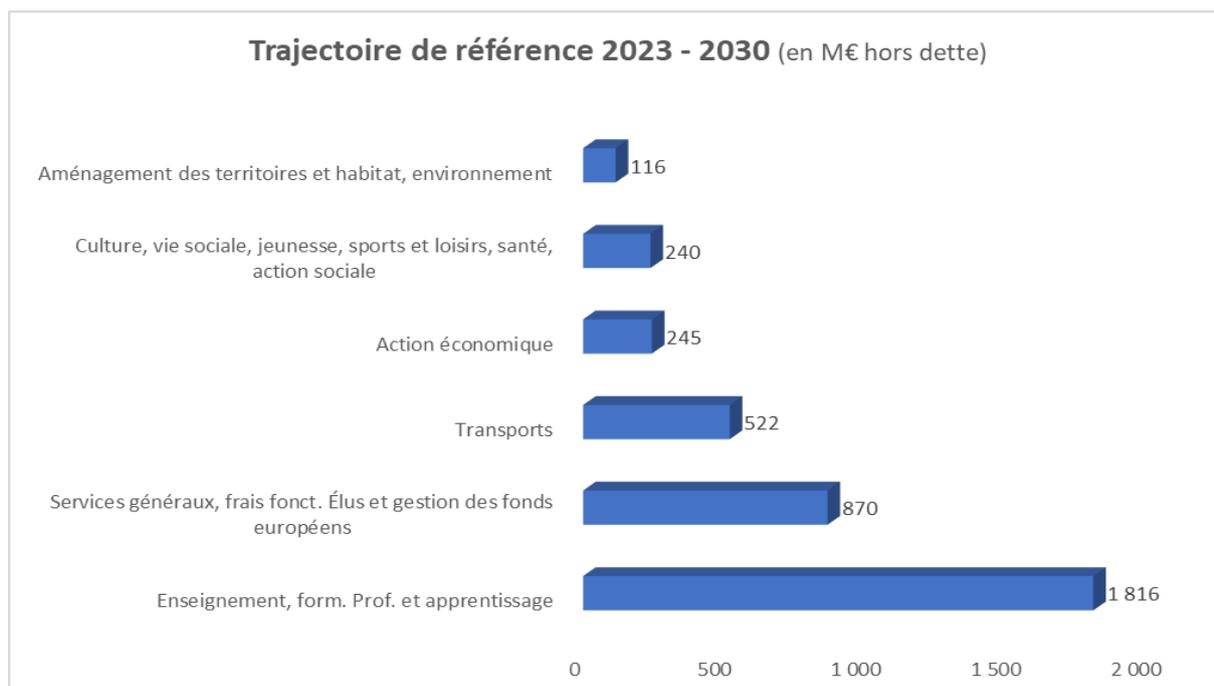
Ce document est actualisé chaque année lors des Orientations Budgétaires, au regard de l'avancement des études et de la maturation des projets dans un contexte national très dégradé des finances publiques où l'évolution prévisionnelle des ressources régionales est incertaine.

### 1) Plan pluriannuel de fonctionnement (PPF)

La programmation des dépenses sur la période 2023 – 2030 s'élève en fonctionnement à **3,8 milliards €** (hors intérêts de la dette).

Le graphique suivant présente la trajectoire de fonctionnement par grands secteurs d'intervention régionale sur la période concernée :

Il est à noter que près de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), soit 1,8 milliards d'€, est consacrée aux politiques éducatives dans les lycées (repas à 1 € pour tous les lycéens, dispositif numérisak, lutte contre la précarité menstruelle...) ainsi qu'à l'offre de formation professionnelle qui est en progression avec l'intégration des dépenses du nouveau PACTE 2024 - 2027.

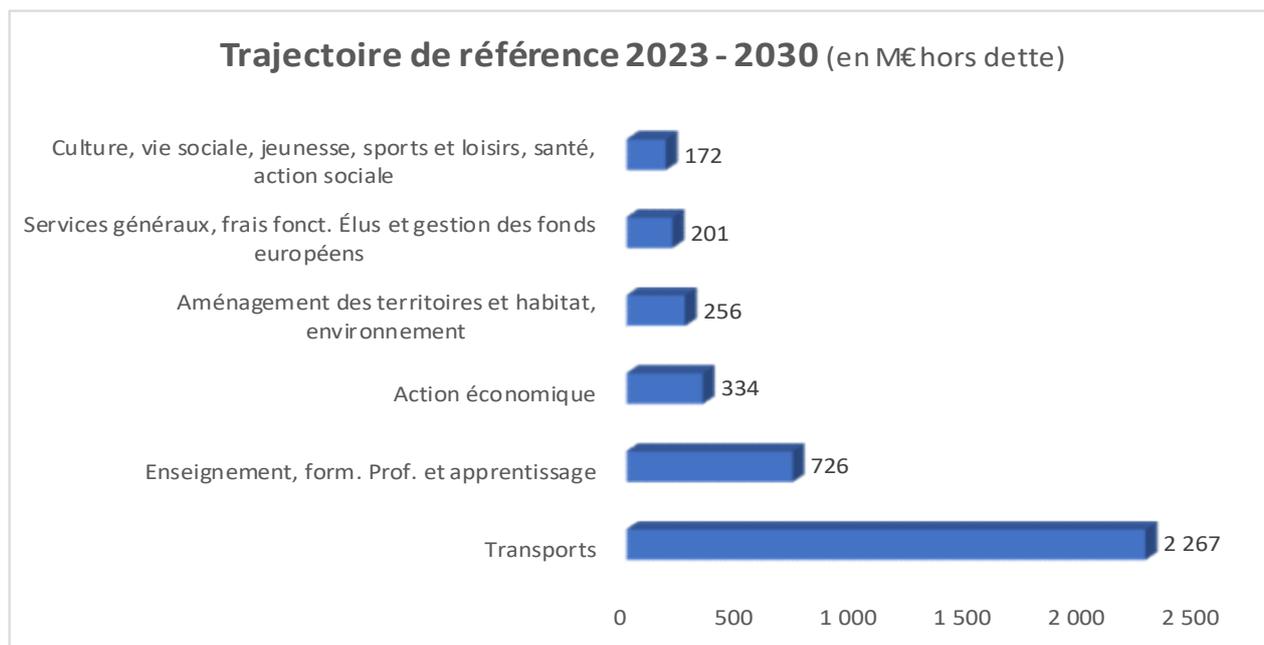


Les autres secteurs d'intervention régionale concernent les services généraux (23%), les transports (14 %) avec la prise en compte de la nouvelle DSP Car Jaune en 2025, l'action économique (6,5 %) et les domaines regroupant la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, la santé et l'action sociale (6,3 %). La ventilation des dépenses sur la période 2023-2030 présente des besoins importants sur les années 2026 à 2028 avec notamment les soldes du PACTE 2024-2027.

## 2) Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

La programmation des dépenses sur la période 2023 – 2030 s'élève en investissement à **4 milliards €** (hors dette).

Le graphique suivant présente la trajectoire des investissements par grands secteurs d'intervention régionale sur la période concernée :



Le montant des dépenses réelles d'investissement (DRI) s'élève à 4 milliards € sur la période 2023 – 2030. 57,3 % des DRI, soit près de 2,3 milliards €, sont consacrées aux transports, avec notamment l'achèvement de la NRL, les travaux d'entretien et du développement du réseau routier, les aménagements en faveur des modes doux, ou encore l'acquisition de matériels roulants Car jaune.

Pour le reste, le montant de ses DRI se répartit comme suit :

- 18,3 % pour l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage dont notamment la construction des lycées des Métiers de la Mer (78,7 M€), le lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie (78 M€), le lycée d'enseignement adapté (25 M€), la reconstruction de l'AFPAR de Saint-François (40,6 M€) ainsi que le nouvel IFSI, la construction de l'IRTS (34,7 M€) et l'acquisition et reconstruction des IES – CHU (20,3 M€) ;
- 8,5 % pour l'action économique avec la mise en place de nouveaux instruments financiers financés en grande partie par l'Europe et gérés par la BEI et de nouveaux dispositifs d'aide à l'animation économique (comme les chèques conseils entreprises) ou encore la création d'une régie audiovisuelle de coproduction ;
- 6,5 % pour l'aménagement des territoires et habitat ainsi qu'à l'environnement, en particulier dans le domaine de l'énergie avec l'augmentation de l'aide à l'équipement photovoltaïque ;
- 4,4 % pour la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs avec notamment la réhabilitation des CREPS de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Exécuter le budget dépenses</b>	Taux d'exécution du budget en dépenses	Fonctionnement > à 95%	33%	> 95 %
		Investissement > à 90%	17 %	> 95 %
<b>Action 2 : Exécuter le budget recettes</b>	Taux d'exécution du budget en recettes	Fonctionnement > à 95%	42 %	> 95 %
		Investissement > à 90%	1 %	> 95 %

## II – AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE LA CHAÎNE COMPTABLE

En étroite coordination avec le comptable public, et dans la continuité des procédures de contrôles internes existantes, les objectifs au travers de cet axe sont de poursuivre les actions visant la qualité, la fiabilité et la performance de la chaîne comptable.

### **A – Développer la comptabilité d'engagement**

La Direction de Finances veillera à mettre en place une meilleure structuration de la comptabilité d'engagement en 2025 avec un service dédié.

### **B – Fiabiliser et sécuriser le référentiel des tiers**

Le maintien d'un référentiel de tiers fiable concourt à un objectif de performance de la chaîne comptable en dépenses et en recettes. Le tiers est par nature changeant (adresse, SIRET, dirigeant, RIB...); Aussi, il est essentiel de garantir la mise à jour du référentiel des tiers de la collectivité afin de disposer d'informations fiables permettant de sécuriser les paiements et les recouvrements.

#### 1) La centralisation de la gestion des tiers

Une nouvelle organisation centralisée de gestion des tiers financiers a démarré en 2024 à la Direction des Finances et se poursuivra en 2025, après une phase expérimentale de création des tiers par les directions et un bilan à organiser. Une nouvelle procédure formalisée et sécurisée de création et de modification de tiers sera mise en œuvre.

De plus, afin de fiabiliser notre base de tiers, une analyse sera menée pour automatiser certaines remontées d'information en provenance de l'INSEE pour les entreprises et/ou auprès de la base fiscale des impôts pour les personnes physiques.

#### 2) Le renforcement de la procédure de mise à jour des RIB

Parmi les éléments constitutifs de la base des tiers, les RIB feront l'objet d'un contrôle renforcé. Le nombre croissant de cyberattaques et de détournements de fonds appelle à une vigilance accrue de la part de tous les acteurs de la chaîne financière de la collectivité. Une procédure visant à renforcer les procédures de contrôles anticorruption lors des modifications de RIB sera décrite et partagée auprès des services ainsi qu'auprès de nos fournisseurs.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 ; Fiabilisation des tiers : conformité avec les bases INSEE/fiscale</b>	Fiabilisation pour tous nouveaux tiers Mise à jour référentiel tiers financiers	Action nouvelle pour 2025 de la CSCF 2022-2027	-	100 %  30%
<b>Action 2 : Contrôles renforcés sur les RIB</b>	Procédure de contrôles internes anticorruption	Action nouvelle pour 2025 de la CSCF 2022-2027	-	1 <sup>er</sup> trimestre 2025

### C – Définir et partager une procédure d'évaluation et de suivi des recettes

Avec le renfort du service recettes en fin d'année 2024, il est proposé de construire une démarche partagée avec les directions permettant l'identification, l'évaluation et la programmation pluriannuelle des projets, depuis leur plan de financement jusqu'à l'encaissement des fonds.

L'objectif est d'optimiser le financement des projets régionaux, dégager les marges de manœuvre financière et limiter la mobilisation de l'emprunt.

Par ailleurs, des travaux seront menés dans le logiciel financier afin de flécher les opérations comptables des projets, en dépenses et en recettes, et faciliter la transparence et la lisibilité financière des projets. Des formations et guides de procédures seront proposés aux directions pour un accompagnement sur l'outil financier, en matière de recettes.

Enfin, en lien étroit avec les équipes de la pairie régionale, il s'agira d'optimiser la trésorerie régionale en améliorant les opérations de la chaîne comptable de la recette :

- lisser et planifier les émissions de titres de recettes ;
- réduire les délais de régularisation des encaissements.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Améliorer la planification des émissions des titres de recettes et le délai de régularisation des titres après encaissements</b>	Emission des titres de certains produits avant une date butoir	Action nouvelle pour 2025 de la CSCF 2022-2027	-	Loyers n < 30/4/N Inscriptions CRR (année n-1/n) < 30/6/N Restauration scolaire < 31/12/N
	Délai de régularisation des encaissements en compte d'imputation provisoire	Action nouvelle pour 2025 de la CSCF 2022-2027	-	< 2 mois

### C – Poursuivre l'amélioration des indicateurs de la chaîne comptable

En 2025, la qualité de la chaîne comptable se mesurera au travers de deux principaux indicateurs que sont le délai global de paiement (DGP) et le taux de rejet des mandats et des titres.

#### 1) Le délai global de paiement (DGP)

La réduction du DGP est un objectif prioritaire de la mandature afin de garantir aux entreprises un règlement de leurs factures à moins de 23 jours (engagement dans le cadre de la charte BTP validé le 14 juin 2024).

## 2) le taux de rejet des mandats et des titres

Les contrôles internes de la chaîne des dépenses seront renforcés pour obtenir un taux de rejet, des mandats et des titres, inférieur à 1% dans le respect des règles budgétaires et comptables ainsi que du décret des pièces justificatives des dépenses publiques.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Réduire le Délai Global de Paiement (30 j)</b>	Délai global de paiement	26 jours	26,5 jours	23 jours
	Délai global de paiement de l'ordonnateur	23 jours	23,8 jours	21 jours
<b>Action 2 : Renforcer les contrôles de la chaîne de la dépense (décret des pièces justificatives, imputation comptable) visant à améliorer la qualité de la donnée comptable</b>	Taux de rejet de mandats/titres	< 1 %	1 %	< 1 %

## III – CONFORTER L'APPROPRIATION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DÉVELOPPER DES OUTILS DE PILOTAGE ET D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE COMPTABLE

Les directions opérationnelles sont responsables des crédits budgétaires alloués et doivent suivre leur budget.

Les objectifs de cet axe sont de développer l'appropriation du système d'information financier mis à la disposition des directions et de leur offrir un accompagnement de qualité afin qu'elles accèdent, en toute autonomie, à leurs données financières ainsi qu'à des outils de pilotage de leur activité.

Un objectif prioritaire pour 2025 sera de mettre à disposition des directions un service numérique de programmation des projets d'investissements et de fonctionnement PPI/PPF 2023-2030.

### **A – Renforcer la fonction support**

Une fonction support a été mise en place en 2024 pour centraliser les demandes budgétaires ou d'assistance logicielle des utilisateurs. L'objectif est de pérenniser et de renforcer cette fonction dans le but de former, d'accompagner et d'assister les directions vers une plus grande autonomie et responsabilisation.

### **B – Animer un réseau utilisateurs autour de la fonction financière et du SI financier**

Pour partager l'actualité des principes et normes comptables, les évolutions applicatives des outils financiers, ou encore les rôles de la fonction comptable et financière au sein de la Région, des réunions d'échanges seront organisées mensuellement avec les correspondants financiers et les services d'appui au pilotage des directions générales adjointes.

### **C – Cartographier le système d'information financier**

Cette cartographie permettra d'avoir une représentation visuelle des différents composants du système d'information financier et de leurs interactions : processus métiers, applications, données, infrastructure technique et flux d'information. Ainsi, à partir d'une vue sur le système d'information financier existant, il sera plus aisé de se projeter sur un système d'information financier cible aligné sur la stratégie financière, au travers de scénarios de mise en œuvre.

## D – Moderniser, sécuriser et urbaniser le système d’information financier

Se basant sur la cartographie du système d’information financier, l’objectif est de mettre en œuvre la modernisation des applications financières, d’assurer la sécurité du SI financier ainsi que des données financières notamment par la révision des habilitations.

L’urbanisation du système d’information financier consistera à structurer ce système d’information autour de référentiels de données transverses, accessibles et utilisés par l’ensemble des traitements informatiques. Une réflexion est d’ores et déjà initiée en vue du remplacement de l’outil de gestion des subventions de la collectivité (Mafate).

## E – Offrir les outils d’analyse et les tableaux de bord financier

Une fois les besoins identifiés, il s’agira de proposer un catalogue d’outils d’analyse et de tableaux de bord financiers destinés aux directions pour une gestion performante de leurs crédits alloués.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Recenser les demandes utilisateurs dans un outil pour répondre aux besoins</b>	Nombre de sollicitations traitées	100 %	En cours	100 %
<b>Action 2 : Partager la fonction financière</b>	Taux d’appropriation des principes budgétaires et des outils du SI financier	60 %	Report à 2025	60 %
<b>Action 3 : Cartographier le SI financier</b>	Taux de représentation des composants du SI et de leurs relations (processus, applications, données, infrastructure)	Action nouvelle	-	100 % (1er trimestre)
<b>Action 4 : Moderniser, sécuriser et urbaniser le SI financier (habilitations, gestion de Mafate, outillage PPI/PPF)</b>	Taux de transformation numérique		-	70 %
<b>Action 5 : Développer des tableaux de bord financiers automatisés à destination des directions et de la DG</b>	Taux de satisfaction du besoin		-	50 %

## IV – PARVENIR A LA CERTIFICATION DE NOS COMPTES

La certification des comptes publics constitue un enjeu majeur pour la gestion financière d’une entité publique, en renforçant la transparence, la performance et la crédibilité vis-à-vis des partenaires. Entre 2020 et 2023, l’expérimentation comptable a permis de définir les priorités nécessaires à la fiabilisation des comptes, afin de se conformer aux obligations légales et réglementaires.

Cependant, les travaux importants sur l’actif restent en cours pour parvenir à la certification de nos comptes.

## **A- - Fiabiliser les états financiers**

Le Service Qualité Comptable et Opération Patrimoniale (SQCOP) a été créé au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 au sein de la Direction des Finances. Il a lancé l'activité d'inventaire comptable dès le second semestre 2024, en réponse aux observations du Commissaire aux Comptes (CAC) lors de l'examen de l'exercice 2023 qui a souligné la nécessité de fiabiliser tous les comptes de l'actif.

Les actions prioritaires sont :

- Apurer les actifs historiques et fiabiliser l'actif immobilisé ;
- Réconcilier les états de l'actif du comptable avec ceux de l'ordonnateur ;
- Réconcilier l'inventaire physique des biens avec l'inventaire comptable.

Pour ce faire, le recours à une société spécialisée dans la gestion de l'actif est envisagé avec un démarrage d'un accompagnement en 2025.

### **1) Ajuster comptablement l'actif immobilisé (hors voiries)**

L'ajustement comptable de l'actif immobilisé (hors voiries) vise à mettre à jour l'inventaire des immobilisations corporelles, incorporelles et financiers afin de refléter avec précision l'état du patrimoine régional. Il s'agit d'une démarche essentielle pour assurer la conformité avec les normes comptables en vigueur et garantir une juste représentation des actifs de la collectivité dans les comptes. Cela permet également d'améliorer la fiabilité des données comptables pour une meilleure gestion des biens, notamment en vue de leur entretien, remplacement ou valorisation.

Pour 2025, l'objectif sera d'ajuster la comptabilisation de 20 % de l'actif des immobilisations corporelles.

### **2) Engager les travaux d'amortissement des voiries**

À compter du 1er janvier 2025, les voiries deviennent amortissables, conformément aux nouvelles réglementations comptables. L'amortissement des voiries vise à prendre en compte la dépréciation progressive de ces infrastructures dans les comptes de la Région. Cette évolution permet de mieux refléter la réalité économique des voiries en intégrant leur vieillissement dans la gestion des actifs publics. L'amortissement permet aussi de mieux planifier les investissements et les opérations de maintenance nécessaires pour garantir la longévité et la sécurité des infrastructures routières.

Pour 2025, il est proposé de :

- Définir les règles d'amortissement des voiries lesquelles seront appliquées à partir de 2025 ;
- Régulariser les voiries existantes en prenant en compte les différents éléments sur les cinq dernières années ;
- Ajuster le transfert des routes nationales en utilisant un prix au mètre carré, qui sera évalué sur une période de cinq ans par un cabinet d'étude.

### **3) Poursuivre les rattachements des charges et des produits**

Une comptabilité précise et fiable repose sur le rattachement des charges et produits en fin d'exercice. Après trois années d'accompagnement soutenu auprès des services sur les dépenses, la démarche se poursuivra en 2025, avec une priorité désormais donnée sur la procédure de rattachement des recettes.

### **4) Instaurer un suivi systématique de tous les engagements hors bilan**

La création d'un service engagement de la dépense au sein de la direction permettra d'assurer un suivi rigoureux et centralisé des engagements hors bilan, essentiel pour la certification des comptes de la collectivité.

Ce service devra, d'ici 2025, poursuivre l'apurement des engagements non place des processus et outils pour recenser de manière exhaustive les engagements hors bilan, qu'ils soient liés au fonctionnement ou à l'investissement.

## B – Consolider le dispositif de contrôles internes comptable et financier

Le renforcement des mécanismes de contrôles internes est crucial pour assurer la conformité des opérations comptables et financières. Une gestion des risques améliorée et la réduction des erreurs en sont des éléments clés.

En 2025, le service recettes devra cartographier un processus de recettes significatif, identifier les risques associés et mettre en place un plan de contrôles internes.

## C – Renforcer le système d'information sous l'angle de la qualité comptable

L'optimisation des outils et processus du système d'information est essentielle pour garantir l'exactitude des données comptables. Ce renforcement inclura l'automatisation des processus, une meilleure intégration des données, ainsi qu'une sensibilisation continue des agents.

D'ici 2025, des tableaux de bord seront mis en place pour les directions opérationnelles, facilitant alors l'accès aux données nécessaires pour opérer les pointages lors des travaux de clôture.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>A - Fiabiliser les états financiers</b>				
<b>Action 1 : Ajuster comptablement l'actif immobilisé</b> (hors voiries) (immobilisations corporelles, incorporelles et financières)	Taux avancement	Démarrage de l'activité à mi 2024	-	20% de l'actif de corporel
<b>Action 2 : Engager les travaux d'amortissement des voiries :</b>				
- Définir les modalités d'amortissement des voiries (actif à compter de 2025)	Délibération			100% (mandats 2025)
- Régulariser l'actif antérieur des voiries en distinguant les composants sur les 5 dernières années	Taux avancement	-	-	25%
- Ajuster le transfert relatif à la route nationale : prix au M2 linéaire infra quinquennale (cabinet d'étude)	Méthode d'évaluation			Méthode établie et démarrage des régularisations
<b>Action 3 : Poursuivre les rattachements des charges et des produits</b>	Taux de dénouement	-	-	Dénouement à 90%
<b>Action 4 : Instaurer un suivi systématique de tous les engagements hors bilan (EHB)</b>	Méthode partagée Recensement des engagements juridiques	-	-	Taux d'apurement 2025 à 100 % en fonctionnement Tableaux de recensement des EHB

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	30/06/2024	
<b>Action 5 : Consolider le dispositif de contrôles internes comptable et financier</b>	Valider le processus du cycle recette	-	-	Processus et carte de risques validé
<b>Action 6 : Renforcer le système d'information sous l'angle de la qualité comptable</b>	Améliorer la qualité de la gestion de données pour améliorer le pointage des comptes	Cycle de l'actif	-	Tableaux de bord pour les directions sur l'inventaire comptable

## LES PROGRAMMES EUROPEENS

L'année 2024 a été la dernière année de gestion simultanée des programmes 14-20 avec en particulier les opérations liées à leur clôture dont le volet REACT UE et des nouveaux programmes 21-27.

Après l'adoption de ces derniers pour ceux sous la responsabilité régionale, fin 2022 puis leur mise en œuvre opérationnelle via l'adoption des critères de sélection, des fiches actions et le lancement de la majorité des Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) en 2023, l'année 2024 a été une année de montée en charge de la programmation.

Au titre des programmes 21-27, l'année 2025 permettra d'atteindre le rythme de croisière de programmation et de certification avec le lancement régulier d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

A ce titre, des dossiers importants en lien avec les 3 axes stratégiques de la mandature seront programmés en 2025. Ils concerneront tout autant le « développement humain » avec des dossiers de construction d'infrastructures éducatives ou de cofinancement de programmes de formations, le « développement économique » avec notamment la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux instruments financiers et enfin, le « développement durable » avec de nombreux dossiers soutenant la mobilité durable, l'économie circulaire ou encore l'amélioration de l'eau destinée à la consommation humaine.

Par ailleurs, les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) qui ont connu des avancées significatives en 2024 avec la validation des premières stratégies de territoire élaborées par les EPCI et leurs communes membres et la signature des premiers contrats territoriaux, entreront dans une phase de montée en charge de la programmation en 2025.

L'année 2025 connaîtra aussi la première reprogrammation à mi-parcours dont le délai est désormais prévu dans les règlements communautaires.

Les travaux liés à cet exercice de reprogrammation que la Région Réunion a toujours conduit au titre des précédents programmes avec des échéanciers équivalents, seront initiés en réalité dès la fin 2024.

Sur la base d'une revue des projets matures associant notamment le partenariat local, les porteurs de projets, les EPCI ainsi que les communes, il s'agira d'identifier les potentiels de projets compatibles à la fois avec les priorités communautaires et régionales mais aussi ceux dont les calendriers de réalisation sont compatibles avec les échéances communautaires afin de proposer des évolutions des programmes.

L'objectif est d'en présenter les grandes orientations au Comité de suivi prévu en décembre 2024 avant que le programme modifié ainsi que son mémoire de révision soient validés par la Commission permanente et formellement soumis à la Commission en début d'année 2025.

Concernant les programmes de la génération 14-20, leur clôture finale est toujours prévue pour la fin d'année 2024 avec des taux de réalisations supérieur à 100 % pour le FEDER et son volet REACT UE, en ligne avec les estimations présentées l'année dernière.

Le programme INTERREG bien plus vulnérable aux effets de la crises COVID avec l'interruption totale des échanges lors de cette période, clôturera quant-à-lui, à un niveau inférieur.

L'Autorité de gestion régionale maintient néanmoins l'option d'un ultime appel de fonds début 2025 en fonction de l'état d'avancement des tous derniers dossiers.

Enfin, 2025 sera marquée à la mi-année par la proposition par la Commission de son Cadre Financier Pluriannuel (2028-2034) qui intégrera sa vision sur le devenir de la politique de cohésion, celle de la PAC et de la PCP ainsi que des outils opérationnels. La Région restera particulièrement vigilante afin de défendre à la fois le principe d'une politique de cohésion territorialisée ainsi que le maintien d'un traitement spécifique pour les RUP.

Enfin, la Région accueillera la conférence des Présidents de RUP qu'elle préside depuis début 2025.



## I – LES PROGRAMMES DE LA GÉNÉRATION 21-27 ATTEINDRONT EN 2025 LEUR VITESSE DE CROISIÈRE

### A – Dynamique des programmes 21-27

Tous les programmes dont la Collectivité régionale à la charge ont été adoptés en fin 2022. Par ailleurs, la quasi-totalité des fiches actions y compris leurs critères de sélection ont été approuvés en avril 2023.

Enfin, les procédures d’audit des dispositions mises en place par la Région en tant qu’Autorité de gestion ont été réalisées pour le PO FEDER FSE+ 21-27 (qui ont abouti au classement 1, soit la meilleure note possible) et pour le volet FEAMPA (pas de classement en tant qu’ Organisme Intermédiaire – OI).

Dès lors, en complément des fiches dont les dossiers sont traités au fil de l’eau (en particulier les aides économiques), le cycle des AMI a été initié dès 2023. Il s’est poursuivi tout au long de l’année 2024 et sera maintenu pour 2025.

Plus précisément, toutes les actions auront fait l’objet d’AMI et de nouveaux cycles d’AMI seront lancés (à titre d’exemple, concernant les mobilités douces, l’eau...) pour des actions en ayant déjà bénéficié.

À fin septembre 2024 :

Programme	FSE +	INTERREG VI	FEAMPA (volet régional)	FEDER
Nombre d’AMI ouverts depuis le début de la programmation	4	14	4	28

Illustration de la dynamique de programmation au 30/09/2024 :

Programme	Aout 2024		Septembre 2024		Variation en %	
	Nombre de dossiers programmés	Coût total des dossiers programmés en M€	Nombre de dossiers programmés	Coût total des dossiers programmés en M€	Nombre de dossiers programmés	Coût total des dossiers programmés en M€
FEDER	104	181,2	132	241,7	+ 27 %	+ 33 %
FSE +	5	24,3	8	39,6	+ 60 %	+ 63 %
FEAMPA	10	27,2	12	27,5	+ 20 %	+ 2 %
INTERREG VI	4	1,4	6	2,5	+ 50 %	+ 78 %

Pour information, la dynamique de montée en charge pour l’année 2024 est confirmée puisqu’à fin 2024, le coût total programmé du volet FEDER atteindra 600 M€ notamment la programmation de dossiers importants notamment au titre de la lutte contre les fuites dans les réseaux d’eau potable ou le Lycée de la mer.

Il convient par ailleurs de constater l’existence d’un important potentiel de programmation au regard des dossiers déposés même si à ce stade, on ne peut bien évidemment, pas présager de l’éligibilité de ces dossiers.

Enfin, les volets FEDER et FSE+ du programme ont fait l’objet chacun, de premiers appels de fonds en 2024, initiant ainsi le cycle des remboursements communautaires avec une prévision à 80 M€ de dépenses certifiées, hors PCS pour le FEAMPA.

Ceux relevant d’ INTERREG VI et du volet territorialisé du PO national du FEAMPA seront effectifs en fin d’année.

Avec l’achèvement de la certification des programmes précédents, l’année 2025 sera la première année consacrée au nouveau programme.

Au regard par ailleurs, du développement des réalisations des bénéficiaires de la programmation prévisionnelle de 600 M€ sur le PO FEDER FSE+ 21-27, de 5 M€ sur INTERREG VI et de 30 M€ sur le volet territorialisé du FEAMPA.

Le niveau des certifications prévisionnelles atteindra également son rythme de croisière avec par exemple, une prévision de 300 M€ sur le PO FEDER FSE+ 21- 27, plutôt concentrée sur le 2ème semestre 2025.

## **B – Une contribution volontaire aux axes stratégiques de la mandature**

L'accélération du rythme de la programmation se traduira en 2025 par la programmation de dossiers importants qui contribueront à la mise en œuvre des axes de la mandature.

A titre d'exemple, il convient de citer :

### **Axe stratégique I- Le développement humain et la cohésion sociale**

- **Le FEDER 21-27**

Après la programmation de l'opération d'importance stratégique « le Lycée de la mer » prévue fin 2024, l'année 2025 connaîtra la programmation de dossiers d'envergure au titre de l'amélioration des compétences et de l'amélioration des conditions d'apprentissage avec d'une part, la programmation du dossier du Lycée de l'hôtellerie et d'autre part, les premiers dossiers liés au programme de réhabilitation thermique des lycées, nonobstant les aides accordées aux projets des communes pour la réhabilitation thermique des écoles ou de l'Université pour l'enseignement supérieur.

- **Le FSE+ 21-27**

La collectivité maintiendra son investissement au titre de l'amélioration des compétences des réunionnais que ce soit dans des filières d'excellence notamment avec la programmation de dossiers structurants tels que celui des formations sanitaires et sociales et des bourses régionales mais aussi en favorisant la mobilité de formation avec le dossier Québec et celui relatif à la Formation Professionnelle des Adultes (FPA).

Une ligne de partage entre les dossiers soutenus par le FSE+ et ceux mis en place au titre du PIC assure la cohérence globale des interventions de la Région.

De plus, il convient de préciser qu'en complément des procédures de simplifications d'ores et déjà déployées par la collectivité tels que les coûts forfaitaires, elle a fait le choix de programmer des dossiers pluriannuels (en général sur une période de trois ans) pour des dossiers tels que l'École de la 2ème chance ou encore la Cité des métiers leur permettant à la fois une visibilité à moyens termes de leurs financements mais aussi un allègement non négligeable de la charge administrative.

### **Axe stratégique II- Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons**

- **Le FEDER 21-27**

Les dispositifs d'aides économiques et en particulier ceux ciblant les TPE et PME connaîtront en 2025, une montée en charge significative.

Arrivé aux termes des travaux préparatoires en fin 2024 avec la sélection des intermédiaires financiers par le FEI, l'outil de prêts à taux bonifiés portés par « FAIRE RÉUNION » (qui est le Fonds Régional), sera pleinement opérationnel en 2025.

Dans le contexte de hausse généralisé des taux d'intérêt, cet instrument devrait faciliter l'accès au crédit en particulier pour les très petites structures qui sont au surplus, confrontées localement à des taux plus élevés qu'en métropole.

La Région ouvrira un nouvel appel à projets pour permettre à d'autres bénéficiaires qui n'auront pas sollicité cet instrument d'y recourir en début d'année 2025.

Les structures d'accompagnement à la création d'activité qui visent particulièrement les entreprises ou le développement de celles-ci, font l'objet d'un soutien principal apporté par la Région et le FEDER et bénéficieront également d'une programmation pluriannuelle sur 3 ans.

Par ailleurs, des dossiers importants liés aux aménagements touristiques seront présentés à la programmation tels que la mise en valeur de la Ravine Bernica, le soutien au PIVE de la CIREST ou encore l'aménagement du site du Maïdo.

- **Le volet régional du FEAMPA 21-27**

L'année 2024 a permis d'initier de nombreux appels à projets ainsi que la programmation d'un volet significatif du Plan de Compensation des Surcoûts (PCS), l'année 2025 connaîtra une phase d'accélération de la programmation notamment au titre des projets innovants ou en lien avec la lutte contre les déchets en mer, d'opérations collectives ou de modernisation des équipements de ports de pêche.

Certains dispositifs ne pourront cependant être finançables par le FEAMPA au regard des éléments défavorables établis dans le rapport capacité 2024.

- **INTERREG VI 21-27**

Les premiers dossiers ont été programmés en 2024, l'année 2025 connaîtra une très forte montée en charge. Il convient de souligner que pour la première fois la collectivité régionale gèrera un volet NDCI en complémentarité des dossiers FEDER qui devra faire l'objet d'une modification de programme permettant notamment de financer des projets avec des coûts supportés dans les pays tiers.

Les actions et les AMI sont déclinés en cohérence avec la politique de coopération menée par la collectivité.

## **Axe stratégique III- Le développement durable et la transition énergétique**

- **Le FEDER 21-27**

De nombreux dossiers d'envergure seront présentés à la programmation en 2025.

- Concernant le développement de la mobilité durable, le dossier d'importance stratégique concernant la déviation de Saint Benoît sera présenté.

Ce dossier de cofinancement FEDER est remarquable puisqu'il combinera tout à la fois la partie TCSP de cet ouvrage afin de permettre la réduction des temps de parcours et de favoriser ainsi l'attractivité des transports en commun, la voie vélo afin de favoriser la mobilité douce et participer à la décarbonation des modes de transport et une gare multimodale afin de permettre l'interconnexion des divers modes de transport en faveur des modes de mobilité durable.

Le dossier portant sur le prolongement de l'axe mixte de Cambaie, sera lui aussi, présenté en 2025.

- Au titre du développement des filières de l'économie circulaire à la Réunion et du traitement des déchets, l'adoption du PRPGD permettra fin 2024 de lever la condition ex-ante conditionnant le financement de ces projets. De nombreux dossiers de traitement et de valorisation amont seront présentés à la programmation notamment pour les filières plastiques et carton tel que le dossier « Pulp-Eco » concernant le réemploi du carton sur le territoire.

- Concernant l'amélioration de la qualité et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine, les dossiers des unités de traitement d'eau potable de La Possession ainsi que celle de Saint Paul seront présentés, tout en rappelant que les dossiers des EPCI concernant l'amélioration du rendement des réseaux pour réduction des fuites continueront à être présentés.

Il convient de souligner que le volet des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du programme FEDER FSE+ 21-27 a connu des avancées significatives en 2024 au titre de travaux menés avec les EPCI et leurs communes membres qui ont été très largement associées.

Ces avancées ont porté notamment sur la finalisation de trois stratégies de premiers contrats territoriaux avec la CINOR, la CIVIS ainsi qu'avec le TO, l'adoption des critères de sélection, la mise en ligne des premières fiches action et le dépôt des premiers dossiers qui sera effectif avant la fin de l'année 2024.

Au total, c'est une maquette indicative de 255 M€ de FEDER qui est consacrée aux actions ITI (zones d'activité au titre de l'OS 1-3, l'amélioration de l'eau destinée à la consommation Humaine de l'OS 2-5, la mobilité urbaine durable au titre de l'OS 2-8...) dont 53 M€ pour les actions relevant de l'OS 5. Cette dernière enveloppe a été répartie de manière indicative au prorata de la population des Hauts pour l'enveloppe rurale et de celle des Bas pour l'enveloppe urbaine avec une bonification de 20 % en Euros par habitant pour la zone de l'Est afin de soutenir l'objectif de rééquilibrage en faveur de ce territoire.

Les contrats avec les deux autres EPCI seront finalisés entre la fin 2024 et le début 2025.

Au titre des ITI, le dispositif sera pleinement opérationnel pour tout le territoire en 2025 et fin 2024 pour 3 micro-régions avec la montée en charge de la programmation et de nombreuses opérations d'ores et déjà identifiées à ce stade.

Pour rappel, dans le cadre des ITI, seront soutenus plusieurs types d'actions compatibles avec les stratégies de territoire au titre des deux volets avec :

- D'une part le volet urbain au titre duquel, il est prévu par exemple de soutenir à la fois des aménagements vecteurs de liens sociaux et/ou favorisant l'attractivité des espaces publics (aires de loisirs publiques, les parvis, zones piétonnes etc.) et les superstructures accueillant du public telles que les maisons de quartiers, les espaces culturels, les salles multimédia, les équipements sportifs de proximité etc.

- D'autre part, le volet rural concernant les Hauts de l'île au titre duquel, il est prévu de soutenir les mêmes types d'action afin de faciliter notamment l'accès à des services de proximité, et des aménagements favorisant le lien social et la mixité sociale.

Enfin, il convient de souligner qu'à l'instar des ITI 14-20 et du volet REACT UE intégré en fin de programme 14-20, le financement d'un poste au niveau des EPCI au titre des ITI visant à mieux informer, accompagner les porteurs de projets (en particulier les communes) et à animer la dynamique de territoire ITI a été prévu au niveau de chaque contrat territorial.

## **C – Une première modification des programmes élaborée fin 2024 et qui sera mise en œuvre en 2025**

Au titre des nouveautés introduites par les règlements communautaires 21-27, il convient de souligner « l'évaluation à mi-parcours » précisée à l'article 18 du règlement portant disposition communes aux Fonds (RPDC) 2021/1060.

Pour la première fois pour la période 21-27, l'exercice habituellement opéré par la Région de reprogrammation à mi-parcours des programmes, a été introduit formellement dans les règlements et devient une étape obligatoire.

Cette « évaluation » porte essentiellement sur un examen de l'atteinte par les programmes des valeurs intermédiaires de leur système d'indicateur prévu fin 2024.

Il s'agira de justifier au regard de nombreux critères du maintien ou de la réaffectation des dotations par Objectifs Stratégiques et objectifs spécifiques des programmes.

Au titre de cet exercice, la Région Réunion s'appuiera en particulier sur une analyse fine des projets du territoire compatibles avec les objectifs prioritaires communautaires.

A cet égard, un exercice prospectif a débuté dès le second semestre 2024 en collaboration avec les directions opérationnelles de la collectivité, avec les principaux partenaires et porteurs de projets au titre des programmes afin d'identifier les projets potentiels matures compatibles avec la période de réalisation des programmes.

Ainsi, selon les thématiques et en fonction des objectifs spécifiques et des programmes, une première modification tenant compte des projets identifiés réalisables sera soumise à la Commission permanente après négociation avec la Commission Européenne pour une adoption prévue en mars 2025 conformément aux dispositions réglementaires.

Cette modification pourra se traduire à la fois sur la maquette du programme, sur certains types d'actions donc, sur les indicateurs de réalisation et de résultat du programme, dont les définitions et niveaux de valeurs cibles devront être ajustés en conséquence.

Par ailleurs au titre du programme FEDER FSE+ 21-27, les projets potentiels identifiés au titre des énergies renouvelables s'ils ont des réalisations compatibles avec la période du programme, pourront bénéficier des dispositions du nouveau règlement STEP (Strategic Technologies for Europe Platform) adopté le 07 février 2024 et pourraient permettre de constituer une nouvelle priorité au programme le cas échéant.

Dans le cas particulier du FEAMPA qui est un programme national, la Région Réunion au titre de son rôle d'Autorité de gestion déléguée du volet régional, participera activement aux travaux qui seront menés par le niveau national dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours.

Au titre d'INTERREG VI, l'intégration du volet NDCI sera proposée fin 2024 pour une mise en œuvre opérationnelle en 2025.

## **D – La première échéance de dégageement d'office en 2025**

Au titre des programmes 21-27, l'année 2025 représentera la première année du cycle des dégageements d'office.

Pour rappel, à partir de 2025 la réglementation européenne fixe un volume de dépenses certifiées à atteindre pour chaque programme sous peine de voir l'écart entre le montant à atteindre et le montant atteint, être définitivement retiré des moyens communautaires alloués à celui-ci.

Pour rappel, comparativement aux niveaux de seuils de dégageement d'office de la période précédente 14-20, les niveaux de seuil à atteindre pour 21-27 ont été quasiment doublés malgré l'impact des plans de relance en 2021-2023 qui a de fait, décalé le démarrage effectif des nouvelles programmations.

Ces niveaux bien plus élevés du cycle des dégageements d'office conjugués à la baisse des avances (qui permettent de fluidifier la trésorerie de l'Autorité de gestion régionale et qui réduisent d'autant le niveau des certifications à réaliser) imposent de fait de sélectionner les dossiers les plus matures possibles tout en accélérant la remontée des dépenses des bénéficiaires qui seront certifiées à la Commission.

Les premiers résultats partiels des travaux prospectifs permettent de conclure que l'atteinte des cibles 2025 du premier dégageement d'office tant pour le programme FEDER FSE+ 21-27 que pour le programme INTERREG VI 21-27, ne devrait pas présenter de difficulté.

## **E – La première campagne de contrôle de l'ANAFE (ex-CICC)**

En 2024, l'Autorité d'Audit régionale a réalisé les premiers appels de fonds au titre des programmes dont elle a la responsabilité, ayant intégré la fonction comptable en son sein.

Elle transmettra fin 2024, à l'ANAFE les premiers comptes annuels ainsi que la déclaration annuelle de gestion (DAG) qui concerne les rapports de contrôle de toutes natures, les retraits de dépenses, les suspensions de dépenses, etc.

Elle opérera de même fin 2025.

La première campagne d'audit sur le PO 21-27 sera conduite par l'ANAFE en 2025, celle concernant INTERREG VI étant menée à l'échelon européen.

## **II – LA CLÔTURE FINALE DES PROGRAMMES 14-20**

L'Autorité de gestion régionale a utilisé la possibilité offerte par le règlement STEP adopté le 07 février 2024 de disposer d'un délai supplémentaire afin de pouvoir opérer les derniers contrôles de dépenses et ainsi permettra aux bénéficiaires de transmettre leur dossier complet avec un délai plus long. Il s'agissait à la fois d'améliorer le taux de certification des programmes mais aussi d'améliorer les remboursements opérés au profit des porteurs de projets.

Les prévisions de clôture présentées en fin 2023 ont été atteintes puisque les perspectives finales s'établissent à un taux de certification de 103 % pour le PO Mainstream FEDER, à 108% pour son volet REACT UE et à 85 % pour le programme INTERREG.

Ce dernier programme dédié à la coopération a été particulièrement impacté par les effets de la crise COVID et en particulier par les interdictions de circulation imposées dans la zone.

Les derniers appels de fonds sont toujours prévus pour la fin d'année 2024, avec des déclarations finales de clôture élaborées dans la continuité.

L'année 2025 sera consacrée aux phases finales de contrôle par l'ANAFE avant transmission finale des dossiers de clôture à la Commission qui devrait procéder à l'apurement des programmes au mieux fin 2025, plus probablement au premier semestre 2026.

## **III – LA NÉGOCIATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE COHÉSION, DE LA PAC ET DU PCP**

Au niveau de la Commission Européenne, les travaux « post 28 » (c'est-à-dire pour la future génération des programmes) ont d'ores et déjà débuté. Ils s'inscrivent dans un contexte particulier de profonde réflexion sur les priorités des politiques européennes, sur les moyens à y consacrer et en particulier sur l'avenir de la politique de cohésion et des politiques communes.

En effet, la Guerre en Ukraine et ses conséquences tant sur le plan économique que social, alimentent les réflexions sur une évolution possible de la politique de cohésion communautaire, nonobstant la question des moyens. Les pressions visent à « nationaliser » la politique régionale via des instruments de type Fonds de Relance et de Résilience (FRR) mis en place au titre de la relance post COVID.

La Commission devrait fournir mi-2025 ses propositions dans son nouveau cadre budgétaire pluriannuel (CFP). La Région s'engagera pour défendre une politique de cohésion territorialisée et partenariale, c'est-à-dire une véritable politique régionale et pour améliorer les dispositions spécifiques pour les RUP au titre des politiques européennes.

## **IV- LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES - RUP**

L'année 2025 sera marquée par la fin de la Présidence réunionnaise de la Conférence des Présidents des régions ultrapériphériques (RUP) dont la Présidente avait la responsabilité depuis novembre 2023.

Cette Présidence réunionnaise de la Conférence des Présidents des RUP revêt une signification particulière et une dimension institutionnelle singulière, dans le cadre du renouvellement en 2024 de la Commission européenne et l'avènement d'un nouveau Parlement européen en juin dernier.

Ces échéances obligent la Présidence de la Conférence des Présidents des RUP (CPRUP) à renforcer son action en faveur de la reconnaissance la plus large possible de l'article 349 du TFUE dans la mise en œuvre des politiques européennes, et à exercer une présidence vigilante et attentive aux évolutions qui s'amorcent notamment en ce qui concerne l'avenir de la politique de cohésion post 2027, mais aussi le suivi de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Sur la base du bilan dressé en octobre dernier par la Commission européenne « la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union » de mai 2022, une attention particulière sera apportée à la prise en compte prioritaires des enjeux majeurs auxquels devront faire face les RUP dans les années à venir.

Faire respecter les spécificités et les atouts des RUP revêt une importance majeure et pour laquelle il convient de faire preuve d'une vigilance particulière notamment en matière commerciale.

La communication publiée le 18 février 2021 par la Commission pour établir la nouvelle stratégie de politique commerciale de l'Union européenne s'inscrit dans ce mouvement, dans la mesure où les RUP sont les régions les plus exposées à la concurrence des pays-tiers.

Dans cette perspective, obtenir un statut d'Observateur dans le cadre des différents cycles de négociation et parvenir à ce que les produits qui sont importés au sein de l'Union européenne respectent les normes qui sont imposées aux entreprises des RUP s'avèrent prioritaires.

L'évaluation du programme POSEI est également inscrite à l'agenda de la Commission européenne. Cette échéance doit être l'occasion pour les RUP de rappeler que leurs secteurs agricoles sont confrontés, dans un contexte de crises successives, à la nécessité de promouvoir et de financer leur adaptation aux grands défis de l'avenir identifiés notamment dans le cadre du « Pacte vert pour l'Europe », de la « Stratégie de la ferme à la table » et de la « Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité », en assurant la transition vers des filières agricoles de plus en plus durables et adaptées aux conditions climatiques et à l'objectif de souveraineté alimentaire. Le renforcement européen du budget du POSEI est dès lors, une nécessité que le nouvel exercice d'évaluation du POSEI devra pleinement reconnaître.

En 2025, l'UE devra impérativement parvenir à transposer concrètement, dans chacune des RUP, les principes d'égalité des chances et à progresser sur la voie de la convergence en matière de taux d'emploi, de formation et de compétences. Les écarts vertigineux qui existent entre les objectifs affichés par l'Union européenne et la réalité sociale des RUP exigent dès lors un vrai sursaut. La Présidence de la CPRUP y veillera d'autant plus que les jeunes des RUP font partie des populations particulièrement touchées par les crises qui se sont succédées ces dernières années et dont l'impact à long terme reste incertain.

C'est forte de cette ambition que la présidence réunionnaise se clôturera à La Réunion par la 29<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques au cours du premier trimestre 2025. Cet événement mobilisera les forces vives de la collectivité et nécessitera de mettre en place les moyens humains et financiers pour en faire l'un des rendez-vous marquants de l'année.

# LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines constituent un élément essentiel dans le bon fonctionnement des services publics. En effet, ce sont les agents publics qui assurent au quotidien la mise en œuvre des politiques publiques et des services destinés aux citoyens et aux entreprises. Ainsi, anticiper et prévoir les enjeux futurs en matière de ressources humaines dans les collectivités locales est indispensable pour garantir une gestion efficace et pérenne de ces services tout en tenant compte des contraintes budgétaires internes ou externes à la collectivité.

Dans un contexte de mutations profondes de la société et de l'organisation du travail, les enjeux en matière de ressources humaines sont nombreux et variés. Parmi les principaux défis auxquels la collectivité doit faire face dans les années à venir, il faut citer :

**La gestion des compétences** : dans un contexte de forte concurrence pour attirer et retenir les meilleurs talents, la collectivité doit repenser sa politique de gestion des compétences. Il s'agit notamment de favoriser la mobilité professionnelle, de mettre en place des plans de formation adaptés aux besoins des agents et des politiques publiques déployées, et de promouvoir une culture de l'apprentissage continu.

**Le renouvellement des effectifs** : le nombre d'agents significativement proche de la retraite va atteindre un niveau élevé entre 2026 et 2030. Il est donc crucial d'anticiper ces départs en mettant en place des politiques attractives de recrutement et de fidélisation des jeunes agents. Il est également important de développer des programmes de formation et d'accompagnement afin de garantir la transmission des savoirs et des compétences.

**L'adaptation aux nouvelles formes de travail** : avec le développement du télétravail et des nouvelles technologies, les modes de travail évoluent rapidement. La collectivité devra donc s'adapter à ces changements en proposant des solutions flexibles et innovantes pour permettre aux agents de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

**La prévention des risques professionnels** : l'enjeu principal en la matière est la prise de conscience par l'ensemble de la chaîne hiérarchique de l'importance de la maîtrise des risques professionnels afin d'améliorer les conditions de travail, optimiser l'organisation du travail et la qualité du service public tout en réduisant les coûts directs et indirects des accidents du travail et des maladies professionnelles et éviter les poursuites pénales.

**La promotion de l'égalité professionnelle, de la diversité et de l'inclusion** : La collectivité doit refléter la diversité de la société, donner l'exemple en matière d'égalité professionnelle et d'inclusion au titre du développement humain et solidaire qui constitue un des 3 axes du projet de mandature. Il est donc essentiel de promouvoir une culture inclusive et de lutter contre les discriminations, notamment en mettant en place des politiques de recrutement et de promotion équitables ainsi que des conditions de travail favorisantes.

**La digitalisation des processus RH** : Les outils numériques développés depuis une vingtaine d'années et, aujourd'hui, l'essor de l'intelligence artificielle, jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion des ressources humaines notamment. Les collectivités locales doivent donc investir dans des solutions informatiques performantes pour faciliter la gestion administrative, le suivi des carrières et le développement des compétences des agents.

## I – LA MISE EN ŒUVRE DE LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

### **A – Décliner une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC)**

Plus qu'une question d'outils, la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs, des Compétences (GPEEC) repose avant tout sur une volonté d'anticiper et de se préparer aux changements. C'est une démarche initiée pour faire évoluer les organisations avec leurs acteurs.

## 1) Accompagner la montée en compétences des agents

Le plan de formation pluriannuel validé en 2024 pose les objectifs de la politique de formation de la collectivité qui sont déclinés en axes de travail. Ces besoins ont été identifiés en fonction des enjeux prioritaires de la collectivité.

Aussi, le plan de formation a été conçu autour de quatre axes :

- a. la consolidation et la montée en compétences des agents dans l'exercice de leur mission ;
- b. le développement de valeurs communes au sein de la collectivité ;
- c. la prévention et la sécurité au travail pour tous les agents de la collectivité ;
- d. l'évolution professionnelle et les mobilités.

## 2) Mettre en œuvre les préconisations de l'audit de fonctionnement et d'organisation des Routes

L'audit de fonctionnement et d'organisation des Routes va conduire à mettre en place en 2025 un règlement du temps de travail spécifique aux Routes, le contrôle automatisé du temps de travail, une mise à niveau des effectifs afin de mieux respecter les garanties minimales de temps de repos et la revalorisation du métier d'agent d'exploitation avec notamment la création d'une spécialité de patrouilleur.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Accompagner la montée en compétences</b>	Taux d'avancement du plan de formation	Validation et mise en place du plan 2024-2026	Plan validé en CST le 10/07/2024	Mise en œuvre de 30 % des actions
<b>Action 2 : Audit Routes</b>	Mettre en application le nouveau règlement du temps de travail	Finalisation	En cours	Application

## **B – Accompagner le parcours des agents**

Le conseil en évolution professionnelle a été mis en place depuis septembre 2023. Il est proposé à tous les agents. Les principales actions sont les suivantes :

- Une meilleure information via le portail Intranet et une présentation de tous les dispositifs existants ;
- L'accueil des agents dans le cadre d'entretiens individuels afin d'apporter un conseil personnalisé (mobilité, formation...)
- La réalisation de bilan de parcours professionnels ;
- L'organisation d'immersions ;
- La mise en place d'ateliers collectifs ;
- Le suivi des reclassements (situation d'inaptitude et d'usure professionnelle).

### 1) Faire évoluer la politique de recrutement

Dans le cadre de la consolidation de la démarche d'intégration des nouveaux agents, le livret d'accueil sera désormais envoyé de manière dématérialisée par la DRH dès confirmation de l'embauche. Un suivi sera réalisé deux mois après l'intégration afin de s'assurer du bon déroulement de cette phase et des besoins éventuels de l'agent en matière de formation notamment.

### 2) Accompagner la mobilité interne

Parallèlement, une attention particulière est accordée à la mobilité interne, visant à accompagner les agents dans l'évolution de leur carrière.

Cette mobilité leur permet d'accéder à de nouvelles fonctions avec des équivalentes, favorisant ainsi une gestion optimisée des coûts salariaux, tout en répondant aux nouvelles exigences organisationnelles. Elle constitue également une opportunité pour les agents de développer leurs compétences, de renforcer leur motivation et d'éviter l'épuisement professionnel.

### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Consolider l'accueil des nouveaux arrivants</b>	Satisfaction de la démarche d'accueil du nouvel arrivant : Mesure du taux de retour et mesure de la satisfaction globale et mise en place d'une grille d'évaluation à renseigner par le manager à une échéance à définir	60% de retour	10%	50%
<b>Action 2 : Promouvoir et valoriser les parcours</b>	Mise à jour du RIFSEEP	Validation et mise en œuvre	Travaux en cours. En attente conclusions audit Routes	Report de la mise en œuvre au 1/01/2025

## **II – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

La qualité de vie au travail résulte d'un ensemble de dispositions très diverses et qui s'inscrivent dans un temps long. Les mesures lancées précédemment seront poursuivies et amplifiées.

### **A – Les actions en faveur de la préservation de la santé au travail**

#### **1) Un suivi médico-social renforcé et une politique de prévention en développement**

Toutes les actions mises en place visent à l'amélioration des conditions de travail dans la collectivité. Une approche transversale est nécessaire.

Les actions porteront sur :

- la prévention des risques professionnels ;
- la prévention du risque de désinsertion professionnelle ;
- l'amélioration de la fréquence des visites médicales périodiques obligatoires et du suivi administratif des déclarations d'accidents de travail.

Le service de médecine professionnelle et préventive a été confié à INTERMETRA au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; le rythme de croisière ne devrait être atteint qu'au dernier trimestre 2024.

La convention avec la CGSS se poursuit afin de favoriser un partage d'informations et de bonnes pratiques au bénéfice des deux administrations et des agents de la Région. Outre la prévention des risques professionnels et la prévention du risque de désinsertion professionnelle, les actions portent sur l'amélioration du suivi administratif des déclarations d'accidents de travail.

Le premier bilan annuel a été réalisé ; les actions se poursuivront sur 2025.

Un projet de signature de la convention avec l'Académie de la Réunion est en cours, cette convention l'autorisera à mettre en place les formations liées à la santé sécurité au travail à destination des agents des lycées nommés agents de prévention.

## 2) Une nouvelle étape vers l'inclusion

La collectivité, grâce à l'ensemble des actions menées et notamment le travail de repérage et de sensibilisation sur le terrain, a aujourd'hui une meilleure connaissance de la situation du handicap au sein de son effectif. Les efforts engagés ont permis de se maintenir durablement au-dessus du taux réglementaire de 6% ; il s'agit maintenant de renforcer le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Parallèlement une réflexion a été menée autour de la politique de recrutement des apprentis en situation de handicap afin de mettre en corrélation les besoins de la collectivité et ceux des organismes de formation afin de répondre à nos engagements pris dans le cadre de la convention avec le FIPHFP.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Développer une politique d'inclusion	Taux d'emploi des BOETH	6,5 %	6,79 %	7 %

## **B – L'amélioration des conditions de travail**

### 1) Le télétravail

Un bilan à mi-parcours du nouveau dispositif de télétravail (délibération du 9 février 2024) a été présenté en Comité Social Territorial le 10 juillet 2024. Comme convenu avec les représentants du personnel, un bilan à l'issue de la première année du dispositif sera réalisé en 2025 afin d'envisager d'éventuelles adaptations.

Enfin, à l'horizon 2025, la collectivité augmentera les capacités d'accueil sur sites de co-working. Outre les sites actuels (SASSY à Saint-André, MARAINA à Saint-Paul et Ex ARDA à l'Étang-Salé), deux nouveaux sites verront le jour, à Savannah (Saint-Paul) et au CPOI (Saint-Pierre).

### 2) L'aménagement des espaces

Hors projet MRST, le regroupement des services (Hôtel de région, Foucque, Cadjee, Chatel) est prévu de se poursuivre jusqu'en juin 2025. Un réaménagement de la cafétéria de l'Hôtel de Région sera réalisé en 2025.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Action 1 : Ajustement du dispositif de télétravail	Taux d'avancement	40 %	15 %	100 % hors MRST
Action 2 : Aménagement des espaces	Taux d'agents en télétravail	10 %	11,6 % de l'effectif dont les missions sont télétravaillables	14 %

## III – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE

### **A – Accroître la performance au profit du projet politique**

#### 1) Analyser les tendances et évaluer les actions

Les tendances RH et les actions mises en œuvre sont évaluées selon différents moyens regroupés au sein d'un baromètre RH dont les premiers indicateurs concernent l'épanouissement au travail et la QVCT.

## 2) Déployer le portail agents

En complément de l'intranet, le portail agents permettra aux agents d'accéder à leur espace personnel et ainsi disposer d'un certain nombre de documents les concernant mais aussi de pouvoir adresser des demandes directement sans passer par le mail. Une expérimentation sera menée dans un premier temps avec quelques directions avant généralisation.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Analyser les tendances et évaluer les actions</b>	Mise en place d'un baromètre RH	Conception	En cours	Publication
<b>Action 2 : Déployer le portail agents</b>	Taux d'avancement	-	En cours	Expérimentation

## **B – Créer une véritable communauté Région**

### 1) Consolider l'accueil des nouveaux arrivants

La démarche d'accueil du nouvel arrivant est un processus qui mobilise de nombreux services, outils et intervenants dont la coordination peut s'avérer complexe. Il s'agit d'un processus long et continu qui doit être animé et dont les effets se constateront sur le moyen terme.

### 2) Développer les actions de proximité

Les directions et les agents sont en attente d'une plus grande réactivité et proximité à l'égard de leurs problématiques ce qui devra se traduire par davantage d'évènementiels et de mesures ou démarches proactives à leur égard.

L'objectif sera également de rapprocher les agents de leurs gestionnaires en veillant à réaliser au minimum un entretien annuel. De même, un point d'évolution professionnelle sera réalisé avec chaque agent une fois tous les 5 ans.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Consolider l'accueil des nouveaux arrivants</b>	Organisation d'un événement dédié	1 <sup>ère</sup> expérimentation	-	1 événement par semestre
	Mise en place d'un parcours de formation/d'intégration	Ingénierie du parcours	En cours de construction	Expérimentation du parcours en continu sur l'année
<b>Action 2 : Développer les actions de proximité</b>	Poursuite des Afterwork	2/an	2 réalisés	-
	Poursuite des rencontres RH	2/an	1 réalisé	-
	Poursuite des rendez-vous individuels	-	-	30 % effectif

## **C – L'égalité professionnelle et la lutte contre toutes formes de discrimination au travail**

Un nouveau plan d'action pour la période 2024-2027 a été élaboré en concertation avec les organisations syndicales et validé à l'unanimité en CST. Ce plan d'action a été décliné sous 5 axes et un calendrier prévisionnel des actions a été formalisé.

En 2025, il est prévu de favoriser une politique de mobilité et développer la nouveau sondage sur de nouvelles thématiques et initier la mise en œuvre d'un budget généré.

#### **IV – LE PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE**

La mise en œuvre du nouvel organigramme continue d'avoir des impacts en termes de nouveaux recrutements. Une mise à niveau des effectifs des lycées au regard des référentiels mis à jour en 2022/2023 a conduit à 62 recrutements d'ATTEE supplémentaires à la rentrée d'août 2023 ainsi que 21 AMI et ARTICE en accompagnement de la politique éducative. Un ajustement sera opéré sur le personnel des cuisines compte-tenu de l'augmentation de demi-pensionnaires, suite à la mise en place du dispositif « Cantine à 1€ ». Il conviendra également de traduire en nouveaux recrutements les conclusions de l'audit de fonctionnement des routes au regard du respect des garanties minimales de temps de repos.

##### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
Maîtrise de la masse salariale après mise en œuvre du nouvel organigramme	Taux d'augmentation des effectifs	0 %	2,5 %	1 %
	Taux d'augmentation de la masse salariale	2 %	3,3 %	6 %

#### **V – LES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (ARTICLES 107 DE LA LOI NOTRE ET DÉCRET N°2016-841)**

##### **A – Les effectifs**

L'effectif total rémunéré au 31 août 2024, est de 2 836 agents, tous statuts confondus. Cet effectif est réparti comme suit :

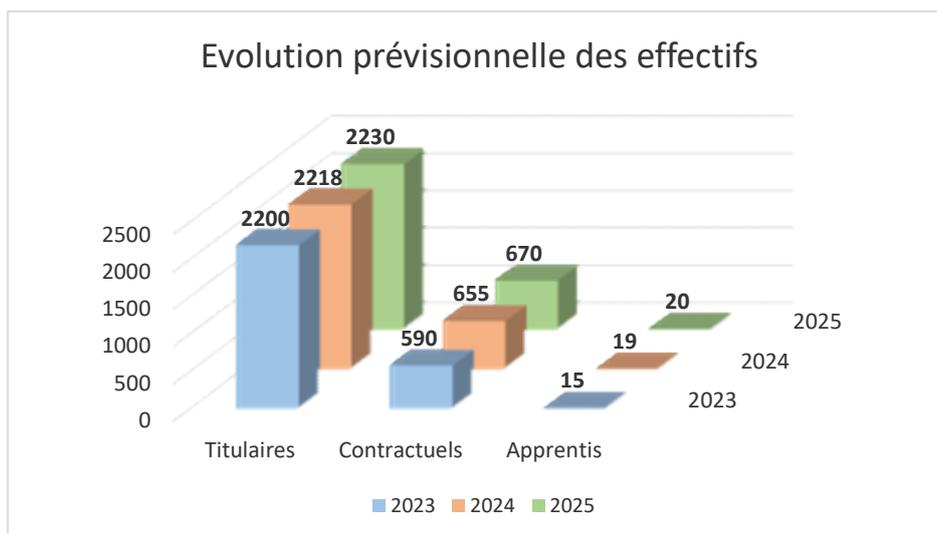
Statut	Effectifs
Titulaires	2199
Contractuels sur postes permanents	565
Contractuels sur postes non-permanents	58
Apprentis	14
<b>Total</b>	<b>2836</b>

Structures	Effectifs
Centraux	1206
Lycées	1292
Routes	313
<b>Total</b>	<b>2836</b>

La répartition des agents par grande structure est relativement stable d'une année sur l'autre ;

Catégorie	Effectifs
A	466
B	264
C	2106

**La projection des effectifs en 2025 (31 décembre) s'établit à 2 921 agents**

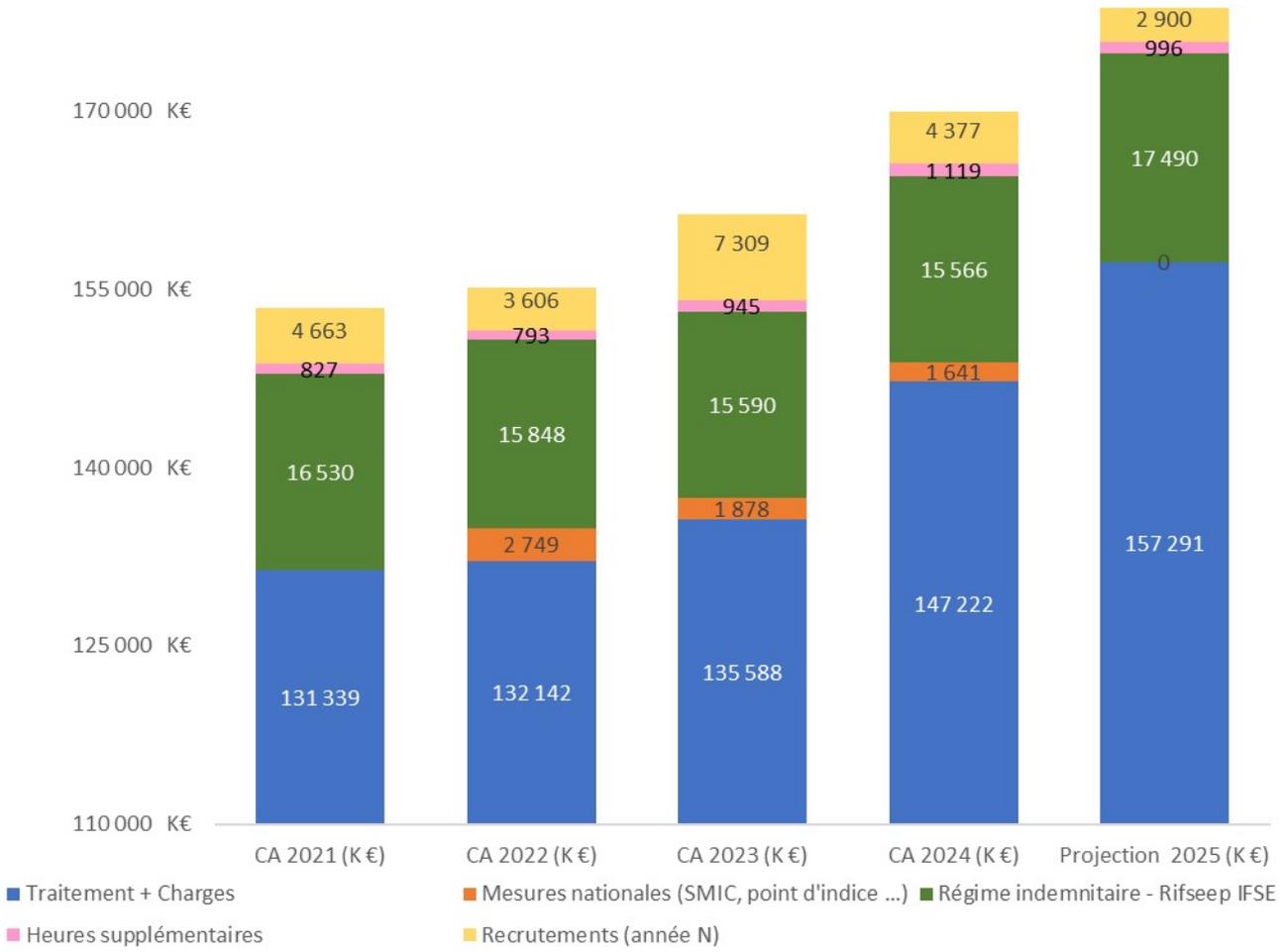


**B – Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sont réparties comme suit :

Dépenses de personnel (hors frais annexe) en K€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Projection2025
Traitement + Charges	131 339	132 142	135 588	147 222	157 291
Mesures nationales (SMIC, point d'indice ...)	-	2 749	1 878	1 641	-
Recrutements (année N)	4 663	3 606	7 309	4 377	2 900
Régime indemnitaire - Rifseep IFSE	16 530	15 848	15 590	15 566	17 490
Heures supplémentaires	827	793	945	1 119	996
<b>Total</b>	<b>153 359</b>	<b>155 137</b>	<b>161 310</b>	<b>169 925</b>	<b>178 677</b>

### Evolution de la masse salariale 2021 - 2025



# LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

Cette mission transversale recouvre trois volets :

1. Les affaires juridiques dont l'activité vise à sécuriser les actions politiques et à assurer la défense de la collectivité régionale dans l'exercice de ses missions.
2. La commande publique qui assure le support de la fonction achat de la collectivité en conciliant des logiques de sécurité juridique et de performance économique, écologique et sociale des achats.
3. La conformité qui travaille sur les questions de gouvernance de l'éthique sur lesquelles la nouvelle mandature a placé son action.

La priorité sur l'année 2024 porte sur l'amélioration continue de l'efficacité de la chaîne d'achat et l'élaboration d'une politique d'achat durable. Nous travaillons également sur la structuration du système d'information de la direction (commande publique et affaires juridiques)

Ce travail se poursuivra avec autant d'effort en 2025 qui s'articulera autour de 4 axes :

- I- Garantir la légalité des actions de la Région ;
- II- Assurer la défense des intérêts de la Région ;
- III- Consolider l'éthique au centre de l'action publique et au cœur du fonctionnement de la Région Réunion ;
- IV- Développer une politique d'achat performante, durable et responsable.

## I – GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DE LA RÉGION

La complexité croissante du droit et des responsabilités administratives des agents et élus de la collectivité nécessite un accompagnement prégnant du service juridique et un recours ponctuel à des prestataires extérieurs sur des questions techniques ou les enjeux nécessitent un avis d'expert pour sécuriser les actions de la collectivité.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Garantir la légalité des actions de la Région</b>	Gestion courante des affaires juridiques (protection fonctionnelle, protocoles, conseils de disciplines, enquêtes administratives, assurances...)	100 % traitées	100 % traitée	100 % traitées
	Taux de traitement interne des demandes d'assistance juridique	100 %	182 (en interne) 4 (en externe)	100 % traitées

## II – ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RÉGION

### **A – Défendre les intérêts de la Région Réunion en phase précontentieuse**

La défense des intérêts s’effectue par le traitement des réclamations indemnitaires et des recours gracieux contre les décisions, les actions ou les inactions de la collectivité. Ce processus de règlement hors contentieux qui le cas échéant, peut aboutir à la conclusion d’une transaction administrative entre les parties, est à encourager de manière à éviter certains contentieux longs et coûteux à l’issue incertaine.

#### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Défendre les intérêts de la Région en phase précontentieuse</b>	Taux de traitement recours gracieux	100 % traitées	17 (100%)	100 % traitées
	Taux de traitement de réclamation	100 % traitées	61 (100%)	100 % traitées
	Taux de résolution amiable (recours amiable non suivi d’un recours contentieux)	40 %	93,6% (5 recours)	60 %
<b>Action 2 : Internaliser le traitement des recours gracieux et des réclamations</b>	Taux de traitement interne	40%	94%	80%

### **B – Défendre les intérêts de la Région Réunion aux contentieux**

La défense est assurée soit par les services de la collectivité soit par des avocats. La collectivité peut être à l’initiative d’un recours contentieux si ses intérêts le commandent. L’internalisation du traitement de ces contentieux et donc un moindre recours aux conseils externes est un axe de progression aux multiples enjeux : économies générées, capitalisation de l’expérience des dossiers afin de favoriser la montée en compétence des agents, diminuer la dépendance à des cabinets extérieures sur des dossiers stratégiques.

#### **Indicateurs et cibles 2025**

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Défendre les intérêts de la Région aux contentieux</b>	Taux de Traitement du contentieux ouverts en 2024	100% traitées	38	100%
	Taux de traitement du contentieux en cours	100% traitées	135	100%
	Nombre de contentieux terminées	-	66	-
	Taux de décision favorable	80%	58% (38 décisions favorables/ 28 décisions défavorables)	80%
<b>Action 2 : Internaliser le traitement des contentieux</b>	Taux de traitements interne	60%	32% (12 contentieux internalisées/ 26 externalisés)	60%

### III – CONSOLIDER L'ÉTHIQUE AU CENTRE DE L'ACTION DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION

La conformité a poursuivi son travail sur les questions de gouvernance de l'éthique que la mandature a placé au cœur de son action. Ainsi, conformément aux dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) et de la norme ISO 37001 Système de management anti-corruption, la cellule conformité a avancé sur les 8 dispositifs de la loi Sapin II décrits par le graphique ci-dessous.

#### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cible 2025
<b>Action 1 : Réactualisation de la cartographie des risques par processus opérationnels</b>	Nombre d'actualisation de la cartographie des risques par processus	1 (Processus Ressources Humaines – procédure de recrutement)	1	2 (Processus de la commande publique et processus Subvention - dispositif emplois verts)
<b>Action 2 : Formation et sensibilisation des agents</b>	Nombre d'agents formés et sensibilisés	137	137	274
	Nombre d'heures de formation, sensibilisation	63h	63h	126h
<b>Action 3 : Nombre d'alerte reçue</b>	0	-	-	-
<b>Action 4 : Politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts</b>	Nombre de signalement de situation de conflits d'intérêts reçues des agents	21	-	-
	Taux de traitement de signalement de situation de conflits d'intérêts des agents	100%	-	-

Pour 2025, la collectivité poursuivra sa démarche de conformité, notamment par :

- **La mise à jour de la cartographie des risques par processus opérationnels** : la réactualisation de la cartographie des risques sur le processus de la commande publique et subvention est en cours ainsi que le dispositif de contrôle interne ;
- **La poursuite de la politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts** ;
- **Les mesures et procédures de maîtrise des risques** : formations et sensibilisations en matière éthique ; procédure d'évaluation de la situation des tiers sur le dispositif emplois verts ; mise en place du contrôle interne anti-corruption ;
- **Le contrôle comptable** : dans le cadre de la convention de services comptable et financier 2022-2027 entre la Région et la Direction Générale des Finances Publiques, les procédures de contrôle comptables anticorruption vont être déployées à partir de la cartographie des risques réactualisée ;
- **Le contrôle interne** : les procédures de contrôle interne anticorruption sont en cours de déploiement à partir de la cartographie des risques ;

- **les outils et certification** : définition des indicateurs de détection accompagnement de la mise en place d'un système de management anti-corruption selon la norme ISO 37001 et obtenir la certification sur les activités de la Région.

## **IV – DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE, DURABLE ET RESPONSABLE**

### **A – Soutenir un développement économique territorial responsable**

**En 2025, la collectivité poursuivra ses efforts en faveur d'un achat plus responsable notamment à travers les mesures suivantes :**

- Poursuivre le suivi des mesures de soutien spécifiques pour le secteur du BTP et garantir les mesures favorables à la trésorerie des entreprises (avances Délai global de paiement... ) ;
- Finaliser, promouvoir et mettre en place une gouvernance du Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable qui définira la politique d'achat de la collectivité au regard des objectifs du développement durable dans toute ses dimensions ;
- Augmenter significativement le nombre d'heures d'insertion qui profitent aux publics en difficulté.

#### **Indicateurs et cibles 2025**

<b>Intitulés des actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2024</b>	<b>Bilan au 30/06/2024</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>Action 1 : Favoriser l'accès à la commande publique aux TPE/PME</b>	Taux de PME/TPE attributaires de marchés publics	90 %	91 % (en volume de marchés notifiés)	90 %
<b>Action 2 : Un achat socialement responsable</b>	Nombre de marché réservés et/ou avec clause sociale	80	9	30 000 heures
<b>Action 3 : Renforcer l'attractivité de la commande publique régionale</b>	Nombre moyen de réponse aux consultations (procédure avec publicité)	3	2,5	3

### **B – Améliorer le processus d'achat de la collectivité**

En 2025, le service de la commande publique poursuivra le travail d'optimisation de l'organisation de la chaîne d'achat afin de réduire les délais de procédure. Ce travail est conduit en collaboration étroite avec les directions prescriptrices des besoins qui interviennent sur des étapes clés de la procédure : la définition du besoin et des prescriptions techniques ainsi que l'analyse des offres. L'étape de la notification qui relève de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DAJCP) est un point critique en cours d'amélioration avec un délai cible de 30 jours.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Optimiser les délais de traitements</b>	Taux de respect du délai de traitement des AOO (6 mois à compter du lancement)	85 %	60 %	85 %
	Taux de respect du délai de traitement des MAPA (4 mois à compter du lancement)	85 %	70 %	85 %
<b>Action 2 : Développer la qualité de service de la direction des affaires juridiques et de la commande publique</b>	Taux de satisfaction (enquête annuelle de satisfaction)	85 %	-%	85 %

### **C – Mieux programmer et sécuriser les achats transversaux**

La mutualisation des achats récurrents et transversaux au sein d'accords-cadres permet de sécuriser et d'optimiser les procédures de passation et d'offrir aux directions opérationnelles une réactivité accrue dans leurs achats.

L'objectif pour l'année 2025 sera de notifier les projets d'accord cadres en attente de passation.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Mutualiser les achats transversaux</b>	Nombre de lettres de commandes	1 200	1 070	800
	Nombre de nouveaux accords cadre passés pour couvrir des besoins courants transversaux	10	3	Réalisation des 10 accords-cadres programmés

### **D – Garantir la sécurité juridique des marchés publics**

En 2025, la sécurité juridique des procédures de marchés reste l'une des priorités de la direction.

Les efforts d'amélioration continue des pratiques se poursuivra à travers la formation, le pilotage renforcé de la fonction achat, l'élaboration d'une cartographie des risques...

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Garantir la sécurité juridique des marchés publics</b>	Nombre de procédure annulée	0	0	0
	Nombres de recommandation/demande de régularisation du contrôle de la légalité liées à des irrégularités de la procédure	0	0	0

# LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

Les Systèmes d'Information et Organisation de la Région Réunion continuent leur modernisation. Cela se matérialise par un plan de renouvellement du matériel, ainsi que la mise à jour continue des logiciels et progiciels, dans le but de permettre une circulation transversale efficace de l'information pour un pilotage efficient des activités métiers.

Dans la continuité, en 2025, les projets des Systèmes d'Information et Organisation s'articulent autour de 3 axes primordiaux :

- I – Moderniser l'action publique ;
- II – Assurer l'évolution de l'infrastructure technique
- III – Améliorer la qualité du service

## I – MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

La Région Réunion poursuit sa démarche de modernisation de l'action publique à travers l'évolution et la fiabilisation des systèmes d'information. Elle doit donc :

- **définir un Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information (SDSI)** et le décliner ;
- **dématérialiser les processus métiers ainsi que les dispositifs d'aide et de subvention** : les efforts de dématérialisation doivent être poursuivis afin d'améliorer le service public rendu.

### **A- La Définition et la déclinaison d'un Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information**

Le Schéma Directeur du Système d'information devra permettre une visibilité sur les projets à mener pour répondre aux axes stratégiques fixés par la collectivité.

Après un audit auprès de l'ensemble des directions de la collectivité, des axes stratégiques seront validés ainsi que le scénario pour atteindre le Système d'Information (SI) cible.

L'élaboration du schéma directeur permettra de disposer d'un plan d'action détaillé. Ce plan d'action sera mis en application avec un suivi régulier par un comité de suivi notamment sur l'avancement des projets prévus dans le SDSI.

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique</b>	Taux d'avancement du schéma directeur informatique	30 %	30% Rédaction et validation du cahier des charges du SDSI	Définition à 100% Premier comité de pilotage

## B – Dématérialisation des processus métiers et des dispositifs d'aide et de subvention

### 1) Modernisation de la gestion des aides et des subventions

« MAFATE » est l'outil historique de gestion des aides et des subventions utilisées par l'ensemble de la collectivité. La Région doit accélérer les travaux pour remplacer cet outil à l'échéance 2027/2028 suite au non maintien de la solution. Il devient donc nécessaire de procéder à l'acquisition d'une solution permettant de remplacer « MAFATE ».

Ce projet de modernisation permettra à la collectivité d'améliorer sa vision d'ensemble sur les dispositifs d'aides et de subventions, et de mieux piloter ces derniers.

Ce projet est transverse et impliquera l'ensemble des directions métiers.

### 2) Modernisation des Systèmes d'Information RH, formation professionnelle et patrimoine

Depuis 2024 d'importants chantiers ont été lancés avec diverses directions de la collectivité. Ils devront aboutir en 2025 à une refonte profonde des outils, dans un objectif de permettre un meilleur pilotage des activités régionales.

### 3) Modernisation des outils de pilotage

Plusieurs travaux sont en cours et d'autres sont à lancer en 2025 sur les outils de pilotage :

- Tableaux de bord RH ;
- Tableaux de bord Financiers ;
- Tableaux de bord Marchés ;
- Tableaux de bord gestion des aides et des subventions.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Modernisation de la gestion des aides et des subventions</b>	Taux de dématérialisation des dispositifs d'aides et de subventions	40 % des dispositifs existants	40 %	Mise en œuvre d'un dispositif générique
	Projet MAFATE : solution de gestion des aides et subventions	-	-	Choix d'une solution informatique
<b>Action 2 : Modernisation des outils informatiques</b>	Progiciels SI RH, formation professionnelle et Patrimoine	-	-	Mise en production des progiciels
<b>Action 3 : Généraliser l'usage de l'informatique décisionnelle</b>	Réalisation des tableaux de bord	100% de reprise sur PowerBI des anciens tableaux de bord	70% réalisés	Finaliser la reprise et continuer les travaux

## II – ASSURER L'EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de l'infrastructure serveurs. Elle aura permis la stabilisation de cette brique technique. A présent, il devient nécessaire de procéder à la refonte du cœur de réseau et des sites distants afin d'apporter un niveau de sécurité suffisant ainsi qu'un niveau de service répondant aux besoins des utilisateurs.

Il est donc nécessaire de continuer les efforts pour :

- **Permettre aux utilisateurs d’être plus efficaces** en leur proposant les outils les mieux adaptés à leurs missions ;
- **Renforcer la sécurité du Système d’Information** en installant des équipements dédiés ;
- **Améliorer l’infrastructure technique** afin de proposer des services efficaces et fiables.

## A – Permettre aux utilisateurs d’être plus efficace

### 1) Modernisation des équipements utilisateurs

Un plan de renouvellement du parc informatique à hauteur de 20% par an a été mis en place depuis 2024 et se poursuivra. Les configurations des postes utilisateurs suivent les évolutions techniques afin de répondre aux prescriptions des logiciels, aux contraintes de sécurité informatique, et d’ergonomie utilisateur.

### 2) Déploiement de la visioconférence avec écran interactif

La solution de visioconférence Webex a été déployée avec succès au sein des services de la Région depuis fin 2023.

Cet outil permettra notamment aux utilisateurs de faire de la communication audio, vidéo et présentation de données en temps réel via un navigateur web ou un écran dans une salle de conférence.

Son déploiement se poursuivra dans la plupart des salles de réunion des sites de la Région sur toute l’île.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Modernisation des équipements utilisateurs</b>	Pourcentage/nombre d’équipements renouvelés	20% du parc renouvelé annuellement	10% du parc renouvelé	20% du parc renouvelé annuellement >40% du parc de clients légers Citrix renouvelé
<b>Action 2 : Déploiement de la visioconférence avec écran interactif</b>	Nombre d’écrans interactifs déployés	15 salles	10 salles Salle Pavageau	11 nouvelles salles l’hémicycle

## B – Renforcer la sécurité du Système d’Information

### 1) Renforcement de la sécurité réseau

Pour renforcer la sécurité du réseau de la collectivité, il est essentiel de mettre en place des mesures qui garantissent que seuls les utilisateurs et appareils autorisés puissent accéder à nos systèmes. L’adoption de pratiques rigoureuses de contrôle d’accès, permettra de mieux protéger nos données sensibles contre les cybermenaces. Cette initiative vise à sécuriser de manière proactive notre infrastructure, réduisant ainsi les risques d’intrusion et assurant une meilleure protection de nos informations.

Ce projet a pour but de renforcer l’accès et le filtrage des actifs utilisant le réseau informatique de la collectivité ne permettant qu’aux actifs dûment authentifiés d’accéder à des portions du SI de la collectivité. Une amélioration de la segmentation et du filtrage du réseau sera réalisée. Ces travaux visent à la fois le site central et la quarantaine des sites distants de la collectivité.

### 2) Remplacement et optimisation du pare-feu interne

Pour assurer la protection de nos systèmes et données, il est crucial de remplacer notre pare-feu interne actuel par une solution plus moderne et performante. En effet l’équipement actuel est en fin de vie. Ce projet vise non seulement à renforcer la sécurité en bloquant plus efficacement les menaces, mais aussi à optimiser le flux de données au sein de notre réseau.

Ce projet vise à remplacer le pare-feu interne par une gamme plus récente. Les fonctionnalités de détection avancées de menaces seront mise en œuvre afin d'élever le niveau de sécurité.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Renforcement de la sécurité réseau</b>	Nombre de sites déployés	3 sites pilotes	Acquisition du matériel en cours	4 sites pilotes
<b>Action 2 : Remplacement et optimisation du pare-feu interne</b>	Taux d'avancement	-	-	100%

## C - Améliorer l'infrastructure technique

### 1) Modernisation et sécurisation des réseaux informatique

La collectivité dispose d'équipements réseaux dont certains très anciens (plus de 10 ans). Ces équipements ne disposent pas des dernières innovations et sont sujets aux pannes et à un risque de cybersécurité élevé. Il est donc impératif de moderniser ces infrastructures pour garantir la fiabilité, la sécurité ainsi que la performance des réseaux, tout en répondant aux besoins croissants des utilisateurs.

En 2025, la DSIO poursuivra ses actions et en particulier :

- L'installation de pare-feux authentifiant sur les premiers sites distants (sites pilotes) ;
- Le déploiement de wifi sur les premiers sites distants (sites pilotes) ;
- Le remplacement de matériel pare-feu en cœur réseau qui est obsolète.

### 2) Centralisation du système de Téléphonie

La mise en place d'un système de téléphonie type Centrex est indispensable afin d'améliorer la qualité de services, normaliser le service rendu et rationaliser les coûts :

- Réduire le nombre d'abonnements ;
- Généralisation du web RTC pour simplifier la mobilité des agents ;
- Réduction du nombre d'équipements actifs ;
- Réduire les délais d'indisponibilité des services en cas de panne.

En 2025, la DSIO poursuivra la suppression des derniers automcom sur les sites distants afin de centraliser tous les utilisateurs sur le même système.

### 3) Refonte de la sauvegarde

La sauvegarde des équipements et des données est indispensable pour répondre aux obligations réglementaires et permettre la mise en place d'un plan de reprise d'activité en cas d'avarie majeur.

Le système actuel est obsolète, et complexe à maintenir. Au niveau local, les compétences techniques sur la solution actuelle sont restreintes, et l'accompagnement n'est pas à la hauteur des attentes. Par conséquent, il devient nécessaire de lancer un projet autour de cette thématique, afin de simplifier les mécanismes, homogénéiser les outils, et fiabiliser les sauvegardes.

Un marché doit être lancé en 2025 pour revoir complètement le plan de reprise d'activité et simplifier les mécanismes techniques de sauvegarde/restauration, cela permettra de procéder à des tests.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Centralisation du système Téléphonie</b>	Nombre de sites migrés	-	-	Migration de 7 sites distants sur 14 restants
<b>Action 2 : Renouvellement des équipements réseau filaire et sans fil (Wifi)</b>	Nombre de bornes Wifi remplacées	-	-	10 bornes Wifi
<b>Action 3 : Refonte de la sauvegarde</b>	Remplacement du système actuel	-	-	Nouveau système 100% opérationnel

### III – AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE

#### 1) Support utilisateur : Améliorer l'assistance aux utilisateurs

Il est nécessaire de mesurer **la qualité de service rendu par le support utilisateur pour s'assurer de répondre efficacement aux attentes** des agents sur les services informatiques.

Une enquête auprès des agents sera lancée en 2025.

#### 2) Support applicatif : Améliorer l'accompagnement utilisateur dans l'usage des logiciels

Le nombre d'applications utilisées dans la collectivité est, depuis plusieurs années, en croissance. Les agents de la collectivité sollicitent davantage la DSIO pour tous les besoins de support applicatif (formations, problème d'usages, bug applicatif...).

Afin de mieux répondre aux besoins des agents, une cellule support applicatif a été créée au sein de la direction.

En 2024, le support applicatif était inexistant. Il a été validé avec la réorganisation de la DSIO.

En 2025, il sera donc nécessaire de structurer cette partie de l'activité afin de pourvoir améliorer l'usage des outils métiers par les directions.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Support utilisateur Améliorer l'assistance aux utilisateurs</b>	Taux de prise en charge des ticket GLPI	>95%	>80%	>95%
	Satisfaction des agents sur le service rendu	Satisfaction >90%	Mise en place de l'enquête de satisfaction GLPI	Satisfaction >90%
	Taux d'appel prise en charge depuis la hotline		>70%	> 80%

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 2 : Support applicatif Améliorer l'accompagnement utilisateur dans l'usage des logiciels</b>	Mise en œuvre marchés MCO et TMA	-	-	Identifier les besoins et lancer les marchés
	Réaliser les actions de formation	-	-	Plan de formation à définir en accord avec la RH et les autres SI métiers
	Nombres de session de formation collective	20	17	30
	Nombre d'agents formés	150	108	300

# LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

L'année 2024 est marquée par une réorganisation spatiale des services de la collectivité et par la structuration des moyens et des équipes de gestion patrimoniale.

Le Patrimoine régional a une valeur comptable estimée pour les terrains à 73,5 M€ et pour les constructions à 998 M€, soit plus de 1 milliard d'euros. Il représente 1 millions de m<sup>2</sup> et 3500 hectares de foncier hors routes.

Les orientations 2025 sur ce volet se déclinent comme suit :

- **La fiabilisation de l'inventaire physique (I) ;**
- **La valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de sa gestion (II) ;**
- **La construction et la réhabilitation du patrimoine bâti (III).**

## I – FIABILISATION DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE

En réponse à la recommandation de la Cour des Comptes, figurant dans le Diagnostic Global d'Entrée (DGE) réalisé dans le cadre de l'expérimentation du dispositif expérimental de certification des comptes, la collectivité s'est engagée en 2021 dans une démarche de connaissance de son patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire.

### **A – La démarche de connaissance du patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire**

La cellule intitulée « Gestion Dynamique du Patrimoine » est chargée de réaliser l'**inventaire physique**. Ses missions consistent à recenser les actifs de la collectivité, en priorité le foncier, les bâtiments les plus significatifs ainsi que les véhicules et les œuvres d'art pour permettre d'opérer un rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

**Les tâches** principalement dévolues à cette équipe consistent à rassembler les actes de propriété, à identifier les références cadastrales qui sont parfois erronées, à renseigner les superficies, l'usage du bien, le montant des travaux réalisés...

La cible 2025 tient compte de l'avancée des travaux de fiabilisation du recensement des parcelles régionales, en supprimant les doublons.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

Disposer d'un inventaire physique exhaustif, condition indispensable pour la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale éclairée et performante.

Les services de la collectivité ont finalisé le recensement du foncier sur la base des documents connus et en supprimant les doublons (plus de 200). Les actes de propriétés manquants sont à obtenir auprès des services fonciers en 2025, moyennant rémunération.

## Indicateurs et cibles 2025



Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Finalisation de l'inventaire physique et comptable</b>	Nombre de rapprochements physico-comptables réalisés sur les 2 500 parcelles recensées	2 242	1 758	2 000

### **B – La constitution d'une Base Unique du Patrimoine**

En 2022, la collectivité a été accompagnée par un prestataire pour une mission de conseil et d'expertise technique en organisation et ingénierie des process en vue :

- de réaliser un diagnostic sur la gestion patrimoniale ;
- d'identifier les potentialités d'amélioration ;
- de poser des scénarios organisationnels opérants.

La mission a permis de dessiner les outils et process à **déployer pour une fonction patrimoniale et immobilière performante.**

Courant 2024, la collectivité a un projet d'acquisition d'un Système d'Information Patrimonial avec le déploiement d'une application à partir du deuxième semestre 2025.

#### **Impact attendu en 2025 :**

Constituer un inventaire physique fiable réunissant l'ensemble des données patrimoniales de la collectivité

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Constitution d'une Base Unique du Patrimoine</b>	Avancement du projet	Déploiement du Système d'Information Patrimonial	Appel d'Offres en cours d'analyse	Déploiement du SI patrimonial + réalisation des premiers inventaires sur les 3 sites pilotes

## **II – LA VALORISATION DU PATRIMOINE RÉGIONAL ET L'OPTIMISATION DE SA GESTION**

Les principales recettes sont issues des cessions et des AOT. Le recensement du foncier agricole valorisable est en cours pour une valorisation financière adaptée et réaliste dès 2025.

- Les procédures judiciaires pour diminuer les OST sont poursuivies et accentuées ;
- Poursuivre les extractions foncières du domaine public routier vers le domaine privé de la collectivité, notamment sur le secteur de la RN 1 à Saint-Paul. 9 extractions ont été validées à mi-2024 en Commission Permanente.

### **A – Maximisation des recettes et redevances de loyer perçus**

La collectivité poursuit l'optimisation de sa gestion patrimoniale.

Les services procèdent à la mise à jour des baux, AOT et conventions. De nouveaux baux seront passés par Appel à Manifestations d'intérêts en 2025.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

Le montant des recettes perçues pourrait être doublé, l'indexation sera appliquée.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Maximisation des recettes de redevances et de loyers</b>	Montant du produit perçu	0,57 M€	0,22 M€	1,2 M€

### **B – Produits de cessions immobilières**

La collectivité poursuit ses actions de régularisation foncière et de cessions de délaissés. La procédure débute par les extractions du domaine public routier. Le marché d'opérateur foncier qui a été relancé sera notifié et opérationnel. Il permet de rédiger les actes notariés.

#### **Impacts attendus 2025 :**

Régularisation des empiètements, valorisation des délaissés routiers sans usage futur.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Produit de cessions immobilières</b>	Montant du produits perçu	1,5 M€	1,3 M€ correspondant à l'ex AFPAP de Saint-Paul	2 M€

### **C – Acquisitions immobilières**

Dans le cadre des projets routiers ou de construction de bâtiments, la collectivité est amenée à acquérir de nouveaux biens. L'année 2025 sera également marquée par la livraison de bureaux dans un ensemble immobilier à Saint-Paul en vue, d'une part, d'accroître le patrimoine immobilier régional et, d'autre part, d'offrir aux agents de l'antenne Ouest, de l'IRT et des SPL de nouveaux espaces de travail.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

- Regroupement sur un même lieu de l'IRT, de la SPL MARAINA, la SPL ENERGIE et des services de la Région (co-working) ;
- Accroissement des actifs patrimoniaux ;
- Réduction des coûts des locations ;
- Sécurisation de l'implantation des services.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Acquisitions immobilières</b>	Montant des acquisitions	17 M€	La cible a été revue à 21,5 M€. Dont 13,7 M€ pour les bureaux de Savannah (la Distillerie) Dont 7,5 M€ pour le site du futur IES Bellepierre	2 M€

## **III – LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI**

Valoriser le patrimoine régional implique un entretien régulier du bâti, pour le maintenir en bon état. A cet effet, la collectivité poursuit son programme de travaux sur le bâti administratif régional.

En outre, elle porte des opérations de construction et de réhabilitation équipements sportifs et culturels, etc.).

### **Impacts attendus en 2025 :**

- Augmentation du patrimoine par le portage des projets majeurs de la mandature tout en accentuant les actions de préservation et d'entretien du bâti ;
- Des actions fortes (+ 40 opérations) pour le soutien à la filière du BTP et l'augmentation des mesures et projets pour une construction durable en milieu tropical.

### **Evaluation qualitative, impacts socio-économiques de la politique publique :**

- Améliorer l'entretien du patrimoine bâti ;
- Diminuer l'impact énergétique du bâti ;
- Soutenir une filière en difficulté, en raison d'une baisse de la commande privée ;
- Construire durablement.

### **Principales opérations déjà validées :**

Construction de 2 nouveaux lycées à vocation professionnelle	168 M€
Création d'un site de stockage des œuvres et collections muséales	6,5 M€
Construction du gymnase de Champ Fleuri	9,7 M€
Projet d'extension de Kélonia	5 M€
Reconstruction de l'AFPAR Saint François	40,6 M€
Réhabilitation des 2 CREPS Saint-Denis et Plaine des Cafres	55,8 M€
Projet de réhabilitation du MADOI	20 M€
Poursuite des travaux de maintenance	2,2 M€
Poursuite des aménagements extérieurs : Lycée Vertueux	3,3 M€
Poursuite du schéma directeur des lycées professionnels	10 M€
Rénovation thermique des lycées	47,4 M€
Rénovation des gares routières	1,8 M€
Remise en service du Centre Aquacole de l'Etang Salé	2,1 M€
Réhabilitation du CRR Sud	17,6 M€
Extension de la MRST	12 M€
Création d'un pôle d'enseignement supérieur au lycée Lislet Geoffroy	12 M€
Reconstruction de l'Observatoire du Volcan du Piton de la Fournaise	15 M€
Reconstruction de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers	18 M€
Construction de l'Institut Régional du Travail Social, à Saint Benoît	33 M€
Création d'une crèche destinée à accueillir les enfants des agents Région	1,2 M€
Rénovation des locaux administratifs et nouveaux espaces de coworking	1,8 M€

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Plan pluriannuel d'investissement 2023-2028</b>	51,8 M€	-	-	-
<i>dont le lycée de la Mer</i>	Taux d'avancement	Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	100 %	Dépôt du permis de construire
		Etudes de conception	20 %	Conception : 100 %
<i>Dont le lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie</i>	Taux d'avancement	Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	100 %	Etudes de conception Dépôt du permis de construire
<i>Dont reconstruction du centre de formation de l'AFPAR de Saint-François</i>	Taux d'avancement	Etudes de programmation	5 %	100 %
		Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	-	100 %
<i>Dont création d'un Institut d'Études en Santé</i>	Taux d'avancement	Démarrage des études de programmation	0 %	100 %
<i>Dont réhabilitation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres</i>	Taux d'avancement	Lancement des études	Concours maîtrise d'œuvre en cours	Etudes de conception

# LES MOYENS GENERAUX

Depuis plus de deux ans, un ensemble d'actions a été entrepris pour réduire significativement les dépenses de la collectivité en matière de moyens généraux. Cet objectif a été atteint à plusieurs reprises, mais il reste essentiel de le maintenir en appliquant une rigueur continue dans la gestion de nos budgets. L'investissement dans des dispositifs techniques spécifiques continue de jouer un rôle clé pour pérenniser cet objectif.

Il est désormais crucial que cette gestion rigoureuse devienne un véritable levier de transformation vertueuse. Concrètement, cela implique d'accompagner cette rigueur d'actions de fond visant à modifier durablement les pratiques internes de consommation, qu'il s'agisse des fournitures de bureau, de la gestion de la climatisation, des exigences en matière de nettoyage, ou encore du traitement des déchets. Cette évolution de la culture interne devrait permettre de réaliser des économies durables.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que la Région Réunion reste une collectivité de près de 3000 agents répartis sur 58 sites (115 000 m<sup>2</sup>), qui accomplissent leurs missions de service public. Ces paramètres illustrent l'ampleur des moyens nécessaires pour déployer cette action publique de manière efficiente sur l'ensemble du territoire réunionnais.

## I – UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité dispose d'un patrimoine exceptionnel composé d'espaces variés qu'elle doit non seulement gérer efficacement, mais aussi valoriser pour assurer une occupation optimale et fonctionnelle. Pour cela, un travail d'optimisation des recettes reste nécessaire sur les sites du MoCA et du CPOI qui, par leur taille, leur fonction et le nombre de personnes qu'ils accueillent, doivent continuer à être gérés de manière rigoureuse pour générer des recettes suffisantes afin de tendre vers un autofinancement de leur entretien annuel.

### **A – Le domaine du MoCA**

Le domaine du MoCA reste un site unique sur l'île, tant par ses espaces et équipements que par son positionnement géographique. Il permet à la collectivité d'organiser ses propres événements sans recourir à la location de salles ou de sites externes d'envergure. De plus, ces espaces sont mis à disposition de tiers pour des événements privés, conformément à une convention qui fixe des barèmes au m<sup>2</sup>.

Le 24 janvier 2023, une nouvelle grille tarifaire a été adoptée, imposant un paiement pour tous les sites identifiés du MoCA, avec des tarifs différenciés selon les types d'occupants. L'objectif de 200 000 euros de recettes pour ce site était raisonnablement fixé.

Nos espaces sont encore peu connus et peut-être trop mobilisés à titre gratuit. Aussi, en 2025, il conviendra de revoir à nouveau la grille tarifaire et privilégier les occupations à titre onéreux. Une analyse des tarifs pratiqués par des structures équivalentes sur le marché sera réalisée afin d'ajuster nos propres tarifs si nécessaire. Les autres objectifs d'activité pour le MoCA seront maintenus en 2025, avec un effort particulier sur l'amélioration de notre organisation et de notre communication pour optimiser la gestion et l'occupation de ce site.

## B – Le CPOI

Le Campus Professionnel océan Indien (CPOI) est un site exceptionnel qui s'étend sur 7 ha d'emprise foncière et qui accueille 6 organismes de formation, la Cité des Métiers, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, des services administratifs régionaux et 2500 apprenants.

La location des salles d'enseignement ou de bureaux à ces différents organismes est évidemment source de recettes. Mais un travail de communication auprès des organismes privés et publics sur nos espaces et sur le potentiel de location pour leurs activités nous permettra de les augmenter.

Le taux d'occupation est une donnée qui ne peut être mise en lien avec les recettes de location encaissées. En effet, de nombreux espaces sont mis à disposition d'opérateurs titulaires de conventions d'occupation avec la Région qui gèrent les salles qui leurs sont attribuées toute l'année, en fonction de leurs programmes et sessions de formations.

### Impacts attendus en 2025 :

Augmentation des recettes locatives via les régies du MoCA et du CPOI.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA</b>	Augmentation des recettes par la Régie du MoCA	100 000 €	34 858 €	100 000 €
<b>Action 2 : Optimisation des recettes générées par le domaine du CPOI</b>	Augmentation des recettes par la Régie du CPOI	(Non défini)	19 %	75 %

## II – LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS POUR UNE CONSOMMATION MAÎTRISÉE DES FLUIDES

Qu'il s'agisse de notre consommation de carburant (A), d'eau et d'électricité (B), l'acquisition nouvelle de certains dispositifs ou de véhicules propres devraient nous permettre de la maîtriser, voire de la réduire.

### A – La maîtrise de la consommation du carburant

Le carburant est un poste de dépenses important pour une collectivité comme la Région Réunion puisque l'exercice de ses missions impose à ses agents et représentants de se déplacer sur tout le territoire et de manière constante.

#### 1) Renouvellement de notre flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres

Aussi, afin de réduire la consommation de carburant (et les émissions de gaz polluants), la collectivité a renouvelé une partie de sa flotte automobile (hors véhicules routes) en 2024, en se dotant de 78 véhicules électriques et 14 véhicules hybrides qui ont remplacé pour partie nos véhicules thermiques (demeurent 170 véhicules thermiques sur une flotte de 262 véhicules). La flotte de véhicules affectés aux routes (services, patrouilleurs, remplacements) est de 251 véhicules.

En lien avec cet achat, des bornes électriques ont été installées, mais cette dotation devra être complétée tant les besoins sont importants.

### Impacts attendus en 2025 :

Maîtriser davantage la consommation de carburant des véhicules.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Renouvellement de notre flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres</b>	Nombre de litres consommés	292 000 L	186 965 L	248 000 L (soit -15%)

### **B – La maîtrise des consommations d'eau et d'électricité**

L'exploitation quotidienne et habituelle des bâtiments emporte une consommation, qui peut être très importante, en eau et en électricité. Il s'agit donc d'une dépense incontournable qu'il convient de maîtriser sur l'ensemble de notre patrimoine.

#### **1) Poursuivre le déploiement de dispositifs de télé relève sur les compteurs d'eau**

Cette mesure permet de suivre la consommation en eau et détecter immédiatement les fuites, d'autant que nombre d'entre elles ne sont pas physiquement identifiables (fuites souterraines). Elles peuvent alors être traitées de manière beaucoup plus rapide qu'avant et nous éviter des dépenses importantes.

En 2024, ce déploiement va se poursuivre sur les autres sites et particulièrement ceux des routes.

#### **2) Réalisation de relamping avec ampoules basses consommations (LED) sur nos sites**

Initiée depuis déjà quelques années, cette mesure permet de diminuer la consommation en électricité des bâtiments. Cette action sera confortée en 2025.

#### **3) Installation de luminaires solaires sur les sites de la collectivité**

Cette mesure permet de diminuer la consommation en électricité, particulièrement sur les sites très sollicités, comme celui du MoCA.

#### **Impacts attendus en 2025 :**

Maîtriser la consommation en eau et électricité par une installation croissante de ces trois types de dispositifs.

Le déploiement de ces actions permettra de maîtriser la consommation de fluides en volume. Néanmoins, l'augmentation constante des tarifs des énergies impactera forcément la consommation en valeur.

## Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Poursuivre le déploiement de dispositifs de télé relève sur les compteurs d'eau</b>	Nombre de m <sup>3</sup> d'eau consommés	137 764	68 882	125 000
<b>Action 2 : Réalisation de relamping avec ampoules basses consommations (LED) sur nos sites</b>	Nombre de kwh consommés	4 711 336	2 355 668	4 500 000
<b>Action 3 : Installation de luminaires solaires sur les sites de la collectivité</b>				

### III – DÉVELOPPER LES PRESTATIONS LOGISTIQUES OBLIGATOIRES

D'un point de vue réglementaire, la collectivité a l'obligation de faire procéder au tri de ses déchets recyclables (2016) et d'assurer un service de gestion des organismes vivants qui sont indésirables dans les lieux publics (1978).

#### A – La mise en place de bornes de tri des déchets recyclables

Au premier semestre 2024, la collectivité a vu son action dans la gestion des déchets contrariée par la mise en liquidation de son prestataire.

Elle se prépare désormais à relancer cette mission essentielle avec une nouvelle organisation et un partenariat renouvelé. L'objectif est de reprendre le tri des déchets en optimisant la démarche pour mieux répondre aux enjeux environnementaux. Il est envisagé d'étendre progressivement le dispositif de collecte des déchets valorisables à l'ensemble des sites de l'administration régionale. Cette démarche s'accompagnera d'une sensibilisation accrue de l'ensemble des agents à l'importance du tri et de l'adoption de pratiques éco-responsables.

Dans cette optique, il est prévu de réintroduire des bornes de tri sélectif au sein de l'Hôtel de Région et de l'Annexe, avec une extension aux autres bâtiments en 2025. Il s'agira également d'impliquer davantage les agents en les encourageant à supprimer les poubelles individuelles (hors déchets alimentaires) dans les bureaux et à adopter un geste éco-responsable en jetant eux-mêmes leurs déchets dans les bornes prévues à cet effet.

Ce nouveau départ, marqué par une volonté affirmée de valoriser au maximum nos déchets, sera l'occasion de réaffirmer notre engagement en faveur de l'environnement et d'inscrire la collectivité dans une démarche de développement durable.

#### B – La mise en place d'une mission 3D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)

Le traitement 3D des bâtiments régionaux relève d'une obligation légale et fait partie, en termes organisationnels, des missions de maintenance de notre organisation.

Dans le cadre de son marché, la collectivité a mis en place un plan de traitement 3D sur l'ensemble de son patrimoine bâti afin de garantir cette obligation tout au long de l'année et selon les fréquences demandées par le cadre réglementaire.

La centralisation et la globalisation de cette prestation devrait nous permettre de mieux répondre à notre obligation de gestion des différents nuisibles et d'anticiper sur les interventions à réaliser.

#### Indicateurs et cibles 2025

Intitulés des actions	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Action 1 : Installation de bornes de tri sur les sites régionaux</b>	Nombre de bornes installées	+50 % de bornes installées	Liquidation de l'entreprise	Désignation d'un nouveau prestataire qui devra déployer les bornes sur tous les sites régionaux
<b>Action 2 : 3D</b>	Nombre d'actions préventives lancées	74	37	100

## IV – SÉCURISER LA COMMANDE PUBLIQUE

Dans le cadre de la réorganisation des services et compte tenu de l'objectif de sécurisation de tous les achats passés par la collectivité, des directions-pilotes ont été désignées et vont devoir piloter un certain nombre d'accords-cadres.

**Dans le cadre de cette réorganisation globale des marchés publics au sein de la collectivité pour une plus grande sécurisation juridique**, il conviendra de repenser la manière dont nous évaluons/recensons nos besoins et réfléchir à la mise en place de process qui rendent nos achats et donc nos consommations (de services et prestations) vertueuses.

### Impacts attendus en 2025 :

Initier certaines pratiques permettant de rationaliser les dépenses, et également de faire évoluer les habitudes des « agents-consommateurs » régionaux.

### Indicateurs et cibles 2025

Intitulé de l'action	Indicateurs	Cibles 2024	Bilan au 30/06/2024	Cibles 2025
<b>Définition de nouvelles procédures et process</b>	Nombre de nouveaux process et procédures mis en place	3 à 5	2 tableaux de suivi mis en place pour tous les types de marchés	3 nouvelles procédures et nouveaux process mis en place

**DELIBERATION N°DAP2024\_0031**

**L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 30*

*Nombre de membres  
représentés : 7*

*Nombre de membres  
absents : 8*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
BADAT RAHFICK  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
COSTES YOLAINE  
LEBRETON LAËTITIA  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

Représenté(s) :

RAMAYE AMANDINE  
SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
MAILLOT FRÉDÉRIC

Absents :

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
PAYET JOHNNY  
RAMIN SABRINA  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /RSDF / N°116154

BUDGET REGION 2024 - ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES ET CRÉANCES  
ÉTEINTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0031  
Rapport /RSDF / N°116154

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**BUDGET REGION 2024 - ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES  
ET CRÉANCES ÉTEINTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2011-2036 du 29 décembre 2011 pris en application de l'article 55 de la loi n° 2010-1958 du 29 décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010 et relatif aux modalités de recouvrement des produits locaux,

**Vu** le budget de l'exercice 2024,

**Vu** l'arrêté n° DF/23001333 portant autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public de la Région pour le recouvrement des produits locaux,

**Vu** le rapport N° RSDF / 116154 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Générales et Financières, Européennes et Relations Internationales du 31 octobre 2024,

**Considérant,**

- le principe constitutionnel de l'autonomie de gestion des collectivités locales,
- que l'autorisation permanente et générale donnée au comptable public pour effectuer les actes de poursuites, sans demander l'accord préalable de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des créances locales et ce, pour l'ensemble des budgets de la collectivité,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- d'admettre en-non valeur, à la demande du comptable public de l'Agence de Services et de Paiement, 17 titres de recettes émis de 2019 à 2023 pour un montant total de **7 480,82 €** conformément à la liste détaillée en annexe 1 :
  - 13 titres de recettes pour un montant total de **3 984,44 €** au titre des rémunérations des stagiaires ;
  - 4 titres de recettes pour un montant total de **3 496,38 €** au titre des aides au carburant.

Les dépenses et les recettes correspondantes aux écritures d'admission en non-valeur de l'ASP seront imputées sur les crédits disponibles au chapitre 930 article 020 nature 65888 et 75888 pour un montant total de **7 480,82 €** ;

- d'admettre en non-valeur, à la demande du comptable public de la Région Réunion, 50 titres de recettes pour un montant total de **79 674,30 €** conformément aux listes détaillées en annexe 2.

Les dépenses relatives aux écritures d'admission en non-valeur seront imputées sur les crédits disponibles au chapitre 930 article 020 nature 6541 pour un montant total de **79 674,30 €** ;

- d'admettre en créances éteintes, à la demande du comptable public de la Région Réunion, 47 titres de recettes pour un montant total de **159 985,16 €** conformément à la liste détaillée en annexe 3.

Les dépenses relatives aux écritures d'admission en créances éteintes seront imputées sur les crédits disponibles au chapitre 930 article 020 nature 6542 pour un montant total de **159 985,16 €** ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

**Dispositif AIDE AU CARBURANT**

LISTE DES OR A SOUMETTRE AU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION  
POUR PRESENTATION EN NON VALEUR A LA PROCHAINE COMMISSION

SITUATION A LA DATE DU 11/09/2024

Les soldes étants susceptibles de diminuer jusqu'au jour de la validation par la commission des recours de l'ASP

Année d'émission	N° d'OR	Date de notification de l'OR	Date de la SATD	Etat de l'OR	Date de dernière diligence	Montant initial de la créance	Montant restant à recouvrer	N° de dossier	Siret
2023	AEMP2023012187	20/02/2023	09/05/2023	NVC-2 à soumettre au financeur.	30/04/2024	1 464,11 €	1 464,11	TRA21D974000061	79814147900013
2021	AEMP2021049757	29/06/2021	08/04/2022	NVC-5 à soumettre au financeur.	30/04/2024	1 737,72 €	1 737,72	TRA19D974000170	78944069000012
2023	AEMP2023014241	21/02/2023		NVC-8 à soumettre au financeur.	30/04/2024	89,18 €	89,18	TRA20D974000123	44939549000021
2023	AEMP2023012202	20/02/2023		NVC-9 à soumettre au financeur.	30/04/2024	205,37 €	205,37	TRA21D974000074	88077750300017

**3 496,38**

**Dispositif REMUNERATION DES STAGIAIRES**  
LISTE DES OR A SOUMETTRE AU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION  
POUR PRESENTATION EN NON VALEUR A LA PROCHAINE COMMISSION  
SITUATION A LA DATE DU 11/09/2024

Les soldes étants susceptibles de diminuer jusqu'au jour de la validation par la commission des recours de l'ASP

Année d'émission	N° d'OR	Date de notification de l'OR	Date de la SATD	Etat de l'OR	Date de dernière diligence	Montant initial de la créance	Montant restant à recouvrer	Huissier	Date de saisine huissier	N° de dossier
2022	AFPP2022088143	14/12/2022		NVC-2 à soumettre au financeur.	30/04/2024	74,54 €	74,54 €			00070974000K220018
2019	AFPP2019018846	22/05/2019	28/05/2021	NVC-5 à soumettre au financeur.	30/04/2024	1 029,46 €	1 029,46 €	JEAN MAYER ET V	20211028	00070974002C180029
2019	AFPP2019018910	22/05/2019	14/10/2020	NVC-5 à soumettre au financeur.	30/04/2024	1 002,72 €	1 000,42 €	JEAN MAYER ET V	20201223	00070974002C180023
2023	AFPP2023011492	14/02/2023	15/09/2023	NVC-5 à soumettre au financeur.	30/04/2024	284,96 €	284,96 €			00070974002U220024
2023	AFPP2023020373	04/04/2023	27/10/2023	NVC-5 à soumettre au financeur.	30/04/2024	356,20 €	356,20 €			00070974001322001A
2023	AFPP2023025258	13/04/2023	10/10/2023	NVC-5 à soumettre au financeur.	30/04/2024	520,00 €	520,00 €			00070974000X220020
2022	AFPP2022088876	19/12/2022		NVC-8 à soumettre au financeur.	30/04/2024	237,47 €	77,47 €			00070974002U22000J
2023	AFPP2023000109	13/01/2023		NVC-8 à soumettre au financeur.	30/04/2024	71,24 €	71,24 €			00070974001N220009
2023	AFPP2023003608	19/01/2023		NVC-8 à soumettre au financeur.	30/04/2024	118,74 €	118,74 €			00070974001P2200CD
2023	AFPP2023012061	20/02/2023		NVC-8 à soumettre au financeur.	30/04/2024	166,23 €	166,23 €			00070974001P220094
2023	AFPP2023020885	30/03/2023		NVC-8 à soumettre au financeur.	30/04/2024	86,67 €	86,67 €			000709740013220008
2023	AFPP2023025235	13/04/2023		NVC-8 à soumettre au financeur.	30/04/2024	65,17 €	65,17 €			00070974001122001G
2023	AFPP2023027352	24/04/2023		NVC-8 à soumettre au financeur.	30/04/2024	133,34 €	133,34 €			00070974000022006Z

**3 984,44 €**

**ANNEXE 2: ADMISSION EN NON-VALEUR****EDITION HELIOS**

Présentation en non valeurs  
arrêté à la date du 14/10/2024  
104080 P.REG REUNION  
13000 - REGION REUNION

Exercice 2024  
Numéro de la liste 292260113  
Type de liste : Non valeur  
8 pièces présentes pour un total de 8888

Nature Juridique	Exercice pièce	Titre	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Association	2021	T-1168	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1 111,00	1 111,00	PV carence
Association	2022	T-565	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1 111,00	1 111,00	PV carence
Association	2022	T-420	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1 111,00	1 111,00	PV carence
Association	2022	T-1184	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1 111,00	1 111,00	PV carence
Association	2022	T-1554	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1 111,00	1 111,00	PV carence
Association	2023	T-275	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1 111,00	1 111,00	PV carence
Association	2023	T-1060	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1 111,00	1 111,00	PV carence
Association	2023	T-675	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1 111,00	1 111,00	PV carence

**TOTAL****8888,00**

## ANNEXE 2: ADMISSION EN NON-VALEUR

### EDITION HELIOS

#### Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 21/10/2024

104080 P.REG REUNION

13000 - REGION REUNION

#### Exercice 2024

Numéro de la liste 292860113

Type de liste : Non valeur

42 pièces présentes pour un total de 70786,3

Nature Juridique	Exercice	Titre	Imputation budgétaire	Objet pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2022	T-244	7062-93311-	102-Autres produits de gestion courante	15	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-251	7062-93311-	102-Autres produits de gestion courante	15	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-243	7062-93311-	102-Autres produits de gestion courante	15	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-1959	7062-93311-	102-Autres produits de gestion courante	15	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-1955	7062-93311-	102-Autres produits de gestion courante	15	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2021	T-437	75888-93252-	102-Autres produits de gestion courante	57,7	57,70	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-608	7062-93311-	102-Autres produits de gestion courante	144	144,00	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-1335	6419-93021-	102-Autres produits de gestion courante	209,73	209,73	Combinaison infructueuse d actes
Société	2023	T-1516	70323-93842-	102-Autres produits de gestion courante	529	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2021	T-887	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	556	556,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-531	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	556	556,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-828	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	556	556,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-1830	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	556	556,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2023	T-205	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	556	556,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2023	T-584	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	556	556,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2023	T-960	70323-93842-	102-Autres produits de gestion courante	600	600,00	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-436	2045-9054-	102-Autres produits de gestion courante	726,06	0,06	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2021	T-469	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	761,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	T-793	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 050,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-763	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-1462	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-460	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-452	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-33	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-48	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2023	T-103	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2023	T-332	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2023	T-987	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1112	1 112,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2023	T-998	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1112	1,00	RAR inférieur seuil poursuite

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0031-DE

Nature Juridique	Exercice	Titre	Imputation budgétaire	Objet pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2021	T-164	6419-93021-	102-Autres produits de gestion courante	1211,46	471,55	Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	T-574	755-93251-	102-Autres produits de gestion courante	1406,19	1 406,19	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-329	75888-93842-	102-Autres produits de gestion courante	1452,27	1 452,27	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-232	75888-93842-	102-Autres produits de gestion courante	1494,07	1 494,07	Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	T-432	755-93252-	102-Autres produits de gestion courante	1600,06	1 600,06	Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	T-578	75888-93251-	102-Autres produits de gestion courante	1618,18	371,43	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-566	75888-93842-	102-Autres produits de gestion courante	1639,7	640,02	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-547	75888-93842-	102-Autres produits de gestion courante	2174,95	1 031,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	T-573	755-93251-	102-Autres produits de gestion courante	3559,93	3 559,93	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-47	75888-93842-	102-Autres produits de gestion courante	3940,85	3 940,85	Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	T-1594	70323-93020-	99-Revenus des immeubles	11838,71	11 838,71	Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	T-1595	70323-93020-	99-Revenus des immeubles	12000	12 000,00	Combinaison infructueuse d actes
Société	2019	T-156	2313-90222-	300-divers	119841,94	14 745,70	Combinaison infructueuse d actes

**TOTAL**

**70 786,30**

### ANNEXE 3: CREANCES ETEINTES

EDITION HELIOS

**Présentation en non valeurs**  
arrêtée à la date du 15/10/2024  
104080 P.REG REUNION  
13000 - REGION REUNION

**Exercice 2024**

**Numéro de la liste 345860513**

**Type de liste : Créance éteinte**

47 pièces présentes pour un total de 159 985,16

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0031-DE

Nature Juridiqu	Exercice pièce	Titre	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2021	T-825	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-600	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-1156	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-918	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-890	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-899	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-661	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-553	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-840	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-831	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-577	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-593	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-1532	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-796	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-1548	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-1502	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-1774	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-1833	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-1176	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-1160	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-405	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-494	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-434	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-401	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-149	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-10	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	T-140	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	733,05	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-208	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-265	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-701	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-686	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-1051	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-131	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-359	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-587	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-216	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-595	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

Nature Juridique	Exercice pièce	Titre	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2023	T-249	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1111	1 111,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-1013	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1112	1 112,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-990	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1112	1 112,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-1428	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1112	1 112,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-1035	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	1112	1 112,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-362	2745-9061-	102-Autres produits de gestion courante	10000	10 000,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2020	T-147	2313-90222-	300-divers	10508,12	10 508,12	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-96	20421-90632-	102-Autres produits de gestion courante	15000	15 000,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-95	20421-90632-	102-Autres produits de gestion courante	30000	30 000,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-94	20421-90632-	102-Autres produits de gestion courante	50000	48 188,99	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

**TOTAL**

**159 985,16**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

S<sup>2</sup>LO

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0031-DE

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 13000 - REGION REUNION

N° de la liste : 345860513

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.



A St-Denis, le 21 octobre 2024

VELLIN Rose-Méry  
Comptable public  
de la Trésorerie Régionale

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	159 985,16 €	
<b>Total</b>	<b>159 985,16 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Direction Générale des Finances Publiques

104080 P.REG REUNION

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 13000 - REGION REUNION

N° de la liste : 292860113

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.



A St Denis , le 21 octobre 2024

VELLIN Rose-Méry  
Comptable public  
de la Paierie Régionale

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	70 786,30 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>70 786,30 €</b>	

A \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 13000 - REGION REUNION

N° de la liste : 292260113

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.



A St-Denis, le 21 octobre 2024

  
VELLIN Rose-Méry  
Comptable public  
de la Paierie Régionale

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	8 888,00 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>8 888,00 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

**DELIBERATION N°DAP2024\_0032****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 27*

*Nombre de membres  
représentés : 7*

*Nombre de membres  
absents : 11*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
BADAT RAHFICK  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
PICARDO BERNARD  
COSTES YOLAINE  
LEBRETON LAËTITIA  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

**Représenté(s) :**

RAMAYE AMANDINE  
SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
HOARAU FABRICE  
PLANTE PASCAL  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
VIENNE AXEL  
PAYET JOHNNY  
RAMIN SABRINA  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /RSDF / N°116136

BUDGET 2024 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR L'EXERCICE 2024



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0032  
Rapport /RSDF / N°116136

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**BUDGET 2024 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR L'EXERCICE 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget de l'exercice 2024,

**Vu** le rapport N° RSDF / 116136 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 31 octobre 2024

**Vu** l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 05 novembre 2024,

**Vu** l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental du 06 novembre 2024,

**Considérant,**

- **qu'en mouvements réels (hors écritures d'ordre), le projet de Décision Modificative n°3** propose l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour **(+) 11 285 600 €** et des ajustements de crédit de paiement à hauteur de **(-) 7 832 500 €** équilibrés en dépenses et en recettes, selon la répartition ci-dessous :

DM 3	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
Investissement	2 474 900,00	-18 935 900,00	-5 847 500,00
Fonctionnement	8 810 700,00	11 103 400,00	-1 985 000,00
<b>Total</b>	<b>11 285 600,00</b>	<b>-7 832 500,00</b>	<b>-7 832 500,00</b>

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,**  
**Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

**Le Budget Principal**

- d'adopter le projet de Décision Modificative n°3 (DM 3) du Budget Principal pour l'exercice 2024 tel que :
  - l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de **(+) 11 285 600 €** réparti en **(+) 2 474 900 €** en fonctionnement et **(+) 8 810 700 €** en investissement ;
  - les inscriptions nouvelles en mouvements réels de montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(-) 7 832 500 €** portant ainsi le budget 2024 après DM 3 à **1 200 754 799,90 €** ;

- la répartition des crédits par chapitres en dépenses et en recettes est décrite en annexes 1 et 2 du rapport présenté ci-joint ;

- de donner délégation à la Commission Permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes, conformément au règlement budgétaire et financier ;

### **Le Budget annexe Transport**

- d'adopter le projet de Décision Modificative n°3 (DM 3) du Budget annexe Transport pour l'exercice 2024 tel que :

- les inscriptions nouvelles en mouvements réels de montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **1 600 000 €** en fonctionnement ;

- la répartition des crédits par chapitres en dépenses et en recettes est décrite dans le rapport présenté ;

### **Le Budget FEDER-FSE 2021-2027**

- d'adopter le projet de Décision Modificative n°3 (DM 3) du Budget FEDER-FSE 2021-2027 pour l'exercice 2024 ;

- les inscriptions nouvelles s'équilibrent à l'intérieur de la section d'investissement par des virements de crédits de paiement ; il n'y a donc pas de montant complémentaire pour cette DM3 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**



-----

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

-----

RÉUNION DU 07/11/2024

-----

RAPPORT/RSDF /N°116136

### **OBJET : BUDGET 2024 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR L'EXERCICE 2024**

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la troisième décision modificative de l'exercice 2024 du Budget Principal.



**Objet : Budget 2024 – Projet de Décision Modificative n°3**

Cette troisième décision modificative de l’année vise à ajuster les prévisions budgétaires pour répondre à des nouveaux besoins ou d’ajuster des crédits antérieurs votés en dépenses et en recettes au regard de la projection de la réalisation au 31 décembre 2024.

**BUDGET PRINCIPAL**

Pour rappel, le BP 2024 présente les ratios suivants avec un besoin prévisionnel de financement à hauteur de 89,5 M€ :

Capacité de désendettement en années ( <i>Dette/Épargne brute</i> )	7,9
Taux épargne brute ( <i>Épargne brute/Recettes Réelles de Fonctionnement</i> )	23,6%
Taux endettement ( <i>Dette/Recettes Réelles de Fonctionnement</i> )	187,3%
<b>Besoin emprunt 2024</b>	<b>89 532 000</b>

Le cadre budgétaire proposé pour cette **Décision Modificative n°3 (DM3)** préserve les capacités financières de la Région :

- Le niveau d’épargne brute dégagé au budget 2024, à ce stade de l'exercice, est à **135 M€** (152 M€ au BP 2024), avec une capacité de désendettement ne dépassant pas les **9 années**, conformément à la stratégie financière définie ;
- Le taux d’épargne brute s’établit à **20,6 %** ;
- Le recours à l’emprunt reste stable à un montant de **87,1 M€** (89,5 M€ au BP 2024).

BUDGET PRINCIPAL	CA 2023	Budget 2024 Après DM1	Après DM2	Après DM3
épargne brute*	181	152	151	135
épargne nette*	114,5	73,9	72,8	59,1
Encours de dette	1195,8	1207,1	1204,7	1206,7
<b>Capacité désendettement (dette/EB) (en années EB)*</b>	<b>6,6</b>	<b>7,9</b>	<b>8</b>	<b>8,9</b>
<b>taux épargne brute (EB/RRF)</b>	<b>28,8 %</b>	<b>23,5 %</b>	<b>23,5 %</b>	<b>20,6 %</b>
taux d’endettement (dette/RRF)	190,8 %	187,0 %	183,3 %	184,2 %

\* Hors provisions

**En dépenses, en mouvements réels** (hors écritures d’ordre), des ajustements sont proposés à hauteur de (+) **2,5 M€** pour les autorisations de programme et de (+) **8,8 M€** pour les autorisations d’engagement.

**L’inscription de crédits de paiement supplémentaires, en mouvements réels**, à hauteur de (-) **7,8 M€** en dépenses dont (-) **18,9 M€** en investissement et (+) **11,1 M€** en fonctionnement.

**En recettes**, une augmentation des crédits en mouvements réels de (-) **7,8 M€** est proposée dont (-) **5,8 M€** en investissement au regard du réajustement de certaines demandes de financement et (-) **2 M€** en fonctionnement.



Ainsi, ce projet de budget modificatif finance les dépenses nouvelles par des redéploiements des crédits et de l'autofinancement.

DM 3 (mouvements réels)	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
Investissement	2,474,900.00	-18,935,900.00	-5,847,500.00
Fonctionnement	8,810,700.00	11,103,400.00	-1,985,000.00
<b>Total</b>	<b>11,285,600.00</b>	<b>-7,832,500.00</b>	<b>-7,832,500.00</b>

La répartition des dépenses de la DM3 se décline comme suit :

Axes	Budget 2024 après DM2	DM3	Budget 2024 après DM3	
Le Développement Humain et Solidaire	271,792,185	4,422,100	276,214,285	26 %
Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	103,204,266	-475,600	102,728,666	10 %
Le Développement Durable et la Transition Ecologique	358,334,225	-21,316,700	337,017,525	31 %
Les Missions Transversales	351,494,324	9,537,700	361,032,024	34 %
<b>TOTAL*</b>	<b>1,084,825,000</b>	<b>-7,832,500</b>	<b>1,076,992,500</b>	<b>100 %</b>

\* hors résultat reporté n-1

### 1) Les dépenses :

En dépenses, les nouvelles demandes de (-) 7,8 M€ sont composées de (-) 18,9 M€ en section d'investissement et (+) 11,1 M€ en section de fonctionnement.

#### a. En section d'investissement :

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-après, sont de (+) 2,4 M€ en autorisations de programme (AP) et de (-) 18,9 M€ en crédits de paiement (CP).

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
900 - services généraux	640,000	410,000
9005 - gestion des fonds européens	-3,203,300	-2,151,100
902 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3,841,000	2,400,000
903 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1,050,000	-135,000
904 - santé et action sociale	-158,000	-110,000
905 - aménagement des territoires et habitat	-3,500,000	-1,250,000
906 - action économique	-13,854,800	5,946,900
907 - environnement	-2,700,000	-5,715,000
908 - transport	20,360,000	-16,331,700
923 - dettes et autres opérations financières	-00	-2,000,000
<b>Total investissement</b>	<b>2,474,900</b>	<b>-18,935,900</b>

Les propositions concernent :

**- Chapitre 900 - Services généraux :**  
AP= 640 000 € / CP= (+) 410 000 €

Les inscriptions de crédits nouveaux en AP concernent l'installation de nouvelles bornes électriques, les travaux d'aménagement de la cafétéria de l'Hôtel de Région et divers aménagements de bureaux (0,4 M€ en AP/CP).

**- Chapitre 9005 – Gestion des fonds européens :**  
AP= (-) 3 203 300 € / CP= (-) 2 151 100 €

Afin de tenir compte de l'avancement des dossiers relatifs aux affaires maritimes et la pêche (FEAMPA), il est proposé une révision à la baisse des crédits de contrepartie des affaires européennes en AP/CP.

**- Chapitre 902 – enseignement, formation professionnelle et apprentissage :**  
AP= (+) 3 841 000 € / CP= (+) 2 400 000 €

Il est proposé de compléter les crédits en AP pour les lycées concernant des travaux de réparation de la cuisine centrale du Lycée Mahatma Gandhi, travaux de maintenance des lycées Mahatma Gandhi, Paul Moreau, Amiral Bouvet et Jean Perrin: 1,2 M€.

Un besoin complémentaire de (+) 3,7 M€ est proposé dans le secteur de la formation, pour l'acquisition de l'Hôtel Bellepierre pour un montant de 7,8 M€ afin d'y accueillir les formations en santé : infirmiers, aides-soignants et ambulanciers.

Par ailleurs, un redimensionnement des crédits relatifs aux plans de relance auprès des communes pour les écoles primaires et maternelles est proposé à hauteur de (-) 1,3 M€ compte-tenu des instructions des dossiers de financement par les services.

**- Chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :**  
AP= (+) 1 050 000 € / CP= (-) 135 000 €

Il est proposé de compléter les crédits en AP pour les mises aux normes réglementaires des équipements sportifs des lycées tels que :

- les travaux sur l'équipement sportif du Lycée Mahatma Gandhi (0,4 M€) et le gymnase du Lycée Jean Perrin (0,2 M€) ;

- les travaux de construction du Gymnase Champ Fleuri (0,5 M€) ;

Par ailleurs, une baisse des crédits relatifs aux plans de relance auprès des communes en matière d'activités culturelles et sportives est proposée à hauteur de (-) 0,1 M€ compte-tenu des instructions des dossiers de financement par les services.

**- Chapitre 904 – Santé et action sociale :**

**AP= (-) 158 000 € / CP= (-) 110 000 €**

Il est proposé de procéder à un redéploiement des crédits non engagés compte-tenu du retard pris sur les projets prévus.

**- Chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat :**

**AP= (-) 3 500 000 € / CP= (-) 1 250 000 €**

Un complément d'AP de (+) 0,7 M€ est inscrit pour la révision du Schéma d'Aménagement Régional 2022-2026 dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau marché.

S'agissant du projet Pôle Vélo/Glisse urbaine, le montant d'AP prévu initialement au budget est réduit de (-) 3,5 M€ à la suite du retard pris sur le contrat de convergence.

En crédits de paiement, un ajustement de (-) 1,3 M€ est proposé notamment dans le dispositif d'amélioration du logement, au vu des dossiers présentés et certifiés par les services.

**- Chapitre 906 - Action économique :**

**AP= (-) 13 854 800 € / CP= (+) 5 946 900 €**

Il est proposé d'inscrire (+) 6,3 M€ en avance en compte courant d'associé au profit de la Sematra afin de permettre à la SEM d'accompagner Air Austral et de faire face à un besoin de financement évalué à 15 M€ au 4e trimestre 2024. Cet apport sera précédé par un apport des actionnaires privés en cohérence avec leur participation au capital d'un montant de 8,3 M€. Cet apport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration 2024 validé par le Conseil de Surveillance d'Air Austral le 7 mars 2024 et des analyses rendues par ACCURACY, cabinet de conseil diligenté par l'Etat, sur la viabilité des mesures proposées au titre de la restructuration 2024. Il est, par ailleurs, identifié dans le protocole de conciliation signé le 26 septembre 2024 qui permet une suspension provisoire des échéanciers des prêts, jusqu'au 31 janvier 2025.

En AP, des restitutions de crédits sont proposées à hauteur de (-) 15,6 M€ sur le dispositif du fonds stratégique (ex fonds souverain) en raison de l'estimation de la consommation du fonds jusqu'à la fin de l'année.

**- Chapitre 907 - Environnement :**

**AP= (-) 2 700 000 € / CP= (-) 5 715 000 €**

Il est proposé une réduction des inscriptions en AP (-) 3 M€ et en CP (-) 0,5 M€ pour la réhabilitation de l'usine des Bras des lianes dans l'attente des conclusions de l'audit visant à déterminer les travaux à prévoir sur ce site.

Par ailleurs, un ajustement des crédits est inscrit à hauteur de (-) 5,2 M€ au vu des dossiers certifiés par les services sur le dispositif des chèques photovoltaïques à la suite d'une nouvelle grille tarifaire en janvier 2024 spécifique à la Réunion (-0,9 M€), la SPL Energie (-2,5 M€), le plan solaire Eolien off Shore (- 0,4 M€) et le dispositif Slime (-0,6 M€).

**- Chapitre 908 - Transport :**

**AP= (+) 20 360 000 € / CP= (-) 16 331 700 €**



Les ajustements concernent les crédits complémentaires en AP pour le programme régional des routes à hauteur de (+) 20,3 M€ notamment pour les travaux d'aménagement de l'échangeur de Carosse à St Gilles (9,5 M€) et le projet de requalification de la RN1E en cheminement piétons/cycles entre le Port et la Possession (12 M€).

Concernant la NRL, un réajustement des crédits de paiement à hauteur de (-) 16,3 M€ par rapport au 110 M€ budgétisés en 2024 est proposé.

**- Chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières :**

**AP = 0 € / CP= (-) 2 000 000 €**

Il est prévu une réduction de (-) 2 M€ du remboursement du capital de la dette régionale sur une prévision de 78,2 M€ en l'absence d'emprunts nouveaux pour 2024.

**b. En section de fonctionnement :**

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-dessous sont de (+) **8,8 M€** en autorisations d'engagement (AE) et de (+) **11,1 M€** en crédits de paiement (CP).

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
930 - services généraux	1,172,000	6,552,700
9305 - gestion des fonds européens	-00	-2,040,000
932 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7,296,500	-389,300
933 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	280,000	2,731,700
934 - santé et action sociale	-177,200	-275,300
935 - aménagement des territoires et habitat	-00	-450,000
936 - action économique	566,400	-1,771,400
937 - environnement	-350,000	-350,000
938 - transport	23,000	3,310,000
940 - impositions directes	-00	210,000
941 - autres impôts et taxes	-00	250,000
943 - opérations financières	-00	1,700,000
945 - provisions et autres opérations mixtes	-00	1,625,000
<b>Total fonctionnement</b>	<b>8,810,700</b>	<b>11,103,400</b>

Les propositions concernent :

**- Chapitre 930 - Services généraux :**

**AE= (+) 1 172 000 € / CP= (+) 6 652 700 €**

Ces inscriptions complémentaires concernent :

- des besoins en CP de (+) 0,9 M€ pour assurer les recrutements prévisionnels d'agents dans le cadre de la réorganisation des services et la revalorisation de la masse salariale à la suite des révisions successives du point d'indice décidées au 1<sup>er</sup> juillet 2023 puis au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- des annulations de titres pour régulariser des trop-perçus d'avances au cours des années antérieures sur le programme européen FSE : 5 M€ ;
- des demandes d'admission en non-valeur par le comptable public pour des créances non recouvrées (essentiellement des avances remboursables auprès des entreprises), malgré les diligences du comptable : 0,2 M€ ;

- un complément de charges pour la logistique, à la suite de la réimputation comptable des contrats d'entretien de véhicules en tant que charges de fonctionnement : 0,3 M€ ;
- une prestation d'accompagnement sur la mise à jour de l'inventaire comptable pour un montant complémentaire en AE de 0,2 M€ ;
- les ajustements des frais d'actes et honoraires juridiques nécessitent un budget complémentaire en AE/CP de (+) 0,5 M€.

**- Chapitre 9305 – Gestion des fonds européens :**

**AE = 0 € / CP = (-) 2 040 000 €**

Compte-tenu de la réalisation du dispositif de Plan de Compensation des Surcoûts du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMPA) projeté au 31 décembre, il est proposé une baisse des prévisions inscrites au BP 2024 de (-) 1,8 M€ ainsi qu'un redéploiement des crédits européens non engagés pour un montant total de (-) 2 M€.

**- Chapitre 932 - Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage :**

**AE = (+) 7 296 500 € / CP = (-) 389 300 €**

Une révision des crédits à hauteur de (-) 2 M€ sur les marchés de la formation est proposée compte-tenu de la réalisation projetée au 31 décembre, sans modifier les actions programmées en 2024. En AE, un besoin complémentaire de (+) 4,9 M€ est demandé afin de permettre de finaliser la programmation.

S'agissant de la restauration scolaire des lycées, un besoin complémentaire en AE de (+) 2,5 M€ et en CP de (+) 3 M€ est proposé pour un coût annuel évalué à 10,2 M€, avec la hausse en 2024 de (+) 46 % de la fréquentation de la cantine par les demi-pensionnaires et les internes. En contrepartie de ces dépenses, une recette complémentaire est inscrite d'une part, au titre du Fonds Régional de Restauration (FRR) de (+) 0,5 M€ pour une recette 2024 attendue de 3,2 M€, et d'autre part, au titre du financement de la CAF à hauteur de (+) 1,8 M€ pour une recette 2024 attendue de 4,8 M€.

**- Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :**

**AE = (+) 280 000 € / CP = (+) 2 731 700 €**

En AE, des crédits supplémentaires en AE de (+) 0,3 M€ et en CP de (+) 0,7 M€ sont prévus dans le cadre de la signature du contrat de concession de services publics avec la SPL Réunion des Musées Régionaux (SPL RMR) pour la gestion et l'exploitation des musées sur la période 2024-2028.

S'agissant de la culture et du sport, des besoins complémentaires apparaissent pour les subventions aux associations culturelles de (+) 0,6 M€, aux salles de diffusion de (+) 0,5 M€ et aux ligues et comités de (+) 0,2 M€.

Par ailleurs, une inscription complémentaire de CP de (+) 0,7 M€ est nécessaire pour le traitement de la masse salariale.

**- Chapitre 934 – Santé et action sociale :**

**AE = (-) 177 200 € / CP = (-) 275 300 €**

Compte-tenu de l'avancement des projets dans le domaine de l'accompagnement, de l'action et de la cohésion sociale, il est proposé un redéploiement des crédits à hauteur de (-) 0,3 M€ pour permettre notamment le financement du dispositif de ressourcement étudiants.

**- Chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat :**

**AE = 0 € / CP = (-) 450 000 €**

En crédits de paiement, un ajustement de (-) 0,5 M€ est effectué notamment sur les dispositifs de gouvernance des hauts, études et recherches du SAR et LEADER, au vu des dépenses proposées et certifiées par les services.

**- Chapitre 936 - Action économique :**

**AE= (+) 566 400 € / CP= (-) 1 771 400 €**

Des ajustements de (-) 1,8 M€ en CP sont prévus dans le secteur économique en raison du report en 2025 des états généraux de l'agriculture et de la canne, des dossiers ESS (- 0,2 M€) et des frais divers non engagés (- 0,2 M€).

De plus, il est prévu des ajustements de subventions au regard des réalisations attendues d'ici le 31 décembre 2024.

Pour le secteur de l'attractivité du territoire, une baisse de (-) 0,5 M€ est prévue, à la suite des retards dans les instructions des projets Prim' Export SIA 2025.

Enfin, un besoin de CP à hauteur de (+) 0,6 M€ est inscrit dans le secteur de la recherche et innovation pour financer la contrepartie nationale des projets portés financièrement par le FEDER sur le volet incubation.

**- Chapitre 937 - Environnement :**

**AE= (-) 350 000 € / CP= (-) 350 000 €**

Afin de tenir compte de la réalisation projetée au 31 décembre sur le dispositif des emplois verts, il est proposé une baisse des CP inscrits au BP 2024 de (-) 0,4 M€.

**- Chapitre 938 - Transport :**

**AE= (+) 23 000 € / CP= (+) 3 310 000 €**

Une inscription complémentaire en CP de (+) 1,5 M€ est nécessaire pour le traitement de la masse salariale.

Le dispositif de covoiturage KAROS est abondé de (+) 0,4 M€ en CP pour un budget total de 1,6 M€ sur l'exercice 2024. Une recette en faveur du développement du covoiturage est également proposée dans cette DM3 de 0,5 M€ au titre du fonds vert.

De plus, un besoin complémentaire en CP de (+) 1,6 M€ est prévu pour permettre le règlement du contrat actuel de DSP Car Jaune jusqu'au 31 décembre 2024. Cette DSP est par ailleurs prolongée jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

**- Chapitre 940 - Impositions directes :**

**AE= 0 € / CP= (+) 210 000 €**

Cette dépense concerne la régularisation des impositions sur les années antérieures.

Il s'agit d'une part, des taxes d'habitation sur les logements vacants ou occupés anciennement par les locataires des lycées auprès desquels le délai de contestation est prescrit, et d'autre part, des régularisations de taxes foncières sur les années passées.

**- Chapitre 941 – Autres impôts et taxes :**

**AE= 0 € / CP= (+) 250 000 €**

Cette inscription concerne les dégrèvements de l'octroi de mer notifiés par le service des douanes au fil des mois : (+) 0,25 M€.

**- Chapitre 943 – Opérations financières :**

**AE= 0 € / CP= (+) 1 700 000 €**

S'agissant des charges d'intérêts, il est nécessaire de prévoir une inscription complémentaire de (+) 1,7 M€ à la suite du maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé.

**- Chapitre 945 – Provisions et autres opérations mixtes :**

**AE= 0 € / CP= (+) 1 625 000 €**

Une provision pour risques et charges de 1,5 M€ est prévue pour les créances non recouvrées par le comptable public.

S'agissant du compte épargne temps (CET), la constitution d'un complément de provision de (+) 0,1 M€ est nécessaire. Elle est évaluée en fonction de la moyenne du nombre de jours de congés indemnités sur les 4 dernières années.

S'agissant des contentieux juridiques en cours, il est prévu de provisionner une enveloppe de 0,04 M€ pour risques sur les charges de fonctionnement.

**2) Les recettes :**

En recettes, en mouvements réels, les nouvelles demandes de (-) 7,8 M€ composées de (-) 5,8 M€ en section d'investissement et (-) 1,9 M€ en section de fonctionnement.

**a. En section d'investissement :**

En mouvements réels, il est proposé des révisions des recettes pour un montant total de (-) 5,8 M€.

Les ajustements de recettes concernent :

- Un complément de remboursement du prêt accordé à la régie THD suite à la signature d'un avenant à la convention de (+) 0,1 M€ ;
- La révision de l'avenant à la convention Etat, pour le retard pris dans la construction du navire école (-) 0,4 M€ ;
- Le remboursement de la convention Etat des dépenses de la CPN du dispositif FEAMPA (-) 0,4 M€ dans le secteur laboratoire et (+) 0,5 M€ dans le secteur de l'industrie et commerce ;
- Un réajustement des recettes pour le financement du FEDER pour les aides aux entreprises (-) 0,4 M€ ;
- Un réajustement des recettes pour le préfinancement du FEAMPA concernant les aides à l'investissement (-) 1 M€ ;
- Concernant la participation de la collectivité à des fonds de prêts sur le volet développement, la part du financement FEDER est diminuée, en raison d'une sous-performance du dispositif (-) 1,25 M€ ;
- Un réajustement du remboursement de la participation de la Région à des fonds de prêts est nécessaire, en fonction des encaissements réalisés sur l'exercice (-) 0,7 M€ ;
- S'agissant du financement de la NRL, un réajustement de (-) 2,6 M€ est inscrit en fonction de l'instruction du dossier de financement auprès de l'Etat ;
- La cession de 10 % de la participation de la Région dans le capital de NEXA apportera une recette complémentaire de (+) 0,2 M€.

Les ajustements sont synthétisés dans le tableau suivant :

Chapitre - libellé	Montant
REMBOURSEMENT PRET REGIE THD	127,000
<b>905 - aménagement des territoires et habitat</b>	<b>127,000</b>
SUBV. ETAT NAVIRE ECOLE	-346,500
CPN ETAT - LABORATOIRE	-374,000
CPN ETAT - INDUSTRIE COMMERCE	492,500
PO 2014-2020 REACT-UE	-393,600
FEAMPA PO 21-27	-961,000
FEDER FINANCIERE REGION REUNION	-1,250,000
TITRE DE PARTICIPATION	203,100
FONDS DE PRETS	-900,000
<b>906 - action économique</b>	<b>-3,529,500</b>
ETAT NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	-2,560,000
<b>908 - transport</b>	<b>-2,560,000</b>
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	115,000
<b>954 - produits des cessions d'immobilisation</b>	<b>115,000</b>
<b>Total investissement</b>	<b>-5,847,500</b>

**b. En section de fonctionnement :**

En mouvements réels, il est proposé des révisions des recettes pour un montant total de (-) **1,9 M€**.

Les ajustements de recettes concernent :

- La réduction de la subvention globale FSE sur les dossiers de la formation professionnelle (AFPAR, sanitaire et sociale) de (-) 6 M€ compte tenu des instructions en cours ;
- Le remboursement PCS (Plan des compensations des surcoûts) FEAMPA dont le préfinancement est reporté à 2025 de (-) 4,5 M€ ;
- Le financement CAF de la restauration scolaire de (+) 1,8 M€ soit un total PARS 2024 de 4,8 M€ (2,15 € par élève au lieu de 0,3 centimes avec 20 520 élèves inscrits). Il est également prévu une hausse de la participation des familles à la restauration de (+) 0,5 M€, soit une recette des familles 2024 de 3,2 M€ (plus de demi-pensionnaires) ;
- Une augmentation du financement du PACTE est prévue à hauteur de (+) 1 M€ soit un acompte de 10 M€ au titre de la convention financière 2023 à percevoir en 2024 ;
- En raison du report en 2025 des soldes des programmes d'actions de 2019 et 2021 de NEXA, une recette moindre est à prévoir à hauteur de (-) 0,7 M€ ;
- La réduction de la redevance perçue pour la mise à disposition du parc relais de DUPARC de (-) 0,2 M€ en raison de la fin de la convention de financement avec la CINOR ;
- S'agissant du dispositif de co-voiturage KAROS, il est prévu la participation de l'État par le fonds vert pour (+) 0,7 M€ correspondant au financement de 2024 de 0,5 M€ et à un solde de 2023 de 0,2 M€ ;
- Pour les frais de gestion des ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage, une inscription de (+) 0,3 M€ est prévue ;
- Concernant les intérêts à percevoir, il est prévu un rattachement des ICNE à hauteur de (+) 1 M€ ;
- Une reprise de provision pour risques de (+) 4,1 M€ est à réaliser à la suite des paiements des indemnités ARE en 2024 ; Ces indemnités ont également fait l'objet d'une dotation aux provisions sur l'exercice 2023. Une reprise de provision pour dépréciation des créances de (+) 0,1 M€ est également prévue en raison de la mise à jour de l'état des créances non recouvrées par le comptable public.

Les ajustements sont synthétisés dans le tableau suivant :

Chapitre - libellé	Montant
FSE+ 2021-2027	-6,000,000
FRAC - RBT EAU ET ASSAINISSEMENT	7,500
<b>930 - services généraux</b>	<b>-5,992,500</b>
PCS FEAMPA	-4,500,000
<b>9305 - gestion des fonds européens</b>	<b>-4,500,000</b>
PARS : PRESTATION ACCUEIL RESTAURATION SCOLAIRE	1,779,600
PACTE	1,000,000
PARTICIPATION DES FAMILLES RESTAURATION & HÉBERGEMENT SCOLAIRES	484,500
<b>932 - enseignement, formation professionnelle</b>	<b>3,264,100</b>
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	-704,600
<b>936 - action économique</b>	<b>-704,600</b>
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	-160,000
PART. ETAT - FONDS VERT COVOITURAGE KAROS	652,500
<b>938 - transport</b>	<b>492,500</b>
FRAIS DE GESTION DES RESSOURCES POUR LA FORMATION PRO. ET L'APPRENTISSAGE	259,900
<b>940 - impositions directes</b>	<b>259,900</b>
RATTACHEMENT DES ICNE	979,600
<b>943 - opérations financières</b>	<b>979,600</b>
REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	4,087,000
REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	129,000
<b>945 - provisions et autres opérations mixtes</b>	<b>4,216,000</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>-1,985,000</b>

### 3) Les mouvements d'ordre :

Il est proposé les inscriptions d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes suivantes pour **-13 088 400 €** :

Chap	Libellé	Dépenses	Recettes
		DM3	DM3
953	autofinanc. complém.	-13,088,400.00	
	<b>Fonctionnement</b>	<b>-13,088,400.00</b>	<b>-00</b>
951	autofinanc. complém.		-13,088,400.00
	<b>Investissement</b>	<b>-00</b>	<b>-13,088,400.00</b>
	<b>Total</b>	<b>-13,088,400.00</b>	<b>-13,088,400.00</b>

## **BUDGET ANNEXE NON DOTE DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE**

### **Budget annexe « Transport »**

Les inscriptions proposées sur le budget annexe « Transport » concernent un besoin complémentaire en CP de (+) 1,6 M€ afin de permettre le règlement de la prolongation du contrat actuel de DSP Car Jaune jusqu'au 31 décembre 2024.

Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
011	charges à caractère général	1,600,000.00	
74	subventions d'exploitation		1,600,000.00
<b>Total fonctionnement</b>		<b>1,600,000.00</b>	<b>1,600,000.00</b>

## **BUDGET ANNEXE DOTÉ DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE**

### **Budget FEDER-FSE 2021-2027 :**

Les inscriptions sur le budget FEDER.FSE concernent les écritures relatives à l'apurement de préfinancements 2021 et 2022 intervenu au premier semestre 2024 par une note de débit émise en avril 2024 par la Commission Européenne sur la programmation 2021-2027 du FSE+.

Il s'agit, dans la DM3, de régulariser les virements de crédits de paiement entre chapitres qui ont été opérés par une décision prise par La Présidente au cours du second trimestre 2024.

Les écritures s'équilibrent comme suit :

Chap.	Objet	Dépenses
		CP
9005	gestion des fonds européens	-1 733 503,00
9005	gestion des fonds européens - régularisation préfinancement	1 733 503,00
<b>Total investissement</b>		<b>-</b>
<b>Total général</b>		<b>-</b>

Il est proposé à l'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion de bien vouloir délibérer sur le projet d'acte ci-après.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



## ANNEXE 1 : Budget Principal 2024 - Dépenses

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE

Chap.	Libellé chapitre	AP/AE					Total AP/AE						Total CP
		BP	DM 1	BS/DM2	DM 3	VIREMENT		BP	DM 1	BS/DM2	DM 3	VC	
930	services généraux	30 073 770,00		2 451 780,00	1 172 000,00		33 697 550,00	75 225 692,00		6 065 449,00	6 552 700,00	-150 000,00	87 693 841,00
9305	gestion des fonds européens	25 028 000,00		300 000,00		2 020 000,00	27 348 000,00	15 758 660,00		712 473,00	-2 040 000,00		14 431 133,00
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	159 467 164,00		5 442 600,00	7 296 500,00	25 000,00	172 231 264,00	226 939 682,00		-3 187 487,00	-389 300,00		223 362 895,00
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	21 098 125,00	500 000,00	294 377,00	280 000,00	1 293 802,00	23 466 304,00	29 186 890,00	500 000,00	498 731,00	2 731 700,00		32 917 321,00
934	santé et action sociale	1 834 410,00	150 000,00	-42 600,00	-177 200,00		1 764 610,00	1 793 700,00	150 000,00	-31 350,00	-275 300,00		1 637 050,00
935	aménagement des territoires et habitat	2 817 200,00		242 372,00			3 059 572,00	2 994 372,00		244 372,00	-450 000,00		2 788 744,00
936	action économique	36 339 286,00		4 088 000,00	566 400,00		40 993 686,00	32 615 640,00		6 602 328,00	-1 771 400,00		37 446 568,00
937	environnement	11 515 985,00		-352 000,00	-350 000,00		10 813 985,00	11 934 685,00		-542 000,00	-350 000,00		11 042 685,00
938	transports	15 928 560,00		1 020 000,00	23 000,00	150 000,00	17 121 560,00	65 084 847,00		1 947 484,00	3 310 000,00		70 342 331,00
940	impositions directes						0,00	204 000,00		300 000,00		150 000,00	864 000,00
941	autres impôts et taxes						0,00		450 000,00		250 000,00		700 000,00
943	opérations financières						0,00	30 245 500,00			1 700 000,00		31 945 500,00
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	90 500,00					90 500,00	516 332,00					516 332,00
945	provisions et autres opérations mixtes						0,00	21 500 000,00			1 625 000,00		23 125 000,00
952	dépenses imprévues	6 000 000,00		3 720 000,00		-3 488 802,00	6 231 198,00						0,00
	<b>total fonctionnement (mouvements réels)</b>	<b>310 193 000,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>17 164 529,00</b>	<b>8 810 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>336 818 229,00</b>	<b>514 000 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>12 610 000,00</b>	<b>11 103 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>538 813 400,00</b>
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté						0,00			123 762 299,90			123 762 299,90
900	services généraux	12 985 152,00		5 021 000,00	640 000,00		18 646 152,00	22 614 630,00		2 475 400,00	410 000,00		25 500 030,00
9005	gestion des fonds européens	4 207 404,00			-3 203 300,00		1 004 104,00	2 276 924,00			-2 151 100,00		125 824,00
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	128 735 280,00		6 660 000,00	3 841 000,00		139 236 280,00	69 041 318,00		6 904 610,00	2 400 000,00		78 345 928,00
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 095 000,00		2 610 000,00	1 050 000,00		21 755 000,00	12 141 000,00		1 151 008,00	-135 000,00		13 157 008,00
904	santé et action sociale	800 000,00			-158 000,00		642 000,00	580 000,00			-110 000,00		470 000,00
905	aménagement des territoires et habitat	8 556 050,00			-3 500 000,00		5 056 050,00	7 575 300,00		1 233 250,00	-1 250 000,00		7 558 550,00
906	action économique	63 298 914,00	5 000 000,00	3 990 000,00	-13 854 800,00		58 434 114,00	47 221 138,00	5 000 000,00	2 377 592,00	5 946 900,00		60 545 630,00
907	environnement	33 461 200,00	-5 000 000,00	650 000,00	-2 700 000,00		26 411 200,00	31 202 690,00	-5 000 000,00	27 140,00	-5 715 000,00		20 514 830,00
908	transports	112 940 000,00		10 581 000,00	20 360 000,00		143 881 000,00	244 650 000,00		27 471 000,00	-16 331 700,00		255 789 300,00
923	dettes et autres opérations financières						0,00	78 172 000,00			-2 000 000,00		76 172 000,00
950	dépenses imprévues	6 000 000,00		2 000 000,00			8 000 000,00						0,00
	<b>total investissement (mouvements réels)</b>	<b>389 079 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 512 000,00</b>	<b>2 474 900,00</b>		<b>423 065 900,00</b>	<b>515 475 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>165 402 299,90</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>661 941 399,90</b>
	<b>total budget (mouvements réels) (1)</b>	<b>699 272 000,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>48 676 529,00</b>	<b>11 285 600,00</b>		<b>759 884 129,00</b>	<b>1 029 475 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>178 012 299,90</b>	<b>-7 832 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 754 799,90</b>
946	transferts entre les sections						0,00	127 913 130,00					127 913 130,00
953	virement à la section d'investissement						0,00	118 136 870,00			-13 088 400,00		105 048 470,00
	<b>total fonctionnement (mouvements ordre)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>246 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>232 961 600,00</b>
925	opérations patrimoniales						0,00	415 000 000,00		330 000,00			415 330 000,00
926	transferts entre les sections							115 512 000,00					115 512 000,00
	<b>total investissement mouvements ordre)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>530 512 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>530 842 000,00</b>
	<b>total budget (mouvements ordre) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>776 562 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>763 803 600,00</b>
	<b>total budget dépenses 2024 (1) + (2)</b>	<b>699 272 000,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>48 676 529,00</b>	<b>11 285 600,00</b>		<b>759 884 129,00</b>	<b>1 806 037 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>178 342 299,90</b>	<b>-20 920 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 964 558 399,90</b>

## ANNEXE 2 : Budget Principal 2024 - Recettes

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE

Chap.	Libellé chapitre	CP				
		BP	DM 1	BS/DM2	DM 3	
002	résultat de fonctionnement reporté			1 010 000,00		<b>1 010 000,00</b>
930	services généraux	39 240 000,00		230 000,00	-5 992 500,00	<b>33 477 500,00</b>
9305	gestion des fonds européens	16 770 000,00			-4 500 000,00	<b>12 270 000,00</b>
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47 112 240,00		3 507 792,00	3 264 100,00	<b>53 884 132,00</b>
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	407 000,00				<b>407 000,00</b>
934	santé et action sociale					<b>0,00</b>
935	aménagement des territoires et habitat					<b>0,00</b>
936	action économique	3 047 700,00		2 675 000,00	-704 600,00	<b>5 018 100,00</b>
937	environnement			15 000,00		<b>15 000,00</b>
938	transports	2 660 000,00		150 000,00	492 500,00	<b>3 302 500,00</b>
940	impositions directes	124 100 000,00		3 170 208,00	259 900,00	<b>127 530 108,00</b>
941	autres impôts et taxes	341 100 000,00	1 100 000,00			<b>342 200 000,00</b>
942	dotations et participations	70 101 060,00		1 812 000,00		<b>71 913 060,00</b>
943	opérations financières				979 600,00	<b>979 600,00</b>
945	provisions et autres opérations mixtes			40 000,00	4 216 000,00	<b>4 256 000,00</b>
<b>total fonctionnement (mouvements réels)</b>		<b>644 538 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>12 610 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>656 263 000,00</b>
900	services généraux			1 584 000,00		<b>1 584 000,00</b>
9005	gestion des fonds européens					<b>0,00</b>
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	81 556 500,00		5 384 812,00		<b>86 941 312,00</b>
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	245 300,00				<b>245 300,00</b>
904	santé et action sociale					<b>0,00</b>
905	aménagement des territoires et habitat	980 000,00			127 000,00	<b>1 107 000,00</b>
906	action économique	33 917 200,00		-5 385 000,00	-3 529 500,00	<b>25 002 700,00</b>
907	environnement	15 422 500,00		-8 772 500,00		<b>6 650 000,00</b>
908	transports	128 670 000,00		700 000,00	-2 560 000,00	<b>126 810 000,00</b>
921	taxes non affectées	0,00		455 000,00		<b>455 000,00</b>
922	dotations et participations	33 113 500,00		1 433 688,00		<b>34 547 188,00</b>
923	dettes et autres opérations financières	89 532 000,00		170 002 299,90		<b>259 534 299,90</b>
954	produits des cessions d'immobilisation	1 500 000,00			115 000,00	<b>1 615 000,00</b>
<b>total investissement (mouvements réels)</b>		<b>384 937 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>165 402 299,90</b>	<b>-5 847 500,00</b>	<b>544 491 799,90</b>
<b>total budget (mouvements réels) (1)</b>		<b>1 029 475 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>178 012 299,90</b>	<b>-7 832 500,00</b>	<b>1 200 754 799,90</b>
946	transferts entre les sections	115 512 000,00				<b>115 512 000,00</b>
<b>total fonctionnement (mouvements ordre)</b>		<b>115 512 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 512 000,00</b>
925	opérations patrimoniales	415 000 000,00		330 000,00		<b>415 330 000,00</b>
926	transferts entre les sections	127 913 130,00				<b>127 913 130,00</b>
951	virement à la section de fonctionnement	118 136 870,00			-13 088 400,00	<b>105 048 470,00</b>
<b>total investissement mouvements ordre)</b>		<b>661 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>648 291 600,00</b>
<b>total budget (mouvements ordre) (2)</b>		<b>776 562 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>763 803 600,00</b>
<b>total budget recettes 2024 (1) + (2)</b>		<b>1 806 037 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>178 342 299,90</b>	<b>-20 920 900,00</b>	<b>1 964 558 399,90</b>



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)**

**(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

**M. 57**

**Décision modificative 3 (3)**

**Voté par fonction**

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (4)

**ANNEE 2024**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	15
B1 - Présentation des AP votées	16
B2 - Présentation des AE votées	20
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	26
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	31
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	33
E1 - Balance générale - Dépenses	35
E2 - Balance générale - Recettes	37

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A.900 - Services généraux	43
A.900-5 - Gestion des fonds européens	46
A.901 - Sécurité	47
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A.904-4 - RSA	57
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	58
A.906 - Action économique	61
A.907 - Environnement	63
A.908 - Transports	66
A.921 - Taxes non affectées	70
A.922 - Dotations et participations	71
A.923 - Dettes et autres opérations financières	72
A.925 - Opérations patrimoniales	73
A.926 - Transferts entre les sections	74
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	76
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	77
B.930 - Services généraux	80
B.930-5 - Gestion des fonds européens	83
B.931 - Sécurité	84

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	91
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	94
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	95
B.934-3 - APA	96
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	99
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	101
B.936 - Action économique	104
B.937 - Environnement	108
B.938 - Transports	109
B.940 - Impositions directes	110
B.941 - Autres impôts et taxes	111
B.942 - Dotations et participations	112
B.943 - Opérations financières	113
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	114
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	115
B.946 - Transferts entre les sections	116
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

#### IV - Annexes

##### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	117
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	120
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	123
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	124
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	125
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	128
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	131
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	134
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	135
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	138
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	140
A1.908 - Fonction 8 - Transports	143
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	147
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	149
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	155
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	156
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	157
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	162
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	166
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	169
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	170
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	171

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE





- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

**B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	184
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

**C - Annexes budgétaires**

C1.1 - Equilibre budgétaire	186
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	188
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	189

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

## V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE

Sans Objet

Sans Objet



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

**Informations statistiques**

**Valeurs**

Population totale

**Informations fiscales (N-2)**

**Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

**Informations financières – ratios**

**Valeurs**

- |    |  |
|----|--|
| 1  | Dépenses réelles de fonctionnement / population  |
| 2  | Recettes réelles de fonctionnement / population  |
| 3  | Dépenses d'équipement brut / population  |
| 4  | Encours de dette / population (2) (3)  |
| 5  | DGF / population   |
| 6  | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)   |
| 7  | Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4) |
| 8  | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement  |
| 9  | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)   |
| 10 | Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)   |

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 align="right">0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 align="right">0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 align="right">0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00	B1 align="right">0,00
<b>Investissement</b>	I align="right">0,00	III align="right">0,00	B2 align="right">0,00
<b>Fonctionnement</b>	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3 align="right">0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES**

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(I) 0,00</b>
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(II) 0,00</b>
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III)	<b>0,00</b>
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV)	<b>0,00</b>
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-18 935 900,00	-18 935 900,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-1 985 000,00	-1 985 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>-20 920 900,00</b>	<b>-20 920 900,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE**

**VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-18 935 900,00	0,00	-18 935 900,00	-5 847 500,00	-13 088 400,00	-18 935 900,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 103 400,00	-13 088 400,00	-1 985 000,00	-1 985 000,00	0,00	-1 985 000,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>-7 832 500,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>-20 920 900,00</b>	<b>-7 832 500,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>-20 920 900,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P209-0008 2022/1	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P192-0001 2022/1	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	-19 999,99
D P165-0006 2023/1	ACQUISITION DE BUS	908	-2 200 000,00
D P209-0009 2022/1	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	250 000,00
D P199-0005 2024/1	ACQUISITION LOGICIEL	900	0,00
D P091-0001 2022/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	0,00
D P130-0001 2022/3	AIDES AUX E/SES CPCB	906	-2 446 200,00
D P150-0018 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	0,00
D P121-0003 2024/1	AIDES E/SES INNOVATION	906	0,00
D P130-0013 2022/3	AIDES ENTREPRISES < 23K€-CPCB	906	-323 692,50
D P151-0005 2022/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	0,00
D P130-0006 2022/3	AIDES INVEST ORGANISMES CPCB	906	-648 141,00
D P130-0006 2022/2	AIDES INVEST ORGANISMES DIDN	906	0,00
D P130-0006 2023/4	AIDES ORG TOURISTIQUES	906	101 500,00
D P121-0005 2024/2	AIDES ORG. ECONOMIQUES CPN	906	219,08
D P121-0005 2024/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P130-0006 2022/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P130-0006 2023/6	AIDES ORGANISMES ESS	906	0,00
D P130-0013 2023/4	AIDES REGIONALES E/SES TOURISTIQUES	906	-7,50
D P130-0001 2023/5	AIDES REGIONALE E/SES AGRICULTURE	906	-1 000 000,00
D P130-0001 2023/4	AIDES REGIONALE E/SES TOURISME	906	-303 500,00
D P130-0001 2022/1	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	-119 350,00
D P130-0001 2022/2	AIDES REGIONALES AUX E/SES DIDN	906	524 400,00
D P130-0013 2022/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	0,00
D P140-0027 2022/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	0,00
D P140-0033 2022/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	0,00
D P130-0004 2022/1	AMENAGEMENT ZAE	906	-235 650,00
D P140-0004 2022/2	AMENAGEMENT: Leader	905	0,00
D P130-0010 2022/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P192-0004 2022/1	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	734 999,99
D P112-0005 2024/1	Acquisition SI Formation	902	1 500 000,00
D P126-0004 2022/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	0,00
D P126-0005 2022/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	0,00
D P126-0012 2022/1	CADRE DE VIE: Eau de pluie	907	0,00
D P140-0049 2024/1	CADRE DE VIE: Littoral	907	0,00
D P126-0019 2024/1	CADRE DE VIE: Observ. déchets	907	0,00
D P140-0013 2022/1	CADRE DE VIE: Risque sous-sol	907	0,00
D P140-0050 2024/1	CADRE DE VIE: Suivi GREC	907	0,00
D P126-0019 2024/2	CADRE DE VIE: Suivi PRPGD	907	0,00
D P110-0005 2022/1	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	0,00
D P140-0044 2022/2	CARTO: Acq. amortissable	905	0,00
D P150-0001 2022/1	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	160 000,00
D P197-0007 2022/1	CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	-500 000,00
D P197-0010 2022/1	CONSTRUCTION EQUIPT SPORTIFS	903	500 000,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P197-0001 2022/1	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	-300 000,00
D P121-0004 2024/2	CPN FEDER INNOVATION E/SES	906	-250 219,08
D P130-0001 2023/9	CPN FEDER NUMERIQUE E/SES	906	0,00
D P130-0006 2023/7	CPN FEDER NUMERIQUE PUBLIQUE ET ASSOCIATIONS	906	0,00
D P205-0010 2022/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	0,00
D P192-0011 2022/1	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	0,00
D P160-0012 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P151-0010 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	0,00
D P150-0028 2024/1	DIVERSES ACQUISITIONS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	903	0,00
D P203-0001 2022/1	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	0,00
D P130-0023 2024/1	ECONOMIE CIRCULAIRE AIDE INVESTISSEMENT	906	-400 000,00
D P126-0018 2024/1	EMPLOIS VERTS INVEST CHANTIER	907	0,00
D P208-0002 2022/2	ENERGIE - AIDE AUX ENTREPRISES	907	0,00
D P208-0002 2022/7	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	2 000 000,00
D P208-0002 2022/6	ENERGIE - Equipement photovoltaïque	907	-2 010 000,00
D P208-0002 2022/3	ENERGIE - Subvention études	907	0,00
D P208-0002 2024/2	ENERGIE: Audit Effikaz	907	0,00
D P208-0002 2024/5	ENERGIE: Autres études	907	0,00
D P208-0002 2024/3	ENERGIE: Bras des Lianes	907	-2 945 000,00
D P208-0002 2024/6	ENERGIE: Dispositif SARE	907	0,00
D P208-0002 2024/4	ENERGIE: Dispositif Slime	907	0,00
D P208-0002 2024/7	ENERGIE: Efficacité énergétique (FEDER 2022/2027)	907	0,00
D P208-0002 2024/1	ENERGIE: Eolien off Shore	907	-45 000,00
D P208-0002 2022/4	ENERGIE: Etude & recherche	907	0,00
D P197-0047 2024/1	ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL REGIONAL	907	300 000,00
D P112-0001 2022/1	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	-1 000 000,00
D P110-0006 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	-47 853,00
D P198-0002 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	4 216,00
D P110-0001 2022/1	EQUIPEMENT LYCEES PUB 2022	902	435 250,00
D P121-0002 2024/1	EQUIPT CONSTRUCT	902	-70 000,00
D P110-0001 2022/3	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	-170 000,00
D P110-0002 2022/1	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	-14 850,00
D P111-0002 2022/1	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	-78 768,00
D P110-0001 2022/2	EQUIPT RESTAURATION SCOLAIRE 2022	902	368 501,00
D P150-0017 2022/1	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	80 000,00
D P150-0002 2022/1	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	0,00
D P130-0002 2022/1	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	0,00
D P130-0002 2023/6	ETUDES A CARACTERE ESS MO REGION	906	-80 000,00
D P150-0007 2022/1	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	0,00
D P198-0001 2022/1	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	0,00
D P130-0002 2022/3	ETUDES MO REGION CPCB	906	-76 159,00
D P130-0002 2023/7	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVATOIRE)	906	0,00
D P133-0020 2024/1	ETUDES NVELLES SECTEUR TOURISME	906	-250 000,00
D P130-0002 2023/9	ETUDES NVX PROJET NUMERIQUE	906	0,00
D P130-0002 2023/11	ETUDES NVX PROJETS AUDIOVISUEL	906	0,00
D P165-0004 2022/1	ETUDES TEE MO REGION	908	0,00
D P130-0002 2023/10	EUDES NVX PROJETS INNOVATION	906	0,00
D P130-0021 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	-2 437 300,00
D P130-0022 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	-766 000,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P130-0008 2024/1	FONDS D AVANCE REMBOURSABLE	906	0,00
D P130-0008 2022/1	FONDS DE CREDITS	906	300 000,00
D P130-0001 2023/13	FONDS SOUTIEN AUDIOVISUEL ET CREATION JEUX VIDEOS	906	102 000,00
D P130-0008 2024/2	FONDS STRATEGIQUE	906	-19 900 000,00
D P205-0011 2022/1	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	20 000,00
D P205-0007 2022/1	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	40 000,00
D P140-0042 2022/1	HAUTS: Dotation structure	905	0,00
D P151-0009 2022/1	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	0,00
D P133-0019 2024/1	INV ARTS CULINAIRES	906	-200 000,00
D P206-0005 2024/1	INV. BUDGET PARTICIPATIF LYCEEN	900	0,00
D P206-0004 2024/1	INV.EGALITE ET COHESION SOCIALE	904	-123 000,00
D P206-0002 2022/1	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	-35 000,00
D P196-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	0,00
D P195-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	0,00
D P144-0001 2023/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	0,00
D P133-0021 2024/1	Invest ind images	906	0,00
D P130-0001 2023/8	KAP NUMERIK	906	1 450 000,00
D P140-0047 2022/1	LOGEMENT: FRAFU & espaces publics	905	-700 000,00
D P140-0048 2024/1	LOGEMENT: Programme action OFS	905	-11 000,00
D P202-0001 2022/1	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	-4 216,00
D P192-0002 2022/1	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	-75 000,00
D P192-0003 2022/1	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	0,00
D P192-0005 2022/1	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	0,00
D P197-0035 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	0,00
D P197-0031 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	500 000,00
D P197-0032 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	550 000,00
D P150-0027 2022/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	0,00
D P197-0036 2022/1	MISES AUX NORMES ACCESSIBLE	902	-400 000,00
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	150 000,00
D P209-0013 2023/1	OBSERVATION VULCANOLOGIQUE DU PITON DE LA FOURNAISE	906	0,00
D P150-0008 2022/1	OEUVRES D ART REGION 2022	903	0,00
D P199-0004 2022/1	ORG.SYST. INFORMATIONS 2022	900	0,00
D P130-0024 2024/1	PARTICIPATION K SPL AMENAGMT	906	0,00
D P209-0006 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	0,00
D P209-0007 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	-250 000,00
D P209-0002 2022/1	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	0,00
D P206-0001 2022/1	PECSS INVESTISSEMENT	904	0,00
D P160-0005 2022/1	PISTES FORESTIERES	908	-4 000 000,00
D P160-0017 2022/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	12 000,00
D P110-0008 2024/1	PLAN LECTURE LYCEE	902	0,00
D P130-0008 2024/3	PRET RELANCE	906	0,00
D P160-0003 2023/3	PROG REG ROUTES MOB DURABLE	908	31 081 000,00
D P160-0003 2022/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	-7 623 000,00
D P160-0003 2023/2	PROGRAMME REGIONAL ROUTES INFRASTRUCTURES	908	2 600 000,00
D P121-0004 2024/1	PROJET INNOVANTS E/SES	906	250 000,00
D P126-0010 2022/11	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	3 400 000,00
D P133-0018 2023/1	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	-150 000,00
D P197-0003 2022/1	REHA. ET RETRUCT LYCEES MO	902	0,00
D P150-0022 2022/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P197-0044 2022/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEE 2022	902	0,00
D P151-0008 2022/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	0,00
D P140-0040 2022/1	SAR: Révision 2022/2026	905	658 000,00
D P140-0037 2022/1	SEMATRA: Accomp. financier	906	6 250 000,00
D P150-0026 2022/1	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	0,00
D P160-0016 2022/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	2 430 000,00
D P121-0001 2024/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2024	902	70 000,00
D P130-0001 2023/7	SOUTIEN PRODUCTION TV LOCALES	906	0,00
D P121-0001 2024/2	SOUTIEN RECHERCHE 2024 CPN	902	1 791 000,00
D P133-0002 2023/1	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	150 000,00
D P150-0006 2022/1	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	-240 000,00
D P151-0003 2022/1	SUBV EQUIPT SPORT	903	60 000,00
D P151-0001 2022/1	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	-60 000,00
D P150-0004 2022/1	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	0,00
D P150-0005 2022/1	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	0,00
D P197-0009 2022/1	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	0,00
D P160-0015 2022/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	0,00
D P160-0008 2022/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRVX	908	-1 000 000,00
D P126-0017 2023/1	TRAVAUX DE SIGNALIQUES EV	907	0,00
D P197-0034 2022/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE SPL	907	0,00
D P197-0046 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00
D P197-0008 2024/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	0,00
D P197-0016 2022/1	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	-150 000,00
D P140-0041 2022/1	URBAIN: Dotation AGORAH	905	53 000,00
D P140-0028 2024/1	URBAIN: Ecocité/ Pôle glisse	905	-3 500 000,00
D P110-0007 2024/1	VOIE PROFESSIONNELLE	902	-192 280,00
D P160-0006 2022/1	VOIE VELO REGIONALE	908	-1 000 000,00
D P197-0045 2022/1	W MAINTENANCE EPS MO	903	0,00
D P197-0023 2022/1	WX DOMAINE AQUACOLE MO REG	907	0,00
D P197-0043 2022/1	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	900 000,00
D P197-0002 2022/1	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	1 250 000,00
D P197-0006 2022/1	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	0,00
D P150-0010 2022/1	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	0,00
D P197-0026 2022/1	WX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>2 474 900,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		950	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 474 900,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AE VOTEES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0032 2022/1	ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A150-0008 2022/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	0,00
D A202-0008 2021/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	0,00
D A206-0008 2022/1	ACTION DE COHESION SOCIALE	934	-90 000,00
D A212-0004 2021/1	ACTION DE COMMUNICATION	930	0,00
D A203-0006 2023/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00
D A150-0036 2022/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES COOPERAT REGIONALE	933	0,00
D A144-0008 2024/1	ACTIONS DE COOPERATION	930	0,00
D A130-0011 2023/11	ADHESION FRAIS DIV AUDIOVISUEL	936	0,00
D A130-0011 2023/9	ADHESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	26 000,00
D A145-0001 2021/1	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	-200,00
D A145-0002 2022/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	200,00
D A192-0018 2021/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	0,00
D A130-0003 2022/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	405 317,00
D A151-0002 2022/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	0,00
D A130-0002 2022/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	-405 317,00
D A130-0002 2022/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	-10 720,00
D A134-0002 2021/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	-572 000,00
D A130-0002 2023/4	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE	936	0,00
D A206-0001 2022/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	0,00
D A150-0023 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	0,00
D A111-0001 2022/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	-100 000,00
D A134-0001 2021/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	-570 000,00
D A133-0015 2023/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	-50 000,00
D A130-0011 2023/6	AMO GESTION FRAIS ESS	936	0,00
D A130-0002 2023/12	AMO INNOVATION ET RECHERCHE	936	0,00
D A130-0011 2023/8	ANIMATION AUDIOVISUEL	936	-20 000,00
D A130-0011 2023/7	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	-111 000,00
D A112-0002 2022/1	APPRENTISSAGE	932	-2 300 000,00
D A192-0050 2023/1	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	12 830,00
D A212-0002 2022/1	ASSEMBLEE CONSEILS CITOYENS	930	0,00
D A192-0025 2022/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A192-0049 2023/1	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	-33 740,00
D A130-0002 2023/7	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	0,00
D A202-0003 2021/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	0,00
D A112-0008 2022/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	50 000,00
D A192-0041 2021/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	0,00
D A126-0011 2022/1	BIODIVERSITE: Adhésion	937	-10 000,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A126-0004 2022/1	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	40 000,00
D A126-0004 2024/1	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	-40 000,00
D A126-0013 2022/1	BIODIVERSITE: Sensibilisation	937	0,00
D A111-0005 2021/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	1 520 000,00
D A112-0006 2022/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A199-0006 2023/1	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	0,00
D A201-0001 2021/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	150 000,00
D A206-0018 2023/1	BUDGET PARTICIPATIF LYCEENS	932	-250 000,00
D A126-0003 2024/1	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	6 835,00
D A126-0005 2023/1	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	-6 835,00
D A126-0020 2024/1	CADRE DE VIE: Sensibilisation	937	-5 000,00
D A120-0003 2022/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	10 720,00
D A192-0004 2021/1	CARBURANTS	930	120 000,00
D A204-004 2024/1	CARTO: Accompagnement projets	935	0,00
D A140-0037 2022/1	CARTO: Entretien & réparation	935	0,00
D A151-0009 2022/1	CLASSES DECOUVERTES	932	0,00
D A203-0004 2021/1	COMMUNICATION	930	-10 628,00
D A165-0006 2022/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A110-0016 2022/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	0,00
D A206-0017 2023/1	CONTI TERRIT-MOBILIE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	932	-145 000,00
D A130-0022 2021/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	123 000,00
D A130-0002 2023/16	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	0,00
D A130-0002 2023/14	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	801 500,00
D A130-0002 2023/8	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	0,00
D A144-0007 2022/1	CPN POJET INTERREG	930	0,00
D A212-0003 2021/1	DEPLOIEMENT OUTILS DEMO P	930	0,00
D A150-0037 2024/1	DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CREOLE	933	0,00
D A192-0037 2022/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	-62 000,00
D A150-0020 2022/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	-244 000,00
D A202-0009 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	0,00
D A193-0001 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	0,00
D A130-0009 2022/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00
D A208-0001 2022/2	ENERGIE CPS	937	0,00
D A208-0001 2022/1	ENERGIE: Adhésion	937	0,00
D A208-0002 2022/1	ENERGIE: Sensibilisation	937	15 000,00
D A192-0040 2021/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	-110 000,00
D A192-0030 2022/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	305 000,00
D A192-0005 2021/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	105 000,00
D A209-0010 2024/1	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	932	-90 000,00
D A130-0024 2023/1	ETUDES AMNAGEMENT ECO	936	156 023,00
D A150-0019 2022/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	8 000,00
D A151-0004 2022/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A126-0008 2022/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A165-0010 2021/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	0,00
D A126-0017 2022/1	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	-350 000,00
D A130-0002 2023/15	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	0,00
D A150-0002 2021/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	0,00
D A196-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	50 000,00
D A195-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	80 000,00
D A165-0011 2021/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	0,00
D A150-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	184 000,00
D A212-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CONSULTATIFS	930	0,00
D A110-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	2 456 500,00
D A150-0012 2021/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	-8 000,00
D A150-0027 2022/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	0,00
D A150-0029 2021/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	45 000,00
D A150-0005 2021/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	1 763 125,00
D A130-0015 2022/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	0,00
D A112-0001 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	4 400 000,00
D A112-0020 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	4 000 000,00
D A192-0027 2022/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	0,00
D A192-0007 2022/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	0,00
D A192-0036 2021/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	0,00
D A202-0005 2021/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	0,00
D A198-0002 2021/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A091-0007 2023/1	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	0,00
D A091-0001 2021/1	FRAIS ANNEXES	930	100 000,00
D A091-0004 2021/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	0,00
D A192-0019 2021/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	930	550 910,00
D A110-0007 2022/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	-20 000,00
D A150-0007 2021/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	0,00
D A202-0006 2021/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESS	944	0,00
D A192-0003 2021/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	0,00
D A205-0012 2021/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	20 000,00
D A091-0003 2021/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	0,00
D A192-0016 2021/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	-165 000,00
D A130-0011 2023/5	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	-80 000,00
D A150-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	-10 000,00
D A160-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	0,00
D A130-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	-350 000,00
D A110-0004 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	10 000,00
D A151-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	0,00
D A130-0011 2023/4	FRAIS DE GESTION TOURISME	936	-61 023,00
D A198-0004 2021/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	0,00
D A192-0020 2022/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A202-0007 2021/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERN	944	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A206-0019 2024/1	FRAIS DIV. MAITRISE COMPETENCE CLES	934	0,00
D A197-0006 2022/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	5 000,00
D A206-0013 2022/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	0,00
D A163-0001 2021/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	0,00
D A126-0016 2022/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A145-0003 2022/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	0,00
D A206-0014 2022/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	0,00
D A160-0007 2022/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	0,00
D A206-0007 2022/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A198-0001 2021/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	0,00
D A205-0020 2022/1	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	0,00
D A205-0014 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	200 000,00
D A205-0015 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	0,00
D A121-0001 2024/1	FRAIS GESTION DIV INNOVATION	936	25 000,00
D A130-0011 2022/1	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	100 000,00
D A202-0002 2021/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	0,00
D A192-0017 2021/1	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	0,00
D A140-0012 2022/1	HAUTS: Animation dispositifs	935	0,00
D A140-0035 2022/1	HAUTS: Dotation gouvernance	935	94 500,00
D A140-0016 2022/1	HAUTS: Leader 2014/2021	935	-94 500,00
D A140-0017 2022/1	HAUTS: Outils de gouvernance	935	0,00
D A198-0006 2021/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	0,00
D A192-0013 2021/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	-80 000,00
D A205-0013 2022/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	0,00
D A192-0015 2021/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	10 000,00
D A209-0008 2024/1	INDEMNITES	930	-65 000,00
D A151-0008 2022/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	0,00
D A150-0015 2022/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0034 2022/1	IOMMA	933	0,00
D A192-0010 2021/1	LOCATION DE MATERIELS	930	22 628,00
D A192-0029 2022/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	0,00
D A140-0040 2024/1	LOGEMENT: Dotation ADIL	935	0,00
D A205-0017 2022/1	MAINTENANCE CURATIVE	930	100 000,00
D A198-0007 2022/1	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	0,00
D A205-0018 2022/1	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	-50 000,00
D A206-0016 2023/1	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	0,00
D A110-0003 2022/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A206-0012 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION T.	934	-14 750,00
D A134-0008 2021/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	25 000,00
D A110-0002 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	394 149,00
D A112-0003 2022/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	0,00
D A111-0002 2022/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	-278 000,00
D A160-0004 2022/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A206-0010 2022/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	0,00
D A110-0019 2024/1	MOBILITE EDUCATIVE LYCEENNE	932	-30 881,00
D A206-0005 2022/1	Mesures d accompagnement des jeunes	934	-87 200,00
D A130-0002 2023/9	NVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	0,00
D A144-0006 2021/1	OPERATIONS DE COOPERATION	930	-10 884,89
D A110-0018 2022/1	ORIENTATION	932	-237 738,00
D A112-0025 2022/1	PACTE MARCHES	932	-9 000 000,00
D A112-0026 2022/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	240 000,00
D A112-0024 2022/1	PACTE SUBVENTIONS	932	5 000 000,00
D A160-0009 2022/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	150 000,00
D A205-0001 2021/1	PATRIMOINE - EAU	930	-50 000,00
D A209-0006 2022/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	60 000,00
D A209-0005 2021/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	10 000,00
D A209-0003 2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	-415 000,00
D A209-0003 2021/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	532 000,00
D A205-0002 2021/1	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	100 000,00
D A130-0023 2022/1	PCS FEAMPA	9305	0,00
D A091-0005 2021/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A165-0007 2022/1	PLAN REGIONAL VELO	938	0,00
D A130-0002 2023/13	POLE DE COMPETITIVITE	936	0,00
D A150-0024 2022/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	-45 000,00
D A206-0011 2022/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	14 750,00
D A192-0048 2022/1	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	0,00
D A193-0002 2021/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	0,00
D A150-0041 2024/1	PROG CONNAISS VALORISAT TRANSMISS ARTS COMBAT TRADIT OI	933	-600 000,00
D A150-0039 2024/1	PROG INNOV COOPERAT CULTURELLE	933	0,00
D A150-0038 2024/1	PROG REGIONAL D EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE	933	0,00
D A150-0009 2022/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	25 000,00
D A130-0004 2022/1	PROMOTION EXPORT	936	337 462,00
D A130-0004 2022/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	-436 562,00
D A130-0012 2022/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	79 000,00
D A203-0005 2021/1	PROTOCOLE	930	-89 115,11
D A199-0004 2021/1	REGIES D AVANCES	930	0,00
D A112-0004 2021/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	2 460 000,00
D A160-0008 2021/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	0,00
D A134-0013 2024/1	RESSOURCEMENT ETUDIANT	932	285 000,00
D A130-0002 2023/10	SALON NUMERIQUE	936	0,00
D A140-0033 2022/1	SAR: Révision 2022/2026	935	0,00
D A150-0032 2022/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	-37 100,00
D A140-0038 2022/1	SEMATRA: Suivi études	938	-120 000,00
D A130-0005 2022/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	100 000,00
D A130-0002 2023/17	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	0,00
D A140-0034 2022/1	STRUCTURE - Accompagnement	935	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A140-0026 2022/1	STRUCTURE - Cotisations annuelles	935	0,00
D A140-0024 2022/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	0,00
D A140-0023 2022/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	0,00
D A140-0003 2022/1	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	50 000,00
D A130-0002 2022/2	SUBV FONCT INNOV CPN/FONDS PROPRES	936	0,00
D A150-0035 2022/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	0,00
D A151-0001 2022/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	0,00
D A121-0002 2024/4	SUBVENTION FONCT RECH	932	0,00
D A150-0025 2022/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0004 2022/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	492 777,00
D A209-0009 2024/1	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	930	0,00
D A110-0008 2022/1	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	-104 430,00
D A165-0005 2021/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	0,00
D A133-0009 2021/2	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0016 2023/2	TOURISME NUMERIQUE	935	0,00
D A140-0042 2024/1	URBAIN:Sensibilisation/ évènement	935	0,00
D A110-0015 2022/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	-21 100,00
D A151-0007 2022/1	VIE ASSOCIATIVE	933	0,00
D A110-0012 2021/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>10 279 502,00</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>		952	-1 468 802,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>8 810 700,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS**

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
<b>AP VOTEES</b>	<b>420 591 000,00</b>		<b>2 474 900,00</b>	<b>2 474 900,00</b>	<b>2 474 900,00</b>
Dont dépenses imprévues (950)	8 000 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>AE VOTEES</b>	<b>328 007 529,00</b>		<b>8 810 700,00</b>	<b>8 810 700,00</b>	<b>8 810 700,00</b>
Dont dépenses imprévues (952)	7 700 000,00		-1 468 802,00	-1 468 802,00	-1 468 802,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 211 719 299,90</b>	<b>0,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>
90 Opérations ventilées	478 943 000,00	0,00	-16 935 900,00	-16 935 900,00	-16 935 900,00
- en AP/CP (2)	478 693 000,00	0,00	-17 074 626,67	-17 074 626,67	-17 074 626,67
- hors AP/CP (2)	250 000,00	0,00	138 726,67	138 726,67	138 726,67
Dont opérations pour comptes de tiers	6 800 000,00	0,00	-5 219 000,00	-5 265 938,00	-5 265 938,00
92 Opérations non ventilées	609 014 000,00	0,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00
001 Solde exécution invest. reporté	123 762 299,90		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 211 719 299,90</b>	<b>0,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>
90 Opérations ventilées	254 302 812,00	0,00	-5 962 500,00	-5 962 500,00	-5 962 500,00
- Recettes affectées	249 302 812,00	0,00	-5 962 500,00	-5 962 500,00	-5 962 500,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	665 339 712,63	0,00	0,00	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement	118 136 870,00		-13 088 400,00	-13 088 400,00	-13 088 400,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	172 439 905,27		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>773 760 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>
93 Services ventilés	474 494 168,00	0,00	7 168 400,00	7 168 400,00	7 168 400,00
- en AE/CP	271 233 796,69	0,00	-2 517 600,50	-2 517 600,50	-2 517 600,50
- hors AE/CP	203 260 371,31	0,00	9 686 000,50	9 686 000,50	9 686 000,50
94 Services communs non ventilés	181 128 962,00	0,00	3 935 000,00	3 935 000,00	3 935 000,00
953 Virement à la section d'investissement	118 136 870,00		-13 088 400,00	-13 088 400,00	-13 088 400,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>773 760 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>
93 Services ventilés	115 814 732,00	0,00	-7 440 500,00	-7 440 500,00	-7 440 500,00
94 Services communs non ventilés	656 935 268,00	0,00	5 455 500,00	5 455 500,00	5 455 500,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 010 000,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)**

**C**

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
<b>AP VOTEES</b>	<b>640 000,00</b>	<b>-3 203 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 841 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>-158 000,00</b>
Dont dépenses imprévues (950)						
<b>AE VOTEES</b>	<b>1 172 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 321 500,00</b>	<b>1 573 802,00</b>	<b>-177 200,00</b>
Dont dépenses imprévues (952)						
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>410 000,00</b>	<b>-2 151 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 400 000,00</b>	<b>-135 000,00</b>	<b>-110 000,00</b>
90 Opérations ventilées	410 000,00	-2 151 100,00	0,00	2 400 000,00	-135 000,00	-110 000,00
- en AP/CP (2)	410 000,00	-2 151 100,00	0,00	2 400 000,00	-138 500,00	-110 000,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 402 700,00</b>	<b>-2 040 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-389 300,00</b>	<b>2 731 700,00</b>	<b>-275 300,00</b>

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sportifs, loisirs	DONT Fonction 4 Santé, action sociale (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	6 402 700,00	-2 040 000,00	0,00	-389 300,00	2 731 700,00	-275 300,00
- en AE/CP	63 473,00	-1 800 000,00	0,00	-41 588,50	2 081 306,00	-275 300,00
- hors AE/CP	6 339 227,00	-240 000,00	0,00	-347 711,50	650 394,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-5 992 500,00</b>	<b>-4 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 264 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
93 Services ventilés	-5 992 500,00	-4 500 000,00	0,00	3 264 100,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)**

**II**  
**C**

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
<b>AP VOTEES</b>		0,00	-3 500 000,00	-13 854 800,00	-2 700 000,00	20 360 000,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
<b>AE VOTEES</b>	0,00	0,00	0,00	566 400,00	-350 000,00	173 000,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	-1 250 000,00	5 946 900,00	-5 715 000,00	-16 331 700,00	
90 Opérations ventilées		0,00	-1 250 000,00	5 946 900,00	-5 715 000,00	-16 331 700,00	
- en AP/CP (2)		0,00	-1 251 783,67	5 813 457,00	-5 715 000,00	-16 331 700,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	1 783,67	133 443,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	-5 265 938,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	127 000,00	-3 529 500,00	0,00	-2 560 000,00	
90 Opérations ventilées		0,00	127 000,00	-3 529 500,00	0,00	-2 560 000,00	
- Recettes affectées		0,00	127 000,00	-3 529 500,00	0,00	-2 560 000,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	0,00	0,00	-450 000,00	-1 771 400,00	-350 000,00	3 310 000,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	-450 000,00	-1 771 400,00	-350 000,00	3 310 000,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	-450 000,00	-2 003 400,00	-350 000,00	257 909,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	232 000,00	0,00	3 052 091,00	



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-704 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>492 500,00</b>	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	-704 600,00	0,00	492 500,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT**

**OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>-16 935 900,00</b>	<b>-5 962 500,00</b>
900 Services généraux	410 000,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	-2 151 100,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	2 400 000,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	-135 000,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	-110 000,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	-1 250 000,00	127 000,00
906 Action économique	5 946 900,00	-3 529 500,00
907 Environnement	-5 715 000,00	0,00
908 Transports	-16 331 700,00	-2 560 000,00
909 Fonction en réserve		
<b>92 Opérations non ventilées</b>	<b>-2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	-2 000 000,00	0,00
<b>95 Chapitres de prévision sans réalisation</b>		<b>115 000,00</b>
954 Produit des cessions d'immobilisations		115 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>I -18 935 900,00</b>	<b>II -5 847 500,00</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		-13 088 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>III 0,00</b>	<b>IV -13 088 400,00</b>

**AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... -13 088 400,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>-18 935 900,00</b>	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024 -18 935 900,00
ID : 974-239740012-20241107-DAP2024_0032-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT**

**OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>93 Services ventilés</b>	<b>7 168 400,00</b>	<b>-7 440 500,00</b>
930 Services généraux	6 402 700,00	-5 992 500,00
930-5 Gestion des fonds européens	-2 040 000,00	-4 500 000,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	-389 300,00	3 264 100,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	2 731 700,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	-275 300,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	-450 000,00	0,00
936 Action économique	-1 771 400,00	-704 600,00
937 Environnement	-350 000,00	0,00
938 Transports	3 310 000,00	492 500,00
939 Fonction en réserve		
<b>94 Services communs non ventilés</b>	<b>3 935 000,00</b>	<b>5 455 500,00</b>
940 Impositions directes	360 000,00	259 900,00
941 Autres impôts et taxes	250 000,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	1 700 000,00	979 600,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	1 625 000,00	4 216 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>I 11 103 400,00</b>	<b>II -1 985 000,00</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	-13 088 400,00	
<b>TOTAL</b>	<b>III -13 088 400,00</b>	<b>IV 0,00</b>

**AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... -13 088 400,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
 Reçu en préfecture le 14/11/2024  
 Publié le 14/11/2024 -1 985 000,00  
 ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>-1 985 000,00</b>	II + IV + VI
----------------------------	-------------	----------------------	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 211 719 299,90</b>	<b>0,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>557 115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	78 172 000,00	0,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	14 824 846,51	0,00	-936 905,77	-806 905,77	-806 905,77
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	101 671 054,00	0,00	-13 904 960,09	-13 904 960,09	-13 904 960,09
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	276 931 362,30	0,00	-11 818 734,24	-11 901 796,24	-11 901 796,24
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	57 938 737,19	0,00	3 277 700,10	3 277 700,10	3 277 700,10
26	Participations et créances rattachées	125 000,00	0,00	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	20 652 000,00	0,00	6 366 000,00	6 366 000,00	6 366 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	6 800 000,00	0,00	-5 219 000,00	-5 265 938,00	-5 265 938,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>530 842 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	115 512 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	415 330 000,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	123 762 299,90			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

**II**  
**E1**

FONCTIONNEMENT		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>773 760 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>527 710 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 103 400,00</b>	<b>11 103 400,00</b>	<b>11 103 400,00</b>
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	76 968 081,46	0,00	-7 685 823,01	-7 693 398,01	-7 693 398,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	168 864 330,00	0,00	1 083 730,00	1 082 530,00	1 082 530,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	0,00	1 372 288,50	1 372 288,50	1 372 288,50
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	229 132 048,17	0,00	7 976 863,54	7 985 638,54	7 985 638,54
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	507 182,00	0,00	-2 277,03	-2 277,03	-2 277,03
66	Charges financières	30 245 500,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	42 858,37	0,00	5 033 618,00	5 033 618,00	5 033 618,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	21 500 000,00		1 625 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>246 050 000,00</b>		<b>-13 088 400,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	127 913 130,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	118 136 870,00		-13 088 400,00	-13 088 400,00	-13 088 400,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – RECETTES**

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 211 719 299,90</b>	<b>0,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>377 899 394,63</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 847 500,00</b>	<b>-5 847 500,00</b>	<b>-5 847 500,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	34 547 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	244 182 812,00	0,00	-5 392 600,00	-5 392 600,00	-5 392 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	87 094 394,63	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	5 420 000,00	0,00	-569 900,00	-569 900,00	-569 900,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>661 380 000,00</b>		<b>-13 088 400,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	127 913 130,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	415 330 000,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	118 136 870,00		-13 088 400,00	-13 088 400,00	-13 088 400,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	172 439 905,27		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – RECETTES**

**II**  
**E2**

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>773 760 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>657 238 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 255 000,00	0,00	-160 000,00	-160 000,00	-160 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	406 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	55 400 000,00	0,00	14 530 108,00	14 530 108,00	14 530 108,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	187 781 300,00	0,00	-20 853 608,00	-20 853 608,00	-20 853 608,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	3 242 700,00	0,00	-697 100,00	-697 100,00	-697 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	979 600,00	979 600,00	979 600,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	40 000,00		4 216 000,00	4 216 000,00	4 216 000,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	2 419 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>115 512 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	115 512 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 010 000,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>478 943 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 474 900,00</b>	<b>-16 935 900,00</b>	<b>-16 935 900,00</b>	<b>-17 074 626,67</b>	<b>138 726,67</b>	<b>-16 935 900,00</b>
900	Services généraux	25 090 030,00	0,00	640 000,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00	0,00	410 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	2 276 924,00	0,00	-3 203 300,00	-2 151 100,00	-2 151 100,00	-2 151 100,00	0,00	-2 151 100,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	75 945 928,00	0,00	3 841 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	13 292 008,00	0,00	1 050 000,00	-135 000,00	-135 000,00	-138 500,00	3 500,00	-135 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	580 000,00	0,00	-158 000,00	-110 000,00	-110 000,00	-110 000,00	0,00	-110 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	8 808 550,00	0,00	-3 500 000,00	-1 250 000,00	-1 250 000,00	-1 251 783,67	1 783,67	-1 250 000,00
906	Action économique	54 598 730,00	0,00	-13 854 800,00	5 946 900,00	5 946 900,00	5 813 457,00	133 443,00	5 946 900,00
907	Environnement	26 229 830,00	0,00	-2 700 000,00	-5 715 000,00	-5 715 000,00	-5 715 000,00	0,00	-5 715 000,00
908	Transports	272 121 000,00	0,00	20 360 000,00	-16 331 700,00	-16 331 700,00	-16 331 700,00	0,00	-16 331 700,00
909	Fonction en réserve								
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>609 014 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>-2 000 000,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>		<b>-2 000 000,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	78 172 000,00	0,00		-2 000 000,00	-2 000 000,00		-2 000 000,00	-2 000 000,00
925	Opérations patrimoniales	415 330 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	115 512 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>			<b>0,00</b>					
950	Dépenses imprévues			0,00					
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>1 087 957 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 474 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-17 074 626,67</b>	<b>-1 861 273,33</b>	<b>-18 935 900,00</b>

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)

0,00

TOTAL

-18 935 900,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
			N-1 (2)		(3)	(RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>254 302 812,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 962 500,00</b>	<b>-5 962 500,00</b>	<b>-5 962 500,00</b>
900	Services généraux	1 584 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	86 941 312,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	245 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	980 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00	127 000,00
906	Action économique	28 532 200,00	0,00	-3 529 500,00	-3 529 500,00	-3 529 500,00
907	Environnement	6 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	129 370 000,00	0,00	-2 560 000,00	-2 560 000,00	-2 560 000,00
909	Fonction en réserve					
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>665 339 712,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
921	Taxes non affectées	455 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	-137 892 717,27	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	259 534 299,90	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	415 330 000,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (4)	127 913 130,00		0,00	0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>119 636 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 973 400,00</b>	<b>-12 973 400,00</b>	<b>-12 973 400,00</b>
951	Virement de la section de fonctionnement	118 136 870,00		-13 088 400,00	-13 088 400,00	-13 088 400,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>1 039 279 394,63</b>	<b>0,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>	<b>-18 935 900,00</b>

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)

0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)

0,00

TOTAL

-18 935 900,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 640 000,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	24 246 353,50	20 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	414 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	414 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	414 216,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
- (4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**A 900**

**CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)**

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	48 276,50	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-4 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>-4 216,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 000,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-4 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**A 900**

**CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	90-04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	512 400,00	25 090 030,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	410 000,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>410 000,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	410 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 000,00	1 584 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = -3 203 300,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	2 276 924,00	2 276 924,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	-2 151 100,00	-2 151 100,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	-2 151 100,00	-2 151 100,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	-2 151 100,00	-2 151 100,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 901 – Sécurité**

**AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

**AP (1) = 3 841 000,00**

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	461 000,00	0,00	3 235 192,78	0,00	0,00	43 187 318,00	177 000,00	3 162 417,22	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	515 500,00	-1 865 500,00	0,00	0,00	135 250,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	515 500,00	-1 865 500,00	0,00	0,00	192 280,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	515 500,00	-1 865 500,00	0,00	0,00	192 280,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	262 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 703 312,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 902</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>													
Budget de l'exercice (2)	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 677 800,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	3 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-84 286,58
Vote de l'assemblée (3)	3 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-84 286,58
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	3 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-84 286,58
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 902</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	3 845 200,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600 000,00	0,00	75 945 928,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	32 522,58	51 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-135 250,00	0,00	2 400 000,00
Vote de l'assemblée (3)	32 522,58	51 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-192 280,00	0,00	2 400 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	32 522,58	51 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-192 280,00	0,00	2 400 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 941 312,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**AP (1) = 1 050 000,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	682 800,00	2 668 000,00	790 208,00	0,00	1 870 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-15 000,00	-18 619,09	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-15 000,00	-18 619,09	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-15 000,00	-22 119,09	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 903</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	4 341 000,00	0,00	626 000,00	370 000,00	250 000,00	19 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	12 619,09	0,00	-2 500,00	15 000,00	2 500,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	12 619,09	0,00	-2 500,00	15 000,00	2 500,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	12 619,09	0,00	-2 500,00	15 000,00	2 500,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	245 300,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 903</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	1 175 000,00	0,00	0,00	0,00	13 292 008,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-135 000,00	0,00	0,00	0,00	-135 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	-135 000,00	0,00	0,00	0,00	-135 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-135 000,00	0,00	0,00	0,00	-138 500,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 300,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = -158 000,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	84 562,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 904</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	495 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>-110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 904</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-110 000,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-110 000,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-110 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = -3 500 000,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 678 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 905</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	331 950,00	1 118 000,00	0,00	255 000,00	0,00	200 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	-600 000,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	-600 000,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	-601 783,67	0,00	0,00	0,00	-200 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	1 783,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 905</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 875 000,00	0,00	3 262 500,00	87 500,00	8 808 550,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	-497 000,00	0,00	-1 250 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	-497 000,00	0,00	-1 250 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	-497 000,00	0,00	-1 251 783,67
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783,67
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	980 000,00	0,00	0,00	0,00	980 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	127 000,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	127 000,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00
Recettes affectées	0,00	127 000,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = -13 854 800,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	5 000,00	24 704 471,00	495 840,00	5 471 099,30	0,00	11 220 303,00	8 829 677,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	8 342 614,95	-108 000,00	-1 791 439,86	0,00	-56 167,44	-319 697,65
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>8 342 614,95</b>	<b>-108 000,00</b>	<b>-1 791 439,86</b>	<b>0,00</b>	<b>-56 167,44</b>	<b>-319 697,65</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	8 342 614,95	-108 000,00	-1 791 439,86	0,00	-189 610,44	-319 697,65
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 443,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	22 670 500,00	0,00	374 000,00	961 000,00	4 486 700,00	115 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-2 687 000,00	0,00	-374 000,00	-961 000,00	492 500,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 687 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-374 000,00</b>	<b>-961 000,00</b>	<b>492 500,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	-2 687 000,00	0,00	-374 000,00	-961 000,00	492 500,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

III

**A 906**

**CHAPITRE 906 –Action économique (suite)**

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	627 923,00	1 868 000,00	0,00	1 376 416,70	0,00	54 598 730,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-167 810,00	-80 000,00	0,00	127 400,00	0,00	5 946 900,00
Vote de l'assemblée (3)	-167 810,00	-80 000,00	0,00	127 400,00	0,00	5 946 900,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-167 810,00	-80 000,00	0,00	127 400,00	0,00	5 813 457,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 443,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	-75 000,00	0,00	28 532 200,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 529 500,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 529 500,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 529 500,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = -2 700 000,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	490 000,00	0,00	410 000,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 605 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>								<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>								<b>A 907</b>
<b>Détail par articles</b>								

**CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)**

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	8 404 800,00	0,00	0,00	14 041 330,00	808 400,00	0,00	293 000,00	26 229 830,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-800 000,00	0,00	0,00	-4 790 000,00	-125 000,00	0,00	0,00	-5 715 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-800 000,00	0,00	0,00	-4 790 000,00	-125 000,00	0,00	0,00	-5 715 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-800 000,00	0,00	0,00	-4 790 000,00	-125 000,00	0,00	0,00	-5 715 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	6 650 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 20 360 000.00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	6 850 000,00	0,00	0,00	8 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-5 219 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-5 265 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-5 265 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	-5 265 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>										
Budget de l'exercice (2)	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 908</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)**

Libellé	90-83						
	Transports de marchandises						
	90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
	Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 908</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)**

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	253 974 800,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-10 845 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-10 798 162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-10 798 162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	124 130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-2 560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-2 560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	-2 560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								
Détail par articles								
								III
								A 908

**CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)**

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	995 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	201 200,00	0,00	272 121 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 600,00	0,00	-16 331 700,00
Vote de l'assemblée (3)	-250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 600,00	0,00	-16 331 700,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 600,00	0,00	-16 331 700,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 265 938,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 370 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 560 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 560 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 560 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 921 – Taxes non affectées**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>455 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>455 000,00</b>
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	455 000,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b>
<b>Détail par articles</b>

**CHAPITRE 922 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>34 547 188,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 547 188,00</b>
10222	FCTVA	34 547 188,00	0,00	0,00	0,00	34 547 188,00

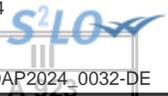
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).



**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>78 172 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>	<b>76 172 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	78 172 000,00	0,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00	76 172 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>259 534 299,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>259 534 299,90</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	172 439 905,27	0,00	0,00	0,00	172 439 905,27
1641	Emprunts en euros	87 094 394,63	0,00	0,00	0,00	87 094 394,63

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES**

**Détail par articles**

*CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales*

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES (3)</b>	<b>415 330 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	0,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	330 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	3 885,00	3 885,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	6 289 707,00	6 289 707,00
2313	Constructions	15 000 000,00	-6 293 592,00	-6 293 592,00
458128001	PISTES FORESTIERES	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (3)</b>	<b>415 330 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	197 000,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	133 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	15 000 000,00	0,00	0,00
458228001	PISTES FORESTIERES	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (3)</b>	<b>115 512 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement</b>	<b>115 512 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	273 061,00	0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	224 767,00	0,00	0,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	5 167,00	0,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	4 027 703,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	5 869,00	0,00	0,00
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	37 455 903,00	0,00	0,00
13937	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	797 455,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	72 722 075,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)</b>	<b>127 913 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>127 913 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28031	Frais d'études	1 563 781,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	199 222,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 400,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	439 560,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	0,00	0,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	57 221,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 779,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	918 289,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	18 984 525,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	40 218,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	69 090,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	317 264,00	0,00	0,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	10 667,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	29 355,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	151 236,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	336 659,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 042 298,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	5 131 481,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 602 268,00	0,00	0,00



Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote de l'assemblée (4)	Restes à reporter (5)
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	25 840 354,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 621 782,00	0,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	6 735 015,00	0,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	338 269,00	0,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	535,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	291,00	0,00	0,00	0,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	1 732,00	0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00	0,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	5 039 115,00	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	723 116,00	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	227 501,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	5 052 867,00	0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	27 605 647,00	0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 303 035,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 973 813,00	0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	362 334,00	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	542 994,00	0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	7 489,00	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 711,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	253 121,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	632 729,00	0,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	159 974,00	0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	6 720,00	0,00	0,00	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00	0,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 202,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	148 978,00	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 030 850,00	0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 179 476,00	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	214 677,00	0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	43 530,00	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	254 340,00	0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	594 168,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION**

**95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	<b>DEPENSES</b>				<b>0,00</b>
950	Dépenses imprévues				0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>119 636 870,00</b>	<b>-12 973 400,00</b>	<b>-12 973 400,00</b>	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>118 136 870,00</i>	<i>-13 088 400,00</i>	<i>-13 088 400,00</i>	
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	115 000,00	115 000,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>	<b>474 494 168,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 279 502,00</b>	<b>7 168 400,00</b>	<b>7 168 400,00</b>	<b>-2 517 600,50</b>	<b>9 686 000,50</b>	<b>7 168 400,00</b>
930	Services généraux	81 291 141,00	0,00	1 172 000,00	6 402 700,00	6 402 700,00	63 473,00	6 339 227,00	6 402 700,00
930-5	Gestion des fonds européens	16 471 133,00	0,00	0,00	-2 040 000,00	-2 040 000,00	-1 800 000,00	-240 000,00	-2 040 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	223 752 195,00	0,00	7 321 500,00	-389 300,00	-389 300,00	-41 588,50	-347 711,50	-389 300,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	30 185 621,00	0,00	1 573 802,00	2 731 700,00	2 731 700,00	2 081 306,00	650 394,00	2 731 700,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 912 350,00	0,00	-177 200,00	-275 300,00	-275 300,00	-275 300,00	0,00	-275 300,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	3 238 744,00	0,00	0,00	-450 000,00	-450 000,00	-450 000,00	0,00	-450 000,00
936	Action économique	39 217 968,00	0,00	566 400,00	-1 771 400,00	-1 771 400,00	-2 003 400,00	232 000,00	-1 771 400,00
937	Environnement	11 392 685,00	0,00	-350 000,00	-350 000,00	-350 000,00	-350 000,00	0,00	-350 000,00
938	Transports	67 032 331,00	0,00	173 000,00	3 310 000,00	3 310 000,00	257 909,00	3 052 091,00	3 310 000,00
939	Fonction en réserve								
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>181 128 962,00</b>	<b>0,00</b>		<b>3 935 000,00</b>	<b>3 935 000,00</b>		<b>3 935 000,00</b>	<b>3 935 000,00</b>
940	Impositions directes	504 000,00	0,00		360 000,00	360 000,00		360 000,00	360 000,00
941	Autres impôts et taxes	450 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	30 245 500,00	0,00		1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	516 332,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	21 500 000,00			1 625 000,00	1 625 000,00		1 625 000,00	1 625 000,00
946	Transferts entre les sections (5)	127 913 130,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>118 136 870,00</b>		<b>-1 468 802,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>		<b>-13 088 400,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>
952	Dépenses imprévues			-1 468 802,00					

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
 Reçu en préfecture le 14/11/2024  
 Publié le 14/11/2024  
 ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Publié le 14/11/2024, dépenses gérées (RAR N-1 + Vote) hors AE	
			I				II	III = I + II	
953	Virement à la section d'investissement	118 136 870,00			-13 088 400,00	-13 088 400,00		-13 088 400,00	-13 088 400,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>773 760 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 810 700,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-2 517 600,50</b>	<b>532 600,50</b>	<b>-1 985 000,00</b>

<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL</b>	<b>-1 985 000,00</b>
--------------	----------------------

- (1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

III

B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>	<b>115 814 732,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 440 500,00</b>	<b>-7 440 500,00</b>	<b>-7 440 500,00</b>
930	Services généraux	39 470 000,00	0,00	-5 992 500,00	-5 992 500,00	-5 992 500,00
930-5	Gestion des fonds européens	16 770 000,00	0,00	-4 500 000,00	-4 500 000,00	-4 500 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	50 620 032,00	0,00	3 264 100,00	3 264 100,00	3 264 100,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	407 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	5 722 700,00	0,00	-704 600,00	-704 600,00	-704 600,00
937	Environnement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	2 810 000,00	0,00	492 500,00	492 500,00	492 500,00
939	Fonction en réserve					
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>656 935 268,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 455 500,00</b>	<b>5 455 500,00</b>	<b>5 455 500,00</b>
940	Impositions directes	127 270 208,00	0,00	259 900,00	259 900,00	259 900,00
941	Autres impôts et taxes	342 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	71 913 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	979 600,00	979 600,00	979 600,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	40 000,00		4 216 000,00	4 216 000,00	4 216 000,00
946	Transferts entre les sections (4)	115 512 000,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>772 750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>	<b>-1 985 000,00</b>

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)

0,00

TOTAL

-1 985 000,00

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 1 172 000,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	13 939 873,35	57 153 016,00	3 490 359,65	0,00	0,00	0,00	365,00	281 906,89
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	6 062 328,00	1 050 000,00	-10 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100 000,00
Vote de l'assemblée (3)	6 062 328,00	1 050 000,00	-10 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	703 101,00		-10 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100 000,00
- Hors AE-CP	5 359 227,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	960 000,00	2 549 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>
<b>Détail par articles</b>
<b>B 930</b>

**CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)**

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	2 271 000,00	970 000,00	910 000,00	0,00	0,00	0,00	287 505,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	30 000,00	80 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	80 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 930</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	25 000,00	189 000,00	0,00	1 773 115,11	81 291 141,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-159 000,00	0,00	-600 000,00	6 402 700,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-159 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-600 000,00</b>	<b>6 402 700,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	-159 000,00	0,00	-600 000,00	63 473,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 339 227,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	35 961 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 470 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 992 500,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>-6 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 992 500,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

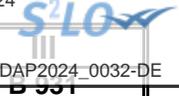
AE (1) = **0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	7 471 133,00	0,00	9 000 000,00	16 471 133,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-240 000,00	0,00	-1 800 000,00	-2 040 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-240 000,00	0,00	-1 800 000,00	-2 040 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	-1 800 000,00	-1 800 000,00
- Hors AE-CP	0,00	-240 000,00	0,00	0,00	-240 000,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	1 000 000,00	11 270 000,00	0,00	4 500 000,00	16 770 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	-4 500 000,00	-4 500 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	-4 500 000,00	-4 500 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

**AE (1) = 7 321 500,00**

Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	4 126 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 386 619,00	2 158 075,00	10 615 356,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-23 516,04	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 860 483,96	0,00	289 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-23 516,04	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 756 053,96	-104 430,00	289 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-23 516,04	0,00	0,00	0,00	0,00	-246 053,96	-104 430,00	249 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 510 000,00	0,00	40 000,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700 000,00	0,00	763 140,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 264 100,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 264 100,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET												III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES												B 932
Détail par articles												

**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	93-25												93-258 Autres
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	25 136 348,00	5 926 950,00	21 143 249,00	0,00	20 125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 324 220,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-5 500 114,45	-1 122 288,50	-2 012 000,00	0,00	3 422 288,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 157 114,45
Vote de l'assemblée (3)	-5 500 114,45	-1 122 288,50	-2 012 000,00	0,00	3 422 288,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 157 114,45
- Dans le cadre d'une AE-CP	-5 500 114,45	-1 122 288,50	-2 012 000,00	0,00	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 157 114,45
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 288,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 685 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 932</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	3 916 500,00	16 370 183,00	5 800 000,00	0,00	0,00	110 000,00	613 451,00	0,00	223 752 195,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-2 100 000,00	2 240 000,00	3 020 700,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	-389 300,00
Vote de l'assemblée (3)	-2 100 000,00	2 240 000,00	3 020 700,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	-389 300,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-2 100 000,00	2 240 000,00	3 020 700,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	-41 588,50
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-347 711,50
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	11 471 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 620 032,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 264 100,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 264 100,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**AE (1) = 1 573 802,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	2 501 846,39	16 043 611,00	184 953,61	0,00	6 589 010,00	0,00	1 536 200,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-124 181,00	485 392,00	-44 576,00	0,00	2 103 785,00	0,00	1 009 880,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-124 181,00	485 392,00	-44 576,00	0,00	2 103 785,00	0,00	1 009 880,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-124 181,00	-165 002,00	-44 576,00	0,00	2 103 785,00	0,00	1 009 880,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	650 394,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	407 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 933</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	3 180 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	-130 000,00	0,00	-568 600,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-568 600,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	-130 000,00	0,00	-568 600,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 933</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 185 621,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 731 700,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 731 700,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 081 306,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 394,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) AE (1) = -177 200,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	95 300,00	0,00	398 650,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-95 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-95 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-95 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>
<b>Détail par articles</b>
<b>B 934</b>

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)**

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	734 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>-180 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	-180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 934</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)**

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	684 000,00	0,00	0,00	1 912 350,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-275 300,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-275 300,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-275 300,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI**

**AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat**

**AE (1) = 0,00**

Libellé	93-50	93-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	511 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 935</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	779 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES						B 935
Détail par articles						

**CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	93-56	93-57	93-58		93-59	TOTAL DU CHAPITRE
	Actions en faveur du littoral	Techno. de l'information et de la comm.	Autres actions		Sécurité	
			93-581	93-588		
			Réserves Foncières	Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	11 500,00	1 424 872,00	0,00	512 000,00	0,00	3 238 744,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	-100 000,00	0,00	-450 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	-100 000,00	0,00	-450 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	-100 000,00	0,00	-450 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 566 400,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	3 521 001,81	14 208 939,34	1 360 000,00	0,00	1 357 756,00	11 187 510,66
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-325 399,66	-2 038 977,00	-422 652,00	0,00	1 187 629,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-325 399,66	-2 038 977,00	-422 652,00	0,00	1 187 629,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-325 399,66	-2 270 977,00	-422 652,00	0,00	1 187 629,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	40 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	705 000,00	620 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-704 600,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-704 600,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

III

**B 936**

**CHAPITRE 936 – Action économique (suite)**

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	2 389 527,00	3 618 100,00	0,00	1 575 133,19	0,00	39 217 968,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-465 800,00	-24 600,34	0,00	318 400,00	0,00	-1 771 400,00
Vote de l'assemblée (3)	-465 800,00	-24 600,34	0,00	318 400,00	0,00	-1 771 400,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-465 800,00	-24 600,34	0,00	318 400,00	0,00	-2 003 400,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 000,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	55 000,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	5 722 700,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-704 600,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-704 600,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 937 – Environnement**

**AE (1) = -350 000,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	50 000,00	7 824 885,00	0,00	998 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-350 000,00	0,00	6 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-350 000,00	0,00	6 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

III

**B 937**

**CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)**

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>		<b>B 937</b>
<b>Détail par articles</b>		

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	435 000,00	540 000,00	1 504 300,00	0,00	40 000,00	11 392 685,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	-350 000,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 835,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-350 000,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	-16 835,00	0,00	0,00	-350 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 173 000,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs							
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports	
			<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	40 000,00	0,00	0,00	32 877 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 820 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	1 960 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-120 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	1 960 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-120 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-120 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	492 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	492 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 938</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)**

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 938</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)**

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	29 094 771,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 470 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	17 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	1 452 091,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 938</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)**

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 032 331,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 310 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 310 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 909,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 052 091,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 810 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 500,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 500,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 940 – Impositions directes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>504 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>360 000,00</b>	<b>360 000,00</b>	<b>864 000,00</b>
63512	Taxes foncières	250 000,00	0,00	264 194,00	264 194,00	514 194,00
63513	Autres impôts locaux	254 000,00	0,00	95 806,00	95 806,00	349 806,00
	<b>RECETTES</b>	<b>127 270 208,00</b>	<b>0,00</b>	<b>259 900,00</b>	<b>259 900,00</b>	<b>127 530 108,00</b>
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	16 700 000,00	0,00	14 530 108,00	14 530 108,00	31 230 108,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	92 800 000,00	0,00	0,00	0,00	92 800 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 170 208,00	0,00	-3 170 208,00	-3 170 208,00	0,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	11 100 000,00	0,00	-11 100 000,00	-11 100 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>700 000,00</b>
7398	Revers., restitutions et prél. divers	450 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	700 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>342 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>342 200 000,00</b>
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	27 800 000,00	0,00	0,00	0,00	27 800 000,00
731774	TICPE FPA	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
732222	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	8 400 000,00	0,00	0,00	0,00	8 400 000,00
73411	Taxe sur les rhums	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	2 200 000,00
7342	Taxes sur les carburants	138 000 000,00	0,00	0,00	0,00	138 000 000,00
73432	Octroi de mer régional	138 000 000,00	0,00	0,00	0,00	138 000 000,00
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
7358	Autres	20 100 000,00	0,00	0,00	0,00	20 100 000,00
738	Autres impôts et taxes	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 942 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>71 913 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 913 060,00</b>
744	FCTVA	1 712 000,00	0,00	-1 412 000,00	-1 412 000,00	300 000,00
74631	DGD des régions	70 201 060,00	0,00	0,00	0,00	70 201 060,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	1 412 000,00	1 412 000,00	1 412 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 943 – Opérations financières**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES (5)</b>	<b>30 245 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 700 000,00</b>	<b>1 700 000,00</b>	<b>31 945 500,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 245 500,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	31 945 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>979 600,00</b>	<b>979 600,00</b>	<b>979 600,00</b>
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	979 600,00	979 600,00	979 600,00

**Pour information : détail du calcul des ICNE**

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	12 462 710,63
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	12 462 710,63
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	1 368 045,33
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	388 445,33
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	979 600,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>516 332,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>516 332,00</b>
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	0,00	2 077,03	2 077,03	4 577,03
6262	Frais de télécommunications	6 650,00	0,00	200,00	200,00	6 850,00
65861	Frais de personnel	425 832,00	0,00	0,00	0,00	425 832,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	81 350,00	0,00	-2 277,03	-2 277,03	79 072,97
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	<b>DEPENSES (4)</b>	<b>21 500 000,00</b>	<b>1 625 000,00</b>	<b>1 625 000,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	158 000,00	158 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	21 500 000,00	1 467 000,00	1 467 000,00
	<b>RECETTES (4)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>4 216 000,00</b>	<b>4 216 000,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	40 000,00	4 087 000,00	4 087 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	129 000,00	129 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

##### Détail par articles

**CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections**  
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	<b>DEPENSES (4) (6)</b>	<b>127 913 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	<b>127 913 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	127 913 130,00	0,00	0,00
	<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (5) (6)</b>	<b>115 512 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<b>115 512 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	72 722 075,00	0,00	0,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	42 789 925,00	0,00	0,00
	<b>Transfert de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES**

**Détail par articles**

*CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement*

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	<b>DEPENSES (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS**

**95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	<b>DEPENSES</b>	<b>118 136 870,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>-13 088 400,00</b>	<b>-1 468 802,00</b>
952	Dépenses imprévues				-1 468 802,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>118 136 870,00</i>	<i>-13 088 400,00</i>	<i>-13 088 400,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>25 500 030,00</b>	<b>125 824,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 345 928,00</b>	<b>13 157 008,00</b>	<b>470 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 981 797,75	0,00	0,00	5 425 885,47	556 967,43	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	562 400,00	125 824,00	0,00	27 636 928,00	4 602 008,00	470 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 483 066,49	0,00	0,00	10 433 862,81	1 945 316,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 466 765,76	0,00	0,00	34 849 251,72	6 052 716,57	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>1 584 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 941 312,00</b>	<b>245 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 584 000,00	0,00	0,00	86 941 312,00	245 300,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>7 558 550,00</b>	<b>60 545 630,00</b>	<b>20 514 830,00</b>	<b>255 789 300,00</b>		<b>538 179 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		76 172 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	823 000,00	1 403 526,09	399 300,00	2 427 464,00		14 017 940,74
204	Subventions d'équipement versées	5 565 450,00	27 000 103,91	19 615 530,00	2 187 850,00		87 766 093,91
21	Immobilisations corporelles	15 500,00	5 000,00	0,00	235 146 820,76		265 029 566,06
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 154 600,00	0,00	200 000,00	14 493 103,24		61 216 437,29
26	Participations et créances rattachées	0,00	5 125 000,00	300 000,00	0,00		5 425 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27 012 000,00	0,00	0,00		27 018 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 534 062,00		1 534 062,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 107 000,00</b>	<b>25 002 700,00</b>	<b>6 650 000,00</b>	<b>126 810 000,00</b>		<b>544 491 799,90</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 615 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		206 987 093,27
13	Subventions d'investissement	0,00	21 104 600,00	6 650 000,00	121 810 000,00		238 790 212,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		87 094 394,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	155 000,00	0,00	0,00		155 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	1 107 000,00	3 743 100,00	0,00	0,00		4 850 100,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00		5 000 000,00



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>24 660 569,50</b>	<b>20 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	1 339 822,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 533 975,05	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	10 195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 954 005,99	20 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 466 765,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>44 060,50</b>	<b>13 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	44 060,50	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>562 400,00</b>	<b>25 500 030,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 341 822,70
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	562 400,00	562 400,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 639 975,05
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 195 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 123 066,49
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 466 765,76
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 584 000,00</b>	<b>1 584 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 000,00	1 584 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	125 824,00	125 824,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	125 824,00	125 824,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
<b>DEPENSES</b>		<b>461 000,00</b>	<b>515 500,00</b>	<b>1 369 692,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 379 598,00</b>	<b>177 000,00</b>	<b>3 162 417,22</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 055 885,47	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	515 500,00	1 369 692,78	0,00	0,00	10 436 598,00	177 000,00	3 162 417,22	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 862,81	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	461 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 108 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 410 953,85	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 153 297,87	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>262 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 703 312,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	262 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 792 312,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>7 650 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 593 513,42</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	7 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 473 513,42
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>3 877 722,58</b>	<b>751 764,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 407 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 345 928,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 125 885,47
204	Subventions d'équipement versées	3 116 236,00	751 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 107 720,00	0,00	27 636 928,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 650 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 862,81
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 569 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	696 486,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 580 953,85
238	Avances commandes immo corporelles	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 297,87
<b>RECETTES</b>		<b>1 975 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 941 312,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 054 812,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 886 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>667 800,00</b>	<b>2 649 380,91</b>	<b>796 208,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 870 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 437 000,00	529 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	30 067,43	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	49 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	567 800,00	0,00	217 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	131 800,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	368 300,00	50 000,00	0,00	20 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	552 380,91	0,00	0,00	1 610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	29 716,57	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>4 353 619,09</b>	<b>0,00</b>	<b>623 500,00</b>	<b>385 000,00</b>	<b>252 500,00</b>	<b>19 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	27 000,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	366 000,00	0,00	623 500,00	100 000,00	2 500,00	4 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 700 619,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	245 300,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 157 008,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 040 000,00	0,00	0,00	0,00	4 602 008,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 067,43
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 900,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 800,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 516,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 863 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 716,57
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 300,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 562,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	84 562,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	<b>385 438,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
204	Subventions d'équipement versées	385 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>470 000,00</b>	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50	90-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 725 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 725 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>331 950,00</b>	<b>518 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	331 950,00	518 000,00	0,00	255 000,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 875 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 765 500,00</b>	<b>87 500,00</b>	<b>7 558 550,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	813 000,00	0,00	813 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	694 900,00	0,00	1 952 500,00	87 500,00	5 565 450,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	1 154 600,00	0,00	0,00	0,00	1 154 600,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 107 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 107 000,00</b>
274	Prêts	0,00	1 107 000,00	0,00	0,00	0,00	1 107 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>5 000,00</b>	<b>33 047 085,95</b>	<b>387 840,00</b>	<b>3 679 659,44</b>	<b>0,00</b>	<b>11 164 135,56</b>	<b>8 509 979,35</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	658 140,09	0,00	7,50	0,00	358 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	269 567,36	387 840,00	3 679 651,94	0,00	10 806 135,56	8 509 979,35
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	107 378,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	15 462 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	11 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>19 983 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 979 200,00</b>	<b>115 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	1 300 400,00	0,00	0,00	0,00	4 939 200,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	14 940 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	115 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	3 703 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.906**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>460 113,00</b>	<b>1 788 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 503 816,70</b>	<b>0,00</b>	<b>60 545 630,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	1 296 147,59
204	Subventions d'équipement versées	335 113,00	1 788 000,00	0,00	1 223 816,70	0,00	27 000 103,91
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 378,50
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
261	Titres de participation	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 125 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 462 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 250 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 002 700,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	-75 000,00	0,00	6 164 600,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 940 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 703 100,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>490 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>410 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	490 000,00	0,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 605 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 605 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>7 604 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 251 330,00</b>	<b>683 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>293 000,00</b>	<b>20 514 830,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	372 000,00	0,00	0,00	0,00	399 300,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	7 604 800,00	0,00	0,00	8 579 330,00	633 400,00	0,00	293 000,00	19 615 530,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 270,71	0,00	0,00	175 270,71
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 729,29	0,00	0,00	24 729,29
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 650 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 650 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	6 650 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>1 584 062,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	8 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	1 534 062,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>5 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>243 176 638,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 681 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	787 850,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	979 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	376 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	224 678 654,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	693 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	13 870 103,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>121 570 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	121 470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>745 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>183 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 789 300,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00	2 337 464,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	2 187 850,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	979 021,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 000,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 678 654,76
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 793 145,00
231	Immobilisations corporelles en cours	445 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 000,00	0,00	14 048 103,24
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 534 062,00
<b>RECETTES</b>		<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>126 810 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 470 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>87 693 841,00</b>	<b>14 431 133,00</b>	<b>0,00</b>	<b>223 362 895,00</b>	<b>32 917 321,00</b>	<b>1 637 050,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	22 586 630,66	34 460,00	0,00	27 768 793,76	5 582 178,00	104 400,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	53 882 317,00	7 196 673,00	0,00	76 539 941,00	11 050 198,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	1 122 288,50	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 186 980,97	7 200 000,00	0,00	117 929 311,74	16 284 201,00	1 532 650,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 037 912,37	0,00	0,00	2 560,00	744,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>33 477 500,00</b>	<b>12 270 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 884 132,00</b>	<b>407 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	2 419 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	180 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	29 961 000,00	12 270 000,00	0,00	47 584 132,00	207 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	917 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 788 744,00</b>	<b>37 446 568,00</b>	<b>11 042 685,00</b>	<b>70 342 331,00</b>		<b>538 813 400,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 728 044,00	2 424 485,00	801 325,00	7 368 940,00		69 274 683,45
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	21 277 731,00		169 946 860,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 822 288,50
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 060 700,00	35 022 083,00	10 241 360,00	41 660 400,00		237 117 686,71
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		504 904,97
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		31 945 500,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	35 260,00		5 076 476,37
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		23 125 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 018 100,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3 302 500,00</b>		<b>655 253 000,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 419 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	15 000,00	1 700 000,00		2 095 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		406 100 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		69 930 108,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	4 340 000,00	0,00	652 500,00		166 927 692,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	678 100,00	0,00	950 000,00		2 545 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		979 600,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 256 000,00



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>20 002 201,35</b>	<b>58 203 016,00</b>	<b>3 479 731,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365,00</b>	<b>181 906,89</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 711 828,29	985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 008 508,67	2 173 095,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 285 810,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 122 207,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	778 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	275 654,64	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 624 341,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	428 081,00	285 000,00	3 279 731,65	0,00	0,00	0,00	0,00	181 906,89
624	Transports biens, transports collectifs	2 546,00	201 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	170 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	523 282,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 294 606,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	343 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	38 648 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	11 169 429,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	3 245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	475 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	155 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	239 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	120 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	488 511,97	3 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 037 162,37	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>967 500,00</b>	<b>2 549 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 177 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
 Reçu en préfecture le 14/11/2024  
 Publié le 14/11/2024  
 ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
708	Autres produits	50 000,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	910 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>2 301 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>960 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 505,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 609,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	55 000,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	182 796,00
613	Locations	0,00	500,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	53 355,00	296 200,00	0,00	0,00	0,00	7 415,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	49 036,00	75 500,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	15 000,00	1 288,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	8 711,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 246 000,00	872 000,00	505 500,00	0,00	0,00	0,00	67 294,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
 Reçu en préfecture le 14/11/2024  
 Publié le 14/11/2024  
 ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils							93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances		
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports				
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 173 115,11</b>	<b>87 693 841,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	13 700,00	0,00	0,00	2 706,00	1 738 428,29
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 685 399,67
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 699,00	2 292 009,28
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	8 800,00	0,00	0,00	3 501,00	3 134 508,84
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778 960,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
618	Divers	0,00	500,00	3 200,00	0,00	623 115,11	1 509 439,75
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	82 340,00	2 706 681,63
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	276,00	4 329 531,54
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 231,77
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 635,00	184 343,23
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 000,00	0,00	0,00	1 630,00	527 112,50
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00	1 663,00
628	Divers	0,00	0,00	26 800,00	0,00	50,00	1 328 321,16
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 938,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 648 730,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 169 429,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 245 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 220,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 400,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 690 794,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 200,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	1 570 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 586,97
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 037 912,37
<b>RECETTES</b>		<b>29 961 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 477 500,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					93-048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement			
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	
747	Participations	29 961 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 961 000,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	910 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>7 231 133,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 200 000,00</b>	<b>14 431 133,00</b>
618	Divers	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	10 460,00	0,00	0,00	10 460,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	47 017,00	0,00	0,00	47 017,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	5 456 838,00	0,00	0,00	5 456 838,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 682 127,00	0,00	0,00	1 682 127,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	6 691,00	0,00	0,00	6 691,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	7 200 000,00	7 200 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>11 270 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 270 000,00</b>
747	Participations	1 000 000,00	11 270 000,00	0,00	0,00	12 270 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>4 102 727,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 630 565,04</b>	<b>2 053 645,00</b>	<b>10 904 356,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 786,04	0,00	109 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 716,96	0,00	0,00	0,00	0,00	40 145,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	199 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	68 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	74 356,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	165 760,44	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 551,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 722 447,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 332 213,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 730,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 322 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 329 239,56	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 369 459,00	2 053 645,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	317 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 209 234,00	0,00	2 226 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 964 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>763 140,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 779 600,00	0,00	763 140,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 184 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25												93-258 Autres
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		<b>19 636 233,55</b>	<b>4 804 661,50</b>	<b>19 131 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 547 288,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 481 334,45</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 671 000,00	3 504 661,50	13 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 264 241,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	22 025 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 378 800,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												93-258 Autres
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres			
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	14 965 233,55	300 000,00	5 631 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 360 893,45
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 288,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 685 000,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 685 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>1 816 500,00</b>	<b>18 610 183,00</b>	<b>8 820 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>713 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>223 362 895,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	249 286,04
606	Achats non stockés de matières et fourni	490 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 961,96
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 940 546,50
615	Entretien et réparations	440 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 400,00
618	Divers	146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 315,82	0,00	277 838,82
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 760,44
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
628	Divers	498 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 551,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 722 447,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 332 213,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 730,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	122 000,00	3 680 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 635,18	0,00	42 515 914,74
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 423 104,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	120 000,00	14 929 483,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	48 169 593,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	8 820 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 820 700,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 560,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 288,50
<b>RECETTES</b>		<b>11 471 892,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 884 132,00</b>

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
 Reçu en préfecture le 14/11/2024  
 Publié le 14/11/2024  
 ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-288 Autre service annexe de l'enseignement	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-289		
731	Fiscalité locale	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00
745	Dotat° apprentissage et formation	5 171 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 171 892,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 227 740,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 184 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>2 377 665,39</b>	<b>16 529 003,00</b>	<b>140 377,61</b>	<b>0,00</b>	<b>8 692 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 546 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	415 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	370 426,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	676 190,00	0,00	12 000,00	0,00	701 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	74 750,00	0,00	0,00	1 493,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	249 000,00	0,00	0,00	12 098,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	128 989,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	114 300,00	302 229,00	0,00	0,00	409,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	7 812,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 415 373,00	162 725,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	87 293,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	221 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	35 000,00	386 924,00	57,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	65 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	8 590 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	2 393 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	3 206 555,00	128 320,00	0,00	7 921 095,00	0,00	2 546 080,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	751,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>407 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
706	Prestations de services	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	207 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 611 400,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 000,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	2 194 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 917</b>
								<b>321,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 995,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	388 426,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 890,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 243,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 098,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 989,46
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416 938,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 812,93
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 736 098,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 293,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 413,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 981,61
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 315,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 590 336,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 393 547,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 016
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>407 000,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt prop. - Subvent <sup>e</sup>	0,00	0,00	398 650,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42							
		Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>554 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
618	Divers	54 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 637 050,00</b>
618	Divers	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	104 400,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	634 000,00	0,00	0,00	1 532 650,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50	93-51							
		Services communs	Aménagement et services urbains							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain	
<b>DEPENSES</b>		<b>361 072,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	132 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	24 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	48 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>579 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	579 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>11 500,00</b>	<b>1 424 872,00</b>	<b>0,00</b>	<b>412 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 788 744,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 284 872,00	0,00	0,00	0,00	1 284 872,00
613	Locations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	38 500,00	0,00	12 000,00	0,00	125 500,00
618	Divers	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	139 628,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 744,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt prop. - Subvent <sup>e</sup>	0,00	30 000,00	0,00	120 000,00	0,00	777 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 195 602,15</b>	<b>12 169 962,34</b>	<b>937 348,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 545 385,00</b>	<b>11 187 510,66</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	389 657,22	60 000,00	0,00	0,00	0,00	131 485,00
617	Etudes et recherches	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	443 943,12	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
628	Divers	0,00	44 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 168 001,81	11 867 962,34	937 348,00	0,00	2 545 385,00	10 981 025,66
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>4 300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400,00</b>	<b>620 000,00</b>
747	Participations	0,00	40 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	620 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.936**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>1 923 727,00</b>	<b>3 593 499,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1 893 533,19</b>	<b>0,00</b>	<b>37 446 568,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	251 399,66	0,00	0,00	0,00	832 541,88
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
618	Divers	750 000,00	0,00	0,00	103 000,00	0,00	1 371 943,12
628	Divers	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 173 727,00	3 326 100,00	0,00	1 790 533,19	0,00	34 790 083,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 700,00</b>	<b>5 018 100,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 340 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00
758	Produits divers de gestion courante	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>50 000,00</b>	<b>7 474 885,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 005 335,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	-8 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	853 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	7 324 885,00	0,00	150 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>445 000,00</b>	<b>540 000,00</b>	<b>1 487 465,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>11 042 685,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	375 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	550 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	110 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 775,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	90 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 100,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 300,00	0,00	0,00	890 700,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00	1 295 165,00	0,00	40 000,00	9 350 660,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 837 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 700 000,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	362 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	34 375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>652 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	652 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>30 564 771,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	623 577,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	367 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	27 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	4 488,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	5 326 780,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	85 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	19 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	61 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	47 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	7 119,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	86 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	81 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	16 947 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	4 242 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	2 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	55 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	35 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 650 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

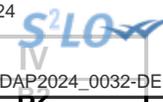
Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 342 331,00</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623 577,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 450,00	
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 893,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 488,87	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 326 780,13	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 212,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 710,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 040,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 119,00	
628	Divers	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 270,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 947,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 947 436,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 242 348,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 430 000,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 475 000,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 400,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 260,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 302 500,00</b>	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 500,00	

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
 Reçu en préfecture le 14/11/2024  
 Publié le 14/11/2024 93-89  
 ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-123 762 299,90	0,00	0,00	-123 762 299,90
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-123 762 299,90	0,00	0,00	-123 762 299,90

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-123 762 299,90	0,00	0,00	-123 762 299,90
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-123 762 299,90	0,00	0,00	-123 762 299,90

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Voté	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	120 961 925,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00	118 961 925,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	287 517 188,00	-13 543 300,00	-13 543 300,00	273 973 888,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	166 555 263,00	-11 543 300,00	-11 543 300,00	155 011 963,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		I 120 961 925,00	-2 000 000,00	II -2 000 000,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>78 172 000,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	78 172 000,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>42 789 925,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	42 789 925,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

**C1.3**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 287 517 188,00</b>	<b>-13 543 300,00</b>	<b>VI -13 543 300,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>39 967 188,00</b>	<b>-569 900,00</b>	<b>-569 900,00</b>
10222	FCTVA	34 547 188,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	4 400 000,00	-696 900,00	-696 900,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	980 000,00	127 000,00	127 000,00
2745	Avances remboursables	40 000,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>247 550 000,00</b>	<b>-12 973 400,00</b>	<b>-12 973 400,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	1 563 781,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	199 222,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 400,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	439 560,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	57 221,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 779,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	918 289,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	18 984 525,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	40 218,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	69 090,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	317 264,00	0,00	0,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	10 667,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	29 355,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	151 236,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	336 659,00	0,00	0,00



Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions		
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 042 298,00	0,00		0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	5 131 481,00	0,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 602 268,00	0,00		0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	25 840 354,00	0,00		0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 621 782,00	0,00		0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	6 735 015,00	0,00		0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	338 269,00	0,00		0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	535,00	0,00		0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	291,00	0,00		0,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	1 732,00	0,00		0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00		0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	5 039 115,00	0,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	723 116,00	0,00		0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	227 501,00	0,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	0,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00	0,00		0,00
281311	Bâtiments administratifs	5 052 867,00	0,00		0,00
281312	Bâtiments scolaires	27 605 647,00	0,00		0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 303 035,00	0,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 973 813,00	0,00		0,00
281328	Autres bâtiments privés	362 334,00	0,00		0,00
281351	Bâtiments publics	542 994,00	0,00		0,00
281352	Bâtiments privés	7 489,00	0,00		0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 711,00	0,00		0,00
281578	Autre matériel technique	253 121,00	0,00		0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	632 729,00	0,00		0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	159 974,00	0,00		0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	6 720,00	0,00		0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00	0,00		0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 202,00	0,00		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	148 978,00	0,00		0,00
281828	Autres matériels de transport	1 030 850,00	0,00		0,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 179 476,00	0,00		0,00
281838	Autre matériel informatique	214 677,00	0,00		0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	43 530,00	0,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	254 340,00	0,00		0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	594 168,00	0,00		0,00
29...	Dépréciations des immobilisations				
31...	Matières premières (et fournitures) (5)				
33...	En-cours de production de biens (5)				
35...	Stocks de produits (5)				
39...	Dépréciation des stocks et en-cours				
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49...	Dépréciation des comptes de tiers				
59...	Dépréciation des comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	115 000,00		115 000,00

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 974-239740012-20241107-DAP2024_0032-DE



Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions	
021	Virement de la section de fonctionnement	118 136 870,00	-13 088 400,00	-13 088 400,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/10/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 07/11/2024

Délibéré par l'assemblée &assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 07/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante &assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

---

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/11/2024, et de la publication le 12/11/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/11/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>23974001200111</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 43 (1)

<b>Décision modificative 3 (2)</b>
------------------------------------

BUDGET : BA TRANSPORT REGION REUNION (3)

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	21
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	22
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	23
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	24
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	25
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
VUE D'ENSEMBLE**

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 600 000,00	1 600 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	27 918 999,69	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	29 518 999,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 642 000,00	0,00	0,00	0,00	10 642 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>38 560 999,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>40 160 999,69</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>38 560 999,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>40 160 999,69</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 560 999,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>40 160 999,69</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>0,31</b>
---	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>40 161 000,00</b>
---	--	----------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	38 297 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	39 897 000,00
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>38 412 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>40 012 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	149 000,00	0,00	0,00	0,00	149 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>38 561 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>40 161 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 561 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>40 161 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>0,00</b>
---	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>40 161 000,00</b>
---	--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 974-239740012-20241107-DAP2024_0032-DE



Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 600 000,00		1 600 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>1 600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 600 000,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	1 600 000,00		1 600 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>1 600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 600 000,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>27 918 999,69</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>
611	Sous-traitance générale	27 393 999,69	1 600 000,00	1 600 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	0,00
618	Divers	200 000,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	315 000,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10 642 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65735	Subv. exploitat° groupements	10 342 000,00	0,00	0,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	300 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>38 560 999,69</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>38 560 999,69</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>38 560 999,69</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 600 000,00</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	38 297 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
7472	Subv. exploitat° Régions	31 215 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
7473	Subv. exploitat° Départements	7 082 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	115 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>38 412 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	149 000,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	149 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>38 561 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>38 561 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 600 000,00</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00



- (1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance ultérieure.*
- (2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*
- (3) *Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire"*



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		I <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	II <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>
<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES****D**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/10/2024

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 07/11/2024

(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 07/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/11/2024, et de la publication le 12/11/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/11/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)**

**(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 23974001200129

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

**M. 57**

**Décision modificative 3 (3)**

**Voté par fonction**

BUDGET : FEDER FSE 2021 2027 (4)

**ANNEE 2024**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	15
B1 - Présentation des AP votées	16
B2 - Présentation des AE votées	17
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	18
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	23
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	25
E1 - Balance générale - Dépenses	27
E2 - Balance générale - Recettes	29

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	31
A.900 - Services généraux	35
A.900-5 - Gestion des fonds européens	38
A.901 - Sécurité	39
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	40
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	43
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	46
A.904-4 - RSA	49
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	50
A.906 - Action économique	53
A.907 - Environnement	55
A.908 - Transports	58
A.921 - Taxes non affectées	62
A.922 - Dotations et participations	63
A.923 - Dettes et autres opérations financières	64
A.925 - Opérations patrimoniales	65
A.926 - Transferts entre les sections	66
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	67
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
B.930 - Services généraux	71
B.930-5 - Gestion des fonds européens	74
B.931 - Sécurité	75



B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	85
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	86
B.934-3 - APA	87
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	90
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	92
B.936 - Action économique	95
B.937 - Environnement	99
B.938 - Transports	100
B.940 - Impositions directes	101
B.941 - Autres impôts et taxes	102
B.942 - Dotations et participations	103
B.943 - Opérations financières	104
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	105
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	106
B.946 - Transferts entre les sections	107
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

#### IV - Annexes

##### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	108
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	111
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	114
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	115
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	116
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	119
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	122
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	125
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	126
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	129
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	131
A1.908 - Fonction 8 - Transports	134
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	138
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	140
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	143
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	144
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	145
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	148
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	151
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	154
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	155
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	156



- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

**B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

**C - Annexes budgétaires**

C1.1 - Equilibre budgétaire	168
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	170
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	171

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

## V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE

Sans Objet

Sans Objet



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

**Informations statistiques**

**Valeurs**

Population totale

**Informations fiscales (N-2)**

**Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

**Informations financières – ratios**

**Valeurs**

- |    |  |
|----|--|
| 1  | Dépenses réelles de fonctionnement / population  |
| 2  | Recettes réelles de fonctionnement / population  |
| 3  | Dépenses d'équipement brut / population  |
| 4  | Encours de dette / population (2) (3)  |
| 5  | DGF / population   |
| 6  | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)   |
| 7  | Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4) |
| 8  | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement  |
| 9  | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)   |
| 10 | Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)   |

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 align="right">0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 align="right">0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 align="right">0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00	B1 align="right">0,00
<b>Investissement</b>	I align="right">0,00	III align="right">0,00	B2 align="right">0,00
<b>Fonctionnement</b>	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3 align="right">0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES**

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(I) 0,00</b>
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(II) 0,00</b>
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
=		=	=
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE**

**VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		950	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AE VOTEES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS**

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
<b>AP VOTEES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>AE VOTEES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>305 963 414,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées	293 598 414,22	0,00	-1 733 502,62	-1 733 502,62	-1 733 502,62
- en AP/CP (2)	291 864 911,22	0,00	-1 733 503,00	-1 733 503,00	-1 733 503,00
- hors AP/CP (2)	1 733 503,00	0,00	0,38	0,38	0,38
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	12 365 000,00	0,00	1 733 502,62	1 733 502,62	1 733 502,62
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>305 963 414,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées	273 320 997,60	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	273 320 997,60	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	32 642 416,62		0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>95 074 170,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
93 Services ventilés	95 074 170,92	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	95 074 169,92	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>95 074 170,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
93 Services ventilés	94 209 709,07	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	864 461,85		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)**

**C**

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
<b>AP VOTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dont dépenses imprévues (950)						
<b>AE VOTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dont dépenses imprévues (952)						
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 733 502,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées	0,00	-1 733 502,62	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	-1 733 503,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sportive, jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé, éducation, jeunesse (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)**

**II**  
**C**

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
<b>AP VOTEES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
<b>AE VOTEES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
 Reçu en préfecture le 14/11/2024  
 Publié le 14/11/2024  
 ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.  
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT**

**OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>-1 733 502,62</b>	<b>0,00</b>
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	-1 733 502,62	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
<b>92 Opérations non ventilées</b>	<b>1 733 502,62</b>	<b>0,00</b>
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	1 733 502,62	0,00
<b>95 Chapitres de prévision sans réalisation</b>		<b>0,00</b>
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :.....** **0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	0,00	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>0,00</b>	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 974-239740012-20241107-DAP2024_0032-DE

*SLO*  
0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT**

**OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>93 Services ventilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
<b>94 Services communs non ventilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>I 0,00</b>	<b>II 0,00</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>III 0,00</b>	<b>IV 0,00</b>

**AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 0,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>0,00</b>	II + IV + VI	Envoyé en préfecture le 14/11/2024
				Reçu en préfecture le 14/11/2024
				Publié le 14/11/2024
				ID : 974-239740012-20241107-DAP2024_0032-DE

*SLO*

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>305 963 414,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>305 963 414,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	12 365 000,00	0,00	1 733 502,62	1 733 502,62	1 733 502,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	293 598 414,22	0,00	-1 733 502,62	-1 733 502,62	-1 733 502,62
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

**II**  
**E1**

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>95 074 170,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>95 074 170,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	95 074 170,92	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – RECETTES**

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>305 963 414,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>273 320 997,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	273 320 997,60	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	32 642 416,62			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – RECETTES**

**II**  
**E2**

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>95 074 170,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>94 209 709,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	94 209 709,07	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	864 461,85		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>293 598 414,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 733 502,62</b>	<b>-1 733 502,62</b>	<b>-1 733 503,00</b>	<b>0,38</b>	<b>-1 733 502,62</b>
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	293 598 414,22	0,00	0,00	-1 733 502,62	-1 733 502,62	-1 733 503,00	0,38	-1 733 502,62
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>12 365 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 733 502,62</b>	<b>1 733 502,62</b>		<b>1 733 502,62</b>	<b>1 733 502,62</b>
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	12 365 000,00	0,00		1 733 502,62	1 733 502,62		1 733 502,62	1 733 502,62
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>			<b>0,00</b>					
950	Dépenses imprévues			0,00					
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>305 963 414,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 733 503,00</b>	<b>1 733 503,00</b>	<b>0,00</b>
<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)</b>									<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>									<b>0,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>273 320 997,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	273 320 997,60	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>273 320 997,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5) 0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6) 0,00

TOTAL 0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

##### Détail par articles

**A 900**

#### CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles

**A 900**

#### CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	293 598 414,22	0,00	0,00	293 598 414,22
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-1 733 502,62	0,00	0,00	-1 733 502,62
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-1 733 502,62	0,00	0,00	-1 733 502,62
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-1 733 503,00	0,00	0,00	-1 733 503,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,38	0,00	0,00	0,38
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	273 320 997,60	0,00	0,00	273 320 997,60
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 901 – Sécurité**

**AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

**AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>												<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>												<b>A 902</b>
<b>Détail par articles</b>												

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>		<b>A 902</b>
<b>Détail par articles</b>		

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 903</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 903
Détail par articles							

**CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							
Détail par articles							
							III
							A 904

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Libellé	90-42							
	Action sociale							
	90-420	90-421				90-422		
	Services communs	Famille et enfance				Petite enfance		
	90-4211	90-4212	90-4213	90-4214	90-4221	90-4222	90-4228	
	Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil	Autres actions pour la petite enfance	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 904</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

##### Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA

AP (1) =

0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 905
Détail par articles		

**CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>		<b>A 905</b>
<b>Détail par articles</b>		

**CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement				
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 906 – Action économique**

**AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

III

**A 906**

**CHAPITRE 906 – Action économique (suite)**

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 907</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)**

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**III**

**A 907**

**CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)**

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 908</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)**

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>									<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>									<b>A 908</b>
<b>Détail par articles</b>									

**CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)**

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 921 – Taxes non affectées**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b>
<b>Détail par articles</b>

**CHAPITRE 922 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).



**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>12 365 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 733 502,62</b>	<b>1 733 502,62</b>	<b>14 098 502,62</b>
168771	Fonds social européen	0,00	0,00	1 733 502,62	1 733 502,62	1 733 502,62
168772	FEDER	12 365 000,00	0,00	0,00	0,00	12 365 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES (3)</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (3)</b>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles

##### CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Charges transférées</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Autres</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



**III – VOTE DU BUDGET**

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION**

**95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	<b>DEPENSES</b>				<b>0,00</b>
950	Dépenses imprévues				0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>	<b>95 074 170,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	95 074 170,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
952	Dépenses imprévues			0,00					

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
 Reçu en préfecture le 14/11/2024  
 Publié le 14/11/2024  
 ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0032-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) hors AE	
			I			II	III = I + II		
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>95 074 170,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

III

B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>	<b>94 209 709,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	94 209 709,07	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>94 209 709,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)**

**0,00**

**TOTAL**

**0,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**B 930**

**CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)**

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 930</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = **0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	46 250 753,92	48 823 417,00	0,00	0,00	95 074 170,92
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	45 194 889,07	49 014 820,00	0,00	0,00	94 209 709,07
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20	93-21				93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223			
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET											
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES											
Détail par articles											

**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	93-25												
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>		<b>B 932</b>
<b>Détail par articles</b>		

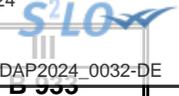
**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 933</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 933
Détail par articles		

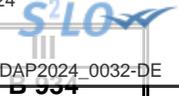
**CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)**

**AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**B 934**

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)**

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 934</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)**

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = **0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

##### Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains					
	93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

III

**B 935**

**CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 935</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	93-56	93-57	93-58		93-59	TOTAL DU CHAPITRE
	Actions en faveur du littoral	Techno. de l'information et de la comm.	Autres actions		Sécurité	
			93-581	93-588		
			Réserves Foncières	Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

##### Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 936</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 936 – Action économique (suite)**

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 937 – Environnement**

**AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 937</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)**

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>									<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>									<b>B 937</b>
<b>Détail par articles</b>									

**CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)**

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 938 – Transports**

**AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 938</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)**

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 938</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)**

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 938</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)**

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>
<b>Détail par articles</b>

**CHAPITRE 940 – Impositions directes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 942 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 943 – Opérations financières**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Pour information : détail du calcul des ICNE**

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

##### Détail par articles

**CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections**  
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	<b>DEPENSES (4) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Autres</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (5) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Transfert de charges</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



### III – VOTE DU BUDGET

#### B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

##### Détail par articles

#### CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS**

**95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>291 864 911,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	291 864 911,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>273 320 997,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	273 320 997,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>305 963 414,22</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		14 098 502,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		291 864 911,60
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>273 320 997,60</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		273 320 997,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041	90-042	90-043	90-044	90-048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>291 864 911,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 864 911,60</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	291 864 911,60	0,00	0,00	291 864 911,60
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>273 320 997,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>273 320 997,60</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	273 320 997,60	0,00	0,00	273 320 997,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25											90-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours		90-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50		90-51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.906**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE**

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>95 074 170,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	95 074 170,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>94 209 709,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	94 209 709,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**IV**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>95 074 170,92</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		95 074 170,92
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>94 209 709,07</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		94 209 709,07
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES</b>		<b>46 250 753,92</b>	<b>48 823 417,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 074 170,92</b>
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	46 250 753,92	48 823 417,00	0,00	0,00	95 074 170,92
<b>RECETTES</b>		<b>45 194 889,07</b>	<b>49 014 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 209 709,07</b>
747	Participations	45 194 889,07	49 014 820,00	0,00	0,00	94 209 709,07

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25											93-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours		93-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42						
		Action sociale						
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance	
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-51 Aménagement et services urbains							
		93-50 Services communs							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.936**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>
<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	32 642 416,62	0,00	0,00	32 642 416,62
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	-32 642 417,40
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-0,78	0,00	0,00	-0,78

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-0,78	0,00	0,00	-0,78
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-0,78	0,00	0,00	-0,78

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Voté	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	12 365 000,00	1 733 502,62	1 733 502,62	14 098 502,62
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-12 365 000,00	-1 733 502,62	-1 733 502,62	-14 098 502,62

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 12 365 000,00</b>	<b>1 733 502,62</b>	<b>II 1 733 502,62</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>12 365 000,00</b>	<b>1 733 502,62</b>	<b>1 733 502,62</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	12 365 000,00	1 733 502,62	1 733 502,62
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>
<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/10/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 07/11/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 07/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

---

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/11/2024, et de la publication le 12/11/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/11/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**Présenté par la Présidente du Conseil Régional**  
à Sainte-Clotilde, le 07 novembre 2024

La Présidente du Conseil Régional

**Délibéré par le Conseil Régional**  
à Sainte-Clotilde, le 07 novembre 2024

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia	
AHO-NIENNE Sandrine <i>Absol</i>		MAILLOT Frédéric <i>représenté par M. C. STYBUZE</i>	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick		MOREL Jean Jacques	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard <i>Absol</i>	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane	
CESARI Maya		PAYET Johnny <i>Absol</i>	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal <i>Absol</i>	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne		POINY-TOPLAN Stéphanie <i>représenté par Mme Profitez</i>	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne <i>représenté par Mme Régine Chane-Hong</i>		RAMASSAMY Nadia <i>Absol</i>	
COSTES Yolaine		RAMAYE Amandine <i>représenté par M. L. ZEBRETON</i>	
GIRONCEL DAMOUR Nadine <i>Absol</i>		RAMIN Sabrina <i>Absol</i>	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues <i>représenté par M. H. BÉDO</i>	
HOARAU Denise <i>Absol</i>		SIHOU Mickaël <i>représenté par M. BOULEVART</i>	
HOARAU Fabrice <i>Absol</i>		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques <i>Absol</i>	
LAGOURGUE Jean-Louis <i>représenté par M. VEKBOZ</i>		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel <i>Absol</i>	
LEBRETON Patrick			

**Certifie exécutoire** par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le \_\_\_\_\_ et de la publication, le \_\_\_\_\_

à Sainte-Clotilde, le \_\_\_\_\_

La Présidente du Conseil Régional,



## DM3 2024 BUDGET PRINCIPAL – TRANSPORT – FEDER/FSE 21-27

### ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (11 absents)

Nombre de membres présents : 27 (7 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES : - Pour 34

- Contre 0

- Abstentions 0

Date de convocation : 25 octobre 2024

**DELIBERATION N°DAP2024\_0033****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 28*

*Nombre de membres  
représentés : 7*

*Nombre de membres  
absents : 10*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
BADAT RAHFICK  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
COSTES YOLAINE  
LEBRETON LAËTITIA  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

**Représenté(s) :**

RAMAYE AMANDINE  
SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
NIRLO RICHARD  
MOREL JEAN JACQUES  
HOARAU DENISE  
PAYET JOHNNY  
RAMIN SABRINA  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

RAPPORT /DGADD / N°116038  
PLAN DE RESTRUCTURATION 2024 D'AIR AUSTRAL



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0033  
Rapport /DGADD / N°116038

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**PLAN DE RESTRUCTURATION 2024 D'AIR AUSTRAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 4211-1, 8° bis, et R. 4211-1 et suivants,

**Vu** le budget primitif 2024 de la collectivité régionale,

**Vu** la délibération N° DAP 2024\_0008 relative à la décision modificative n°1 au budget primitif 2024 présentée lors de l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 28 mars 2024,

**Vu** la délibération N° DAP 2024\_0032 relative à la décision modificative n°3 au budget primitif 2024 présentée lors de l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 07 novembre 2024,

**Vu** la délibération du Conseil Régional N° DAP 2022\_0022 du 28 juin 2022, approuvant le principe d'une participation financière d'un montant maximal de 15 millions d'euros de la Région à l'augmentation de capital de la Sematra prévue à hauteur de 25 millions d'euros dans le cadre de plan de restructuration d'Air Austral et de la Sematra,

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional N° DCP 2022\_0919 en date du 15 décembre 2022 sur le plan de restructuration d'Air Austral et les conséquences pour la Région, ainsi que sur la cession à la Région Réunion des Titres et créances détenues par la CDC à l'euro symbolique en contrepartie de la mise en œuvre de la garantie,

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional N° DCP 2023\_0001 en date du 24 janvier 2023 pour constater la levée des conditions suspensives et approuver le plan de restructuration d'Air Austral,

**Vu** la délibération du Conseil Régional N° DAP 2024\_0009 du 28 mars 2024, approuvant l'apport par la Région d'un montant maximal de 5 millions d'euros, avec l'intervention pari passu des investisseurs privés et de la Sematra, au prorata de leur participation dans Air Austral, en déclinaison du nouveau plan de restructuration d'Air Austral ;

**Vu** la convention d'avance en compte courant d'associé Sematra-Région « Avance REGION n° 2024-01 d'un montant de 4,5 millions d'euros signée par la Sematra et la Région le 28 mai 2024 ;

\* \* \*

**Vu** le rapport Deloitte d'analyse indépendante des prévisions d'exploitation et de trésorerie d'Air Austral résultant de la Restructuration jusqu'au 31 mars 2029 (Projet Zéphyr - rapport final du 15 septembre 2022),

**Vu** le rapport indépendant d'ANALYSIS GROUP du 19 décembre 2022 sur l'évaluation de la valeur d'Air Austral SA et du caractère avisé de sa privatisation et d'une nouvelle prise de participation par son actionnaire public historique Sematra SAEML,

**Vu** la décision de la Commission Européenne du 05 janvier 2023 - Aide d'État – France - SA.103744 (2022/N) COVID-19 Compensation de dommages pour Air Austral et SA.104412 (2022/N) Aide à la restructuration d'Air Austral,

**Vu** la Décision de l'Autorité de la concurrence n° 23-DCC-09 du 12 janvier 2023 relative à la prise de contrôle conjoint de la société Air Austral par la société Sematra et le groupe Deleflie,

**Vu** l'avis conforme de la Commission des Participations et des Transferts du 19 janvier 2023,

**Vu** le Protocole de Consignation signé par les Parties le 23 décembre 2022 et homologué par jugement du 25 janvier 2023 par le tribunal mixte de commerce de Saint-Denis,

**Vu** la convention de subordination signée le 26 septembre 2023 par Air Austral, les créanciers prioritaires et les actionnaires principaux (Run Air et Sematra),

\* \* \*

**Vu** la délibération de l'Assemblée Générale Mixte de la Sematra du 16 décembre 2022 et la délibération du Conseil d'Administration du 30 janvier 2023 sur la restructuration de la Sematra et d'Air Austral et la réalisation des opérations sur le capital,

**Vu** la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Air Austral du 13 janvier 2023 et la délibération du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2023 sur la restructuration de la Société et la réalisation des opérations sur le capital,

**Vu** La délibération du Conseil d'Administration de la Sematra du 25 juillet 2023 approuvant le versement de la 2<sup>e</sup> tranche au titre de l'apport global de la Sematra à Air Austral à hauteur de 12 millions d'euros sous forme d'un prêt d'actionnaire en compte courant d'associés et la signature de la convention de subordination entre Air Austral, les créanciers prioritaires et les actionnaires principaux (Run Air et Sematra),

**Vu** la convention d'avance en compte courant d'actionnaire n° 2023-1 d'un montant de 12 millions d'euros signée par la Sematra et Air Austral le 25 juillet 2023,

\* \* \*

**Vu** le rapport élaboré au 06 mars 2024 par le cabinet AEROGESTION sur la situation comptable et la prévision d'atterrissage d'Air Austral 2023/2024, les hypothèses et le budget 2024/2025, les efforts supplémentaires à faire et les chantiers de réduction et de réexamen des coûts dans l'objectif d'un retour à la rentabilité dès la clôture du prochain exercice,

**Vu** le rapport élaboré au 07 mars 2024 par le cabinet ZALIS sur les prévisions de trésorerie d'Air Austral, l'évaluation des reports de paiements, les risques identifiés à court et moyen terme et le besoin en trésorerie,

**Vu** la délibération du Conseil de Surveillance d'Air Austral du 07 mars 2024 sur la situation de la compagnie et la validation d'un plan d'action et de restructuration présenté par le Directoire, assisté de ses conseils,

**Vu** la réunion du Conseil d'Administration de la Sematra du 21 mars 2024 sur la situation de la compagnie, la validation d'un plan d'action et de restructuration d'Air Austral et la demande d'une avance en compte courant d'associés d'un montant maximal de 5 millions d'euros,

**Vu** la convention d'avance en compte courant d'actionnaire n° 2024-01 d'un montant de 4,5 millions d'euros signée par la Sematra et Air Austral le 27 mai 2024,

\* \* \*

**Vu** la procédure de conciliation ouverte par le tribunal de Commerce de Saint-Denis par ordonnance du 29 avril 2024 et prolongé le 29 août 2024 concernant Air Austral,

**Vu** la procédure de conciliation ouverte par le tribunal de Commerce de Saint-Denis par ordonnance du 30 juillet 2024 concernant les filiales d'Air Austral dénommée Ewa Air et Ewa Invest,

**Vu** le rapport ACCURACY du 15 mai 2024 (IBR : *Independent Business Review* du projet Air Austral),

**Vu** le rapport ZALIS sur la situation d'Air Austral (rapport provisoire du 05 septembre 2024) et la prévision de trésorerie Air Austral (document de travail du 26 septembre 2024),

**Vu** le protocole de conciliation signé le 26 septembre 2024 déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Denis,

**Vu** la réunion du Conseil d'Administration de la Sematra du 20 septembre 2024 sur la situation de la compagnie, la validation d'un plan d'action et de restructuration d'Air Austral et la demande d'une avance en compte courant d'associés d'un montant de 6,7 millions d'euros,

**Vu** la demande du 14 octobre 2024 d'avance en compte courant d'associé de la Sematra à la Région d'un montant de 6 750 000 €, en complément de l'intervention de l'actionnaire majoritaire privé d'un montant de 8 250 000 €,

\* \* \*

**Vu** le rapport N° DGADD / 116038 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 31 octobre 2024,

### **Considérant,**

- la création d'une compagnie aérienne régionale basée à La Réunion née de la volonté il y a maintenant plus de 30 ans des collectivités locales (Région et Département) avec l'appui d'acteurs locaux tels que la CCIR (alors gestionnaire de l'aéroport de Gillot), pour développer le trafic aérien régional et ainsi faciliter les échanges. Air Austral s'est ainsi imposée comme un outil essentiel de désenclavement de La Réunion. Elle reste à ce jour la seule compagnie aérienne basée à La Réunion et emploie plus de 800 salariés, dont la survie est capitale pour l'économie réunionnaise et les services rendus aux habitants de La Réunion,
- le plan de restructuration d'Air Austral qui devait garantir la viabilité sur le long terme de la compagnie, approuvé par décision de la Commission Européenne du 5 janvier 2023 d'un montant de 219,3 millions d'euros dont le financement total, financements publics et privés cumulés, se monte à 208 millions d'euros (dont 119,3 millions d'euros de ressources publiques et 88,7 millions d'euros des ressources propres),
- que ce plan s'appuie sur l'entrée au capital d'Air Austral, au côté de la SEMATRA, d'un nouvel actionnaire, l'investisseur privé réunionnais Run Air et sur la restructuration de la dette de la part de l'État, des créanciers publics et des partenaires bancaires. Les investisseurs privés ont apporté un montant de 30 millions d'euros et la SEMATRA un montant de 25 millions d'euros. Le financement a été effectué pour partie en capital social (30 millions d'euros) et pour partie sous forme d'avance en compte courant d'associés (25 millions d'euros),
- que, au terme des 9 premiers mois de l'exercice et malgré un environnement favorable, le résultat opérationnel ressort légèrement négatif du fait de l'impact significatif des surcoûts opérationnels. Le résultat d'exploitation a été fortement impacté par des facteurs exogènes et les difficultés opérationnelles non prévues au plan :

- De crises géopolitiques : interdiction de survol de l'espace aérien du Soudan et du Niger pour les compagnies françaises, difficultés d'approvisionnement en équipement aéronautiques et pièces détachées),
  - De facteurs indépendants de la volonté de la compagnie : dysfonctionnement du Service de la Navigation Aérienne à Mayotte, immobilisations prolongées des appareils A220 300 (non fiabilité des moteurs Pratt & Whitney et impossibilité d'obtenir des moteurs de remplacements, traitement de la corrosion sur la cellule et les moteurs), immobilisation d'un Boeing 787-8 pour cause moteur à compter du 14 décembre 2023, veille d'une période de pointe. L'immobilisation des appareils a nécessité le recours à une capacité en B737 (en remplacement des A220) et en A330 (en remplacement du B787-8),
  - Des difficultés dans la mise en œuvre de la nouvelle organisation fonctionnelle de l'entreprise,
  - Des difficultés dans la mise en œuvre du plan de transformation.
- au regard de cette situation, la mise en place par la compagnie d'un suivi hebdomadaire de sa trésorerie et d'un plan d'actions correctives, dans l'attente de l'élaboration et de la présentation d'un plan de retour à la trajectoire prévu dans le plan d'affaires validé par la Commission Européenne le 05/01/2023,
- la présentation et la validation par le Conseil de Surveillance d'Air Austral du 07 mars 2024 d'un plan d'action et de restructuration présenté par le Directoire, assisté de ses conseils (cabinets AEROGESTION et ZALIS). L'objectif ambitieux est un retour à un résultat positif dès le prochain exercice 2024/2025, seul élément permettant d'envisager la pérennité de l'entreprise. Ce plan prévoit notamment :
- Un nouvel apport pari passu des actionnaires publics et privés d'un montant de 10 millions d'euros,
  - Un apurement du passif existant (règlement partiel des fournisseurs en sollicitant un rééchelonnement de créances, report de l'échéancier à l'égard de ses créanciers fiscaux et sociaux),
  - Une réduction des coûts d'exploitation (négociation et la conclusion de deux accords de performance collective le 9 mai 2024 permettant une économie de 11,4 M€, plan de renforcement de compétitivité).
- le rapport ACCURACY du 15 mai 2024 réalisé à la demande de l'Etat aux fins d'analyser la viabilité des mesures proposées au titre de la Restructuration 2024 et sa présentation lors d'une réunion interministérielle le 21 mai 2024 en présence de la Ministre de l'Outre-Mer, du Ministre délégué à l'Industrie et du Ministre des Transports, des actionnaires (Run Air et Sematra) et de la Conciliatrice. Celui-ci montre que les mesures de restructurations permettant de couvrir un besoin atteignant (34) M€ à horizon FY27 (Plan de renforcement de la compétitivité d'Air Austral, apport des actionnaires de 10 M€, décalage des échéances des prêts restructurés et des prêts avion et étalement du passif public) mais ne permettant pas de faire face à des besoins complémentaires évalués entre 30 et 60 M€, qui pourraient être réduits grâce à des leviers additionnels,
- le rapport ZALIS sur les prévisions de trésorerie d'Air Austral,
- les discussions menées sous l'égide du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) avec notamment la conciliatrice en charge de la mise en œuvre du protocole de conciliation signé le 23 décembre 2022, les actionnaires d'Air Austral (privés et publics via la Sematra), l'État, les banques, pour étudier divers scénarios afin d'élaborer un plan de restructuration pérenne de la compagnie,
- l'affectation des crédits n°24072601 émergeant sur l'autorisation de programme P140-0037 « Participation capital Sematra » du chapitre 906 du budget 2024 de la Région d'un montant de 5 000 000,00 € approuvé lors de la délibération n° DAP2024\_0009 du 28 mars 2024 avec une participation de la Région Réunion ajustée à 4 500 000,00 €.

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

- de souligner les efforts importants entrepris en 2023 par l'ensemble des parties - État, les créanciers publics et les partenaires bancaires, les actionnaires privés et publics - pour restructurer le capital et la dette la compagnie Air Austral, dans le cadre du plan de restructuration qui devait permettre de garantir la viabilité sur le long terme de la compagnie, en évitant ainsi sa liquidation qui serait particulièrement dommageable pour la région ultrapériphérique qu'est La Réunion ;
- d'approuver l'apport de la Région en compte courant d'associé d'un montant maximal de **6 750 000,00 euros** à la Sematra pour lui permettre d'accompagner la société Air Austral d'un montant équivalent. Cet apport de la Sematra à Air Austral s'effectuera pari passu avec l'apport des investisseurs privés, au prorata de leur participation dans Air Austral et dans les mêmes conditions ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle complémentaire d'un montant de 6 250 000,00 € sur l'affectation des crédits n°24072601 émargeant sur l'autorisation de programme P140-0037 « Participation capital Sematra » du chapitre 906 du budget 2024 de la Région soit une participation régionale au titre de l'année 2024 de 11 250 000,00 € ;
- d'imputer les crédits de paiement sur l'article fonctionnel 906.1 du budget de la Région Réunion ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Madame Huguette BELLO (+ procuration de Monsieur Jean-Hugues RATENON), Monsieur Patrick LEBRETON, Madame Lorraine NATIVEL, Monsieur Normane OMARJEE, Monsieur Patrice BOULEVART (+ procuration de Monsieur Mickael SIHOU), Monsieur Fabrice HOARAU, Monsieur Wilfrid BERTILE et Madame Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE n'ont pas participé au vote de la décision.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

**DELIBERATION N°DAP2024\_0034****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 27*

*Nombre de membres  
représentés : 8*

*Nombre de membres  
absents : 10*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
COSTES YOLAINE  
LEBRETON LAËTITIA  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

**Représenté(s) :**

RAMAYE AMANDINE  
SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
BAREIGTS ERICKA  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
BADAT RAHFICK  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
PAYET JOHNNY  
RAMIN SABRINA  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

RAPPORT /RSDRH / N°116182  
PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0034  
Rapport /RSDRH / N°116182

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** Le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le budget de l'exercice 2024,

**Vu** le rapport N° RSDRH/116182 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 31 octobre 2024,

**Considérant,**

- les nouveaux besoins des services pour l'accomplissement de leurs missions,
- la nécessité de créer des postes en Accroissement Temporaire d'Activité afin de répondre ponctuellement à un besoin occasionnel,
- la nécessité de transformer des postes permanents afin de mettre en cohérence les besoins des services,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- d'adopter la création de 44 postes dont 43 statutaires permanents à temps complet et 1 poste non permanent en contrat de projet afin de répondre aux besoins des services et dont le détail des postes et des missions figure en annexe ;

CATEGORIE	GRADE	NOMBRE	DONT REDEPLOIEMENT	DONT CREATION NETTE
A	Attaché	4	2	2
	Un contrat de Projet			1
<b>TOTAL CATÉGORIE A</b>		<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
A	Attaché/Rédacteur	1	1	
<b>TOTAL CATÉGORIE A/B</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
B	Technicien	5		5
B	Rédacteur	2		2
<b>TOTAL CATEGORIE B</b>		<b>7</b>		<b>7</b>
C	Adjoint Administratif	3	1	2
C	Agent de Maîtrise	1		1
C	Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement	26		26
C	Adjoint Technique	1		1
<b>TOTAL CATEGORIE C</b>		<b>31</b>	<b>1</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL</b>		<b>44</b>	<b>3</b>	<b>40</b>

Les postes permanents seront occupés par des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois correspondants. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-14 ou L332-8 du code de la Fonction Publique Territoriale.

Le poste non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée maximale de 6 ans.

- d'adopter la création de 3 postes en Accroissement Temporaire d'Activité afin de répondre ponctuellement à une surcharge de travail dans la restauration au sein des lycées. En outre, face à la crise du BTP, la collectivité doit également accompagner dans ses missions, le Service d'Appui au Pilotage de la DGA Patrimoine et Action Territorialisée. Il s'agit d'emplois non permanents à temps complet dont :
  - 2 postes d'Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement ;
  - 1 poste d'Adjoint Administratif en service centraux ;

- d'adopter la transformation des postes permanents à temps complet suivants afin d'ajuster les besoins des services :

N°	Ancienne situation du poste					Nouvelle Situation du poste				
	DGA	DIRECTION	Intitulé de Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois de Référence	DGA	DIRECTION	Intitulé de poste	Catégorie	cadre d'emploi
1	DGA PAT	MRT	Instructeur de Dossier	C	Adjoint Administratif	DGA PAT	DBP	Un Agent Gestionnaire Locatif	C	Adjoint Administratif
2	DGA PAT	MRT	Instructeur de Dossier	C	Adjoint Administratif	DGA PAT	SAP	Un gestionnaire Marché	C	Adjoint Administratif
3	DGA PAT	DMG	Gestionnaire 3D	B	Technicien	DGA PAT	DMG	Gestionnaire 3D	C	Administratif ou Adjoint Technique
4	DGA PAT	DMG	Instructeur Marché Publics	A	Attaché	DGA PAT	DMG	Instructeur Marché Public	B	Rédacteur
5	DGA DD	SAP	Assistant Administratif	C	Adjoint Administratif	DGADD	SAP	Un Gestionnaire Comptable et Budgétaire	B	Rédacteur
6	DGA DHS	DESVE	Responsable de la Cellule Mobilité Educative	C	Adjoint Administratif	DGA DHS	DESVE	Responsable de la Cellule Mobilité Educative	B	Rédacteur
7	DGA DEI	DIRECTION DU TOURISME	Directeur du Tourisme	A	Attaché	DGA DEI	DIRECTION DU TOURISME	Directeur du Tourisme	A	Attaché ou Ingénieur
8	DGA RS	DF	Un chargé de Projet Budget Vert	B	Rédacteur	DGA RS	DF	Un chargé de Projet Budget Vert	A	Attaché
9	DGA RS	DSIO	Un Technicien Informatique	c	Adjoint Technique	DGA RS	DSIO	Un chef d'Equipe du Helpdesk	C	Agent de Maitrise
10	DGA RS	DRH	Un conseiller de Prévention des Risques Professionnels	A	Ingénieur Chef	DGA RS	DRH	Un conseiller de Prévention des Risques Professionnels	A	Attaché ou Ingénieur

- d'adopter la modification de l'ensemble des délibérations ci-dessous portant création des postes statutaires comme suit :
  - « L'ensemble des postes créés peuvent être pourvus par des agents contractuels selon les conditions des articles L332-14 ou L332-8 du code la Fonction Publique Territoriale dans le cas de recrutement infructueux de fonctionnaire ».
  - Délibération N° DAP2017\_0015 de l'Assemblée Plénière du 16 juin 2017
  - Délibération N°980029 de l'Assemblée Plénière du 06 novembre 1998
  - Délibération DRH/20090004 de l'Assemblée Plénière du 16 janvier 2009
  - Délibération DRH/202100066 de l'Assemblée Plénière du 14 décembre 2010
- de prélever les crédits de paiements pour l'ensemble de ces postes sur les chapitres 930, 932, 933 et 938 du budget de la Région 2024 ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

## RÉCAPITULATIF DES CRÉATIONS DE POSTE PAR REDÉPLOIEMENT

**Pour information, parallèlement aux postes créés qui seront pourvus dans le cadre d'un redéploiement, il sera proposé la suppression des postes au tableau des effectifs, en fin d'exercice après avis du Comité Social Territorial. Les créations prévues dans ce rapport entraîne la suppression de 3 postes budgétaires.**

### Direction Générale Adjointe – Patrimoine et Action Territorialisée : (1C)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction des Moyens Généraux	Responsable de la Cellule Administrative	C	Adjoint Administratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'élaboration des documents budgétaires de la Direction et assurer le suivi du budget du budget ;</li> <li>- Contribuer à la fluidité et à la qualité de la chaîne budgétaire et comptable ;</li> <li>- Gérer les entretiens professionnels de la Direction ;</li> <li>- Coordonner et piloter les activités de la Cellule...</li> </ul>

### Direction Générale Adjointe -Développement Humain et Solidaire : (1A/B , 1A =2)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction de la Cohésion Sociale et des Solidarités	Un Responsable du Service Continuité Territoriale et Mobilité des Jeunes	A/B	Attaché/ rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Assurer la gestion administrative et financière du Service Continuité Territoriale et Mobilité des Jeunes ;</li> <li>-Procéder au suivi et au contrôle des dispositifs.</li> </ul>
	Un Responsable du Service Démocratie Participative	A	Attaché	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le management et l'encadrement des agents du service ;</li> <li>-Assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet de la mandature en matière de démocratie participative ;</li> <li>-Assurer le suivi, le pilotage et la coordination des actions et dispositifs participatifs...</li> </ul>

## ANNEXE 1 RAPPORT DU PERSONNEL

## RÉCAPITULATIF DES CRÉATIONS NETTES DE POSTES

Direction Générale Adjointe -Développement Durable : (1A)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction de l'Aménagement du Territoire	Un contrat de Projet pour la Révision du Schéma d'Aménagement Régional	A	Contrat de Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux études et être le référent de l'équipe Projet révision du SAR sur les thématiques relatives à l'environnement, l'eau, la biodiversité, les paysages, les risques, l'énergie et le changement climatique ;</li> <li>- Coordonner les prestataires, référents et partenaires dans le cadre des travaux de révision en appui du chef de projet.</li> </ul>

Direction Générale Adjointe -DGA PAT : (4B)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction des Moyens Généraux	Un Responsable du Service Événementiel	B	Technicien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduire les Orientations de la Direction en plans d'actions opérationnelles, en objectif à atteindre</li> <li>- Mettre en place une organisation optimale du travail au sein de chaque cellule en lien avec les responsables ;</li> <li>- Assurer le suivi des budgets et l'état d'avancement des finances associées à son service ;</li> <li>- Assurer une planification et un suivi permanent de l'ensemble de la gestion globale des événements...</li> </ul>
	Responsable de la Cellule Maintenance Bâtiments et Sécurité Incendie	B	Technicien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la mise en œuvre des directives du responsable de service ;</li> <li>- Coordonner et piloter l'ensemble des activités de la cellule en lien avec le responsable de service ;</li> <li>- Concevoir et superviser les plannings des équipes de la cellule et mettre en place des tableaux de suivis des activités ;</li> <li>- Assurer la gestion et le suivi de la maintenance préventive et curative des bâtiments de la collectivité ;</li> <li>- Préparer et assister aux commissions de sécurité sur l'ensemble du patrimoine régional en lien avec le responsable de service...</li> </ul>
	Un Gestionnaire Marché	B	Rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la phase d'identification des besoins avec les services concernés de la direction des Moyens Généraux ;</li> <li>- Accompagner les prescripteurs dans l'analyse ; la négociation et la sélection des offres ;</li> <li>- Assurer la gestion globale de la procédure de marché : suivi contractuel et relationnel avec les fournisseurs et les titulaires des marchés...</li> </ul>
	Responsable de la Cellule Moyens	B	Technicien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la mise en œuvre des directives du responsable de service ;</li> <li>- Coordonner et piloter l'ensemble des activités</li> </ul>

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
				de la cellule en lien avec le responsable de service ; - Concevoir et superviser les plannings des équipes de la cellule et mettre en place des tableaux de suivis des activités ;

### Direction Générale Adjointe – Ressources (1A)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Service d'Appui au Pilotage	Un Gestionnaire Coordination et Suivi	C	Adjoint Administratif	- Assister le Responsable du SAP dans l'organisation du travail et contribuer au bon déroulement des activités du service.

### Direction Générale des Services : (2A, 3B, 1C= 6)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Service du Protocole	Un chargé de Consultation des Traiteurs	C	Adjoint Technique	- Charger de la consultation des traiteurs et de la vérification du service fait des prestations de restauration pour les événements organisés par la collectivité régionale, les commissions permanentes, les plénières, les réunions ou rencontres en présence des élus.
Direction de la Communication	Un chargé de Mission	A	Attaché	- Assurer la Rédaction de Communiqués de presse ; - Alimenter les Réseaux Sociaux des Élus ; - Suivre les séquences de Terrain ; - Assurer une collaboration avec les équipes internes et les partenaires...
	Un rédacteur en chef du magazine régional	A	Attaché	- Assurer la rédaction et l'animation autour du magazine régional ; - Être le médiateur des différents services engagés sur les parutions print et déclinaisons web ; - Coordonner le suivi technique et la validation de la production...
	Motion Designer et Réalisateur	B	Technicien	- Concevoir et réaliser des animations 2D/3D pour divers supports ; - Prendre en charge la réalisation des vidéos ; - Collaborer avec les équipes créatives définir le style visuel des projets...
	Vidéaste	B	Technicien	- Réaliser des prises de vue d'une qualité exceptionnelle pour divers formats ; - Concevoir et réaliser des reportages simples et efficaces ; - Utiliser avec expertise tout type de caméras ; - Assurer la direction de la photographie sur les projets ; - Effectuer le montage des séquences...

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
	Journaliste Reporter d'Images	B	Technicien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des reportages vidéos et de magazines de plus long format pour différents supports,</li> <li>- Assurer les prises de vue sur le terrain ;</li> <li>- Monter des séquences vidéos ;</li> <li>- Conduire des interviews et concevoir des narrations adaptées aux formats long...</li> </ul>

### Direction Générale Adjointe -Développement Humain et Solidaire : (1A, 26C = 27)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne	26 Agents Polyvalents en cuisine	C	Adjoint Technique Territorial des Établissements d'Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déconditionner et dresser les denrées alimentaires ;</li> <li>- Découper et assembler les denrées alimentaires,</li> <li>- Participer à la confection des plats,</li> <li>- Mettre en place et servir les plats,</li> <li>- Effectuer l'entretien et la rangement des matériels et des locaux du service de restauration...</li> </ul>
Direction de la Cohésion Sociale et des Solidarités	Un Responsable du Service Égalité des Chances et Lutte contre les Discriminations	A	Attaché	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la mise en œuvre des politiques régionales en matière d'égalité, de cohésion territoriale, de prévention santé, d'aide alimentaire... ;</li> <li>- Assurer l'encadrement d'une équipe de 12 agents et 10 agents instructeurs des antennes régionales ;</li> <li>- Assurer la gestion budgétaire du service ;</li> <li>- Soutenir et accompagner les partenaires associatives...</li> </ul>

### Direction Générale Adjointe – Routes et Déplacements : (2C)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
<i>Direction de l'Exploitation et de l'Entretien des Routes</i>				
SRO	Un Chef d'Équipe	C	Agent de Maîtrise	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Assurer la gestion et la planification des missions et des tâches d'entretien, d'exploitation du réseau routier régional de l'Ouest Bidirectionnel ;</li> <li>-Animer, coordonner, contrôler, encadrer et manager une équipe de 7 collaborateurs...</li> </ul>
SRS – Brigade de Saint Joseph	Un Assistant Administratif	C	Adjoint Administratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assister le Chef « et ou » son adjoint au CEI de St-Joseph dans les tâches administratives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'accueil physique et téléphonique ;</li> <li>- Saisir les congés des agents sur Séga ;</li> <li>-Saisir les heures supplémentaires des agents ;</li> <li>-Diffuser les informations (info route, planning, OSCAR, DRH...)...</li> </ul> </li> </ul>

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0034-DE

**DELIBERATION N°DAP2024\_0035****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 25*

*Nombre de membres  
représentés : 7*

*Nombre de membres  
absents : 13*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
NABENESA KARINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
BADAT RAHFICK  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
COSTES YOLAINE  
LEBRETON LAËTITIA  
CHANE-HONG RÉGINE  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

**Représenté(s) :**

OMARJEE NORMANE  
RAMAYE AMANDINE  
SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
VERGOZ MICHEL  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
PAYET JOHNNY  
RAMIN SABRINA  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA

RAPPORT /RDDNRL / N°115571

RAPPORT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES ET D'AVANT-PROJET DE  
LA PHASE 2 DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0035  
Rapport /RDDNRL / N°115571

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**RAPPORT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES ET  
D'AVANT-PROJET DE LA PHASE 2 DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget de l'exercice 2024,

**Vu** la délibération N° DAP2 021\_0037 en date du 21 octobre 2021 concernant le rapport d'information relatif au chantier de la Nouvelle Route du Littoral et la nécessité d'assurer l'information des Conseillers Régionaux sur les orientations et décisions prises par la Présidente,

**Vu** le rapport N° RDDNRL / 115571 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 29 octobre 2024,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- de prendre acte du rapport d'information sur l'avancement des études préalables et d'avant-projet de la phase 2 de la Nouvelle Route du Littoral, ci-joint ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

## **I – RAPPEL DES PRINCIPALES DECISIONS ET EVOLUTIONS**

### **1) Débat sur le chantier de la NRL en Assemblée Plénière du 21 octobre 2021**

La nouvelle majorité a souhaité dès son investiture ouvrir un débat, sur la situation et le devenir de la Nouvelle Route du Littoral lors de l'**Assemblée Plénière du 21 octobre 2021**, à l'issue duquel les principales décisions ont été prises à l'unanimité par les élus :

- Poursuivre les travaux permettant la mise en service, dans des conditions sécurisées et dans les meilleurs délais possibles, des 8 premiers kilomètres de la NRL ;
- Terminer le chantier de la NRL en répondant pleinement aux exigences de sécurité pour les usagers, et en conciliant le principe de soutenabilité budgétaire avec les impératifs de développement durable ;
- Privilégier des solutions d'achèvement de la NRL en cohérence avec les ouvrages réalisés depuis le début du chantier ;
- Réaliser une expertise indépendante approfondie sur les ouvrages déjà réalisés ;
- Solliciter une expertise technique et financière, avec le concours actif de l'État, pour déterminer le coût, les avantages et les inconvénients associés à chacune des solutions permettant de terminer la NRL ;
- Déterminer un calendrier réaliste et transparent pour mettre en oeuvre la solution qui sera retenue sur la base des expertises réalisées ;
- Négocier auprès de l'État une contribution financière complémentaire fondée sur l'application d'une clé de répartition conforme à celle ressortant des précédents accords de Matignon et garantissant la prise en compte des évolutions du coût du projet.

### **2) Signature du Protocole de Matignon III le 16 mars 2022 pour le financement des travaux de la seconde phase en viaduc**

Le projet de la NRL a fait l'objet de financements antérieurs de l'Union Européenne et de l'Etat pour les travaux prévus initialement de St-Denis à La Possession pour un coût d'opération de 1,6 milliards d'euros.

Au regard des difficultés du Groupement à approvisionner les travaux en matériaux dans les conditions contractuelles convenues dans le cadre d'un protocole en 2019 entre la Région et le Groupement d'entreprises, la résiliation du marché de digue initial a été prononcé en octobre 2021.

Dès lors, il s'avérait nécessaire pour la Région Réunion de revoir la conception du projet en l'affranchissant de la contrainte des matériaux pour achever et sécuriser la Nouvelle Route du Littoral dans les meilleurs délais.

A la suite d'une analyse des risques et opportunités des différents scénarios techniques envisageables, la Région Réunion a décidé d'achever le projet avec un second grand viaduc pour un coût prévisionnel de 846 M€ TTC. L'État a pris acte du choix fait par la collectivité et s'est engagé à apporter une nouvelle aide financière pour le nouveau projet de viaduc à hauteur de 420 M€, y compris 139 M€ de FCTVA (soit 50 % du montant des travaux), au titre du Protocole dit de « **Matignon III** » **signé le 16 mars 2022**.

Une première enveloppe a été conventionnée pour la phase d'études de 11,6 M€ pour la période 2023-2025 afin de réaliser les études de reconnaissances préalables, les prestations d'assistances à Maîtrise d'Ouvrage, les missions de Maîtrise d'œuvre, l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Une nouvelle convention pour la phase travaux sera à formaliser dès 2025.

### **3) Mise en service de la 1<sup>ère</sup> phase de la NRL dès août 2022**

Les travaux de la première section ont commencé fin 2013. Une mise en service partielle dans le sens St-Denis – La Possession a été **opérationnelle en août 2022**.

La mise en service totale de la section entre les échangeurs de Saint Denis et de La Grande Chaloupe à double sens, sur 2x2 voies avec TCSP et un espace cyclable partagé et sécurisé, a été réalisée en **mars 2023**.

Cette livraison a permis de sécuriser définitivement les usagers quotidiens sur environ 8 km de cet axe d'environ 12 km au total et de ne plus avoir, pour la saison des pluies, à opérer de basculements sur voies réduites sur cette première section.

### **4) La surveillance et la gestion des ouvrages déjà réalisés**

A l'image de l'ensemble des infrastructures réceptionnées après travaux, les ouvrages de la Nouvelle Route du Littoral ont fait l'objet d'inspections détaillées initiales.

Les inspections réalisées après la réception des travaux mettent en évidence que les ouvrages d'art réalisés (viaducs), sont dans un bon état général. Les principales pathologies étant liées à des désordres sur les équipements (échelles corrodées dans le viaduc, jupes de protection des appareils d'appui déchirée) et la présence de fissures. Celles-ci avaient déjà été signalées à la réception et les inspections réalisées par la Région confirme qu'il s'agit de fissures tout à fait classiques sur ce type d'ouvrage (fissures liées au phénomène classique de retrait des bétons qui apparaissent systématiquement sur ce type d'ouvrage et qui ne remettent pas en cause la durabilité de l'ouvrage) et n'ont présentées aucun signe d'évolution. Elles resteront sous surveillance pour détecter une potentielle évolution.

Dans le cadre de sa politique de gestion et de surveillance des ouvrages d'art de la NRL, la Région Réunion a intégré la Nouvelle Route du Littoral dans sa démarche qualité dans le suivi des ouvrages d'art assuré par un service dédié éponyme (SOA). Suite à la livraison de la Nouvelle Route du Littoral, une procédure spécifique a été ajoutée pour tenir compte des ouvrages hors norme qui la compose.

Compte tenu de la spécificité des ouvrages de la Nouvelle Route du Littoral, une procédure a été établie pour contrôler les ouvrages et les équipements de surveillance.

### **5) Les contentieux en cours sur la première phase**

Pour rappel, 3 marchés ont fait l'objet de réclamations, d'un montant total très important et qui atteignaient initialement 768 M€ HT au principal et 310 M€ d'intérêts moratoires, contestées par la Région.

#### **5.1) Concernant le viaduc de la Grande Chaloupe (MT4) :**

Le montant contractuel du marché après avenant était d'environ 36 M€ HT pour un montant payé de 35M€ (application de 1.8M€ de pénalités de retard).

Après avoir déposé en 2019 une réclamation de 21.5M€ HT, le Groupement a saisi unilatéralement le Comité consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends en février 2020. Après le refus des parties de ne pas donner suite aux montants proposés par le CCIRA, le Groupement a déposé un recours auprès du Tribunal administratif de La Réunion aux fins de faire valoir ses prétentions indemnitaires.

La Région s'est défendue dans le cadre de cette instance tout en maintenant des échanges avec le Groupement pour tenter de régler ce différend à l'amiable. En vue d'éteindre ces litiges persistants, les Parties se sont rapprochées pour solder leurs différends par la voie d'un protocole d'accord conclu en janvier 2024 à hauteur de 6,5 M€ TTC.

### 5.2) Concernant le marché des digues (MT5.1) :

Le montant contractuel du marché après décision de poursuivre (61M€) et décision d'admission partielle « matériaux » (10M€) était d'environ 510M€ HT pour un montant payé d'environ 518M€ TTC pénalités de retard de 21.8M€ déduites.

La demande de réclamation du Groupement portait principalement sur le sujet des matériaux, il sollicitait le paiement supplémentaire de 228 M€ HT (248 M€ TTC) et de 123 M€ d'intérêts moratoires.

Après des échanges de mémoires auprès du TA et la tentative des deux parties d'aboutir à médiation, le Tribunal de St-Denis a prononcé la clôture des instances pour l'ensemble des réclamations et a fixé une date de jugement au 17 septembre 2024.

Sur l'ensemble des réclamations du Groupement, soit 228 M€ HT (248M€ TTC) en principal, la rapporteure publique dans ses conclusions a opiné que la Région serait redevable d'une indemnité de 162.037 € HT (175 000 € TTC).

**Le juge du Tribunal Administratif, dans sa décision du 22 octobre 2024, a réduit la condamnation de la Région en principal par rapport à la proposition de la rapporteure publique à la somme de 113.070€ HT (soit 122 681,24 € TTC) ce qui représente moins de 0.05% du montant réclamé).**

**Par ailleurs, le groupement est condamné à verser à la Région une somme de 10 000 €, au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative relatif aux frais liés au litige.**

### 5.3) Concernant le marché du viaduc (MT3) :

Le montant contractuel du marché initial de 660M€ HT atteignait, après avenants et décision d'admission partielle (42M€), la somme de 700M€ HT. Le montant mandaté est de 746M€ TTC, pénalités de retard déduites (23M€).

Le Groupement sollicitait le paiement de 519M€ HT (563 M€ TTC) supplémentaires (y/c le remboursement de 23M€ de pénalités de retard) et 185M€ d'intérêts moratoires, soit un total de 704M€ HT (748 M€ TTC).

Sur deux instances, la Cour Administrative de Bordeaux a octroyé un dédommagement de 1,4 M€ début 2023 au Groupement. Par ailleurs, des accords ont été trouvés lors d'une conciliation directe et globale avec les entreprises pour plus de 22 M€ de réclamations.

Cette démarche de conciliation n'a pas abouti sur la majorité des sommes réclamées (soit environ 704 M€), la Région et le Groupement n'ayant pas réussi à trouver un accord satisfaisant. L'instruction auprès du TA a donc repris avec des échanges de mémoires qui sont encore en cours pour la plupart.

Au vu du développement de ces requêtes, le Tribunal Administratif de St-Denis a prononcé la clôture de certaines instances et a appelé à la cause 5 réclamations à l'audience du 17 septembre 2024.

**La requête du Groupement, portant sur cinq réclamations dont le préjudice indemnisable est de 75 M€, a été rejetée en totalité par le rapporteur public. Le juge du Tribunal Administratif, dans sa décision du 8 octobre 2024, a confirmé les conclusions du rapporteur public en rejetant les réclamations du Groupement.**

Le Tribunal Administratif, dans les premières conclusions de son rapporteur public, est venu conforter la position de la collectivité dans la gestion de ces contentieux qui l'oppose depuis plusieurs années à des réclamations considérées comme surévaluées et injustifiées. A travers ses mémoires en défense, la Région et ses conseils ont contesté les allégations du Groupement et ont tenu à clarifié chaque situation contentieuse par des observations argumentées et des analyses fondées sur des faits précis et détaillés.

## II - ETAT D'AVANCEMENT DE LA PHASE 2 DE LA NRL

Les ouvrages restant à construire, sur une longueur d'environ 2500 m entre La Grande Chaloupe et La Possession, doivent respecter les mêmes caractéristiques essentielles que le tronçon déjà mis en service :

- durée de vie de 100 ans,
- tracé hors risques maritime et géologique,
- Résistance aux événements cycloniques d'occurrence centennale et tenant compte des effets du changement climatique,
- une 2 fois deux voies + un mode TCSP et mode doux

Pour rappel, les objectifs de la Région pour cette seconde phase sont les suivants :

- les meilleurs délais,
- des coûts maîtrisés,
- la qualité de la conception,
- la cohérence architecturale.

### **1) Poursuite des études de conception**

La signature de l'avenant n°7 avec EGIS, suite au sourcing MOE réalisé sur la période de mars-avril 2023, a permis de sécuriser le délai en engageant les **études de conception dès septembre 2023**.

Ces études ont consisté au démarrage par l'analyse critique des études réalisées en 2011 pour la « variante viaduc » et du retour d'expérience sur la partie de la NRL déjà exécutée, notamment le viaduc de 5400 m. Sur cette base, des pistes d'optimisations ont été définies et étudiées.

Ces optimisations portent essentiellement sur des aspects dont dépend directement le coût des travaux, c'est-à-dire du choix fondamental de conception du viaduc, du tablier et des piles, mais également des fondations à mettre en œuvre, des installations de chantier et du choix du mode constructif. Elles prennent en compte notamment les considérations d'intégration environnementale de la route, les contraintes techniques d'ouvrages à caractère exceptionnel, les contraintes d'exploitation et l'analyse critique de l'EPOA (Etude Préliminaire d'Ouvrage d'Art) dont les hypothèses ont été reconduites.

Différents types de structures ont été abordées dans le dossier d'étude préliminaire d'ouvrage d'art (EPOA) Viaduc de la phase 1.

Certaines structures comme les ouvrages haubanés ou les caissons en béton précontraint avec mise en place par poussage, ne convenaient pas à l'utilisation souhaitée pour le viaduc (les ouvrages haubanés en milieu maritime servent principalement de passes navigables, les ouvrages poussés ont des portées trop faibles).

Dans le même temps, le maître d'œuvre a été missionné pour organiser un appel à compétences avec échanges préalables (sourcing travaux) avec des entreprises de construction et des fournisseurs, en prévision du lancement de la consultation du marché des travaux du viaduc de 2,5 km en mer. L'intérêt étant d'informer et d'échanger le plus en amont possible avec les opérateurs économiques sur le projet.

Un **appel à candidatures a été publié le 5 janvier 2024**, à la suite duquel 14 opérateurs ont été sélectionnés. Ils ont été invités à participer à des auditions dont l'objectif était de permettre l'expression d'idées et de perspectives afin de préparer les futurs marchés des travaux.

CANDIDATS	ORIGINE	TYPE
BAUDIN	entreprise française	Travaux de charpente
MAEG	entreprise italienne	Travaux de charpente
CIMOLAI	entreprise italienne	Travaux de charpente
RAZEL BEC	entreprise française	Travaux de génie civil
VINCI Gpmt	groupement français	Travaux de génie civil
BESIX	entreprise belge	Travaux de génie civil
EIFFAGE	entreprise française	Travaux de génie civil

SPIE	entreprise française	Travaux de fondation
BOTTE	entreprise française	Travaux de fondation
SDI - DEME	entreprise française	Travaux maritimes
SDN - VAN OORD	entreprise néerlandaise	Travaux maritimes
GTOI	entreprise française	Entreprise locale
PICO	entreprise française	Entreprise locale
TERALTA	entreprise française	Entreprise locale

Cette démarche de sourcing a permis à la Région de recueillir des informations techniques, économiques, organisationnelles et contractuelles auprès des opérateurs économiques pour enrichir, actualiser et confronter les éléments de son étude technique et du dossier de consultation des entreprises à venir.

## 2) Sécurisation du parcours réglementaire

Les échanges avec les services de l'Etat au niveau national et local dans le cadre du Comité de Pilotage Etat/Région, dont le dernier s'est tenu le 12 juillet 2024, pour le suivi du projet ont permis d'identifier et de convenir mi 2023 du cadre réglementaire pour autoriser la poursuite du projet. La Région devra constituer et faire instruire un dossier de modification substantielle du projet afin d'obtenir, après enquête publique, une modification des autorisations en cours.

Dans ce contexte un **nouveau marché a été attribué fin avril 2024** pour accompagner la collectivité dans les procédures administratives et sa demande d'autorisation, l'actualisation de l'étude d'impact jusqu'à l'enquête publique. L'objectif est de déposer un dossier début 2025 pour obtenir une modification des autorisations fin 2025, début 2026.

## 3) Les études de reconnaissances en cours

Des reconnaissances géotechniques de la nature du sous-sol ont été lancées et notifiées en septembre 2023. **Les moyens nautiques sont sur zone depuis janvier 2024** et les sondages ont débuté fin avril avec la mise en œuvre d'une plate-forme « jack-up » qui effectuera un total de 24 déplacements le long du futur tracé. A fin septembre, 11 sondages ont été réalisés.

Cette campagne de reconnaissance devrait durer près d'un an, une période durant laquelle vont débiter, parallèlement à la poursuite du parcours réglementaire, d'autres reconnaissances et travaux préparatoires à la construction du futur viaduc.

Il s'agira notamment de réaliser des sondages terrestres et géophysiques afin de réaliser des profils sismiques sur le fond en zone de faible profondeur. Ce marché, qui a été lancé fin juin pour un retour des offres le 8 août, est actuellement en cours d'analyse.

## 4) Nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour la phase travaux

En perspective de la réalisation des premiers travaux, un **nouveau maître d'œuvre** sera désigné pour le suivi de l'opération. L'appel d'offres a été publié le 22 juin dernier et portera sur les missions classiques d'exécution de travaux (VISA, DET, OPR, AOR). La date limite de réception des offres a été fixée le 26 août 2024 et ces dernières font actuellement l'objet d'une analyse.

La nouvelle équipe de Maîtrise d'œuvre devra être opérationnelle dès 2025 pour les premiers travaux de La Possession.

## 5) Vers une sécurisation des besoins portuaires et arrière portuaires

Dans le cadre du dossier d'Avant-Projet (AVP), la localisation des installations de chantier doit être anticipée compte tenu de l'emprise foncière importante qui sera nécessaire et quel que soit le mode constructif qui sera retenu.

La Région bénéficiait lors de la première phase de la NRL d'une convention de location de terrain dans la Zone Arrière Portuaire (ZAP) qu'il convenait de conserver pour la suite du projet.

Le **Comité Stratégique (COSTRA) de l'aménagement de la ZAP qui s'est réuni le 4 avril dernier**, en présence du Préfet, de Mme la Présidente de Région et du Président du Département, a décidé que la plateforme de chantier de la NRL soit maintenue dans le fond de ZAP et circonscrite sur une surface d'environ 7,2 hectares - sous réserve des limites acceptables en termes de largeur de la parcelle pour les installations de chantier - permettant ainsi aux extractions complémentaires de se faire et libérant l'espace nécessaire pour le lancement des premières phases de l'aménagement du site.

Les échanges se poursuivent également avec le Grand Port Maritime De la Réunion (GPMDLR) dans la perspective de disposer d'un bord à quai pour les installations et les moyens maritimes du projet.

### **III – STRATEGIE EN TERMES D'ALLOTISSEMENT**

En perspective des premiers travaux, la Région souhaite développer et anticiper le principe de l'allotissement afin **d'optimiser les délais, de favoriser la concurrence et l'accès des entreprises** à la commande publique.

Les informations recueillies lors du sourcing vont également dans le sens d'un allotissement.

En ce sens, il est primordial pour l'acheteur de suivre une stratégie efficace dans le choix du mode d'allotissement et de l'adapter à la situation présente pour les marchés à effectuer en fonction de ses besoins.

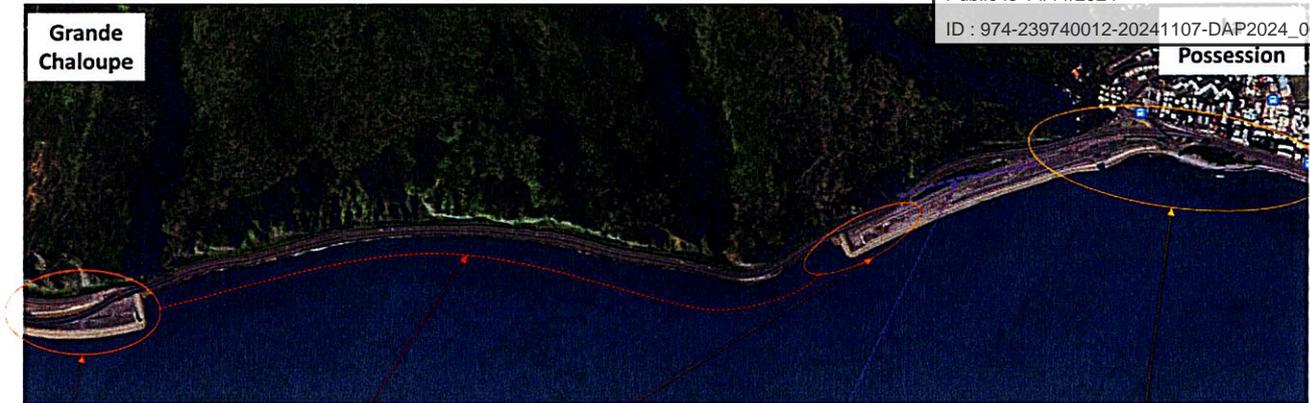
L'allotissement permet ainsi **de démarrer au plus tôt différentes phases de travaux**. Il est prévu de réaliser un PRO par grande spécialité (digue, viaduc, chaussée, équipements, etc.) afin de produire les DCE de chaque marché au plus tôt et anticiper un maximum de travaux.

L'allotissement suivant a été retenu :

- mise en service anticipée de l'échangeur de La Possession (M24) qui permet un gain de délai d'environ 9 mois mais suppose un surcoût de 20 M€ pour la construction d'un barreau provisoire,
- démontage de l'actuelle Route du Littoral au droit des sections où la NRL est déjà mise en service ce qui permettra le cas échéant de valoriser les matériaux issus de la déconstruction des murs en gabions en pied de falaise. Pour mémoire ce démontage est rendu nécessaire pour des questions de sécurité de la NRL (approfondissement des pièges à cailloux pour éviter que même en cas d'éboulement exceptionnel les blocs ne puissent pas atteindre la NRL,
- une démarche de sécurisation de la ressource en enrochements est également envisagée,
- réalisation des extrémités des digues (M21), gain de 5 mois ,
- travaux du viaduc (M23) : piles, tabliers, étanchéité, corniches...
- d'équipements dynamiques (M29) : vidéo-surveillance et information,
- de signalisation verticale et horizontale,
- les travaux de bassins de rétention (M28)...

### **IV – PRÉSENTATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET EN COURS**

Dans la chronologie et le phasage du projet, plusieurs marchés sont envisagés comme précisé ci-avant afin d'optimiser le calendrier de réalisation. Les travaux préparatoires de l'échangeur et du raccordement de La Possession seront démarrés au second trimestre 2025, le marché des digues et des musoirs début 2026 et les travaux du viaduc fin 2026.



Adaptation musoir pour viaduc.  
Fin de digue supérieure.  
Démontage barreau provisoire.  
Assainissement définitif

Viaduc 2500

Adaptation musoir pour viaduc.  
Fin de digue supérieure.  
Démontage barreau provisoire.  
Assainissement définitif

Barreau pour mise en  
service anticipée de  
l'échangeur Possession

Mise en service de l'échangeur : démolition  
de l'ouvrage provisoire, fin des travaux de  
raccordement, nouveau giratoire possession  
Assainissement définitif (bassins)

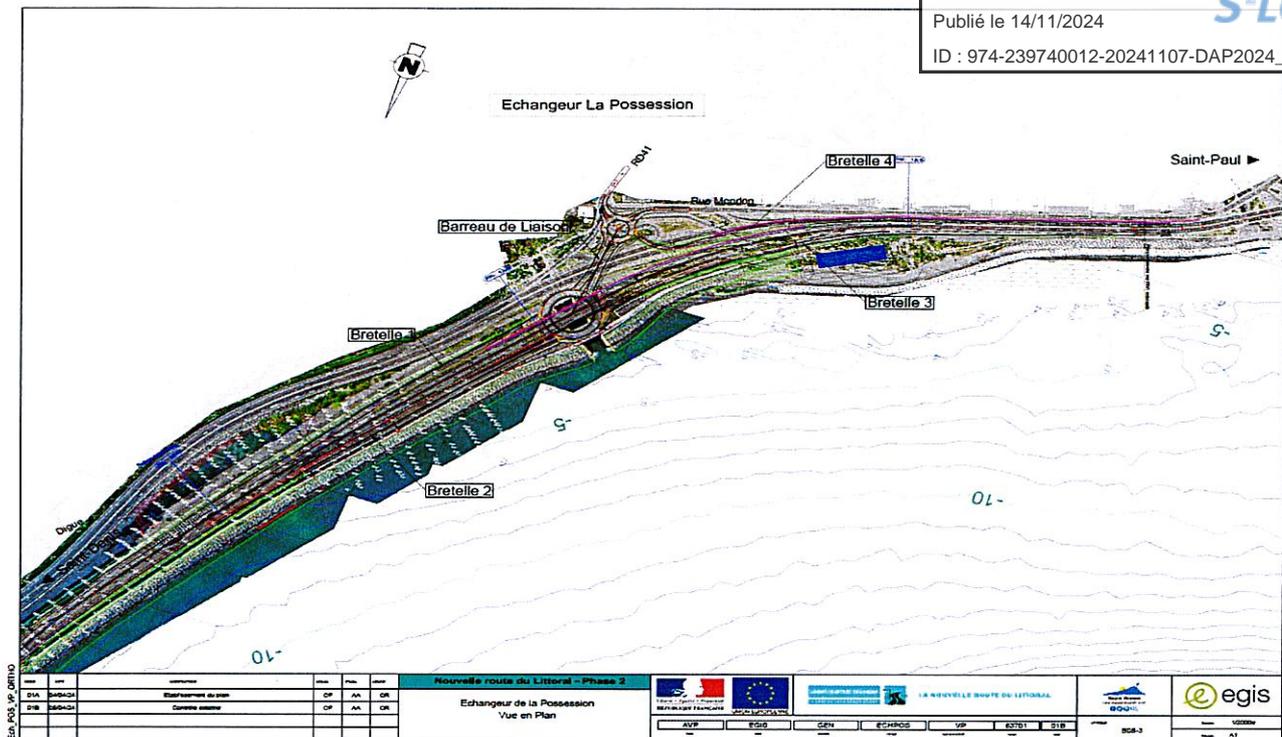
### 1) Mise en service de l'échangeur de La Possession

Les études AVP et PROv1 et DCEv1 ont été réalisées pour la mise en service de l'échangeur de La Possession. Une étude amont a montré l'intérêt d'une mise en service préalable de cet échangeur, avec réalisation d'un barreau de raccordement provisoire similaire à celui de La Grande Chaloupe. Il a été estimé que ces travaux préparatoires permettraient un gain de 9 mois sur le planning général de mise en service de la NRL.

Le raccordement de l'échangeur de La Possession prévoit les travaux suivants :

- réalisation d'un barreau de raccordement entre la NRL et la RN1 existante côté Saint-Denis,
- raccordement définitif de la NRL à la RN1 existante côté Possession,
- l'aménagement d'un giratoire permettant les échanges entre la NRL, la RD41 et La Possession par la Rue Mondon.

La réalisation de ces travaux, (notification prévue Mai 2025) d'une durée approximative de 23 mois (dont 19 mois de travaux), aura un impact sur la circulation actuelle de la RN1 existante. Afin de limiter cet impact, les études en cours prévoient que ces travaux soient réalisés par phases ce qui permettra de conserver une circulation en 2X2 voies dans les 2 sens de circulation avec une vitesse réduite de 90 à 70 km/h.



○ *Phasage des travaux de raccordement :*

La mise en œuvre du raccordement doit se faire en 3 étapes :

- La première étape concerne la réalisation du barreau de raccordement entre la Nouvelle Route du Littoral et la RN1 existante. Ce barreau aura les mêmes caractéristiques que celui de La Grande Chaloupe à 2 x 2 voies à 70 km/h. Elle consiste à exécuter les travaux du barreau n'empiétant pas sur la Route du Littoral existante. Ainsi, les travaux complets de terrassement, de chaussée, d'assainissement, de dispositifs de retenue et enfin de marquage et signalisation sont amenés le plus proche possible de la RN1 sans perturbation du trafic. Cette phase permet de réaliser les travaux de chaussée définitifs sur la NRL et les aménagements provisoires (assainissement, DRR) sur la Nouvelle Route du Littoral nécessaires pour se raccorder à l'échangeur de La Possession. A noter que dès cette première étape le pont métallique provisoire qui enjambe la RN1 devra être démonté pour permettre la réalisation des étapes suivantes

- La deuxième étape concerne les travaux de chaussée permettant le raccordement définitif de la NRL sur la RN1 existante au niveau de la Mairie de La Possession en laissant la circulation existante sur la RN1 et des déviations provisoires.

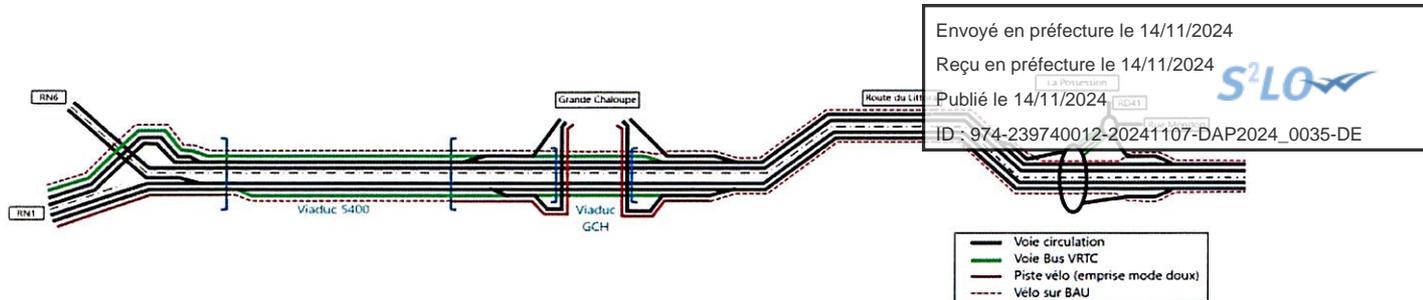
- La troisième étape concerne le basculement de circulation de la RN1 vers la NRL avec les raccordements de chaussée et équipements en 2 temps :

- . Basculement de la circulation sens 1 sur chaussée côté mer NRL,
- . Basculement de la circulation sens 2 sur chaussée côté montagne NRL.

○ *Situation transitoire avant la mise en service de la Phase 2 :*

Pour la période de travaux du second viaduc, il va être aménagé une configuration transitoire de circulation avec la mise en service de l'échangeur de La Possession.

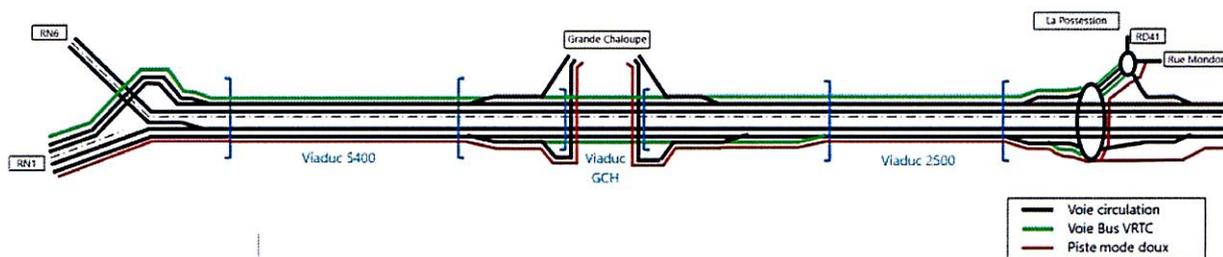
L'échangeur de La Possession sera mis en service en configuration  $\frac{3}{4}$  d'échangeur avec les échanges actuels, la bretelle de sortie St Denis -> RD41 étant réservée à l'aménagement d'une piste d'accès chantier nécessaire aux travaux de digue (prolongement et reprise axe) et du viaduc 2500.



*Schéma de la configuration transitoire – jusqu'à la mise en service de la Phase 2*

Dès l'achèvement des travaux du futur Viaduc, l'échangeur de La Possession sera un échangeur complet et les transports en communs et les déplacements cyclistes seront pleinement intégrés dans cet aménagement :

- Mode doux (voie verte) sur l'ensemble du linéaire côté mer avec extrémité au niveau de l'échangeur de la Possession (bretelle de sortie sens 1),
- Transport en commun avec intégration de voie spécifique pour les TC :
  - . Sens 1 St Denis -> St Paul, sur toutes les sections en digue et la bretelle de sortie à La Possession
  - . Sens 2 St Paul -> St Denis, sur l'ensemble du linéaire depuis la bretelle d'entrée de La Possession



*Schéma de la configuration définitive à la mise en service complète de la NRL2*

## **2) Adaptation des digues aux extrémités du viaduc**

La solution du viaduc nécessite au préalable l'adaptation des extrémités des digues (appelées les musoirs) sur La Grande Chaloupe (digue D3) et sur La Possession (digue D5) qui avaient été dimensionnées pour achever le projet en digue.

Du côté de La Grande Chaloupe, le tracé du futur viaduc se raccorde parfaitement à l'extrémité de la digue déjà réalisée et seul une reconfiguration légère de l'extrémité est nécessaire.

Du côté de La Possession, il est nécessaire d'éloigner le futur viaduc un peu plus de la falaise que la configuration actuelle pour être sécurisé vis-à-vis des chutes de blocs provenant de la falaise qui borde la côte.

Le calage du tracé en plan doit être en dehors de la zone d'éboulement définie par la polygonale du projet. Cette polygonale de chutes de blocs et d'éboulements qui a été définie par le CETE, donne donc la distance minimale des digues et viaducs par rapport à la falaise, sachant qu'un viaduc doit être plus éloigné de la falaise qu'une digue dont le mur en gabions peut absorber le choc de blocs.

Pour éloigner le futur viaduc de la falaise et respecter tant la polygonale que les règles routières (rayons de courbure), plusieurs options ont été étudiées sur base d'une analyse multicritères. Le scénario 1 ter correspondant à une travée de 120m à géométrie variable été retenu avec les caractéristiques ci-après :

**Travée 120 m  
Déconstruction partielle**

Linéaire de digue à déconstruire (ml)	80
Linéaire de digue à construire (ml)	78
Enrochements et remblais pour digue (m3)	350 000
Impacts sur mise en service anticipé	Impacts moyens
Avantages / Installation chantiers	Surfaces satisfaisantes

**Cette solution offre le meilleur compromis** d'un point de vue technique et financier. L'allongement de la digue serait de 78m et seulement 80m de murs chasse-mer seraient à démolir (avec élargissement de digue). De plus, il s'agit de l'une des alternatives qui nécessite le moins de matériaux en enrochements et en remblais.

Afin de sécuriser l'approvisionnement de la ressource, la Région a contractualisé avec la SAFER en vue d'une **prospection des matières premières**. Cette étude actuellement en cours vise à réaliser un inventaire exhaustif des sites potentiels d'approvisionnement pour répondre aux futurs besoins en matériaux tant en termes de qualité que de quantité.

### 3) Caractéristiques du viaduc

Concernant le viaduc à proprement parler, celui-ci aura une longueur totale d'environ 2400 m. Les études AVP ont permis de retenir trois structures de tablier:

#### 3.1 Tablier mono-caisson en béton précontraint de hauteur variable à 120 m : solution 1

Le viaduc est constitué de 4 viaducs indépendants. La portée principale est de 120 m et la longueur des travées de rive de 82 m. La hauteur du tablier est paraboliquement variable de 7,30 m sur pile à 3,80 m à mi-travée. Cette solution est identique à celle du Grand Viaduc construit lors de la Phase 1.

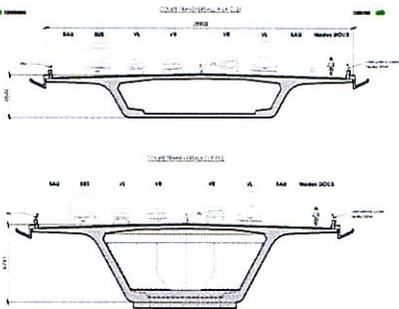
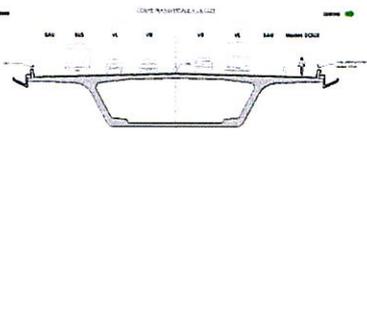
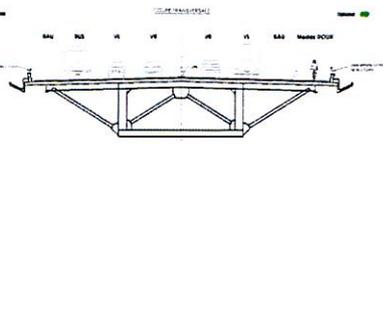
#### 3.2 Tablier mono-caisson en béton précontraint de hauteur constante à 100 m : solution 2

Le viaduc est constitué de 4 viaducs indépendants. La portée principale est de 100 m et la longueur des travées de rive de 75,5 m. Le tablier est constitué d'une seule poutre caisson à deux âmes. La hauteur du tablier est constante égale à 4,75 m. Ce type de viaduc est similaire au petit viaduc de la Grande Chaloupe. Compte tenu de la portée de 100 m, cette solution implique d'allonger la digue de La Possession d'environ 40 mètres et de réaliser 3 piles de plus que les autres solutions. Le dimensionnement des piles, qui est dicté par la résistance aux chocs de bateaux, est en revanche identique aux autres solutions.

#### 3.3 Tablier structure mixte acier-béton à 120 m : solution 3

Le viaduc est constitué de 4 viaducs indépendants. La portée principale est de 120 m et la longueur des travées de rive de 82 m. Le tablier est constitué d'un caisson central et de part et d'autre un longeron supporté par des bracons et des pièces de pont. La taille du caisson résulte des contraintes géométriques afin de limiter l'inclinaison des bracons à 30°. La hauteur du caisson est de 4,75m à l'axe de l'ouvrage et sa largeur est de 11,52 m.

La hauteur du tablier est constante et égale à environ 5 m à l'axe du tablier. Le hourdis supérieur, d'une largeur hors tout de 28,90 m, présente une épaisseur constante de 0,28 m.

<b>Solution 1</b>	<b>Solution 2</b>	
Caisson en béton Hauteur variable	Caisson en béton Hauteur constante	Tablier mixte acier-béton Hauteur constante
Portée principale 120m	Portée principale 100m	Portée principale 120m
Caisson variable : 3,80m à 6,80m	Caisson constant : 4,75m	Caisson constant : 5m et bracons
		

La solution 1 constitue l'optimum économique et de délai mais pas nécessairement en termes de contexte concurrentiel (reconduction de la solution mise en œuvre lors de la Phase I).

La solution 2 serait légèrement plus chère (de l'ordre de 5%) et d'une durée équivalente (de l'ordre de 2 mois plus longue) mais nécessite de réaliser 3 piles de plus et des besoins en enrochements légèrement plus importants (la digue de La Possession devant être allongée d'environ 40 m avec +20 / 30% d'enrochements en plus par rapport à la solution 1). Les risques résiduels liés à un nombre de piles à poser plus important et les besoins en matériaux « supplémentaires » constituent des désavantages par rapport à la solution 1. Elle permettrait en revanche d'ouvrir à variante sur un tablier à hauteur variable ou constante.

La solution 3 est très dépendante des coûts de l'acier qui sont très fluctuants et des modalités constructives très variables en fonction des opérateurs (assemblage du métal à l'avancée, hissage entre 2 piles d'une travée entièrement pré-assemblée par exemple). Cette solution est donc entourée d'une part d'incertitude.

En effet le cours de l'acier est très instable en fonction du contexte économique mondial. Les conflits actuels et la reprise économique post Covid, ont entraîné une pénurie d'acier et donc une forte augmentation de son prix. Le cours actuel de l'acier considéré est donc plutôt élevé, voire même très élevé. Néanmoins, il est possible que son cours diminue significativement d'ici la consultation pour les travaux rendant cette solution plus compétitive.

On notera enfin que cette solution nécessite des entretiens et travaux de maintenance plus réguliers que les solutions 1 et 2.

Au regard de ces éléments, le Maître d'œuvre propose de poursuivre les études sur la base de la solution 1 et la solution 3, les travées de ces deux solutions étant identiques. Au stade des offres, les entreprises pourront ainsi proposer l'une ou l'autre de ces solutions ou d'autres variantes pour optimiser les coûts et le délai, dès lors qu'elles respectent le positionnement des piles envisagé à ce stade.

La solution 2 a été écartée des futures études « PRO » au regard de ses désavantages en termes de coûts, délais et risques d'approvisionnement et du fait qu'elle ne permettrait pas de créer un contexte concurrentiel significativement plus favorable.

## **V - DÉLAIS ET COÛTS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE LA PHASE 2**

Le planning considéré intègre la mise en service préalable de l'échangeur de La Possession. Comme précisé plus en avant, le principe de l'allotissement permet de démarrer au plus tôt différentes phases de travaux, sans attendre la finalisation du dernier DCE.

Dans cet objectif d'optimisation, le planning proposé est le suivant :

Eléments de planning	Solution optimisée
Démarrage travaux La Possession	3 <sup>e</sup> trimestre 2025
<b>Mise en service La Possession</b>	<b>Mi 2027</b>
Durée du marché La Possession (mois*)	23
Démarrage travaux digue	Mi 2026
Fin des travaux digue	4 <sup>e</sup> trimestre 2028
Durée du marché digue (mois*)	32.1
Démarrage des travaux viaduc	Mi 2027
Fin des travaux viaduc	1 <sup>er</sup> trimestre 2030
Durée marché viaduc (mois*)	42.1
<b>Mise en service complète</b>	<b>Mi 2030</b>

Pour rappel, le coût de l'opération (phase 2) a été estimé en 2021 à 846 M€ dans le cadre du protocole de Matignon III. Les coûts prévisionnels des études, reconnaissances et travaux du viaduc ainsi que les travaux de raccordement à La Possession doivent faire l'objet d'une estimation précise lors de la présentation de la phase PRO (Projet).

Les études de niveau PRO et le futur Dossier de Consultation des Entreprises s'attacheront à maîtriser les coûts dans cette enveloppe.

## **VI - SYNTHÈSE ET SUITES A DONNER**

Les études d'Avant-Projet, proposées par le maître d'œuvre, ont permis de comparer différentes solutions envisageables et de poursuivre au niveau « Projet » (PRO) jusqu'à septembre 2025 les deux solutions suivantes :

- Une solution caisson béton de hauteur variable de 120 m de portée,
- Une solution caisson mixte acier-béton de hauteur constante de 120 m de portée.

Si ces études permettront de laisser la possibilité d'établir des offres sur l'une ou l'autre de ces solutions, il est également important que la Région poursuive ses démarches en vue de laisser la possibilité aux futurs candidats de s'exprimer le plus largement possible, tant du point de vue de la conception (à l'exception de la position des piles), des modalités constructives (préfabrication, « coulé en place » par exemple) ou des moyens (barge, estacade, remorquage des piles...) qui permettront d'obtenir des offres optimisées en termes de délais et de coût.

C'est dans cet objectif que les études « PRO », l'élaboration du futur Cahier des Charges, les démarches relatives aux installations de chantier et à l'approvisionnement en matériaux, ainsi que les demandes d'autorisations au titre du code de l'environnement devront être menées.

**DELIBERATION N°DAP2024\_0036****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 23*

*Nombre de membres  
représentés : 6*

*Nombre de membres  
absents : 16*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
NABENESA KARINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
BADAT RAHFICK  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
COSTES YOLAINE  
LEBRETON LAËTITIA  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

**Représenté(s) :**

OMARJEE NORMANE  
RAMAYE AMANDINE  
SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE

**Absents :**

TECHER JACQUES  
SITOUZE CÉLINE  
AHO-NIENNE SANDRINE  
VERGOZ MICHEL  
NIRLO RICHARD  
MOREL JEAN JACQUES  
HOARAU DENISE  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
PAYET JOHNNY  
RAMIN SABRINA  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
MAILLOT FRÉDÉRIC

RAPPORT /DGARS / N°116186

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION  
DE LA SEM NEXA, AGENCE DE DÉVELOPPEMENT, D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0036  
Rapport /DGARS / N°116186

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES  
COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SEM NEXA, AGENCE DE DÉVELOPPEMENT,  
D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des juridictions financières et notamment l'article L.243-6,

**Vu** le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la SEM NEXA, agence de développement, d'investissement et d'innovation pour les exercices 2018 et suivants ainsi que la réponse qui y a été apportée,

**Vu** le courrier de la Chambre Régionale des Comptes en date du 17 septembre 2024,

**Vu** le rapport N° DGARS / 116186 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 31 octobre 2024,

**Considérant,**

- qu'un contrôle des comptes et de la gestion de la SEM NEXA, agence de développement, d'investissement et d'innovation pour les exercices 2018 et suivants a été réalisé par la Chambre Régionale des Comptes,
- que la Région a l'obligation de présenter le rapport d'observations définitives qui en découle lors de sa plus proche assemblée délibérante, au cours de laquelle il donnera à débat,
- que ce rapport a été notifié à la Région par courrier du 17 septembre 2024,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

- de donner acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SEM NEXA, agence de développement, d'investissement et d'innovation pour les exercices 2018 et suivants ;

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 974-239740012-20241107-DAP2024\_0036-DE



- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

**DELIBERATION N°DAP2024\_0037****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 23*

*Nombre de membres  
représentés : 6*

*Nombre de membres  
absents : 16*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
NABENESA KARINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
BADAT RAHFICK  
ANNETTE CHRISTIAN  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
COSTES YOLAINE  
LEBRETON LAËTITIA  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
ABMON-ELIZEON LILIANE  
MARATCHIA JEAN-BERNARD

**Représenté(s) :**

OMARJEE NORMANE  
RAMAYE AMANDINE  
SIHOU MICKAËL  
RATENON JEAN HUGUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE

**Absents :**

TECHER JACQUES  
SITOUZE CÉLINE  
AHO-NIENNE SANDRINE  
VERGOZ MICHEL  
NIRLO RICHARD  
MOREL JEAN JACQUES  
HOARAU DENISE  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
PAYET JOHNNY  
RAMIN SABRINA  
RAMASSAMY NADIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
MAILLOT FRÉDÉRIC

RAPPORT /DGARS / N°116184

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION  
DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) ESTIVAL



Séance du 7 novembre 2024  
Délibération N°DAP2024\_0037  
Rapport /DGARS / N°116184

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES  
COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) ESTIVAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des juridictions financières et notamment l'article L.243-6,

**Vu** le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la société publique locale (SPL) ESTIVAL pour les exercices 2018 et suivants,

**Vu** le courrier de la Chambre Régionale des Comptes en date du 21 août 2024,

**Vu** le rapport N° DGARS / 116184 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 31 octobre 2024,

**Considérant,**

- qu'un contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale (SPL) ESTIVAL pour les exercices 2018 et suivants a été réalisé par la Chambre Régionale des Comptes,
- que la Région a l'obligation de présenter le rapport d'observations définitives qui en découle lors de sa plus proche assemblée délibérante, au cours de laquelle il donnera à débat,
- que ce rapport a été notifié à la Région par courrier du 21 août 2024,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

- de donner acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale (SPL) ESTIVAL pour les exercices 2018 et suivants ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**